Acc. 53126.

THEEK GENT

01993365

BIOGRAPHIE
NOUVELLE
DES CONTEMPORAINS.

Les soussignés déclarent que les Exemplaires non revêtus de leurs signatures seront réputés contrefaits.

Arnault A. Jay

Jouy J. Norvins

DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN, RUE DE VAUGIRARD, N° 15,
DERRIÈRE L'ODÉON.

BIOGRAPHIE NOUVELLE
DES
CONTEMPORAINS,
OU
DICTIONNAIRE
HISTORIQUE ET RAISONNÉ
DE TOUS LES HOMMES QUI, DEPUIS LA RÉVOLUTION
FRANÇAISE, ONT ACQUIS DE LA CÉLÉBRITÉ
PAR LEURS ACTIONS, LEURS ÉCRITS, LEURS ERREURS OU LEURS CRIMES,
SOIT EN FRANCE, SOIT DANS LES PAYS ÉTRANGERS;

Précédée d'un Tableau par ordre chronologique des époques célèbres et des événemens remarquables, tant en France qu'à l'étranger, depuis 1787 jusqu'à ce jour, et d'une Table alphabétique des assemblées législatives, à partir de l'assemblée constituante jusqu'aux dernières chambres des pairs et des députés.

PAR MM. **A. V. ARNAULT**, ANCIEN MEMBRE DE L'INSTITUT; **A. JAY**; **E. JOUY**, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE; **J. NORVINS**, ET AUTRES HOMMES DE LETTRES, MAGISTRATS ET MILITAIRES.

ORNÉE DE 300 PORTRAITS AU BURIN,
D'APRÈS LES PLUS CÉLÈBRES ARTISTES.

TOME QUATRIÈME.
CAB—COL

PARIS,
A LA LIBRAIRIE HISTORIQUE, RUE SAINT-HONORÉ, N° 123,
HÔTEL D'ALIGRE, OU RUE BAILLEUL, N° 12.
1822.

BIOGRAPHIE
NOUVELLE
DES CONTEMPORAINS.

C

CABAL (N), l'un des généraux de l'armée indépendante du Pérou, signala ses talens militaires et son courage dans plusieurs occasions importantes. Le 5 juillet 1815, il battit complétement le général espagnol Vidanrrazaga, dans les environs de Carthagène; fit un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouvaient plusieurs officiers de marque et un général. Dans une autre occasion, Cabal, par une savante manœuvre, sauva les débris de l'armée du général en chef Narino, battu et pris par les Espagnols, et parvint à se retirer sur Popayan en bon ordre.

CABAL (J. M.), victime de son amour pour l'indépendance de sa patrie, fut un célèbre chimiste de l'Amérique méridionale; il résidait à Santa-Fé-de-Bogota, où il exerçait des fonctions administratives à l'époque de l'établissement du gouvernement républicain. Le sort des armes ayant fait tomber cette ville au pouvoir des royalistes, au mois de juin 1816, ils y exercèrent les plus cruelles vengeances. Le général en chef, Morillo, souilla sa victoire en faisant mettre à mort le savant et infortuné Cabal.

CABALLERO (LE MARQUIS DE), d'une ancienne famille d'Espagne, était secrétaire du département de la guerre et de la justice, sous le roi Charles IV. Lorsque ce monarque, à la suite des troubles d'Aranjuez, se fut rendu à Bayonne, et y eut abdiqué la couronne en faveur de Joseph Bonaparte, le marquis de Caballero embrassa avec chaleur le parti du nouveau roi, qui, sachant apprécier son mérite et ses talens distingués, le nomma conseiller-d'état, le 8 mars 1809, et président de la section de justice des affaires ecclésiastiques, le 18 mai. Au mois de septembre, M. de Caballero fut décoré du grand-cordon de l'ordre royal d'Espagne. Les revers de Napoléon, en 1813, ayant entraîné la chute de son frère, M. de Caballero suivit en France le roi Joseph. Ferdinand VII, devenu roi d'Espagne, rendit, au mois de février 1818, une ordonnance qui condamna M. de Caballero à un exil perpétuel. Le nouveau gouvernement constitutionnel l'a rappelé dans sa patrie.

CABANIS (Pierre-Jean-George), philosophe, médecin, et poète, naquit en 1757, à Cosnac, département de la Charente-Inférieure. Ses premiers instituteurs furent deux respectables ecclésiastiques, établis dans le voisinage de son père. Cabanis n'avait alors que sept ans; mais les dispositions de son enfance présageaient déjà un homme supérieur. Entré au collége de Brive, le contraste qu'il remarqua entre la douceur de ses anciens maîtres et la sévérité des nouveaux, produisit sur son âme irritable et sensible une fâcheuse impression. Ces premiers chagrins de la vie, qui souvent laissent dans le cœur des hommes une mélancolie ineffaçable, auraient pu anéantir les heureuses dispositions du jeune Cabanis, si un maitre de seconde, plus indulgent et plus sage, ne l'eût ramené par la douceur au goût du travail et de l'instruction. Cabanis fit des progrès rapides; mais tombé de nouveau en rhétorique sous la férule d'un homme dur; irrité d'ailleurs des sévérités qu'un chef de l'institution exerçait contre lui, il s'arma d'une telle obstination à ne plus rien faire, qu'il parvint à être renvoyé chez ses parens. Il y passa une année, où il éprouva des rigueurs inutiles. Au bout de ce temps, son père, persuadé qu'un esprit aussi indépendant devait être soumis à d'autres épreuves, le conduisit dans la capitale; et bien qu'il n'eût encore que quatorze ans, l'abandonna seul au milieu de Paris. Ce parti, ainsi que le fait remarquer Cabanis lui-même dans une notice, était extrême, mais il eut un plein succès. Cabanis, dès qu'il se vit libre, sentit renaître en lui le goût de l'instruction, et se livra au travail avec une ardeur nouvelle. Non-seulement il compléta sa première éducation par une lecture assidue des classiques grecs et latins, mais il étudia Locke, et suivit avec un zèle infatigable les cours de Brisson. N'ayant d'autres plaisirs que le travail et la société de quelques jeunes gens laborieux, il vit deux années s'écouler avec une rapidité incroyable, jusqu'au moment où il reçut deux lettres, l'une de son père, qui le rappelait au sein de sa famille, l'autre d'un grand seigneur polonais, qui lui offrait auprès de lui une place de secrétaire. La détermination du jeune Cabanis allait être décisive pour son avenir. Rentré dans sa province, il aurait peut-être vieilli obscur; poussé par son étoile à suivre l'autre route, elle le ramena sur un théâtre où ses talens devaient prendre leur essor. Bien qu'à en juger par les récits de quelques personnes, Cabanis dût considérer la Pologne comme un pays encore sauvage, il fit, pour quelque temps, ses adieux au sol de la patrie, et se rendit à sa nouvelle destination. Tous ceux qu'un long voyage a entraînés hors de France savent quel serrement de cœur, quelle profonde tristesse on éprouve en se trouvant isolé au milieu d'un peuple nouveau. A ce sentiment se joignait chez Cabanis un autre motif de répugnance. Arrivé à Varsovie, en 1773, au moment où la diète y tenait ses assemblées, il fut témoin des moyens odieux qu'employaient les agens de quelques puissances pour intimider ou corrompre les députés polonais, et leur faire sanctionner l'asservissement de leur patrie. Ce spectacle, si affligeant pour toute âme bien née, fit sur celle de Cabanis une impression de tristesse et d'horreur qui ne s'effaça point; et son opinion sur les hommes, en général, se ressentit quelquefois du mépris qu'il avait si justement voué à des individus lâches et pervers. Après deux ans de séjour en Pologne, Cabanis, âgé de 18 ans, revint à Paris. Présenté à Turgot, ami de son père, et alors contrôleur-général, il en reçut l'accueil le plus obligeant; une place lui fut promise, et ses talens allaient sans doute lui fournir des chances de succès, sous un ministre aussi savant que vertueux : mais Turgot voulait le bonheur de la nation; une intrigue de cour le renversa. Contraint de renoncer aux espérances qu'il avait conçues de ce côté, Cabanis, qui, dans son voyage, s'était livré à l'étude de l'allemand, voulut perfectionner son éducation, et reprit avec plus d'activité que jamais les travaux que son départ lui avait fait abandonner. Son père encouragea ses résolutions, en se chargeant de pourvoir à tous ses besoins pendant plusieurs années. Lié avec Roucher, que la publication de son poëme des *Mois* avait déjà rendu célèbre, Cabanis, dans une nouvelle édition de cet ouvrage, inséra, à la suite des notes, quelques fragmens d'une traduction en vers de l'Iliade. Ces essais poétiques lui valurent des encouragemens de la part de plusieurs hommes de lettres, et quelques succès dans le monde; mais Cabanis aspirait à une réputation plus brillante. Sachant que l'Académie avait à peine jeté quelques regards sur ses premiers travaux littéraires, il en conçut un profond découragement. L'excès du travail altéra sa santé, et il était dans cette triste disposition, lorsque, cédant aux instances de son père, il fit choix d'une profession utile, et se décida pour celle de médecin. Dès ce moment, ce fut à cette science qu'il consacra ses travaux et ses veilles. Sa résolution une fois prise, rien ne put l'ébranler; et durant l'espace de six années, il ne manqua pas un seul jour d'accompagner le docteur Dubreuil au chevet du lit de ses malades. Ses progrès sous ce grand maître furent rapides. Cependant l'état de sa santé le forçant d'aller souvent à la campagne, il choisit le séjour d'Auteuil, d'où il pouvait promptement se rendre aux occupations qui l'appelaient à Paris. C'est là qu'il eut occasion de connaître la respectable veuve d'Helvétius, qui bientôt, le traitant comme son propre fils, le présenta aux hommes célèbres dont sa maison était le rendez-vous. Parmi ces hommes remarquables, on distinguait Turgot, Condillac, Thomas, Franklin, Jefferson, et le baron d'Holbach. Ce fut par l'entremise de ce dernier que Cabanis devint l'ami de

Diderot, de d'Alembert, et de Voltaire. L'auteur de Mahomet entendit avec plaisir plusieurs morceaux de l'Iliade, et donna au traducteur des éloges qui purent le consoler des dédains de l'Académie. Cabanis, occupé sans réserve de son nouvel état, n'avait cependant pas achevé sa traduction; il paraissait avoir renoncé pour jamais au culte des muses, et ses adieux aux neuf sœurs sont consignés dans *le Serment d'un médecin*, petite pièce imprimée en 1783. Quand la révolution éclata, Cabanis, comme tous les esprits sages, comme tous les cœurs généreux, en adopta les principes et en blâma les excès. En 1789 il fit paraître un ouvrage intitulé: *Observations sur les hôpitaux;* et peu après, par suite des droits que lui donnait ce travail, il fut appelé à faire partie de l'administration des hospices de Paris. Cependant l'assemblée constituante, ce corps qui, dans la grande majorité de ses membres, révéla à la France tant de lumières et de patriotisme, venait d'ouvrir ses séances à jamais glorieuses. Parmi les talens remarquables qui tout à coup se développèrent, on voyait dominer cet homme prodigieux, qui, dès l'enfance de notre tribune, en fit la rivale des tribunes de Rome et d'Athènes. C'est de Mirabeau que nous voulons parler. Une conformité honorable de lumières et d'opinions fut, entre le grand orateur et le médecin-philosophe, la base d'une amitié que la mort elle-même ne put altérer. Mirabeau, comme on sait, ne se contentait pas d'enrichir la France du résultat de sa propre érudition; des hommes savans ont plus d'une fois emprunté l'éclat de son éloquence pour propager des vues nouvelles et des projets utiles. Cabanis rédigea dans ce but un *Travail sur l'éducation publique*. Après la mort de Mirabeau, Cabanis, qui était en droit de revendiquer cet ouvrage trouvé dans les papiers de son ami, le publia en 1791. Il fit également paraître le *Journal de la maladie et de la mort de Mirabeau*. Et non-content de lui avoir prodigué durant sa vie tous les secours de l'art et de l'amitié, il le défendit après sa mort avec toute l'énergie de la franchise et de la douleur. Son attachement pour l'illustre et malheureux Condorcet ne fut ni moins noble ni moins courageux. Cet attachement semblait croître avec la haine des persécuteurs dont cet homme célèbre fut la victime. Cependant Condorcet succomba sous les proscriptions du 31 mai 1793; et dans cette triste circonstance, son ami ne put lui rendre d'autre service que celui de recueillir ses écrits, et d'être, auprès de sa veuve, l'interprète de ses derniers vœux. Peu de temps après, Cabanis épousa la belle-sœur de M^{me} Condorcet, M^{lle} Charlotte Grouchy, sœur du général de ce nom. Depuis cette époque, il dut à cette honorable alliance le charme et le bonheur de sa vie. Nommé en l'an 3 professeur d'hygiène, à l'école centrale du département de la Seine; en l'an 4, membre de l'institut national; en l'an 5, professeur de clinique à l'école de médecine de Paris; député en l'an 6, il siégea au conseil des cinq-cents, jusqu'au 18 brumaire an 8. Par suite des liaisons intimes qui existaient entre lui et le directeur Sieyes, Cabanis prit part aux grands changemens qui s'opérèrent à cette époque, dans le système du gouvernement; devint membre du sénat-conservateur, et par la suite commandant de la légion-d'honneur. Cependant de longues méditations, et une vie toujours remplie par le travail, avaient affaibli sa santé. Celui qui avait tant de fois veillé sur celle des autres, fut obligé, pour réparer ses forces, de se retirer à la campagne. Ce fut chez son beau-père, dans un château à douze lieues de Paris, qu'il vint chercher le repos. Le grand air, l'exercice de la chasse, lui furent d'abord favorables. Rendu à lui-même, il avait repris la lecture de ses auteurs favoris; les premiers amis de sa jeunesse étaient ainsi redevenus ceux de son âge mûr; et il se disposait à continuer sa traduction de l'Iliade, lorsqu'il mourut, frappé d'apoplexie, le 5 mai 1808, près de Meulan, département de Seine-et-Oise. Cabanis, dans toute l'extension du terme, était un homme de bien. Cher à ses amis, à la patrie, à l'humanité; savant, sans pédanterie; médecin supérieur, il fit faire de grands pas à une science incertaine, en l'éclairant du flambeau de la philosophie. Tous ses ouvrages, dictés par la plus respectable des intentions, celle d'être utile, révèlent un esprit profond, une érudition immense, et un cœur excellent. Quoi que puissent dire quelques pédans ridicules, aussi incapables d'imiter Cabanis que de le comprendre, les jeunes étudians qui se destinent à la profession de médecin, ne sauraient choisir ni un modèle plus estimable, ni un guide plus éclairé. Indépendamment des ouvrages déjà cités dans cette notice, Cabanis, à différentes époques, publia les œuvres ci-après : *Mélanges de littérature allemande, ou Choix de traductions de l'allemand*, etc., etc., Paris, 1797; cet ouvrage est dédié à M^{me} Helvétius. *Les degrés de certitude de la médecine*, Paris, 1797 et 1802, in-8°; *Coup d'œil sur les révolutions et la réforme de la médecine*, Paris, 1804, in-8°; *Observations sur les affections catarrhales en général, et particulièrement sur celles qui sont connues sous le nom de rhume de cerveau et de rhume de poitrine*, Paris, 1807, in-8°; *Dissertation sur le supplice de la guillotine;* dans laquelle l'auteur soutient, contre l'opinion de M. Sue, et celle de Sœmmering, que la douleur ne se prolonge pas au-delà de la décapitation. Cette dissertation se trouve dans le *Magasin encyclopédique*. *Rapport du physique et du moral de l'homme; douze mémoires, dont les six premiers parurent dans les vol.* 1 *et* 2, *du Recueil de l'Institut national, classe des sciences morales et politiques*; et le tout ensemble, Paris, 1802 et 1803, deux vol. in-8°. Chénier (Marie-Joseph), dans son beau rapport sur les progrès et l'état de la littérature en France, rapport qui fut mis, en 1808, sous les yeux de Napoléon, après avoir donné une analyse aussi lumineuse que rapide des douze mémoires dont nous venons de parler, termine le paragraphe qui les concerne, par ces mots : « Le plan de son livre est aussi bien exécuté qu'il est bien conçu ; les questions y sont traitées avec profondeur, et l'élégance du style leur donne autant d'intérêt qu'elles ont d'importance. Aussi la renommée de ce bel ouvrage est faite en Europe ; elle y doit encore augmenter. Plus il sera lu, plus on sentira combien de sortes de connaissances, combien de genres de mérites il fallait réunir pour appliquer, avec autant de succès, l'analyse de l'entendement à la physiologie transcendante, et l'art d'écrire à tous deux. » Dans une seconde édition du même ouvrage, on trouve, indépendamment des additions faites par l'auteur lui-même, un extrait raisonné, servant de table analytique, par M. Destutt-Tracy, et des tables alphabétiques et raisonnées des auteurs et des matières, par M. Sue. Plusieurs des discours prononcés par Cabanis, au conseil des cinq-cents, ont été recueillis dans *le Moniteur*. Ses travaux poétiques se composent d'une traduction du *Cimetière de campagne de Gray;* de la *Mort d'Adonis, idylle de Bion,* enfin d'une moitié de *l'Iliade d'Homère*. Plusieurs fragmens de ce dernier ouvrage ont été lus avec succès en séance publique de l'Institut, et mériteront à leur auteur une place distinguée parmi nos habiles versificateurs.

CABANON (Bernard), négociant à Rouen, où il possède de grandes propriétés, est né à Cadix de parens français. Il vint fort jeune en France, où il mérita d'être distingué. Avant le 19 mars 1815, il était juge au tribunal, et membre de la chambre de commerce de Rouen. A cette époque il fut nommé adjoint du maire de cette ville, et cessa d'en remplir les fonctions après les *cent jours*. En 1819, le corps électoral du département de la Seine-Inférieure le nomma député à une majorité immense. Admis à la chambre, il prit place au côté gauche, parmi les défenseurs de la charte, avec lesquels il a voté constamment. Membre de la commission des douanes, il s'est opposé à l'augmentation des droits d'entrée sur les laines étrangères. Il s'est prononcé contre la nouvelle loi des élections, comme il l'avait fait contre les lois d'exception.

CABARRUS (François, comte de), est né à Bayonne en 1752. Lorsqu'il eut fini ses études chez les pères de l'Oratoire, à Toulouse, il fut envoyé à Sarragosse pour y apprendre l'espagnol, et pour acquérir les connaissances nécessaires aux négocians. Il y épousa en secret M^{lle} Galabert, la fille de son hôte, lequel, n'ayant pas tardé à se réconcilier avec son gendre, le chargea de diriger une fabrique de savon auprès de Madrid. Cette circonstance fut très-favorable au jeune Cabarrus. Le voisinage de la capitale lui permit de se lier avec des littérateurs, et ensuite avec des hommes en place, auxquels il dut la confiance que lui montra bientôt le ministre du trésor. L'Espagne ayant agi contre l'Angleterre dans la guerre des États-Unis, avait vu sa dette s'accroître rapidement. Pour rétablir le crédit, Cabarrus imagina de mettre des billets royaux portant intérêt. Ce papier-monnaie réussit parfaitement, et peu de temps après, quand on créa la banque de Saint-Charles, la direction en fut confiée à Cabarrus, qui en avait formé le plan. Au moyen d'un droit de commission, cette banque procède à l'acquittement de toutes les obligations souscrites par le trésor, pour les divers services de l'armée, de l'intérieur et de l'extérieur. Ces opérations, d'une utilité reconnue, avaient donné à Cabarrus une grande influence; mais la mort de Charles III y mit un terme, en occasionant le renouvellement du ministère. Arrêté en 1790, au mois de juin, par Llerena, il passa deux années dans les prisons : ce n'est qu'en 1792 qu'il fut jugé et acquitté. Il reçut alors, avec le titre de comte, une mission pour le congrès de Rastadt, où il eut le rang de ministre plénipotentiaire. Plus tard, il fut choisi pour l'ambassade de France, après avoir contribué, depuis son retour en Espagne, à la réforme de l'administration. Mais le directoire, n'ignorant pas les relations de Cabarrus avec la faction dite de Clichy, le refusa, sous le prétexte qu'il était né français. Le prince de la Paix, qui ne le voyait pas à Madrid sans quelque inquiétude, le fit envoyer en Hollande, où il resta jusqu'à l'abdication de Charles IV. Rentré en Espagne, il fut nommé ministre des finances par Ferdinand VII, et il le suivit à Bayonne au mois d'avril 1808. Les événemens qui placèrent Joseph Bonaparte sur le trône des Espagnes, ne renversèrent point la fortune du comte de Cabarrus; il fut confirmé dans le ministère, ainsi que dans la direction de la banque de Saint-Charles, et il se vit décoré du grand-cordon de l'ordre Royal, créé en 1809, par le frère de Napoléon. Il est mort le 27 avril 1820, avec la réputation d'un très-bon administrateur en finances.

CACAULT (François), naquit à Nantes, en 1742. Après avoir fait de bonnes études, il vint à Paris à l'âge de 20 ans, et à 22, fut nommé professeur de mathématiques à l'École-Militaire. Un duel, où il blessa son adversaire, le força de quitter la France, en 1769. Il parcourut l'Italie, et arriva à Rome dans un dénûment complet. Il était loin de se douter qu'il dût un jour représenter une des grandes nations de l'Europe, dans cette même ville où il entrait à pied, et peu chargé de bagage. Lors de son retour en France, en 1775, le maréchal d'Aubeterre se l'attacha comme secrétaire particulier, l'emmena en Italie, et le fit nommer, en 1785, secrétaire de l'ambassade de Naples, sous le baron de Talleyrand, auquel Cacault succéda dans cette résidence, en 1791. De retour à Paris, il reçut l'ordre de partir pour Rome, après l'assassinat de Basseville; mais toutes les communications étant coupées par les troupes de la coalition, il ne put arriver à sa nouvelle destination. S'étant arrêté en Toscane, il employa utilement le temps de son séjour à Florence, et détermina le grand-duc à se détacher de la coalition.

Nommé ministre à Gênes, il signa, conjointement avec le général Bonaparte, le traité de Tolentino. Chargé d'en surveiller l'exécution, il se rendit à cet effet à Rome, à Florence, puis fut rappelé à Paris, où il revint, ne rapportant de ses missions, qu'une pauvreté honorable et quelques tableaux. Nommé, en 1798, député au conseil des cinq-cents, par le département de la Loire-Inférieure, il y présenta, le 15 août, un projet sur le mode de reddition de compte des ministres, et proposa la dégradation civique pour ceux qui ne se soumettraient pas à cette mesure. Après la révolution du 18 brumaire an 8, Cacault fut membre du nouveau corps-législatif; et renommé l'année suivante à l'ambassade de Rome, il y resta jusqu'en juillet 1803, époque où le cardinal Fesch vint lui succéder. Revenu en France, il fut nommé président du collége électoral de la Loire-Inférieure. Élu candidat par ce département, il entra au sénat-conservateur le 6 avril 1803, et mourut à Clisson, le 1er octobre 1805. Cacault, qui avait pris en Italie le goût des arts, laissa un beau cabinet des divers morceaux qu'il en avait rapportés. On a de lui les ouvrages suivans, qui ne se distinguent ni par l'élégance, ni même par la correction du style : 1° *Poésies lyriques de Ramler, traduites de l'allemand*, Berlin, 1777, in-12; 2° *Dramaturgie, ou Observations critiques sur plusieurs pièces de théâtre, traduite de l'allemand de Lessing, par un Français*, et publié par M. J., Paris, 1785, 2 vol. in-12. Enfin *plusieurs Rapports au conseil des cinq-cents*.

CADET-GASSICOURT (Louis-Claude), pharmacien, né à Paris le 24 juillet 1731. Son père, chirurgien habile, mourut à la fleur de l'âge, laissant treize enfans, une veuve, et dix-huit francs pour toute fortune. Chacun des voisins de Cadet voulait adopter un de ses enfans. *Saint-Laurent*, trésorier des colonies, ami zélé et puissant, se chargea de pourvoir à l'éducation de ces intéressans orphelins, et de donner à chacun d'eux une destination conforme à ses talens. *Louis-Claude* s'étant voué à l'étude de la pharmacie, y fit des progrès assez rapides pour être nommé, à 22 ans, apothicaire-major des Invalides. Quatre ans après, en 1757, il fut apothicaire-major des armées d'Allemagne, et ensuite de l'armée française en Portugal. Il se fit bientôt distinguer par ses connaissances en chimie. En 1766, l'académie *des sciences de Paris* le reçut au nombre de ses membres pour professer la chimie. Les académies de Lyon, Toulouse et Bruxelles s'empressèrent successivement de l'adopter pour associé ou pour correspondant. Les mémoires de l'académie des sciences de Paris, le journal de physique et d'autres recueils savans, ont été enrichis par Cadet de vingt-trois mémoires ou dissertations sur la chimie. On y trouve des observations précieuses sur la possibilité d'extraire le vitriol de l'espèce de charbon de terre qu'on exploite dans le Rouergue. Cadet a analysé huit espèces d'eau minérales jusqu'alors inconnues. Il a donné les

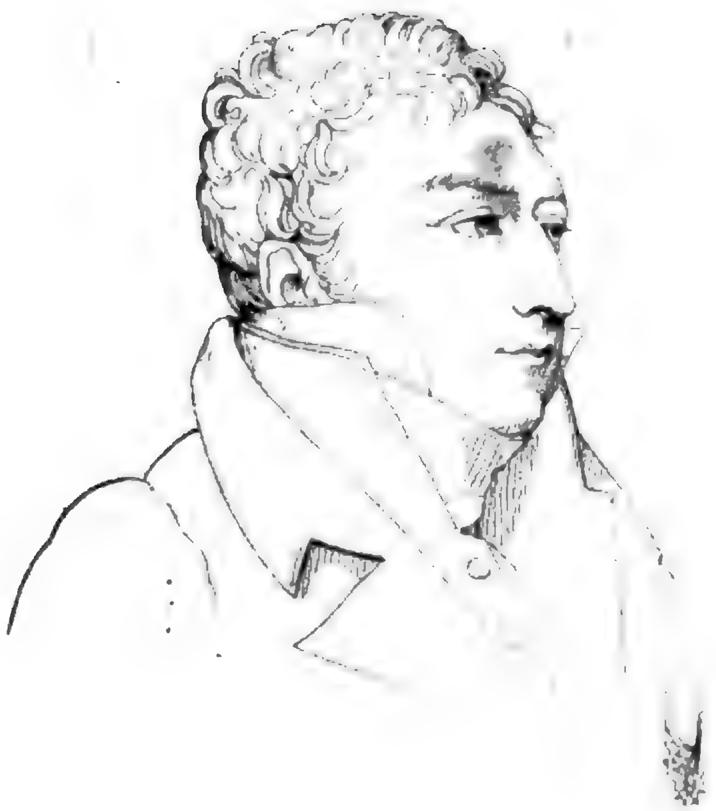

M.r Cadet de Gassicourt.

Fremy del. et Sculp

moyens de préparer l'éther à des frais très-modiques; ce médicament, dont l'usage est tous les jours plus répandu, et pourrait même l'être trop, depuis que les dames se sont familiarisées avec ce puissant anti-spasmodique, déguisé sous le nom de *gouttes anodines d'Hoffmann*. Cadet a rédigé, pour l'Encyclopédie, les articles *bile* et *borax*. Il a fait imprimer séparément : 1° *Une Analyse des eaux minérales de Passy*; 2° des *Observations en réponse* à Baumé, *sur la préparation de l'éther, sur le mercure*, etc.; 3° enfin des *Expériences sur la nature du diamant*. Dans ces expériences sur le diamant, faites avec les célèbres *Macquer* et *Lavoisier*, Cadet eut l'avantage de mettre hors de doute la combustion parfaite de ce corps singulier, et d'apercevoir l'enduit charbonneux dont se couvre le diamant lorsqu'il ne se combine que partiellement avec le gaz oxigène. Le désir d'étendre, avec le domaine des sciences, nos relations commerciales, avait fait conduire en France deux jeunes Chinois, auxquels Louis XV voulut qu'on apprît la chimie. Cadet fut chargé de la leur enseigner, et reçut pour prix de ce service la seule récompense qui pouvait le flatter, *la Collection complète des mémoires de l'académie des sciences*. Un livre instructif paie les travaux d'un savant, comme une armure brillante les exploits d'un guerrier. Les falsifications que des commerçans avides se permettaient d'exercer sur les vins, les vinaigres et les tabacs, ayant éveillé la sollicitude du gouvernement, Cadet fut chargé de découvrir ces fraudes pernicieuses; il donna à la fois les moyens de les reconnaître, d'en arrêter le cours, et de remédier aux abus qu'elles entraînaient. Cadet a travaillé sur la confection du verre et de la porcelaine avec le célèbre *Fontanieu*; il a laissé dans son laboratoire un grand nombre d'échantillons qui attestent l'importance des essais qu'il a faits dans ce genre. Ces travaux le firent nommer commissaire du roi pour la chimie, près la manufacture de Sèvres. Le public accorda toujours à Cadet une confiance proportionnée à ses talens. On sait quel succès ont constamment obtenu les médicamens qu'il préparait. Ce succès a été trop durable pour qu'on pût l'attribuer à la mode ou à un engouement irréfléchi. Son cabinet était ouvert, à toute heure, à l'humanité souffrante qui venait réclamer ses salutaires avis. Ses consultations étaient toujours gratuites; il y joignait souvent, pour les pauvres, le don des médicamens qu'il avait prescrits, et quelquefois de l'argent pour qu'ils se procurassent le bouillon, le linge, ou telle autre commodité que réclamaient leurs maladies. Un homme, dont l'habit et le maintien annonçait tout au plus un pauvre habitant de la campagne, se présente un jour chez Cadet pour le consulter. Le malade est accueilli avec autant d'égards et de politesse, de patience et d'attention, que si son extérieur eût promis le plus riche salaire; il se retire surpris et pénétré de reconnaissance. Le soir du même jour, une voiture s'arrête à la porte de Cadet. Un homme décoré en sort, et se fait reconnaître pour le malade si généreusement écouté le matin : c'était le duc de Crillon ; il embrasse Cadet, et lui demande son amitié. Cette demande n'était point une vaine démonstration; le duc, à compter de ce jour, fut et demeura toute sa vie l'ami intime de Cadet. Ses derniers travaux chimiques ont eu pour objet l'examen du métal des cloches. L'académie des sciences l'en avait chargé conjointement avec Darcet et Fourcroy. Depuis cette époque, il se renferma dans ses consultations journalières et dans la pratique de son état. Après plus de soixante années de travaux utiles, Cadet succomba à la suite d'une opération douloureuse qu'il supporta avec beaucoup de courage. Il mourut le 25 vendémiaire an 8 (17 octobre 1799), laissant un fils unique, héritier de ses talens, auxquels il en réunit d'autres, etc. (*Voyez* l'article ci-après.)

CADET-GASSICOURT, fils du précédent, est né à Paris le 23 janvier 1769. Il exerça d'abord la profession d'avocat, et l'abandonna en 1799, après la mort de son père, pour se faire recevoir pharmacien. L'étude des sciences, des lettres et de la saine philosophie remplit ses premières années. A l'époque du 13 vendémiaire an 4 (10 octobre 1795), il était président de la section du Mont-Blanc, qui marcha contre la convention. Il fut condamné à mort, mais le jury du tribunal criminel du département de la Seine annula ce jugement prononcé par contumace. M. Cadet, membre de la société de bienfaisance, l'un des fondateurs du lycée républicain, membre de la société des belles-lettres, était, avant la restauration, pharmacien de l'empereur. C'est en cette qualité qu'il fut, en 1809, appelé à Schœnbrün, où Napoléon le nomma chevalier de l'empire. Témoin des principaux événemens de cette mémorable campagne, et s'étant trouvé à même de rassembler des anecdotes curieuses, M. Cadet les fit paraître dans un ouvrage fort piquant, intitulé *Voyage en Autriche, en Moravie et en Bavière*, 1 vol. in-8°. Il figura comme témoin à décharge dans le procès dirigé, en 1819, contre une prétendue réunion dite *des amis de la liberté de la presse*. Interrogé sur l'organisation intérieure de cette assemblée : *Celui qui nous faisait les honneurs de la soirée*, répondit M. Gassicourt, *n'était pas plus un président élu que le roi de l'Épiphanie n'est un roi légitime.* M. Cadet est un pharmacien savant et un homme d'esprit; et à ces deux titres, il ne fait pas moins pour la guérison que pour l'amusement de ses malades. Excellent patriote, il a souvent quitté son laboratoire pour s'occuper d'objets politiques. Auteur de plusieurs brochures sur des questions d'intérêt général, il s'est livré simultanément au culte de la science et à celui de la liberté. M. Cadet, docteur de la faculté des sciences, est membre des académies de Turin, de Florence, de Madrid, et de l'académie royale de médecine de Paris, dont il est un des secrétaires.

C'est à lui que l'on doit la création du conseil de salubrité, institution si utile aux arts et à l'hygiène publique. Indépendamment de l'ouvrage dont nous avons parlé ci-dessus, M. Gassicourt en a publié plusieurs autres, et s'est distingué en plus d'un genre. On a de lui *Lettres en prose et en vers sur la Normandie, suivies de pièces fugitives; le Tombeau de Jacques Molay, ou Histoire secrète des templiers francs-maçons, illuminés*, etc., etc. Il donna au Vaudeville, en 1794, *le Souper de Molière,* et quelques années après, au théâtre des Troubadours, *la Visite de Racan*. Il publia successivement *un Formulaire magistral,* 1 vol. in-12; *un Dictionnaire de chimie,* 4 vol. in-8°; *une petite Pharmacie domestique à l'usage des personnes qui habitent la campagne,* 1 vol. in-18. Dans un autre genre il fit paraître : *Observations sur les peines infamantes*, ouvrage adressé à l'assemblée constituante. En 1800, *une Théorie des élections,* sous le titre de *Raisons d'un bon choix;* une autre brochure ayant pour titre *Cahier de réformes*. En 1817, il critiqua finement l'organisation de la garde nationale, dans une brochure intitulée : *Confidence de l'hôtel de Bazancourt*. Peu après il fit paraître *les quatre Ages de la garde nationale*. La même année et les deux suivantes, il publia une *Analyse raisonnée des listes d'électeurs et d'éligibles;* et deux brochures intitulées : *Candidats présentés aux électeurs de Paris pour la session de* 1819, et *Qui nommerons-nous?* (1820). Les autres ouvrages de Cadet-Gassicourt sont : 1° *Un Essai sur la vie privée de Mirabeau;* 2° *un Éloge de Baume;* 3° *Saint-Géran, ou la nouvelle Langue française*, suivi du *Voyage au mont Valérien*, etc., critique enjouée des ouvrages de Mme de Staël et de M. de Châteaubriand, 1 vol. in-8°; 4° *un Cours gastronomique*, 1 vol. in-8°; 5° *l'Esprit des sots passés, présens et à venir,* ouvrage philologique, 1 vol. in-12; 6° *l'Anti-novateur;* 7° *Projet d'institut nomade;* 8° *des Moyens de destruction et de résistance que les sciences physiques peuvent offrir dans une guerre nationale.* Les recueils périodiques des sciences naturelles contiennent plusieurs mémoires intéressans de M. Cadet-Gassicourt, et il se propose de publier incessamment un ouvrage très-étendu sur la salubrité publique, considérée dans ses rapports avec l'administration de la police.

CADET-DE-VAUX (ANTOINE-ALEXIS), frère de Cadet-Gassicourt (L. C.), né à Paris le 13 septembre 1743, exerça quelque temps la pharmacie. Il traduisit les instituts de chimie de Spielman, 2 vol in-8°, et les enrichit de notes. Ses liaisons avec Duhamel, Tillet et Parmentier, le portèrent vers l'étude de l'économie rurale et domestique. Il vendit sa pharmacie, et se livra tout entier aux objets intéressans que présente cette science. Cependant comme il avait peu de fortune, il conçut le projet de s'assurer d'abord une existence par la littérature, et il créa le *Journal de Paris*, dont le garde-des-sceaux Hue de Miroménil lui accorda le privilége, à la charge de s'associer M. Suard, M. Coranccz, etc. Le *Journal de Paris*, ce qui paraîtra incroyable à ses lecteurs actuels, eut, dans les premières années, le plus grand succès. Libre de se livrer à ses goûts et doué d'une grande philanthropie, Cadet de-Vaux proposa au gouvernement les moyens de prévenir l asphyxie des fosses d'aisance; il demanda et obtint la prohibition des comptoirs de plomb chez les marchands de vin, des vases de cuivre pour les laitières, des balances de cuivre pour les détaillans de sel; il provoqua la suppression du cimetière des Innocens. Ces travaux le firent nommer, par M. Lenoir, lieutenant-général de police, inspecteur des objets de salubrité de la ville de Paris. Il créa, avec Parmentier, l'école de boulangerie, et professa gratuitement cet art, soit à Paris, soit dans plusieurs provinces où l'on ne faisait que de mauvais pain. Celui des prisons et des hôpitaux fut amélioré par les soins de ces deux philanthropes. Il conçut le projet des comices agricoles, le ministre les adopta; et ces réunions des plus grands cultivateurs présidées par Broussonet, par Cadet-de-Vaux, firent faire de grands pas à l'agriculture. C'est dans ces conférences champêtres qu'il apprit aux fermiers à prévenir la carie des blés par un bon chaulage, qu'il fit proscrire l'emploi du vert-de-gris et de l'arsénic que quelques laboureurs mêlaient à leurs semences pour les préserver de carie, qu'il propagea la connaissance de la mouture économique. Cadet-de-Vaux publia un mémoire sur la diminution des eaux opérée par le destruction des forêts; une instruction sur la méthode œnologique (l'art de fabriquer le vin) de Chaptal; une autre sur le blanchîment à la vapeur, et plusieurs écrits sur l'emploi de la gélatine extraite des os. En 1791 et 1792 il fut nommé président du département de Seine-et-Oise. Il se fit chérir dans cette place par son activité et sa modération. Rendu à sa vie agricole, il s'occupa de chercher tous les produits que l'on pouvait tirer des pommes de terre, et il a publié sur cette substance alimentaire d'excellens écrits. Il a fait connaître aussi l'avantage offert par l'*arcure* ou courbure des branches dans les arbres fruitiers, qui, par cette opération, deviennent plus productifs sans s'épuiser; il a rédigé une petite histoire de la taupe et des moyens de la détruire. Ce traité est plein de recherches et d'intérêt. M. Cadet-de-Vaux a 78 ans, et son zèle ne se ralentit point. Il vient de publier, par ordre du ministre de l'intérieur, une brochure pour prouver qu'il y a un avantage d'un cinquième à récolter le blé quinze jours avant sa complète maturation, et que la farine obtenue de ce blé est de meilleure qualité. M. Cadet-de-Vaux est membre de la Société royale d'agriculture, de l'académie royale de médecine, de celle des Curieux de la nature, et correspondant de plusieurs sociétés savantes étrangères. Ennemi juré de la goutte, M. Cadet-de-Vaux conçut, il y a quelques années, le projet de la noyer dans 48 verres d'eau. On ne sache pas qu'un seul goutteux ait fait en entier l'épreuve de ce spécifique, qui n'a jamais été à la mode malgré sa singularité. M. Cadet-de-Vaux est du petit nombre de ces hommes recommandables qui n'ont ambitionné d'autre gloire que celle d'être utile; et il est impossible de citer, sans reconnaissance, les nombreux services qu'il a su rendre à la société.

CADET (Jean-Marcel), né à Metz le 4 septembre 1751, n'est point de la même famille que les précédens. Il a résidé pendant vingt-cinq années en Corse, où il a été subdélégué général et inspecteur des mines. Après avoir comparé entre elles et avec celles du continent les productions de cette île, qu'il a plusieurs fois parcourue dans tous les sens, Cadet s'est servi des rouleaux du cadastre pour la figurer en relief, avec les matières mêmes du sol. Cet ouvrage curieux et d'une grande patience, facilite l'intelligence de deux mémoires qu'il a publiés, l'un *sur les Jaspes et autres pierres précieuses de la Corse*; l'autre, *sur les Stations de la mer, à différentes distances du centre de la terre.* L'importance des forêts de la Corse, et les coupes intempestives que l'on en faisait, ont déterminé Cadet à faire imprimer des *Observations sur la nécessité de régler l'abattage des arbres d'après la latitude et l'élévation du sol.* Il est auteur du *Système de l'Angleterre, publié aux yeux des nations*, et de l'*État de la Corse durant la révolution.* On doit encore à Cadet le déroulement, le calque et la première gravure du plus beau des rouleaux connu d'écritures en hiéroglyphes; une collection de tarifs pour établir avec justesse et célérité les cottes proportionnelles sur les différens revenus; un mémoire sur l'emploi de ce qui est fait du cadastre pour répartir équitablement la somme de la contribution foncière sur les départemens du royaume; un précis des voyages entrepris pour se rendre aux Indes par le pôle-nord; un traité de la lenteur que mettent les substances aériformes, liquides et solides, à suivre les mouvemens de la terre, et des effets de cette lenteur sur la salubrité, les débordemens et les alluvions. Cadet avait été appelé, il y a vingt ans, à la place de directeur des contributions du département du Bas-Rhin. Il résidait à Strasbourg, où il était en même temps secrétaire-général de la société des sciences, lorsqu'il a été admis à la retraite. Il s'occupe maintenant d'un ouvrage sur l'importance de la Corse, et d'un autre qui donnera l'explication des noms personnels symboliques.

CADOUDAL (George), fils d'un meunier, naquit en 1769, à Brech, village, où était établi son père, à deux lieues d'Auray, département du Morbihan. Il fit ses études au collége de Vannes, et prit part à la première insurrection royaliste, excitée en 1793, dans son département. Cette tentative de guerre civile n'ayant obtenu aucun succès, Cadoudal, à la tête d'une cinquantaine de paysans bas-bretons, se joignit à un rassemblement de Vendéens, les suivit dans leurs opérations, et devint officier au siége de Granville. Cadoudal, de concert avec un nommé Lemercier, s'occupa d'enrôler des matelots oisifs, des paysans privés de travail, et s'efforça ainsi de recruter le parti qui avait levé l'étendard de la guerre civile. Arrêté sur ces entrefaites par un détachement républicain, il fut conduit dans les prisons de Brest, et, après quelques mois de détention, se sauva déguisé en matelot. Cependant l'armée royaliste, durant l'absence de George, avait reçu une organisation définitive : les chefs étaient choisis. George se fit nommer commandant de son canton, et ce fut sous ce titre qu'il commença cette guerre de chouannerie, à laquelle il dut son genre de célébrité. Une grande constance à braver les diverses espèces de périls attachés aux expéditions qu'il commandait, le rendit un personnage redoutable; et il se vit bientôt à la tête d'un rassemblement nombreux. En 1795 il se prononça contre la pacification de la Mabilais; s'entendit avec les chefs du débarquement de Quiberon, pour favoriser leurs entreprises; et après l'échec qu'ils éprouvèrent, rallia les chouans que les officiers émigrés, découragés par la mort de Tinteniac, voulaient licencier. Se trouvant, à cette époque, premier chef de l'insurrection de la Basse-Bretagne, il essaya quelque temps de résister aux armes des troupes républicaines. La responsabilité du désastre de Quiberon lui semblant devoir peser sur M. de Puisaye, il le fit arrêter avec l'intention de le faire fusiller; et ce ne fut qu'à la suite d'un long entretien et de prières réitérées, que celui-ci parvint à fléchir cette justice expéditive. Malgré cette roideur, George savait cependant se plier aux circonstances, et dissimuler quand il y avait intérêt. On l'a vu, en 1796, se résoudre à une feinte soumission devant le général Hoche; licencier ses troupes; s'engager à opérer leur désarmement; et donner en secret les ordres les plus positifs pour que le traité, publiquement proclamé, ne s'accomplît pas. On l'a vu, en 1797, après le coup manqué par les royalistes, au 18 fructidor, tenter de rallumer la discorde en France, sous la protection du ministère anglais. Après deux ans d'inaction, on l'a vu accomplir ce projet en 1799; enfin à la suite des combats de Grand-Champ et d'Elven, qui eurent lieu les 25 et 26 janvier 1800, on l'a vu traiter près de Theix avec le général Brune; licencier ses troupes; jurer la paix; et se rendre à Londres pour concerter les moyens de rallumer la guerre. Cependant George reçut en Angleterre le prix de son dévouement à la cause royale. Le cordon rouge et le grade de lieutenant-général lui furent accordés par monseigneur le comte d'Artois, et ces marques de faveur furent accompagnées des félicitations du ministère anglais. Revenu secrètement en Bretagne avec le commandement général du Morbihan et de plusieurs autres départemens, il fit de nouveaux efforts pour y organiser l'insurrection : il aspirait même à s'emparer de Belle-Ile et de Brest; mais la découverte de ce projet le fit échouer. Ce dernier commandement de George fut signalé par la mort de M. de Bec-de-Lièvre, qu'il fit fusiller, comme espion de la police du premier consul. M. Bec-de-Lièvre était le beau-frère du général Bourmont, lequel avait, contre l'avis de George, traité avec les agens de la république. Cependant un attentat horrible se tramait contre la vie du chef du gouvernement français. Désespérant de vaincre le première consul, on avait pris la résolution de l'assassiner. Mais il est des degrés dans le crime. Tuer un homme est un forfait horrible; le tuer par un moyen qui doit entraîner la mort d'une foule nombreuse, est l'acte d'une férocité stupide. Toute la France se souvient encore du désastre causé par l'explosion de la machine infernale. Saint-Réjant, ancien officier de marine, employé jusque-là sous le commandement de George, fut jugé et condamné avec Carbon, comme auteur de cet horrible attentat. Londres fut considéré comme le point d'où partait la conspiration; mais George, accusé par l'opinion publique, nia constamment qu'il y eût pris part. Cependant il s'était déclaré depuis long-temps ennemi personnel du premier consul. A l'époque où les principaux chefs de la Vendée signèrent une pacification qui terminait une guerre devenue inutile, George refusa d'y adhérer; et ses diverses soumissions au gouvernement ne furent jamais que des ruses à l'abri desquelles il méditait de nouvelles attaques. Dans le mois de janvier 1803, des officiers qui avaient servi sous le commandement de George, se rendirent avec lui à Hastings, d'où ils devaient s'embarquer secrètement pour la France. Le fait suivant, dont nous pouvons garantir l'authenticité, indique vers quel but était dirigée cette nouvelle expédition. George, muni d'une lettre de recommandation, se présenta à lord Hutchinson, commandant des troupes dans la comté de Kent. Cette lettre, expédiée par le ministère anglais, sollicitait en faveur de l'ancien chef de chouans, une protection spéciale; elle priait lord Hutchinson d'assister à son embarquement, et d'avoir pour lui et les siens, durant leur séjour à Hastings, toutes les prévenances possibles. Lord Hutchinson répondit sur-le-champ qu'il pourvoirait à tous les besoins de l'embarquement; mais il ajouta: *Que d'après l'évidence, l'expédition ne pouvant avoir un but approuvé par les lois de la guerre, et conforme aux droits des nations,* il ne pouvait faire à George et à ses compagnons aucune politesse, ni lier avec eux aucun rapport *personnel*. Ce lord Hutchinson était le même qui avait précédemment commandé en Égypte. Cependant George, suivi de Pichegru et de ses autres compagnons, débarqua, le 21 août, au pied de la falaise de Béville (côte de Normandie). Un complot contre la vie ou la liberté du général Bonaparte était effectivement l'objet de cette expédition hasardeuse. Les conjurés se rendirent à Paris par des routes différentes, et sous divers déguisemens. Si l'on en croit certains biographes, l'intention de George était d'attaquer Napoléon à force ouverte, au milieu de sa garde. Quoi qu'il en soit, la police de France était depuis long-temps informée de la nouvelle conspiration ourdie en Angleterre. Les recherches les plus actives étaient ordonnées, sur tous les points, contre les conspirateurs. George, néanmoins, se trouvait en France depuis plus de six mois, sans qu'on fût parvenu à s'emparer de sa persónne, lorsqu'au mois de mars 1804, des renseignemens positifs apprirent à la police qu'il était à Paris. L'arrestation de plusieurs de ses complices avait eu lieu précédemment, entre autres celle de Pichegru, incarcéré le 28 février. Le 9 mars, des agens de police furent distribués dans toutes les directions autour du dernier domicile habité par George. Vers sept heures du soir on le vit sortir en cabriolet, d'une maison située rue Saint-Hyacinthe, montagne Sainte-Geneviève. Il descendit avec une vitesse extrême la rue des Fossés-M.-le-Prince, et avait déjà gagné le carrefour Bussy, quand les agens qui le suivaient l'entourèrent. George renversa d'un coup de pistolet celui qui se présenta au marche-pied; blessa dangereusement celui qui s'était emparé des rênes du cheval; et s'étant élancé hors du cabriolet, il avait déjà fait quelques pas pour s'évader, quand les cris *à l'assassin*, et la détonation des armes, attirèrent la foule. Un boucher se jeta sur le fugitif, et se colleta avec lui jusqu'au moment où les agens de police, l'ayant enveloppé de toutes parts, le lièrent et le transportèrent dans une voiture de place, à la préfecture de police. De là Cadoudal fut conduit au Temple, où il demeura durant l'instruction préparatoire. Transféré à la Conciergerie quand la procédure judiciaire commença, le prévenu répondit à ses juges avec une grande fermeté, évitant de compromettre aucun de ses adhérens, et il entendit la sentence qui le condamnait à mort, sans manifester la moindre émotion. Des démarches, dont sa grâce devait être le résultat, lui furent conseillées; il s'y refusa, et reçut la mort avec une grande intrépidité. Condamné le 21 prairial an 12 (10 juin, 1804), son jugement fut confirmé le 4 messidor suivant (23 juin), et exécuté le 6 (25 juin). Plusieurs nobles compromis et condamnés comme George, montrèrent moins de fermeté que ce partisan plébéien. MM. Armand et Jules de Polignac, Bouvet de Lozier, Lajolais, Charles d'Hozier, Russillion, Rochelle, Gaillard et de Rivière, demandèrent leur grâce et l'obtinrent. Il est un de ces nobles amnistiés, qui dut la sienne aux sollicitations du général Murat, depuis roi de Naples. L'acharnement avec lequel il fit rechercher ce prince proscrit à son tour en 1815, ne permet pas de penser qu'il eût connaissance du service que ce dernier lui avait rendu. George Cadoudal était sans doute un homme d'un courage extraordinaire; mais jamais il ne versa que le sang français, et des actes de barbarie signalèrent trop souvent la présence des hommes dont il avait le commandement. Il est juste toutefois de dire qu'il fut, jusqu'à son dernier jour, dévoué sans réserve à la cause qu'il avait embrassée. Son père et son frère Joseph furent anoblis par ordonnance du roi, en octobre 1814. Durant les *cent jours*, ce même Joseph Cadoudal ayant organisé un rassemblement dans les environs de Vannes, fut, après le second retour du roi, nommé colonel de la légion du Morbihan, par ordonnance du 30 octobre 1815.

CADROY (Pierre). Avant la révolution, il avait embrassé la profession d'avocat. Il fut nommé, en 1791, administrateur du département des Landes, et, au mois de septembre 1792, député à la convention nationale. Attaché au parti de la Gironde, il reconnut son incompétence, comme juge, dans le procès de Louis XVI; mais s'il vota, comme législateur, pour la détention et le sursis, ce fut après avoir rejeté l'appel au peuple, qui eût été le seul moyen de sauver le roi. Cette position équivoque, choisie par une sorte de prudence, lui donna beaucoup d'inquiétude, lorsque le pouvoir du comité de salut public n'eut point de bornes. Au milieu des frayeurs qui l'obsédaient, il sut toutefois conserver assez de présence d'esprit pour ne pas grossir le nombre des victimes. Mais on vit bientôt à quels principes appartenait ce qu'on avait pris chez lui pour de la modération. Après s'être déclaré l'ennemi de toutes les sociétés populaires, et en avoir provoqué la destruction en demandant spécialement que la salle des jacobins fût convertie en une fabrique d'armes, il reçut, pour le Midi, une mission dont l'objet paraissait être de rétablir la paix en comprimant les hommes qui avaient mérité le nom de terroristes. On les comprima, mais en les remplaçant. Cadroy fut un de ceux qui dans Lyon, dans Toulon, dans Marseille, contribuèrent le plus à organiser une réaction aussi sanguinaire que l'avaient été les mesures reprochées avec tant de raison au parti jacobin. Lorsque les conseils remplacèrent la convention, Cadroy fut membre de celui des cinq-cents. Le 29 vendémiaire an 4, il y fut dénoncé par Pelissier (des Bouches-du-Rhône), comme l'auteur des assassinats du fort Saint-Jean. Cette accusation n'eut pas de suites, et ce fut aussi vainement qu'un grand nombre d'habitans de Marseille la renouvelèrent quarante-huit jours après : trop de scènes déplorables semblaient habituer à l'impunité, comme si elle était quelquefois une nécessité des temps. Cadroy trouvait d'ailleurs un appui dans l'assemblée même, où chaque jour le parti de Clichy exerçait une plus grande influence. Aussi ne craignait-il pas d'attaquer vivement Tallien, qui sans cesse blâmait l'indulgence du directoire envers les auteurs des excès du Midi. Cependant la journée du 18 fructidor déconcerta leurs protecteurs secrets, et Cadroy fut compris dans la liste de déportation signée par les triumvirs, qui firent cerner la salle des cinq-cents. Rentré en France après l'établissement du consulat, il se retira dans le département des Landes, à Saint-Sever, où il remplit les fonctions de maire jusqu'à sa mort, arrivée au mois de novembre 1813.

CAFFARELLI-DU-FALGA (Louis-Marie Joseph-Maximilien), général de division, d'une ancienne famille du Languedoc, naquit au Falga, le 13 février 1756. Des dispositions naturelles que secondèrent de très-bonnes études, et un zèle ardent pour le travail, expliquent les progrès qu'il fit dans le corps royal du génie, où il puisa ses premières connaissances militaires. Aîné de neuf enfans devenus orphelins, Caffarelli-du-Falga servit de père à ses frères et sœurs, et ne voulut recueillir de la succession paternelle qu'une part égale à celle de chacun d'eux, bien que les coutumes du pays l'autorisassent alors à s'en approprier la moitié. Jamais homme ne porta plus loin le désir de s'instruire, le besoin de s'occuper du bonheur des autres, et de se rendre utile à la société. Aussi dès sa jeunesse avait-il l'habitude d'observer, de réfléchir, de recueillir des notes sur tous les objets quelconques d'intérêt général, attendant avec impatience l'occasion de les appliquer. Quand la révolution éclata, il en adopta les principes : il fit ses premières campagnes à l'armée du Rhin, où son mérite l'éleva rapidement aux premiers grades. Lorsque après la journée du 10 août 1792, la déchéance de Louis XVI fut prononcée, des commissaires de l'assemblée législative étant venus en notifier les décrets à l'armée qui parut y applaudir, lui seul protesta, et fut destitué. Il ne quitta point la France, et subit, sous le gouvernement révolutionnaire, une détention de quatorze mois. Rendu à la liberté, il fut employé dans les bureaux du comité militaire. Enfin il reprit du service, et se trouva sous les ordres du général Kléber, au passage du Rhin, qui eut lieu près de Dusseldorf en septembre 1795. Peu de temps après, combattant à côté du brave Marceau sur les bords de la Nahe, il fut atteint d'un boulet de canon qui lui fracassa la jambe gauche. L'amputation ayant été jugée nécessaire, il n'hésita pas à s'y résigner. Presque dans le même temps, Caffarelli-du-Falga, auteur d'excellens mémoires, alors inédits, sur l'instruction publique, sur des matières philosophiques, et sur diverses branches de l'administration, fut nommé membre associé de l'institut. En septembre 1798, il suivit en Égypte le vainqueur d'Italie, qui, juste appréciateur de ses talens, avait voulu se l'attacher en qualité de général de brigade, chef de l'arme du génie. La gloire acquise par les armes, et la gloire que procurent des découvertes utiles, lui étant également chères, il n'y eut presque point de succès militaires ou scientifiques auxquels il ne prît part dans le cours de l'expédition. Dévoué au général en chef, qu'il accompagnait toujours dans les occasions les plus périlleuses, il avait couru le risque d'être englouti avec lui dans la mer, au moment du débarquement, et plus tard, au passage de la mer Rouge. Sa glorieuse carrière devait se terminer sous les murs de Saint-Jean-d'Acre, où, le 9 avril 1799, une balle lui cassa le bras droit. Sa mort, occasionée par l'amputation, excita les regrets de toute l'armée. Elle perdait un de ses généraux les plus recommandables, mais la France eut à regretter un citoyen éminemment distingué par les sentimens les plus nobles, par son dévouement à la patrie, par la justesse de son jugement, par les connaissances les plus vastes en économie politique et en administration, par la bonté et la générosité de son caractère, et enfin par un amour du vrai, du grand et du juste, qui fut toujours la règle de sa conduite. La tombe que dans sa douleur l'armée lui éleva auprès de Saint-Jean-d'Acre, subsiste encore, et est conservée par les Arabes avec un soin religieux, ainsi que l'ont rapporté des officiers de marine de la station du Levant, qui l'ont visitée il y a peu de temps. L'homme de bien est respecté de toutes les nations.

CAFFARELLI (Auguste), comte, lieutenant-général, frère du précédent, né au Falga le 7 octobre 1766, servait avant la révolution dans les troupes sardes; mais prévoyant que la guerre pourrait s'allumer entre la Sardaigne et la France, et bien résolu à ne jamais porter les armes contre sa patrie, il quitta ce service en 1791, et en 92, il s'enrôla comme simple dragon lorsque les troupes espagnoles envahirent le Roussillon. Promu au grade d'adjudant-général en 93, ce fut en cette qualité qu'il développa ses talens militaires dans plusieurs campagnes. Après le 18 brumaire, Bonaparte le nomma son aide-de-camp : il ne tarda pas à devenir général de brigade, et alla à Bruxelles avec le premier consul en 1803. Chargé, en 1804, de se rendre à Rome pour déterminer le pape à venir en France sacrer Napoléon empereur, il s'acquitta avec beaucoup d'intelligence de cette mission délicate. En 1805, il fut nommé général de division et gouverneur des Tuileries. Presque dans le même temps, Napoléon, qui croyait que de grandes fonctions civiles ajoutaient à la gloire militaire, le nomma président du collége électoral du Calvados. Vers la fin de l'année, il commandait dans les champs d'Austerlitz la division du général Bisson, mis hors de combat par une blessure grave. La part qu'il prit à cette journée immortelle lui fit obtenir le titre de grand-officier, et peu de jours après le grand-cordon de la légion-d'honneur. En mars 1806, il fut nommé ministre de la guerre et de la marine du royaume d'Italie, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1810 : il fut envoyé ensuite dans le Nord de l'Espagne; et quelques jours après son arrivée à Vittoria, il fit échouer une tentative de débarquement faite par les Anglais à Santonia sur la côte de Santander. Vers ce même temps, il enleva un convoi considérable de munitions, après avoir battu le fameux Mina. En septembre 1812, il s'empara de Bilbao; il avait précédemment dispersé des bandes qui s'étaient réunies en Navarre et dans les environs de Sarragosse. Enfin, après s'être signalé en diverses rencontres, après avoir contribué à faire lever aux Anglais le siége de Burgos, après avoir, avec la plus grande activité, travaillé à maintenir la tranquillité dans son commandement, il fut rappelé en 1813. La France fut envahie en 1814; il fut alors assez heureux pour prouver en même temps sa reconnaissance à son bienfaiteur, son attachement à sa patrie, et son dévouement à l'impératrice et à son fils, qu'il voulut accompagner à Vienne. Rentré en France, le général Caffarelli fut nommé, en janvier 1815, au commandement de la 13^{me} division militaire. Il se trouvait à Rennes lorsque Napoléon débarqua à Fréjus. Il fut appelé auprès de Son Altesse le duc de Bourbon, qui se trouvait alors à Angers investi d'un grand commandement; il reçut l'ordre de retourner à Rennes *pour y faire tout le bien, et empêcher tout le mal qu'il pourrait* (ce sont les expressions du prince). Le général Caffarelli, de retour à Paris, eut vers la fin des *cent jours* le commandement de la 1re division militaire. Un ordre du ministre de la guerre le fit partir pour Metz, qui fut presque aussitôt bloquée par les Russes. Depuis il n'a été appelé à aucune fonction, et vit dans la retraite.

CAFFARELLI (Louis-Marie-Joseph), comte, conseiller-d'état, préfet maritime, grand-officier de la légion-d'honneur, frère des précédens, né comme eux au château du Falga, département de la Haute-Garonne, en 1760, fut d'abord cadet au régiment de Bretagne, infanterie, et peu de temps après entra dans la marine; fit toute la guerre d'Amérique, et se trouvait, au commencement de la révolution, lieutenant de vaisseau déjà ancien. Forcé de quitter ce service pour cause de santé, il servit comme auxiliaire au corps du génie, et fit à l'armée des Pyrénées-Orientales les trois campagnes qui furent suivies de la paix de Bâle. Son activité et ses connaissances rendirent ses services très-utiles. Lors de la création du conseil-d'état, il y entra un des premiers comme membre de la section de la marine. Le 20 juillet 1800, il fut nommé préfet maritime à Brest. Dans ce poste, il rendit les services les plus importans par l'ordre et l'économie qu'il établit dans toutes les parties de l'administration, par les constructions bien entendues qu'il fit exécuter, par sa probité sévère et par les idées qu'il propagea, afin de rendre le corps de la marine aussi utile que l'état a droit de l'attendre. En 1804 et 1805, il avait été porté à la candidature du sénat-conservateur par le corps électoral de son département. En 1813, il fut nommé grand'croix de l'ordre de la Réunion. En janvier 1814, il fut chargé de se rendre dans la 10^{me} division militaire qu'essayait de troubler une association connue sous le nom de *confédération chrétienne*, formée, disait-on, à Toulouse depuis quelque temps. Des enquêtes lui procurèrent la liste de ces perturbateurs, qu'il jugea plus méprisables que dangereux. Ses fonctions cessèrent lorsque les alliés envahirent Paris. De retour dans cette ville, il fut nommé par le roi conseiller-d'état honoraire; il se retira à la campagne, et y demeura jusqu'à l'époque des *cent jours*. Le 3 juin

1815, un décret impérial de Napoléon le créa pair de France, dignité dont il n'a pas joui. Il a vécu depuis dans la retraite.

CAFFARELLI (Charles-Ambroise), baron, préfet, membre de la légion-d'honneur, né au château du Falga le 15 janvier 1758, destiné dès sa jeunesse au ministère des autels, reçut une éducation conforme à cet état. Il était chanoine de Toul en 1789. Obligé de se retirer dans sa famille, et livré à l'étude, il fut en butte aux persécutions révolutionnaires, et subit, avec son frère aîné et deux de ses sœurs, une longue détention qui ne finit pas même à la mort de Robespierre. Le 18 brumaire apporta du changement à sa situation. Le nom de Caffarelli, déjà honoré par plusieurs de ses frères, attira sur lui les regards du premier consul, qui le nomma d'abord préfet du département de l'Ardèche, et ensuite de celui du Calvados. La modération de son caractère, et la sagesse de son administration, le firent également estimer dans l'un et l'autre de ces départemens. En 1810, il passa à la préfecture du département de l'Aube; mais l'empereur Napoléon le destitua en 1814 pour n'être pas rentré à Troyes avec l'armée française. Cette destitution, prononcée dans un premier mouvement, n'a affaibli en rien dans les deux départemens administrés par M. Charles de Caffarelli, l'estime profonde que leurs habitans lui ont vouée pour son esprit de justice, ses lumières, son intégrité, sa bienfaisance et son empressement à proposer toutes les mesures qui pouvaient tendre au bien de ses administrés. Le baron Caffarelli n'a rempli aucune fonction depuis le retour du roi; il a publié, en 1800, un mémoire sur l'établissement des percepteurs à vie. On lui doit aussi plusieurs autres ouvrages estimés sur l'économie politique.

CAFFARELLI (Jean-Baptiste-Marie), frère des précédens, né le 1er avril 1763, est mort à Saint-Brieux le 11 janvier 1815. Il avait embrassé l'état ecclésiastique. Persécuté, il fut obligé, en 1792, de fuir en Espagne, ainsi que beaucoup d'autres ecclésiastiques français, et ne put rentrer dans sa famille qu'en 1799. Il fut nommé, en 1802, évêque de Saint-Brieux, et occupa ce siége jusqu'à sa mort: il remplit constamment ses devoirs avec le zèle et la simplicité d'un apôtre. Ses principes étaient aussi purs que solides; sa piété éclairée, sa charité, son indulgence et sa bonté lui gagnaient tous les cœurs, tandis qu'une conduite exemplaire, et l'exercice de toutes les vertus, commandaient la considération et le respect. Il fut, à la fin de 1803, chargé de présider le collége électoral du département du Nord. En 1805, l'évêque de Saint-Brieux a, dans un mandement adressé aux habitans de son diocèse, célébré la victoire d'Austerlitz d'une manière digne de ce grand événement. Durant le concile de Paris, il donna une preuve remarquable de la fermeté de son caractère, par le zèle qu'il mit à défendre les principes religieux et les lois de sa conscience.

CAFFIERI (Jean-Jacques),

naquit, en 1725, d'une famille originaire de Rome et connue dans la sculpture. Il étudia sous Lemoine, et il devint bientôt un artiste distingué. Déjà sculpteur du roi, et professeur de l'académie de peinture, il fut reçu membre de l'académie des sciences et belles-lettres de Rouen, et membre honoraire de celle de Dijon. On lui reprochait un malheureux penchant à la jalousie; mais on assure qu'il parvint à le surmonter vers la fin de ses jours. Sa mort a eu lieu le 21 juin 1792. La statue de Molière passe pour son chef-d'œuvre ; il la fit par ordre de Louis XVI. Caffieri a laissé de nombreux ouvrages; on admire particulièrement le buste d'Helvétius, et ceux de Corneille et de Piron, placés tous deux dans le foyer du Théâtre-Français.

CAGIGAL (Don N.), général espagnol. Il remplaça Monteverde dans les fonctions de capitaine-général de Venezuela. A la tête des divisions Cevallos et Calzada et de quelques troupes de la garnison de Coro, il attaqua, au mois de mai 1814, l'armée républicaine dans les plaines de Carabolo. Après avoir prolongé le combat avec beaucoup de persévérance, il se vit enfin réduit à quitter le champ de bataille; il avait perdu beaucoup d'hommes, et une grande quantité d'armes et de munitions. Cependant il ne tarda pas à retirer de cette défaite autant d'avantages que lui en eût donné la victoire. Bolivar plein de confiance après un tel succès, ne craignit pas de se séparer des généraux Vadaneta et Marino. Alors Cagigal réunissant divers détachemens, marcha de nouveau contre les indépendans, et remporta sur eux un avantage décisif qui lui livra les villes de Caraccas, de la Guaira et de Valencia.

CAGLIOSTRO (Joseph-Balsamo), naquit à Palerme le 8 juin 1743. Ses parens étaient pauvres et obscurs. Cagliostro prit la résolution de devenir riche et célèbre. Sa jeunesse fut orageuse; avant de se faire chevalier d'industrie, comte et sorcier, il se fit escroc. Un orfèvre de Palerme, nommé Marano, figure le premier sur la liste de ses dupes. Cagliostro qui *tirait le diable par la queue* se vanta de le connaître intimement, et promit à Marano que moyennant une somme considérable, il le rendrait possesseur d'un trésor enfoui dans une grotte sous la garde des démons. La somme fut payée; le diable garda son trésor, et Cagliostro prit la poste. Le Juif errant n'a pas vu plus de pays, n'a pas visité plus de villes que Cagliostro. Il parcourut successivement la Grèce, l'Égypte, l'Arabie, la Perse, Rhodes, l'île de Malte. La Turquie fut surtout le théâtre où il signala son savoir-faire. Il n'en coûta pas plus à Cagliostro de se faire médecin qu'il ne lui en avait couté de se faire comte; il vendit des drogues aux descendans de Mahomet, et passa pour le plus savant des hommes chez le plus ignorant des peuples. Il séjourna quelque temps à Médine chez le muphty Sala Bayour. Cagliostro, d'après un usage commun à tous les grands personnages, voyageait incognito, changeant de nom et de titre presque aussi souvent qu'il changeait de résidence. C'était tantôt le chevalier de Tischio, tantôt le marquis de Mélissa, tantôt le baron de Belmonte, de Pellegrini, d'Anna, de Fenix, de Harat, enfin c'était Alexandre, comte de Cagliostro, noms et titre sous lesquels il est devenu un des personnages les plus fameux du 18^{me} siècle. Ayant obtenu à Malte des lettres de recommandation du grand-maître, il visita successivement Naples et Rome. Ce fut, selon les uns, dans cette dernière ville, selon les autres à Venise, qu'il connut Lorenza Feliciana, personne d'une grande beauté qui bientôt devint sa femme. Les mémoires du temps ont accusé Cagliostro d'avoir tiré son épouse d'une maison qui n'était rien moins qu'un couvent, bien que les femmes y vécussent en communauté; mais de pareilles inculpations ne sauraient être admises sans preuves, et ne sont point du genre de celles qu'il nous convient d'aprofondir. Ce qu'il y a de sûr, c'est que M^{me} Cagliostro devenue comtesse, servit merveilleusement les projets de M. le comte. Se piquant de lui être plus utile que fidèle, et magicienne à sa manière, la charmante Lorenza tira son époux de plus d'un mauvais pas. Pleine d'esprit et de beauté, elle opérait des enchantemens qui s'achevaient sans miracle. Quoi qu'il en soit, Cagliostro, une fois marié, ne renonça pas à voir du pays. Le nouveau ménage se rendit en Holstein, afin d'y faire une visite au comte de Saint-Germain, personnage mystérieux qui s'occupait d'alchimie, et qui semblait avoir trouvé la pierre philosophale, puisque sans posséder un sou il dépensait beaucoup d'argent. De là, M. le comte et M^{me} la comtesse se rendirent en Russie, en Pologne, parcoururent l'Allemagne et arrivèrent à Strasbourg en septembre 1780. Si l'on s'en rapporte à la chronique d'alors, leur apparition produisit dans cette ville un effet prodigieux. Ils exerçaient conjointement la médecine, et il faut croire que Cagliostro avait quelques connaissances réelles, puisqu'il opéra dans plusieurs pays des cures assez remarquables. La comtesse, qui n'avait guère que vingt ans, parlait sans affectation de son fils aîné qui depuis long-temps était capitaine au service de Hollande. Cette ruse produisit son effet; toutes les dames qui avaient des fils capitaines, entourèrent M^{me} Cagliostro, et lui payèrent généreusement le secret de devenir plus jeunes que leurs enfans. Au reste, si ce couple singulier s'entendait merveilleusement à exploiter la crédulité des riches, il paraît certain qu'un rare désintéressement et des actes de bienfaisance nombreux le recommandaient à la reconnaissance des pauvres. Arrivé à Paris, Cagliostro s'annonça comme le fondateur de la franc-maçonnerie égyptienne, ce qui commença à le mettre en vogue; mais bientôt ses talens comme magicien eurent un succès qui tenait du prodige. Il n'y eut pas de belle dame qui ne voulut souper avec l'ombre de Lucrèce, de colonel qui ne voulut raisonner bataille avec César, de conseiller au Châtelet qui ne voulut discuter avec l'ombre de Cicéron. Toutes ces entrevues se payaient fort cher : on ne dérange pas les morts à bon marché. M^me^ Cagliostro de son côté continuait son état d'enchanteresse. Plusieurs dames se firent initier aux mystères de son art, et l'on raconte les choses les plus bizarres au sujet des épreuves que les récipiendaires devaient subir. Du reste, toujours fidèle à son rôle et ne perdant jamais la tête dans les entretiens les plus intimes, la belle Lorenza manifestait de grandes inquiétudes au sujet de son mari, qui, disait-elle, avait la faculté de se rendre invisible et d'être dans plusieurs lieux à la fois. Elle parlait en outre d'un traité conclu entre Cagliostro et le diable, traité dont cependant personne n'a jamais vu l'original. Toutefois Cagliostro comptait au rang de ses amis ou de ses dupes des personnes non moins remarquables par leur esprit que considérables par leur fortune et leur position dans le monde. Ce fut en 1785, époque de son second voyage à Paris, que le prince cardinal de Rohan, avec lequel il avait des liaisons intimes, fut compromis dans la fameuse affaire du collier, et que l'on entama cette procédure où l'on vit figurer le nom le plus auguste. Les amis de Cagliostro prévirent les désagrémens que cette affaire pouvait lui attirer, et firent tout leur possible pour le déterminer à prendre la fuite. Cagliostro s'y refusa, et fut mis à la Bastille, le 22 août 1785. La comtesse de La Motte l'accusa *d'avoir reçu le collier des mains du cardinal, et de l'avoir dépecé pour en grossir le trésor occulte d'une fortune inouïe.* Cagliostro répondit par la publication d'un mémoire dont la rédaction fut attribuée à un magistrat célèbre. Dans cet écrit, Cagliostro, sans lever entièrement le voile mystérieux dont il s'enveloppait, laisse entendre que sa naissance est illustre. Il raconte une partie du roman de sa vie, cite les personnages importans avec lesquels il s'est trouvé en rapport d'intimité, et indique le nom des divers banquiers de l'Europe chez lesquels des crédits lui sont ouverts, laissant toutefois ignorer quelle est la source de cette fortune considérable. Le parlement, par un arrêt du 31 mai 1786, déchargea le prince Louis et Cagliostro des accusations dirigées contre eux. La justice les avait déclarés innocens, le ministère les exila. Cagliostro passa en Angleterre, y resta deux ans; puis revint sur le continent, et se rendit à Rome en traversant la Suisse. C'est dans la capitale du monde chrétien que l'ami intime du démon devait trouver sa perte. Cagliostro fut arrêté à Rome, mis au château Saint-Ange le 27 décembre 1789, et, après une longue procédure, condamné à mort comme franc-maçon. Cet arrêt cruel et stupide ne reçut pas son exécution. La peine de Cagliostro, *suivant les principes de la clémence,* fut commuée en celle d'une détention perpétuelle. En conséquence on le transféra au château de Saint-Léon où il mourut, dit-on, en 1795. Sa femme fut également arrêtée, et condamnée à finir ses jours dans un couvent. Qu'était-ce que Cagliostro? un imposteur habile qui eut l'esprit de deviner à quel degré de sottise pouvait s'abaisser ou s'élever la crédulité de certains hommes. Ayant des connaissances en chimie, science alors bien moins avancée que de nos jours, il en fit l'application à l'art de guérir, l'exerça envers les pauvres avec désintéressement; et sous ce rapport, soit par calcul, soit par penchant, il sut se rendre utile à la société. Éloquent, fin, délié, il sut mettre à profit l'exaltation de quelques cerveaux enthousiastes, et par des moyens connus aujourd'hui dans toutes les fantasmagories, s'entoura de morts qui l'aidaient à duper les vivans. Mari d'une femme charmante, il n'en fut pas jaloux, et eut beaucoup d'amis. Cagliostro se moquait des hommes pour leur argent. Nous connaissons certains pays où l'on voit certains ministres qui, sans être sorciers, sont nantis de ce privilége. En un mot, le comte de Cagliostro eût très-bien figuré devant un tribunal de police correctionnelle : mais il y a loin d'un mauvais sujet à un grand criminel. La conduite de Cagliostro à Paris est un modèle d'impudence, la sentence rendue contre lui à Rome est un monument de cruauté.

CAGNOLI (Antoine), célèbre astronome, Italien d'origine, naquit dans l'île de Zante. En 1776, il accompagna en France l'ambassadeur vénitien. C'est alors que se développa tout à coup son penchant pour l'astronomie. Conduit par un sentiment de curiosité, à l'Observatoire de Paris, la vue de Saturne et de son anneau lui fit une impression profonde, et donna pour le reste de ses jours une nouvelle direction à ses travaux. Livré à l'étude des sciences exactes, il fit, en moins d'un an, les progrès les plus rapides. S'étant fixé à Vérone en 1782, il établit dans sa propre maison un observatoire, pourvu de tous les instrumens nécessaires. D'importantes observations le placèrent au rang des hommes utiles, dont le mérite a droit à tous les égards. Lorsque les Français prirent Vérone, en 1797, ils firent réparer, aux frais de l'état, son observatoire, que n'avaient pas épargné les désastres de la guerre. D'autres circonstances l'ayant décidé toutefois à vendre ses instrumens, ils furent transférés à l'observatoire de Brera, dans la ville de Milan. Pour lui, il se rendit à Modène, en qualité de professeur d'astronomie de l'École-Militaire. Il était correspondant de l'institut de France, et fut un des premiers savans décorés de la Couronne de fer. La société italienne le choisit pour président; et Cagnoli lui fut très-utile, soit par ses propres sacrifices, soit en employant pour elle tout son crédit. Il resta à Modène jusqu'aux événemens de 1814, qui le ramenèrent à Vérone, où une attaque d'apoplexie termina ses jours, le 6 août 1816. On avait lu durant plusieurs années, en tête d'un almanach publié par Cagnoli, des *Dissertations* pleines d'agrément, auxquelles il conserva ce titre, lorsque ensuite il les publia en 2 volumes : elles forment un traité d'astronomie élémentaire. On lui doit aussi une *Trigonométrie universelle,* qui est regardée comme classique. Enfin il a laissé la traduction italienne de l'*Efficacité médicale de l'alcali volatil,* par Le Sage.

ÇAHIER-DE-GERVILLE (B. C.), ancien avocat au parlement de Paris, adopta franchement les principes de la révolution, et devint, en 1789, procureur-syndic-adjoint du département de Paris. Au mois de juin 1790, il dénonça et fit poursuivre les auteurs d'un libelle, où le général La Fayette était indignement calomnié. Après les événemens malheureux arrivés à Nancy, le 31 août de la même année, le pouvoir exécutif le chargea de se rendre dans cette ville, afin d'y faire une enquête sur les causes de l'insurrection des soldats. Dans le rapport qu'il en fit au conseil, il attribua ces causes à l'incivisme d'un grand nombre d'officiers du régiment du roi. D'après cette opinion il arrêta les procédures commencées, et fit mettre en liberté les soldats considérés d'abord comme coupables. Cette conduite ne satisfit pas tout le monde. On accusa M. Cahier-de-Gerville de faire triompher le parti, par qui l'ordre social était menacé d'une désorganisation complète, et cette accusation était principalement fondée sur ce qu'il avait fait rouvrir les sociétés populaires. Porté au ministère de l'intérieur, par les amis de la constitution, lorsqu'il fut présenté au roi, le 27 novembre 1791, Louis XVI, qui n'était pas exempt de préventions défavorables à son égard, lui adressa ces mots : « Vous vous chargez là, monsieur, d'une tâche bien difficile. — Sire, répondit M. Cahier, il n'y a rien d'impossible à un ministre populaire auprès d'un roi patriote. » Il éprouva dans cette place des désagrémens continuels, particulièrement de la part de M. Bertrand-de-Molleville, ministre de la marine, avec lequel il se trouvait en opposition directe. Ce dernier, qui avait toute la confiance de Louis XVI, regardait Cahier comme un républicain ennemi des rois, et cherchant à détruire toutes les institutions monarchiques. Cependant il avouait que son collègue observait religieusement la constitution. A cette époque malheureuse, où la plus légère nuance d'opinion suffisait pour diviser les hommes, les députés de la Gironde désignèrent Roland pour succéder à Cahier, qui fut obligé de donner sa démission, à la suite de différentes attaques que lui portèrent Vergniaud, Ducos et Grangeneuve. Ce qui avait achevé de le brouiller avec tous les partis, c'était son rapport, fait le 18 février 1792, sur la situation de la France, relativement aux troubles religieux, rapport où dénonçant à la fois l'intolérance sacerdotale et le fanatisme politique, il demandait d'une part qu'il fût pris des mesures énergiques pour déconcerter les espérances des contre-révolutionnaires ; et de l'autre, que les clubs fussent fermés. Il quitta le ministère le 24 mars 1792, et sa carrière politique finit à cette époque. Bertrand-de-Molleville, qui avait cessé d'être ministre quelque temps avant Cahier-de-

Gerville, le considérait comme l'auteur de sa disgrâce. Le député Bonnemain le dénonça; mais comme il n'occupait plus de place, il n'inspirait plus de haine ni d'envie, et la convention passa à l'ordre du jour sur la dénonciation.

CAILHAVA (Jean-François), né le 28 avril 1731 à Toulouse, est auteur d'un grand nombre de pièces de théâtre, parmi lesquelles on distingue *le Tuteur dupé*, *le Mariage interrompu*, et *les Étrennes de l'Amour*. Ces trois comédies ont eu du succès; les sujets des deux premières sont tirés de Plaute. Cailhava a encore publié des observations sur Molière, et un ballet pantomime présenté à l'institut, intitulé : *La Descente de Bonaparte en Égypte*. Ses productions offrent plusieurs traits d'une gaieté piquante; mais son style est en général incorrect, et sa poésie ressemble trop à la prose. En 1792, Cailhava fit partie de l'assemblée électorale de Paris; et, dans le mois de germinal an 6, il remplaça à l'institut M. de Fontanes, condamné à la déportation le 18 fructidor. Cailhava est mort le 21 juin 1813.

CAILLARD (Antoine Bernard), diplomate, naquit, en 1737, à Aignay en Bourgogne. Ses parens voulant lui assurer les avantages de l'état ecclésiastique, l'envoyèrent terminer ses études à Saint-Sulpice; mais bientôt il fit un autre choix, et débuta, en 1761, dans la carrière des affaires publiques, sous les auspices de Turgot, alors intendant à Limoges. Auprès d'un tel maître qui l'honora de son amitié, Caillard puisa des notions saines sur les gouvernemens et sur l'économie politique, et il se plut toujours à rapporter ses succès au grand homme sous lequel il s'était formé. En 1769, sur la recommandation de Turgot, il fut attaché à M. de Boisgelin, frère de l'archevêque d'Aix, en qualité de secrétaire de la légation de Parme. Il remplit les mêmes fonctions en 1773, auprès du comte de Vérac, ministre à Cassel; il l'accompagna l'année suivante à Copenhague, et, en 1780, à Pétersbourg. Chargé d'affaires dans ces deux cours pendant l'absence de l'ambassadeur, Caillard justifia cette confiance par une conduite pleine de mesure. Il se lia, pendant son séjour en Russie, avec le comte de Goërtz, ministre prussien. La considération dont il s'était environné dans le Nord, lui ménagea une réception flatteuse à Berlin et à Potsdam, où il s'arrêta quelque temps à son retour en France. L'accueil que lui avait particulièrement fait le grand Frédéric produisit une grande sensation à Versailles. On lui confia, en 1785, une mission secrète en Hollande, où il fut renvoyé quelque temps après avec le titre de chargé d'affaires. La révolution trouva Caillard fidèle aux principes de Turgot. En 1792, il fut accrédité auprès de la diète de Ratisbonne, comme ministre plénipotentiaire, et il passa en 1795 à Berlin, revêtu du même caractère. Dans ces deux résidences il surmonta les difficultés dont les circonstances compliquaient ses travaux diplomatiques. La place de chef des archives des relations extérieures devint pour lui une retraite laborieuse qu'il quitta un moment pour négocier un traité avec la Bavière, et pour tenir, en 1801, le portefeuille des affaires étrangères en l'absence de M. de Talleyrand, qui lui-même avait désigné Caillard pour le remplacer. Il est mort à Paris d'une paralysie au cerveau, le 6 mai 1807. Il était très-versé dans la connaissance des langues anciennes et modernes, et suffisamment initié dans les hautes mathématiques pour avoir mérité le suffrage d'Euler. Il fut l'un des traducteurs de la physiognomonie de Lavater, 1781-87, in-4°. On lui doit encore quelques morceaux philologiques dans le *Magasin encyclopédique*, et un *Mémoire sur la révolution de Hollande*, en 1807. Cet écrit inséré dans le *Tableau politique de l'Europe*, ouvrage de M. de Ségur, est remarquable par la fermeté des principes, et par la lumière qu'il jette sur la constitution hollandaise.

CAILLAU (J.-M.), médecin à Bordeaux, a publié plusieurs écrits, entre autres : *Avis aux mères sur l'éducation physique et morale des enfans*, in-8°, 1797; *Journal des mères de famille*, 4 vol. in-8°, 1797; *Examen de la philosophie médicale de M. Lafon*, in-8°, 1797; la traduction du poëme de Cl. Quillet, intitulé: *la Callipédie, ou l'Art d'avoir de beaux enfans*, in-8°, 1799; *Réflexions générales sur les femmes considérées comme gardes-malades dans les hôpitaux*, in-8°, 1808; *Epître à l'Espérance*, in-4°, 1811; et *Mémoire sur le croup*, in-8°, 1812. En 1808, M. Caillau a encore fait paraître un poëme en trois chants, intitulé : L'*Antoniade*.

CAILLEMER (Charles-François-Louis), né, le 15 novembre 1757, en Normandie, était avocat avant la révolution, et fut nommé, en 1792, juré à la haute cour nationale d'Orléans. Président de l'administration centrale du département de la Manche, il y fut choisi, en 1799, pour député au conseil des anciens. M. Caillemer se montra d'abord dans le parti du directoire ; mais ensuite il participa aux préparatifs du 18 brumaire, et fut nommé tribun après l'établissement du gouvernement consulaire. En 1801, M. Caillemer eut le malheur de voter pour l'établissement des tribunaux spéciaux, et se prononça contre le projet du code civil. Sorti du tribunat en 1803, il fut envoyé en qualité de commissaire-général de police, à Toulon, où il resta jusqu'en 1814. A la fin du mois de mars 1815, il obtint une place de lieutenant extraordinaire de police, et cessa d'être employé après la bataille de Waterloo.

CAILLY (du Calvados), se montra dès le commencement de la révolution un de ses partisans, et après avoir occupé différentes fonctions dans son département, il y exerça celle de commissaire du directoire en 1796. Soupçonné de jacobinisme, il fut destitué quelque temps avant la journée du 18 fructidor; mais fut cependant élu, en l'an 6, membre du conseil des anciens. L'année suivante il fut nommé secrétaire de l'assemblée, et fut chargé de faire un rapport sur le notariat, dans lequel il établit les droits de la république sur les successions des émigrés. Ses opinions politiques connues du premier consul, l'éloignèrent des fonctions législatives après la révolution du 18 brumaire; mais il ne tarda pas à devenir président de la cour d'appel de Caen. Il occupait encore cette place en 1819.

CALDER (sir Robert), prit très-jeune du service dans la marine anglaise, et assista comme capitaine à la bataille du 27 février 1797, où le comte de Saint-Vincent, qui commandait une flotte, acquit son titre. En croisière, en 1805, devant le Ferrol, il rencontra la flotte combinée française et espagnole, commandée par les amiraux Villeneuve et Gravina, et après un combat, dans lequel il souffrit beaucoup lui-même, il parvint à s'emparer de deux vaisseaux espagnols. L'amiral Calder espérait attaquer le lendemain son ennemi et le détruire entièrement; il l'avait même annoncé à son gouvernement : mais, contrarié par les vents, il ne put s'opposer à la retraite que Villeneuve exécuta sous ses yeux. Trompés dans leurs espérances, les Anglais attribuèrent ce défaut de succès à sir Robert, qui fut obligé de demander lui-même sa mise en jugement. Le conseil de guerre de Portsmouth, devant lequel il fut traduit, l'acquitta de toute imputation de lâcheté; mais il décida qu'il n'avait pas fait tout ce qu'il aurait pu pour détruire les vaisseaux ennemis, et cette faute fut attribuée à une erreur de jugement. Condamné à être sévèrement réprimandé, Calder n'en a pas moins continué à servir dans la marine, et était encore, en 1816, amiral du Pavillon-Blanc.

CALDERARI (le comte Ottone), né vers 1730 à Vicence, se livra dans sa jeunesse à l'étude des lettres et des beaux-arts. Le goût qu'il avait pris pour l'architecture à l'école vicentine, et dans l'étude des ouvrages du célèbre Palladio, ne tarda point à se développer d'une manière étonnante, et malgré sa jeunesse, il fut admis à l'académie olympique de Vienne. Les principaux ouvrages qu'on cite du comte Calderari sont le *Palais Loschi*, le *Palais Bonini*, et le *Palais Cordellina à Vicence;* enfin le *Séminaire de Vérone*, qui passe pour un chef-d'œuvre. Le pays Vicentin est orné d'une foule de maisons de campagne, pleines de goût et d'élégance, dont Calderari est l'architecte. Cet habile artiste a encore donné différens morceaux de poésie et des ouvrages didactiques importans sur son art. Il est mort en 1803. Membre des principales académies de l'Italie, il était en outre associé de l'institut de France.

CALÈS (J. M.), exerçait à Toulouse la profession d'avocat, lorsque les principes de la liberté furent proclamés. M. Calès les embrassa avec ardeur, fut choisi par le département de la Haute-Garonne comme député à l'assemblée législative, et l'année suivante, à la convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort sans sursis ni appel, et fut envoyé, dans le mois de juillet 1793, près de l'armée des Ardennes. Bientôt rappelé, M. Calès ne prit aucune part aux horreurs de cette malheureuse époque, et reçut, après la chute de Robespierre, l'honorable mission d'aller rétablir le règne des lois dans le département de la Côte-d'Or. Il s'y conduisit avec la plus sage modération, et mérita les mêmes éloges au comité de sûreté générale, dont il fit partie lors de son retour à la convention. Au 13 vendémiaire, il se déclara contre les sections rebelles, et fit, à la tête de la force armée, évacuer la salle, où se réunissait la section du Théâtre-Français. Élu membre du conseil des cinq-cents, avec les deux tiers conventionnels, M. Calès fit partie de la commission des inspecteurs pendant la révolution du 18 fructidor, sortit de l'assemblée en 1798, et vécut dans la retraite sous le gouvernement de Napoléon. Au mois de mai 1815, la nation, libre dans ses choix, se fit en général représenter par des citoyens vertueux, que les faveurs des souverains n'avaient point corrompus. M. Calès fut de ce nombre; aussi, peu de temps après, compris dans la loi d'amnistie du 16 janvier 1816, il fut contraint de se retirer en Suisse.

CALLEJAS (DON FÉLIX), général espagnol, commandait, en 1810, dans le Mexique, la garnison établie à San-Louis du Potose, lorsque Hidalgo souleva les peuples de ces contrées. Ce chef redoutable, à la tête d'une armée de 80,000 hommes, composée d'Indiens, de Créoles, et de quelques troupes réglées, après s'être emparé, à la suite de divers succès, de la place de Toluca, marchait sur Mexico, où régnait déjà la plus grande fermentation; et il était prêt à donner l'assaut à cette ville, lorsqu'il fut lui-même attaqué dans son camp, par Callejas. Ce général n'avait que 7,000 hommes, dont la moitié seulement était européenne. Cependant il parvint, par la supériorité de ses manœuvres, à mettre en fuite les patriotes, dont il fit un grand carnage. Il se mit à leur poursuite, s'empara d'un défilé qu'ils avaient fortifié, et leur prit 25 pièces de canon. Bientôt il les attaqua dans Guanaxoato, où ils s'étaient retranchés; la place fut emportée d'assaut, malgré la plus vigoureuse résistance. Mais Callejas ternit l'éclat de ces brillants faits d'armes, par l'atrocité de sa conduite. Pendant deux heures il mit la ville au pillage, et donna l'ordre de fusiller une foule d'officiers prisonniers, et de citoyens. Au nombre de ces derniers, se trouvait le célèbre minéralogiste Chovel. Il publia un décret, portant peine de mort, contre tous les individus qui se rassembleraient plus de trois, ou qui ne rendraient pas leurs armes dans les vingt-quatre heures. Ces mesures cruelles furent loin d'atteindre le but que le général royaliste se proposait; elles ne firent au contraire que fortifier le parti républicain. Hidalgo parvint à rallier son armée, et se retira en bon ordre à Guadalaxara, ville immense, située à 50 lieues de Mexico. Plusieurs provinces se soulevèrent en même temps, et particulièrement la ville de Somblai, de laquelle les républicains tirèrent 43 pièces de canon. Callejas fit aussitôt marcher sur Zamora le général Crux, qui battit un corps insurgé, et s'empara de la ville de Valladolid, où il mit à exécution le système sanguinaire du général en chef. Celui-ci se porta lui-même vers Guadalaxara, où Hidalgo s'était retranché sur un plateau défendu par 130 pièces de canon. L'intrépide Callejas se précipite, à la tête de sa cavalerie, sur les batteries, qu'il enlève à l'arme blanche. Le brave Hidalgo trouva la mort dans une charge, qu'il exécuta lui-même. Son armée fut mise en déroute, et le général espagnol remporta une victoire complète, qu'il déshonora encore par ses cruautés. Par suite de cette bataille, la forteresse de Zitaquaro fut bientôt attaquée; elle fut prise d'assaut, et ses défenseurs furent tous passés au fil de l'épée. Un décret de Callejas acheva de soulever la nation entière, et dès lors la liberté fut assurée. Quoique la conduite des Espagnols, pendant tout le temps de cette guerre, soit parfaitement connue, nous pensons qu'il ne sera pas inutile de rappeler les principales dispositions de ce décret. « Les Indiens du Zitaquaro (portait-il) et de son département, seront privés de leurs »propriétés...... Ces propriétés »confisquées, ainsi que celles des »Américains méridionaux, qui »ont pris part à l'insurrection, qui »ont accompagné les rebelles dans »leur fuite, ou qui ont quitté la »ville à l'entrée des troupes du »roi, appartiendront au trésor »public. Si ceux qui sont compris dans ce décret veulent se »présenter devant moi, donner »des preuves de leur repentir, et »travailler à la réparation des »routes, ils recevront leur pardon, mais leurs propriétés ne »leur seront point rendues. Attendu que les habitans de cette ville criminelle détestent le gouvernement monarchique; qu'ils »ont soutenu trois engagemens »avec les troupes du roi; qu'ils »ont planté sur des poteaux, à »l'entrée de leurs murs, les têtes »de plusieurs de nos chefs morts »en sacrifiant leur vie pour le »bien public; tous les bâtimens »de Zitaquaro seront rasés, ou »bien détruits par le feu...... Il »est expressément défendu de rétablir la ville de Zitaquaro, ou »toute autre qui pourra être détruite à l'avenir, pour avoir »participé à la rébellion.» Le désespoir ranima les insurgés; partout ils se réunirent, et formèrent deux corps de guérillas, sous les ordres de Villagran, de Rayou, et de plusieurs autres officiers, avec lesquels ils firent un mal incalculable aux Espagnols. Bientôt ils eurent proclamé la liberté dans presque toutes les provinces du Midi; et ils avaient établi leur quartier-général à Quantla-Amilpan, à 25 lieues de Mexico, lorsqu'ils furent attaqués par Callejas, qui venait de recevoir du renfort de la métropole. L'intrépide prêtre Morelos, qui avait été nommé chef souverain du pouvoir-exécutif, défendit la place avec tant d'opiniâtreté, qu'après un assaut de six heures, il contraignit l'ennemi à se retirer. Callejas ne fut point rebuté par cet échec; il fit aussitôt ses dispositions pour assiéger régulièrement Quantla-Amilpan, et enfin il força par la famine les habitans et la garnison à abandonner la ville, après avoir donné les preuves de la fermeté la plus étonnante. « Leur enthousiasme, écrivait lui-»même le général espagnol, pen-»dant le siége, est sans exemple; »nous les entendons continuelle-»ment jurer qu'ils s'enterreront »sous les ruines de la place, plu-»tôt que de la livrer. Ils dansent »autour des bombes qui viennent »de tomber.... Morelos donne ses »ordres d'un ton prophétique, et »quels qu'ils soient, ils sont tou-»jours ponctuellement exécutés. »Quelques peines et quelques fa-»tigues qui puissent nous en coû-»ter, ajoutait-il, nous précipite-»rons cette ville, et ses habitans, »dans le fond de l'enfer. » Tout en rendant justice à la valeur des républicains, le général espagnol n'en conserva pas moins sa férocité; il se mit à la poursuite des fugitifs, dès qu'il fut instruit de leur départ, et il en massacra un grand nombre, malgré les troupes réglées qui firent des prodiges de courage dans cette retraite. La guerre continuait avec des succès variés, et Callejas avait obtenu pour récompense de ses services la vice-royauté du Mexique, lorsqu'en octobre 1815, une division espagnole fit prisonnier, après l'avoir battu, le brave Morelos, qui était allé recevoir des munitions, que lui apportaient le colonel Toledo et l'ex-général français Humbert. Insensible aux instances comme aux menaces du congrès, qui lui avait déclaré qu'il agirait de représailles sur sa personne, s'il tombait en leur pouvoir, le vice-roi, après avoir fait dépouiller Morelos des ordres ecclésiastiques, le fit sortir de la capitale, dont il craignait les habitans, et conduire à San-Christoval, où ce respectable chef fut lâchement fusillé par derrière. Une amnistie, que Callejas publia, n'empêcha point la guerre de continuer jusqu'en 1816, époque à laquelle l'Espagne, qui ne voyait d'autre résultat dans le système de destruction qu'elle avait adopté, que d'augmenter les forces du parti républicain, crut devoir confier la vice royauté à un homme plus modéré. Don Juan R. d'Apodaca remplaça dans ces fonctions Callejas, qui, en 1817, s'embarqua pour revenir en Espagne.

CALLET (Jean-François), professeur d'hydrographie, naquit à Versailles le 25 octobre 1744, et mourut à Paris le 14 novembre 1798. D'excellentes études l'ayant mis à même de faire des progrès dans toutes les sciences, il manifesta de bonne heure son goût pour les mathématiques. Venu à Paris en 1768, il y resta jusqu'en 1788, époque où il obtint une chaire d'hydrographie à Vannes. Pendant cet espace de temps, il avait formé, pour l'école du génie, un grand nombre d'élèves d'un mérite reconnu, avait remporté, en 1779, le prix *sur les Echappemens*, proposé par la société des arts de Genève, et avait terminé, en 1783, son édition des *Tables de Gardiner*. En 1792, Callet alla de Vannes à Dunkerque, en qualité de professeur des *ingé-*

nieurs-géographes. En 1795, il revint de nouveau à Paris, où depuis il a constamment joui d'une grande considération comme professeur de mathématiques. Il conçut l'idée d'une langue télégraphique, dont les signes s'adapteraient à douze mille mots français, dont il proposait de faire un dictionnaire. Il adressa ce plan à l'institut vers la fin de 1797. Bien que sa santé allât toujours en décroissant, il publia, peu de temps avant sa mort, son *Supplément à la Trigonométrie sphérique et à la Navigation de Bezout*.

CALOIGNE (N.), sculpteur célèbre parmi les élèves couronnés de l'académie de Bruges, est né dans cette ville. Caloigne étant venu à Paris pour terminer ses études, remporta le grand prix en 1806, ce qui lui fit obtenir la faveur d'aller à Rome aux dépens du gouvernement. Ce fut dans cette ville, où il demeura plusieurs années, qu'il fit son *Aphrodite*, petite figure d'une correction parfaite, que ses formes élégantes et gracieuses rendent admirable. Ce chef-d'œuvre est l'un des ornemens du salon des arts à Gand. M. Caloigne, résidant à Bruges, y occupait encore, en 1819, la place d'inspecteur des travaux publics.

CALON (ÉDOUARD-NICOLAS DE), chevalier de Saint-Louis. Il était officier-général quand la révolution commença. Il accepta aussitôt la place d'administrateur dans le département de l'Oise, et, au mois de septembre 1791, il fut nommé à l'assemblée législative. Il se joignit dès lors aux adversaires de la cour, mais avec une modération qu'il démentit plus tard: quelquefois cependant il se plaignait qu'on n'accueillît pas convenablement les rapports et les communications des ministres. Ce fut lui qui, le 10 août, dans la loge du logographe, où se trouvait Louis XVI, le conjura d'éloigner certains personnages qui l'avaient suivi: il disait que le peuple les regardait comme suspects, et qu'il pourrait recourir à la violence pour les arracher d'auprès du roi. Ce député sacrifia sa croix de Saint-Louis en faveur des veuves et des orphelins dont le malheur était une suite de la journée du 10 août. Élu membre de la convention, il fit partie du comité militaire. Il siégea du côté de la Montagne; et, dans le procès de Louis XVI, il vota la mort sans sursis et sans appel. Lorsque cette assemblée eut terminé ses séances, M. Calon reprit du service avec le titre d'adjudant-général; mais depuis le 18 brumaire, il a vécu dans la retraite.

CALONNE (CHARLES-ALEXANDRE DE), contrôleur-général des finances, naquit à Douai le 30 janvier 1734. Son père était premier président. Destiné à le remplacer à la tête du parlement de sa province, il fut envoyé très-jeune encore à Paris, où il fit des études brillantes, présage des talens qu'on lui reconnut plus tard. Mais de tels succès, peu importans en eux-mêmes, doivent influer sur le caractère à l'entrée de la vie. Peut-être commencèrent-ils à inspirer au jeune de Calonne cette confiance en lui-même, qui devait un jour l'égarer dans l'administration des intérêts de l'état. Cet abus de la facilité de son esprit, cette audace imprévoyante hâta la catastrophe inévitable qui affligea la France en la régénérant, mais qui la couvrit de gloire dès que les autres cabinets eurent arrêté qu'elle serait rayée du nombre des grandes puissances. Peu de temps après s'être consacré au barreau, M. de Calonne avait été nommé avocat-général au conseil provincial d'Artois. Il fut ensuite procureur-général au parlement de Douai ; et, sous le titre de maître-des-requêtes, il entra au conseil d'état. Comme il s'était fait un nom dans les démêlés qui avaient eu lieu entre le parlement et le clergé, on le choisit pour remplir les fonctions de procureur-général de la commission nommée dans l'affaire du duc d'Aiguillon, commandant de la Bretagne, et de La Chalotais, procureur-général du parlement de cette province. Il crut conforme aux intérêts de son ambition de prendre le parti du ministère, et ce dévouement alla même jusqu'à lui attiter le reproche d'avoir abusé de la confiance de La Chalotais, en communiquant au garde-des-sceaux une lettre dont il n'avait pas le droit de faire un semblable usage. M. de Calonne repoussa cette accusation, que d'ailleurs on oublia dès qu'on vit l'affaire jugée avec plus d'indulgence que ne l'avait prétendu la cour. Après avoir été durant 15 années intendant à Metz, puis à Lille, M. de Calonne remplaça, en 1783, M. d'Ormesson, au contrôle-général des finances. Soutenu par la cour, et par M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères, il l'emporta sur tout le parti de la magistrature, et sur le garde-des-sceaux Miromesnil. Mais après avoir surmonté toutes ces difficultés, il en rencontra de plus grandes encore dans le ministère qu'il avait désiré si ardemment. Il parut entreprendre de se les déguiser à lui-même : se souciant peu des besoins du peuple, et se dispensant de soulager la détresse générale, il se proposa surtout de conserver sa place, et il voulut éblouir par la prospérité apparente du trésor, les hommes dont l'appui lui était nécessaire. Il trouva d'abord les moyens de satisfaire l'avidité de la cour, ne refusa ni pensions, ni gratifications, et n'entendit que des louanges. Il paya les dettes des princes. On solda l'arriéré ; on acheta Saint-Cloud et Rambouillet, on soutint le cours des effets publics, et même on entreprit la refonte des monnaies : c'est avec cette vanité, c'est avec ce charlatanisme qu'on achève de renverser les empires. On cachait l'état des choses, mais on ne le changeait pas. On augmentait le mal qu'avaient fait d'année en année la faiblesse des monarques, l'égoïsme de la noblesse, et la connivence des ministres : en un mot, on décidait la révolution. Bientôt il ne fut plus possible d'ajouter aux impôts ; et quant au crédit, huit cents millions empruntés par un esprit si fécond en funestes ressources, en amenèrent la chute totale. Après quatre années d'administration, l'imprudent ministre se vit réduit à provoquer lui-même, non pas la convocation des états-généraux, mais celle d'une assemblée de notables : résolution équivoque, parti mixte qui, ne satisfaisant personne, acheva d'entraver la marche des uns, et de précipiter celle des autres. Le ministre se flattait toutefois que son impéritie ne serait pas constatée. Il préparait un compte de l'arriéré dans lequel il attribuait à son prédécesseur les causes du déficit, et de plus il avait imaginé un nouveau système de finances pour lequel il comptait sur l'approbation du roi. Mais il éprouva dans le conseil même une forte opposition, et le projet de réunir des notables fut surtout désapprouvé par MM. de Breteuil et de Miromesnil. Cependant M. de Vergennes, qui avait conservé le portefeuille des affaires étrangères, s'étant laissé persuader, Louis XVI adopta, sans autre examen, ce plan qui n'eut pas les suites qu'on s'en promettait. La nation, inquiète et mécontente, jugeait que les réformes ne seraient jamais opérées que par elle-même. C'est dans les états-généraux qu'elle avait mis son espoir ; elle vit avec surprise que les notables fussent seuls appelés, dans une circonstance si grave, à régler les intérêts de toutes les classes. Le contrôleur-général se croyait sûr de l'appui de la reine, parce qu'elle aimait sa conversation et l'agrément de ses manières. Il se flattait aussi d'obtenir de l'ascendant sur les notables intéressés à soutenir la cour. Enfin il avait une si bonne opinion de ses moyens, qu'il espérait persuader le peuple même par la suppression entière ou partielle de quelques impôts onéreux, et par des sacrifices qu'on exigerait du haut clergé. Il se présenta donc avec une sorte d'assurance dans l'assemblée dont l'ouverture eut lieu le 22 février 1787. Cette illusion se dissipa aussitôt. Ses premières opérations fiscales avaient discrédité ses plans : ses idées ne furent point accueillies ; les notables voulurent que tout fût expliqué, ils prétendirent tout voir par eux-mêmes. Réduit à des aveux, le ministre allégua que l'arriéré remontait au temps de l'abbé Terray, qu'à ces 40 millions anciens l'administration de Necker en avait joint 40 autres, et qu'il n'avait pu lui-même éviter que, depuis 1783, le déficit ne s'accrût encore de 35 millions. Necker devait répondre : il le fit, et on l'exila ; mais il emporta les regrets de la France, et l'estime qu'il obtint s'augmenta de l'idée qu'on se formait des malversations du nouveau contrôleur-général. Il était évident que celui-ci ne pourrait plus même fournir aux prodigalités de Versailles ; il vit donc tous les partis se réunir pour l'accuser d'avoir porté le désordre dans l'ancienne comptabilité, afin de mettre ses propres comptes à l'abri. Il était du nombre des hommes qui, dans les affaires, méconnaissent le danger réel, mais souvent tardif, d'une conduite immorale ; ainsi il compta pour peu de chose la mauvaise opinion qu'on s'était formée de sa personne, à l'époque même où l'on avait espéré beaucoup de ses moyens. Il lutta, durant quelques jours, et il réussit même à faire écarter Miromesnil, en faveur de Lamoignon, qui, se trouvant en opposition avec les parlemens, pourrait le soutenir dans le cas où la magistrature se joindrait aux notables. Mais ce fut le dernier avantage qu'il remporta; il ne put éloigner le baron de Breteuil, qui avait toute la confiance de la reine. Abandonné de cette princesse, et poursuivi par la haine du peuple, disgracié, dépouillé de la décoration de l'ordre du Saint-Esprit, dénoncé au parlement, et craignant d'être arrêté, il se réfugia en Angleterre, où il reçut, de Catherine II, un témoignage d'estime tout particulier. Il ne parut pas qu'il se fût retiré avec l'espoir ou l'intention de jouir du repos. Le parlement de Douai ayant rendu plainte contre lui, et d'autres cours l'ayant attaqué, il fit parvenir à Versailles un mémoire justificatif, où, présentant ses opérations précédentes, comme très-propres à opérer le rétablissement des finances, il priait le roi de déclarer que tout avait été fait de son consentement, ou par ses ordres. Une autre lettre, en 1789, eut pour objet de prémunir le roi contre le système de Necker, qu'on n'avait pu éviter de remettre à la tête des finances. Quelque temps après, Calonne se rendit en Flandre, pour se faire nommer député aux états-généraux. On ne le nomma pas, et il se mit à écrire contre la révolution. Dès que l'on émigra, il servit la cause des princes; il devint un de leurs agens les plus actifs et les plus dévoués. Il consacra à leur service la fortune considérable que la veuve de M. d'Harvelay vint lui offrir, à Londres, avec sa main. Il parcourut l'Allemagne, l'Italie, la Russie, et lorsqu'il crut voir les espérances des Bourbons entièrement détruites, par l'inefficace intervention des monarques, il retourna en Angleterre, où parmi d'autres occupations, il composa quelques ouvrages politiques. Négligé du parti pour lequel il avait fait tant de démarches, et frappé, dit-on, de l'ingratitude des cours, il demanda, en 1802, au premier consul, la permission de rentrer en France. Il l'obtint; mais il jouit peu du bonheur de se retouver dans sa patrie; il mourut en octobre, un mois après son arrivée. Sa femme végéta quelques années à Paris, dans un état voisin de l'indigence. Il avait eu, dans les derniers temps qui précédèrent les journées de 1789, une influence assez grande, pour qu'on lise volontiers ici son portrait, esquissé par l'auteur du *Tableau de la révolution française*. «Bienfaiteur et victime du »luxe de la cour, poursuivi par la »vertu de Turgot, par l'inflexible »sagesse de Necker; trompant tout »le monde, trompé par lui-même, ajoutant toutes les illusions »du crédit à tous les hasards de la »fortune, spéculateur de la faveur, aventurier du ministère, »audacieux, léger, fantasque, dissipateur, homme de cour dans »le cabinet, homme de plaisirs à »la cour, homme d'état dans un »cercle, enjoué dans les affaires »sérieuses, sans systèmes, sans »passions, sans principes, traitant l'état comme il avait fait son »patrimoine, abandonné aux succès de l'esprit et à l'empire des »femmes : tel était l'homme sur »lequel reposaient la sécurité du

»roi et le salut de l'état.» Ce ministre a publié sur les finances et sur diverses questions politiques, plusieurs écrits où l'on trouve des documens utiles. Son style, généralement analogue à ce qu'on a vu de son caractère, est facile et quelquefois diffus; il est négligé, mais plein d'élégance. Il a publié successivement : 1° *Correspondance de Necker et de Calonne,* 1787, in-4°; 2° *Requête au roi,* in-8°, Londres, 1787; 3° *Réponse de Calonne à l'écrit de Necker,* in-4°, Londres, 1788; 4° *Lettre de Calonne au roi,* 9 février 1789; 5° *Seconde lettre de Calonne au roi*, 5 avril 1789; 6° *Note sur le mémoire, remis par Necker, au comité des subsistances*, Londres, 1789; 7° *De l'état de la France, présent et à venir,* in-8°, 1790; 8° *De l'état de la France, tel qu'il peut et qu'il doit être*, Londres, 1790; 9° *Observations sur les finances,* in-4°, Londres, 1790; 10° *Lettres d'un publiciste de France à un publiciste d'Allemagne*, 1791; 11° *Esquisse de l'état de la France*, in-8°, 1791; 12° *Tableau de l'Europe, en novembre* 1795, etc., in-8°, Londres. (On prétend que l'auteur fut mal avec les princes, à cause de cet ouvrage, auquel répondit le conseiller-d'état, de Montyon.) 13° *Des finances publiques de la France*, in-8°, 1797; 14° *Lettre à l'auteur des considérations sur les affaires publiques,* in-8°, 1798. On attribue à Calonne un *Traité sur la police*, pour l'Angleterre; une *Réponse à Montyon;* enfin des *Remarques sur l'histoire de la révolution de Russie*, par Rulhière. On croit aussi qu'il a laissé, particulièrement sur des objets d'art, différens manuscrits dont sa mort à empêché l'impression.

CALUSO (Thomas Valperga de Conti di Masino), savant distingué et littérateur célèbre, né à Turin en 1735. Au sortir de l'enfance, il fut page du grand-maître de Malte, et après avoir achevé ses études à Rome au collége du Nazareno, il prit du service dans la marine de l'Ordre. Son goût pour les sciences lui ayant fait abandonner cette carrière à l'âge de 24 ans, il se rendit à Naples, où il remplit les fonctions du sacerdoce. De retour dans sa ville natale, il y fut membre du grand-conseil de l'université, directeur de l'observatoire astronomique, enfin professeur de langue grecque et de langues orientales. Privé de cette place en 1814, il est mort le 1^er^ avril 1815. Correspondant de l'institut de France, et membre de la société italienne, ainsi que de l'académie de Turin, il possédait les mathématiques dans leurs rapports avec l'astronomie ou la navigation, et avec la supputation des temps. Il porta beaucoup de lumière dans les difficultés de la philosophie des Grecs et des Latins. Il écrivit en hébreu et en égyptien : les langues modernes ne lui étaient pas moins familières, et il appréciait les beautés les plus secrètes des littératures française, espagnole et anglaise. Cette vaste érudition n'était pas le principal mérite de l'abbé Caluso; il pratiquait toutes les vertus de la vie privée. Il n'a pas fait un grand nombre de livres, et on n'aurait qu'une faible idée de son savoir, si l'on en jugeait par les seuls fruits qui nous restent de ses travaux assidus. Il a laissé néanmoins, sur la poésie italienne, trois traités qui sont des modèles de critique. On a aussi de lui plusieurs pièces de vers en latin et en italien. Mais son plus important ouvrage est celui qu'il écrivit en français sur la philosophie; on y trouve une métaphysique pleine de justesse et même d'intérêt. Le premier homme célèbre qui lui rendit justice fut Alfieri; il se lia étroitement avec Caluso, qu'il se plaisait à appeler *le nouveau Montaigne*.

CALVET (Jean-Jacques). Quand la révolution commença, il était garde-du-corps. Député à l'assemblée législative, il fut sincèrement attaché à la constitution de 1791; cependant il poussa un peu loin l'indulgence pour ceux qui se rendaient au-delà du Rhin. Au mois d'avril 1792, il s'éleva contre le crédit de six millions demandés par Dumouriez, alors ministre des affaires étrangères, pour ses dépenses secrètes. Le 29 mai suivant, il fut envoyé à la prison de l'Abbaye, comme coupable d'invectives envers les députés qui avaient parlé de complots formés par la nouvelle garde du roi. Plus tard il s'efforça vainement d'empêcher les insurgés des faubourgs de défiler, le 20 juin, devant l'assemblée. Le 8 août il faillit être assassiné à l'issue de la séance, pour avoir mis obstacle au décret d'accusation proposé contre le général La Fayette. Après la journée du 10, il quitta l'assemblée. Il y avait fait partie des comités militaire et de surveillance, ce qui l'avait souvent conduit à la tribune. Calvet dut son salut à l'obscurité dans laquelle il vécut depuis ce moment. Il ne reparut sur la scène politique qu'en 1813, lorsque le département de l'Arriége le choisit pour député au corps-législatif. Nommé de nouveau les années suivantes par le même département, il continua à siéger dans la chambre des députés jusqu'à sa mort, arrivée en 1820. On l'a vu assez constamment voter avec le ministère; cependant, en 1819, il s'est rangé parmi les défenseurs de la liberté de la presse et de la liberté individuelle.

CALVET, médecin à Avignon, antiquaire et numismate, a institué la ville d'Avignon son héritière universelle, et lui a légué la belle collection de médailles et d'antiques qu'une longue vie et un grand amour de la science lui avaient procuré les moyens de rassembler. Le testament de M. Calvet est singulier par les détails qu'il renferme sur le mode antique, selon lequel il prescrit à ses exécuteurs testamentaires de faire procéder à son inhumation. On voit avec plaisir et intérêt, à Avignon, le *musée Calvet*, à l'entretien et à l'administration duquel il est pourvu au moyen des dotations établies par feu M. Calvet, décédé dans cette ville en 1806. La ville d'Avignon a soutenu un procès long et dispendieux contre un acquéreur d'un des biens donnés à la ville par M. Calvet. Ces mémoires ont été imprimés, soit à Avignon, soit à Nîmes, et renferment des particularités intéressantes sur le caractère du testateur.

CALZADA (Sébastien de La).

Il commandait une division de l'armée d'Espagne dans la province de Caraccas, et conjointement avec le général Cevallos, il assiégeait Valencia en 1814; mais ils se retirèrent tous deux dès qu'ils apprirent la victoire remportée à Bocachica, par Marino et Montillo sur Boves et Rosette. La même année, après l'affaire du 16 avril, où Marino fut battu, Calzada reprit l'offensive, et il réunit ses forces à celles du général en chef Cagigal. Cependant l'armée royaliste fut vaincue à Carabolo; mais Calzada fit sa retraite en bon ordre, et il marcha bientôt contre les insurgés, sur lesquels il remporta des avantages qui contribuèrent à la résolution que prit Marino de se renfermer dans Cumana. Calzada servait constamment la cause des royalistes, et lorsque Carthagène fut tombée entre leurs mains, il eut aussi un succès très-honorable; il réduisit les provinces de Tunja et de Pamplona. Mais une querelle avec Morillo, en 1817, le décida tout à coup à passer du côté des indépendans avec 800 Créoles réunis sous son commandement. Était-ce là le seul motif de sa désertion?

CAMBACÉRÈS (Jean-Jacques-Régis), ex-duc de Parme, ex-prince et archi-chancelier de l'empire français, grand-cordon de la légion-d'honneur et de presque tous les ordres de l'Europe, issu d'une ancienne famille de robe, est né à Montpellier le 18 octobre 1753. Destiné à entrer dans l'un des parlemens du royaume, les événemens de 1771 et des intérêts de famille déconcertèrent ce projet. Le jeune Cambacérès refusa des places dans les nouveaux tribunaux; il montra dans cette occasion assez de résistance pour que ses parens en fussent alarmés. Jusqu'au rétablissement de la magistrature, il s'occupa de l'étude des lois, y fit des progrès rapides, et acquit des connaissances qui lui méritèrent une considération précoce. En 1771, il fut reçu conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, sur la démission de son père, qui était en même temps maire de la ville. Les succès qu'il obtint dans sa compagnie achevèrent de lui concilier l'estime publique. Il avait embrassé les principes parlementaires, lorsque les parlemens étaient les seuls défenseurs des droits communs; dès que la révolution s'arma pour rétablir ces droits, il adopta les principes de la révolution. Sa conduite dans ces commencemens orageux le fit choisir par l'ordre de la noblesse pour rédiger les cahiers et pour remplir la seconde députation aux états-généraux que la sénéchaussée de Montpellier croyait avoir le droit d'envoyer d'après l'état de sa population et les exemples du passé. Cette députation n'ayant point été admise, Cambacérès exerça quelques fonctions administratives, et fut nommé, en 1791, président du tribunal criminel. Il mit en activité l'institution du jury dans le département de l'Hérault, remplit ses fonctions avec une telle exactitude, qu'aucun de ses jugemens ne fut cassé, et avec une telle impartialité, que malgré la défaveur attachée aux classes privilégiées, il fut nommé député à la convention nationale. En commençant sa carrière législative, il prévit que l'assemblée serait orageuse. Usant d'une extrême réserve, il observa beaucoup et parla peu. Placé au comité de législation, il s'y livra à divers travaux, et ne prit la parole que pour proposer ou pour défendre des projets purement législatifs. Lors du procès du roi, il établit, dans une opinion très-étendue, que la convention n'avait pas le droit de le juger : assertion qui lui attira des reproches, et lui fit des ennemis. Intimidé par la gravité des circonstances, son vote sur les questions se ressentit de cette impression. Il n'adopta point l'appel au peuple; et sur l'application de la peine, il s'expliqua de manière à concilier ses sentimens personnels avec le besoin de veiller à sa propre conservation. Sur sa déclaration, son vote fut confondu avec celui des députés qui avaient voulu sauver le roi. La condition mise par Cambacérès à ce vote était si absolue, que l'assemblée ne mit aucune différence entre son suffrage et le suffrage de ceux de ses membres qui voulaient soustraire le roi à la peine de mort. Pour justifier cette assertion, il suffit de consulter le procès-verbal contenant le recensement des votes. Cambacérès se prononça pour le sursis; dans la Biographie de Michaud, on dit qu'il vota contre. Cette erreur est grave, fût-elle involontaire, l'ignorance en matière pareille n'est pas une excuse : les procès-verbaux constatent ce fait; ils constatent aussi que c'est à la proposition de Cambacérès que l'infortuné monarque dut la faculté de communiquer librement avec ses conseils et avec sa famille, ainsi que celle de se choisir un confesseur d'après le vœu libre de sa conscience. Après le jugement de Louis XVI, Cambacérès chercha à calmer les impressions que les meneurs de la Montagne avaient paru prendre contre lui; il ménagea assez évidemment les factions opposées pour qu'on soit autorisé à croire que ses principes étaient de souffrir ce qu'il ne pouvait empêcher, et de céder pour avoir occasion de modifier. Dans la séance du 10 mars 1793, il proposa de réunir le pouvoir-exécutif à la puissance législative jusqu'à la mise en activité de la constitution. Des clameurs s'élevèrent contre cette opinion de circonstance, à laquelle l'assemblée revint en créant le comité de salut public. Un biographe remarque avec plus de malignité que de justice que le 26 du même mois, Cambacérès fit au nom du comité de salut public un rapport sur la trahison de Dumouriez, dont, quelques jours auparavant, il avait loué le civisme. Qu'en peut-on conclure contre lui? Qui de Dumouriez ou de Cambacérès avait changé de principes? Dumouriez, dont Cambacérès avait loué la fidélité, était-il resté fidèle? Dans ce même temps, il se livra, avec d'autres membres du comité de législation, à la rédaction d'un projet de code civil, dont la première version fut présentée le 11 août 1793. Il est généralement reconnu que Cambacérès a eu la plus grande part au travail relatif au code civil, soit à la première époque, soit dans les deux époques suivantes, et que le discours placé en tête de chacune des versions est entièrement de lui. Bientôt après, un décret rendu sur la proposition des comités de gouvernement le chargea, conjointement avec Merlin (de Douai), de revoir toutes les lois rendues, et de les réunir en un seul code. Ce travail donna lieu à un rapport de Cambacérés, dans le courant de messidor an 2; il était accompagné d'un tableau dans lequel toutes les lois étaient classées en trois divisions générales et vingt-trois subdivisions. Après la révolution du 9 thermidor, à laquelle il n'eut aucune part, mais dont il sut profiter pour ramener l'assemblée à un système plus compatible avec les véritables intérêts de la société, Cambacérès acquit, par cela même, une prodigieuse influence. Doué d'une grande facilité d'élocution, il parlait dans des vues d'ordre, de paix, et presque toujours avec succès. Appelé à la présidence, dont il avait été exclu jusque-là, comme tous ceux qui n'avaient pas voté la mort du roi, il rédigea une adresse aux Français, contenant de la part de la convention une espèce de profession de foi politique. Cette adresse fut accueillie avec transport, et fit renaître l'espérance dans tous les cœurs. Il prononça aussi, comme président, deux discours remarquables : l'un, au Panthéon, quand la dépouille mortelle de J. J. Rousseau y fut transportée; l'autre, au Champ-de-Mars, pour annoncer au peuple que les ennemis avaient évacué le territoire de la république. Un mois auparavant, Cambacérès avait présenté un projet de décret sur les enfans naturels, et la seconde version du code civil. Ces deux projets étaient précédés d'un rapport distingué par le mérite du style; le code l'était aussi par sa concision. Au sortir de la présidence, Cambacérès fut placé au comité de salut public, et y fut chargé de la direction des relations extérieures. Cette dernière destination lui donna le moyen de profiter des premières ouvertures qui furent faites par les puissances belligérantes. C'est par ses soins et à son instance que la paix fut conclue avec la Prusse et avec l'Espagne. En entrant au comité de salut public, il fut choisi par ses collègues pour les présider : ce témoignage de confiance a été successivement renouvelé jusqu'à la fin de la convention nationale. La présidence du comité de salut public devint fort importante entre ses mains. Aucun arrêté du comité de gouvernement ne fut expédié que sous sa signature; cette forme lui donnait le droit de surveiller toutes les parties de l'administration, et le fit considérer comme le chef du gouvernement. Malgré tout ce que fit Cambacérès pour n'offenser l'amour-propre de personne, pour ménager tous les intérêts, il s'éleva contre lui un assez violent orage, excité par quelques envieux qui répandaient dans le public, tantôt qu'il voulait rétablir la monarchie, tantôt donner à la république un président, dans l'espérance d'être promu à cette place. C'est, sans doute, à cette trame qu'il faut rapporter la perfidie que l'on mit à profiter d'une énonciation vague trouvée dans une lettre du marquis d'Antraigue, saisie chez Le Maître, ancien secrétaire des finances. Dénoncé à son insu, Cambacérès répondit de manière à porter la conviction dans tous les esprits; mais les auteurs du projet n'en arrivèrent pas moins à leurs fins en le faisant éloigner du directoire, sous le prétexte que n'ayant pas voté la mort du roi, il n'avait pas donné des gages suffisans à la république. Dans le reste de sa carrière législative, Cambacérès parla plusieurs fois au conseil des cinq-cents, notamment sur le jury, sur le projet de loi relatif à la répression de la calomnie, sur la contrainte par corps. Il présenta la troisième version du code civil, et fut élu président le 1er brumaire an 4 (22 octobre 1796). Quelques mois après, sorti du conseil, il reprit la profession de jurisconsulte, et s'y livra exclusivement. Nommé en l'an 7 membre du tribunal de cassation par le collége électoral de la Haute-Vienne, il n'accepta point. Deux motifs paraissent l'avoir déterminé à ce refus : 1° le directoire l'avait fait exclure, l'année précédente, du conseil des cinq-cents, en faisant annuler l'élection du département de la Seine dont il faisait partie; 2° il ne voulut point renoncer à son cabinet pour une fonction temporaire dont les émolumens étaient insuffisans pour lui fournir les moyens d'exister, et de soutenir sa famille, composée d'un père plus qu'octogénaire, d'un frère, depuis cardinal et archevêque, alors poursuivi pour ses opinions religieuses, et d'un autre frère soldat, parvenu ensuite au grade de général de brigade. Le désordre des affaires ayant amené le renouvellement du directoire, dont Merlin, Treilhard et Lareveillère furent écartés, Sieyes, nommé directeur, proposa à Cambacérès d'accepter le portefeuille du ministère de la justice : il s'y refusa d'abord; mais sur les instances réitérées de Sieyes, il consentit à rentrer dans les affaires publiques. La durée de son ministère fut courte, mais signalée par la clôture de la salle du Manége, où se réunissaient les débris des factions. Il ne prit point une grande part à la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799). Dans cette occasion, comme au 9 thermidor, Cambacérès prévit les changemens projetés sans en accélérer l'exécution; non qu'il ne sentît les avantages de ces deux journées, mais parce qu'il est en général moins enclin à renverser qu'à maintenir. Bonaparte, qui le connaissait, ayant eu occasion de le voir souvent après son retour d'Égypte, dit, en le désignant pour second consul, qu'il croyait exprimer le vœu général. Consul ou archichancelier, Cambacérès a toujours servi Napoléon avec zèle et fidélité; il a eu part à presque tous les actes de son gouvernement, particulièrement à ceux qui appartiennent à l'administration intérieure. Si Napoléon n'a pas toujours suivi ses conseils, du moins il n'a pas douté de leur sincérité, ni de l'habileté de celui qui les donnait, et, pendant quatorze ans, la confiance dont l'empereur l'avait investi n'a éprouvé aucune atteinte. Il est inutile de s'étendre pour établir que Cambacérès n'a rien négligé pour affaiblir dans Napoléon la passion de la guerre, et que c'est contre son avis que la campagne de Moscow a été faite, et qu'on n'a point évité la campagne de 1813 en traitant avec l'empereur de Russie. Sous la régence de Marie-Louise, Cambacérès fut le conseil intime de cette princesse. Cette circonstance étant patente, on en a tiré la conséquence, dans la Biographie *Michaud*, qu'il avait déterminé l'impératrice à quitter la capitale. Le fait est inexact : l'ordre de sortir de Paris, si les alliés en approchaient, avait été donné par Napoléon dans les instructions laissées avant son départ : il le renouvela dans le courant de mars, par une lettre adressée au prince Joseph. Cette lettre ayant été lue au conseil de régence, ainsi que l'ordre antérieur, tous ceux qui le composaient furent d'avis que l'impératrice, la cour et les autorités devaient se retirer au-delà de la Loire. L'archi-chancelier ne fit que se ranger au sentiment commun; mais alors on put regretter qu'il n'eût pas élevé la voix pour le combattre. Lorsque la nouvelle de l'abdication de Napoléon fut parvenue à Blois, et que l'impératrice eut été remise entre les mains des aides-de-camp des trois empereurs chargés de l'accompagner, Cambacérès ayant rempli tous les devoirs de sa position, revint à Paris, où il vécut d'une manière très-retirée. Ce parti lui fut suggéré par ses propres goûts et par la crainte d'exciter des défiances capables de compromettre sa tranquillité. Il avait été averti qu'on cherchait à élever des soupçons contre lui. On était parvenu à le faire exclure de la chambre des pairs, où tous les autres grands dignitaires furent appelés. Si sa retraite le mit à l'abri des persécutions politiques, elle ne l'a pas garanti néanmoins des attaques de l'injure et de la calomnie. Les libelles et les caricatures n'ont pas cessé de le poursuivre à l'époque où l'on comprimait la liberté de la presse pour en réprimer la licence. Cambacérès, il est vrai, n'a jamais demandé justice de ces injures. Il n'a eu, depuis le 1^{er} mai 1814, aucune correspondance directe ou indirecte, soit avec Napoléon, soit avec les personnes de sa famille. Ignorant absolument les projets de l'île d'Elbe, il témoigna publiquement sa surprise à la nouvelle du débarquement. Appelé aux Tuileries le 20 mars, il ne s'y rendit que sur un ordre réitéré, et il insista vivement auprès de Napoléon pour être dispensé de reprendre ses anciennes fonctions. Les considérations qu'il exposa parurent d'abord faire impression, et l'on n'exigea de lui qu'un service de quinze jours, en alléguant qu'un refus le placerait au nombre des ennemis. Cambacérès ayant accédé à cette proposition, se vit encore obligé de se charger par *interim* du portefeuille de la justice. Des vues économiques, et la difficulté de choisir sur-le-champ un sujet propre à remplir ce ministère, déterminèrent l'empereur à exiger de Cambacérès qu'il fît ce nouveau sacrifice, bien entendu qu'il aurait sous ses ordres un conseiller-d'état pour diriger la correspondance et la comptabilité. Boulay de la Meurthe fut chargé de ce département. Pendant la courte durée de ce ministère, Cambacérès ne donna que quelques signatures. Dans la Biographie *Michaud* et dans quelques autres, on appelle l'attention sur une circulaire du 11 mai, qui a paru sévère et même insidieuse; mais il faut remarquer que les bases de cette lettre furent arrêtées dans le conseil de gouvernement, à la suite d'un rapport du ministre de la police, Fouché, duc d'Otrante, qui, avant et depuis, en avait fait adopter et en fit adopter de plus acerbes. Cambacérès fut obligé de se conformer à ce qui lui était prescrit, mais il est de fait que qui que ce soit n'a été poursuivi par l'effet de cette lettre. Président de la chambre des pairs, Cambacérès remplit ces fonctions de manière à ne mériter aucun blâme; on a loué, au contraire, la longanimité à l'aide de laquelle il écarta des propositions orageuses dont l'adoption aurait pu avoir des suites graves. Après le règne des *cent jours*, Cambacérès rentra dans sa retraite, et n'en sortit que lorsqu'on eut menacé sa liberté individuelle par une fausse application de l'art. 7 de la loi du 12 janvier 1816. Nous avons déjà fait remarquer que son vote était compris parmi les deux cent quatre-vingt-six suffrages formant la minorité, au lieu de l'être dans les quatre cent soixante-un qui avaient prononcé la mort. Nous n'insisterons plus sur cette question : elle est résolue par ceux qui connaissent les faits, et qui savent que si Cambacérès avait été considéré comme ayant voté la mort, il aurait été membre du directoire. Au reste, l'erreur commise à son égard a été réparée par la décision du 13 mai 1818, par laquelle le roi, en son conseil, l'a rétabli dans tous ses droits civils et politiques. Pendant la durée de son exil, Cambacérès a divisé sa résidence entre Bruxelles et Amsterdam; sa conduite dans ces deux villes lui a mérité la considération des gens du pays. Encore un mot sur un personnage qui a joué pendant vingt ans en France un rôle si important. Dans les momens les plus critiques de la révolution, loin de favoriser l'esprit de propagande et les idées exagérées, il s'est fait remarquer par la sagesse de ses principes et la réserve de ses opinions. Ami de la paix et de la tranquillité intérieures, il n'a rien négligé pour cicatriser les plaies de la révolution, et il a été le premier à introduire le système de modération dont la convention était si éloignée. Dans l'exercice des grands emplois, il n'a jamais donné à Napoléon, consul ou empereur, que des avis dont l'utilité a été reconnue, et qui, s'ils eussent été suivis, auraient épargné de grands maux. Chargé plusieurs fois du gouvernement pendant l'absence de Napoléon, on n'a jamais eu à lui reprocher, ni d'avoir commis des actes arbitraires, ni d'avoir violé les garanties constitutionnelles. Sous son autorité, les personnes et les propriétés furent respectées. Il ne fit pas emprisonner un seul individu. Cambacérès, de retour dans ses foyers, n'a rien changé dans sa manière de vivre;

étranger seulement aux affaires publiques, il ne voit qu'un petit nombre d'amis qui lui sont restés fidèles; il ne regrette probablement, au milieu d'eux, ni la foule qui a déserté ses antichambres pour se précipiter dans d'autres salons, ni tant de flatteurs qui depuis se sont faits ses détracteurs.

CAMBACÉRÈS (Étienne-Hubert), frère du précédent, né à Montpellier le 11 septembre 1756. En sa qualité de cadet d'une famille qui commençait à s'élever, il embrassa l'état ecclésiastique, devint chanoine, et cultiva les lettres avec beaucoup de succès. Il ne prit aucune part active à la révolution; mais à l'élévation de son frère, il s'occupa de son avancement. Il aimait le faste et les cérémonies, et il se persuada, avec raison, qu'il avait assez de mérite pour parvenir aux plus éminentes dignités du clergé. Il fut nommé à l'archevêché de Rouen le 11 avril 1802; cardinal, l'année suivante; grand-aigle de la légion-d'honneur, et sénateur le 1er février 1805. La mémorable bataille d'Austerlitz lui fournit l'occasion de déployer dans un mandement, écrit avec éloquence et pureté, tout ce que le patriotisme et la religion pouvaient inspirer de plus sublime en faveur du chef du gouvernement auquel il était attaché. Le 8 avril 1814, il envoya son adhésion aux actes du sénat qui prononçaient la déchéance de Napoléon; ce qui n'empêcha point l'empereur de le nommer, le 2 juin suivant, membre de la chambre des pairs, dont il cessa de faire partie au retour du roi. Dans la tournée que le duc d'Angoulême fit, en 1817, l'archevêque de Rouen fut très-bien accueilli de ce prince, à son passage dans cette ville; il a conservé tous ses honneurs et ses dignités jusqu'à la fin de sa vie, et il est mort le 25 octobre 1818, justement regretté de ses amis et de ses diocésains.

CAMBACÉRÈS (le général), est frère cadet des précédens. Après avoir été colonel d'un régiment de chasseurs, il fut nommé général de brigade le 10 juillet 1806, et n'a plus eu d'avancement, malgré la puissante protection de ses frères. Il jouit aujourd'hui de la demi-solde.

CAMBACÉRÈS (l'abbé de), né à Montpellier, en 1721; archidiacre de l'église de cette ville. L'éloquence et les belles-lettres furent ses études favorites, et Bossuet et Bourdaloue ses auteurs d'affection. Lorsqu'il se fut pénétré de leurs ouvrages, il parut en chaire, et prononça avec succès le panégyrique de saint Louis, en présence de l'académie française. Il prêcha devant Louis XV, en 1757; et par son courage à retracer les désordres publics et les progrès de l'irréligion, il étonna le roi et fit trembler les courtisans. Il méprisa les faveurs de la cour, vécut d'une manière modeste des revenus de son archidiaconat, et mourut en septembre 1802. Il était oncle des précédens.

CAMBE, avocat à Rhodez avant la révolution, montra ensuite, dans l'exercice de diverses fonctions, beaucoup de dévouement à la cause nationale. En 1799, il fut nommé au conseil des cinq-cents par le département de l'Aveyron. Il s'y réunit à la majorité; il vota pour la liberté des cultes, et il demanda que le directoire garantît le maintien des institutions républicaines. Au mois de juillet de la même année, il s'éleva contre le système des otages, insistant pour que la responsabilité pesât, non sur les personnes, mais sur les communes. Il combattit, au tribunat dont il fit partie dès sa formation, le projet de réduire le nombre des justices de paix. Ayant été compris dans la série des membres qui sortirent, en 1802, il cessa de paraître dans les assemblées législatives.

CAMBIS (Joseph de), chevalier des ordres de Saint-Louis, Saint-Lazare, et Cincinnatus, est né en Provence, dans la petite ville d'Entrevaux, où son père gouvernait pour le roi. Destiné de bonne heure au service de la marine royale, il fut d'abord garde de la marine, à Toulon; et ses chefs distinguèrent bientôt en lui plusieurs qualités, qui lui valurent un avancement rapide. Il fit, pendant la guerre d'Amérique, les campagnes de 1778 à 1782, et contribua, par son intelligence et son courage, à la prise de Savanah, par le comte d'Estaing. En 1792, il commandait *le Jupiter*, vaisseau de la station de Saint-Domingue; il y calma, par sa fermeté et son sang-froid, une insurrection de l'équipage, qui s'annonçait avec beaucoup de violence. S'étant trouvé depuis, à New-York, dans une circonstance semblable, il ne fut pas aussi heureux, et reçut même une blessure en voulant faire rentrer les mutins dans le devoir. M. de Cambis revint en France en 1793. Ses opinions politiques parurent suspectes au gouvernement d'alors, qui le fit arrêter et conduire à Paris, où il demeura privé de sa liberté jusqu'à la chute de Robespierre. Il n'eut point d'emploi sous le gouvernement du directoire; mais après la révolution du 18 brumaire, il fut chargé de l'inspection des classes des quatrième et cinquième arrondissemens maritimes. Malgré les avantages que promettaient ses travaux, une nouvelle organisation ordonnée par le premier consul, vint en détruire le fruit. Depuis cette époque, M. de Cambis a vécu tranquille au sein de sa famille.

CAMBOIRE (N), député à la convention nationale, par le département de la Dordogne, était administrateur du district de Périgueux. Il vota la mort de Louis XVI, et fut, après la session, commissaire du directoire.

CAMBON (Jean-Louis-Auguste-Emmanuel de), naquit à Toulouse, en 1737. Tous ses parens avaient suivi la carrière de la magistrature, il dut les imiter; et après avoir fait, avec succès, son cours de droit, il fut reçu conseiller au parlement de Toulouse, en 1758. Il devint avocat-général en 1761, et remplit ces fonctions avec talent et sagacité; il signala ses opinions tolérantes dans l'affaire d'Étienne Sales, où des catholiques disputaient à un protestant la validité du mariage de son père. Cambon porta la parole; il développa, d'une manière lumineuse, les principes des lois naturelles et des lois civiles, et dépouilla les édits de la sévère interprétation de l'esprit de parti. *Il ne faut pas se demander*, dit-il, *si l'on est persuadé de l'existence du mariage contesté; mais il faut se demander si l'intérêt public n'exige pas qu'on le présume; et puisque le contraire n'est pas juridiquement prouvé, la justice et l'équité veulent qu'on suppose tout ce qui est naturellement possible, plutôt que de faire perdre à un enfant, l'état dont il a légitimement joui.* Les conclusions de Cambon furent suivies; on les adopta dans tous les tribunaux du royaume, et le sort de 400,000 familles protestantes demeura fixé désormais. En 1763, l'Académie des jeux floraux appela Cambon dans son sein; là, on entendit avec plaisir le jeune *mainteneur* se montrer toujours éloquent dans ses discours, dans les *semonces* qu'il prononçait, où l'élégance le disputait à la pureté du goût. Durant les querelles des parlemens avec le chancelier Maupeou, en 1771, Cambon allié avec ce dernier, trouva le moyen, en soutenant la cause de ses confrères, de ne pas se brouiller avec la cour. On l'accusa même de suivre le vent, ce n'était pas la coutume d'alors. En 1779, il acquit une charge de président à Mortier, et en 1786, il devint procureur-général, après la mort de M. Le Comte. Lors de la convocation de l'assemblée des notables, en 1787, Cambon fit partie de cette réunion; Louis XVI put apprécier la sagesse de ses opinions, et une fermeté qu'il savait modérer suivant les circonstances. Le roi voulut utiliser de pareilles vertus; il nomma Cambon premier président du parlement de Toulouse. A peine celui-ci avait-il pris possession de sa nouvelle dignité, qu'il fut appelé, en 1788, à la seconde assemblée des notables. Cambon la quitta, et revint à Toulouse, pour se consacrer tout entier aux devoirs de son rang. Mais la révolution mit obstacle aux projets qu'il avait formés pour le bien. Proscrit, ainsi que toute sa compagnie, la fuite le sauva de l'échafaud. Il fallait aux révolutionnaires une victime de son nom; et sa femme, modèle de toutes les vertus, tomba sous la hache fatale, le 8 thermidor, la veille du jour où la France fut délivrée de ses tyrans. Cambon, rendu à sa patrie, lorsque le premier consul eut ramené, parmi nous, l'honneur et la paix, retrouva presque toute sa fortune, et termina sa vie au milieu de sa famille et de ses amis, en septembre 1807. Il laissa trois enfans; le marquis Auguste de Cambon, Alexandre de Cambon, président à la cour royale de Toulouse, et une fille, mariée au président Félix d'Aiguevives.

CAMBON (Joseph). C'est surtout de l'homme public que le biographe doit compte à la postérité; commençons donc par la vie politique de cet homme célèbre, où nous aurons plus d'un reproche terrible à mêler aux éloges que la justice la plus sévère doit lui rendre; nous le montrerons ensuite dans la vie privée, où nulle accusation ne saurait l'atteindre. Joseph Cambon naquit à Montpellier, en 1754, d'une famille estimable de négocians : il était chef de la maison de commerce paternelle, en société avec deux de ses frères, lorsque la révolution éclata. Il en adopta les principes et les opinions qu'il avait manifestées dès son plus jeune âge, avec toute la chaleur d'une tête méridionale; et dans cette grande commotion de tous les intérêts politiques, il se trouva successivement porté, par le département de l'Hérault, à l'assemblée législative et à la convention nationale. Il y fut chargé pendant cinq ans de l'administration générale des finances de la république; et lorsqu'il quitta les affaires de l'état pour reprendre les siennes, sa fortune et celle de ses frères, loin d'avoir reçu aucun accroissement, se trouvait sensiblement diminuée; cet exemple est de ceux que l'on cite sans craindre de se répéter. La création du grand-livre de la dette publique, la forme qu'il reçut alors, et qu'il a conservée depuis, est un service immense rendu à l'état, et compensera peut-être, aux yeux de la postérité, des erreurs révolutionaires auxquelles nous ne voulons pas même chercher d'excuses dans les passions, ni dans les intérêts de cette terrible époque. Au sein d'une assemblée populaire, qu'une seule âme ardente et furieuse semblait animer, Cambon parla comme la grande majorité de ses collègues contre les prêtres réfractaires et contre les émigrés; mais sans jamais étendre au-delà des limites légales, l'avis le plus sévère qu'il se permit d'ouvrir. Son rapport du 3 avril 1792, sur la situation des finances, est mis par les hommes d'état fort au-dessus de ce *compte rendu*, qui commença la réputation de M. Necker. Plusieurs parties de ce rapport ne font pas moins d'honneur au caractère de Cambon qu'à ses talens : *On n'oubliera,* disait-il, *dans le compte que l'on va faire rendre à tous ceux qui ont manié les deniers publics, ni les hommes à grandes moustaches et à bonnet rouge qui ont levé des taxes révolutionnaires dans les départemens, ni ceux qui, sous prétexte de détruire le fanatisme, s'en sont approprié les dépouilles.* Cambon demanda la fonte des statues royales, et cependant il ne craignit pas de défendre l'autorité du monarque à la tribune de l'assemblée législative, et après le 10 août, d'indiquer des mesures à prendre dans l'intérêt de la sûreté du prince. Dernier président de l'assemblée législative, ce fut lui qui présenta les pièces trouvées dans l'armoire de fer, et qui provoqua la vente des bijoux de la couronne. Membre de la convention, il dénonça Marat et la commune de Paris; il accusa les dépositaires des biens d'émigrés, fit astreindre les ministres à rendre compte de leurs dépenses secrètes, leva un impôt sur les recettes, et se prononça énergiquement contre la dictature de Robespierre. On le vit dénoncer plusieurs ministres, faire décréter que le pouvoir des généraux en pays étranger connaîtrait désormais des bornes; demander l'ostracisme contre les ennemis de la république, et voter, sans appel au peuple, la mort de l'infortuné Louis XVI : il s'éleva contre l'organisation du tribunal révolutionnaire, et nommé membre du comité de salut public, il fit porter sur les finances plusieurs décrets d'une influence heureuse, et s'opposa de tous ses moyens à la tyrannie toujours croissante de Robespierre, qui n'osa l'attaquer que le 8 thermidor, la veille de sa propre chute. Après ce grand événement, Cambon eut à lutter et contre les partisans du système nouveau, et contre les débris que l'on appelait la *queue* du gouvernement de Robespierre. On a remarqué avec raison que Cambon, presque modéré en 1793, se jeta dans les rangs des démagogues en 1795 : en effet, lorsqu'on se souvient que le 19 mai 1793, il s'éleva courageusement contre les pétitionnaires qui demandaient la mise en jugement des girondins ; que le 2 juin, dans l'espèce de procession que fit la convention entière, dans le jardin des Tuileries, pour donner une preuve de la liberté dont elle jouissait ; quand on le voit, disons-nous, se placer au milieu des députés dont les factions de la commune et des jacobins demandaient la tête, on a peine à s'expliquer que le même homme ait pris part aux mouvemens séditieux du 12 germinal an 3, à la suite desquels il fut décrété d'arrestation sur la proposition de Tallien. Il parvint à se soustraire par la fuite, à l'exécution de cet ordre, et par conséquent à la mort qui plana pendant plusieurs mois sur sa tête. L'amnistie du 4 brumaire an 4 le rendit à la vie et à la liberté ; il sortit de sa retraite pour se rendre à Montpellier ; il y vécut ignoré, laborieux et tranquille, jusqu'en 1815, où il fut nommé membre de la chambre des représentans : il montra beaucoup de modération dans cette assemblée, et ne prit part qu'aux discussions relatives aux réquisitions de guerre et au budget. Contraint à quitter la France en vertu de la loi d'amnistie, du 12 janvier 1816, Cambon se rendit dans le royaume des Pays-Bas et mourut à Bruxelles, en 1820, après 4 ans d'un exil qu'il supporta avec autant de dignité que de courage. Cet homme, si digne de blâme dans quelques actions de sa vie politique, n'était ni sans vertus, ni même sans titres à la reconnaissance de ses concitoyens. Sa loyauté, son extrême désintéressement, ne sont point contestés. Sa fortune, restée au-dessous de ce qu'on est convenu d'appeler l'aisance, était encore au-dessus des besoins de Cambon, puisqu'il y trouva jusqu'au dernier moment, les moyens de soulager l'infortune. Un de ses compagnons d'exil lui doit de n'avoir pas péri de faim et de misère sur la terre étrangère, et de s'y trouver à l'abri de cette crainte, après la mort de son ami, qui a pourvu, par ses dernières dispositions, à ce que cet infortuné reçût les secours qu'il lui avait fournis pendant sa vie. Le département de l'Hérault lui doit de n'avoir pas été compris dans les attributions d'un féroce proconsul nommé Laborie, qui avait été envoyé dans les départemens méridionaux pour y poursuivre les fédéralistes, et qui, après avoir porté la terreur et la dévastation dans le département du Gard, venait de recevoir des comités l'ordre de se transporter à Montpellier. Des hommes persécutés à cette époque trouvèrent asile et sûreté chez Cambon père, et l'on sait que ce n'était pas à l'insu de son fils. Celui-ci avait manifesté très-jeune les opinions et les principes qu'il a depuis si audacieusement professés, mais il n'exerçait aucune tyrannie sur les opinions des autres. L'une de ses sœurs voulut se consacrer au service des malades, et se faire *sœur grise*. Cambon se borna à des représentations comme chef de famille : elles furent sans effet. Dès lors il l'encouragea, l'aida dans l'exécution de son pieux dessein, et conserva avec elle les relations les plus amicales. Cette dame est aujourd'hui à la tête d'une maison de charité dans un département du midi. Cambon était l'aîné d'une famille nombreuse (cinq garçons et deux filles), dans un pays où la faculté laissée aux pères de nommer un héritier avait force de loi. A l'époque où M. Cambon père quitta le commerce, il voulut avantager considérablement son fils aîné; mais celui-ci exigea que son père fît un partage égal entre tous ses enfans, sans aucune distinction de sexe ni d'âge. Il fut bon fils, bon père et bon époux. Après la convention, il se retira dans un petit domaine, dernier débris de sa fortune patrimoniale, et se livra sans relâche aux soins de l'agriculture, dans la seule vue d'augmenter la fortune de ses frères. Il ne quittait la campagne que pour faire de fréquentes visites à son père et à sa mère, dont il honora la vieillesse, et qui moururent dans un âge fort avancé.

CAMBOULAS (Simon). Il était négociant lorsque la révolution commença; il en accueillit vivement les principes. Il exerça d'abord des fonctions municipales, et, en 1792, il fut nommé à la convention, par le département de l'Aveyron. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort, sans sursis, sans appel. Au 31 mai, il embrassa la cause des proscrits, et on admira l'énergie avec laquelle il parla contre les redoutables auteurs de cette journée. Le 2 juin, il fit décréter qu'on poursuivrait ceux qui avaient donné l'ordre de sonner le tocsin et de fermer les barrières; et le 6 du même mois, il reprocha au comité révolutionnaire des arrestations illégales. Il eut le bonheur d'échapper aux ressentimens qu'il avait bravés avec tant de courage; mais voyant que les événemens prenaient un autre cours, il garda le silence dans le conseil des cinq-cents, où il était entré avec les deux tiers conventionnels, et dont il sortit en 1797.

CAMBRIDGE (Adolphe-Frédéric d'Angleterre, duc de), est né le 24 février 1774. Comte de Tipperary, baron de Culloden, gouverneur-général du Hanovre, colonel, chancelier de l'université de Saint-André, sa vie offre un mélange bizarre d'actions, de titres, et de fonctions diverses. Élevé pour le service de terre, il reçut, à 16 ans, sa commission d'enseigne, quitta la sévère discipline d'une éducation toute militaire, pour aller s'asseoir sur les bancs de Goettingue, apprit le grec, passa un hiver au milieu des dissipations de la cour de

Prusse, revint en Angleterre, siéger à la chambre des pairs, reçut son brevet de colonel, et fut, en 1794, mis en jouissance de tous les priviléges que la constitution accorde à son rang. C'est alors que le parti de Pitt, et celui de Fox, se disputèrent son appui; et il faut le dire, à l'honneur singulier de la constitution anglaise, un prince du sang se déclara, sans hésitation, en faveur de la liberté, contre le ministère. Les ministres se vengèrent du prince, en lui refusant un service actif. Mais le duc de Cambridge fut noblement dédommagé de cette disgrâce, par l'estime et les applaudissemens de toute la nation. Au reste, son nom seul fut de quelque utilité au parti de l'opposition. Les soins de l'administration et de la politique convenaient moins à son caractère que les périls et les travaux de la guerre. L'invasion du Hanovre par les Français lui donna bientôt une occasion brillante, mais trompeuse, de courir des dangers qui, jusque-là, avaient semblé le fuir. Il partit pour protéger l'électorat, trouva les esprits mal disposés, et un état de choses qui exigeait plus d'adresse encore que de bravoure, et plus de talens politiques que de talens militaires. C'est en vain qu'il fulmina d'ardentes proclamations; c'est en vain qu'il mit les troupes en mouvement : il n'eut aucun succès, devint un objet de risée, demanda inutilement son rappel, ne resta dans le Hanovre que pour dévorer de nouvelles humiliations, et retourna dans son pays, laissant au général Walmoden le soin de conclure une capitulation. Ses amis le défendirent faiblement; et les journaux ne l'épargnèrent point. Il reparut à la chambre des pairs, pour déclamer violemment contre Bonaparte, et contre la France, cette prostituée de l'Europe (*whore of the nations*); il figura sans énergie sur les bancs de l'opposition; se fit remarquer par une tenue militaire, fort bizarre en temps de paix; et retomba de tout son poids dans cette nullité à laquelle la nature l'avait condamné, et dont il s'était vainement efforcé de sortir.

CAMBRONNE (le baron, Pierre-Jacques-Étienne), maréchal-de-camp, commandant de la légion-d'honneur, né, le 26 décemqre 1770, à Saint-Sébastien, près de Nantes. Son père, honnête négociant, voulut d'abord le destiner au commerce; mais la mort de cet homme estimable laissant au jeune Cambronne le choix de sa profession, il se décida pour la carrière des armes. La révolution, qui promit tant de gloire à la France, ne pouvait manquer de trouver un partisan zélé dans un cœur jeune et ardent. Admis dans la garde nationale dès sa création, Cambronne y devint officier, puis s'enrôla comme grenadier dans les volontaires nationaux de Maine-et-Loire, et fit, à l'âge de 20 ans, partie de la légion nantaise qui s'illustra par de grands succès contre les premières insurrections de la Vendée. D'utiles services lui méritèrent successivement les grades de sous-officier, d'officier et de capitaine, et l'on cite de lui des traits qui font honneur à son intrépidité. Comme tous les Français dignes de ce titre, l'officier Cambronne savait joindre l'humanité au courage : il cacha chez sa mère, pendant deux mois, le curé de Ville-l'Évêque, qui lui fut ainsi redevable de la vie. Capitaine dans la célèbre légion nantaise, sous les ordres du général Hoche, il arracha à la mort plusieurs émigrés pris les armes à la main lors de l'expédition fatale de Quiberon, en juillet 1795. Après la première pacification des départemens de l'Ouest, Cambronne entra dans les troupes réglées, et concourut à l'expédition d'Irlande, où il donna de nouvelles preuves d'intelligence et de bravoure. Il fit ensuite les campagnes du Rhin dans le 46^{me} de ligne. En 1799, dans la glorieuse campagne de Zurich, sous les ordres de Masséna, il contribua à la prise de cette ville, en enlevant une batterie russe avec sa compagnie de grenadiers. Au combat de Paradis, où il n'avait que 80 hommes, il parvint à se faire jour à travers 3,000 Russes. En 1800, il commandait la compagnie de grenadiers dont faisait partie le brave La-Tour-d'Auvergne, qui venait d'être surnommé *premier grenadier de France*. Le 27 juin, ce héros ayant été tué d'un coup de lance à ses côtés, aussitôt ses camarades honorèrent Cambronne en voulant le nommer successeur au titre de *premier grenadier de France*, titre imposant qu'il eut le bon esprit de ne pas accepter. Lorsque la grande-armée passa le Rhin pour entreprendre la mémorable campagne qui a illustré le nom d'Austerlitz, Cambronne fut nommé chef de bataillon du 88^{me} régiment, sous les ordres du général Suchet, et justifia sa promotion par le courage et l'aptitude militaire qu'il déploya dans plusieurs circonstances : aussi fut-il mis à la tête du corps des chasseurs de la garde impériale, après avoir fait les campagnes de Prusse et de Pologne. Il combattit aux batailles glorieuses d'Iéna et de Wagram, et passa de nouveau en Espagne, où la guerre de montagnes lui offrit encore de fréquentes occasions d'être utile. Ce ne fut qu'à cette époque que l'empereur, instruit du zèle et du courage de Cambronne, l'éleva au rang de colonel, et fut obligé d'employer une injonction formelle pour lui faire accepter un grade qu'une défiance exagérée de lui-même lui faisait refuser. En 1813, revenu en Allemagne, il se distingua dans la campagne de Saxe, que la défection des Bavarois rendit aussi funeste que glorieuse pour la France. Après la bataille de Leipsick, il fit, dans les plaines de Hanau, une charge intrépide à la tête des chasseurs à pied de la vieille-garde. Aussi, dans la campagne de France, en 1814, Napoléon le chargea-t-il souvent des entreprises les plus périlleuses. Il se fit remarquer, à la victoire de Craonne, où il fut blessé le 10 mars. Il contribua au gain de quelques autres affaires, et reçut plusieurs blessures dans les divers combats qui se donnèrent sous les murs de Paris. Le 12 avril, ces blessures le retenaient encore au lit, lorsqu'il apprit que Napoléon avait été contraint d'abdiquer, et allait se retirer dans l'île d'Elbe avec 400 hommes de la vieille-garde. Cambronne accepta le commandement de cette escorte, et fut, à son arrivée dans l'île, nommé gouverneur de Porto-Ferrajo. La police, l'instruction et le matériel de la garde, furent confiés à sa direction. Le 1er mars 1815, en débarquant au golfe Juan, Cambronne fut nommé commandant de l'avant-garde de l'armée elboise, et le même jour il signa, en cette qualité, l'*Adresse des généraux, officiers et soldats de l'armée impériale, aux généraux, officiers et soldats de l'armée française.* En s'emparant d'abord du bourg de Saint-Pierre, l'avant-garde publia, pour la première fois, cette adresse, qui produisit un effet si prodigieux partout où passait Napoléon à sa rentrée en France : elle entraînait sous ses drapeaux tous les militaires en corps où même isolés qui se trouvaient sur sa route, ou dans les départemens qu'il traversait. Le 5 mars, Cambronne, à la tête de l'avant-garde, occupa Sisteron, puis Grasse, et quelques jours après, sans rencontrer le moindre obstacle, il arriva à Lyon, où il entra au milieu des acclamations du peuple. En arrivant à Paris, Napoléon voulut récompenser le zèle de Cambronne, en lui conférant le grade de lieutenant-général. Mais il refusa encore une récompense qu'il ne croyait pas mériter, et n'accepta pas non plus le titre de comte que lui offrait l'empereur. Toutefois il fut élevé à la dignité de grand-officier de la légion-d'honneur, et accepta les fonctions de pair auxquelles il fut appelé le 2 juin. Cependant une armée française s'apprêtait à repousser l'Europe en armes, qui s'était coalisée pour envahir notre territoire. Cambronne partit le 13 pour l'armée, avec Napoléon, qui lui donna le commandement d'une division de la vieille-garde à pied. Dans la journée du 16, il combattit avec audace à Ligny sous Fleurus, où les Français restèrent maîtres du champ de bataille. Deux jours après, se donna la bataille de Waterloo, où la valeur de nos armées leur fut si funeste. Pendant toute la journée, les troupes commandées par Cambronne soutinrent le feu de l'ennemi et le choc impétueux des masses prussiennes et anglaises. Ce fut lorsque ces troupes, foudroyées de toute part, vinrent à manquer de munitions, que Cambronne, sommé de se rendre pour sauver les débris de sa division, prononça ces mots, interprètes sacrés des sentimens et de la conduite de tant de braves : *La garde meurt, elle ne se rend pas.* Cependant la trahison, devenue l'auxiliaire des étrangers, mit le désordre dans les rangs de l'armée française. Cambronne, blessé grièvement, tomba de cheval, et la perte de son sang lui ôtant la connaissance, il resta confondu parmi les morts. Revenu à lui, il fut enlevé avec les autres blessés pour être pansé : on le transporta à Bruxelles, puis en Angleterre, où il demeura le temps nécessaire à sa guérison. Dès qu'il fut rétabli, désirant de rentrer dans sa patrie, et de revoir *sa vieille et bonne mère,* suivant ses propres expressions, il adressa au roi de France son adhésion et son serment de fidélité dans les termes suivans : « Sire, major au 1er régiment » de chasseurs à pied de la garde, » le traité de Fontainebleau m'imposa le devoir de suivre l'empereur à l'île d'Elbe. Cette garde » n'existant plus, j'ai l'honneur de » prier V. M. de recevoir ma soumission et mon serment de fidélité. Si ma vie, que je crois sans » reproche, me donne des droits à » votre confiance, je demande mon » régiment. En cas contraire, mes » blessures me donnent droit à la » retraite, qu'alors je solliciterai, » regrettant d'être privé de servir » ma patrie. Je suis, etc. » A l'instant même où Cambronne faisait cet acte de soumission, les ministres dont la fatale administration prépara les calamités de 1815, inscrivaient son nom sur la liste des dix-neuf généraux ou officiers qui, d'après l'ordonnance du 24 juillet, devaient être traduits devant des conseils de guerre, pour avoir attaqué le gouvernement royal à main armée. Lorsque le traité de Paris du 20 novembre vint rendre la liberté à Cambronne, il aurait pu fixer sa demeure en Angleterre, ou se retirer aux États-Unis d'Amérique, afin d'éviter les chances au moins douteuses d'un jugement que l'époque désastreuse de 1815 pouvait lui rendre si fatal. Mais impatient de revoir la France, il prit la résolution hasardeuse de venir y demander des juges. Parti d'Angleterre, il débarqua à Calais, où le commandant de la place lui donna un officier pour l'accompagner à Paris. Là il se présenta au général Despinois, qui le fit conduire à l'Abbaye, où il resta détenu plusieurs mois avec le général Drouot, ce brave sublime et modeste, qui ne s'est jamais démenti. Le 26 avril 1816, Cambronne, assisté de Me Berryer fils, avocat, comparut devant le premier conseil de guerre, qui l'acquitta à l'unanimité. Le commissaire du roi, M. Duthuis, se fondant sur ce que le rapporteur, M. Delon, avait paru, contre l'usage, défendre lui-même l'accusé, crut devoir empêcher sa mise en liberté, et appeler de ce jugement devant un conseil de révision. Mais, le 4 mai suivant, ce conseil confirma le jugement, et Cambronne devint libre. Dans le courant du même mois, on publia, in-8°, le *Procès du général Cambronne*, contenant toutes les *pièces, interrogatoires, débats*, etc. Le général Cambronne commande la place de Lille en Flandre depuis deux ans.

CAMBRY (JACQUES), membre de plusieurs sociétés littéraires, fondateur et président de l'académie celtique, naquit à Lorient, en 1776, et mourut à Cachant, près de Paris, le 30 décembre 1807. Il occupa, pendant la révolution, diverses places, fut président du département du Finistère, après avoir été administrateur de celui de la Seine. Nommé, par le premier consul, préfet du département de l'Oise, en 1800, il resta dans ce pays l'espace de deux ans. Cambry a publié divers ouvrages, dont les plus remarquables sont : *Voyages dans le Finistère, en Suisse et en Italie; les Monumens celtiques; Description du département de l'Oise.*

CAMET-DE-LA-BONARDIÈRE (J. P. G.), nommé à la chambre des députés, en 1815, par le collége électoral du département de la Seine, était maire du onzième arrondissement de Paris, lorsque les alliés entrèrent, en 1814. Le roi le conserva dans les mêmes fonctions; le nomma baron et maître des requêtes, par ordonnance du premier janvier 1815, et lui donna un brevet d'officier, le 2 août, de la même année. Quant à la décoration de la légion-d'honneur, il l'avait reçue de Napoléon. Pendant la session de 1815, M. Camet vota avec la majorité de la chambre. En septembre 1816, il fut de nouveau porté sur la liste des candidats, à la chambre des députés; mais il ne fut pas élu. M. Camet-de-la-Bonardière est l'un des administrateurs des hospices de la capitale.

CAMINADE-DE-CASTRES (N), propriétaire dans le département de la Charente, fut élu membre de la chambre des représentans, par le collége d'arrondissement de Cognac, au mois de mai 1815. Il fut du nombre des commissaires chargés, le 4 juillet, de se concerter avec le gouvernement provisoire, sur la nécessité de rendre publiques toutes les pièces ayant rapport à la situation où se trouvait la France. On avait procédé, en comité secret, à l'examen de ces pièces: les évènemens en empêchèrent la publication.

CAMMAS (Lambert-François-Thérèse), peintre, architecte, et professeur de l'académie de Toulouse, naquit en cette ville, en 1743, d'un père, habile architecte, à qui l'on doit plusieurs monumens. Une éducation soignée développa les heureuses dispositions que Cammas avait reçues de la nature. Il alla à Rome pour perfectionner ses talens; et l'académie de Saint-Luc le reçut dans son sein. De profondes recherches sur l'architecture des peuples antiques, retinrent long-temps Cammas en Italie. Il y puisa le goût du vrai beau; mais peut-être il s'attacha trop à la manière des maîtres qui, après la renaissance des arts, altérèrent les principes puisés dans l'étude des monumens. Lors de son retour dans sa patrie, Cammas fut chargé de grands travaux; et on lui demanda des projets pour l'ornement de presque toutes les églises de Toulouse. On sait qu'à cette époque, un goût mesquin et faux présidait aux productions des arts dépendant du dessin; on proscrivait également et la pureté de l'architecture grecque, et l'imposante majesté de nos anciennes basiliques. Cammas montra en cette circonstance toute la richesse de son imagination; il sut approprier aux formes sveltes et élégantes que nous avions empruntées des Arabes, toute la noblesse de l'architecture italienne: ses projets furent adoptés; mais l'exécution de la plupart rencontra un obstacle invincible dans les troubles de la révolution. Cammas adopta les sentimens de ceux qui voulaient donner un nouveau gouvernement à la France; mais il ne partagea ni les excès, ni les fureurs des passions. Cultivant les arts, chérissant l'étude, il vécut dans l'obscurité. Vers les dernières années de nos dissensions politiques, il fut nommé juge-de-paix par ses concitoyens, et cette place, qu'il remplit avec intégrité, fut cependant, pour lui, la source d'une injuste persécution. Quelque temps après la journée du 18 brumaire, il fut arrêté, et resta plusieurs mois dans les fers. Son innocence ayant été reconnue, on le rendit à sa famille; mais elle ne devait pas le posséder long-temps : il mourut, en 1804, âgé de soixante-un ans. Ses élèves portèrent sa dépouille mortelle dans le champ du repos. Cammas est l'auteur des décorations du dôme de l'église des Chartreux, de Toulouse : on remarque, parmi ses tableaux, celui qui représente l'apparition de la Vierge à saint Bruno; et celui où le rappel des parlemens, sous le règne de Louis XVI, est représenté allégoriquement. Cet ouvrage obtint le prix extraordinaire, proposé par l'académie de peinture, sculpture et architecture de Toulouse. Cammas a laissé plusieurs manuscrits et mémoires précieux; il possédait les langues savantes, et faisait des vers avec facilité. Sa femme, avantageusement connue par son talent pour la peinture, composa plusieurs tableaux estimés; l'académie de Toulouse l'admit à ses assemblées. M^{lle} Cammas, sa fille, élève de M. Bouton, peintre du roi d'Espagne, a, par d'heureux essais, annoncé des dispositions peu communes. On cite surtout une *Flore* et une *Erigone*, peintes par elle avec une rare perfection.

CAMPAN (Henriette Genet), fille de M. Genet, premier commis des affaires étrangères, reçut, sous les yeux de son père, l'éducation la plus soignée. Une connaissance parfaite de plusieurs langues modernes, celle de l'histoire, le talent de la musique, tel fut le résultat des premières études de M^{me} Campan. M^{me} la duchesse de Choiseul, ayant eu occasion de la connaître, la fit nommer, à quinze ans, lectrice de mesdames Victoire, Sophie et Louise, filles du roi Louis XV. En 1770, Marie-Antoinette, épouse du dauphin, depuis Louis XVI, eut occasion de voir M^{lle} Genet, chez les princesses, ses tantes, et d'apprécier ses talens, ce qui la détermina à se l'attacher, en la mariant au fils de M. Campan, son secrétaire intime. Quand les excès de la révolution exposèrent la famille royale à de nombreux périls, M^{me} Campan donna à sa protectrice des preuves réitérées de reconnaissance et de dévouement. Elle ne la quitta point durant la journée du 10 août, la suivit aux Feuillans; et le refus que Péthion lui fit, de la laisser entrer au temple, put seul la séparer de cette princesse malheureuse. Après la chute de Robespierre, l'orage *ultra*-révolutionnaire commençant à s'apaiser, M^{me} Campan, qui n'avait plus aucune ressource, prit la résolution d'ouvrir, à Saint-Germain, un pensionnat, qui ne tarda pas à jouir d'une grande et juste célébrité. Les familles les plus recommandables, non-seulement de la France, mais du monde entier, puisque M^{me} Campan comptait parmi ses élèves des Américaines, et des jeunes personnes de Calcuta, y envoyèrent leurs filles. M^{me} Campan eut le mérite de former, non-seulement des mères de famille, mais des femmes aimables. L'impératrice Joséphine, alors Mme de Beauharnais, deux ans avant son mariage avec le général Bonaparte, confia à Mme Campan l'éducation de sa fille Hortense, depuis reine de Hollande, et celle de sa nièce, Émilie de Beauharnais, devenue si noblement célèbre par son dévouement pour son mari (M. de Lavallette). Le général Bonaparte, alors premier consul, visita l'établissement de Saint-Germain; y plaça Caroline Bonaparte, sa plus jeune sœur, depuis reine de Naples, et Stéphanie de Beauharnais, sa fille adoptive, depuis grande-duchesse de Bade. Mme Campan ne negligea rien pour orner l'esprit de ses élèves; et deux années de suite, la belle tragédie d'Esther, jouée avec grâce et décence, rappela à Saint-Germain les célébres représentations qui, un siècle auparavant, avaient eu lieu à St-Cyr. Cependant Napoléon fonda, pour les filles des officiers de la légion-d'honneur, la maison impériale d'Écouen. Mme Campan, nommée directrice et sur-intendante de cette maison, concurremment avec M. le comte de Lacepède, grand-chancelier de la légion-d'honneur, organisa ce vaste et utile établissement; y fit régner l'ordre le plus sévère, et, durant sept années de soins et de surveillance, s'y créa des titres nouveaux à l'attachement de ses élèves, à la reconnaissance de leurs familles, et à l'estime de la société. Au retour du roi, la maison d'Écouen fut supprimée; les jeunes filles qui s'y trouvaient furent placées à Saint-Denis, et les fonctions de Mme Campan cessèrent. Tante du célèbre et infortuné maréchal Ney, Mme Campan a vu, depuis quelques années, sa famille en butte à de grands malheurs. La perte des êtres les plus chers est venue successivement l'affliger dans sa retraite; et la mort d'un fils unique a mis dernièrement le comble à ses douleurs. Mais si de pareilles infortunes peuvent avoir des consolations, Mme Campan doit les trouver dans le souvenir d'une vie utile, et dans l'attachement des jeunes femmes qui, n'oubliant pas qu'elle a été leur mère, lui composent encore une famille. C'est auprès de l'une d'elles qu'elle pleure aujourd'hui son fils. Ce fils, M. Henri Campan, fut nommé, en 1807, auditeur au conseil-d'état. Pendant l'occupation de la Prusse, il exerça à Berlin les fonctions de directeur-général des postes. Depuis, envoyé successivement en Espagne et en Italie, il s'acquitta de ses différentes missions avec sagesse et talent. Nommé, par la suite, commissaire-général de police à Toulouse, il sut, dans cette place de confiance, concilier l'accomplissement de ses devoirs avec de louables ménagemens pour les administrés: ceux qui, en 1815, exercèrent la police, ne suivirent pas son exemple. Henri Campan, alors retenu à Montpellier par une maladie grave, fut, sans autre motif que sa parenté avec le maréchal Ney, arraché de son lit par des forcenés prêts à le massacrer, et traîné dans un cachot, où il resta plusieurs mois malade et sans secours. Les réclamations de M. de Lally-Tolendal mirent fin à ces cruautés aussi lâches qu'horribles. Rendu à sa famille, Henri Campan menait une vie consacrée au travail, lorsque dans les premiers mois de 1821, une maladie, qui d'abord donna peu d'inquiétude, est venue l'enlever presque subitement à sa mère et à ses amis.

CAMPANA (N.), né à Turin vers l'année 1770, d'une famille honorable, avait fait de bonnes études et se destinait à la profession de médecin, lorsque les armées françaises, en 1793, portèrent en Italie les principes qui animaient leur nation. Plusieurs jeunes Piémontais, enflammés de l'amour de la liberté, quittèrent leur pays et vinrent grossir les rangs de l'armée républicaine. Le jeune Campana, qui était de ce nombre, fut accueilli par le général en chef, et reçu dans la la légion des Allobroges en qualité de sous-lieutenant. Il était adjudant-commandant à l'époque de la réunion du Piémont à la France, et fut nommé préfet d'Alexandrie, département de Marengo. Cet état lui convenait peu; il sollicita et obtint de rentrer au service, mérita la croix de commandant de la légion-d'honneur à Austerlitz, et fut coupé en deux par un boulet à la bataille d'Eylau.

CAMPBELL (Thomas), le plus pur et le plus pathétique des poètes anglais vivans. Les mœurs patriarcales ou sauvages ont trouvé en lui un peintre fidèle. Les passions douces qu'il aime à placer au milieu des solitudes y acquièrent, par leur pureté même, une énergie nouvelle et singulière. Ses vers sont concis et doux, quelquefois polis avec un soin qui nuit à la grâce; mais toujours harmonieux et jamais vides de pensée. Il a débuté par les *Plaisirs de l'espérance* (1799), poëme, où il a su, par les charmes de l'harmonie et d'une sensibilité pleine d'abandon, faire oublier la monotonie didactique des tableaux qu'un tel sujet amène et enchaîne. L'exaltation vive et pénétrante qui anime l'un des plus beaux morceaux du poëme (sur le démembrement de la Pologne), a fait verser des larmes à Kosciusko lui-même, que l'auteur y avait célébré d'une manière digne de lui et de la liberté. Plusieurs morceaux très-courts, mais d'une poésie parfaite et d'une pensée profonde ont succédé aux *Plaisirs de l'espérance*, et ont acquis en Angleterre une popularité d'autant plus honorable que les critiques délicats, dans leurs *revues*, et les hommes du peuple, en répétant les refrains de Campbell, ont concouru à l'établir. Tels sont la *Bataille de Hohenlinden*, *Lochiel*, la chanson des *Matelots*, etc. Un petit roman en vers, intitulé : *Gertrude de Wyoming*, est regardé comme son chef-d'œuvre. Dire que *Gertrude* a plusieurs traits de ressemblance avec *Paul et Virginie* et la *Chaumière indienne*, c'est assez en faire l'éloge. La similitude serait plus grande encore, si Campbell n'était bien inférieur à Bernardin pour la contexture de la fable, et si une précision poussée à l'excès ne donnait quelque roideur à ses *Strophes spencérien-*

nes. D'ailleurs, c'est le même intérêt mélancolique, les mêmes vertus de la nature peintes avec une délicieuse naïveté, la même fraîcheur de coloris. Faisons des vœux pour que nul traducteur maladroit ne vienne profaner cette belle production. Le seul ouvrage en prose qu'il ait publié, est intitulé: *Annales du règne de Georges III, jusqu'à la paix d'Amiens*. Le public y a moins trouvé son compte que le libraire. On prétend que Campbell a écrit pour le ministère, dans plusieurs journaux, et qu'il jouit encore d'une pension ainsi gagnée à la pointe de sa plume. Nous ne sommes pas assez sûrs de ce fait pour en faire la matière d'un reproche. Il est né à Glascow, en 1777.

CAMPE (Joachim-Henri), l'un des plus célèbres philologues allemands de l'époque, a beaucoup écrit pour l'enfance, avec cette clarté et cette simplicité qui seules conviennent à cet âge. Né à Brunswick, en 1746, il étudia la théologie, fut aumônier d'un régiment, dirigea l'institut de Dessau, que le fougueux Basedow venait de quitter (*V.* Basedow), et après avoir fondé et dirigé successivement plusieurs maisons d'éducation, il se retira près de Brunswick dans une maison de campagne où il vit encore. Il s'est occupé de théologie et de métaphysique; mais il a su porter dans chacune de ces deux sciences une clarté et une sagacité peu communes. On remarque parmi les ouvrages qu'il a composés dans ce genre: *Les Facultés dont est douée l'âme humaine de sentir et de penser*, etc., Leipsick, 1776; *Petite Psychologie pour les enfans*, Hambourg, 1780; ouvrage simple, clair, précis, où l'auteur procède par une série très-bien enchaînée de raisonnemens invincibles, sans jamais aller chercher dans le ciel et dans les mystères d'une foi ténébreuse les principes de sa doctrine, comme les ignorans physiciens, qui trouvaient dans les nuages la source inconnue du Nil. Ses travaux philologiques ne sont pas moins recommandables; peut-être a-t-il poussé trop loin ce désir d'épurer la langue allemande, qui, sous prétexte de séparer l'idiome national de tout alliage étranger, pourrait bien le réduire en définitive à une complète indigence. Qui ne sait que les langues se forment comme les métaux au sein de la terre, d'une multitude d'agrégats différens, qui s'identifient et changent de substance en se combinant? Combien d'idées plus familières à tel peuple se trouvent rendues, dans tel idiome, par un mot mille fois plus énergique, plus simple, plus approprié que dans aucun autre? Pourquoi dédaigner les richesses intellectuelles des nations étrangères, tandis que l'on recherche avec tant d'ardeur les conquêtes matérielles et sanglantes que fait le glaive sur l'étranger? Au surplus, le *Dictionnaire allemand de Campe*, Brunswick, 1807—1811, 5 vol. in-4°; ses *Echantillons de quelques tentatives pour enrichir la langue allemande*, Brunswick, 1791-1794; son *Dictionnaire des expressions étrangères*, etc., 1801, Brunswick, 2 vol. in-4°; son *Essai sur les termes scientifiques*, etc., Brunswick, in-8°, 1804; ouvrages d'un goût sévère et d'une grande érudition, auxquels ont beaucoup contribué d'ailleurs les plus savans littérateurs et grammairiens de l'Allemagne, assurent à Campe une place très-distinguée parmi ceux de ses contemporains qui se sont occupés de ces matières. La grande popularité qu'ont obtenue ses traités d'éducation élémentaire, est une preuve incontestable de leur mérite. Les plus connus et les plus curieux comme les plus utiles sont : *Petit Livre de morale à l'usage des enfans*, 1777, édition latine, 1781; *Petite Bibliothèque des enfans*, Hambourg, 1779—1784, 12 vol. in-16; *la Découverte de l'Amérique*, Hambourg, 1782, 3 vol.; *Revision générale de toutes les matières relatives à l'instruction et à l'éducation*, Hambourg, 1785—1792; Abrégé en trois volumes, Wurtzbourg, 1800—1803, etc., etc. Ses *Lettres écrites de Paris, pendant la révolution*, offrent peu de connaissance des mœurs françaises et des événemens qui ont amené la révolution, mais on y trouve une candeur et une bonhomie dans les erreurs mêmes, qui les excusent à peu près. Avec plus de prolixité, moins de déclamation et moins d'intérêt, ses *Lettres sur la France et l'Angleterre* offrent les mêmes qualités et les mêmes défauts. Il a aussi attaqué, dans un ouvrage ex-professo (1790), cette exaltation de pensée, cette sentimentalité fébrile, qui se sont emparés depuis quelque temps de toutes les jeunes têtes allemandes, et qui menacent tous les jours d'une explosion singulière. Écrivain laborieux, sensé, spirituel, il a peu de profondeur dans les vues, il a de la grâce et de l'abandon dans le style, une certaine éloquence facile et douce, peu de traits saillans, une imagination qui ne connaît point d'écarts, et un talent qui ne s'élève pas jusqu'aux grands mouvemens, mais qui s'abaisse rarement jusqu'au trivial, et ne tombe jamais dans le ridicule.

CAMPENON (Vincent), né à Grenoble, en 1775. Neveu du poète Léonard, il a marché de bonne heure sur les traces de son oncle. Il fit, à 18 ans, le *Voyage de Grenoble à Chambéry*, et donna ce titre à son premier ouvrage. Ce voyage, écrit en vers et en prose, à la manière de Chapelle et de Bachaumont, est une agréable description d'un pays plus charmant encore; il contient des détails fort amusans, et qui plaisent plus particulièrement à ceux qui connaissent la superbe vallée de Grésivaudan, et les bords fertiles de l'Isère, dans cette partie de son cours. Campenon est auteur de l'*Épître aux femmes*; de quelques jolies poésies légères, et particulièrement de *la Maison des champs*, poëme, où la sécheresse des préceptes didactiques, exprimés dans un style élégant et agréable, est souvent tempérée par des traits d'esprit et de sentiment. Ces pièces annonçaient du talent et de la facilité. Son poëme de l'*Enfant prodigue* lui ouvrit les portes de l'institut; il y prit, en 1812, la place de M. Delille. Il était alors commissaire impérial du théâtre de l'Opéra-Comique, et chef-adjoint de la première division de l'université. Le roi le nomma chevalier de la légion-d'honneur, le 13 septembre 1814, et censeur royal, le 24 octobre suivant. Ce ne fut que le 16 novembre de la même année, que M. Campenon prononça son discours de réception à l'institut. On y remarque ce passage, à l'occasion de l'abbé Delille. « Pourquoi craindre de répéter » ce que toute la France a dit? On » a employé tous les moyens de » séduction pour obtenir quelques » vers du Virgile français, tout a » échoué ; il est resté fidèle à l'in» flexibilité de l'honneur, et rien » n'a pu interrompre le cours de » son silence courageux; silence » que les plus beaux vers n'au» raient jamais pu égaler. » Cette phrase est belle, sans doute, mais n'en peut-on pas conclure que l'auteur de la *Requête des rosières de Salency, à S. M. l'impératrice*, n'a pas cru, en composant cette jolie pièce, avoir contracté un engagement de la nature de celui auquel Delille est resté fidèle ? Le 1er janvier 1815, M. Campenon fut nommé secrétaire du cabinet du roi, et des menus-plaisirs, sous les ordres du duc de Duras. A la rentrée de Napoléon, il avait réclamé son emploi de commissaire impérial du théâtre de l'Opéra-Comique. M. Campenon a été conservé dans la nouvelle organisation de l'académie française, en mars 1816. Il n'a rien publié depuis long-temps. Le déplorable état de sa santé, l'a sans doute empêché de terminer, jusqu'à présent, un poëme, dont le Tasse est le héros. On lui doit plusieurs éditions des œuvres complètes de Léonard, de celles de Demoustier, et un choix de celles de Clément Marot.

CAMPER (PIERRE), s'est occupé, avec succès, de physique, de philosophie, de médecine, de chimie, et d'anatomie. Né à Leyde, le 11 mai 1722, d'un ministre protestant, il se trouva de bonne heure dans la compagnie de savans distingués; eut pour maîtres les plus fameux professeurs de son pays, et partit après la mort de ses vieux parens, pour visiter l'Europe. De retour dans son pays, Camper occupa plusieurs chaires, et publia divers ouvrages neufs et précieux, sur les matières dont il s'occupait; par exemple : *Demonstrationum anatomico-pathologicarum libri duo*, Amsterdam, 1760 à 1762, 2 vol. in-folio; *Icones herniarum*, Francfort-sur-le-Mein, 1801, in-folio; *De certo in medicinâ*, etc., etc. Ses voyages, et la mobilité d'un esprit toujours porté vers de nouveaux objets, l'empêchèrent de terminer de grands ouvrages. Il ne donna que des mémoires, mais qui, tous, ont marqué, et dont plusieurs ont été couronnés par les académies de Dijon, Lyon, Toulouse, Harlem, Édimbourg. Membre des sociétés royales de Gottingue, Londres; des académies de Berlin, Pétersbourg, etc., il fut, avec Boerhaave, le seul Hollandais associé à l'académie des sciences de Paris. Plusieurs observations de Camper ont été fécondes; citons celles sur le larynx de l'orang-outang, sur la courbure de l'urètre; sur divers points de l'anatomie comparée. Gardons-nous d'oublier qu'il fut l'un des premiers à deviner l'existence de ces énormes races antédiluviennes, dont les restes se découvrent chaque jour aux yeux surpris des générations nouvelles. Plusieurs dissertations de Camper, sur la *Variété de la Physionomie des hommes; sur le beau dans les arts; sur les passions qui se manifestent sur le visage*, etc., ont jeté de la lumière sur ces singulières recherches. MM. Cuvier, Vicq-d'Azyr, Condorcet, et A. G. Camper, son fils, ont parlé de lui avec des éloges que la postérité ratifie déjà. Un de ses plus bizarres et de ses plus savans ouvrages, est une *Dissertation sur les souliers*, 1791, traduit par Jansen. La politique abrégea ses jours: le triomphe d'un parti, dont il n'approuvait point les actes, jeta une telle amertume sur sa vie, qu'il mourut le 7 avril 1789, victime d'une douleur qu'un philosophe aurait dû surmonter; mais préférable du moins à celle qui mît le grand Racine au tombeau.

CAMPMAS, avant la révolution, exerçait, à Alby, dans le Languedoc, la profession d'avocat. En 1789, il fut député aux états-généraux, et en 1792, à la convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort, contre l'appel, et contre le sursis. Après la retraite de la convention, il a été commissaire du directoire, et ensuite magistrat de sûreté, à Alby, jusqu'en 1810. En 1815, au mois de mars, Napoléon le nomma président de la cour impériale de Toulouse; mais la loi du 12 janvier 1816 l'éloigna de la France.

CAMPO-ALANGEL (le duc Negreté del), fils d'un riche fournisseur des armées que Charles III avait élevé au rang de comte. La protection du prince de la Paix valut au fils le titre de grand d'Espagne. Ambassadeur de Charles IV auprès de la cour de Vienne, il parut avec beaucoup d'éclat dans cette capitale. Revenu en Espagne, il embrassa la cause du roi Joseph, qui lui conféra les titres de grand-chancelier de son ordre, et de capitaine-général des armées espagnoles. Le duc del Campo fut ensuite envoyé à Paris, comme ambassadeur, et il s'y vit retenu par les circonstances qui replacèrent Ferdinand sur le trône d'Espagne. Il est mort le 13 mars 1818, à l'âge de 82 ans.

CAMPOCHIARO (le duc de), Napolitain, était, en 1805, capitaine des liparotes, espèce de cavalerie des chasses, qui faisait partie de la garde de Ferdinand. Il resta dans le royaume de Naples, lorsqu'à l'approche des troupes françaises le roi se retira en Sicile avec sa famille. En 1806, le roi Joseph appela le duc de Campochiaro au conseil-d'état, et le fit ministre de la maison royale. Le roi Joachim le nomma grand-dignitaire de l'ordre des Deux-Siciles et ministre de la police générale; il en exerça les fonctions avec douceur et habileté. Les autorités françaises du gouvernement général de Rome n'eurent qu'à se louer des relations habituelles, que l'intérêt des deux pays avait établies avec le duc de Campochiaro. Sous son ministère, on n'entendit point parler de conspirations, soit qu'il sût les prévenir ou les réprimer à temps, soit qu'en effet il ne s'en formât plus alors. Plusieurs missions diplomatiques ont été confiées à M. le duc de Campochiaro; les plus importantes furent celles d'ambassadeur de Naples près l'empereur Napoléon, et de ministre du roi Joachim au congrès de Vienne en 1815. Cette dernière mission n'eut point de succès; moins parce que l'ambassadeur manqua d'habileté que parce que le prince manqua de prudence. A l'époque de la révolution du mois de juillet 1820, le duc de Campochiaro fut nommé ministre des affaires étrangères du royaume de Naples. Ayant contresigné la fameuse circulaire adressée aux provinces par Zurlo, ministre de l'intérieur, à l'occasion du départ de Ferdinand pour Laybach, ces deux ministres furent destitués et appelés devant le parlement napolitain. M. le duc de Campochiaro y fut accueilli avec bienveillance, mais il ne reprit point le portefeuille du département des relations extérieures, et depuis ce temps il a vécu éloigné des affaires, ou du moins il n'a occupé aucun emploi public.

CAMPOMANÈS (DON PEDRO-RODRIGUEZ, COMTE DE), né au commencement du 18me siècle, dans le royaume des Asturies. Il passait pour le jurisconsulte le plus habile et le plus désintéressé de toute l'Espagne. En 1765, il fut nommé, par Charles III, fiscal du conseil royal et suprême de Castille. Plusieurs discours et mémoires qu'il publia vers ce temps, contribuèrent beaucoup à perfectionner les institutions de l'Espagne. Elle lui dut la liberté du commerce des grains, d'utiles réglemens contre la mendicité, et la suppression de divers abus dans la manière de percevoir les impôts. Le comte de Campomanès ne rendit pas à sa patrie un service moins signalé en travaillant à l'expulsion des jésuites, conjointement avec le comte d'Aranda. Président du conseil de Castille à l'avénement de Charles IV au trône, il fut bientôt nommé ministre d'état; mais ensuite il fut écarté du conseil, et sacrifié à la jalousie du comte de Florida-Blanca. Campomanès, qui n'avait dû son élévation qu'à son mérite, supporta cette disgrâce avec toute la dignité du sage : il mourut au commencement du siècle, dans un âge avancé.

CAMPREDON (LE BARON MARTIN DE), né à Montpellier. Il appartenait à une famille recommandable, de la classe des commerçans. Il était fort jeune, lorsqu'il entra dans le corps du génie; de grandes connaissances relatives à cette arme, lui procurèrent un avancement rapide. Il était général de division en 1805. Chargé, à cette époque, de la direction des travaux de Mantoue, il rendit des services réels; et il ne se distingua pas moins, l'année suivante, à la prise de Gaëte. Ayant passé au service du roi Joseph, dès son avénement au trône de Naples, il fut décoré, en 1808, de la grand'croix des Deux-Siciles, et en 1809, il eut le portefeuille de la guerre, que quittait le général Regnier. Après avoir fait, avec les troupes napolitaines, la campagne de Russie, le général Campredon s'enferma dans la place de Dantzick. Lorsqu'elle succomba, il fut conduit, comme prisonnier de guerre, à Kiew, sur le Dnieper; mais la paix, conclue en 1814, lui permit de revenir en France. Le général Campredon est grand-officier de la légion-d'honneur, et il passe, avec raison, pour un des meilleurs officiers de l'arme du génie.

CAMUS (Armand-Gaston), naquit à Paris, le 2 avril 1740. Dans le cours des études relatives à la profession d'avocat, qu'il voulait embrasser, il s'occupa surtout des lois ecclésiastiques. Il dut à ses connaissances profondes dans cette partie du droit, la place d'avocat du clergé de France; et peu de temps après, il y joignit les titres de conseiller de l'électeur de Trèves, et de conseiller de la maison de Salm-Salm. Ces différens postes auraient pu devenir très-lucratifs; mais Camus avait conservé cette indépendance de caractère qui doit être le partage des esprits distingués, et le goût des lettres ne lui permettait guère de se livrer assidument à des occupations plus arides. Ses principes étaient connus; la ville de Paris le nomma député aux états-généraux. Membre du tiers-état, il défendit avec chaleur la cause du peuple; dès son début dans la carrière, on put remarquer en lui une franchise politique, dont malheureusement les orateurs de la tribune, et les hommes d'état, ne se font pas toujours un devoir. Il eut beaucoup de part à la résolution qui transforma la députation du tiers-état en l'assemblée nationale, ainsi qu'à cette fameuse séance du Jeu-de-Paume, qui renversa les plans du ministère. Entièrement livré dès lors à des travaux de finance, et à ceux qui préparaient l'organisation civile du clergé, il ne quittait la tribune où il en rendait compte, que pour réunir au sein des comités de nouveaux matériaux. Il ne fut jamais étranger à ce qu'on proposa sur ces objets, et généralement il parlait sur toutes les questions importantes. Il s'exprima avec force en faveur de l'établissement de la constitution civile du clergé; et il dénonça avec énergie, à l'assemblée, le Livre-Rouge, où étaient inscrits les noms de tant de personnages qui n'avaient pas perdu toute leur influence. En insistant sur l'abus des pensions accordées sans mesure, il se plaignit des dépenses des ministres, et il s'éleva contre la coutume de livrer aux fermiers-généraux le produit des impositions. Il ménagea si peu le ministre qui avait le plus joui de la faveur populaire, que ces différens, entre Necker et lui, devinrent de l'inimitié. Il prononça plusieurs discours sur la suppression des divers ordres, et particulièrement de celui de Malte. Il s'opposa au projet d'acquitter les dettes du comte d'Artois. Voudrait-on, dit-il, faire payer à la France les dettes d'un particulier? Ces mots si simples furent couverts d'applaudissemens. Les tantes du roi ayant quitté le territoire de la France, il proposa de saisir leurs revenus, et en même temps, d'exiger du roi qu'il ordonnât à sa famille de ne point se séparer de lui. Quelques jours après, il demanda même une réduction dans la liste civile, qui s'élevait alors à 25,000,000. Mais bientôt le roi lui-même voulut quitter la France, et Camus fut un de ceux qui en montrèrent le plus d'indignation; il accusa tour à tour les ministres, Bailly, M. de La Fayette, et même les intentions du roi. Mais si Camus n'épargnait pas les grands, il ne pardonnait pas davantage à ceux qui ne voyaient, dans le nouvel ordre de choses, qu'un moyen de rapines, et qui feignaient de s'attacher aux principes, dans l'espoir de l'impunité. Camus était un homme droit; il désirait surtout le soulagement des maux publics et particuliers. Latude, victime de la haine de Mme de Pompadour, et d'autres infortunés qui avaient rendu des services à l'état, trouvèrent en lui un soutien. Il avait été secrétaire, et ensuite président de la première assemblée; il ne fit point partie de la seconde, mais on le nomma, vers cette époque, conservateur des archives nationales, et bibliothécaire du corps-législatif. Lorsque le département de la Haute-Loire le choisit pour la convention nationale, il était exaspéré par le sentiment des maux que préparait, depuis long-temps, la continuelle hésitation du gouvernement; et d'autres députés partageaient cette disposition d'esprit, qui devait avoir elle-même des suites funestes. Secrétaire de la convention, Camus obtient une commission pour la conservation des monumens des sciences et des arts, et une augmentation de solde pour la garnison de Paris; il provoque la mise en accusation des ministres dilapidateurs; il sollicite la vente du mobilier des émigrés, ainsi que des communautés religieuses; il obtient le rejet d'une exception demandée par le duc d'Orléans, en faveur de sa fille émigrée; enfin il propose de déclarer Louis XVI coupable, et ennemi de la nation. Immédiatement après, au mois de décembre 1792, Camus est envoyé dans la Belgique, pour examiner le fondement des réclamations de Dumouriez contre le ministre de la guerre, et contre les commissaires du trésor. Dans le compte qu'il rendit de sa mission, Camus insista sur le danger de ne pas laisser, entre les mains des généraux, les moyens de mettre à exécution leurs plans de campagne. Après un second voyage dans la Belgique, où il était chargé de suivre les opérations de l'armée, il entra au comité de salut public. C'est durant cette seconde mission qu'il envoya, dit-on, de Bruxelles, son adhésion au jugement de Louis XVI: circonstance qui du reste n'eut aucune influence sur le sort du monarque, puisque Camus n'assista pas aux appels nominaux. Bientôt le comité le chargea de demander à la convention que Dumouriez fût appelé à la barre. Il retourna ensuite dans la Belgique, avec trois autres commissaires de la convention, Quinette, Bancal, et Lamarque; ils étaient accompagnés du général Beurnonville, ministre de la guerre, et ils avaient ordre de surprendre et de mettre en arrestation les généraux suspects. C'est Camus qui se charge de signifier à Dumouriez le décret de la convention, et de lui enjoindre de se présenter devant elle pour rendre compte de sa conduite. Mais Dumouriez, dont on se défie avec raison, et qui se propose de marcher sur la capitale avec ses troupes, pour y opérer une sorte de révolution concertée avec l'étranger, l'imprudent Dumouriez, dont la position est déjà difficile, et qui pourtant n'abandonne pas ses desseins, à la fois perfides et mal concertés, répond ironiquement aux envoyés de la convention, et même il leur fait entendre que les dangers sont surtout pour eux. Camus, que n'intimident ni les menaces du général, ni les murmures des officiers de son état-major, lui demande expressément s'il veut, ou ne veut pas obéir. Dumouriez fait encore une réponse évasive; mais Camus lui déclare qu'il le suspend de ses fonctions, et il donne l'ordre de s'emparer de lui. Alors le général fait un signe, et quelques hussards, à qui il parle en allemand, saisissent Camus et ses trois collègues, dont Beurnonville veut absolument partager le sort; ils sont remis entre les mains des Autrichiens, et conduits au fond de la Moravie, après avoir été traînés dans les prisons de Maëstricht et de Coblentz. C'est dans Olmutz, où ils furent détenus long-temps, que Camus, inébranlable dans cette sorte de fierté républicaine qui le caractérisait, refusa de se découvrir devant un prince souverain d'Allemagne. Ce ne fut que le 25 décembre 1795 que Camus, ainsi que ses collègues, et les citoyens Maret et Semonville, furent échangés, à Bâle, contre la princesse, fille de Louis XVI. Camus fut un des députés qui passèrent de droit, de la convention au conseil des cinq-cents. Il en eut la présidence, le 23 janvier 1796, et le 28, il refusa le portefeuille des finances, que lui destinait le directoire. Il donna de nouvelles preuves de son zèle, dans toutes les discussions susceptibles de quelque intérêt général, ou dans les travaux de la commission des finances, dont il fut un des membres les plus laborieux. Le 20 mai 1797, il quitta le corps-législatif, et, cessant de s'occuper des affaires publiques, il se livra aux occupations littéraires, dont la révolution l'avait détourné. Membre de l'institut dès la formation de ce corps, il se chargea de recueillir, dans les départemens réunis, des matériaux pour l'histoire. Il avait conservé sa place à la tête des archives, et la crainte de la perdre ne lui fit pas abandonner ses principes, lorsque des registres furent ouverts pour manifester le vœu public sur la question du consulat à vie. Son vote républicain fut connu du premier consul, qui ne lui en fit pas un crime. Quelques années après, un accident abrégea ses jours; une attaque d'apoplexie à la suite d'une fracture, les termina le 2 novembre 1804. Camus avait, dans les intentions, toute la rectitude de l'honnête homme; mais son humeur sévère, et son caractère inflexible jusqu'à la dureté, altérèrent l'estime que lui méritaient ses qualités, lui suscitèrent beaucoup d'ennemis, et l'empêchèrent souvent d'opérer le bien qu'il eût voulu produire. Il a réuni, avec constance, des inclinations dont l'accord paraît difficile. Il était républicain avec enthousiasme, et il était pieux avec bonhomie. Ouvertement opposé aux prétentions de la cour de Rome, il lui fit perdre et les annates, et le comtat Venaissin, qu'au reste elle ne pouvait conserver long-temps. Mais il passait chaque jour des heures entières au pied d'un grand crucifix de bois, suspendu dans sa chambre. Il parlait avec une grande facilité; cependant il s'est distingué bien plus dans les délibérations particulières sur les lois, que dans la discussion des principes politiques. Travailleur infatigable, il a laissé de nombreux ouvrages qui méritent du moins d'être consultés. Les principaux sont : *Lettres sur la profession d'avocat, et Bibliothèque choisie des livres de droit*, 1772, 1777, et 1805, 2 vol. in-12; 2° *Histoire des animaux d'Aristote*, avec le texte en regard, 2 vol. in-4°, 1783; 3° *Code judiciaire, ou Recueil des décrets de l'assemblée nationale et constituante, sur l'ordre judiciaire*, 1792; 4° *Manuel d'Épictète, et Tableau de Cébès, Présent d'un père captif à ses enfans*, 1796 et 1803, 2 vol. in-18; 5° *Mémoires sur la collection des grands et petits voyages, et sur la collection des voyages de Melchisédec Thévenot*, in-4°, 1812; 6° *Histoire et procédés du polytypage et du stéréotypage*, in-8°, 1802; 7° *Voyages dans les départemens nouvellement réunis*. La littérature doit à Camus la conservation des mémoires laissés par les corporations; il a aussi contribué à la rédaction du *Journal des savans*, et à celle de la *Bibliothèque historique de France*.

CANAVERI (Jean-Baptiste), savant évêque de Verceil, fils du premier magistrat de Borgomaro, y naquit le 25 septembre 1753. A 18 ans, l'université de Turin le jugea digne d'être reçu docteur. Ses connaissances embrassaient toutes les sciences, et à l'âge de 25 ans il se voyait recherché des savans les plus distingués. Éloquent prédicateur, il improvisait ses sermons. En 1797, il fut nommé à l'évêché de Bielle, et sacré à Rome le 15 juillet de la même année. En 1804, d'après l'invitation du pape, il donna sa démission, comme le firent alors tous les évêques du Piémont, à cause de la nouvelle organisation des diocèses, nécessitée par l'incorporation de ce pays à l'empire français. En 1805, Canaveri obtint le siége de Verceil, auquel son ancien évêché se trouvait réuni : il y mourut le 13 janvier 1811, avec le titre d'aumônier de Madame, mère de l'empereur Napoléon. Il avait publié des *Mandemens*, des *Lettres pastorales*, des *Panégyriques* de plusieurs saints; mais le plus important de ses ouvrages est : *Notizia compendiosa dei monasteri della Trappa fondati dopo la rivoluzione di Francia*, Turin, 1794, in-8°. Toutes les productions de Canaveri, en latin et en italien, sont recommandables sous le rapport du style; plusieurs sont restées manuscrites.

CANCELLIERI (l'Abbé François), est l'un des biographes les plus patiens et les plus minutieux que l'on puisse citer. Le nombre des notices qu'il a publiées est effrayant. On compte de lui une douzaine d'éloges, une foule d'articles publiés dans les journaux, et des traités sans nombre, qui contiennent les titres de tout ce qui a été écrit depuis le commencement du monde, sur les sujets bizarres qu'il a choisis. Il a fait les éloges de beaucoup de gens obscurs et de quelques gens célèbres, de l'écrivain *Amaduzzio* et du cardinal *Borgia*, etc., etc.; de *Giovenazzi, Guattani, Renazzi,* etc. Il a donné une Histoire universelle *des Cloches*, en 1 vol. in-4°, 1806, et celle de tous les *Saints qui ont exercé la médecine;* celle des *Secrétaires du Vatican*, in-4°, Rome, 1788; et celle du Vatican lui-même et de toutes ses chapelles (en plusieurs volumes et sous plusieurs titres différens); de *Christophe Colomb* et de la *Place Navone*. On peut regarder comme les plus curieux de ses ouvrages, ceux qu'il a publiés le plus récemment, l'un intitulé: *Les sept Choses fatales de l'ancienne Rome*, in-12, 1813; et l'autre, consacré à donner l'histoire des *Hommes doués d'une grande mémoire*, 1815, in-8°. Le premier de ces ouvrages est dédié à l'archéologue Millin, dont tous les écrits sont rangés en forme de catalogue à la fin du volume; on dirait que, dans la pensée de l'auteur, les travaux des antiquaires modernes sont une des sept *choses fatales* de la vieille Rome; et que c'est l'une des infortunes attachées à la destinée de la ville éternelle, que les discussions obscures des savans qui se disputent sur ses ruines. L'abbé François Cancellieri, né à Novare, en 1746, a suivi dans ces dernières années les tristes variations de l'Église, sans que son ardeur pour l'étude s'affaiblît un seul instant. Il est aujourd'hui à Rome.

CANCLAUX (Jean-Baptiste-Camille), comte, lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur et pair de France, né à Paris en 1740, était major au régiment de Conti, cavalerie, en 1789. L'émigration d'un grand nombre d'officiers fut favorable à son avancement, et il devint successivement colonel, maréchal-de-camp et lieutenant-général. Il avait ce grade, en 1793, lorsqu'on le chargea du commandement en chef de l'armée de la république réunie sur les bords de la Loire, pour s'opposer aux progrès des royalistes. Rendu au quartier-général à Nantes, il y fut bientôt assailli par 60,000 Vendéens qui vinrent assiéger la ville: il les battit, les repoussa, les défit de nouveau à Saint-Symphorien, le 6 octobre 1793, et le jour même de cette victoire reçut l'arrêté du comité de salut public qui le rappelait, lui donnant pour successeurs les généraux Rossignol et Léchelle, dont l'incapacité fut depuis signalée. Après la chute de Robespierre, en 1794, il fut nommé de nouveau général en chef de l'armée de l'Ouest. Il établit la fameuse légion nantaise, qui se distingua en tant d'occasions, et accéléra par ses succès la pacification de la Vendée en 1795. Au commencement de 1796, il fut chargé de se rendre dans le Midi pour y réunir les premiers élémens de cette invincible armée d'Italie qui, sous le commandement du général Bonaparte, s'est acquis une gloire immortelle. Nommé, en 1797, à l'ambassade d'Espagne, il resta un an dans ce pays, fut envoyé avec le même titre près du roi des Deux-Siciles, et représenta dignement la république française à Naples. A son retour en France, le général Canclaux fit partie du bureau militaire institué par le directoire. Nommé inspecteur-général de la cavalerie, et commandant de la 14me division après le 18 brumaire, il fut présenté par Napoléon au sénat-conservateur, qui l'admit au nombre de ses membres le 19 octobre 1804. Quelque temps après, l'empereur le décora du grand-aigle de la légion-d'honneur. En 1813, lorsque l'invasion de la France se préparait, il fut chargé de se rendre aux frontières pour y prendre des mesures dont les circonstances ne permettaient guère d'attendre un résultat heureux; mais il remplit sa mission avec autant de modération que de zèle. Le 4 juin 1814, le roi le nomma pair de France : au mois de mars 1815, Napoléon, revenu de l'île d'Elbe, le maintint sur la liste des pairs, dont il fut rayé par l'ordonnance du roi du 24 juillet. Cependant comme il n'avait pas siégé à la chambre pendant l'interrègne, il fut quelque temps après réintégré dans ses fonctions. Le comte Canclaux est mort le 30 décembre 1817. Invariablement attaché à ses devoirs, il s'était montré dès le commencement de la révolution patriote sans exagération, et avait donné l'exemple de tous les sacrifices dans l'ordre de la noblesse dont il faisait partie.

CANCRINUS (François-Louis de), né le 21 février 1738, à Breitenbach dans le pays de Darmstadt. Il occupa d'abord les places de contrôleur de la monnaie et de contrôleur des bâtimens civils à Hanau; il fut ensuite professeur à l'École-Militaire de Cassel, et enfin conseiller principal de la chambre dans la même ville. Il quitta ces dernières fonctions pour se rendre à Altenkirchen dans le comté de Sagn, où il remplit celles de commissaire du gouvernement. L'année suivante, l'empereur de Russie lui donna les titres de directeur des mines, et de conseiller du collége impérial. En 1786, Cancrinus se retira dans la Hesse, à Giessen, où il resta jusqu'en 1793. Alors il fut nommé conseiller-d'état à Saint-Pétersbourg. Il a publié, en allemand, sur l'administration publique, la minéralogie et la métallurgie, de nombreux ouvrages qu'on estime, et dont plusieurs même sont devenus classiques. On regarde comme les plus importans : 1° *Dissertation pratique sur l'exploitation et la préparation du cuivre*, in-8°, Francfort, 1766; *Description des principales mines situées dans la Hesse, dans le pays de Waldeen, dans le Harz, dans les districts de Mannsfeld et de Saalfeld, et en Saxe*, in-4°, Francfort, 1767; 3° *Principes élémentaires de la science des mines*, 12 vol. in-8°, 1773—1791. Cet ouvrage passe pour le plus complet et le meilleur qu'on possède sur cette matière. 4° *Introduction à la docimastique et à la métallurgie*, in-8°, Francfort, 1784; 5° *Mélanges sur l'économie, en douze dissertations*, in-4°, Riga, 1786—1787; 6° *Histoire et description systématique des mines situées dans le comté de Hanau-Munzenberg*, in-8°, Leipsick, 1787; 7° *Opuscules technologiques*, 6 vol. in-8°, 1788—1790; 8° *Dissertations sur le droit hydraulique* (et maritime), 4 vol. in-8°, 1789—1790; 9° *Mémoires sur les constructions rurales*, 2 vol. in-8°, Francfort, 1791—1792; 10° *Principes de l'architecture civile, conformément à la théorie et à la pratique*, in-4°, Gotha, 1792; 11° *Dissertation complète sur les poêles et cheminées en usage dans l'empire russe, et sur les moyens d'en perfectionner la construction*, 8 vol. in-8°, Marburg, 1807. D'autres dissertations de Cancrinus, sur les fourneaux et sur la construction des puits, offrent aussi beaucoup d'idées neuves et utiles. On peut voir le détail de ses travaux multipliés, dans l'histoire littéraire de la Hesse, par Strider, et dans le dictionnaire des auteurs allemands, par Meusel.

CANDEILLE (Julie Simons), ancienne actrice du Théâtre-Français, et l'une des femmes les plus heureusement douées par la nature; l'art a un peu gâté son ouvrage. Le grand acteur, Monvel, qui avait remarqué cette jeune et belle personne, sur le théâtre de Lille, en 1790, la fit entrer au théâtre du Palais-Royal, démembrement du Théâtre-Français, du faubourg Saint-Germain, auquel la troupe entière vint se réunir au commencement de 1791. Mlle Candeille, tout à la fois actrice, auteur et musicienne, n'obtint néanmoins, sur la scène, que des succès contestés, qui la décidèrent à quitter le théâtre, pour épouser un riche fabricant de Bruxelles; les circonstances dramatiques de ce mariage méritent de trouver place ici. M. Simons, qui avait fait le voyage de Paris, pour detourner un de ses fils d'un mariage qu'il était sur le point de contracter avec une comédienne célèbre par sa beauté, s'adressa à Mlle Candeille, dont on lui avait vanté la raison, la conduite et l'esprit, pour l'aider de ses conseils, dans cette négociation difficile; mais tel fut l'effet des conférences qu'ils eurent ensemble à ce sujet, que M. Simions prit exemple d'un fils dont il blâmait la conduite, et épousa lui-même celle qu'il avait choisie pour médiatrice. Le conte de la Bergère des Alpes, de Marmontel, avait donné à Mlle Candeille l'idée de la comédie de *Catherine, ou la belle Fermière*. Comme l'auteur joua le principal rôle dans sa pièce, on ne manqua pas de voir un défaut de modestie dans le titre de l'ouvrage, et la critique, ou plutôt la jalousie, lui fit expier son succès. Il est certain, cependant, que cette comédie avait été reçue sous le titre de *la Fermière de qualité*, et que l'époque où cette pièce fut représentée (décembre 1792) détermina seule le changement d'épithète que l'on remarqua sur l'affiche. Les jolis airs de cette comédie sont de

M^{lle} Candeille, ainsi que ceux de *la Jeune hôtesse*, comédie dont elle est également auteur. La *Bayadère*, autre comédie de M^{lle} Candeille, où elle avait cru trouver un cadre heureux pour faire briller à la fois tous ses talens, n'obtint aucun succès. *Cange, ou le Commissionnaire de Saint-Lazare*, petite pièce de circonstance, jouée en 1794, suffirait pour répondre aux calomnies dont l'auteur a été l'objet. En 1807, elle a fait jouer à l'Opéra-Comique, *Ida, ou l'Orpheline de Berlin*, comédie en 2 actes, mêlée d'ariettes : les paroles et la musique sont de sa composition. M^{me} Candeille-Simons, depuis qu'elle a quitté le théâtre, a publié le roman de *Bathilde*, où l'on remarque des situations d'un haut intérêt; et *Agnès de France*, roman historique, etc.

CANDOLLE, *voyez* DECANDOLLE.

CANNEGIETER (HERMANS), fils de Henri Cannegieter, recteur du gymnase d'Ornheim. Il naquit dans cette ville, en 1723, et il y commença ses études. C'est à Leyde, où il fit son droit, qu'il reçut le grade de docteur, en 1744, après avoir soutenu une thèse de *Difficilioribus quibusdam juris capitibus*. Cannegieter exerça les fonctions d'avocat près le tribunal supérieur de la Gueldre, et il obtint, en 1750, une chaire de professeur de droit à Francker. Il est mort le 8 septembre 1804. On a de lui : 1° *De arâ Junonis pellici non tangendâ*, in-4°, imprimé à Leyde, en 1743, pendant le cours de ses études; 2° *De multiplici et variâ veterum jurisconsultorum doctrinâ*, discours prononcé le jour qu'il fut reçu professeur en droit, Francker, 1751; 3° *Observationes ad collationem legum mosaicarum et romanarum*, in-4°, Francker, 1760; enfin *Observations sur le droit romain*, in-4°, Francker, 1761. Ces deux derniers ouvrages, et particulièrement celui du droit romain, ont assuré à Cannegieter un nom parmi les jurisconsultes les plus savans. On lui attribue les notes ajoutées à la cinquième édition des *Antiquités* de Hennecius.

CANNEGIETER (JEAN), frère du précédent. Il s'est distingué comme lui dans la jurisprudence. Il fut nommé, en 1770, professeur à l'académie de Groningue; et c'est dans cette ville qu'il mourut, il y a quelques années. On a de lui plusieurs ouvrages en droit, dont voici les plus importans : *Ad difficiliora quædam juris capita animadversiones*, in-4°, Francker, 1754; *Domitii Ulpiani fragmenta libri singularis regularum, et inerti autoris collatio legum mosaicarum et romanarum, cum notis*, Utrecht, 1768. Il faut y joindre le discours qu'il prononça, comme professeur, le jour de sa réception; il est intitulé : *Oratio de romanorum jurisconsultorum excellentiâ et sanctitate*, in-4°, Groningue, 1770.

CANNEMAN (ÉLIAS), né à Amsterdam. On le destinait au notariat, mais la révolution de la Hollande lui inspira d'autres idées. M. de Gogel l'ayant remarqué dans un club, lui fit obtenir, en 1798, la place de greffier des finances. En 1805, il était secrétaire de cette administration; et ensuite, quand la Hollande se vit réunie à la France, il fut directeur des contributions directes à La Haye. En 1813, M. Canneman se déclara en faveur de l'indépendance de son pays, et ce fut lui qui rédigea la proclamation du 21 novembre, par laquelle le prince d'Orange appelait aux armes toute la nation. Nommé commissaire-général des finances, il réorganisa l'ancien système des contributions indirectes. Il fut ensuite appelé au conseil-d'état, et chargé de la liquidation avec la France. M. Canneman passe pour un des hommes du royaume des Pays-Bas qui entendent le mieux l'administration des finances.

CANNÈS (François), savant ecclésiastique, né à Valence en Espagne. Il passa une partie de sa vie dans l'Orient, en qualité de missionnaire. Il avait été durant seize années au collége de Saint-Jean, à Damas, lorsqu'à son retour en Espagne, il publia sa *Grammaire arabe-espagnole, avec un Dictionnaire arabe-espagnol dans lequel on se sert des mots les plus usités dans la conversation familière, avec le texte de la Doctrine Chrétienne dans l'idiome arabe,* in-4°, Madrid, 1775. Plus tard, le comte de Campomanès le décida à faire paraître son *Dictionnaire espagnol-latin-arabe, dans lequel, en suivant le dictionnaire abrégé de l'académie, on trouve les mots correspondans en latin et en arabe, pour faciliter l'étude de la langue arabe aux missionnaires, et à ceux qui voyagent ou commercent dans l'Afrique et dans le Levant,* 3 vol. in-folio, Madrid, 1787. Cannès était membre de l'académie royale d'histoire de Madrid : il mourut dans cette ville en 1795.

CANNING (George), fils d'un poète médiocre, naquit en Irlande, en 1770; il se fit connaître, dès sa plus tendre jeunesse, par quelques pièces de vers faciles, entre lesquelles on distingua une élégie touchante sur l'asservissement de la Grèce; ce début de M. Canning annonçait un ami de la liberté : il n'a pas tenu parole. Ce poète imberbe choisit la carrière du barreau, et, favorisé de la fortune, sans avoir formé de liaisons avec les chefs du gouvernement, sans avoir encore donné de preuve marquante d'habileté comme écrivain littéraire, sans annoncer même aucune disposition comme orateur politique, il se trouva, en 1793, à 23 ans, membre de la chambre des communes. Quelques vers plaisans, dans le sens du ministère, avaient attiré sur lui les regards du fameux Pitt, et lui méritèrent toute la protection de ce ministre. Des manières aimables avaient pu concourir à cette singulière élevation; l'opposition, quoique soupçonneuse de sa nature vit sans prévention le nouveau favori du ministère, et Sheridan lui-même fit en plein parlement l'éloge anticipé du jeune orateur, qui attendit un an pour justifier cette prophétie. Au commencement de 1794, à l'occasion du traité à conclure avec le roi de Sardaigne, il donna, dans un discours emphatique, la mesure exacte de son talent et de son dévouement ministériel. Les injures les plus violentes contre la France, une admiration sans bornes pour les ministres anglais, des contours de poètes latins pour preuves, des phrases pour argumens, telle se montra cette première fois, et dans tout le cours de sa vie politique, l'éloquence de M. Canning quant au fond et quant à la forme : orateur agréable, mais à prétentions, son érudition guindée et son élégance scolastique ont fait dire aux Anglais, avec plus *d'humour* que de délicatesse d'expression, *que son talent sentait le moisi*. Réélu en 1796, il devint sous-secrétaire-d'état aux affaires étrangères, sous le ministère de lord Grenville. Son talent se développa sans s'épurer; il acquit une confiance dans ses forces qui dégénéra en outre-cuidance, et qui, jointe à l'âcreté naturelle de son humeur, lui fit de nombreux ennemis. Toutes les fois qu'il se présentait une question continentale, il la traitait avec une légèreté insolente, avec une violence de personnalités qui finit par exciter l'indignation des Anglais eux-mêmes. Plus d'une fois il fut obligé de s'excuser sur l'ardeur de son patriotisme. Une popularité passagère marqua néanmoins cette époque de sa vie politique, à laquelle il est juste de rapporter aussi les souvenirs honorables de son vote et de ses discours dans la question philanthropique de la traite des Nègres. Bonaparte parcourait l'Europe en vainqueur; Pitt, effrayé, quitta le timon des affaires; Canning et ses amis suivirent l'exemple de leur chef. Élu de nouveau, à la chambre des communes, en 1802, il attaqua le chancelier de l'échiquier Addington, devint trésorier de la marine, et essaya de verser le ridicule sur les opérations de Fox. Sa verve satirique ne pouvait atteindre à une si grande hauteur. Cependant la fortune de George Canning avançait toujours; et le pouvoir, dont il s'était montré l'inébranlable défenseur, lui fut enfin confié : il devint ministre des affaires étrangères. Après avoir fait enlever la flotte danoise avec une déloyauté que l'histoire appréciera, après avoir préparé sans prévoyance la misérable expédition contre Flessingue, il fut blessé d'un coup de feu à la cuisse, non sur le champ de bataille, mais dans le fameux et funeste *coin d'Hyde-Park,* où il avait appelé en duel son collègue Castlereagh, au sujet de cette même expédition que ce dernier n'approuvait pas. La blessure de M. Canning fut l'issue d'un combat singulier où l'indifférence publique se partagea si parfaitement entre les deux champions, que le vaincu lui-même n'eut à cet égard rien à envier au vainqueur. M. Canning résigna son emploi, et fut réélu au parlement en 1812. Les droits des catholiques, qu'il soutint avec zèle et talent pendant cette session, avaient néanmoins besoin pour triompher d'une éloquence plus énergique que la sienne. Pendant deux ans il s'occupa de cette cause honorable; mais comme s'il se fût repenti, l'année suivante, d'avoir déserté si long-temps les bannières du pouvoir, il se prononça violemment contre l'indépendance de la Norwège. En 1814, il reçut le titre d'ambassadeur en Portugal; véritable *sinécure* dont la parfaite nullité excita le rire de ses amis eux-mêmes. En retournant à Londres, en 1816, il passa par la France; et c'est la rougeur sur le front que nous sommes forcés de dire que l'insolent détracteur, que le pacifique et constant ennemi de la France, fut reçu à Bordeaux comme un triomphateur. Nos ancêtres vaincus réellement par les Romains, ne traitaient pas leurs maîtres avec cette lâche servilité. C'est une pénible tâche que celle qui nous fait un devoir d'un pareil aveu. La quatrième réélection de M. Canning à la chambre des communes, par la ville de Liverpool, le 12 juin 1816, ne se passa pas sans tumulte, et il fallut que MM. Shepherd et Leylau, ses deux compétiteurs, lui cédassent leurs droits pour qu'il sortît vainqueur de cette lutte des *hustings*, pendant laquelle les débris des banquettes et les fragmens de bouteilles, mirent plus d'une fois en danger la vie du candidat ministériel : ce qui n'empêcha pas qu'après un succès si violemment contesté, M. Canning fut porté en triomphe par ses partisans. Président du bureau des Indes, ambassadeur extraordinaire près de la république Helvétique, il ne manqua bientôt plus rien à sa fortune, à son pouvoir, et à l'espèce de réputation qu'il paraît avoir ambitionnée. Ce favori de la fortune n'est après tout qu'un de ces sujets d'étonnement dont l'histoire offre beaucoup d'exemples. Avec quelque talent, un grand fond d'impudence, beaucoup de souplesse dans l'esprit, et surtout avec une haine invétérée contre la France, en Angleterre on arrive à tout.

CANOVA (Antoine), statuaire, né en 1757, à Possagno, village des états de Venise, dans le Trévisan. On dit qu'à l'âge de 12 ans il présenta, sur la table du seigneur de Possagno, un lion en beurre qui fixa son attention, et le porta à favoriser les dispositions naturelles du jeune artiste. A 17 ans, Canova fit une *Eurydice* en marbre mou, de demi-grandeur, ouvrage dans lequel il était difficile de découvrir le germe du talent qu'il a montré depuis. Admis à l'académie des beaux-arts de Venise, il y remporta plusieurs prix; et lorsqu'il partit pour Rome, le sénat lui accorda une pension de 300 ducats, à titre d'encouragement et de récompense pour un groupe de *Dédale et d'Icare*, qui cependant n'est remarquable que par une imitation assez parfaite, mais sans grâce, d'une nature mal choisie, et telle que peut l'offrir un modèle pris au hasard dans une classe souffrante et dégradée par la misère. On ne sait si Canova attache quelque prix à cet ouvrage, dont on voit le plâtre dans son atelier; mais il ne peut servir qu'à marquer son point de départ, et l'immense distance à laquelle il a laissé derrière lui ses premiers essais. La composition du MAUSOLÉE DU PAPE CLÉMENT XIV (Ganganelli) à Rome, est en général assez médiocre. La Religion a quelque chose d'un peu mondain; mais déjà le talent de

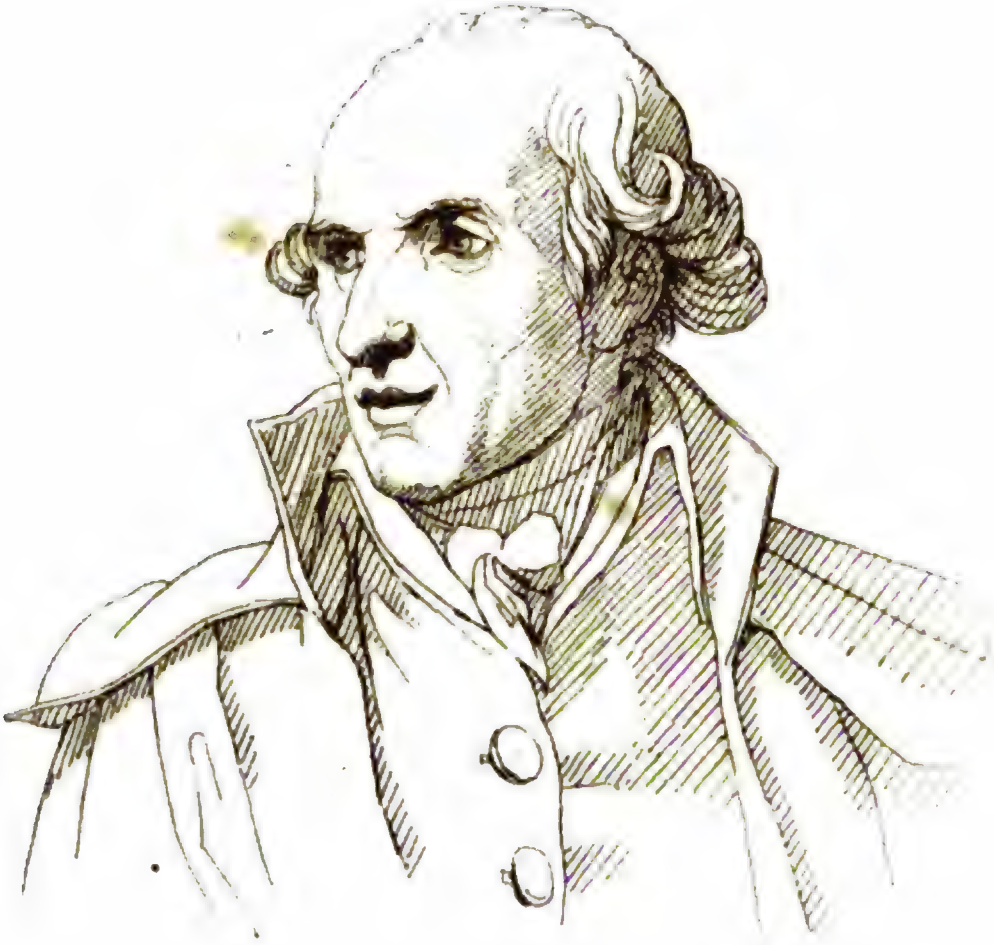

Mr. Canova

Gerard pinx. *Fremy del. et Sculp.*

Canova se manifeste dans la belle tête de vieillard qu'offre le buste du pape. Ce mausolée, fait en 1784 et en 1785, a été gravé par Vitolli. Au bas de la gravure dédiée au chevalier Jérôme Zulian, ambassadeur à la Porte ottomane, Canova prend le titre de *sculpteur de Possagno*, et dit à ce chevalier, qu'il nomme le Périclès de notre siècle, *Vostre sono le opere mie perche vostro sono*. Canova s'exprimait ainsi, il y a trente ans; depuis, il a renoncé aux *concetti*, et sa reconnaissance a pris un langage plus convenable. En 1785, il composa le groupe de l'**Amour** *et* **Psyché** *couchés*, sujet tiré de la fable d'Apulée. Il y a dans ce groupe plus de *manière* que de *grâce véritable*. Presque tous les ouvrages sortis depuis du ciseau de Canova sont exempts de ce mauvais goût. Nous allons les rappeler aux amateurs des beaux-arts, et faire connaître où les principaux se trouvent maintenant. **Psyché debout**, tenant par les ailes un papillon posé dans sa main; c'est une statue gracieuse, et de grandeur naturelle. Au bas de la gravure, que Bertini en a faite, Canova a placé ces deux vers philosophiques du Dante :

Non vi accorgete voi chè noi siamo vermi
Nati a formar l'angelica farfalla?

Ne voyez-vous pas que nous sommes ces vers créés pour devenir le papillon angélique?

Canova disait de cette statue : *C'est un des péchés de ma jeunesse*. Une femme célèbre par sa beauté, sa bienveillance et son esprit, lui répondit : *Canova, questi non sono peccati mortali*. **Vénus et Adonis**. Ce groupe a été gravé par Bertini, et se trouve à Naples. Canova l'a dédié à la duchesse de Calabre. **Marie Magdeleine** *repentante;* statue de petite nature, et l'un des plus célèbres ouvrages de Canova. Il l'avait destinée à son pays natal; mais après avoir passé par plusieurs mains, cette statue est devenue la propriété de M. de Sommariva, et se trouve dans la belle galerie que cet amateur éclairé des arts possède à Paris. **L'Amour et Psyché debout**. Les deux figures qui composent ce groupe sont de grandeur naturelle; mais on ne sait pour quelle raison le statuaire a donné à l'Amour une taille moins forte que celle de Psyché. Ce groupe, dont la gravure fut dédiée à l'impératrice Joséphine, se trouvait à Malmaison. Canova l'a répété pour l'empereur de Russie. **Persée**, tenant la tête de Méduse, qu'il vient de couper. Cette statue, gravée par Marchetti, et dédiée au chevalier Joseph Bosio, peintre milanais, qui l'avait achetée, fut ensuite acquise par le pape Pie VII, et mise, pendant quelque temps, à la place de l'Apollon, dont elle a les dimensions, le mouvement et la pose : ailleurs on l'eût peut-être admirée; là, les souvenirs de la statue grecque ne furent pas favorables à la statue romaine. En 1815, le Dieu ravi aux rives de la Seine, a repris son piédestal. **Ferdinand IV**, roi de Naples, en costume romain, le casque en tête, et enveloppé d'un large manteau, qui lui couvre l'épaule et le bras gauche. Le modèle de cette statue colossale (elle a 17 palmes de hauteur) avait été fait en 1797. Mais Canova n'avait commencé à l'exécuter en marbre, qu'en 1803, et ce travail fut abandonné pendant l'occupation du royaume de Naples par les Français. Le roi *Joachim*, passant à Rome, la vit dans un coin de l'atelier du statuaire, et ordonna à l'auteur de l'achever. *C'est*, dit-il, *un monument qui appartient à l'histoire du royaume.* L'infortuné Murat ne prévoyait pas alors le sort fatal que cette espèce de restauration prophétisait. **Krengan et Damoxene**, athlètes. Ils ont été exposés, il y a quelques années, au salon, et ils y firent peu d'effet; c'est une imitation de cette nature courte, épaisse et lourde, qui servait de modèle aux anciens statuaires romains, et que les statuaires de la nouvelle Rome ont encore chaque jour sous les yeux. Ces deux statues, de grandeur naturelle, ont été dédiées au cardinal Consalvi, et sont placées au musée du Vatican. **Hébé versant le nectar.** Cette statue, de grandeur naturelle, a pour appui un tronc d'arbre, singulièrement placé: elle appartient à l'empereur de Russie. Bertini en a fait la gravure. **Hercule, lançant Lycas contre un rocher.** Ce groupe colossal se voit à Rome, dans le palais du banquier Torlonia, duc de Branciana. **Napoléon**, ayant le sceptre dans la main gauche, et dans la droite, un globe sur lequel on voit un génie qui tient une palme et une couronne. Cette statue, que quelques personnes ont désignée sous le nom de **Mars pacificateur**, est devenue, par un caprice de la fortune, la propriété du général Wellington. Blucher aurait pu la réclamer, et Bulow aussi. Cet ouvrage peu estimé manque de noblesse. A l'époque où il fut composé, le vainqueur d'Austerlitz, qui cependant avait pour l'auteur une prédilection marquée, ne put s'empêcher de sourire et de s'écrier, en se voyant figuré sous des formes athlétiques: *Canova croit donc que je fais mes conquêtes à coups de poing.* Le dessin de cette statue a été gravé par Racciani, et Canova l'a dédié à la république de Saint-Marin, en reconnaissance de ce que cette république l'avait admis au nombre de ses concitoyens. **Mausolée de Marie-Christine, archiduchesse d'Autriche.** C'est un des meilleurs ouvrages de l'auteur; il est placé dans l'église des Augustins, à Vienne, en Autriche. Canova a fait graver séparément la *Bienfaisance*, l'une des figures de ce mausolée, et l'a dédiée à l'auteur des Nuits romaines, et de la Sapho italienne, le célèbre comte Verri. **La mère de Napoléon**, de grandeur naturelle, imitation de l'Agrippine assise, qu'on voit au Capitole; elle est devenue la propriété du duc de Devonshire. **Vénus victorieuse.** La déesse est couchée, et tient la pomme. A la vue de cette statue, le lord Cawdon, à qui elle est dédiée, engagea l'auteur à entreprendre celle d'une nymphe, aussi couchée, mais dans une autre attitude. Canova a exécuté cette statue, qui appartient au roi d'Angleterre. Une circonstance remarquable, c'est que Vénus victorieuse est offerte sous les traits de Pauline Bonaparte, princesse Borghèse. **Vénus sortant du bain**; le caractère et le mouvement de la tête sont presque les mêmes que dans la *Vénus de Médicis*. THÉSÉE VAINQUEUR DU CENTAURE, groupe colossal, formé de deux blocs, qu'on pourrait appeller deux rochers de marbre, il était destiné à la ville de Milan. LES TROIS GRACES; ce groupe, remarquable par l'agencement gracieux des figures, l'élégance des formes, la souplesse des mouvemens, et la beauté des têtes, est maintenant voilé par le jour sombre et brumeux de la Grande-Bretagne : il appartient au roi d'Angleterre. LA RELIGION COURONNÉE ET RADIÉE, soutenant une croix et un écu, sur lequel sont, en relief, les figures de Saint-Pierre et de Saint-Paul : statue colossale de 16 palmes de hauteur. Canova l'avait offerte au pape, comme un hommage et un témoignage de reconnaissance. Des difficultés se sont élevées quand il a été question de la placer. L'auteur, voyant qu'il était si difficile de trouver à Rome une place pour la Religion, a retiré son offre généreuse; a vendu tout ce qu'il possédait de biens dans les états romains, et a fait construire, dans son pays, un monument pour sa statue. C'est une rotonde, dont le frontispice est copié strictement sur celui du Parthenon d'Athènes; l'appareil, les dimensions, la construction sont en tout semblables; il n'y aura de différent que la matière. Le Parthenon d'Athènes est en marbre; le Parthenon de Possagno sera en pierre. Parmi les autres ouvrages de Canova, on compte MARS ET VÉNUS; LA PAIX ET LES GRACES; groupe qui appartient au roi d'Angleterre. HECTOR, tenant une épée nue. AJAX, saisissant son glaive. SAINT JEAN-BAPTISTE, enfant. POLYMNIE, assise. TERPSICHORE (cette statue appartient au comte de Sommariva). LA PAIX AILÉE, foulant aux pieds un serpent. Elle tient de la main droite un rameau d'olivier, et de la gauche, un sceptre : on lit sur le fût de la colonne, où elle s'appuie : *Paix d'Abo*, 1803; *Paix de Camadsgy*, 1804; *Paix de Frederickscham*, 1809. Cette statue, de grandeur naturelle, appartient au comte Romanzoff. LA CONCORDE, sous les traits de l'impératrice Marie-Louise; elle est assise tenant un sceptre et un disque. LA PIÉTÉ, statue enveloppée de voiles, et les mains jointes, mais seulement par l'extrémité des doigts. LA DOUCEUR, figure de femme, assise; une autre femme assise : c'est LÉOPOLDINE Pétérhazy Lichtenstein. Cette statue a été gravée par Bertini. UNE DANSEUSE, ayant pour appui un tronc d'arbre. PARIS TENANT LA POMME. On a vu ces deux statues à Malmaison; elles appartiennent maintenant à l'empereur de Russie. DEUX autres DANSEUSES, de grandeur naturelle, l'une tenant des cymbales, et l'autre, une couronne. La statue de WASHINGTON. Le héros redevenu citoyen a mis sous ses pieds le glaive libérateur de l'Amérique, et grave sur des tables les constitutions de son pays. Cette statue doit être placée dans la salle du sénat de la Caroline; Canova l'a dédiée *à la grande nation américaine*. Outre les mausolées dont nous avons parlé, Canova a fait le tombeau de *la marquise de Santa-Crux;* tombeau commandé par cette dame, pour sa fille, et qui leur est devenu commun, ainsi que le constate cette simple et touchante épitaphe : *Mater infelicissima filiæ et sibi.* (*La plus malheureuse des mères, à sa fille, et à elle-même.*) Il fit de plus le tombeau d'*Alfieri*, où il a représenté l'Italie, pleurant sur les cendres de ce célèbre écrivain. Celui de *Volpato*, où il s'est représenté lui-même, pleurant la perte de son ami. Ceux du comte *Souza*, ambassadeur de Portugal à la cour de Rome; de *Frédéric*, *prince d'Orange*, et un *cénotaphe* élevé à la mémoire de Jean Fallieri, sénateur vénitien : c'est un monument de la reconnaissance de l'auteur. Enfin le modèle d'un *mausolée pour l'amiral Nelson*. On a encore de Canova son buste, fait dans des proportions colossales; enfin un cheval destiné à porter la statue de Napoléon. On dit que ce cheval, plus grand que tous ceux qui existent maintenant en Europe, devait être fondu à Naples, et était destiné à porter une statue équestre du roi Ferdinand. Cependant Canova avait modelé, pour ce même cheval, une statue de Napoléon. Cette statue regardait en arrière; on fit observer à Canova que cela ne plairait pas au héros; il répondit : *E' prova che sia il primo di tutti.* (Cela prouve qu'il est le premier de tous.) Le roi Joachim fut ensuite tenté de s'élever sur ce grand cheval, mais la fortune ne lui en laissa pas le temps. Enfin il paraît que c'est à Charles III, roi d'Espagne, qu'est réservé l'honneur d'aller à la postérité sur ce coursier gigantesque. La guerre et les troubles de l'Italie en éloignèrent, pendant quelque temps, Canova; durant les années 1798 et 1799, il voyagea en Autriche, et en Prusse. Au mois de septembre 1802, il vint en France, appelé par le premier consul; l'institut l'admit au nombre de ses associés. C'est à cette époque qu'il fit le *buste colossal de Napoléon*, qui n'eut pas plus de succès que la statue, livrée depuis à Wellington. Canova revint à Paris, au mois d'août 1815, pour enlever les objets d'art, dont la victoire et les traités avaient enrichi le Musée français, et dont la France fut dépouillée par ce même abus de la force, contre lequel de fallacieuses proclamations annonçaient que tous les rois de l'Europe s'étaient armés. Canova eut, on prit, à cette occasion le titre d'*ambassadeur* du pape; celui d'*emballeur* serait plus exact, dit un grand personnage, qui se connaît plus en missions diplomatiques qu'en missions ecclésiastiques. Quoi qu'il en soit, Canova, entouré de portefaix, se hâta de remplir son ambassade avec un vandalisme qui, au courage près, rappelle l'invasion de l'ancienne Rome par les Barbares du Nord. Son expédition une fois faite, Canova se rendit en Angleterre, où il reçut du prince de Galles une tabatière enrichie de diamans. A son retour à Rome, l'académie de Saint-Luc alla en corps au-devant de lui. Le talent de Canova lui a valu d'autres distinctions; le pape l'a nommé préfet des beaux-arts à Rome, l'a créé chevalier, l'a fait *marquis d'Ischia,* lui a donné une pension de mille écus romains; et enfin dans une audience solennelle, le 5 janvier 1816, lui a remis un billet, annonçant l'inscription de son nom sur le livre du Capitole. Le pape a beau faire : c'est Canova qui est noble, et non le marquis d'Ischia. Le talent de Canova manque de cette étude forte de la nature, qui donne le premier rang aux ouvrages de l'art; ses figures pèchent presque toujours par quelque partie, parce qu'il ne consacre pas assez de temps à les étudier, et peut-être, parce que ses connaissances, comme anatomiste, n'ont pas été poussées assez loin. Mais il a du feu, de l'énergie, de la grâce; et il possède le secret de donner à ses ouvrages on ne sait quel charme qui est le caractère particulier de son talent. Comme il a peu travaillé d'après l'antique, ses statues ont plus de souplesse que celles des artistes qui se sont formés sur des modèles inanimés. Ses figures de femmes surtout sont faites pour inspirer au spectateur le désir de voir se réaliser la fable gracieuse de Pygmalion. Non content de ce que son talent leur donne de séduisant, Canova abuse de procédés factices, pour procurer à son marbre les teintes, le velouté, le brillant dont il croit avoir besoin. En un mot, Canova est incontestablement un artiste d'un mérite supérieur; mais on l'a surnommé, à juste titre, le Delille de la sculpture : il a fait de bons ouvrages et de mauvais élèves; et comme chef d'école, il ne peut avoir sur l'art qu'une influence pernicieuse. Il s'occupe aussi de peinture; mais ses succès en ce genre sont si malheureux qu'ils rendraient ridicule tout autre artiste. Il a pour ses tableaux une faiblesse vraiment divertissante; il les présente au public avec plus d'amour peut-être que ses statues. Il n'y a qu'un homme de son talent qui puisse avoir un pareil travers. On a vu les plus beaux génies préférer leurs plus mauvais ouvrages. C'est comme ces bonnes mères, qui aiment mieux leurs enfans contrefaits. Fort sensible aux hommages de ses rivaux, il en jouit avec un abandon qui fait l'éloge de son cœur. Mais on peut lui reprocher une faiblesse peu excusable, dans un homme d'un vrai mérite. Canova est injuste envers l'école française; envers cette école, qui a produit plusieurs artistes supérieurs à tout ce qui existe, et entre autres le divin Puget, le gracieux Bouchardon; cette école qui, malgré la perte douloureuse et récente de Chaudet et de Roland, possède encore des talens qui peuvent avoir des rivaux, mais qui n'ont de maîtres que parmi les chefs de la sculpture française, ou les grands artistes de l'antiquité. Un compatriote célèbre de Canova, a laissé un mémorable exemple du sentiment de justice que se doivent les artistes de toutes les nations. Bernini, appelé en France pour refaire la colonnade du Louvre, répondit aux détracteurs de Perrault par un cri d'admiration. Ce fait seul suffirait à la gloire du célèbre Italien; une belle action vaut encore mieux qu'un bel ouvrage. Canova, toutefois, rachète ce tort, peu digne de lui, par d'estimables qualités. Il use honorablement d'une fortune acquise par des travaux honorables. Il a fondé des prix, et doté toutes les académies de Rome. Il réserve des fonds pour faire travailler les jeunes artistes, et pensionner ceux qui sont âgés et malheureux. Accessible à de nobles sentimens de générosité et d'affection, il associe à sa fortune son vieil ami d'Este, sculpteur, qui fut d'abord son chef d'atelier; enfin il vit dans une union parfaite avec son frère, l'abbé Canova, homme instruit et savant helléniste. Les ouvrages de Canova ont été gravés par Vitali, Bertini, Marchetti, Raciani, Bertinelli, Cameroti, Bonato et Fontana. L'auteur en a formé le recueil; et M. Boudin, chez lequel il se trouve, a placé en tête le catalogue de ses ouvrages, imprimé en magnifiques caractères de Didot.

CANOVAI (Stanislas), prêtre des *Ecoles-Pies*, naquit à Florence, le 27 mars 1740. Il fit ses études à l'université de Pise; s'adonna particulièrement aux mathématiques, et devint professeur de cette science, d'abord à Cortone, ensuite au collége de Parme. La petite ville de Cortone possède deux académies, l'une des sciences, l'autre d'antiquités étrusques. Le Père Canovai ayant été reçu membre de celle-ci, enrichit les recueils de cette société d'un grand nombre de dissertations savantes. Le comte de Durfort, ambassadeur de France en Toscane, avait fondé un prix pour l'éloge d'Améric Vespuce. Canovai remporta ce prix, en 1788. L'ouvrage qu'il composa sur ce sujet contient des observations philosophiques, et des assertions singulièrement remarquables par leur nouveauté. Après avoir exposé ses idées sur le bien et le mal qu'a produit la découverte du Nouveau-Monde; après avoir établi, à sa manière, le degré de lumières et celui du progrès des sciences où ce pays pourra parvenir, l'auteur finit par soutenir, contre l'opinion générale, que c'est véritablement Améric Vespuce qui a fait la découverte de ce nouveau monde, ainsi que du Brésil, et que Christophe Colomb n'aborda en Amérique qu'une année après Vespuce. Le discours de Canovai était accompagné de différentes pièces, à l'appui de son assertion. Au nombre de ces pièces, se trouvait une lettre prétendue autographe d'Améric Vespuce, dont il fondait l'authenticité sur la construction des phrases, et les mots espagnols de ces temps-là. Une explication claire et satisfaisante du texte de cette lettre appelait une grande faveur sur son opinion; mais Canovai trouva des contradicteurs. M. le comte Jean Galéani Napione, de l'académie de Turin, avait publié précédemment une dissertation qui semble prouver que Christophe Colomb est né dans un village du Montferrat : il fit une suite à cette dissertation, sous le titre d'*Examen critique du premier voyage d'Améric Vespuce au Nouveau-Monde*. C'était une réponse au discours de Canovai, dans laquelle il accordait la priorité à son compatriote Colomb, et lui décernait l'honneur d'avoir le premier reconnu l'Amérique. Cette dispute polémico-historique dura quelque temps. Le Père Canovai, homme de lettres distingué, était en même temps un ecclésiastique vertueux, et d'une piété exemplaire; ce fut lui qui assista le célèbre Alfiéri, dans ses derniers momens. Canovai, plus âgé de neuf ans, lui survécut huit ans encore, et mourut à Florence, le 17 novembre 1811, généralement regretté de tous les habitans de cette grande ville. Indépendamment des ouvrages académiques dont nous venons de parler, Canovai a publié : 1° *Dissertazione sulle vicende delle longitudini geografiche da'tempi di Cesare Augusto fino à quello di Carlo quinto*; 2° *Riflezioni sul metodo di risolvere l'Equazioni numeriche proposte dal signore* DE LA GRANGE; 3° la traduction en italien des *Leçons élémentaires de mathématiques* de Lacaille, ouvrage devenu classique dans les écoles militaires d'Italie.

CANTACUZÈNE (LE PRINCE), d'une des plus anciennes familles de la Grèce, suivit en Russie la carrière militaire, avec distinction, jusqu'au grade de général-major. Lorsque le cri de la liberté se fit entendre, en 1821, dans son ancienne patrie, le descendant de l'auguste cénobite du mont Athos (Jean V, empereur d'Orient), n'hésita pas un moment à abandonner sa femme, ses enfans, toutes ses espérances de fortune, pour aller combattre sous les ordres et sous les drapeaux de son compatriote Ypsilanti. Le bon droit ayant momentané succombé en Moldavie et en Valachie, sous le nombre des barbares oppresseurs des Grecs, Cantacuzène passa dans le Péloponnèse, où il continue à servir, avec un zèle et un courage dignes de sa patrie et de son nom, la cause sainte de la liberté.

CANUEL (SIMON), lieutenant-général, paraît être du petit nombre de ces hommes qui, après avoir embrassé et servi la cause de la révolution avec une ferveur peut-être trop ardente, en sont ensuite devenus les détracteurs les plus impitoyables, et ont cherché à effacer d'anciennes traces en revenant sur leurs pas. Né vers 1767, il suivit la carrière militaire, et y fit un chemin rapide au commencement de la révolution. Dès le milieu de 1793, il était employé, à l'armée de l'Ouest, avec le grade d'adjudant-général, et l'on en trouve la preuve dans le Moniteur du 12 août de la même année. Par une lettre du fameux Rossignol, commandant en chef, au ministre de la guerre Bouchotte, et datée de Saumur le 5, ce général, non moins connu par ses brigandages et ses massacres dans la Vendée que par ses nombreuses défaites, désignait l'adjudant Canuel parmi les officiers-généraux qui s'étaient *particulièrement distingués à la prise de Doué*. Aussi M. Canuel ne tarda-t-il pas à obtenir de l'avancement : il devint général de brigade, et bientôt après général divisionnaire, le 28 novembre suivant. Il était en même temps membre de la société populaire de Lorient, et l'on prétend qu'il présida quelquefois les députations que cette société envoyait à celle du Port-Louis, nommé alors Port-Liberté. Ces députations avaient pour but de scruter le civisme de quelques fonctionnaires de cette dernière commune, afin de provoquer leur épuration. Mais ayant vu les généraux Ronsin et Westermann, ses anciens chefs, envoyés à l'échafaud dans les premiers mois de 1794, voyant aussi Rossignol sans cesse en butte à de nouvelles dénonciations, le général Canuel pensa qu'une retraite prudente pourrait seule le soustraire à l'orage dont il était menacé lui-même. Il ne reparut qu'en 1796, sous le gouvernement directorial, qui, après l'avoir nommé commandant de la place à Lyon, l'autorisa à mettre cette ville en état de siége. On lit dans le Moniteur du 9 thermidor an 5 (27 juillet 1797), une motion d'ordre faite à la séance du conseil des cinq-cents, du 6 thermidor (24 juillet), par M. Mayeuvre, député du Rhône, pour empêcher l'exécution de cette mesure révolutionnaire, motivée sur le prétexte frivole qu'*il se trouvait à Lyon des émigrés rentrés ou des prévenus occupés de leur radiation*. Lyon n'en fut pas moins mis en état de siége quelque temps après. Le général Canuel ne fut employé dans l'armée active, ni sous le consulat, ni sous l'empire; il commanda seulement quelques places fortes, mais pendant très-peu de temps. A la première rentrée du roi, en 1814, le général Canuel lui offrit ses services, qui furent agréés. Lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe au mois de mars 1815, il se retira en Anjou, dans une terre, et, pour faire oublier ses campagnes révolutionnaires de la Vendée, il alla se réunir ensuite aux Vendéens insurgés. Il avait servi contre eux sous le général Rossignol; il servit avec eux sous le marquis de Larochejaquelein, et devint chef d'état-major. Après la seconde rentrée du roi, le département de la Vienne le nomma, au mois de septembre, membre de la chambre des députés, stigmatisée du nom d'*introuvable*. Il y vota constamment avec la majorité. Dans la séance du 19 janvier 1816, il proposa qu'il fût accordé des pensions aux sous-officiers et soldats des armées catholiques et royales de la Vendée, qui auraient reçu des blessures graves, et il termina son long discours en déclarant *qu'il regrettait de ne pas savoir manier la plume comme l'épée*. Par ordonnance du 17 mars 1816, le général Canuel fut appelé à présider un conseil de guerre chargé de juger à Rennes le général Travot (*voyez* TRAVOT). Le conseil prononça la peine de mort, qui cependant fut commuée; mais le général Canuel dénonça d'office au procureur du roi et aux ministres les mémoires des avocats du général Travot, comme attentatoires à la majesté royale, bien qu'ils n'eussent eu pour objet que de faire profiter leur client du bienfait de l'amnistie. Ces avocats repoussèrent l'accusation avec tant d'énergie et de justesse que la dénonciation du général Canuel n'obtint pas le succès qu'il s'en était promis. Au commencement de la même année 1816, il avait été envoyé dans la ville de Lyon en qualité de commandant de la 19me division militaire. Il fut accusé d'avoir créé des agens provocateurs pour organiser des conspirations, dans lesquelles furent enveloppés tout à la fois des hommes qui avaient marqué dans la révolution à différentes époques, beaucoup d'autres qui ne s'étaient fait connaître que par leur attachement à la charte, et un plus grand nombre d'hommes simples, que la misère avait rendus accessibles à de perfides suggestions. On lui reprocha d'avoir, dans ses rapports au ministère, converti en conjuration contre l'autorité royale les attroupemens que la disette des subsistances avait provoqués, et d'avoir, sous ce prétexte, envoyé à la mort, par l'organe d'une cour prevôtale, de malheureux paysans qui demandaient du pain! Ces accusations, portées par des hommes courageux et amis de leur pays (*voyez* Charrier-Sainneville), engagèrent le gouvernement à envoyer à Lyon un commissaire spécial, investi de grands pouvoirs, et chargé de recueillir sur les lieux les renseignemens les plus exacts sur cette affaire. M. le maréchal Marmont, duc de Raguse (*voyez* Marmont), remplit cette mission extraordinaire avec justice et impartialité, et l'on ne trouva point, dans son rapport, l'apologie de la conduite du commandant Canuel, dont la nomination fut bientôt révoquée. Le colonel Fabvier (*voyez* Fabvier), qui, en sa qualité de chef d'état-major du maréchal, l'avait accompagné dans sa mission, fit paraître, sous le titre de *Lyon en* 1817, le récit des événemens déplorables qui avaient affligé cette malheureuse ville sous le commandement de M. Canuel. Celui-ci attaqua en calomnie MM. Sainneville et Fabvier, au mois de juillet 1818, devant un tribunal de Paris, qui renvoya les parties. La discussion de cette affaire fut remise au mois de novembre suivant, à cause d'une accusation de conspiration portée par le gouvernement contre M. Canuel lui-même, qui fut détenu cinq mois pour ce fait. Enfin la cour d'appel condamna MM. Sainneville et Fabvier, qui se désistèrent sagement de leur pourvoi en cassation, parce que, suivant la législation actuelle, on est réputé coupable de calomnie, si les faits argués ne sont pas établis par jugement. Nous ferons observer toutefois que M. Canuel, présent à l'audience, ne répondit point à cette apostrophe vigoureuse et digne des *Catilinaires*, qui lui fut adressée par Me Fabvier, frère et défenseur du colonel : « Nous direz-vous, général, » comment il s'est fait que vous » ne vous soyez jamais battu que » contre des Français. » Voici, au surplus, comment s'exprime, au sujet des événemens de Lyon de 1816 à 1817, l'auteur aussi énergique qu'impartial de la *Revue chronologique de l'histoire de France* (pag. 749) : Quoique bornés à des récits non officiels, il » est bien peu de Français qui » n'aient su et qui ne restent pénétrés que les troubles du Rhône ont été provoqués par les délations d'agens subalternes, et » que plusieurs autorités plus ou » moins élevées, dont ces agens

»dépendent, auraient elles-mêmes été complices involontaires »du plus lâche complot que puisse concevoir la perversité. » Le lieutenant-général Canuel a été depuis mis à la retraite, à laquelle son âge lui donnait droit.

CANZLER (Jean-Georges), né le 19 janvier 1740, à Burkhardsdorf sur le Harz. Il fut d'abord secrétaire d'ambassade, et ensuite conseiller des comptes à Dresde. On lui doit plusieurs écrits sur l'histoire et la politique, publiés les uns en français, les autres en allemand, et parmi lesquels on distingue les *Mémoires pour servir à la connaissance des affaires politiques et économiques du royaume de Suède*, 2 vol. in-4°, 1776.

CANZLER (Frédéric-Théophile), né le 25 décembre 1764, dans la Poméranie suédoise. Après avoir enseigné les finances à l'université de Gottingue, il fut nommé, en 1800, professeur ordinaire à l'université de Greifs-Walde. Il a publié plusieurs ouvrages très-utiles sur la politique, la géographie et la statistique. Les principaux sont : *Notices hebdomadaires des cartes géographiques, statistiques et historiques, ainsi que des ouvrages qui traitent des sciences commerciales*, Gottingue, 1788 — 1789, deux vol. in-8°; *Traité de la géographie dans toute son étendue*, ibid., 3 vol. in-8°; *Archives universelles pour la littérature géographique, historique et statistique*, etc. M. Canzler a aussi traduit plusieurs ouvrages anglais.

CAPECELATRO, archevêque de Tarente. Ses talens naturels, son esprit et ses études auraient pu, dans le cours d'une longue carrière, faire parvenir M. Capecelatro aux honneurs, peut-être même aux plus grandes dignités ecclésiastiques; mais, issu d'une des plus anciennes familles du royaume de Naples, le bonheur de sa naissance l'y fit arriver rapidement. Peu de temps après avoir été ordonné prêtre, il fut élevé à l'épiscopat et obtint l'archevêché de Tarente, auquel sont attachés le titre et les prérogatives de premier baron du royaume. Malgré ses dignités et sa qualité d'archevêque, il se montra partisan de la vérité et d'une saine philosophie. On le vit, combattant avec un zèle égal toutes les idées gothiques, tous les genres de superstition, écrire sous le voile transparent de l'anonime, contre les prétentions de la cour de Rome, sans cesser de montrer la piété qui convient à un prélat. Il s'est fait remarquer dans la société par la douceur de son langage, l'urbanité de ses manières et son caractère charitable. Il accueille les étrangers avec la bienveillance la plus aimable, et se plaît à leur montrer sa belle et riche collection de camées et de pierres gravées. Le roi Joachim acquit cette collection à un très-haut prix, mais il lui en laissa la jouissance en lui conférant le titre de *directeur du Musée*. Le roi Joseph avait nommé M. l'archevêque de Tarente conseiller-d'état, et l'avait décoré du grand-cordon de l'ordre des Deux-Siciles. En 1808, le roi Joachim lui confia le ministère de l'intérieur, et peu de temps après, il fut fait premier aumônier de la reine. Il existe de ce prélat distingué un ouvrage de la plus haute portée, *sur la religion;* c'est sans doute pour cela qu'on ne peut se le procurer en Italie. La France sera plus heureuse : on assure qu'il va en paraître une traduction.

CAPELLE (Guillaume-Antoine-Benoit), baron, préfet, conseiller-d'état, officier de la légion-d'honneur, est né, le 9 septembre 1775, à Sales-Curan, département de l'Aveyron, d'une famille qui a eu des emplois dans la magistrature. Quoique à peine âgé de 14 ans, il embrassa et proclama avec enthousiasme, en 1789, les principes du nouvel ordre de choses, qui se développèrent à cette époque. Ce premier élan patriotique le fit distinguer dans le district de Milhaud; il fut député par cette ville, à la fédération de juillet 1790. Nommé lieutenant de grenadiers, dans le 2^{me} bataillon des Pyrénées-Orientales, il y resta pendant les années 92 et 93, et fut destitué, en 94, pour cause de *fédéralisme.* De retour à Milhaud, M. Capelle s'y maria ; il commanda la garde nationale jusqu'au 18 brumaire, époque à laquelle le gouvernement consulaire ayant été proclamé, la ville de Milhaud le chargea de la mission d'usage auprès du nouveau gouvernement. M. Capelle était recommandé à M. le ministre de l'intérieur Chaptal, et fut employé dans ses bureaux, au commencement de l'an 9. A la fin de la même année, le ministre le fit nommer secrétaire-général du département des Alpes-Maritimes, d'où il passa, en l'an 13, en la même qualité, dans le département de la *Stura.* Trouvant, peut-être, que les secrétariats-généraux de préfecture étaient au-dessous de ses moyens, M. Capelle ne resta que quelques mois à Coni, et se rendit à Paris, pour solliciter de l'avancement. Il attendit deux années, et, en février 1808, il devint préfet du département de la Méditerranée (Livourne). La nouvelle mission de M. Capelle semblait lui offrir de grandes difficultés dans son exécution. Sa préfecture confinait avec les états de la princesse de Lucques et de Piombino, princesse extrêmement jalouse de son autorité. M. Capelle trouva le moyen de se concilier sa bienveillance, sans rien sacrifier de ses devoirs. La meilleure intelligence régnait entre la souveraine et l'administrateur, lorsque l'empereur jugea à propos de changer la résidence de M. Capelle, en le nommant, le 30 novembre 1810, préfet du département du Léman (Genève), où il se signala également par une bonne administration. Il eut cependant quelque peine à se faire à certains usages des Genevois. Il y a dans leur ville, depuis un temps immémorial, un grand nombre de réunions, connues sous le nom de *Cercles;* et chaque cercle a un titre particulier. Il en existait un, sous le titre de *Cercle de l'égalité.* Cette dénomination déplut à M. le préfet. Il invita les membres à la changer, et comme ils s'y refusaient, il fallut un acte légal pour les y contraindre : ils prirent alors le titre de *Cercle des mêmes.* La ville de Genève s'étant rendue aux alliés, en 1813, le baron Capelle fut accusé de n'avoir point fait les dispositions nécessaires pour armer la population. Un décret du 5 janvier 1814 le suspendit de ses fonctions, et le traduisit devant une commission d'enquête, composée des conseillers-d'état Lacuée, Réal et Faure; ce dernier, chargé du rapport, disculpa le baron Capelle, qui cependant ne recouvra sa liberté qu'à l'époque de la restauration. Le 10 juin, le roi le nomma préfet de l'Ain, et dans le mois d'octobre suivant, S. A. R. Monsieur, passant à Bourg, lui donna la croix d'officier de la légion-d'honneur. Au retour de Napoléon, en 1815, le baron Capelle quitta son département, et se rendit, le 13 mars, à Lons-le-Saulnier, auprès du maréchal Ney. N'ayant pas voulu déférer aux ordres qu'il en reçut, de retourner dans sa préfecture, il partit pour la Suisse, d'où il rejoignit le roi à Gand. Il eut l'honneur d'être admis plusieurs fois dans le conseil de S. M. Rentré à la suite du roi, dans le mois de juillet, son zèle et sa fidélité lui valurent la préfecture du *Doubs*, et le titre de conseiller-d'état honoraire. Il vint de Besançon, en décembre 1815, pour déposer, comme témoin, dans le procès du maréchal Ney, et demeura à Paris, où, le 1er janvier 1816, il prit place au conseil-d'état, section de l'intérieur, comme conseiller en service ordinaire. Il est à présent secrétaire-général du ministère de l'intérieur.

CAPELLEN (G. A. P., baron de). La biographie des hommes vivans des frères Michaud confond assez souvent les hommes et leurs actions. Par exemple, elle fait un seul article Capellen (*le baron Van-der*), et lui accorde gratuitement le double titre de vice-amiral hollandais et de gouverneur-général des Indes orientales pour la Belgique. Les moindres inconvéniens qui résultent de semblables indications sont des anachronismes, des incompatibilités, et des invraisemblances. Au reste, ces sortes d'erreurs sont si fréquentes dans la biographie en question, que nous n'entreprendrons pas de les relever toutes; nous en signalerons quelques-unes seulement, de temps à autre, pour donner au lecteur la juste mesure de confiance qu'il doit accorder aux matériaux préparés pour l'histoire par des investigateurs aussi exacts et aussi consciencieux. Le baron Capellen, gouverneur-général des Indes orientales pour la Belgique, et non pas vice-amiral hollandais, est né à Utrecht; il est fils du colonel Alexandre-Philippe, le même qui, en 1787, à la tête du parti patriotique, s'enferma dans Gorcum, et soutint si vigoureusement le siége de cette place contre un corps prussien, entré en Hollande pour soutenir le parti de Guillaume V. Capellen fils reçut une éducation soignée, fit de bonnes études, à la suite desquelles, ayant été nommé secrétaire de la préfecture d'Utrecht, il y débuta par donner les preuves d'une grande perspicacité dans les affaires publiques. Ses talens ne restèrent pas long-temps enfouis dans ce premier emploi; le roi Louis Bonaparte le nomma préfet de La Frise, en 1808. Le baron Capellen se fit tellement remarquer par l'habileté et la justice qu'il mit dans son administration, qu'il fut bientôt appelé à une place plus importante. Le roi avait conçu pour lui beaucoup d'estime et d'amitié; il désirait l'avoir auprès de sa personne, l'admit dans son conseil-d'état, et lui confia bientôt le ministère de l'intérieur de son royaume. Pendant que Capellen fut ministre, il se conduisit avec une grande sagesse et la plus rare intégrité; il conserva son ministère jusqu'à l'abdication du roi, et il emporta les regrets de tous ceux qui l'avaient connu, soit comme homme public, soit comme simple particulier. Le baron Capellen n'était point partisan du nouveau gouvernement que Napoléon venait de donner à la Hollande, il ne voulut accepter aucun emploi. Pendant que Louis Bonaparte régnait, il avait donné à Capellen le titre d'ami, et ce fut en cette qualité que ce dernier alla lui rendre visite dans sa retraite en Allemagne. Ils y passèrent ensemble plusieurs mois dans la plus grande intimité. Les événemens de la fin de 1813 ayant donné un nouveau prince à la Hollande, ce souverain, qui apprit tout le mérite du baron Capellen, le nomma ministre des colonies. Lorsque, par le traité de Vienne, les Belges furent destinés à former avec les Hollandais le royaume des Pays-Bas, le prince jugeant que Capellen pourrait, par son influence et ses hautes qualités, lui concilier l'attachement de ses nouveaux sujets, lui donna le titre de secrétaire-d'état extraordinaire, et l'envoya à Bruxelles pour remplir cette honorable mission. Le baron Capellen s'en acquitta dignement et avec succès. Ce fut à cette époque et dans le temps où il était encore à Bruxelles, que le roi le nomma gouverneur-général des Indes orientales et commandeur de l'ordre du Lion-Belgique. Il partit du Texel pour sa nouvelle destination, en octobre 1815, à bord du vaisseau *l'Amiral Evertzen*, faisant partie de l'escadre commandée par le contre-amiral Bruyskes.

CAPELLEN (T. F. VAN). Il entra au service, en 1772, comme aspirant dans la marine de Hollande, et six ans plus tard il fut nommé lieutenant. Il reçut le grade de capitaine en 1782; c'était la juste récompense de sa bravoure dans le combat que la frégate *le Briel* avait livré à la frégate anglaise *The Crescent*, dont elle s'était emparée après une lutte opiniâtre. Chargé du commandement de *la Cérès*, il fit diverses croisières jusqu'en 1793, époque à laquelle on lui confia quelques chaloupes canonnières pour agir contre l'armée française, qui tentait l'invasion de la Hollande. Il eut occasion de se signaler dans plusieurs circonstances durant cette guerre; mais, en 1799, quand les Anglais se présentèrent, il disposait en partie de la flotte qui se rendit sans combattre à l'amiral Mittchell. Traduit bientôt devant un conseil de guerre, et condamné à mort par contumace, il resta en Angleterre jusqu'au mois de novembre 1813. Justifié par les événemens de cette époque, M. van Capellen rentra dans son pays, et le prince d'Orange le nomma vice-amiral. L'année suivante, il fut chargé d'aller prendre possession, au nom de son souverain, des colonies situées dans les Indes orientales, et, à la fin de 1815, il eut le commandement de l'escadre de la Méditerranée. L'année suivante, au mois d'août, il se réunit à la flotte de l'amiral anglais Exmouth, et il rendit des services importans contre Alger, attaqué par les deux flottes combinées. En rendant compte de cette expédition, l'amiral anglais fit l'éloge de la conduite du vice-amiral baron de Capellen, ce qui lui valut la décoration de commandeur de l'ordre du Bain, une épée d'honneur envoyée par le duc de Clarence, grand-amiral d'Angleterre, et enfin d'honorables remercîmens de la part de la chambre des communes. Son pays le récompensa également, et dès le mois de septembre de la même année, le roi Guillaume l'éleva au rang de grand' croix de son ordre.

CAPMANI (DON ANTONIO DE), philologue espagnol, naquit à Barcelone en 1749. Il quitta sa ville natale à 30 ans pour venir s'établir à Madrid. Il s'y fit bientôt connaître comme un littérateur distingué, et fut reçu membre de plusieurs académies et sociétés savantes. Il travaillait, en 1810, à revoir et augmenter un dictionnaire français-espagnol qu'il avait publié cinq ans auparavant, lorsque la mort vint le surprendre. Capmani a laissé un grand nombre d'ouvrages élémentaires et critiques, parmi lesquels on distingue : 1° *Théâtre historique et critique de l'éloquence*, en cinq volumes, 2° *la Philosophie de l'éloquence*; 3° l'*Art de bien traduire du français en espagnol*; 4° le *Dictionnaire français-espagnol* déjà cité, en tête duquel il a placé une dissertation savante sur les deux langues comparées ensemble. 5° *Discours analytique sur la formation des langues en général, et particulièrement de la langue espagnole*, etc. Capmani est encore auteur des *Mémoires historiques sur la marine, le commerce et les arts de Barcelone.*

CAPO-D'ISTRIA (LE COMTE), diplomate, ministre russe, est du nombre de ces hommes d'état que les mystères du cabinet enveloppent de toutes parts, et dont les travaux cachés ne se manifestent au-dehors que par le mouvement du terrain sous lequel ils s'opèrent. Le comte Capo-d'Istria est né à Corfou, vers l'année 1780. Il est fils d'un médecin, et lui-même étudia la médecine à Venise. Son père était chef du gouvernement des Sept-Iles, lorsque les troupes russes vinrent les occuper; il quitta ses fonctions à l'époque où, par suite du traité de Tilsitt, la république des Sept-Iles fut mise sous la protection armée des Français, et passa au service de Russie : il y fut d'abord employé d'une manière assez subalterne dans les bureaux du comte Roumientzof, et fut ensuite envoyé près de l'ambassadeur à Vienne. En 1812, le comte Capo-d'Istria fut chargé de la partie diplomatique à l'armée du Danube, dont l'amiral Tchitchagof venait d'obtenir le commandement. Lorsqu'en 1813, après la retraite des Français, cette armée se réunit à la grande-armée russe, il continua au quartier-général, et sous les yeux de l'empereur Alexandre, ces mêmes fonctions que nous qualifions de diplomatiques, faute d'en pouvoir spécifier la nature. La haute idée que l'empereur conçut des talens de ce ministre à la suite des armées, lui mérita la confiance entière dont il se trouva bientôt investi, et dès lors il attacha son nom aux divers traités d'alliance que la Russie contracta, en 1813, avec tous les cabinets de l'Allemagne. Après la guerre, M. Capo-d'Istria fut nommé ministre de Russie près de la confédération helvétique : il n'occupa cette place que pendant quelques mois, et fut rappelé par l'empereur, qui le nomma secrétaire-d'état au département des affaires étrangères, fonctions qu'il partage en ce moment avec le comte Nesselrode.

CAPPERONIER (l'abbé Jean-Augustin), est né à Montdidier, le 2 mars 1745; il était l'un des conservateurs de la bibliothèque du Roi. Il y a près d'un siècle, que des sujets de la même famille sont en possession de veiller sur ce précieux monument. En 1733, Jean Capperonier, oncle de ce dernier, obtint cette place, qu'il occupa jusqu'en 1775, époque de sa mort. Jean-Augustin était alors un des sous-gardes de cet établissement, et n'a plus quitté son poste. La bibliothéque du Roi, sous les dénominations diverses de *nationale* et d'*impériale*, a constamment vu l'honnête Capperonier dans ses galeries immenses : il y a passé tranquillement tout le temps des orages de la révolution, et celui de la durée des différens gouvernemens qui se sont succédé depuis trente ans. Ses talens et ses services lui ont mérité d'être nommé membre de la légion-d'honneur; ce fut Napoléon qui l'en jugea digne. Capperonier est mort en décembre 1820. Il a donné d'excellentes éditions de plusieurs auteurs latins, parmi lesquelles on distingue: 1° *Académiques de Cicéron, avec le texte latin, de l'édition de Cambridge, et des Remarques nouvelles*, etc; 2° *Quintilien, de l'institution de l'orateur, traduit par l'abbé Gédoyn.*

CAPRARA, cardinal, prêtre du titre de Saint-Onuphre, etc. Il est né à Bologne, le 29 mai 1733. Il préféra au nom de son père, le comte François de Montecocolli, celui de sa mère, dernier rejeton de la maison de Caprara. Ses connaissances dans le droit politique, auquel il s'était particulièrement adonné, le firent remarquer du pape Benoit XIV, qui l'envoya à Ravenne, avec le titre de vice-légat : il n'avait pas encore vingt-cinq ans. En 1767, il était nonce à Cologne; il inspira de l'estime à l'impératrice Marie-Thérèse, et elle obtint pour lui, en 1775, la nonciature de Lucerne. En 1785, Caprara se rendit à Vienne, et en 1792, il reçut le chapeau de cardinal. L'année suivante, la vue des troubles qui affligeaient la ville de Rome lui fit une telle impression, que ses jours furent en danger. En 1801, il fut envoyé à Paris, avec le titre de légat *à latere*. Il avait été nommé évêque d'Iesi, l'année précédente. Dans la cérémonie du 28 germinal an 10, à l'occasion du rétablissement du culte en France, le cardinal Caprara entonna le *Te Deum*. Depuis cette époque il publia plusieurs brefs dictés par l'esprit de tolérance, qui l'anima constamment. En 1803 il accompagna le premier consul à Bruxelles, et il fut nommé archevêque de Milan. C'est dans cette capitale de l'ancienne Lombardie, qu'il sacra, au mois de mai, 1805, l'empereur Napoléon, comme roi d'Italie. Le cardinal Caprara est mort le 21 juin 1810; il a été inhumé dans l'église de Sainte-Geneviève, à Paris, où son oraison funèbre a été prononcée par M. de Rozan. Véritable prélat, distingué plus encore par ses vertus que par les dignités ecclésiastiques, il dut à la seule noblesse de son caractère, la considération dont il a joui auprès du gouvernement français. Plein d'une touchante humanité, il ne croyait pas qu'il suffît de recommander en chaire le soulagement des pauvres. On n'a pas oublié dans Vienne, son empressement généreux à secourir les habitans d'un faubourg inondé par le Danube. Dans son diocèse d'Iesi, en 1800, la rigueur de l'hiver fut suivie d'une disette extrême. Le cardinal s'étant assuré par ses propres yeux des besoins du peuple, ne se borna pas à vider ses greniers pour y subvenir, ou à se dépouiller de ce qu'il avait d'argent; il emprunta de fortes sommes : il regarda comme un devoir apostolique, de faire pour ses diocésains, dans leur malheur, tout ce que des particuliers entreprendraient pour le rétablissement de leurs affaires, et pour le juste intérêt de leurs familles. L'anecdote suivante prouvera quelle extension le cardinal Caprara donnait quelquefois à ses politesses, et combien il désirait que chacun pût, à son tour, y participer. Durant son séjour à Paris, il avait coutume de recevoir successivement les hommes les plus remarquables de l'époque, et l'almanach impérial servait de guide à ses invitations. Un jour, l'instant du dîné se trouvant considérablement retardé par l'absence d'un convive, on en vint aux explications : ce convive en retard était mort depuis six mois.

CAPURON (Joseph), né en Languedoc, vers l'année 1755. Il étudia à la faculté de médecine de Montpellier; il y fut ensuite professeur. C'est à Paris, où il vécut depuis, qu'il publia 1° *Nova medicinæ elementa*, in-8°, 1804 et 1812; 2° *Aphrodisiographie, ou Tableau de la maladie vénérienne*, in-8°, 1807; 3° *Nouveau dictionnaire de médecine, chirurgie, chimie, botanique, et art vétérinaire*, in-8°, 1810 (ouvrage fait conjointement avec Nysten); 4° *Cours théorique et pratique d'accouchemens*, 1811 — 1816, in-8°; 5° *Traité des maladies des femmes*, 1819, in-8°; 6° *Traité des maladies des enfans*, 1812, in-8°; 7° *Manuel des dames de la charité*, 1816, in-8°.

CARACCIOLI (Louis-Antoine), né à Paris, en 1721, mort dans cette ville le 29 mai 1803. Cet auteur d'un grand nombre d'écrits est plus connu par le dictionnaire des ouvrages ononimes et pseudonymes, où se trouve le long catalogue de ses œuvres, que par ses ouvrages mêmes : *sacrés ils sont, car personne n'y touche*. Cependant c'est une mine où les prédicateurs des départemens trouveraient d'abondans matériaux et même des sermons tout faits. Sous les régnes de Louis XV et de Louis XVI, les orateurs sacrés auxquels Dieu n'avait accordé ni le don d'improviser, ni celui d'écrire, ne se firent point scrupule de s'approprier les pensées de Caraccioli ; et dans un temps où la prédication est redevenue de mode sans que le talent de la chaire soit plus commun, on ne voit pas pourquoi les écrits de Caraccioli ne seraient pas mis à contribution de nouveau par les missionnaires et prêcheurs de profession. Voici les titres de quelques-uns de ses ouvrages : *Conversation avec soi-même ; Jouissance de soi-même; les Caractères de l'amitié; le véritable Mentor; le Cri de la vérité contre les séductions du siècle*. Caraccioli publia, en 1774, un recueil en 2 vol. in-12, *des Lettres les plus intéressantes du pape Clément XIV*. Sommé de produire les originaux, il fit imprimer, l'année suivante, des lettres en italien qui parurent n'être que la traduction des lettres françaises. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage, très-supérieur à ses autres écrits, est le seul peut-être qui mérite d'être tiré de l'oubli où tous sont tombés. Dans sa jeunesse, Caraccioli voyagea en Italie, en Allemagne, en Pologne. Il devint professeur des enfans du prince de Rewski, premier sénateur polonais. Ses élèves, lorsqu'il eut fini leur éducation, lui firent une pension de 3000 fr. ; il en obtint une autre de Marie-Thérèse, mais il les perdit toutes deux par la mort de cette princesse et la dernière révolution de Pologne. En 1795, le pensionnaire des rois devint le pensionnaire de la convention nationale ; il en obtint un secours annuel de 2000 fr., qu'il a reçu jusqu'à la fin de sa vie.

CARACCIOLO (François), amiral napolitain, l'une des plus célèbres victimes de cette sanglante réaction de 1799, dans laquelle périrent presque tous les hommes qui s'étaient fait remarquer ou par un grand courage, ou par des vertus éminentes, ou par leurs lumières et leurs talens. Caracciolo, après avoir obtenu les premiers grades dans la marine napolitaine, alla achever de se former et compléter son instruction dans la marine anglaise. Il y développa une intelligence, un courage et des talens qui éveillèrent l'inquiète jalousie des Anglais, et qui peut-être contribuèrent plus à sa perte que les services qu'il rendit à la république Parthénopéenne. Il commandait les vaisseaux napolitains qui firent partie de la flotte combinée à laquelle Toulon fut livré en 1793; il donna, dans cette expédition, des preuves d'une rare intrépidité et des talens les plus distingués. Caracciolo se trouvait à Naples en 1798, époque où les événemens politiques forcèrent Ferdinand IV à se retirer en Sicile. Le commandement des bâtimens de guerre, qui devaient transporter le roi et sa famille à Palerme, fut confié à cet amiral; mais les Napolitains ne virent pas sans étonnement et sans déplaisir leur monarque accorder plus de confiance aux sujets du roi d'Angleterre qu'à ses propres sujets, en s'embarquant avec sa famille sur le vaisseau de l'amiral Nelson. Une circonstance malheureuse fit éclater le ressentiment que cette préférence avait fait naître : presqu'à la sortie du golfe de Naples, la flotte fut assaillie par une furieuse tempête; le vaisseau de l'amiral Nelson, et presque tous les bâtimens anglais, éprouvèrent de grandes avaries, et faillirent à périr sur les côtes de la Sicile, tandis que ceux de Naples, mieux dirigés, ou plus heureux, entrèrent dans le port de Palerme sans avoir été endommagés, et bien avant les vaisseaux de Nelson. A leur arrivée, les équipages napolitains n'épargnèrent pas aux Anglais les railleries et les sarcasmes. Nelson ne parut pas y faire attention; mais la suite te prouva trop combien il y avait été sensible. Il paraît même que ces propos furent rapportés à la cour et envenimés : lorsque Caracciolo y parut, il fut mal accueilli; on lui fit entendre qu'il devait retourner à Naples, et il y revint. Bientôt une flottille anglo-sicilienne parut dans les eaux de Procida, s'empara de cette île, et tenta un débarquement entre Cume et le cap de Misène. Le matériel de la marine napolitaine avait été détruit par les ordres de la cour au moment de son départ. Il ne restait qu'un petit nombre de barques canonnières, quelques bombardes et quelques felouques; mais Caracciolo valait à lui seul toute une flotte. Il ne craignit point, à la tête de ces barques frêles et mal armées, de soutenir l'attaque de la flottille ennemie; parvint à la repousser, et après avoir maltraité les Anglais, rentra dans Naples aux acclamations des habitans. Cependant les Français avaient évacué le royaume; le cardinal Ruffo s'était emparé de la capitale, et les forts lui avaient été remis par suite d'une capitulation. Mais la femme dont Hamilton, ambassadeur d'Angleterre auprès de la cour de Naples, avait osé faire son épouse, et qui alors entretenait avec Nelson un commerce adultère, accourut de Palerme pour souiller la gloire de son amant, en lui faisant déclarer que cette capitulation consentie et signée par le cardinal Ruffo, par le commandant des forces navales anglaises devant Naples, par le commandant des troupes françaises, était nulle parce qu'elle avait été faite sans son aveu. La junte, présidée par l'infâme *Spéciale*, rendit contre Caracciolo une sentence de mort. Quand on lui annonça son arrêt, il était sur le pont de sa frégate, expliquant aux personnes qui l'entouraient la cause des différences qu'elles remarquaient entre la construction des bâtimens anglais et celle des bâtimens napolitains. Il écouta froidement sa sentence, et continua ses explications. Le matelot, qui avait l'ordre de préparer la corde destinée au supplice de son amiral, versait des larmes : *Allons, dépêche-toi*, lui dit Caracciolo, *il est plaisant de te voir pleurer quand c'est moi qui dois être pendu*. La frégate la *Minerve*, aux vergues de laquelle il fut attaché, se trouvait vis-à-vis le quartier de Sainte-Lucie, où est situé le palais des Caraccioli. On voulut, par un raffinement de cruauté, que sa famille pût être témoin de son supplice, et apercevoir son corps suspendu dans les airs. Le soir il fut jeté à la mer. Deux jours après on le vit flotter à sa surface. Le corps d'un amiral napolitain étranglé pouvait être un objet agréable aux yeux de Nelson, d'Acton et de leurs complices. Mais en apercevant le cadavre de cet homme qu'il avait aimé, de cet homme la gloire, et naguère encore l'espérance de la marine napolitaine, soit compassion, soit répugnance, le roi témoigna quelque émotion; il fut permis à des marins de recueillir le corps de Caracciolo, et à sa famille, de lui rendre les derniers devoirs. Ainsi finit cet amiral, que son courage, ses talens, sa naissance, appelaient à devenir un des premiers marins de l'Europe. Unissant la vertu au génie, que n'eût-il pas fait pour sa patrie qu'il aimait tant, si la jalousie anglaise ne l'eût sacrifié presqu'au début de sa carrière? Caracciolo et Nelson vivent encore dans le souvenir des Napolitains, et chacun d'eux y occupe la place que lui ont méritée ses actions : à la honte des Anglais, ces deux noms, désormais inséparables, iront ensemble à la postérité. La véracité dont nous faisons profession veut que nous ne terminions pas cet article sans déclarer que la conduite atroce de Nelson ne fut point approuvée par tous ses compatriotes, à beaucoup près. L'un d'eux, le commodore James Footes, qui commandait le *Shea-horse*, protesta hautement contre la violation des capitulations, et dénonça à la nation anglaise toutes ces horreurs dont le déshonneur ne s'est pas étendu sur lui. Dans le cœur de ce noble officier le courage s'allie à l'humanité, et la loyauté à la politique.

CARACCIOLO (LE BAILLY SAINT-ÉRASME), Napolitain; connu dans le monde par ses prétentions à la grande-maîtrise de l'ordre de Malte, à laquelle il fut élu, le 17 juin 1815, par une assemblée des membres de cet ordre, qui se réunirent dans un couvent de Catane, après la mort du grand-maître de Tommasi. Cette élection n'a point été confirmée par le pape, à qui elle fut présentée. Pendant que Napoléon régnait, M. Caracciolo attribuait les refus du saint-père à l'empereur, ou à son ministre près la cour de Rome, le cardinal Fesch. Depuis la chute de Napoléon, et même depuis sa mort, le pape n'a pas changé d'avis sur l'illégalité de l'élection de Catane, et l'on ne sait à qui le prétendu grand-maître attribue maintenant cette persévérance. M. Caracciolo est entré dès sa jeunesse dans l'ordre de Malte. Il y a été fait successivement général des galères, receveur, ministre, président de la chambre du trésor, président de plusieurs congrégations et grand' croix.

CARAFFA (HECTOR), colonel

napolitain. Aussitôt que le directoire-exécutif eut abandonné à elle-même la république Parthénopéenne, en rappelant les troupes françaises dans la Haute-Italie, on vit éclater des insurrections dans toutes les provinces napolitaines: *Roccaromana*, sous Capoue; *Mammone*, à Sora; Louis de *Gambs*, à Caserte; *Sciarpa*, à Evoli; le cardinal *Ruffo*, en Calabre, à la tête de bandes nombreuses et féroces, répandaient de toutes parts le massacre et l'incendie. Hector Caraffa commandait en Pouille, pour la république: il joignit aux forces de la légion dont il était le chef, de nombreux partisans, et l'autorité de son nom; mais soit imprudence, soit jalousie, il fut rappelé de ces provinces, où il faisait régner l'ordre, et envoyé, avec son corps, à Pescara, pour en former la garnison. Il se maintint dans cette place, même après les capitulations du fort Saint-Elme, de Capoue, et de Gaëte. A la fin, forcé de se rendre, et tombé entre les mains des royalistes, il fut mis à la disposition de *Spécicle*, président de la commission nommée pour juger les crimes d'état. Condamné à mort, il marcha au supplice avec intrépidité, ou plutôt avec une sorte d'indifférence dédaigneuse, qui montrait toute la force et toute la fierté de son âme.

CARAMAN (Thérésia **CABARRUS** comtesse de), n'appartient à l'histoire que par l'influence qu'elle eut sur la révolution du 9 thermidor an 3 (1794), dont la mort de Robespierre et la destruction de la terreur furent les conséquences. (*Voyez* l'art. Tallien.)

CARAMAN. (*Voyez* Riquet.)

CARASCOSA (le baron Michele), fils d'un ancien capitaine dans l'armée napolitaine, naquit en Sicile et servit d'abord comme enfant de troupe. Lorsque après le premier départ de Ferdinand IV pour la Sicile, les Napolitains voulurent s'organiser en république, le jeune Carascosa prit parti pour la liberté. Les événemens de la guerre ayant amené à Naples le cardinal Ruffo et ses bandes, Carascosa se réfugia avec d'autres habitans, dans le fort de l'Œuf, dont la capitulation fut presque aussitôt violée que signée; car la perfidie, la rétractation des promesses les plus solennelles, l'infidélité aux engagemens les plus sacrés, souillent moins fréquemment peut-être les annales des autres peuples que celles de la nation napolitaine. Presque tous les prisonniers du fort de l'Œuf périrent par la main du bourreau, ou dans le secret des cachots. On ignore comment Carascosa parvint à se sauver. Il vécut dans l'obscurité jusqu'au retour des Français à Naples, en 1806. A cette époque, il prit du service dans la nouvelle armée, et fut nommé chef de bataillon au 1er régiment de ligne. Ce régiment ayant été envoyé en Espagne, Carascosa s'y conduisit avec courage, et reçut un coup de feu qui lui traversa la poitrine. Revenu dans le royaume de Naples, il y fut élevé, de grade en grade, par le roi Joachim, jusqu'à celui de lieutenant-général, et nommé commandeur de l'ordre des Deux-Siciles, et il obtint divers commandemens importans. En lui donnant celui de la place de Naples, le roi fit voir toute la confiance qu'il avait en ce général : les événemens n'ont pas prouvé que cette confiance fût bien placée. Carascosa avait toujours mal dissimulé sa haine profonde et ardente contre les Français, qu'il ne regardait qu'avec un œil d'envie : il fut placé à la tête d'une des divisions de l'armée napolitaine, qui réunies aux Autrichiens combattirent, en 1814, sans gloire et avec peu de succès, les troupes françaises commandées par le vice-roi d'Italie. Un an après, en 1815, Carascosa combattait contre ces mêmes Autrichiens, et presque sur le même terrain. De grands revers suivirent promptement le faible avantage obtenu à Nocera; la réputation militaire que le général Carascosa s'était acquise en souffrit. On lui reprocha de n'avoir pas fait prisonniers à Cesenna, 2000 Autrichiens enfermés dans cette place mal défendue, mal gardée, et qu'il lui était facile d'investir. Les Napolitains ayant été mis en déroute, Carascosa se retira d'abord dans Ancône qu'il déclara en état de siége, et continuant bientôt sa retraite, il ramena sa division jusqu'auprès de Capoue; il y trouva les troupes autrichiennes et anglaises, commandées par le vieux général Bianchi. Carascosa fut un des signataires de la convention de Casalanza, où les généraux de Joachim oubliant le prince et la famille qui les avaient élevés au rang qu'ils occupaient, ne stipulèrent que pour s'assurer les grades, les titres et la fortune dont ils avaient été accablés par le crédule et imprudent Joachim; Carascosa fut reconnu lieutenant-général, maintenu dans ses honneurs, et conserva jusqu'aux dotations qu'il avait dans les états du pape. Mais le roi Ferdinand refusa d'abord de l'employer : cette disgrâce dura peu, il obtint le commandement de la division de la terre de Labour, et enfin le plus ancien objet de ses vœux secrets, le portefeuille du département de la guerre : il était ministre de ce département lorsque la révolution du mois de juillet 1820 éclata. Carascosa, dont le caractère est peu expansif, ne se déclara d'abord ni pour, ni contre cette révolution : soit que son ambition satisfaite combattit son ancien amour pour le régime constitutionnel, soit que connaissant les troupes napolitaines et l'inconstance du caractère de sa nation, il comptât peu sur le triomphe de la liberté, s'il fallait s'armer et combattre pour elle. Le commandement de la principale armée lui fut remis; il se porta jusqu'aux frontières sur les confins de la terre de Labour. Mais il ne fit aucune démonstration pour attaquer l'ennemi qu'il avait en tête. Bientôt la défection et la mutinerie éclatèrent parmi ses troupes, et l'on ne sait pas bien par qui et dans quel but cette révolte fut excitée. La conduite de Carascosa pendant la dernière révolution de Naples a été plus qu'équivoque et surtout impolitique. Il avait trop fait pour ne pas se compromettre, et pas assez pour assurer le succès de la cause en faveur de laquelle il firait l'épée. Au moment où nous écrivons, le général Carascosa s'est soustrait par la fuite à l'ordre qui avait été donné de l'arrêter. Il est douteux qu'il se relève de cette chute : sa famille est obscure et ses amis peu nombreux ne sont plus ses égaux. Il a fait naître deux sentimens que rien ne peut ni rassurer, ni désarmer, la crainte dans quelques âmes faibles, et l'envie parmi des rivaux.

CARAVITA (D. Nicolas), chevalier napolitain, quitta son pays et abandonna ses possessions lorsque les Français s'emparèrent, en 1806, du royaume de Naples. Il suivit le roi, Ferdinand IV, en Sicile, et y resta tout le temps de l'exil de ce prince. A son retour à Naples, en 1815, Ferdinand accorda une pension de 1600 ducats au chevalier Caravita. Le décret qui lui confère cette pension, qu'il n'avait point sollicitée, est conçu en termes touchans, qui honorent également le roi qui l'a rendu, et le sujet qui en est l'objet. Cet acte de reconnaissance est d'autant plus louable, que c'est ici la fidélité qu'il récompense, et non la trahison.

CARBON-DE-FLINS-DES-OLIVIERS (Claude-Louis-Marie-Emmanuel), naquit en 1757, et appartenait à une famille distinguée de Reims. De bonne heure, il montra son goût pour la poésie, et fit d'abord paraître une *Ode sur le sacre de Louis XVI*. Carbon-de-Flins vint ensuite à Paris, pour y achever ses études. Voltaire étant mort, et son éloge ayant été proposé au concours, de Flins composa sur ce sujet un poëme, qu'il publia, quoiqu'il n'eût pas été couronné. Il était un des beaux-esprits pourvoyeurs de l'Almanach des Muses. Le théâtre lui doit plusieurs comédies, qui ne sont pas sans mérite. *Le Réveil d'Épiménide*, qui parut au commencement de la révolution, et fut favorablement accueilli ; *la Jeune hôtesse*, dont la *Locandiera*, de Goldoni, lui donna l'idée; *la Papesse Jeanne*, et le *Mari directeur, ou le Déménagement du couvent*. On doit aussi à Carbon-de-Flins une satire sur l'Almanach des grands hommes, de Rivarol, et plusieurs pièces de poésies fugitives, insérées dans les journaux littéraires. Doué de plus de talens que d'esprit, ses poésies sont moins remarquables par la pensée que par la facilité. La place qu'il a occupée dans la littérature est néanmoins si peu importante, qu'il semble, en mourant, n'y avoir laissé aucun vide. Il avait la manie d'allonger son nom. Quand il fit suivre, par le surnom de *Des Oliviers*, son nom de *Flins*, qu'antérieurement il avait fait précéder du nom de *Carbon*, le poète Lebrun lui adressa ce distique :

Carbon-de-Flins-des-Olliviers
A plus de noms que de lauriers.

Il est mort en 1806, à Vervins, où il occupait, depuis quelques années, la place de procureur impérial.

CARBONARA (Pierre), né à Gènes, en 1760, était avocat dans sa patrie, lorsqu'il devint membre du petit conseil de la république, dont il abandonna la cause, en 1796, à l'approche de l'armée française. Carbonara fut un des nouveaux sénateurs de la république ligurienne, organisée par le général Bonaparte; et lors de la réunion de la Ligurie à l'empire français, Napoléon le nomma président de la cour impériale de Gènes. Il fut, bientôt après, appelé au sénat-conservateur, et en faisait encore partie le 6 avril 1814, époque à laquelle il donna son adhésion à la déchéance de l'empereur, et au rétablissement du trône des Bourbon. Rentré dans sa patrie, M. Carbonara a été créé, par ordonnance du roi de Sardaigne, du 27 mars 1816, président d'une commission chargée de recevoir les réclamations de tous les créanciers ou fournisseurs des établissemens pieux, des chapitres, abbayes et corporations religieuses de l'état de Gènes, qui n'auraient pas été précédemment admises par l'administration française.

CARBONNEAU (Nicolas-Charles-Édouard), un de ces hommes qui doivent à leur mort toute leur célébrité. Né en 1782, à Pont-l'Évêque, il fut admis, à Compiègne et à Châlons, au prytanée militaire, devenu depuis une école des arts et métiers. Il était maître d'écriture à Paris, lorsque Pleignier l'entraîna dans l'obscur complot, dit des *patriotes de* 1816. C'était une de ces conspirations qui ne mettent pas l'autorité en péril, et qui sont surtout criminelles de la part de ceux qu'on ne punit point. Une proclamation rédigée par Carbonneau, le fit traduire devant la justice, le 27 juin, et condamner à mort le 4 juillet. Son pourvoi devant la cour de cassation ayant été rejeté, il invoqua la clémence du roi; mais il fut exécuté le 28, à huit heures du soir, avec Pleignier et Toleron. Carbonneau ne manquait pas de moyens; il se fit remarquer par une éloquence touchante dans le discours qu'il prononça devant ses juges. Mais on voulait à cette époque des exemples de *sévérité*, afin d'engager au silence le plus grand nombre des mécontens. Ces victimes, trop inconsidérées, d'un artifice qui eût passé pour de la politique dans les siècles de barbarie, subirent la peine capitale, et leur supplice fut réglé avec un certain appareil. Carbonneau avait montré d'abord de l'accablement: l'idée de ses enfans et de sa femme, plongés dans la misère, l'avait vivement ému; mais au dernier moment, il retrouva tout son courage.

CARDENEAU, baron, maréchal-de-camp. Nommé, en 1816, à la chambre des députés, par le département des Landes; il a voté assez constamment avec le centre. En 1819, il se prononça contre les lois qui suspendirent la liberté individuelle et la liberté de la presse, et il opina en faveur du nouveau système électoral, modifié par des amendemens.

CARDON (Antoine-Alexandre-Joseph), est né à Bruxelles, le 7 décembre 1739. Entré fort jeune dans l'atelier de Pegna, peintre de S. M. Marie-Thérèse, alors souveraine des Pays-Bas, Cardon fit en peu de temps des progrès si rapides, que son maître l'ayant amené avec lui à Vienne, cette princesse lui fit une pension, et l'envoya à Rome pour y terminer ses études. Après avoir passé trois ans dans cette capitale des arts, Cardon se rendit à Naples : ce fut alors qu'ayant, en quelque sorte, abandonné la peinture, il se livra presque entièrement à la gravure. S'étant lié avec Dancarville, ce célèbre amateur des arts et de l'antiquité, il grava une partie des planches de sa collection des antiquités étrusques, grecques et romaines. Cet artiste a gravé aussi plusieurs tableaux de la galerie du duc d'Aremberg, et de celle de M. Cobentzel. En 1815, l'institut des Pays-Bas l'a admis au nombre de ses membres.

CARDON (Antoine), fils du précédent, naquit à Bruxelles, en 1772. Son père secondant ses heureuses dispositions pour le dessin, il obtint bientôt plusieurs prix à l'académie de cette ville. L'art de la gravure étant devenu très-florissant en Angleterre, Cardon passa à Londres en 1792, et y débuta par remporter le prix à l'académie de dessin de cette ville. Resté en Angleterre depuis cette époque, il a gravé plusieurs très-grands sujets, presque tous relatifs à l'histoire de ce pays. Les principaux sont : le mariage de Catherine de France avec Henri V; deux estampes représentant les victoires remportées par les Anglais, dans l'Inde, sur Typpo-Saïb. La bataille d'Alexandrie en Égypte; le combat de Maïda, en Portugal : son chef-d'œuvre est la femme adultère, qu'il a gravée d'après Rubens, et qui fait partie de la collection du musée de Londres. En général, son burin est ferme, et ses estampes ont un sentiment de couleur. Cet artiste a reçu des preuves de la munificence de l'empereur d'Autriche et du roi de Naples. Il est mort à Londres, le 16 avril 1813.

CARDONNEL (Pierre-Salvi-Félix de), né en 1770, à Monestier. En 1795, le département du Tarn le nomma député au conseil des cinq-cents. Il manifesta dès lors les sentimens qu'il a toujours conservés; il s'opposa généralement aux institutions qui devaient consacrer en France les droits réclamés par tous les peuples, que de certaines habitudes cessent d'aveugler. Il proposa des modifications à la loi sur le divorce, et il se plaignit, non sans raison, de l'incapacité des notaires de campagne. Bientôt il accusa la commune de Toulouse; il lui reprochait de favoriser les jacobins, et il avait promis d'en fournir les preuves, mais il ne les présenta point. Quelque temps avant la journée du 18 fructidor an 5, M. Cardonnel proposa sérieusement, au nom d'une commission spéciale, qu'on exceptât des lois contre les émigrés, ceux qui avaient cultivé les lettres et les arts dans les pays où ils s'étaient réfugiés: Guillemardet fit aisément sentir que c'était un moyen pour les rappeler tous en France. On ne vit plus depuis le nom de Cardonnel figurer sur la liste des orateurs; il comprit lui-même qu'il ne fallait pas éveiller l'attention à ce sujet, et il garda le silence jusqu'à sa sortie du conseil, le 20 mai 1798. Par une erreur que le génie même n'absout pas, Napoléon, marchant au pouvoir absolu, écarta quelques amis fidèles de la liberté; bientôt même il employa, avec une sorte de préférence, ceux qui avaient compté pour peu de chose les droits du peuple: en leur donnant l'autorité, en s'entourant d'hommes qu'entraînent jour par jour leurs intérêts personnels, il décidait sa chute et la ruine de tous ses desseins, pour le moment où la victoire serait inconstante. M. Cardonnel avait été appelé aux fonctions législatives, dès que son âge l'avait permis, et, pour lui comme pour plusieurs autres, le moment vint de montrer qu'il est des rencontres où la foi jurée ne retient pas un esprit qui se croit maître en politique. L'année qui changea presque tout en France, ne l'éloigna pas du corps-législatif; il vota contre la liberté de la presse, et en faveur de la restitution des biens des émigrés. Anobli en 1814, M. de Cardonnel fit partie de la chambre introuvable de 1815, dont il fut nommé secrétaire, le 9 janvier 1816. Plusieurs fois on le vit à la tribune, et il y appuya la proposition de confier aux prêtres les registres de l'état civil. Enfin on le compta parmi les membres les moins modérés de cette chambre, dont les ministres, effrayés pour eux-mêmes, se virent contraints de suspendre la marche, et de réprouver le zèle furibond, par l'ordonnance du 5 septembre. Immédiatement après cette époque, le département du Tarn nomma de nouveau M. Cardonnel; alors il s'éleva contre les dernières élections, et dans la session de 1817 à 1818, il se déclara contre la loi de recrutement. On pense bien que M. de Cardonnel a voté en faveur de toutes les lois d'exceptions proposées depuis, et l'on sait qu'il est un des présidens de la cour royale de Toulouse.

CAREZ (Joseph). Il était imprimeur à Toul, lorsque le département de la Moselle le nomma, en 1791, député à l'assemblée législative, où il fut membre du comité des assignats. Il y fit remarquer sa modération, et plusieurs fois il blâma la dureté avec laquelle on sévissait contre les prêtres qui avaient refusé le serment. Il est mort, en 1801, quelques mois après avoir obtenu la sous-préfecture de Toul. On peut le regarder comme l'inventeur du *clichage*, auquel on doit surtout la beauté de l'exécution dans les ouvrages stéréotypés. Hoffmann avait hasardé, sous le nom de polytypage, des essais imparfaits. Carez ayant deviné son procédé, vint à bout de le perfectionner, et y appliqua les moyens qu'employait M. Thouvenin pour tirer des empreintes de médailles d'une grande pureté. Ce qui fait en ce genre le plus d'honneur à Carez, c'est un dictionnaire de la fable, et une bible en nonpareille, grand in-8°. Ces deux ouvrages surpassent, quant à la netteté des caractères, tout ce que le stéréotypage avait produit jusqu'alors.

CARIATI (le prince), fils du marquis de Fuscaldo, d'une des plus anciennes familles de Naples, entra au service dans la marine militaire de ce royaume, et continua d'en faire partie sous les règnes si courts de Joseph et de Joachim; ce dernier le fit d'abord colonel, et le prit pour aide-de-camp; le nomma commandeur de l'ordre des Deux-Siciles; l'attacha à son palais comme introducteur des ambassadeurs, maître des cérémonies, et bientôt après l'éleva au grade de maréchal-de-camp; il le nomma son ministre plénipotentiaire au congrès de Vienne, en mars 1815. Le but de cette mission où Cariati avait pour collègue le duc de Campochiaro, était de faire reconnaître la souveraineté de Joachim par les puissances européennes, dont il avait, en 1814, trop bien servi la cause, oubliant dans cette grande circonstance qu'il était né Français, et qu'il devait à la France sa gloire et sa couronne. Placé entre l'honneur et le trône, il opta pour la royauté, et peut-être eût-il obtenu le prix de sa première défection, si une seconde n'eût amené sa perte. A la suite de la déclaration que Joachim fit porter par le général Filangieri au feld-maréchal duc de Bellegarde, gouverneur de la Lombardie, déclaration dont il fut sur-le-champ donné connaissance au cabinet autrichien, le prince Cariati dut quitter Vienne. Il s'embarqua à Trieste, se dirigea vers Ancône, où il espérait trouver le roi. Mais déjà Joachim en était parti, entraîné par la défection de ses soldats et la trahison de leurs chefs. Le prince Cariati apprit à Pescara que le roi était arrivé à Naples le 11 mai : il accourut pour l'y rejoindre, et ne trouva que la reine et ses enfans. Tandis que les armées autrichiennes s'avançaient du côté de la terre, des vaisseaux anglais croisaient dans la rade de Naples, et la populace de cette ville, toujours avide de pillage et de meurtres sans périls, semblait prête à se soulever, et n'était contenue qu'avec peine par la garde bourgeoise. Dans cette situation difficile, Caroline fit choix du prince Cariati pour négocier, avec le commodore Campbell, un arrangement qui pût sauver Naples du pillage, et la famille royale du poignard des Lazzaroni. La reine, ses enfans et leur suite furent reçus à bord d'un vaisseau anglais, et transportés à Trieste. Au retour du roi Ferdinand, le prince Cariati fut maintenu dans son grade, et employé en qualité de maréchal-de-camp. Au mois de juillet 1820, le gouvernement lui conféra, sous les ordres du général Nugent, alors ministre de la guerre à Naples, le commandement des troupes envoyées contre les insurgés de la province d'Avelina. Le général Nugent, qui ne s'était point attendu à trouver les insurgés en si grand nombre, n'osa prendre sur lui la responsabilité des événemens; il retourna à Naples chercher des renforts, et prendre les derniers ordres du roi. Revenu dans son quartier-général, il trouva la province entière sous les armes. Vingt-quatre heures avaient suffi pour convertir la mutinerie de quelques soldats en une révolution unanime, parce que le vœu de ces soldats était depuis longtemps celui de tous les habitans du royaume. Lorsque le roi Ferdinand eut ostensiblement adhéré au nouvel ordre de choses, et manifesté à ses sujets le désir de le faire reconnaître par les grandes puissances de l'Europe, il envoya des ambassadeurs à Saint-Pétersbourg, à Vienne, à Londres. Le prince Cariati, nommé son ministre près la cour de France, résista d'abord aux ordres qu'il reçut de se rendre à Paris, mais il fallut céder à celui qui commandait et priait à la fois. La mission du prince Cariati n'eut aucun succès, et l'occupation du royaume de Naples par les troupes autrichiennes a changé son rôle d'ambassadeur en celui de proscrit. Il avait obéi à regret, et c'est sans doute ce regret, et non son obéissance, qu'on a voulu punir en portant son nom sur la liste des Napolitains bannis de leur patrie. Il s'est retiré en Angleterre.

CARIGNAN (Charles-Amédée-Albert, de Savoie, prince de), né le 28 décembre 1798. Jusqu'au moment où éclatèrent, à Turin, les événemens des 11 et 12 mars 1821, le prince royal de Sardaigne n'avait pris aucune part aux affaires publiques. On dit qu'en 1815, il demanda au roi Victor-Émanuel, la permission de faire la campagne qui se préparait contre Napoléon, et que cette permission lui fut refusée : il n'avait alors que 17 ans. Au mois d'août 1816, le prince accompagna le duc et la duchesse de Modène, dans le voyage qu'ils firent à Gènes. La révolution de Naples et les menées de l'Autriche, à qui l'on supposait des vues sur le Piémont, excitaient depuis longtemps, dans ce pays, une fermentation sourde, qui se manifesta d'abord dans les garnisons de Fénestrelle et d'Alexandrie. Les troupes parurent croire que le seul moyen de se soustraire au joug autrichien, était de changer la forme du gouvernement, et d'adopter la constitution décrétée en 1812, à Cadix, par les cortès d'Espagne. Le 11 mars 1821, les soldats casernés dans la citadelle de Turin, et des détachemens de la garde royale, manifestèrent les mêmes sentimens ; le peuple se joignit à eux dans la journée du 12. Le roi Victor-Émanuel abdiqua la couronne, et nomma régent du royaume, son cousin, Charles-Amédée-Albert de Savoie, prince de Carignan. Le premier acte du régent, dans cette même journée du 12 mars, fut d'annoncer, par une proclamation, aux habitans de Turin, qu'il ferait connaître le lendemain ses intentions *conformes au vœu général*. En effet, le 14 il proclama la constitution des cortès, promit de l'observer et de la faire observer comme loi de l'état. En attendant la réunion du parlement national, le régent nomma une *junte provisoire* de quinze membres, tant pour recevoir le serment à la constitution que pour prendre part aux actes de gouvernement qui, aux termes de cette constitution, exigent l'intervention des cortès. Voici la formule du serment qu'il prêta devant cette junte : *Moi, Charles-Albert de Savoie, prince de Carignan, régent du royaume, investi de l'autorité par l'abdication de S. M. le roi Victor-Émanuel, suivant notre déclaration du 13 courant, je jure à Dieu, et sur les saints évangiles, d'observer la* *constitution politique espagnole, sous les deux modifications essentielles qui suivent, et qui sont inhérentes à ce royaume, analogues au vœu général de la nation, et acceptées par la junte provisoire, savoir : 1° Que l'ordre de la succession au trône restera tel qu'il est établi par les antiques lois et coutumes de ce royaume, et par les traités; 2° Que j'observerai et ferai observer la religion catholique, apostolique, romaine, qui est la religion de l'État, sans exclure cependant l'exercice des autres cultes, qui fut permis jusqu'ici; et de plus, sous les autres modifications, qui seront déterminées ultérieurement par le parlement national, d'accord avec S. M. le roi. Je jure aussi d'être fidèle au roi Charles-Félix; ainsi, que Dieu me soit en aide.* Dans une proclamation qu'il adressa à l'armée, on remarque plus particulièrement ce passage : *Vous garderez le dépôt de notre gloire et de la gloire de l'Italie, qui fixe ses regards sur vous. L'honneur et la fidélité sont là, où le prince régent, à qui le roi à remis son autorité, vous dit que ces sentimens existent.* Une *amnistie pleine et entière* fut solennellement accordée à tous ceux qui avaient coopéré ou adhéré aux actes politiques des journées précédentes. De nouveaux ministres furent choisis et nommés par le prince. Le 16 mars, la constitution des cortès fut publiée en italien; un bulletin des lois fut établi, et l'organisation des gardes nationales ordonnée dans chaque ville, bourg et village. Le régent s'occupait en même temps d'organiser et de compléter l'armée : il ordonna la formation de six bataillons de troupes légères. Mais bientôt tout changea de face : le marquis de Costa, que le prince de Carignan avait envoyé auprès du roi Charles-Félix étant revenu à Turin, la proclamation suivante fut affichée sur tous les murs de la ville : *Charles-Albert de Savoie, prince de Carignan, régent.* « Notre très-haut souverain le roi Charles-Félix répond aux communications qu'en notre qualité de prince-régent, nous avons cru devoir lui faire, de manière à faire croire qu'attendu son absence, il n'est point pleinement informé de la situation des affaires de son royaume. Nous qui sommes des sujets fidèles, et moi tout le premier, nous devons éclairer S. M. sur la position et sur les désirs de son peuple. Nous atteindrons nécessairement l'heureux but que se propose le cœur d'un prince porté à faire le bonheur de ses sujets. Le gouvernement, ferme et vigilant, ne doute pas de la coopération des citoyens, à l'effet de maintenir l'ordre et la tranquillité, si heureusement rétablis, comme aussi pour conserver au monarque un royaume florissant, dont les habitans soient réunis par un esprit de concorde et de paix. » Donné à Turin, le 18 mars 1821. CHARLES ALBERT. Le prince partit de Turin pour Novare, dans la nuit du 21 au 22 mars, sans laisser d'ordres, sans faire connaître ses intentions à la junte provisoire du gouvernement. Il disparut également de Novare dans la nuit du 31 mars;

sans qu'on sôt d'abord de quel côté il avait dirigé ses pas. De cette régence de huit jours, il n'est resté, pour l'instruction des peuples, que le souvenir des actes dont nous venons de parler; l'occupation d'Alexandrie et de tout le Piémont par les troupes autrichiennes, et les sanglantes exécutions de Turin, qui continuent.

CARION-DE-LASCONDES (Martin-Jean-François), maréchal-de-camp, né en 1762, d'une famille noble, originaire d'Espagne, servait, au moment de la révolution, dans le régiment de Champagne infanterie. En 1791, il fut nommé capitaine au 1er bataillon des grenadiers du Pas-de-Calais, et successivement commandant de bataillon, colonel en second, et colonel-commandant des troupes de nouvelle formation : il fit en cette dernière qualité les campagnes de Flandre et de Hollande, et fut particulièrement remarqué à la bataille de Nerwinde : il y reçut les félicitations du général en chef Dumouriez et du duc de Chartres, aujourd'hui duc d'Orléans, sous les ordres immédiats desquels il se trouvait dans cette journée, où la fortune trahit le succès et non la gloire des armes françaises. Après la malheureuse retraite de la Belgique, en 1792, il fut nommé général de brigade, et commandait à Bergues pendant le siége de cette ville. Le général Carion-de-Lascondes venait de combattre avec distinction à Fleurus, lorsqu'en qualité de noble, il reçut, en 1793, l'ordre de rentrer dans ses foyers; la persécution l'y suivit; il fut emprisonné. Mis en liberté après le 9 thermidor, et réintégré dans son grade, il ne put obtenir d'y être employé qu'au commencement de l'an 14, où il fut envoyé en Hollande : il y resta jusqu'en l'an 1813, époque à laquelle il vint prendre le commandement des gardes nationales du Pas-de-Calais, qu'il conserva jusqu'à la restauration. Persécuté de nouveau en 1815, cet officier-général n'a pu même obtenir le traitement de retraite que lui méritaient ses services; et chargé d'une nombreuse et intéressante famille, il vit maintenant à Oignis dans une honorable pauvreté.

CARION-DE-NISAS, *voyez* Carrion.

CARLES (Joseph-Antoine), né à Rives, département de l'Isère, le 18 juin 1741, d'une ancienne famille de maître de forges, fit ses études à Grenoble et à Marseille chez les jésuites, et se livra spécialement à l'étude des mathématiques et de la physique. Envoyé à Paris à l'âge de 22 ans, il y fut nommé premier secrétaire du doyen des maréchaux de France, lequel, en cette qualité, présidait le tribunal du point d'honneur. De retour dans son pays, après la mort du maréchal, il se retira dans sa famille, à la côte Saint-André, où ses concitoyens le chargèrent de l'administration de la commune sous le titre de consul, qui avait remplacé celui de maire dans le ressort du parlement de Grenoble. Au bout de deux ans, les circonstances le ramenèrent à Paris, où il se livra sans réserve à ses premiers goûts pour l'étude des sciences physiques, et suivit avec assiduité les cours du célèbre Fourcroy et de Parcieux. L'ère de la révolution s'avançait; Carles fut envoyé aux états de Romans pour y représenter, aux élections, la commune de la côte Saint-André; il s'y fit connaître si avantageusement qu'il fut ballotté deux jours de suite pour la députation aux états-généraux. Appelé successivement à la présidence du district de Vienne, à celle de la municipalité collective du canton de la Côte, composé de treize communes, et enfin à la place de membre de l'administration centrale du département de l'Isère, c'est là que les électeurs le nommèrent représentant du peuple au conseil des cinq-cents en l'an 7 (1799). Le 18 brumaire ne lui laissa pas le temps de se livrer aux travaux vers lesquels son activité naturelle, ses connaissances et son expérience l'eussent entraîné; il ne monta qu'une fois à la tribune, et signala avec énergie les déprédations de l'administration de la guerre, qui causèrent en grande partie les désastres et les revers de notre armée d'Italie. De retour dans ses foyers, il y reprit sa place de membre du conseil-général de département, qu'il a remplie pendant dix années consécutives, et dans l'exercice de laquelle il a trouvé à 69 ans le terme d'une vie honorable.

CARLETON (Gui), général anglais, né en 1724, est mort en 1808. Il a fait la guerre dans le Canada avec des succès divers. On attribua à son incurie l'invasion de cette contrée par les Américains en 1774. Peu s'en fallut qu'il ne devînt leur prisonnier. Un déguisement le sauva. Il alla s'enfermer dans Québec, dont il était alors gouverneur; il opposa aux assaillans une défense vigoureuse et bien concertée, et finit par les chasser entièrement du Canada. Remplacé, en 1777, par Burgoyne, il revint en 1782 prendre le commandement en chef des troupes anglaises en Amérique, ne fit aucune action militaire très-remarquable, et demanda sa retraite peu de temps après. Officier sage et expérimenté, courageux par réflexion, peu hardi dans les vastes entreprises, il était fait pour assurer le succès de l'action partielle qui lui était confiée.

CARLI (Jean-Renaud, comte de), naquit à Capo-d'Istria dans le mois d'avril 1720. Sa famille était noble et ancienne. Il fit ses études dans sa ville natale; composa, à 12 ans, un drame dont il se souvenait avec plaisir dans sa vieillesse. Il alla dans le Frioul, où il eut pour professeur le savant abbé Bini, qui lui enseigna la physique et les élémens des sciences exactes. Il prit un goût décidé pour la recherche des monumens du moyen âge, mais il n'en cultiva pas moins les belles-lettres, et publia à 18 ans quelques poésies, et une dissertation sur l'aurore boréale. Il quitta le Frioul pour aller à Padoue, ville renommée pour les sciences, et il y étudia les mathématiques, la géométrie, le grec, le latin et l'hébreu. A l'âge de 20 ans, Carli, devenu membre de l'académie des *Ricovrati*, commença à se faire connaître par des discourssions littéraires avec les célèbres antiquaires Fontanini et Muratori, par des observations sur quelques auteurs grecs et sur le théâtre et la musique des anciens et des modernes. Il publia une tragédie d'*Iphigénie en Tauride*, une traduction de la *Théogonie* d'Hésiode, un traité sur l'expédition des Argonautes, etc., et s'acquit bientôt une grande réputation. La ville de Venise créa pour lui une chaire d'astronomie et de science nautique; le nouveau professeur dirigea avec beaucoup de zèle et de talent les travaux de l'arsenal et la construction des vaisseaux de guerre, auxquels il fit donner une nouvelle forme, d'après les modèles qu'il avait imaginés. Il adressa à Maffei, en 1747, une savante dissertation sur l'emploi de l'argent; on reconnaît, dans cet écrit, que Carli méditait déjà le grand ouvrage sur les monnaies, qu'il publia quelques années après. La mort de sa femme, qui lui laissait une grande fortune à administrer et un fils à élever, l'obligèrent de renoncer à sa chaire de science nautique, et de retourner en Istrie. Il se rendit dans ce pays avec le naturaliste Vitiliano-Donati, et s'occupa de la manière la plus active de la recherche des antiquités dont cette province était remplie. La relation curieuse de ses *Découvertes dans l'amphithéâtre de Pola*, publiée à Venise, en 1751, lui assure la priorité qu'on a voulu lui contester long-temps après. Le principal objet des études de Carli était les monnaies; et lorsque dans ses voyages à Turin, à Milan, et autres villes d'Italie, il semblait s'occuper de recherches étrangères à son but, il n'en poursuivait pas moins cette grande entreprise, qu'il termina dans l'espace de neuf ans. Son ouvrage a été imprimé en trois volumes : le premier parut, en 1754; le second, en 1757; et le troisième, en 1760. Il a pour titre *Delle Monete*, etc., etc. Ce livre fit une grande sensation en Italie; les savans, les économistes et les corps politiques y applaudirent. Il eut en peu de temps plusieurs éditions. Les cours de Turin, Milan et quelques autres en adoptèrent les principes dans leurs essais monétaires; la cour impériale les prit pour base dans ses paiemens : enfin le *Traité des monnaies* de Carli servit de règle dans toute l'Italie, pour les jugemens et règlemens sur cette matière. La mort de son père l'ayant rappelé à Capo-d'Istria, il voulut rendre le service à son pays natal d'y transporter un établissement de commerce et de manufacture de laine que sa femme lui avait transmis. Il employa ses soins et sa fortune à le faire prospérer; mais des contrariétés de tout genre renversèrent son travail et ses projets, et un procès acheva sa ruine. La cour impériale de Vienne établit à la fois, à Milan, le conseil suprême du commerce et celui des études, et choisit Carli pour présider l'un et l'autre. Cet événement releva ses espérances et sa fortune; il se rendit à Vienne, où il avait été appelé secrètement par le prince de Kaunitz pour concerter avec lui le système du double établissement dont il avait été nommé président, et revint également satisfait des égards du ministre, des bontés de l'impératrice, et de l'accueil distingué qu'il avait reçu des savans d'Allemagne. Le séjour de Joseph II à Milan ayant offert à Carli une nouvelle occasion de faire briller ses talens, l'empereur lui témoigna sa satisfaction par une augmentation de traitement et la concession du titre honorifique de conseiller-privé d'état. Le comte Carli obtint encore la présidence du nouveau conseil des finances, créé à Milan en 1771. Au milieu de ses graves occupations, il fit paraître son livre intitulé *l'Uomo libero,* fruit de ses travaux philosophiques, et les *Lettere americane*, qui prouvent son goût pour les recherches savantes. Sa santé se trouvant altérée, il obtint sa retraite en conservant les honoraires de ses emplois, et s'occupa de la publication de son dernier ouvrage, *Delle Antichità italiche,* qui assigne à l'auteur, parmi les antiquaires, le même rang qu'il occupait déjà parmi les écrivains qui ont traité de l'économie politique. Le comte Carli joignait à ses rares talens des vertus personnelles qui l'ont fait généralement regretter. Il est mort, en 1795, âgé de 75 ans.

CARLISLE (FRÉDÉRIC-HOWARD, COMTE DE), oncle et tuteur du célèbre lord Byron, est né le 28 mai 1748. Il fit ses études à Éton et à Cambridge, termina son tour d'Europe (complément nécessaire de l'éducation anglaise); reçut en 1768, à Turin, des mains du roi de Sardaigne, la décoration du Chardon; revint en Angleterre, où il fut nommé conseiller-privé, trésorier de la maison du roi, et choisi pour un des commissaires chargés de concilier les prétentions de l'Angleterre, avec les droits de l'Amérique septentrionale. En vain chercha-t-il à les concilier, et à identifier les intérêts de ces colonies avec ceux de la métropole. Un de ses écrits, intitulé *Union et ruine*, eut un succès littéraire, qui ne put ni changer les vues du gouvernement, ni assurer le succès politique de sa mission. Nommé ensuite premier commissaire du commerce et des plantations, et lord-lieutenant d'Irlande, il ne tarda pas à être remplacé dans ce poste brillant par le duc de Portland: Carlisle s'en vengea en se jetant dans l'opposition, qui ne parut lui tenir aucun compte d'une conversion que le dépit lui avait conseillée. Il s'était de tout temps occupé de littérature; mais ses drames et ses vers l'ont rendu bien moins célèbre dans ces derniers temps, que sa querelle avec son redoutable pupille, lord Byron. Ce dernier lui avait dédié un recueil de poésies, informes essais de sa jeunesse, où cependant on pouvait déjà découvrir quelques indices de son talent futur. Attaqué brutalement par des critiques de profession, outragé par une foule insolente d'écrivains, jaloux de son rang et de sa fortune, Byron ne trouva dans son noble tuteur, à qui l'ouvrage était dédié, qu'un défenseur faible ou même perfide. Byron ressentit son injure avec la violence de son caractère et la force de son génie, et tira de lord Carlisle la plus cruelle vengeance, en l'associant aux victimes qu'il immola dans une satire qui fit redouter sa plume à l'égal du poignard. «Nous avons (dit-il) quelques lords poëtes; il faut leur en savoir gré; c'est un mérite, quand on est noble, de savoir ou de daigner écrire; mais que dirai-je de toi, muse paralytique de *Carlisle?* Que dirai-je de toi, qui lui inspires des vers plus froids et plus pâles, à mesure que ses cheveux blanchissent? Pair bigarré! Honneurs hétérogènes: Carlisle est à la fois lord et petit-maître; pamphlétaire et ministre; receveur et politique, etc.» Une note acerbe, ajoutée à ces vers, comblait la mesure du ridicule. L'oncle et le neveu ne se sont jamais revus. L'un s'est retiré dans une de ses terres, où il est parvenu à se faire oublier; l'autre, en parcourant l'Europe et l'Asie, est arrivé à la gloire, sans avoir trouvé le repos et le bonheur. Carlisle a publié divers ouvrages: d'abord, un recueil de poésies en 1773, réimprimées à la suite des *tragédies et poëmes*, Londres, 1801, in-8°. Cette nouvelle édition, imprimée par Bulmer, est très-belle, et ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'exécution typographique; les principales pièces qu'elle contient, sont: deux tragédies, dont l'une est intitulée: *la Vengeance d'un père,* sujet tiré de Boccace, dans l'histoire de *Tancrède et Sigismonde*; l'autre est *la Belle-Mère (the Step-Mother);* une traduction de l'épisode du *Comte Ugolin*, du Dante; une *Ode sur la mort de Gray*. Depuis, le comte de Carlisle a publié des *vers sur la mort de lord Nelson*, 1806, et des *Réflexions sur l'état actuel du théâtre, et sur la construction d'une nouvelle salle*, 1808, in-8° (sans nom d'auteur). On trouve dans quelques-unes des poésies du comte de Carlisle, du mouvement, de la force, et de la sensibilité.

CARLYLE (Joseph Dacres), savant théologien anglais, naquit à Carlisle, en 1759, et mourut en 1804. L'étude des langues orientales devint l'objet de son application: il s'attacha particulièrement à la langue arabe, dont il acquit rapidement une grande connaissance, grâces aux soins d'un savant du Bengale, nommé David Zabio, résidant à Cambridge. Après avoir passé dix ans dans le collége de cette ville, il y reçut le degré de bachelier; il se maria, vint s'établir à Carlisle, où le docteur Craven, professeur d'arabe, lui résigna sa chaire. Il l'occupait en 1794; en 1795, il eut une place à la chancellerie; en 1799, il suivit lord Elgin, qui se rendait en qualité d'ambassadeur à Constantinople. Ce voyage facilita à Carlyle le moyen de faire des découvertes de la plus haute importance pour les sciences, puisqu'il parcourut successivement l'Asie-Mineure, l'Égypte, la Syrie, la Palestine, et put consulter un grand nombre d'ouvrages, qui ne se trouvent que dans les bibliothéques des Orientaux. Il appliqua une partie de ses laborieuses et savantes recherches, à découvrir exactement le lieu où s'élevait jadis la célèbre

Troie, et revint en Angleterre, après avoir traversé l'Italie et l'Allemagne, en 1801. A son retour, Carlyle obtint la place importante, et très-lucrative, de recteur de Newcastle-sur-Tyne. Dès ce moment, la belle édition de la Bible arabe, publiée par la société biblique de Londres, devint l'objet de tous ses soins; mais le dépérissement de sa santé, occasioné par ses travaux et ses voyages, ne lui laissa pas la satisfaction de voir la publication de ce grand ouvrage, destiné à l'instruction des musulmans d'Afrique. Carlyle n'avait que 45 ans lorsque la mort vint le frapper. Les principaux ouvrages qu'il a publiés, sont: une *Chronique égyptienne*, imprimée en arabe, avec une traduction latine, et de savantes notes, Cambridge, 1792, in-4°; un *Specimen de poésie arabe*, Carlisle, 1796. Le docteur Henri Ford fut chargé, après lui, de continuer son édition de la *Bible arabe*, et de publier ses *Observations pendant son voyage dans les régions orientales*, ainsi que sa *Dissertation sur la Troade*. Les ouvrages de Carlyle sont estimés.

CARMINATI (Bassiano), savant médecin, professeur de l'université de Pavie, et natif de Lodi, à publié, sur l'hygiène et la thérapeutique, des ouvrages qui, venant à l'appui de ses leçons, ont singulièrement contribué aux progrès de ces deux sciences. Le galvanisme a été aussi l'objet de ses méditations, et il s'en est occupé avec succès. Il a publié: 1° *De animalium ex mephitibus et noxiis halitibus interitu, ejusque propioribus causis*, Lodi, 1777, in-4°; 2° *Ricerche sulla natura e sugli usi del sugo gastrico in medicina ed in chirurgia*, Milan, 1785, in-4°, traduit en allemand, Vienne, 1785, in-8°; 3° *Opuscula therapeutica*, Pavie, 1788, in-8°; traduit en allemand, Vienne, 1789, in-8°. Il n'a paru qu'un volume de cet ouvrage, dans lequel se trouvent des observations importantes; 4° *Saggio di alcune ricerche su i principj e sulla virtù della radice di calaguala*, Pavie, 1791, in-8°; traduit en allemand avec l'opuscule de don Louis Gelmetti, sur le même sujet, Leipzig, 1793, in-8°; 5° *Hygiene, therapeutice et materia medica*, Pavie, 1791, 1793, 3 vol. in-8°; traduit en allemand, Leipzig, 1792 — 1796. L'empereur Napoléon avait nommé le professeur Carminati, membre de l'institut du royaume d'Italie.

CARMONA (don Salvador), graveur de la chambre du roi d'Espagne, naquit à Madrid vers 1730. Les grandes dispositions de Carmona pour l'art de la gravure le firent choisir par le roi d'Espagne, avec trois autres jeunes artistes, pour venir se perfectionner à Paris dans les différens genres de gravure. Placé sous la direction de Charles, depuis graveur de l'académie, il parvint, au bout de quelques années, à être admis lui-même dans ce corps célèbre. De retour à Madrid vers 1760, il s'y maria avec la fille de Raphaël Mengs, peintre d'une grande réputation. Les principaux ouvrages de Carmona sont: l'Histoire écrivant les fastes de Charles III, roi d'Espagne, d'après Solimène, l'Adoration des bergers d'après Pierre, la Résurrection d'après Carle Vanloo, la Vierge et l'enfant Jésus d'après Vandyck; les portraits de Boucher et de Colin de Vermont, qu'il a gravés pour sa réception à l'académie de Paris. La date de 1755, que porte l'estampe de la Résurrection, détruit suffisamment l'opinion des auteurs du dictionnaire historique, édition de Prudhomme, qui placent l'époque de la naissance de cet artiste en 1751. Il est mort à Madrid en 1807.

CARMONTELLE, né à Paris, le 25 août 1717, était lecteur du duc d'Orléans, et ordonnateur des fêtes données par ce prince. Il est inventeur de ce genre de drame appelé *proverbes*, petite pièce dont l'action se rapporte à l'une de ces maximes populaires, dont elle doit démontrer la justesse. Carmontelle a fait un grand nombre de proverbes, et d'autres petits drames, qui tirent leur principal intérêt du temps, du lieu, et de l'occasion qui les a fait naître. Il écrivait avec une extrême facilité, et composait, en quelques heures, une pièce de théâtre, qu'il savait arranger assez habilement, au ton et au caractère des personnes qui devaient y jouer un rôle. On ne peut guère s'attendre à trouver, dans des scènes improvisées de la sorte, de grands développemens dramatiques; mais on y reconnaît un talent véritable pour le dialogue, une imagination facile, un style naturel, et l'intention d'un honnête homme qui, par de petits moyens, cherche à remplir le but de tout auteur comique: *Castigat ridendo mores*. Carmontelle saisissait assez heureusement les travers et les *tics* de tous les genres de sociétés; il rendait aussi fidèlement les conversations fastidieuses des salons, que le rabachage des *bourgeois*. Au talent d'écrire, il joignait celui de la peinture; il a fait les portraits de presque tous les personnages célèbres du 18me siècle. Il s'amusait aussi à faire, sur du papier très-fin, des tableaux transparens qui, appliqués sur un carreau de croisée, offraient au spectateur une suite de scènes plus ou moins amusantes, mais toujours morales. Ces ingénieuses niaiseries lui avaient ouvert l'entrée de tous les salons, et l'y fesaient désirer presque à l'égal d'un grand homme. Malgré toutes les ressources et les moyens d'existence que semblaient devoir lui offrir ses occupations variées, cet inépuisable auteur n'a point été à l'abri du besoin, dans les dernières années de sa vie; le mont-de-piété voulut bien recevoir ses volumineux manuscrits en nantissement d'une petite somme qu'il lui prêta. Il mourut le 26 décembre 1806, âgé de près de 90 ans. La liste de ses ouvrages est considérable; ils sont contenus dans divers recueils, dont voici les titres: *Proverbes dramatiques*, 6 vol. in-8°, 1768; réimprimés dans le *Recueil général des proverbes dramatiques*, 1785, 16 vol. in-12; les tomes 7 et 8 de *ses proverbes*, et après sa mort, la publication de ses *Nouveaux proverbes dramatiques*, forment 4 autres vol. in-12; *Théâtre du prince Clenerzou*, *traduit en français, par le baron de Blening*, 1771, 2 vol. in-8°; *Théâtre de campagne*, 1775, 4 vol. in-8°; *L'Abbé de plâtre*, comédie en 1 acte et en prose; *le Duc d'Arnay*, et *le Triomphe de l'amour sur les mœurs de ce siècle*, romans; enfin *les Conversations des gens du monde, dans tous les temps de l'année*, ouvrage qui n'a point été achevé.

CARNOT (LAZARE-NICOLAS-MARGUERITE, COMTE), naquit à Nolay-en-Bourgogne le 13 mai 1753. Sa famille, depuis long-temps recommandable, avait déjà fourni à la France d'habiles officiers et de savans jurisconsultes. Le jeune Carnot se livra à l'étude des mathématiques, et en 1771 entra au service dans l'arme du génie. En 1783, son éloge du maréchal de Vauban, l'un des meilleurs ouvrages de ce genre, fut couronné par l'académie de Dijon; et son essai sur les mathématiques obtint un grand succès. Carnot, à cette époque, n'avait encore que le grade de capitaine. Le prince Henri de Prusse lui écrivit pour l'engager à prendre du service dans les armées du grand Frédéric. De brillans avantages, et un avancement rapide, lui étaient promis. Dévoué sans réserve au service de la patrie, Carnot refusa les offres du prince étranger. Décoré de la croix de Saint-Louis, son ancienneté sous les drapeaux, et un mérite reconnu, l'avaient déjà entouré d'une réputation honorable quand la révolution éclata. Il en adopta les principes; et, en 1791, le département du Pas-de-Calais, où il était alors en résidence, le nomma député à l'assemblée législative. Durant cette mission importante, Carnot déploya ce caractère inébranlable auquel la France fut bientôt redevable d'une attitude si fière et si glorieuse. Une faction, dont l'incivisme ne voulait rien concéder à l'intérêt général, agitait la France dans tous les sens; et ne pouvant plus la posséder, cherchait à l'anéantir. Carnot, sans dépasser les bornes de la modération, vota pour les mesures réclamées par le premier de tous les intérêts, celui de la patrie. Les Français ennemis de la France, soit que leur tâche fût d'organiser la guerre civile dans l'intérieur, soit que leur mission fût de solliciter à l'extérieur l'appui d'une coalition étrangère, excitèrent également son active surveillance. Il contribua au décret d'accusation, rendu à la presque unanimité du corps-législatif, contre plusieurs émigrés célèbres. Membre du comité militaire, il porta souvent la parole en son nom. Le premier devoir d'une nation qui recouvrait son indépendance, était de nationaliser l'armée; c'est dans ce but qu'il proposa l'élimination d'officiers, agens aveugles du pouvoir-exécutif, et leur remplacement par des sous-officiers; et la démolition de quelques citadelles de l'intérieur qui, souvent inutiles en temps de guerre, menacent de devenir en temps de paix des positions d'où le despotisme domine sur la liberté. Carnot s'opposa à quelques mesures, par lesquelles M. de Narbonne, alors ministre de la guerre, voulait ramener les troupes à une obéis-

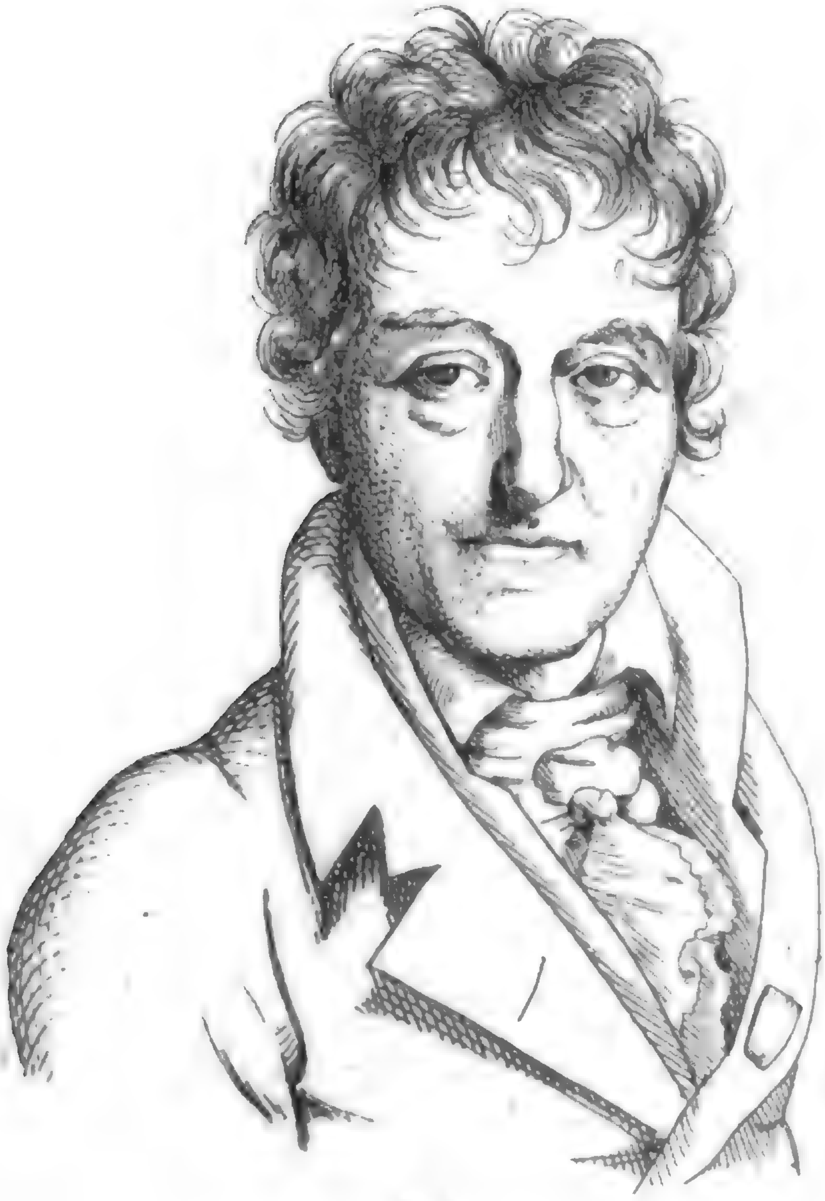

Carnot

Alp. Boilly sc.

sance purement passive, ce qui pouvait, dans l'état des choses, livrer la France à la trahison ou à la vénalité du premier chef de corps. Mais ce qui prouve combien il était éloigné de vouloir détruire une sage discipline, c'est que le 9 juin 1792, il demanda un décret pour honorer la mémoire de Théobald Dillon et du colonel Berthois, massacrés à Lille par les troupes qu'ils commandaient. Les menées des adversaires de la révolution forcèrent le corps-législatif à se mettre plus que jamais sur la défensive; on licencia la garde du roi, que des traîtres voulaient entraîner dans leurs complots contre le peuple; on décréta l'armement d'une nombreuse garde nationale, soit avec des fusils, soit avec des piques; on organisa deux nouvelles divisions de gendarmerie. Quelques biographes jugeant Carnot, les uns avec une animosité aveugle, les autres avec légèreté et suffisance; lui reprochent la part qu'il prit à ces diverses mesures, et y voient la cause des événemens du 10 août; cela fût-il exact, ce ne sont pas ceux qui ont pris ces mesures qu'il faudrait accuser d'avoir fait le 10 août, mais ceux qui les ont rendues indispensables. Après cet événement, Carnot fut envoyé aux camps de Soissons et de Châlons pour en donner connaissance aux troupes, et sa mission n'était pas encore terminée quand le département du Pas-de-Calais le nomma député à la convention nationale, convoquée pour le 22 septembre suivant. C'était la seconde fois que Carnot allait siéger comme représentant de ce département dans une assemblée législative. Une des premières mesures de la convention fut un hommage décerné aux talens politiques et militaires de ce député, car on le chargea de se rendre dans les départemens des Pyrénées, à l'effet de surveiller l'Espagne dont les intentions donnaient de l'inquiétude. Revenu dans le sein de la convention, à l'époque où elle allait commencer le procès du roi, Carnot prit part à cette grande catastrophe politique; et s'étant déclaré pour la culpabilité, il vota la mort. Il fit, peu de temps après, le rapport proposant la réunion de Monaco et d'une portion de la Belgique à la France. Cependant, en mars 1793, il se rendit comme député à l'armée du Nord. Ce fut lui qui fit connaître au gouvernement l'arrestation du ministre de la guerre Beurnonville et de plusieurs représentans par Dumouriez, et qui ordonna la saisie et l'envoi au gouvernement des papiers relatifs à la défection de ce général. Le 26 vendémiaire an 2 (17 octobre 1793), Carnot destitua le général Gratien, accusé d'avoir reculé sur le champ de bataille, se mit lui-même à la tête des colonnes françaises, attaqua l'ennemi à la baïonnette, le culbuta, et vainqueur à Watignies, s'empara de Maubeuge. Enfin le 14 août 1793, Carnot fut nommé membre du comité de salut public créé le 7 avril précédent. Nous professons une juste horreur pour tout gouvernement qui domine par le meurtre, et qui règne par la proscription; mais nous pensons que la patrie n'en doit que plus de reconnaissance à l'homme intrépide qui, se dévouant à elle, vint s'asseoir parmi ceux qui l'opprimaient, afin d'y saisir un moyen de la sauver. Quelques individus, cherchant à obscurcir les plus beaux titres du général, lui reprochent sa présence au comité de salut public : qu'ils réfléchissent. Carnot de moins dans ce comité, et huit cent mille étrangers se ruaient sur la France; et les revers affreux qu'elle a subis vingt ans plus tard l'accablaient vingt ans plus tôt, avec cette différence que les malheurs du présent n'eussent pas trouvé de consolation dans la gloire du passé! Carnot, dans le comité de salut public, s'occupa exclusivement de diriger les opérations militaires. Quatorze armées s'organisèrent comme par enchantement sur divers points; de tous côtés l'exécution de ses ordres fut signalée par des succès; la France fut désolée, mais elle demeura indépendante; et à cette époque sanglante, mais honorable, les crimes du dedans furent expiés du moins par la gloire du dehors. Sans doute il a dû être douloureux pour le général Carnot de s'associer aux hommes près desquels il siégeait au comité de salut public; mais sa retraite n'eût empêché aucun mal, et sa présence produisait un grand bien. En position pareille, un homme qui n'eût pensé qu'à soi se fût retiré; Carnot songeait à la France, et il resta. Président de la convention le 16 floréal (5 mai 1794), il sortit du comité de salut public après le 9 thermidor (27 juillet); mais son immense utilité y nécessita son rappel le 15 brumaire suivant (5 novembre de la même année). Cependant Carnot, étranger de fait, et dans l'opinion de tous les hommes justes, aux excès des membres du comité dont il faisait partie, eut la générosité de ne point se séparer d'eux, lorsque, dans la séance du 12 vendémiaire an 3 (8 octobre 1794), ils furent violemment accusés. Il parla dans cette occasion, non pas pour excuser les horreurs commises, mais pour rappeler les services rendus sous l'administration du comité de salut public. Quoi qu'en disent quelques biographes, cette action est honorable. En révolution, quand des circonstances impérieuses, quand l'amour du bien public vous unit à certains hommes, le courage qui vous impose cette pénible association au moment de leur prospérité, vous interdit aussi un lâche abandon au jour de leur infortune. Après l'insurrection du 1er prairial an 3 (20 mai 1795), Carnot, en butte aux inculpations de la haine, allait être décrété d'accusation, quand les mots suivans, prononcés du haut de la tribune, le sauvèrent de la proscription sous le plus proscripteur des gouvernemens : « C'est cet homme qui a » organisé la victoire dans nos ar» mées. » La constitution de l'an 3 fut promulguée; le régime de la convention cessa; et dix-sept départemens nommèrent Carnot membre de la nouvelle législature. Il siégeait au conseil des anciens lorsqu'il fut élu directeur. Ce fut encore des opérations militaires qu'il s'occupa dans ce nouveau gouvernement; et à cet égard, un conflit d'attribution excita entre lui et Barras une mésintelligence marquée. Arriva le 18 fructidor : soit que la constitution de l'an 3 fût réellement insuffisante, soit que l'impéritie du directoire ne lui eût pas permis d'y puiser la force nécessaire au pouvoir-exécutif, un coup-d'état fut résolu, mesure désastreuse qui sape dans sa base le gouvernement qui l'emploie, et tôt ou tard le renverse ; car dès lors il se trouve et de droit et de fait hors la loi qu'il a lui-même violée. Barras, investi de pouvoirs extraordinaires par la majorité triomphante du directoire, exerçait une espèce de dictature. Carnot proscrit se retira en Allemagne; et celui qui, depuis plusieurs années, défendait la France contre la fureur des coalitions étrangères, alla comme un autre Camille demander un asile aux peuples qu'il avait vaincus. Durant son exil, ses écrits et sa conduite ne cessèrent pas un moment d'être conformes aux opinions qu'il a sans cesse professées. Une révolution mémorable mit enfin un terme aux longues agitations de la France, et commença pour elle une époque de gloire et de prospérité. Nous voulons parler du 18 brumaire. Le premier consul rappela Carnot, le nomma premier inspecteur-général aux revues, et quelque temps après, lui confia le portefeuille de la guerre. Ce fut sous ce ministère que les armées françaises gagnèrent les batailles de Marengo et de Hoenlinden. La paix conclue, Carnot, devenu moins utile et peut-être moins agréable au premier consul, crut devoir déposer le portefeuille, et rentra dans une vie laborieuse et privée. Cependant, nommé le 9 mars 1802 membre du tribunat, il se distingua dans cette nouvelle position par une fidélité inflexible aux principes et aux intérêts républicains. Il parla et vota successivement avec une noble énergie contre le consulat à vie et contre la création d'un empereur. Après la suppression du tribunat, Carnot sorti pauvre de tant de fonctions et de dignités, demeura sans emploi et sans pension. On avait, à l'insu du premier consul, considéré sa démission de ministre de la guerre comme une renonciation absolue à tous ses emplois ; mais lorsqu'en 1808, le bel ouvrage de Carnot, intitulé *de l'attaque et de la défense des places*, fixa l'attention de l'empereur; ce prince, informé par Clarke, alors ministre, de la position où se trouvait l'un des plus vieux défenseurs de la patrie, non-seulement le fit réintégrer sur les contrôles de l'armée, mais ordonna que les années de traitement échues depuis sa retraite du ministère lui fussent payées. Le duc de Feltre se conduisit dans cette occasion d'après les principes d'une reconnaissance honorable. Il n'oubliait pas que Carnot, dans l'une des positions où la direction suprême de la guerre lui appartenait, avait tiré le citoyen Clarke d'un dénûment presque absolu, et avait calmé par de sages conseils son exaltation *ultra* dès lors, mais dans un sens qui n'était pas celui de la royauté. Cependant les glorieuses et fatales campagnes de Russie et de

Saxe virent échouer la fortune des armes françaises. La patrie était en péril; Carnot offrit son épée à l'empereur. Le commandement de la ville d'Anvers lui fut confié. Il se remit en route pour cette même Belgique où vingt ans auparavant il avait servi la patrie sous les drapeaux de la république, comme il allait la servir de nouveau sous les aigles de l'empire. L'arrivée du général Carnot dans la ville d'Anvers changea en un clin d'œil la face des choses. Les Anglais, qui s'étaient avancés par terre sur la rive droite de l'Escaut, furent vigoureusement canonnés; de brillantes sorties eurent lieu; une monnaie de siége fut créée pour les besoins journaliers. Quelques lâches ou quelques traîtres ayant parlé au général de se rendre, des mesures fortes et sages furent prises pour maintenir la sûreté intérieure; mais d'un autre côté, religieux protecteur des intérêts de la ville, il s'opposa à la démolition du faubourg Belgrade, qui, aux termes des réglemens militaires, devait être rasé comme susceptible de favoriser l'approche des assiégeans; et il faut avoir habité Anvers pour se faire une idée des sentimens de reconnaissance et d'admiration que le général Carnot a su conquérir au milieu de circonstances, où ne point inspirer la haine est une tâche déjà difficile. Carnot, pour défendre Anvers, avait à peine 6,000 hommes, y compris les équipages de marine; des forces considérables l'investissaient de toutes parts, et cependant le général français déclarait ses mesures de résistance prises pour deux années. Le prince royal de Suède essaya d'entamer des négociations avec lui, *au nom de leur ancienne amitié*. — *J'étais l'ami du général français Bernadotte*, répondit Carnot, *mais je suis l'ennemi du prince étranger qui tourne ses armes contre ma patrie*. Carnot, dont l'opinion en fait de stratégie est sans doute une autorité, manifestait beaucoup d'admiration pour la campagne de France. On l'entendait à la lecture des bulletins de la grande-armée prédire, d'après les opérations faites, les opérations qui devaient se faire. La marche des troupes coalisées sur Paris lui semblait le résultat des savantes combinaisons de l'empereur; il regardait leur perte dans cette position critique comme inévitable; lorsqu'une capitulation, aussi déplorable qu'inattendue, vint tromper toutes les prévoyances et renverser toutes les combinaisons. Carnot reçut à Anvers la nouvelle des changemens politiques survenus en France. Il avait défendu la place au nom de l'empereur; il continua de la défendre au nom de la patrie, et ne consentit à capituler que lorsque les ordres du comte d'Artois lui en imposèrent l'obligation. Quatre millions furent offerts à Carnot par les agens d'une des puissances coalisées, s'il voulait devancer de quelques heures le moment fixé pour livrer la ville. Il est inutile de dire quelle fut sa réponse. Carnot, de retour à Paris, ne reçut aucun emploi du gouvernement royal. Dans le courant de 1814, il publia, sous le titre de *Mémoire au roi*, une brochure où les fautes graves du nouveau ministère étaient signalées avec la franchise d'un bon citoyen, et l'expérience d'une longue et laborieuse carrière. Mais le débarquement de Napoléon à Cannes fut tout à coup la preuve active et terrible de la culpabilité des ministres envers la nation, et de la haine de la nation envers les ministres. Napoléon, arrivé à Paris, voulut donner un gage de son retour à des principes constitutionnels. Il fit mander Carnot, commença par le complimenter sur la défense d'Anvers, et finit par lui offrir le portefeuille de l'intérieur. Le général objecta qu'il pourrait rendre de plus utiles services au département de la guerre. — «Le ministère »de l'intérieur est le plus important de tous aujourd'hui, répliqua Napoléon; il ne me faut à la »guerre qu'une machine. Celle »que j'y place est peu habile, mais »elle est dévouée.» Carnot, qui ne doutait pas que la conversion de Napoléon ne fût sincère, et qui voulait qu'avant tout la patrie triomphât, était d'avis que le vainqueur de Marengo, investi pour quelques semaines de la dictature, marchât de suite sur la Belgique, et réintégrât la France dans ses anciennes limites. Entré au ministère, il s'opposa à l'acte additionnel dans les conseils. Il est faux, comme l'ont dit certains biographes, qu'il ait ensuite forcé les fonctionnaires dépendant de son ministère à le signer. Les votes de chacun à cet égard furent libres. Carnot, durant son administration, s'opposa à toute espèce d'acte arbitraire. Des lettres ayant été saisies dans quelques bureaux de poste; *n'oubliez pas*, écrivait le ministre aux préfets en blâmant cette mesure, *que la pensée d'un citoyen français est libre comme sa personne*. Avant le départ de Napoléon pour l'armée, Carnot lui porta la preuve évidente des intelligences de Fouché avec la coalition. Napoléon manifesta à l'homme qui le trahissait toute son indignation, et malheureusement le méprisa assez pour le laisser en place. Après le désastre du mont Saint-Jean, Carnot conseillait à Napoléon de se rendre en personne aux chambres, d'y faire l'exposé de la situation des choses, et de leur demander les moyens de sauver la patrie. Le principal de ces moyens était encore selon lui la création momentanée d'une dictature. Dans le conseil, il s'opposa à une abdication qui rendait toute résistance contre l'étranger impossible. Nommé membre du gouvernement provisoire, après la seconde abdication de Napoléon, et durant les jours orageux qui s'écoulèrent jusqu'à la rentrée du roi, Carnot, toujours dévoué à la chose publique, ne s'occupa que des moyens d'atténuer les malheurs dont la France était menacée. Le caractère double et déloyal de Fouché lui était connu; ses intelligences avec tous les partis lui étaient prouvées; mais le moment où la chute de cet homme pervers pouvait être utile n'était plus, et Carnot crut devoir s'opposer à la résolution de quelques membres qui voulaient demander sa mise en accusation. Après avoir consenti à la capitulation de Paris, et le gouvernement du roi étant réinstallé, Carnot, inscrit par Fouché sur une liste d'exil, se retira dans une campagne à douze lieues de la capitale. Là il publia un mémoire où sa conduite durant les *cent jours* est expliquée. Bientôt la chambre de 1815 fit retentir des cris de rage et de proscription; Carnot, banni, quitta la France, et se retira à Varsovie, où le grand-duc Constantin le reçut avec beaucoup de considération. On assure même que des offres brillantes de service lui furent faites, mais que le général français les refusa. Depuis Carnot a fixé sa résidence à Magdebourg, où n'ayant, pour toute fortune, que les faibles revenus qu'il possédait avant d'entrer dans les affaires, il mène une vie consacrée à l'étude et environnée de l'estime publique. La renommée de Carnot est un de ces beaux titres de gloire que l'Europe envie à la France. Nous ne prétendons pas que sa longue carrière soit exempte de toute erreur politique; mais où est le cœur vraiment français qui ne se sent pas pénétré de reconnaissance au souvenir de tant de services rendus à la patrie? *Général, je vous ai connu trop tard :* tels furent les adieux de Napoléon au vainqueur de Watignie; et le rocher de Ste-Hélène a souvent retenti des paroles d'estime prononcées par l'ex-empereur au sujet du général républicain. Carnot, à différentes époques, publia les ouvrages ci-après : *Éloge de Vauban*, discours qui a remporté le prix à l'académie de Dijon, 1784, in-8°; *Essai sur les machines en général*, 1786, in-8°; *Observations sur la lettre de M. Choderlos de Laclos contre l'éloge de Vauban*, 1785, in-8°; *Exploits des Français depuis le 22 fructidor an 1er*, 2 vol. in-18; *Œuvres mathématiques*, 1797, in-8°; *Réflexions sur la métaphysique du calcul infinitésimal*, 1797, in-8°, deuxième édition, 1813, in-8°; *Réponse au rapport fait sur la conjuration du 18 fructidor an 5, par J. Ch. Bailleul, par L. M. Carnot, citoyen français*, 1799, in-8° et in-12, Hambourg et Paris. Il en a paru un supplément à Hambourg, qui n'est pas dans l'édition de Paris. *De la Corrélation des figures de géométrie*, 1801, in-8°; *Principes fondamentaux de l'équilibre et du mouvement*, 1803, in-8°; *Géométrie de position*, 1803, in-8°; *Discours contre l'hérédité de la souveraineté en France*, 1804, in-8°; *Mémoire sur la relation qui existe entre les distances respectives de cinq points quelconques pris dans l'espace, suivi d'un Essai sur la théorie des transversales*, 1806, in-4°, de 116 pages, fig.; *de la Défense des places fortes*, troisième édition, 1812, in-4°, traduit en anglais par le lieutenant-colonel Montalembert, Londres, 1814, in-8°; *Mémoire adressé au roi en juillet* 1814, in-8°; *Exposé de la conduite politique de M. le lieutenant-général Carnot, depuis le 1er juillet* 1814, in-8°. Carnot, au milieu de ses importans travaux et de ses méditations profondes, n'a pas dédaigné de sacrifier aux muses. On a publié de lui dans quelques recueils des pièces fugitives pleines de grâce et de gaieté. Carnot fut nommé deux fois membre de l'institut (première classe), et en fut rayé deux fois : après le 18 fructidor, par le directoire; en 1814, par les ministres du roi.

CARNOT-FEULINS (Claude-Marie), frère du précédent, né à Nolay, le 15 juillet 1755; entra au service dans l'arme du génie : il était capitaine lorsque la révolution éclata. Établi dans le département du Pas-de-Calais, il en fut nommé administrateur en 1790. Président de l'assemblée électorale du même département, puis député à l'assemblée législative, en 1791, il reçut des divers gouvernemens qui se succédèrent en France, jusqu'au 18 brumaire, plusieurs missions militaires et civiles, dont il s'acquitta avec zèle et talent. Il dirigea les fortifications de Dunkerque, lorsque cette ville fut assiégée par les Anglais, se distingua à la bataille de Watignie; prépara le rétablissement du port d'Ambleteuse, et présenta, comme membre du comité des fortifications, des projets d'améliorations pour la défense des places, qui furent unanimement approuvés. Il partagea successivement les honorables disgrâces de son frère, sous le directoire et le consulat. Après le retour de Napoléon en 1815, le département de Saône-et-Loire le nomma député à la chambre des représentans. Il fut l'un des secrétaires de cette assemblée; et après les désastres du mont Saint-Jean, il proposa de décréter que l'armée avait bien mérité de la patrie. Chargé par intérim du portefeuille de l'intérieur, il le conserva jusqu'au retour du roi. Mis en retraite, par suite d'une mesure générale, il fut arrêté au mois de juillet 1816, à l'occasion d'une correspondance interceptée entre lui et son frère, alors en Pologne. Cette mesure était une émanation de 1815. Carnot-Feulins remis en liberté, reçut, en 1817, le brevet de lieutenant-général. Toujours en retraite, il consacre sa vie à l'étude : il existe de lui, sur la politique, plusieurs ouvrages, dont quelques-uns ont été traduits en allemand.

CARNOT (Joseph-François-Claude), frère des précédens, né à Nolay, le 22 mai 1752; fut reçu au parlement de Dijon, en juillet 1772. Nommé successivement membre du comité municipal de Dijon, officier de la garde bourgeoise, commissaire national près le tribunal du district, commissaire du directoire près le tribunal civil et criminel de la Côte-d'Or, puis commissaire du gouvernement, près la cour d'appel du même département en l'an 8, il se distingua dans ces diverses fonctions, par un esprit de justice et de fermeté à toute épreuve; et durant les jours orageux de la révolution, il s'opposa avec courage aux mesures ultra-révolutionnaires de quelques agens de la convention. Nommé, en l'an 9, juge au tribunal de cassation, il occupe encore cette place honorable. M. Carnot est membre de la légion-d'honneur, et de l'académie de Dijon. On a de lui un ouvrage fort estimable, intitulé: *De l'Instruction criminelle, considérée dans ses rapports généraux et particuliers, avec les lois nouvelles et la jurisprudence de* *la cour de cassation*. Un quatrième Carnot (Claude-Marguerite), né en 1754, après avoir occupé divers emplois civils et judiciaires à Dijon, fut nommé, en l'an 8, procureur-général près la cour de justice criminelle du département de Saône-et-Loire. Il est mort dans l'exercice de ses fonctions, le 15 mars 1808. Généralement chéri, il fut généralement regretté. Sa présence d'esprit ne le quitta pas un instant: environné de ses meilleurs amis, et voyant sa fin approcher, il leur fit des adieux touchans. Prêt à rendre le dernier souffle, il leur dit: *Vous allez voir comment l'on passe de la vie à la mort;* et il expira. Napoléon, alors chef du gouvernement, manifesta sur la perte de ce magistrat, des regrets, qui seuls suffisent à son éloge.

CARO (don Ventura), frère du fameux marquis de La Romana. Il fit avec honneur son apprentissage dans le métier des armes, en 1793, lorsque les Espagnols envahirent un moment le Roussillon. Au commencement de la guerre d'Espagne, le général Caro prouva que l'humanité est presque toujours unie au vrai courage; il protégea les troupes françaises contre la fureur du peuple, qu'irritaient les événemens de Bayonne. Il donna, en plusieurs occasions, des preuves d'une grande valeur, surtout dans un combat qui eut lieu auprès de Valence, où, à la tête de sa cavalerie, il sabra les canonniers jusque sur leurs pièces. Il est parlé de ce fait d'armes, dans les rapports officiels du maréchal duc d'Albuféra.

CAROLINE-AMÉLIE-ÉLIZABETH DE BRUNSWICK-WOLFENBUTTEL, née le 17 mai 1768, épousa le prince de Galles, aujourd'hui roi d'Angleterre, et mourut en 1821: c'est à ce peu de mots que se bornerait l'histoire de cette princesse, si les malheurs et les persécutions qui l'entourèrent pendant sa vie, n'ajoutaient à l'éclat du rang qu'elle a occupé, la déplorable célébrité des événemens qui se rattachent à son nom. Son père, le duc de Brunswick-Wolfenbuttel, commandait, contre la France, cette première coalition armée qui expia l'insolence de ses manifestes dans les plaines de la Champagne, en 1792. Élevée à la cour de son père, sous la tutelle de ses tantes, Caroline passa les premières années de sa jeunesse dans une liberté douce et heureuse; à 20 ans elle était regardée comme l'une des princesses de son temps les plus spirituelles et les plus belles. « Une physionomie à la » fois mobile et prononcée; des » yeux remplis de feu et de ma» jesté; un sourire plein de bien» veillance; une démarche qui » rappelait le mot de Virgile: *In» cessu patuit dea;* quelque chose » de doux, de noble et *d'attirant* » dans le regard; » tel est le portrait qu'un noble anglais, qui la vit à Brunswick, a laissé d'elle dans ses mémoires. Jusqu'à l'âge de 27 ans, elle ne quitta pas cette cour allemande, où régnait une sévère pureté de mœurs, jointe à quelque fierté nobiliaire et à quelques idées romanesques. Alors George III, roi d'Angleterre, désirant mettre un terme aux erreurs de la jeunesse fougueuse de

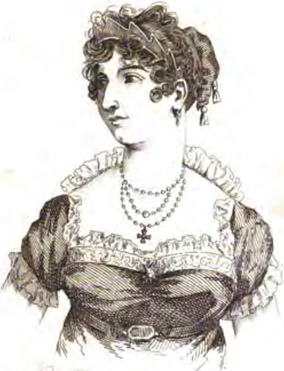

La Princesse Caroline

Reine d'Angleterre

Alp Boilly Sc.

son fils, résolut de le marier, et lui promit de remplir les nombreux engagemens auxquels il ne pouvait faire face, s'il voulait choisir parmi les princesses d'Europe, une compagne digne de sa haute destinée. Le prince opposa long-temps une résistance opiniâtre. Agé de 33 ans, habitué à user d'une liberté sans bornes, il n'envisageait qu'avec effroi les chaînes qu'on voulait lui imposer; mais ses créanciers le poursuivaient. Le paiement de *six cent trente-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix* livres sterling, *quatre* schellings, *quatre* pences (monnaie anglaise); c'est-à-dire, *douze millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent cinq livres quatre sous* (monnaie française) (*Voyez* les débats de la chambre des communes, à cette époque); le paiement de cette énorme somme, montant des dettes du prince, était l'une des clauses du contrat. Il finit par se rendre à ces puissantes considérations, et épousa Caroline de Brunswick, sa cousine, le 8 avril 1795. Jamais union ne parut se former sous de plus heureux auspices. Les âges étaient assortis : les liens de la parenté resserraient encore ceux de l'hymen. Le parlement anglais, à qui l'on ne peut généralement reprocher trop de parcimonie, quand il s'agit de l'apanage des héritiers de la couronne, avait signalé, cette fois encore, sa générosité, en doublant le revenu du prince, et en lui accordant, pour les frais du mariage, une somme de *vingt-sept mille livres sterling*, outre plus de *quarante mille livres sterling*, pour menus frais, vaisselle, ameublement, etc. Tout semblait conspirer au bonheur de ce couple royal, environné de tant de pouvoir, de richesses et d'espérances. Cependant, à peine la jeune princesse, séparée de sa famille, éloignée de son pays, avait-elle échappé aux derniers complimens des députés de toutes les provinces; à peine les fêtes du mariage étaient-elles terminées, qu'elle se vit exilée de la couche nuptiale, privée de la présence et de l'affection de son mari. Un appartement écarté fut préparé pour elle, dans le palais de Carlton. Veuve long-temps avant d'être mère, elle vécut ainsi dans le plus complet abandon, dans le plus cruel isolement, jusqu'au moment de la naissance de sa fille Charlotte, princesse malheureuse, dont le berceau et le cercueil furent également solitaires, dont les premiers comme les derniers momens ne reçurent ni les baisers ni les pleurs d'un père. Deux mois après cette triste naissance, le sort de Caroline devint plus amer encore; chassée du palais même où elle vivait en étrangère, abreuvée des humiliations que versait sur toute sa vie l'inexplicable inimitié d'un époux, elle fut forcée de se retirer à Blackheath; là, sa vie fut simple, sans éclat et sans plaisirs. Déjà cependant la calomnie inventait mille fictions romanesques; on parlait d'un capitaine Pole, d'un officier irlandais, d'un Allemand qu'elle avait aimé dans son enfance; c'est-à-dire que, pour justifier une conduite inconcevable, on forgeait un roman, dont l'incohérence trahissait la fausseté. Les sycophantes de cour commencèrent à jeter, sur la conduite de la princesse abandonnée, des insinuations perfides. On fit, aux yeux du peuple anglais, un crime à Caroline de cette indépendance d'actions qui fait partie, sur le continent, du savoir-vivre, et pour ainsi dire de l'étiquette des cours : on voulut trouver dans l'innocente vivacité de son âge, dans la vive gaieté de ses discours, une preuve irréfragable des habitudes les plus vicieuses. Pendant qu'elle veillait sur le berceau de sa jeune enfant, ces calomnies se répandaient, s'imprimaient; et le prince, livré à des dissipations, que nous laissons à la postérité le soin de caractériser, écrivait à la princesse une lettre, que l'histoire conservera, et dans laquelle il déclare, avec la plus singulière franchise, que *les inclinations de l'homme ne dépendant pas de sa volonté, il se croit complétement en droit de renoncer à toute espèce de liaison avec la princesse, et qu'en aucun temps il ne prétendra former avec elle une union plus intime, que les rapports ordinaires de société.* (*Voyez* lettre transmise par lord Cholmondeley). D'après cette formelle déclaration, plus d'une femme aurait pu se croire libre de tout engagement envers l'homme qui brisait lui-même ses liens. Néanmoins la conduite de la princesse parut long-temps encore assez irréprochable, pour ôter à la persécution des motifs suffisans de s'appesantir sur elle. Son père, son frère, sa tante, mouryrent : les deux premiers, sur le champ de bataille (à Iéna); cette dernière, du chagrin de les avoir perdus. Caroline resta seule, sans un protecteur au monde. « Dès lors, aucune mesure ne fut gardée : sa fille lui fut arrachée; il ne lui fut permis de la voir qu'une fois par semaine : quand le carrosse de la mère passait devant celui de la fille, la nourrice avait ordre de baisser les stores, et le cocher de tourner bride. (*Voyez* la *lettre de Whitbread* aux communes.) Un espionnage domestique fut organisé autour de la princesse; et enfin, en 1806, l'Europe étonnée apprit qu'une enquête judiciaire allait être faite, sur la requête et au nom du prince-régent, à l'effet de savoir si la princesse, sa femme, était ou non coupable d'adultère, et si (comme plusieurs témoins le déposaient) elle n'était pas accouchée secrètement en 1806, d'un enfant mâle, illégitime et adultérin. On ne put que voir avec la plus extrême surprise, un prince, héritier de la couronne, s'inscrire lui-même sur la liste que Saint-Réal a dressée, des *Grands hommes dont les femmes furent infidèles*; on s'étonna surtout de retrouver tout à coup un intérêt si vif pour la bonne conduite de sa femme, chez un homme qui lui avait donné, dix ans auparavant, ce que les jurisconsultes appellent *congé d'élire*. Quoi qu'il en soit, deux personnages distiugués par leur naissance et leur crédit à la cour du prince de Galles, *sir John et lady Douglas*, n'hésitèrent point à déposer devant la commission d'enquête, composée de lord Erskine, de lord Spencer, de lord Grenville, et de ce célèbre Ellenborough, que la princesse (de son propre aveu, et sous leurs yeux) avait mis au monde un enfant mâle, fruit de son commerce adultérin avec l'amiral Sidney-Smith, ou le capitaine Manby. Ce procès étrange fut tenu secret : on apporta comme preuves, semi-preuves, ou probabilités, la bienveillance même et la facilité des manières de la princesse de Galles ; on appela le dernier de ses serviteurs, et la plus légère de ses connaissances, pour leur demander une interprétation de tous les actes et de toutes les pensées de Caroline. Cependant George III, dont l'âme était aussi bonne que son esprit était faible, interposa son sceptre entre les persécuteurs et sa malheureuse nièce. On apporta la plus rigoureuse exactitude dans les enquêtes; et la commission finit par déclarer positivement, *que la princesse était innocente; que quelque légèreté pouvait seulement être imputée à sa conduite; et que l'enfant dont il était question* (William Austin), *était, sans le moindre doute, fils d'un pauvre charpentier du Deptford*. La conviction du parjure pesa donc sur la tête de sir John et de lady Douglas; et l'*attorney-général* déclara, en plein parlement, qu'il *eût regardé comme son devoir indispensable de les poursuivre, si de secrets et d'invincibles obstacles n'eussent arrêté la main de la justice publique*. Après la déclaration claire et formelle de la commission chargée de ce que les Anglais appelèrent l'*investigation délicate*, on eût pu croire le triomphe de la princesse assuré. Cependant, lorsqu'il s'agit de la recevoir à la cour, et de reconnaître son innocence, de nouvelles difficultés s'élevèrent. Partout le prince de Galles opposait sa main puissante ; de nouvelles épreuves lui furent préparées. Tantôt sa fille lui était enlevée ; tantôt d'affreux libelles répandaient sur elle d'odieuses calomnies. Elle voulut être jugée derechef : un nouveau jugement du cabinet, un second jugement des communes, firent éclater son innocence; lord Castlereagh lui-même sortit enfin des ténèbres de son éloquence énigmatique, pour avouer, sans restriction et sans ambages, que *rien n'était plus évident que l'innocence de Caroline*. Trois fois jugée, trois fois acquittée...... le croirait-on ? l'infortunée princesse ne vit point de terme à son isolement ; le roi, mort à la raison, ne pouvait plus la protéger ; les princes la fuyaient; sa fille Charlotte ne pouvait la voir, et partageait cependant la défaveur sous laquelle gémissait sa mère. La cour, et la tourbe des écrivains salariés, des soldats du ministère, et de ces parasites courtisans de bas étage et de mauvais lieu, que le peuple appelle les *toad-eaters* (mangeurs de *soupe à la tortue*); toute cette foule corrompue avait grand soin de fuir la solitude d'une femme, qui avait pour ennemi le chef du pouvoir. Ainsi seule, abandonnée, après avoir échappé par miracle à une longue conspiration, qui trois fois avait menacé son honneur et sa vie ; craignant peut-être que le mensonge tant de fois répété, ne prît une sorte de consistance; craignant d'ailleurs pour sa fille, dont sa présence pouvait rendre la destinée plus malheureuse, et retarder le mariage, elle résolut de s'exiler définitivement, et quitta l'Angleterre en 1814. Orpheline, sans amis et sans époux, dégradée, désolée, elle partit pour l'Italie, avec une faible escorte. Une nouvelle et obscure carrière s'ouvre ici devant l'historien : d'un côté, une femme dont le sort exciterait la pitié de l'homme le plus insensible; d'un autre, une nuée d'observateurs invisibles, suivant partout ses pas, et envoyant au cabinet de Saint-James, pour résultat de leurs travaux, un journal d'actions infâmes, ou du moins ignobles, attribuées à la princesse. A peine arrivée en Italie, elle acheta une superbe *villa*, sur le lac de *Como;* et bientôt après, elle partit pour le Bosphore; elle parcourut la Grèce, la Judée, les côtes d'Afrique; visita les ruines de Carthage, les pierres de Misitra, Athènes, Utique, Malte, Rhodes, Syracuse, et revint à Como. C'est au milieu de ces voyages si fatigans et si rapides, que les espions, chargés de la surveiller constamment, découvrirent et dénoncèrent à leurs commettans, un commerce scandaleux et criminel entre la princesse de Galles et son chambellan, Bergami. Cet homme, dont la naissance et la vie sont également obscures, est encore, pour le narrateur, un objet enveloppé de mystères. Fils de portefaix (*figlio di facchino*), suivant les uns; il tient, suivant les autres, à la première noblesse de Naples. Fut-il mendiant ou prêtre, escroc ou lieutenant, valet ou maître, moine ou soldat? aucun de ces points n'est éclairci. Néanmoins on ne peut douter qu'il n'ait été d'abord simple courrier au service de la princesse, et que bientôt, admis dans son intimité, il n'ait reçu d'elle des décorations, des titres, et qu'il n'ait été comblé de ses bienfaits. D'une taille avantageuse, d'une belle figure, d'une conversation facile et amusante, il a dû, par la bassesse présumée de son extraction, par la rapidité et l'éclat de sa faveur, exciter plus d'un soupçon. Mais les opinions sont partagées parmi ceux mêmes qui regardent comme prouvée la faiblesse de Caroline! Doit-on l'attribuer à une erreur des sens, aux illusions d'une imagination romanesque, au besoin de protection que devait naturellement sentir une femme isolée? Peut-on supposer que Bergami n'ait été qu'un instrument entre des mains puissantes? Par une complication et un raffinement de méchanceté dignes de l'enfer, aurait-il reçu la mission d'employer tout l'art des séductions pour entraîner l'illustre voyageuse au crime et à la honte? Pourquoi n'a-t-il point paru au procès? Pourquoi le gouvernement anglais, qui peut tout sur les gouvernemens étrangers, ne s'est-il pas fait livrer cet homme qui eût pu jeter tant de lumières sur cette affaire? Ces questions ont été faites par tout le monde; personne n'a répondu. Quoi qu'il en soit, une commission spécialement chargée de l'espionnage de la princesse s'établit à Milan. Deux fois des assassins l'attaquèrent; un chevalier d'industrie essaya de crocheter le secrétaire où elle renfermait sa correspondance confidentielle. Pendant qu'un démon de persécution, si cruel, si constant, si inexorable, s'attachait à ses pas, elle perdit sa fille; Charlotte, fille d'une mère exilée, persécutée, née hors de la présence de son père, mourut pendant l'exil de sa mère. Ainsi le dernier espoir de la malheureuse Caroline lui fut enlevé; et George III, dont la vie, privée de la raison, semblait, comme l'a dit Brougham « protéger la princesse » de *l'ombre seule de son intelligence*, » Georges III, venant à mourir, la laissa tout-à-fait sans secours. A peine le sceptre passa-t-il aux mains du prince de Galles, que le nom de son épouse, devenue reine, fut effacé de la liturgie : tous les ambassadeurs auprès des cours étrangères reçurent ordre de lui refuser le titre de reine. Elle quitta aussitôt l'Italie, vint à Saint-Omer conférer avec les ministres du roi, qui lui offrirent 50,000 *livres sterling de revenu, à condition* de s'éloigner à jamais de l'Angleterre; elle repoussa cette offre vile et scandaleuse, et, malgré les efforts des ministres conjurés, elle débarqua à Douvres, le 4 juin 1820. En vain avait-elle demandé un vaisseau; tous les moyens, toutes les ruses furent employés pour prévenir ce débarquement si funeste; on lui dit que *le roi étant en campagne* (*out of town*), elle ne pouvait monter ni les *yachts*, ni les *frégates*. Elle fut obligée de s'embarquer sur un paquebot. Le peuple en tumulte vint saluer son arrivée. Son entrée en Angleterre fut triomphale; mais les ministres ne perdaient pas de temps. L'accusation était déjà lancée quand la reine arriva à Londres. Déjà lord Castlereagh, à la barre des communes, avait fait retentir cet épouvantable scandale. Déjà des navires chargés de témoins ramassés dans les *casino* d'Italie, dans les auberges de Suisse, venaient attester que la reine était coupable, et que Bergami avait déshonoré la couche royale : un procès plus scandaleux que le premier fut intenté à la reine, et livra, pendant deux mois, l'Angleterre et son monarque à la risée publique. Rien ne fut éclairci. Une fermeté de caractère inébranlable de la part de la reine; une véhémence et une adresse remarquables de la part des accusateurs; une sentence équivoque, qui, sans disculper l'accusée, remettait à six mois, et, comme eût dit Rabelais, *aux calendes grecques* la lecture d'un bill, déjà lu deux fois; une agitation redoutable, causée dans la masse du peuple par ce procès honteux; quelques séditions; une grande quantité d'adresses présentées à la malheureuse reine, et remplies des expressions du dévouement le plus entier, voilà les seuls résultats évidens de cette révoltante procédure. En différant de prononcer sur le sort de la reine, la sentence semblait reconnaître la nécessité de l'absoudre.... Le roi venait de partir pour l'Irlande; la reine se préparait elle-même à faire un voyage en Écosse. Elle mourut! Quelques jours de plus elle eût peut-être été couronnée. Le peuple indigné suivit son cercueil; plusieurs émeutes l'accompagnèrent dans sa route. Arrêtons-nous ici : sans soulever le voile qui couvre ces derniers momens de la vie d'une femme que le sort a si constamment poursuivie; accomplissons notre tâche d'historien, en déplorant cette destinée errante et flétrie, en plaignant cette reine abandonnée, accusée, et que la mort frappe au moment où la justice, le peuple et les lois se préparaient à replacer la couronne sur sa tête. Si l'on veut se faire une juste idée des divers procès suscités à *Caroline de Brunswick*, princesse de Galles et reine d'Angleterre, voici les ouvrages les plus utiles à consulter : *The Book*, ouvrage de Perceval, et qui renferme toutes les premières procédures, et les lettres de la princesse au roi; *The Queen's Defence*, 1821, ouvrage très-bien écrit, et que l'on croit être de Brougham; *The King's Treatment of the Queen*, 1820, brochure puissamment raisonnée. *A Letter to te King, ou the Situation and Treatment of the Queen;* mal écrit, mais plein de faits curieux. *Journal of an English Traveller*, histoire des voyages de la reine, où se trouvent beaucoup de détails sur Bergami. Mais le plus éloquent de tous ces ouvrages, en faveur de la reine, est celui de l'avocat irlandais Phillips, *The Queen's case Stated*. Les pamphlets contre la reine, bien que payés par la trésorerie, sont beaucoup moins nombreux et moins remarquables sous le double rapport du talent, des faits, etc. Nous citerons *Defence of the Queen examined; A Letter from Saint-Omer; Six years in Italy*. Ce dernier est le plus virulent. On a aussi composé plusieurs poëmes sur ces événemens bizarres et scandaleux, entre autres *A Queen's Appeal*, ouvrage qui rappelle lord Byron pour le style et quelquefois pour les idées. Les parodies et les chansons auxquelles le dernier procès a donné lieu, rempliraient toute une bibliothèque. Considérée sous le rapport de la politique, la destinée de cette femme a quelque chose de singulier. En 1806, les whigs, amis du prince, furent ses persécuteurs. En 1807, les torys la défendirent; en 1813, ce fut le tour des whigs de la défendre; les torys la persécutèrent. En 1815, la chance tourna encore; en 1820, elle varia de nouveau. Deux fois ses accusateurs sont devenus ses défenseurs : ses défenseurs sont devenus ses accusateurs. Tous les partis n'ont paru voir en elle qu'un instrument d'ambition, ou une victime de leurs intérêts, et l'ont tour à tour défendue, accusée, exaltée, calomniée, recherchée et trahie avec une ardeur que la postérité ne verra pas sans étonnement et sans pitié.

CAROLINE (MARIE-D'AUTRICHE), fille de la célèbre Marie-Thérèse, reine de Hongrie, épousa, en 1768, le roi de Naples, Ferdinand IV. Une seule clause de leur contrat de mariage annonçait le caractère de Marie-Caroline, et renfermait en germe toute la malheureuse influence que cette reine devait exercer sur les destinées du pays où elle venait partager un trône : il fut stipulé, qu'*après la naissance d'un premier fils, elle aurait voix délibérative au conseil.* L'ambition que trahissait une clause pareille, n'attendit pas, pour prendre l'essor, l'événement qu'elle avait indiqué comme point de départ. La jeune reine s'empara facilement de l'esprit faible de son époux, écarta le ministre Tanucci, qui avait pris sur lui quelque empire, s'empara du pouvoir, et finit par en partager le poids, les périls et les honneurs avec un obscur favori. (*Voyez* Acton.) Avide de despotisme et d'innovations, ambitieuse sans persévérance, impérieuse et craintive, livrée à ses passions en esclave, et rigoriste pour les mœurs d'autrui ; son caractère offrait le mélange bizarre de toutes les contradictions : prodigue et souvent avare, tantôt dévote et tantôt esprit fort, alternativement prude et coquette, prudente jusqu'à la ruse, inconsidérée jusqu'à l'indécence, arrogante avec douceur, cruelle avec faiblesse ; telle était cette reine aux pieds de laquelle tout vint se prosterner jusqu'à son époux même, et qui se plut à faire hommage, à son ministre Acton, du pouvoir absolu qu'elle avait usurpé. Cet homme régnait en effet sous le nom de Caroline ; c'est donc à lui de répondre aux yeux de la postérité, des crimes et des malheurs auxquels le royaume de Naples fut en proie sous le règne de cet odieux favori. *Écrire une belle lettre ; tramer une belle fraude ; mettre dans ses paroles et dans ses actes de l'argutie et de la ruse ; se couvrir de vêtemens d'or et de soie; manger et dormir magnifiquement; faire la débauche dans son palais; se faire gouverner par ses ministres, et jouer avec fierté le rôle d'esclave ; telle est* (dit Machiavel) *toute la conduite et toute la science de nos princes ; de là cette facilité à devenir la proie du premier envahisseur; de là ces terribles désastres de 1494 ; ces pertes miraculeuses, ces chutes épouvantables, ces fuites subites.* Ces lignes ne paraissent-elles pas avoir été écrites en présence des événemens et des hommes dont nous crayonnons l'histoire. Les mêmes causes produisirent, en 1799, et produiront toujours les mêmes effets. Acton, en qui résidait tout le gouvernement de Naples, dilapidait les finances, éloignait les nationaux de toutes les grandes places, et préparait la ruine de la monarchie. Imperturbable au milieu des murmures qui s'élevaient de toutes parts, et des haines que son ministre fomentait autour d'elle, la reine ne voyait de dangers que dans la propagation des principes de liberté que la révolution française avait proclamés, et cette aversion, que justifièrent si cruellement les malheurs d'une auguste famille, à laquelle elle était unie par les liens du sang, était devenue la pensée de sa vie et le mobile de toutes ses actions. L'influence du cabinet britannique qui nourrissait en elle cette haine profonde de la France et de ses nouvelles institutions, l'engagea dans la coalition de Pilnitz ; mais elle eut la douleur de se voir réduite à garder la neutralité, quand le contre-amiral Latouche, à la tête d'une escadre de quelques frégates, osa, dans la saison la moins favorable, et dans le plus dangereux des golfes, venir lui dicter les conditions de cette neutralité, que le gouvernement napolitain s'empressa de rompre, dès que la prise de Toulon, par les Anglais, lui permit de prendre une attitude hostile. Déjà un contingent de quelques brigades de cavalerie napolitaine était en marche pour se joindre aux forces de l'empereur d'Allemagne; lorsque Bonaparte parut en Italie, et fit retomber le cabinet des Deux-Siciles dans ses tergiversations et dans ses terreurs. Un traité secret et d'une lâcheté insigne fut conclu avec la république française. Le premier ministre Acton profita de quelques mois d'une paix extérieure, si honteusement acquise, pour se venger sur les partisans présumés des Français, des craintes que ceux-ci lui avaient inspirées : un tribunal d'inquisition politique fut établi à Naples, sous le nom de junte : des jeunes gens convaincus d'enthousiasme pour les idées philosophiques, qu'on n'appelait pas encore *libérales*, des écrivains apôtres des doctrines de Voltaire et de Montesquieu, des hommes suspects ou soupçonnés de l'être, furent envoyés à la mort; les prisons regorgèrent d'innocens; et sous d'autres couleurs, sous l'invocation de principes directement contraires, on vit se renouveler à Naples les scènes affreuses dont la France, six ans auparavant, avait été le théâtre. A cette première junte, dont le cri public avait provoqué la dissolution, succéda, peu de mois après, un autre tribunal d'exception plus horrible encore, sous la direction de ce Vanini, que l'historien Cuoco et les mémoires du temps comparent à l'infâme Robespierre. La population napolitaine fut décimée, toute sûreté fut bannie, tous les droits de citoyen furent méconnus en présence de ces juges contre-révolutionnaires, qui prononçaient aussi sans examen, sans interrogatoire, sans appel : partout Vanini voyait des jacobins, et ce mot était un arrêt de mort. On était dénoncé par son ami, trahi par sa femme, accusé par son frère : « Il faut, avait dit Acton, » détruire cet ancien préjugé qui » rend infâme le métier de délateur : » on le rendit lucratif, et la moitié de la nation dénonça l'autre. Cette machine inquisitoriale se brisa cependant encore, sous le poids de l'indignation publique. Vanini suicide mourut d'une mort trop douce; les innocens sortirent de leur prison; mais la tombe ne rendit pas ses victimes. En 1798, Acton et la reine crurent découvrir dans l'état politique de l'Europe, l'occasion de soumettre la France. Nelson était victorieux devant Alexandrie; l'armée française, réduite en nombre, semblait éprouver un moment de lassitude; la Russie s'était déclarée; le cabinet de Saint-James donnait des à-comptes sur les promesses d'argent dont il se montrait prodigue. En vain la plus grande partie des membres du conseil secret se déclara-t-elle en faveur de la paix, Acton fit déclarer la guerre, et le général Mack, ce héros en théorie, fut mis à la tête de l'armée napolitaine : il vint, il vit et fut battu si complétement par Championnet, que la cour de Naples, après sa défaite, ne trouva d'autre parti à prendre que la fuite. Le 23 décembre 1798, Ferdinand IV, la reine Caroline, le ministre Acton et quelques serviteurs fidèles se retirèrent à Palerme, sous la protection des Anglais. Il est des convenances au-dessus desquelles l'historien contemporain le plus véridique ne saurait se placer. Nous ne répéterons donc pas, même d'après les mémoires les plus dignes de foi, les paroles et les ordres que le gouvernement fugitif laissa, dit-on, pour adieux à la populace qui se pressait sur le rivage. Nous nous bornons à citer les faits, laissant à la postérité le soin d'en rechercher et d'en indiquer les causes. Peu de jours après le départ de la maison royale, un immense incendie dévora dans le port tous ces vaisseaux, tous ces bâtimens de transport, construits à si grands frais et au prix de tant d'exactions. Le comte de Thorn avait reçu l'ordre de les détruire, « et du haut d'un »navire portugais (dit Cuoco, auteur de l'Essai sur la révolution de Naples, ouvrage qui dans son désordre offre tant d'esprit et d'éloquence), «il contemplait tranquillement ces vastes flammes, »dont la splendeur funèbre éclairait à la fois, aux yeux des malheureux Napolitains, toute l'étendue »de leur misère, et les cruelles erreurs de ceux qui les avaient gouvernés. » Retirée en Sicile avec Acton et son mari, la reine observait les évènemens qui se passaient à Naples, et attendait en silence le moment d'en profiter. Acton lui répétait sans cesse « que »chez un peuple si cruellement déchiré par tant de sentimens divers, où l'on voyait se combattre »la haine de l'esclavage et l'amour »de la dépendance, les ténèbres de »la superstition et le premier éclat »des lumières philosophiques, »l'habitude des institutions du »despotisme et les souvenirs d'une »gloire antique, elle ne parviendrait à ressaisir le pouvoir qu'à »l'aide du parti qu'elle conservait »dans l'intérieur, qu'à l'aide du »commerce de la Sicile et de la »Pouille, que lui garantissait l'Angleterre, et le secours des puissans alliés, dont la cause était désormais la sienne. » En effet, on vit ce que l'on voit dans toutes les révolutions, des bandes de brigands s'organiser sous la bannière d'un parti dont ils déshonoraient la cause; mais un spectacle auquel on ne pouvait s'attendre dans la dernière année du 18me siècle, fut celui qu'un prêtre, le cardinal Ruffo, donna tout à coup à l'Europe. On le vit à la tête d'une armée de bandits, aidé par les hérétiques Anglais, portant au milieu des massacres l'image d'un Dieu de paix, s'emparer de Naples, faire signer aux chefs du peuple une capitulation, et rendre, au prix d'une convention solennelle, le trône au roi Ferdinand. Cette convention sacrée, signée du cardinal Ruffo, du commodore Footes, de Micheroux, du colonel Méjean : ce pacte conclu sous la sainte garantie de la religion et de la foi publique, est aussitôt enfreint qu'il est proclamé : une femme devient l'agent de cette noire perfidie. Lady Hamilton (*V.* Hamilton) se rend à bord du vaisseau de l'amiral Nelson, stationné devant Naples; et ce guerrier ne rougit pas de prostituer aux prières et aux charmes de sa cruelle maîtresse, son honneur, celui de son pays, le sang de plusieurs milliers de citoyens, et la liberté de tout un peuple : la capitulation est rompue, et ce n'est plus à la faveur d'un traité, mais par le droit de conquête, que le monarque et sa compagne rentrent dans leurs états; la terreur y rentre avec eux. (*V.* l'article Caracciolo.) Le commodore *Footes*, indigné, insiste vainement pour l'exécution de la convention, et dénonce généreusement, mais sans succès, le parjure de Nelson à la nation anglaise. Une troisième junte est formée ; les échafauds se relèvent de toutes parts, et le sang coule à grands flots. Les hommes de tous les temps et de tous les pays qui ont déchiré le sein de leur patrie, sont dévolus à la vengeance de l'histoire : le nom de Speziale, qui présida cette junte homicide, répondra devant ce tribunal inflexible de tant de condamnations arbitraires, d'assassinats juridiques qui signalèrent cette déplorable époque. La bataille de Marengo mit un terme à tant d'horreurs : les progrès des armes françaises en Italie, inspirèrent une crainte salutaire au gouvernement napolitain : une longue dissimulation suivit encore de honteux accommodemens. En 1805, dans un voyage que fit à Vienne la reine Caroline, elle s'engagea de nouveau dans la coalition contre la France, et Naples ouvrit ses portes à une armée anglo-russe : l'empereur Napoléon, indigné de cette violation d'un traité solennel, marcha contre ce nouvel ennemi, et conquit en peu de temps le royaume de Naples, où il fit successivement couronner son frère Joseph Bonaparte, et son beau-frère Joachim Murat. Le reste de la vie de la reine Marie-Caroline, se passa en tentatives infructueuses pour reconquérir un trône, qu'un ministre vendu aux étrangers lui avait fait perdre. Elle mourut le 8 septembre 1814, à Vienne, agée de 62 ans. La nature lui avait donné quelque beauté : un bras superbe qu'elle déployait avec complaisance, une démarche noble; mais son regard était inquiet, son pas irrégulier et sa voix dure : elle eut toutes les faiblesses d'une femme, toute la légèreté d'un enfant, et quelques-uns des vices d'un grand homme.

CAROLINE-FERDINANDE-LOUISE, *voyez* Charles-Ferdinand, duc de Berri.

CAROLINE BONAPARTE, *voyez* Murat.

CARONDELET (de), descend d'une ancienne famille noble du Cambresis. Il était prevôt de la collégiale de Seclin, lorsqu'il fut nommé membre de l'assemblée constituante ; il y porta des principes purs, des vues grandes et généreuses. M. Carondelet se fit remarquer par son courage et par un ardent amour d'une sage liberté ; rendu à la vie privée, il se maria, et n'a cessé depuis de se livrer aux soins de sa famille, et à la culture des lettres qu'il a toujours chéries.

CARONI (le P. Félix), prédicateur italien, né vers l'an 1755. Il était fort jeune lorsqu'il fut reçu dans la congrégation des barnabites à Milan. Il s'y livra particulièrement à l'étude des antiquités et de l'histoire naturelle. Il revenait de Naples, où il était allé prêcher, en 1804, lorsqu'il fut pris par des corsaires de Tunis, et mené dans cette ville. Le dey, qui savait l'italien, prit en affection le P. Caroni. L'occasion semblait favorable, et sans doute son prisonnier se crut appelé à convertir un puissant infidèle. Mais cette mission imprévue n'obtint aucun succès, et le musulman prétendit qu'il n'était pas convaincu. Toutefois il était tolérant, ce qui peut exciter quelque surprise parmi nous, et le P. Caroni profita de sa bienveillance pour visiter les ruines de Carthage. Il les parcourut pendant trois semaines; il dessina plusieurs ruines, et il en rapporta différens débris plus ou moins précieux. De retour à Tunis, il se fit médailliste. Il se concilia tellement le cœur des habitans qu'il laissa des regrets quand il partit pour l'Italie. Lorsque le pape se déclara contre Napoléon, et lança contre lui une excommunication, le P. Caroni fut chargé d'en porter le bref à Milan. On l'arrêta sur la frontière, et on le conduisit dans les prisons de cette ville. Ayant obtenu sa liberté quelque temps après, il quitta aussitôt l'Italie, et il se chargea de la direction d'un cabinet d'histoire naturelle chez un Hongrois riche et homme de qualité. Le P. Caroni joignait à des connaissances profondes le genre de mérite que sa profession suppose toujours, et qui chez lui ne consistait pas en de vains dehors. C'est au profit des esclaves chrétiens qu'il publia, en 1805, la relation de son *Voyage chez les Barbaresques*. On a aussi de lui la traduction italienne des *Lezioni elementarie di numismatica antica del abbate Eckel*, Rome, 1808; et le récit de son voyage en Hongrie, intitulé *Caroni in Dacia*, 1812. On trouve dans ce dernier ouvrage des observations judicieuses sur les mœurs des Hongrois, et sur les antiquités de leur pays.

CARPZOV (Jean-Benoit), né en 1720, appartenait à la famille des Carpzov, si connue dans la littérature allemande. Après avoir été professeur de philosophie à Leipsick, lieu de sa naissance, il occupa la chaire de littérature ancienne à l'université de Helmstadt. Il est mort le 28 avril 1803. On lui doit un grand nombre d'ouvrages écrits en latin, et parmi lesquels on cite surtout : 1° *Observations sur un paradoxe d'Aristote de Chio, dans Diogène Laërce*, in-8°, Leipsick, 1742; 2° des remarques critiques sur Joseph, intitulées : *Lectionum flavianarum stricturæ* etc.; 3° *Exercitationes sacræ*, sur l'épître aux Hébreux, in-8°, Helmstadt, 1758. Dans la partie la plus curieuse de cet ouvrage, celle qui renferme les prolégomènes, Carpzov s'étend beaucoup sur Philon. 4° *Discours de saint Basile sur la naissance de Jésus-Christ*, en latin et en grec, in-8°, Helmstadt, 1758. Carpzov en défend l'authenticité qui avait été attaquée par don Garnier. 5° *Dialogue de Hiéronyme sur la Sainte-Trinité*, en latin et en grec, avec des notes, in-4°, 1768; 6° un traité théologique de Hiéronyme, intitulé en grec, *Philoponia*; 7° *Dialogues des morts, de Lucien*, avec des notes, in-8°, Helmstadt, 1773.

CARR (LE CHEVALIER JOHN), baronet, est le chef de ces *touristes* anglais, qui se sont partagé le globe terrestre, non pour le dévaster et le conquérir, mais pour le défigurer par des relations inexactes et légères. Un voyage en chaise de poste, ou à franc-étrier, des contes d'auberges et des anecdotes de café, quelques lambeaux de journaux bien ou mal traduits, et de longues descriptions, suffisent ordinairement pour composer un de ces *tours*, qui depuis quinze ans inondent l'Angleterre, et qui, pour parler le langage de leurs auteurs, ne sont guère que de fort mauvais *tours* joués au public. Il faut cependant avouer que le chef de l'école ne manque pas d'une sorte de mérite; son style est rapide et pittoresque. Quelquefois très-emphatique, il est quelquefois plein de chaleur; prodigue de pointes triviales, il ne manque pas de sel comique. Il vise trop à l'effet, mais il l'atteint souvent quand il n'est pas pédantesque. Il offre les résultats d'une vaste lecture, fort heureusement exploitée. On a des *tours* du chevalier Carr, *en France* (1802, deux éditions), dans *le Nord* de l'Europe (*Danemark, Suède, Russie, Prusse* etc. 1804); *en Hollande* (1807), *en Écosse* (1809); *en Espagne* et aux *îles Baléares* (1811); tous ouvrages plus amusans que solides, et dont une manière animée, brillante, rapide, et de nombreuses anecdotes, font le principal mérite. Les deux meilleurs de ses voyages, sont ses *tours en Écosse et en Irlande*; l'humanité la plus désintéressée respire dans la description qu'il donne de ces deux pays sacrifiés à la grandeur de l'Angleterre. On prétend que c'est à son *Voyage en Irlande* qu'il doit le titre de baronet, qui lui fut conféré, en 1806, par le duc de Bedford. La fécondité de sa plume incorrecte et le néologisme d'un style ampoulé et commun l'ont souvent exposé aux sarcasmes des journalistes. L'auteur irrité a porté plainte devant les tribunaux; et malgré la couronne à trois boules qui entre dans ses armes, il a perdu sa cause.

CARRA (JEAN-LOUIS), né en 1745, à Pont-de-Veyle, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, et exécuté le 1er novembre 1793. Issu de parens pauvres, mais estimés, Carra, après avoir terminé ses études et parcouru l'Allemagne, se rendit en Valachie, et parvint à se placer en qualité de secrétaire auprès de l'hospodar, qui fut étranglé par ordre de la sublime Porte. Cet acte de cruauté, exécuté sous les yeux d'un homme qui ne connaissait encore des violences du despotisme, que les enlèvemens et les séquestrations par lettre de cachet, dut lui inspirer une indignation profonde, et fit sans doute naître dans son cœur cette haine de la tyrannie que, depuis, Carra a si constamment et si violemment manifestée. Le secrétaire d'un hospodar étranglé, devint celui d'une éminence en disgrâce. Placé auprès du cardinal de Rohan, il y resta peu de temps, et fut employé à la bibliothèque royale. Le cardinal de Loménie l'avait connu chez l'archevêque de Strasbourg, et le jugea propre à servir ses ressentimens contre un ministre en faveur; car alors les princes de l'église se trouvaient souvent mêlés dans les intrigues de cour, et quelquefois aussi dans les intrigues galantes. Ce fut, dit-on, le cardinal de Loménie qui donna à Carra l'idée de son *Petit mot de réponse à la requête de M. de Calonne*; écrit qui décida la vocation de son auteur pour les ouvrages politiques. La révolution éclata, et dès l'année 1789, on vit Carra demander la formation de la garde nationale, et l'établissement de la municipalité de Paris. Il coopéra à la rédaction du Mercure national, et ensuite à celle des Annales patriotiques. Ce journal, dont le succès fut prodigieux, était lu jusque dans les plus petits villages de France. Il y répandit avec rapidité les principes et les erreurs de ces temps de patriotisme et d'effervescence. Il paraît que Carra avait rapporté d'Allemagne une aversion assez forte contre le gouvernement impérial. Dans un temps où personne ne pensait encore à la guerre, vers la fin de 1790, il fit, à la tribune des jacobins, une vive sortie contre l'empereur Léopold, et déclara que pour soulever tous les peuples soumis au sceptre de ce prince, il suffirait de 50,000 hommes et de 12 presses. Carra croyait reconnaître une influence étrangère dans la conduite et les mesures du cabinet français: il accusa les ministres Montmorin et Bertrand-de-Molleville, d'être les directeurs d'un comité autrichien, dont l'existence était alors plus soupçonnée qu'évidente. Le juge de paix Larivière commença à cette occasion, contre le journaliste, une procédure qui n'eut point de suites. Carra appuya fortement, et fit adopter la proposition de fabriquer des piques, et d'en armer le peuple : mesure que pouvait nécessiter les périls prochains de la patrie, mais qui, exécutée avec imprudence, fit passer la force conservatrice de l'ordre des biens et de la vie des citoyens, entre les mains d'hommes indociles à la discipline, et pour qui le désordre pouvait devenir une chance de fortune. Aussi les piques aiguisées contre l'ennemi extérieur, furent-elles trop souvent fatales aux citoyens désarmés. Carra se vanta plusieurs fois, d'avoir été l'un des principaux moteurs de la journée du 10 août 1792. Le 8 septembre suivant, il fit, à l'assemblée législative, l'offrande patriotique d'une tabatière en or, que lui avait envoyée le roi de Prusse, en récompense d'un ouvrage, dédié par lui à ce monarque, et il déchira, devant l'assemblée, la lettre qui lui annonçait l'envoi de cette tabatière. Carra fut nommé député à la convention nationale, par deux départemens : il opta pour celui de Saône-et-Loire. Le dénûment, l'inactivité, et le peu de succès des troupes qui se trouvaient en Savoie, portèrent Carra à dénoncer le général Montesquiou, commandant l'armée des Alpes. Envoyé au camp de Châlons, Carra annonça à la convention les triomphes de Kellermann, et la retraite des Prussiens. Au mois de novembre 1792, il proposa une espèce de sainte alliance des peuples, dont l'effet serait d'accorder des secours aux nations qui, soumises au pouvoir absolu, voudraient briser leurs fers. Il dit à la tribune, que les banquiers étrangers conspiraient pour affamer le peuple français, et délivrer Louis XVI. Cette espèce de dénonciation annonçait assez quelle serait l'opinion de son auteur dans le procès de ce malheureux prince. Carra s'opposa à l'appel au peuple : son vote fut pour la mort. Malgré sa conduite dans cette circonstance, et ses principes républicains, si souvent manifestés dans les *Annales patriotiques*, Carra fut dénoncé à Robespierre, comme un agent de l'étranger, et comme ayant voulu mettre sur le trône de France le duc de Brunswick ; un crime plus réel et plus grand aux yeux de Robespierre, était les liaisons de Carra avec le parti de la Gironde, et son attachement au ministre Rolland, qui l'avait fait nommer gardien de la bibliothéque nationale. Il devint bientôt l'objet des attaques de Bentabolle, de Marat, de Couthon, de Robespierre lui-même; fut rappelé de la mission qu'il avait à Blois; dénoncé comme fédéraliste dans le rapport d'Amar; condamné à mort le 31 octobre 1793, et exécuté le lendemain. Carra se montra peu à la tribune, ne brigua point les périlleux honneurs de la présidence, et une seule fois fut nommé secrétaire. Il consacra presque tout son temps au journal dont il était le principal rédacteur; il a publié, avant et pendant la révolution, un assez grand nombre d'ouvrages ; voici les titres des plus importans: 1° *Odazir*, roman philosophique, 1772, in-8°; 2° *Système de la raison, ou le Prophète philosophe*, 1773, et 1791, in-8°; 3^{me} édition. Les attaques contre la royauté, qui se trouvent répandues dans cet ouvrage, le firent mettre à l'index par la cour de Vienne. 3° *Histoire de la Moldavie et de la Valachie, avec une dissertation sur l'état actuel de ces deux provinces*, 1778, in-12. Une seconde édition a paru en 1781; 4° *Un petit mot de réponse à M. de Calonne, sur sa Requête au roi*, 1787, in-8°; 5° *Histoire de l'ancienne Grèce, de ses colonies et de ses conquêtes*, traduite de l'anglais de Gillies, 1787 et 1788, 6 vol in-8°; 6° *Mémoires historiques et authentiques, sur la Bastille*, 1790, 3 vol. in-8°; 7° Plusieurs *pamphlets politiques*, etc.

CARRA-SAINT-CYR (Jean-François, comte de), a joué un rôle honorable et assez important sur la scène politique et militaire, sans qu'il fût besoin que la biographie Michaud lui attribuât un grand nombre de faits d'armes et d'actions éclatantes, qui appartiennent évidemment au maréchal

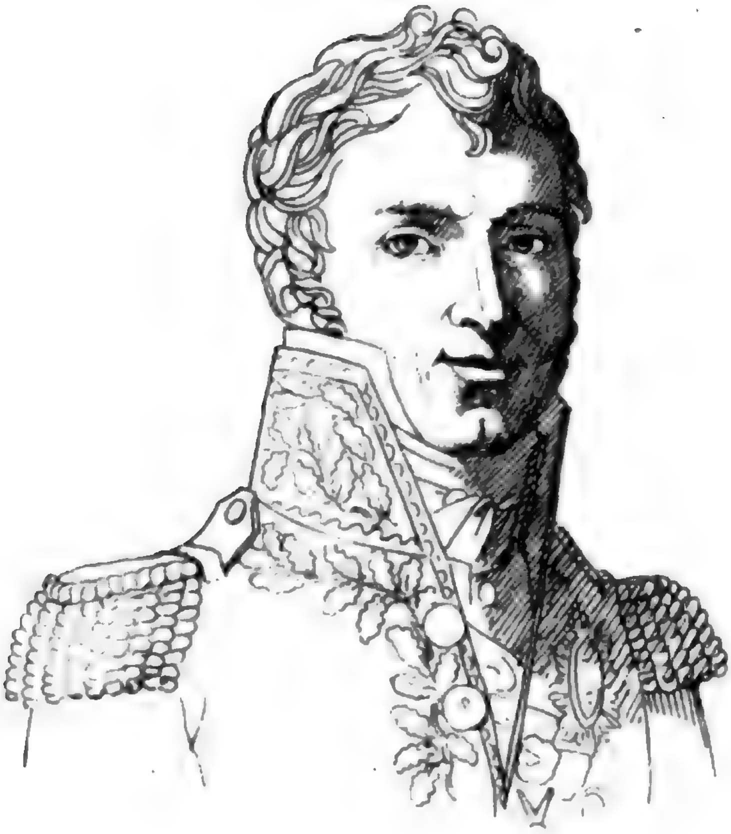

Le Comte Carra-Saint-Cyr.

Fremy del. et Sculp.

Gouvion-Saint-Cyr. On ne peut croire que de semblables erreurs aient été commises à dessein ; et cependant il est difficile de confondre ces deux personnages. Carra-Saint Cyr était officier d'infanterie avant la révolution, et resta sous ses drapeaux au lieu d'émigrer, comme la plupart de ses camarades. Aubert-du-Bayet, son ami, capitaine dans le même régiment, ayant fait un chemin rapide dans la carrière administrative et militaire, facilita l'avancement de Carra-Saint-Cyr. Celui-ci avait passé successivement par tous les grades, et était parvenu jusqu'à celui de général de brigade, lorsque Aubert-du-Bayet fut nommé ambassadeur à Constantinople ; Carra-Saint-Cyr l'y suivit, en qualité de secrétaire d'ambassade. Il revint à Paris vers la fin de l'an 5, chargé d'une mission de l'ambassadeur auprès du gouvernement, et particulièrement d'accompagner Madame Du-Bayet à Constantinople. Aubert-du-Bayet mourut six semaines après l'arrivée de sa femme. Carra-Saint-Cyr la ramena en France et l'épousa. Il reprit à son retour la carrière militaire, et la suivit avec distinction. Il était avec le général Brune, lorsque celui-ci passa de l'armée des Grisons à celle d'Italie, qu'il enleva les camps retranchés de l'ennemi à la Volta, et toutes ses positions sur le Mincio : Carra-Saint-Cyr eut sa part de gloire, et fut blessé au passage de ce fleuve, à Montzenbano. L'empereur lui donna un commandement dans les provinces illyriennes, et le rappela en 1813, pour l'envoyer dans la 32^{me} division militaire. Son quartier-général était à Altembourg, sur la rive gauche de l'Elbe. Attaqué dans cette position, il éprouva la double disgrâce de ne pouvoir la défendre, et d'être accusé par Napoléon, non-seulement d'avoir manqué aux règles de la tactique, mais encore de n'avoir pas employé l'énergie suffisante pour contenir les gens du pays, plus partisans de l'armée ennemie que des Français. Cette accusation n'eut, toutefois, d'autre suite que sa publicité; et l'empereur semble avoir voulu l'infirmer, en maintenant dans ses fonctions le général Carra-Saint-Cyr, qui fut chargé, en 1814, de la conservation importante des places de Bouchain, de Condé et de Valenciennes. Il s'y occupa de l'organisation des gardes nationales, et sa mission se trouva terminée au retour du roi. Le général Carra-Saint-Cyr est grand'croix de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis. S. M. l'a nommé gouverneur de la Guiane française, vers la fin de 1817.

CARRERA (Jose-Miguel), général américain, né à Sant-Iago, capitale du Chili, est l'aîné des frères de la famille illustre des Carrera. A l'époque où des troubles éclatèrent dans le midi de l'Amérique, Carrera était major des grenadiers. Il parut embrasser avec ardeur la cause de l'indépendance, mais il avait d'autres desseins. Les plus grands obstacles à la liberté proviennent quelquefois de l'ambition de ses propres défenseurs, et souvent les désordres sont reproduits par ceux qui ont fait espérer aux peuples un ordre moins illusoire, une administration plus équitable. Sous le prétexte des irrégularités qu'avaient présentées les élections de 1810, Carrera obtint une réforme l'année suivante; ayant ainsi ajouté à son influence, il entreprit de changer le gouvernement. Secondé de ses frères, Luiz encore jeune, et Juan Jose, capitaine d'artillerie, Carrera devenu l'arbitre des opérations du congrès, établit une sorte de triumvirat dont il fit partie dès le principe. Voulant assurer davantage son autorité personnelle, bientôt il suggéra la formation d'un corps de cavalerie sous le titre de grande garde nationale. Il s'en réserva le commandement, et d'ailleurs on n'y admit que des chefs qui lui fussent dévoués. Cependant son pouvoir n'ayant pour fondement presque rien de ce qui peut subjuguer l'imagination, ou flatter l'orgueil national, lui parut à lui-même si peu affermi, qu'un simple démêlé avec ses frères le décida à se retirer; mais s'étant réconcilié avec eux, il recouvra l'autorité au mois d'octobre 1812. Plusieurs fois on conspira contre les trois frères; et ces troubles, en affaiblissant le Chili, persuadèrent au vice-roi du Pérou qu'il pourrait l'attaquer avec avantage. En effet les troupes du vice-roi éprouvèrent peu de résistance à Talcaguana, et elles s'emparèrent de la Conception, dont les portes leur furent livrees par la garnison même. Carrera marcha contre les ennemis, et après avoir éprouvé un échec, il les repoussa jusque vers Chillan; mais les habitans de la Conception, fatigués de l'autorité qu'il usurpait, préférèrent l'administration des royalistes, qui depuis ce moment le battirent en plusieurs rencontres. Leur cause y gagna peu : la junte profita de ces revers même pour substituer à Carrera comme chef du gouvernement, le colonel O'Higgins, très-estimé des troupes. Après de vaines tentatives pour le maintien de son autorité, Carrera suivi du plus jeune de ses frères, voulut se rendre à Sant-Iago, mais ils tombèrent entre les mains des Espagnols, et ils ne parvinrent à s'échapper que plusieurs mois après. Rentré dans la capitale qu'agitaient les intrigues de ses partisans, Carrera se vit une seconde fois à la tête du pouvoir-exécutif; mais son despotisme avait aliéné sans retour le cœur de la plupart de ses concitoyens : on rappela O'Higgins. Les deux chefs étaient aux prises; déjà même l'usurpateur avait remporté quelque avantage dans les plaines de Maïpu, lorsque les Espagnols, prompts à observer tous les symptômes de discorde chez les indépendans, pénétrèrent de nouveau dans le pays. Leur présence opéra une réunion que n'avaient pu produire des considérations d'utilité publique dans un danger moins imminent. O'Higgins eut la générosité de céder le commandement aux Carrera. Ils en abusèrent aussitôt; ils destituèrent les officiers qui s'étaient attiré leur haine; ils poursuivirent, par des actes arbitraires, tout ce qui leur était suspect. Une telle conduite eut son effet naturel; le mécontentement éloigna des drapeaux de la patrie un grand nombre de ses défenseurs, et le général espagnol Osorio obtint plusieurs succès. Bientôt O'Higgins, à qui on n'avait pu éviter de confier au moins quelques détachemens, et qui s'était renfermé dans la petite ville de Ramagua, fut attaqué par toutes les forces espagnoles. Après une défense opiniâtre, réduit à la retraite par l'extrême infériorité de ses moyens, il passa à travers les rangs ennemis, et se réfugia dans Mendoza. Les Carrera ne l'avaient soutenu en aucune manière; mais pressés à leur tour par Osorio, ils se retirèrent aussi à Mendoza. Leur esprit turbulent et leurs machinations inquiétèrent le général San-Martin, qui commandait en chef dans ces provinces méridionales. Il fit arrêter Jose Miguel et Luiz, et tous deux furent conduits à Buénos-Ayres. Rendus bientôt à la liberté, ils se livrent à de nouvelles intrigues; et tandis que Juan Jose et Luiz s'efforcent de grossir dans le pays même le nombre de leurs partisans, Jose Miguel fait voile pour les États-Unis, où il espère trouver des secours qui le mettent en état de ressaisir l'autorité. Pendant son absence, ses deux jeunes frères sont arrêtés et conduits à Mendoza. Du fond même de leur prison ils s'occupent encore de préparer des troubles; cette fatale persévérance les fait traduire devant un conseil de guerre, qui les condamne à mort. L'exécution de ce jugement fut arrêtée par le revers qu'éprouva le général San-Martin, revers qui força les habitans de plusieurs villes du Chili à chercher leur sûreté dans Mendoza. Le général voyant que les Carrera comptaient beaucoup de partisans dans cette ville, craignit quelque mouvement en leur faveur, et fit exécuter la sentence, sans attendre que le conseil suprême de Buénos-Ayres l'eût confirmée. Ils moururent avec courage; on admira surtout le sang-froid de Luiz Carrera. Son frère, qui n'avait rien obtenu aux États-Unis, venait d'arriver à Monte-Video lorsqu'il apprit cet événement, qui ne parut pas le décourager, mais qui redoubla sa haine contre le gouvernement de Buénos-Ayres. Il fit le serment aussi téméraire que passionné, de ne rentrer dans le Chili qu'après avoir immolé O'Higgins et San-Martin. Dans cette vue, il adressa aux peuples du Chili, le 28 juin 1818, une proclamation véhémente, où leur disant que, s'ils ne se détachaient pas de Buénos-Ayres, ils n'en seraient jamais traités que comme des sujets, il les pressait de secouer le joug, et de venger la mort des Carrera. Bientôt il sut attirer dans son parti quelques officiers français qui étaient à Buénos-Ayres, et qui correspondirent avec lui. On assure qu'ils avaient résolu de renverser l'autorité de Puyredon, de se défaire de San-Martin et d'O'Higgins, et de gagner Artigas. Le complot fut découvert; les Français furent arrêtés, et deux d'entre eux, condamnés à être fusillés, subirent leur peine. En voyant son pays rangé sous la domination de Buénos-Ayres, Carrera n'a pas encore abandonné ses desseins; mais il conserve peu d'influence, et l'on ne croit pas qu'il puisse désormais exciter des troubles sérieux.

CARRÈRE (Joseph-Barthélemy-François), né d'une famille dont les membres sont médecins de père en fils, composa un grand nombre d'ouvrages de médecine, précieux sous le rapport des recherches, mais stériles en découvertes et en aperçus. On lui attribue aussi des romans, des poëmes et des ouvrages de genres divers. La liste de ses œuvres est longue, et l'histoire de sa vie fort courte. Né à Perpignan, le 24 août 1740, reçu docteur à Montpellier, en 1759, professeur d'anatomie à l'université de cette ville en 1770, il fut nommé, en 1773, inspecteur-général des eaux minérales du Roussillon, passa en Espagne, où il vécut plusieurs années, et mourut à Barcelone le 20 décembre 1802. Indépendamment de quelques dissertations particulières par lesquelles il débuta, et dont la première (*de Vitali corporis et animæ fœdere*) traite de la plus grande merveille du monde moral et physique; il a donné un assez bon *Traité théorique et pratique des maladies inflammatoires*, 1774, in-8°, et les deux volumes d'une *Bibliothéque littéraire historique et critique de la médecine*, 1776, in-4°, où devait se trouver l'histoire de tous les écrivains qui ont traité de la médecine. L'auteur, effrayé de quelques critiques assez légères, discontinua cet ouvrage important et rédigé avec soin. On remarque aussi parmi ses nombreux écrits, le *Médecin ministre de la Nature*, 1776, in-12; *Dissertation médico-pratique sur l'usage des rafraichissans et des échauffans dans les fièvres exanthématiques*, 1778, in-8°; un très-curieux catalogue raisonné des ouvrages qui ont été publiés sur les eaux minérales en général, et sur celles de France en particulier, 1785, in-4°; *Manuel à l'usage des malades*, 1786; *Recherches sur les maladies vénériennes chroniques*, etc. 1788. Tant d'ouvrages n'ont pu faire à Carrère une haute réputation; c'est le talent de voir de nouveaux objets, et de saisir de nouveaux rapports, qui assure aux écrivains en tout genre, cette vie éternelle qu'ils espèrent. Un style diffus et lourd nuit à l'intérêt, et altère la valeur intrinsèque de la plupart des écrits de l'auteur dont nous parlons. Néanmoins, celui qu'il a publié, sous le titre de *Tableau de Lisbonne*, en 1796, se fait remarquer par une manière plus animée, plus chaude et plus piquante. L'indignation l'a dicté. Une cour corrompue et un peuple avili, nulles lois et beaucoup de moines, la licence vivant d'orémus, la superstition s'engraissant des repentirs passagers de la débauche; nul caractère chez la nation, nulle pudeur chez les femmes, nulle force dans le gouvernement, nulle règle dans les volontés du despotisme; tel est le hideux spectacle, que Carrère a retracé avec fidélité, si ce n'est avec talent.

CARRET (Michel), né à Lyon, vers l'année 1752. Au commencement de la révolution, il passait pour un des meilleurs chirurgiens de cette ville. Les principes qu'on lui connaissait lui firent obtenir différentes fonctions administratives, et l'introduisirent dans la société des amis de la constitution, dont il se vit même le président. Mais il fut arrêté en 1793: on lui reprochait des sentimens contraires à ce qu'on avait attendu de lui. Ce qui est certain, c'est qu'ayant été nommé en 1798 au conseil des cinq-cents par le département du Rhône, il n'y servit point la cause nationale. Non-seulement il parla contre la liberté de la presse; mais il osa prétendre que l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt, n'avait fait aucune sensation dans la seconde ville du royaume. L'indignation de ses collègues, et un murmure d'étonnement dans les tribunes, durent faire sentir à Carret que le moment n'était pas encore venu de se montrer à découvert. Néanmoins son zèle ne se démentit pas sous le gouvernement consulaire. Il fit alors partie du tribunat; et après la dissolution de ce corps, il fut placé à la cour des comptes. L'ancien président de la société des amis de la constitution avait assez expié cette vieille faute: en 1814, il fut trouvé digne de présider au contraire la fédération parisienne. Cependant il arriva qu'il fut obligé de donner sa démission après la bataille de Waterloo. On assure qu'il obtint depuis une pension de 5,000 francs: il est rare que le pouvoir laisse dans l'oubli ceux qui ont assez de tact pour l'aimer indistinctement sous toutes ses formes. Carret est mort à Paris, dans le cours de l'année 1820.

CARRIER (Jean-Batiste), né à Yolai, village d'Auvergne, en 1756; député à la convention nationale, où il vota la mort du roi. Le nom de Carrier est l'un de ceux que tout ami des hommes, que tout adversaire du pouvoir absolu, ne peut entendre prononcer sans horreur. Ce monstre semble avoir reculé les bornes de la cruauté, et les nombreux forfaits dont il épouvanta la Loire seront le texte éternel des déclamations de tous les ennemis de la liberté; comme si la liberté, de même que la religion, était responsable des fureurs de ses ministres, et pouvait jamais devenir odieuse par les crimes commis en son nom. Plusieurs de ceux qui, maintenant, poursuivent de leurs imprécations tardives les auteurs de ces crimes, les y poussaient alors, les uns par de secrets conseils, les autres par des discours de tribune. User la révolution par les excès, fut l'affreux calcul d'un parti que servit trop bien la rage insensée des Carrier, des Maignet, des Collot-d'Herbois, des Joseph Lebon. Carrier, procureur obscur à Aurillac, avait près de quarante ans à l'époque des premiers événemens de la révolution; à cet âge, il semblait devoir être exempt de l'enthousiasme et des écarts auxquels se livrent si facilement les âmes neuves et ardentes. Mais sa férocité naturelle lui tenait lieu de jeunesse: il se précipita au milieu des troubles politiques, non en citoyen qui cherche à les rendre profitables à la patrie et à la liberté, mais en furieux que tourmente le besoin de renverser et de détruire. L'invasion de l'étranger avait tourné toutes les idées vers l'indépendance nationale; les orateurs les plus véhémens parurent les plus propres à conjurer le danger, et le département du Cantal nomma Carrier l'un de ses représentans à la convention nationale. Il ne parut guère à la tribune que pour dénoncer, ou provoquer l'adoption des mesures les plus violentes. Ce fut lui qui, le 9 mars 1793, fit décréter l'établissement d'un tribunal révolutionnaire. Quelques jours après, il demanda et obtint l'arrestation du duc d'Orléans. On le vit, au 31 mai, se prononcer, avec toute la violence de son caractère, contre le parti plus modéré, désigné sous le nom de *girondins;* il poursuivit, dans le département du Calvados, les restes de ce parti, qu'on appelait aussi *fédéraliste.* Après cette mission, qui fut si fatale à Barbaroux, à Pétion, et aux patriotes modérés des départemens de l'Ouest, la convention déchaîna Carrier contre les rebelles de la Vendée et de la Bretagne. Nantes devint un théâtre de fureurs et de crimes jusqu'alors inconnus. A peine arrivé dans cette ville, Carrier prononce d'horribles imprécations contre ses habitans, et particulièrement contre ceux qui se livrent au commerce : il parle à la tribune de la société populaire, le sabre nu à la main; il y invite le peuple à s'armer, à piller les riches; il emploie plusieurs moyens pour exciter des émeutes, afin de faire déclarer la ville en état de rébellion; et ne pouvant y parvenir, il déclare que si, dans un délai très-court, les aristocrates, les fédéralistes, les modérés, les girondins, les accapareurs, ne lui sont pas nominativement signalés, il fera décimer la population tout entière. De concert avec son collègue Francastel, il organise une bande révolutionnaire, à laquelle il donne le nom de *compagnie Marat*, troupe composée de banqueroutiers, de faussaires, d'escrocs, de voleurs, où les grades furent conférés aux plus infâmes. Arrêter et lier les victimes, les conduire au lieu du supplice, les précipiter dans les flots, tel était l'espèce de service de ces soldats de Carrier. Outre une solde de 300 francs par mois, chacun d'eux eut le privilége de dépouiller, de frapper les malheureux qu'ils arrêtaient ou conduisaient à la mort. Carrier investit le commandant de cette compagnie du droit de surveiller, non-seulement dans Nantes, mais dans tout le département, les suspects, les étrangers, les modérés et les malveillans; de les dénoncer, de les arrêter même : il l'autorisa à faire des visites domiciliaires, à ouvrir ou enfoncer les portes de tous les lieux où il lui plairait de faire des recherches; la force publique était tenue d'obéir aux ordres de ce commandant, et même de chacun des membres de sa compagnie. Il existait à Nantes une commission militaire; et quoique ce tribunal, plus redoutable, plus expéditif que le tribunal révolutionnaire de Paris, prononçât chaque jour sur le sort de 150 à 200 malheureux, et en eût fait périr près de 4000 dans l'espace de vingt jours, ces boucheries ne satisfaisaient pas l'insatiable besoin de condamnations et de morts qui tourmentait l'impitoyable Carrier. Il assembla un comité secret, et proposa de faire périr les prisonniers en masse; mais la peur même créa des résistances; l'idée d'un si grand massacre ébranla les courages les plus féroces: et Carrier ne put, malgré tous ses efforts, faire adopter son horrible proposition. C'est alors que voulant à tout prix vider les prisons, il imagina ces *noyades*, mot désormais inséparable du nom de Carrier, et qui rappellera éternellement les plus grands, les plus atroces de ses crimes. Il paraît cependant que l'idée lui en fut suggérée par un des membres du comité révolutionnaire de Nantes. *Lamberty* et *Fouquet* furent chargés de ces cruelles expéditions; la première fut ordonnée à la suite d'une orgie. Carrier et ses complices burent à la santé de ceux qui, selon l'expression de ces monstres, *allaient boire à la grande tasse*. Une galiote hollandaise fut destinée à reproduire le crime dont Néron avait donné le premier exemple au monde: il y fut pratiqué des soupapes, au moyen desquelles les victimes étaient précipitées dans les flots; et, pour que la Loire présentât une imitation fidèle des horreurs autrefois commises sur les eaux de Baïes, des mariniers, armés de leurs avirons, assommaient ceux qui, sachant nager, revenaient à la surface du fleuve, et cherchaient à gagner le rivage. La galiote, après avoir servi aux crimes de la nuit, était employée aux plaisirs du jour; Carrier y fit plusieurs festins, et se plaisait à se faire raconter, à la fin du repas, tous les détails des expéditions nocturnes, par ceux qu'il avait chargés de leur exécution. Il fut même accusé d'avoir fait de ce navire de mort, le théâtre d'infâmes voluptés et d'affreuses prostitutions. Les premières expéditions furent suivies d'autres plus nombreuses; la galiote devint insuffisante. Carrier fit construire d'autres bateaux à soupapes; bientôt ce ne fut plus assez que de noyer des vieillards: des enfans, des femmes, dont plusieurs même étaient enceintes, furent aussi conduits sur les barques fatales, et engloutis dans les eaux; l'infamie fut jointe au supplice; des jeunes garçons, des jeunes filles, dépouillés, nus, liés deux à deux, après avoir été suspendus quelque temps sous les bras, étaient ainsi précipités dans la Loire, et les exécrables satellites de l'exécrable Carrier donnaient le nom de *mariage* à ce supplice, que n'avait pas trouvé l'inventive cruauté de Tibère. Tandis que les cadavres des noyés flottaient sur les rives de la Loire, la faim, la souffrance et l'air corrompu des prisons les entassaient dans un lieu de douleur, appelé l'entrepôt, qui reçut plus de 8000 prisonniers: 800 femmes, et environ 300 enfans, furent renfermés dans des maisons où il n'y avait ni lits, ni paille, ni siéges, ni vases d'aucune espèce; ces détenus manquaient d'alimens, et Carrier ou ses agens faisaient incarcérer les personnes que la pitié portait à leur en fournir. Plusieurs fois les conducteurs des prisonniers les sabrèrent pour s'épargner la peine de les conduire plus loin. Carrier fit fusiller en masse des prisonniers de guerre, et n'épargna pas même ceux qui se présentaient volontairement. Non-seulement il en fit l'aveu, mais il osa même s'en vanter dans une lettre qu'il écrivit à la convention, le 30 frimaire an 2 : « C'est, dit-il dans cette lettre, » par principe d'humanité, que je » les envoie à la mort. » La veille, il avait fait passer par les armes, sur la place du département, 80 cavaliers qui s'étant présentés, promettaient de ramener beaucoup d'autres de leurs camarades, et demandaient pour toute grâce à servir la république. Carrier s'excitait au crime par le vin et la débauche, et cherchait à se soustraire aux remords. *En lavant dans le sang ses bras ensanglantés*, il devint inaccessible. Presque invisible, excepté à un petit nombre d'affidés, il ne recevait plus que les autorités militaires. Il ne trouvait pas les membres du comité révolutionnaire assez patriotes, la commission militaire assez rigoureuse ; les gens du club, ceux qu'il avait d'abord proclamés patriotes *par excellence*, lui devinrent suspects, et pendant trois mois il fit fermer la société populaire. La crainte de tomber dans quelques embuscades de Vendéens, ou même de patriotes irrités, l'empêchait de sortir de la ville. Quoique bien portant, il faisait dire qu'il était malade et à la campagne. Il fit arrêter la nuit, et amener en sa présence, quelques-uns de ceux qui se plaignaient de l'isolement où il vivait, et de ce qu'il était devenu inaccessible, même aux autorités civiles : il souffleta plusieurs membres de la société populaire, et reçut, à coups de sabre, des officiers municipaux qui venaient lui faire part de leurs inquiétudes sur la subsistance des habitans de la ville, réduits à une demi-livre de pain par jour. La moindre contradiction, la plus faible résistance allumait sa colère, et un torrent d'injures brutales, d'expressions sales et grossières, se pressaient sur ses lèvres convulsives. A la fois furieux et timide, il maltraitait quiconque ne pouvait lui résister, et fuyait devant le moindre péril : au seul combat où il ait osé se montrer, il lâcha pied dès le commencement de l'action, courut se cacher, et ne reparut qu'après la victoire. Il avait de tous côtés des espions, agens nécessaires de la tyrannie des lâches. Il interceptait les correspondances, se faisait apporter et décachetait toutes les lettres. Une de ces lettres, écrite par un agent du comité de salut public, et adressée à ce comité, retraçait avec une indignation profonde et une vive énergie les fureurs et les crimes de Carrier. Dans son premier transport, il fit arrêter et conduire devant lui le courageux auteur de cette lettre, qui se trouvait à Nantes : c'était Julien, fils du député de la Drôme. Dès qu'il l'aperçoit, Carrier éclate en menaces ; il avait montré, par trop d'exemples, que de la menace à la mort, la distance était courte; cependant il ne parvint point à intimider son jeune adversaire. Carrier n'était pas accoutumé à tant de résistance, elle abattit son féroce orgueil. L'adolescent fit trembler le tyran viril, qui, par un ton doux et des paroles mielleuses, chercha à désarmer celui qui venait de se déclarer son ennemi. Il ne put le fléchir; une nouvelle lettre de Julien provoqua et fit enfin prononcer le rappel de Carrier. Le gouvernement de Robespierre ayant été renversé au 9 thermidor, les plus fougueux agens de ce niveleur sanguinaire furent poursuivis par les imprécations et les cris de la France entière : le comité révolutionnaire de Nantes fut mis en jugement, et dès lors tous les crimes de Carrier furent révélés. Dans le cours des débats, les accusés cherchèrent à se justifier en disant qu'ils n'avaient fait qu'obéir aux ordres du farouche proconsul; et plusieurs fois l'auditoire, frémissant d'horreur et interrompant les débats, appela Carrier à cris redoublés. Il fut, en quelque sorte, arraché à la convention, qui se vit enfin contrainte de le livrer au tribunal révolutionnaire. Le décret d'accusation porté le 12 vendémiaire an 3, contient plus de cent chefs, dont le moins grave appelait la peine capitale sur la tête de son auteur. Au nom de Carrier, un long murmure se fait entendre parmi les accusés, les témoins, les spectateurs, et tous les yeux se tournent vers lui. C'était un homme d'une taille haute et un peu courbée; il portait cette chevelure noire et grasse que les tyrans populaires avaient mise à la mode; son geste était forcé, brusque et menaçant; sa voix dure et rauque; sa prononciation forte et précipitée : il avait l'œil petit et hagard, le teint basané, l'air sombre, commun et féroce. Il se défendit, non comme un coupable convaincu que les actes qu'on lui reproche sont des crimes, mais comme un homme persuadé qu'il était une victime sacrifiée aux circonstances. Il parla souvent aux jurés, aux juges, et même au président du tribunal, avec une hauteur qui montrait assez qu'il ne se croyait pas déchu de la dignité, et, jusqu'à un certain degré, de la puissance d'un représentant du peuple. Il soutint assez bien ce caractère pendant tout le cours de la procédure; entendit son arrêt en homme qui s'y était préparé; il marcha au supplice et reçut la mort avec plus de fermeté qu'on ne pouvait en attendre d'un monstre que devait accabler en ce moment le poids des plus terribles souvenirs, et du nom odieux qu'il laissait après lui.

CARRION-NISAS (Marie-Henri-François-Élisabeth), législateur, militaire et poète, né à Montpellier le 17 mars 1767, était un des vingt-trois barons des états du Languedoc. Une substitution ayant fait passer les grands biens, dont il devait hériter, dans la famille *Spinola* de Gênes, il n'avait qu'une fortune médiocre quand la révolution commença. Il était, en 1789, officier de cavalerie et non pas d'infanterie, comme le dit la Biographie Michaud, qui commet souvent des erreurs beaucoup plus graves. Carrion-Nisas était populaire et libéral; un seul fait suffit pour le prouver: la commune dont il était seigneur le choisit pour maire. Les ennemis secrets de la révolution, ceux qui faisaient égorger les patriotes d'alors, et qui se signalent encore aujourd'hui par leur fureur dans le midi de la France, firent jeter Carrion-Nisas dans les prisons de Béziers : le 9 thermidor lui sauva la vie. Il avait été arrêté sous prétexte de *fédéralisme;* mais son véritable crime était son enthousiasme pour la liberté et son éloignement pour l'émigration. Il s'expliquait tout haut et franchement sur ces objets. Il reçut plus d'une fois des lettres anonymes, ornées de quenouilles en vignettes, où on lui reprochait son oisiveté, indigne d'un gentilhomme; ces mauvaises plaisanteries, renouvelées des croisades, ne changèrent rien à ses principes ; il a prouvé, depuis cette époque, qu'il savait faire un meilleur usage de son épée que les faux braves qui lui écrivaient *anonymement*. Il vécut dans la retraite pendant le règne du directoire. Quelques mois après l'établissement du consulat, il vint à Paris dans l'unique dessein de faire jouer la tragédie de *Montmorency*. Bonaparte, avec qui il avait été à l'Ecole-Militaire de Paris, l'engagea à se fixer auprès du gouvernement auquel il lui proposa de s'attacher. Le second consul Cambacérès, dont Carrion-Nisas avait épousé une proche parente, le servit dans le sénat; il y fit passer le tribun Crassous, et Carrion remplaça ce dernier au tribunat. Tel fut le début de sa carrière politique. Le nouveau tribun se signala par plusieurs discours sur la question du divorce, le premier concordat et les formalités des contrats de mariage. C'est sur sa proposition que le port de *Cette* a été recreusé et mis en état de recevoir des bâtimens de haut-bord. Il a rendu, en cela, un service essentiel à sa patrie, et particulièrement à son département. Carrion-Nisas appuya fortement la motion de son collègue Curée pour l'établissement du gouvernement impérial. Son discours contient, en faveur des intérêts de la révolution et de la liberté publique, des stipulations et des maximes dictées par le patriotisme le plus pur, et ce qui doit frapper davantage aujourd'hui dans ce discours, prononcé il y a vingt ans, c'est sans contredit le passage suivant où il est question des coryphées de l'émigration armée, cette mesure si désastreuse, et qui porte encore des fruits si amers : « La nation a »fait des pas de géant dans la carrière (des lumières). Ceux qui »prétendent encore la dominer »sont restés au même point : *le »temps et l'expérience ne leur »ont rien appris, ne leur ont rien »fait oublier :* principes, idées, »prétentions, langage, tout en eux »est étranger, tout en eux est ennemi; et ceux-là qui se croient »peut-être encore leurs partisans, »seraient étonnés des nombreux »titres de procription qu'ils auraient auprès d'eux. » Dans sa réponse improvisée à Carnot, il explique, en peu de mots, le système de monarchie que voulaient alors introduire les citoyens bien intentionnés, jaloux de lier sans efforts le passé à l'avenir, de conserver des formes reconnues en Europe, et de consacrer des intérêts puissans et légitimés en France. « La royauté (féodale), disait-

»il, procéda par l'envahissement »du territoire et celui du corps »même des hommes qui le cultivaient : *Homines potestatis addicti glebæ.* C'était sur cette »monstrueuse fiction qu'elle établissait ses droits, les titres et le »jeu de son gouvernement. Le roi »des Français, tel que voulut le »faire l'assemblée constituante, »l'empereur de la république française, tel que nous voulons l'établir, n'est le propriétaire ni du »sol ni de ceux qui l'habitent; il »est le chef des Français par leur »volonté; son domaine est moral, »et aucune servitude ne peut découler d'un tel système, etc. » Carrion-Nisas ne laissait échapper aucune occasion de demander les institutions qui devaient consolider le nouvel empire, et lui donner son caractère distinctif. Il avait dit dans la discussion sur l'établissement de la légion-d'honneur : « Si nous ne profitons pas de »ces uniques, de ces irréparables »momens pour nous donner des »institutions....., si nous ne méditons pas profondément les vérités gravées sur la tombe des »siècles, bientôt notre liberté n'aura été qu'un essai malheureux, »notre grandeur qu'une prétention injurieuse, notre gloire enfin qu'un rêve magnifique. » Carrion-Nisas improuva le décret qui, établissant et promulgant l'hérédité du nouvel empire, jetait hors de la ligne de la succession les deux frères de l'empereur, Lucien et Jérôme, et cette improbation, annoncée sans ménagement, fut peut-être le principe de l'altération des bonnes grâces de Napoléon envers lui. A cette même époque, il perdit également les bonnes grâces de l'impératrice Joséphine, parce qu'on avait persuadé à cette princesse qu'il avait conseillé le divorce de l'empereur. Dans ces entrefaites, on donna au Théâtre-Français sa tragédie de *Pierre-le-Grand*. La Biographie Michaud, qui traite sans façon cette pièce de *mauvaise tragédie*, dit qu'elle fut moins sifflée par ce motif que parce que les spectateurs voulurent, en cette occasion, punir Carrion-Nisas des adulations aussi basses que ridicules qu'il avait prodiguées à Bonaparte : observation, soit dit en passant, assez singulière de la part de l'auteur du treizième livre de l'Énéide. Ce qu'il y a de vrai dans cette affaire, c'est que la pièce fut sifflée par une faction, et il paraît plus probable que ce fut celle des flatteurs de Napoléon, puisque Carrion-Nisas était alors disgracié. Les désagrémens qu'il éprouva dans ces circonstances le firent songer à reprendre du service; cette carrière était de son goût; il y rentra en 1806, d'abord en qualité de lieutenant, et peu après de capitaine des gendarmes d'ordonnance. L'empereur qui, à l'armée, n'était pas exposé aux mêmes obsessions qu'à Paris, sut gré à Carrion-Nisas de sa conduite, et le lui témoigna. Voulant lui donner une marque de faveur, il le choisit pour porter à l'impératrice le traité de paix conclu à Tilsit. Dans l'audience de départ que l'empereur donna à Carrion-Nisas, celui-ci n'écoutant que son patriotisme et sa sincère affection, pressa vivement Napoléon de se tourner vers des pensées de paix et de stabilité. Nous citerons les deux vers du Tasse, rapportés dans le *Journal général* d'alors, dont il se servit dans cette occasion pour appuyer ses raisonnemens :

Giunta è tua gloria al sommo, e per l'innanzi
Fuggir le dubbie guerre a te conviene.

Cette franchise valut encore une espèce de disgrâce à Carrion-Nisas. Il partit en qualité de chef d'escadron d'état-major, pour joindre l'armée de Portugal, sous les ordres de Junot; ce général, qui le connaissait particulièrement, lui témoigna beaucoup de confiance pendant le cours de l'expédition, et le chargea de plusieurs parties de l'administration intérieure du pays. L'académie de Lisbonne le reçut au nombre de ses membres. On croit qu'il a rapporté beaucoup de documens curieux sur cette expédition et sur le Portugal : nous l'engageons à les publier dans ce moment où la nation portugaise attire si justement les regards de l'Europe. Carrion-Nisas se trouvait à la bataille de Vimeiro, à côté du général Junot, et l'empêcha de tomber au pouvoir d'un parti de cavalerie anglaise. Au retour de cette expédition, il fut nommé adjudant commandant et envoyé au siége de Sarragosse, avec le même Junot, duc d'Abrantès. Le bulletin officiel de ce siége loua sa conduite comme brillante, particulièrement dans le commandement d'une colonne d'infanterie qui contribua à dégager les derrières de l'armée obsidionale, en prenant d'assaut la ville d'Alcaniz, et dispersant le rassemblement qui commençait à s'y former. Ce siége terminé, il joignit l'armée de Castille, commandée par le roi Joseph. Le lendemain de la bataille de Talaveyra, Joseph fit partir Carrion-Nisas pour en porter les détails à Napoléon, avec une simple lettre de créance sans relation. L'empereur était alors en Allemagne, recevait peu de nouvelles d'Espagne, et souvent contradictoires. Il questionna Carrion-Nisas avec empressement, et se promena tête-à-tête avec lui, dans la cour de Schœnbrunn, depuis dix heures du soir jusqu'à une heure du matin. Tout l'état-major était dans l'attente du rôle qu'allait jouer l'interlocuteur d'un si long dialogue. Il fut nommé baron de l'empire. De retour à Paris, l'empereur le chargea successivement de deux missions importantes. La première avait pour objet la jonction des armées de Macdonald et de Suchet sous Lérida, que celui-ci venait de prendre; la seconde, le ravitaillement de Barcelonne réduite aux abois; et pendant près de deux ans qu'il resta à l'armée de Catalogne, il continua de veiller, avec succès, à la subsistance de Barcelonne, assiégée du côté de la terre par les guérillas, et du côté de la mer par les Anglais. En 1813, Carrion-Nisas fut appelé à l'état-major de la grande armée qui se réorganisa pour reprendre l'offensive en Saxe. Il assista aux batailles de Lutzen, de Bautzen, etc., jusqu'à l'armistice de Dresde. Il était chargé de tenir le journal de la campagne. On peut voir dans les notes de son ouvrage sur l'*Organisation de la force armée*, ce qu'il raconte d'une mission qui lui fut donnée pendant l'armistice, et de la défaveur qu'elle lui attira, nous savons que Napoléon, en lisant ce récit à l'île Sainte-Hélène, fut touché de la manière noble et sans fiel dont l'auteur parle d'une disgrâce aussi injuste qu'impolitique. Carrion-Nisas, destitué et exilé à cent lieues de Paris, entra comme simple volontaire dans les rangs de l'armée; il fit en cette qualité, dans le 20me de dragons, toute la campagne si malheureuse et si mémorable par les batailles de Leipsick, de Hanau, etc., et l'année suivante, celle de France non moins désastreuse. A Augustusbourg, il entra le deuxième dans un carré autrichien qui fut fait tout entier prisonnier; à Pavillon en Champagne, il chargea trois fois de suite avec trois différens escadrons. Il raconte dans l'ouvrage que nous avons cité, que jamais il n'a pris d'instructions plus utiles de son métier que dans cette position de volontaire, où il pouvait être partout sans être responsable de rien. A la fin de 1814, Carrion-Nisas fut employé, dans son ancien grade, à l'état-major de la 1re division. Au commencement de mars 1815, il fut nommé secrétaire-général-adjoint au ministère de la guerre. Il proposa, lors du débarquement de Napoléon, les seules mesures qui pouvaient arrêter sa marche. On ne le comprit point, et il ne fut occupé dans les jours qui précédèrent le 20 mars, qu'à faire expédier des passe-ports ou des commissions pour lever des corps francs dans la Vendée. Tous les prétendus zélés se précipitaient de ce côté où il n'y avait aucun danger à courir : c'était comme dans les premiers jours de la révolution et de l'émigration : la jactance et la fuite, un grand courage à venir, et une grande peur présente. Cette seconde émigration ne fut pas plus de son goût que la première : il resta dans sa patrie. Quand Napoléon fut rentré aux Tuileries, Carrion-Nisas ne lui dissimula point les conseils qu'il avait donnés contre lui; l'empereur ne lui en sut pas mauvais gré, et lui confia par décret la défense éventuelle des ponts de Saint-Cloud et de Sèvres. Pendant les *cent jours*, Carrion-Nisas rédigea l'adresse lue au champ-de-mai, au nom du peuple français et de la députation centrale des électeurs. Cette adresse qui décèle, avec un vrai talent, des principes politiques aussi justes que profonds, restera comme monument historique, attaché pour toujours au nom de son auteur. Nommé maréchal-de-camp par le gouvernement provisoire pour sa belle défense du pont de Sèvres (où il soutint avec 3,000 hommes l'attaque de 15,000 Anglais ou Prussiens), son nouveau grade ne lui fut point confirmé. Il lui fut interdit d'habiter le département de l'Hérault et la 1re division militaire. Ayant suivi à Bourges l'armée de la Loire, il y passa deux ans sous la surveillance de la haute-police. De retour à Paris en mars 1817, Carrion-Nisas publia son ouvrage sur l'*Organisation de la force-armée*, précurseur de celui qu'on attend de cet écrivain, et dont plusieurs fragmens ont déjà paru dans les Annales militaires. Nous l'invitons à poursuivre ces utiles et honorables travaux, et à continuer de mépriser les persécutions que l'intrigue en aucun temps n'épargnera au mérite. Différentes Biographies ont donné des notices inexactes et malveillantes des ouvrages imprimés de Carrion-Nisas; il est entièrement faux, par exemple, qu'il ait jamais, sous une forme quelconque, publié sa généalogie. Indépendamment des tragédies de *Montmorency* et de *Pierre-le-Grand*, Carrion-Nisas a composé plusieurs ouvrages en vers, parmi lesquels on a remarqué une traduction du bel épisode du cinquième chant de l'Enfer du Dante. Il a entrepris aussi de traduire la *Jérusalem* en vers, en conservant la forme des stances adoptée par le Tasse. Des hommes, dont le suffrage est de quelque poids en fait de poésie, affirment que la contrainte à laquelle Carrion-Nisas s'est assujettie ne se fait pas sentir dans son travail. Carrion de Nisas a un fils qui, fort jeune encore, s'est déjà fait honorablement connaître. Ses débuts dans la carrière des lettres prouvent que le patriotisme et le talent comptent une génération de plus dans sa famille.

CARRO (JEAN DE), médecin. Il était de Milan, mais il s'établit à Vienne. On lui doit principalement la propagation de la vaccine dans le nord de l'Europe, dans la Turquie, et dans les Indes. Le résultat des expériences du docteur Jenner n'était pas encore adopté sur le continent, lorsque M. Carro, convaincu de l'utilité de ce procédé, s'en occupa avec zèle; ses propres enfans en prouvèrent les avantages, et ses efforts le propagèrent dans les diverses parties de l'Allemagne, dans la Pologne et dans la Russie. Introduite par ses soins dans la Grèce, vers l'année 1800, la vaccine pénétra jusqu'à Bassora, jusqu'à Bombay, et bientôt dans l'île de Ceylan, et dans plusieurs contrées des Indes, où vainement les Anglais avaient cherché à la faire recevoir. M. Carro a publié, en français, *Observations et expériences sur la vaccination*, in-8°. Vienne, 1801. Il a traduit en allemand l'ouvrage anglais intitulé, *Essai sur l'origine de la vaccine*, par J. J. Loy. On trouve dans la Bibliothèque britannique un grand nombre de lettres de M. Carro, particulièrement celle qui a pour objet *la faculté Anti-pestilentielle de la vaccine*, sous la date du 27 août 1803.

CARRON le jeune (L'ABBÉ), né en Bretagne, est un écrivain moral et religieux, d'une grande fécondité. Son premier ouvrage, *les trois Héroïnes chrétiennes*, parut en 1790. Il a publié depuis, à Londres, des *Pensées ecclésiastiques*, 4 vol. in-12; *deux Pensées chrétiennes pour chaque jour de l'année*, 6 vol. in-12; *le Modèle des prêtres, ou la Vie de J. Bridaine, missionnaire*; *l'Ami des mœurs, ou Lettres sur l'éducation*, 4 vol. in-12; *l'Heureux matin de la vie, ou petit Traité sur l'humilité*: ce livre, in-16, a eu plus de succès parmi les gens du monde que parmi les gens d'église. *Le beau Soir de la vie, ou petit Traité sur l'amour divin*, in-16; *les Attraits de la morale*, in-12; et depuis son retour en France, il a donné *la Vie des justes dans les plus humbles conditions*, in-12; *Vie des justes dans les plus hauts rangs de la société*, 3 vol. in-12; *le Manuel du militaire chrétien, ou Vie des justes dans la profession des armes*, in-12; *les nouvelles Héroïnes chrétiennes, ou Vie de seize jeunes personnes*, 2 vol. in-18; *Martyrologe, ou Vie des plus célèbres victimes de la révolution*, 4 vol. in-12; *Vie des justes dans les états ordinaires de la société*, in-12; *Vie des justes parmi les filles chrétiennes*, in-12; *Vie des justes dans l'état de mariage*, 2 vol. in-12; *Vie des justes dans la magistrature*, in-12; *Modèle de dévotion à Marie*, in-12; *les Ecoliers vertueux*, 2 vol. in-16; *les Trésors de la jeunesse chrétienne, ou petit Traité sur la pureté; la vraie Parure des femmes chrétiennes; un petit Traité sur la pureté*. L'onction, la saine morale, les sentimens de piété et de charité qui brillent dans la plupart de ces ouvrages, ont été loués également et par les amis des mœurs, et par les amis de la religion; mais quelque prix qu'on attache aux écrits de cet auteur, ses actions sont encore plus dignes d'éloges. M. l'abbé Carron est du petit nombre de ces ecclésiastiques qui, fuyant les grandeurs et les vanités mondaines, ont consacré leur vie à des œuvres de bienfaisance. Avant la révolution, il avait formé à Rennes une maison, où les enfans et les vieillards étaient tout à la fois secourus et occupés. N'ayant pas cru devoir prêter le serment exigé par la constitution civile du clergé, il fut forcé de sortir de France, et se retira dans l'île de Jersey; il y forma, presque aussitôt son arrivée, divers établissemens de charité, une pharmacie pour les pauvres, deux écoles pour l'instruction de la jeunesse, une bibliothèque pour les ecclésiastiques, une chapelle pour l'exercice du culte. En 1796, il se rendit à Londres, où il établit pour les enfans des émigrés une école, qui bientôt devint un pensionnat, et prit un tel accroissement qu'il le transporta dans un des faubourgs de cette grande ville, afin de pouvoir y admettre des élèves des deux sexes; il fonda et dirigea lui-même un hospice pour les vieillards et les infirmes. En 1801, les émigrés ayant obtenu la permission de rentrer en France, M. l'abbé Carron eut le désir de revoir sa patrie, fit les préparatifs de son départ, et se mit même en route pour Calais; mais en songeant combien ses soins étaient utiles aux enfans, aux vieillards, aux infirmes qu'il avait réunis dans les établissemens dont il s'éloignait, il s'arrêta, revint sur ses pas, et continua de leur donner ses généreux soins : il n'a quitté l'Angleterre qu'en 1814. M. l'abbé Carron n'avait point de fortune; c'est par un zèle infatigable à solliciter la charité d'autrui, qu'il est parvenu à se procurer les moyens nécessaires à l'établissement des écoles et à l'entretien des hospices dont il fut le pieux fondateur. Sans être né dans cette classe où l'on se consacre au culte des autels, non pour y remplir ce qu'il y a dans le sacerdoce de fonctions humbles et utiles, mais pour y étaler les pompes épiscopales, la crosse, la large croix d'or, l'anneau et la mitre rehaussée de pierreries, sans doute M. l'abbé Carron aurait obtenu quelques honneurs ecclésiastiques, s'il les eût brigués. Fidèle aux préceptes de l'évangile, il a négligé ses droits pour mieux remplir ses devoirs; il n'est à la vérité ni évêque, ni grand vicaire, ni chanoine ; mais il est plus aux yeux des vrais philosophes et des véritables dévots ; il est à Paris, ce qu'il fut à Rennes, à Jersey, à Londres, modeste et utile instituteur : il a établi, et dirige un pensionnat dans le faubourg Saint-Jacques. Après ses actions, rien ne loue plus dignement ce prêtre philanthrope que les vers suivans qui sont de Delille :

A la voix de Carron le luxe s'attendrit;
Sa vertu les soutient (les malheureux), et son
nom les nourrit.
Par lui, pour l'indigent la douce bienfaisance
Trouve le superflu, même dans l'indigence ;
Et parmi les bannis, ses pieuses moissons
De l'avare opulence ont surpassé les dons.

Pitié, chant II.

CARSTENS (Chrétien-Nicolas.) Il exerça les fonctions de procureur-fiscal à Lubeck, où il était né le 5 février 1736. On a de lui plusieurs ouvrages sur l'histoire et le droit public de cette ville, savoir : 1° *Oratio jubila historiam jubilæorum Lubecensium complectens*, in-8°, Lubeck, 1753; 2° *De sancto Lubecensium tutelari, D. Johanne Baptistâ*, in-4°, ibid, 1754; 3° *De præcipuis quibusdam, quæ Lubecâ societati Teutonicæ Jenensi, cùm in membris honorariis, tùm ordinariis concessit, ornamentis*, in-4°, ibid, 1754; 5° *Diss. inaug. florum sparsionum ad potiora privilegiorum Lubecensium capita*, in-4°, ibid, 1758; 6° *De immedietate, Lubecensibus à Frederico primo, anno* 1182 *concessâ*, in-4°, Lubeck, 1759. En 1796, Carstens a fait paraître en allemand *Supplément au droit public d'Allemagne pour l'essai d'une interprétation de l'art.* 10, *titre* 1, *lib.* 3, *du droit de la ville de Lubeck*. Il a fait aussi quelques dissertations qui ont été imprimées dans des recueils périodiques.

CARSTENS (Asmus-Jacob), né le 10 mai 1754, au village de Sankt-Jürgen, près de Sleswick en Danemark. Dès son enfance, il manifesta un goût décidé pour le dessin. Plus tard, la vue des tableaux de Jurian-Ovens augmenta ce penchant, et il abandonna tout pour le satisfaire. Il courut à Copenhagne, où il se mit à contempler, durant des journées entières, les statues et les tableaux que réunit cette capitale. Bientôt il donna *la Mort d'Eschyle*. Ce tableau annonçait un véritable talent, mais les faibles secours qu'il lui procura le laissèrent dans la nécessité de faire journellement des portraits. Il refusa la médaille d'argent qu'on lui avait décernée au concours, ce qui l'éloigna de l'académie, qui depuis peu l'avait admis dans son sein. Malgré l'espérance d'une pension, il ne voulut pas concourir l'année suivante, et il partit pour Rome en 1783. Mais lorsqu'il fut à Milan, les ressources lui manquèrent absolument, et il ne vit d'autre parti à prendre que de se rapprocher de la Baltique. En traversant la Suisse, il visita Gessner et

Lavater. De Zurich il se rendit à Lubeck où il resta cinq ans. Il y faisait encore des portraits, et il voyait peu d'espoir de sortir de cette situation, lorsqu'un riche amateur, qui avait entendu parler de quelques bons morceaux d'histoire réunis dans son cabinet, lui donna des secours. Il fit alors le voyage de Berlin, mais il y éprouva de nouveaux embarras. Ce ne fut que deux ans après que les dessins dont il se vit chargé pour des libraires, le tirèrent de l'oubli. Il fit alors paraître la *Chute des Anges,* belle composition qui lui mérita une place de professeur à l'académie, et une pension de 450 rixdallers. Il avait autant de désir que jamais d'étudier à Rome les ouvrages des grands maîtres; en 1792, il visita enfin Saint-Pierre et le Vatican. Le génie de Raphaël perfectionna son talent. En 1795, il exposa publiquement plusieurs ouvrages que les connaisseurs approuvèrent. On admira surtout son *Mégaponte,* et même on le compara aux productions immortelles des premiers peintres. Carstens exécuta ensuite plusieurs sujets tirés d'Homère, de Shakespeare, et des poëmes attribués à Ossian; mais en 1798, il fut enlevé aux arts à l'instant où il venait de terminer son tableau d'*OEdipe-roi.* On a remarqué qu'il réussissait particulièrement lorsqu'il s'occupait de compositions puisées dans la mythologie. Il a su joindre un caractère de grandeur à la pureté du dessin et à l'élégance des formes; mais il n'excellait pas dans le coloris, et l'on croit que les connaissances anatomiques relatives à son art ne lui étaient pas assez familières.

CARTEAUX (Jean-François), est né en 1751, à Allevan, dans le Forez. Fils d'un dragon qui avait eu la jambe emportée par un boulet, il obtint d'être placé à l'hôtel des Invalides avec son père. Ils y entrèrent à l'époque où le célèbre *Doyen* s'occupait à peindre les voûtes du dôme de l'hôtel. Cette vue enflamma le jeune Carteaux, qui répéta peut-être le *anch'io son pittore,* et qui peut-être se trompa. Néanmoins, s'étant livré à l'étude de la peinture, dans les ateliers de Doyen, il y réussit assez pour être jugé digne à 22 ans de recevoir une médaille, et d'être nommé membre de l'académie de Londres. Il voyagea beaucoup pour perfectionner son talent; mais aux approches de la révolution, dont il aimait les principes, la vive inclination qu'il ressentit pour la profession de son père l'entraîna, et lui fit abandonner la palette pour l'épée. Il s'en servit pour la première fois, le 14 juillet 1789, journée mémorable où il se trouvait employé en qualité d'aide-de-camp de la ville de Paris. Nommé lieutenant de la garde nationale à cheval, il passa successivement par tous les grades militaires, jusqu'à celui de général, qui lui fut conféré en 1793. On lui confia, en même temps, le commandement des troupes qui marchèrent contre les Marseillais. Ceux-ci venaient au secours des Lyonnais qui avaient donné le signal de l'insurrection. Carteaux les dispersa, après s'être emparé du Pont-Saint-Esprit, d'Avignon et de Marseille. Cette dernière ville fit offrir une somme considérable au général Carteaux, il eut la délicatesse de la refuser; c'est un témoignage que nous devons à son désintéressement et à sa probité. Un autre trait que nous allons citer ne fait pas moins d'honneur à ce général. Le maréchal Serrurier, alors général de brigade, fut dénoncé comme *suspect* aux représentans du peuple, près l'armée des Alpes, dont Carteaux fut un instant général en chef. Convaincu de l'innocence de Serrurier, Carteaux prit sur lui la responsabilité de cette affaire; il fit venir le général Serrurier à Grenoble, le mit aux arrêts, et eut soin de le faire garder à vue, pour le soustraire à une mort inévitable. La ville et le port de Toulon tombèrent, par une trahison, au pouvoir des Anglais le 27 août 1793. Deux jours auparavant, Carteaux était entré à Marseille, mais il n'y resta que peu de temps; il reçut l'ordre de marcher sur Toulon. Par l'effet des malheureuses circonstances et d'une déplorable fatalité, ce général ne s'était encore battu que contre ses compatriotes; plus heureux, il eut enfin l'occasion d'agir contre les véritables ennemis de son pays. Les Anglais furent défaits sur tous les points où il les rencontra. Il mit enfin le siége devant Toulon; mais avant d'y arriver, il avait fallu forcer la position inexpugnable des gorges d'Ollioulles. Le passage de ces gorges, exécuté avec une poignée d'hommes, est un des plus beaux faits d'armes des campagnes de la révolution. Cependant cette action d'éclat cause moins d'étonnement lorsqu'on songe que du petit nombre de soldats qui composaient l'armée de Carteaux sont sortis les généraux Dammartin, Laborde, Almeras, Vautrin, Dupas, et Bonaparte, qui, tout simple capitaine d'artillerie qu'il était, a véritablement dirigé les opérations du siége, où il obtint le grade de chef de bataillon. A cette époque, Carteaux fut nommé général en chef de l'armée d'Italie, en remplacement de Brunet, accusé de trahison. Mais bientôt accusé lui-même, il fut conduit à Paris, en janvier 1794, et renfermé à la Conciergerie : le 9 thermidor le sauva. Carteaux remis en activité, en 1795, fut employé à l'armée de l'Ouest, sous les ordres du général Hoche. Destitué pour avoir mal suivi les instructions qu'on lui avait données, il revint à Paris. La journée du 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), lui ayant fourni l'occasion de se distinguer, à la tête d'un bataillon, par la prudente conduite qu'il observa dans cette affaire délicate, il fut réintégré dans son grade, et le conserva jusqu'en 1800. Bonaparte, premier consul, se souvenant de Carteaux, le nomma, en 1801, l'un des administrateurs de la loterie. Mort en avril 1813, il ne laissa pour toute fortune à sa veuve, qu'un bureau de loterie et huit enfans, dont cinq étaient sous les drapeaux de l'empire, lorsqu'il expira.

CARTELLIER (Pierre), né à Paris, le 2 décembre 1757, sculpteur célèbre, reçut en 1808, dans le salon d'exposition des arts,

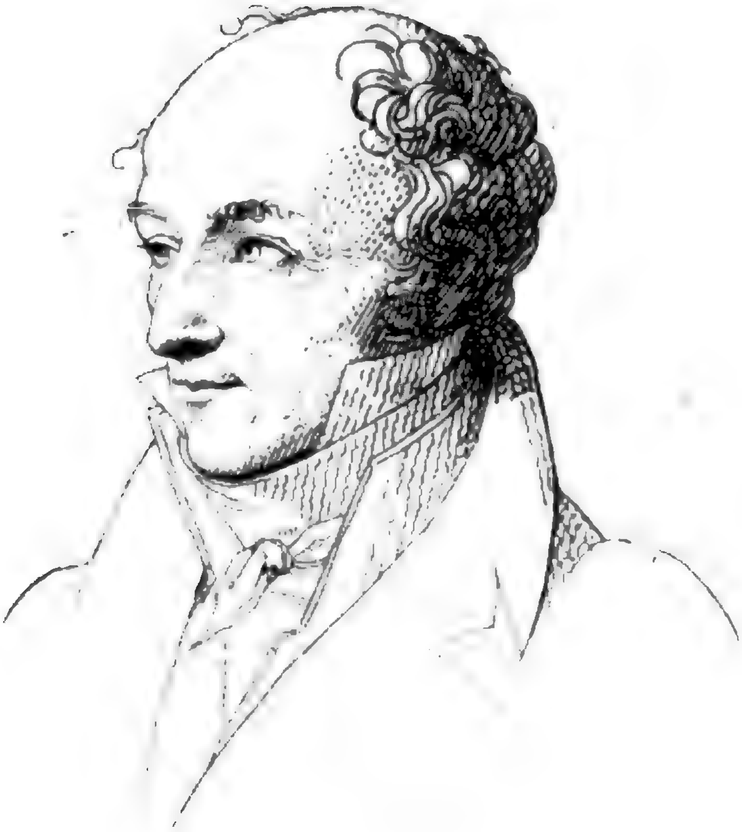

Mr. Cartellier.

Fremy del et Sculp

la décoration de la légion-d'honneur, que lui remit Napoléon. C'était un hommage que l'empereur rendait aux talens et au génie du statuaire, dont nous allons analyser les ouvrages: 1° *la Guerre,* statue en pierre, au palais du Luxembourg; 2° *la Pudeur,* statue en marbre : elle est dans la galerie de la Malmaison. Le rapport de l'institut, pour les prix décennaux de 1810, fait un grand éloge de cette composition ; nous en citerons les passages suivans : « La figure est de grandeur naturelle : son attitude exprime parfaitement le sentiment d'inquiétude qui engage une jeune fille » timide à cacher les beautés dont » la nature l'a douée. L'expression » de la physionomie est pure et » gracieuse, parfaitement d'accord avec le sentiment dont elle » paraît émue. On peut, il est vrai, » reprocher un peu de maigreur » à quelques parties de cette » statue, mais ces mêmes parties sont d'un dessin si délicat, » qu'on ne s'arrête point aux défauts. » 3° *Aristide-le-Juste,* statue placée dans la salle d'assemblée de la chambre des pairs, au Luxembourg; 4° la statue de *Vergniaux*, membre de la convention : elle était dans le grand escalier du Luxembourg, d'où on l'a enlevée en avril 1814; elle se trouve sans doute dans quelque coin du palais. Le même rapport du jury que nous avons déjà cité, dit, à l'occasion de cette statue « qu'elle porte un caractère imposant qui retrace noblement l'image de cet orateur » (Vergniaux). 5° *la Gloire distribuant des couronnes en parcourant un champ couvert de trophées,* bas-relief en pierre, placé au-dessus de l'archivolte de la porte principale du Louvre. « . . . Tout, » dans cet ouvrage, exécuté avec » une perfection rare, fait connaître l'étendue et le caractère du » talent de M. Cartellier, » dit le même rapport de l'institut. 6° *la Capitulation d'Ulm,* bas-relief en marbre, qui ornait l'arc de triomphe du Carrousel, et fut enlevé en 1815; 7° la statue en marbre du *grand connétable de France,* exposée au salon de 1810; 8° une statue colossale en marbre, représentant le général *Valhubert* : elle était destinée à être placée sur le pont Louis XVI; 9° une statue en marbre de *Napoléon,* en grand costume; elle avait été sculptée pour l'école de droit de Paris; 10° *Louis XIV* à cheval, bas-relief en pierre, au-dessus de la porte principale de l'hôtel des Invalides; 11° la satue en bronze de *Louis XV*, de onze pieds de haut, inaugurée sur la place royale de Rheims, le 25 août 1819; 12° *Minerve frappant la terre avec son javelot, fait naître l'olivier* : cette statue est destinée à être placée dans la galerie de Versailles. Cartellier est chargé d'exécuter en marbre, la statue équestre de *Louis XV*, pour la place de ce nom ; et un monument à la mémoire du duc de *Berri,* qui sera placé dans l'église de Notre-Dame : MM. Percier, architecte, et Dupaty, statuaire, doivent coopérer à l'exécution de ce dernier ouvrage. Cartellier a été nommé membre de l'institut, le 19 mars 1810. Il est aujourd'hui professeur à l'école royale de peinture et de sculpture. L'ordonnance du roi du 21 mars 1816, le place au nombre des membres de l'académie des beaux-arts, deuxième section.

CARTHEUSER (Frédéric-Auguste), fils du fameux docteur Jean-Frédéric Cartheuser. Frédéric-Auguste naquit à Halle en 1734; il suivit les traces de son père, et fut reçu docteur en médecine à l'âge de 19 ans. L'année suivante, il devint répétiteur à l'université de Francfort-sur-l'Oder. En 1766, il fut nommé professeur ordinaire de médecine et de chirurgie à Giessen; et, en 1772, directeur du jardin botanique. La faiblesse de sa santé ne lui permit pas de se livrer longtemps à ces occupations. Il se retira d'abord à Treyhof; il demeura ensuite à Birkenbach, enfin à Schierstein, où il mourut le 12 décembre 1796. Cartheuser était généralement estimé en Allemagne, et plusieurs princes souverains l'avaient décoré du titre de conseiller. Il a publié : 1° *Elementa mineralogiæ systematicè disposita*, in-8°, Francfort, 1755; 2° *Rudimenta oryctographiæ Viadrino-francofurtanæ*, in-8°, ibid., 1755; 3° *Rudimenta hydrologiæ systematicæ*, in-8°, ibid., 1758; 4° *Mélanges d'histoire naturelle, de chimie et de médecine* (il n'en a paru qu'un volume en 1759); 5° *Mémoires minéralogiques*, 2 vol. in-8°, Giessen, 1771—1773. Ces deux derniers ouvrages sont écrits en allemand. On a aussi de lui quelques pièces de vers dans la même langue, et de petits ouvrages sur plusieurs sujets, entre autres sur la police des mines, sur les champignons vénéneux, sur la manière de soufrer les vins, et sur le perfectionnement de diverses fabriques.

CARTIER (Louis-Vincent), ex-chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon, membre de l'académie et du cercle littéraire de la même ville, a publié plusieurs ouvrages relatifs à son art, savoir : 1° *Précis d'observations de chirurgie* faites à l'Hôtel-Dieu de Lyon, 1803, in-8°; 2° *Discours sur l'esprit qui doit diriger le manuel* des opérations de Chirurgie, 1804, in-8°; 3° *de la Médecine interne* appliquée aux maladies chirurgicales, 1807, in-8°; *Éloge de Marc-Antoine Petit*, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon, 1811, in-8°.

CARTWRIGHT (sir John), l'un des écrivains et des orateurs les plus véhémens que possède aujourd'hui l'Angleterre. Il a combattu contre Burke en faveur de la révolution française; il a soutenu les droits incontestables, mais disputés, des Américains, et a signalé dans plusieurs circonstances l'influence illégale et toujours croissante de la couronne; il a établi des limites sévères autour de cette constitution si vénérée qui chaque jour souffre de nouvelles atteintes, et l'un des premiers il a proclamé la nécessité d'une réforme, non partielle et illusoire, mais totale et formelle. Son style brusque, hardi, repose sur une logique saine et forte; il est véhément sans déclamation, néologue sans recherche : sous ce rapport, on peut lui trouver quelques points de ressemblance avec Mirabeau. Les opinions qu'il a toujours hautement professées ont nui à sa fortune. Né en 1740, il quitta de bonne heure la maison paternelle, s'engagea dans les troupes du roi de Prusse avec des idées singulières et romanesques d'ambition et d'héroïsme ; se rendit aux sollicitations pressantes de sa famille, et revint prendre du service en Angleterre ; il eut part à la prise de Cherbourg et à plusieurs combats honorables pour la marine anglaise ; il fit ensuite divers voyages de découvertes, et après s'être distingué en plusieurs occasions comme lieutenant de vaisseau, il quitta le service maritime pour cause de santé, devint, par ancienneté, lord-lieutenant du comté de Nottingham, et fut privé de cette fonction qui lui appartenait de droit, par les menées d'un duc puissant à la cour, qui dénonça Cartwright comme l'un des écrivains et des militaires les plus dangereux de l'Angleterre. Irrité de cette injustice, Cartwright a publié depuis ce temps divers ouvrages qui ont pu, en le vengeant, justifier à quelques égards les craintes de ses ennemis.

CARTWRIGHT (Edmond), a fait quelques bons vers, et inventé plusieurs mécaniques utiles. Il a perfectionné les moyens de tisser, de peigner la laine, etc. Les chefs de manufactures de Manchester adressèrent au parlement une pétition, afin qu'une gratification de dix mille livres sterling fût accordée à M. Cartwright. Poète et mécanicien, il est en outre ecclésiastique, recteur de Boadby-Merwood, dans le comté de Leicester, prébendier de Lincoln, et recteur de Marnham, où il est né, en 1745.

CARUS (Frédéric-Auguste), s'est beaucoup occupé de psychologie. Né à Budissen, le 27 avril 1770, mort à Leipsick, le 6 février 1807 ; il a été plusieurs années professeur de philosophie à Leipsick. Dans ses œuvres, composées de 7 vol. in-8° (1808 et 1810), on trouve plusieurs traités sur la psychologie, dont les idées, en général assez nettes, manquent de nouveauté, de profondeur et de force.

CASA-BIANCA (Raphael, comte de), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur, pair de France. Né le 27 novembre 1738, à Vescovato, en Corse, d'une famille ancienne et noble, dont les ancêtres s'étaient signalés vers le commencement du 16me siècle, dans l'île de Candie, et dans la guerre de la Corse avec les Génois. Ce fut contre ceux-ci que, jeune encore, Casa-Bianca fit ses premières armes. Persuadé que la Corse ne serait heureuse et florissante que par sa réunion à la France, il prit parti dans l'armée que Louis XV envoya dans l'île ; il fit les deux campagnes qui achevèrent de la soumettre. En 1770, le roi le nomma capitaine dans le régiment de Buttafuoco, levé en Corse, pour servir en France. Le dévouement de Casa-Bianca aux Français, l'influence qu'il avait acquise sur des esprits fiers et encore indociles, le rendaient nécessaire à son pays ; il y fut rappelé. Le 23 août 1772, il fut nommé capitaine de grenadiers, et un an après, major dans le *régiment provincial-corse*, destiné au service de l'île. MM. de Narbonne et de Marbeuf, qui gouvernèrent successivement la Corse à cette époque, appréciant le zèle et la prudence de Casa-Bianca, le chargèrent souvent de remplir les missions les plus délicates. Ce fut à la bravoure et à la discipline de son régiment que la Corse dut sa sécurité, après que des rivalités furieuses eurent fait égorger tant d'habitans. En 1779, il fut nommé lieutenant-colonel de ce régiment, et le commandait encore au mois de mai 1789, lorsque la révolution éclata. Casa-Bianca fut l'un des quatre députés extraordinaires, choisis par la Corse, pour venir à Paris remercier l'assemblée constituante, du décret qui la déclarait partie intégrante du royaume. Les anciens services de Raphaël Casa-Bianca étaient connus du ministère; il fut élevé au commandement en chef du 49me régiment, qui portait alors le nom de Berri. La guerre se déclara; il partit pour l'armée du Nord, aux ordres du maréchal de Rochambeau. Le général Biron commandait une des divisions de cette armée; il reçut l'ordre d'investir Mons avec un corps de 8000 hommes; Casa-Bianca conduisit l'aile droite; combattit, à la tête du bataillon de campagne de son régiment, à toutes les attaques de la ville; et obtint, en présence de l'armée, des éloges du général, sur son intelligence et sa bravoure. Les forces des Autrichiens augmentent, et forcent Biron à la retraite; Casa-Bianca, avec sa colonne, revient et oblige les hullans, accourus pour investir le camp français, à se réfugier dans Quiévrain. Chargé de les chasser de cette ville, il part avec son bataillon et deux pièces de canon, et les attaque si vivement, que les portes sont enfoncées, les murs escaladés, et les hullans en fuite à plus d'un quart de lieue. A peine le camp pouvait-il croire à un tel succès, qu'un faux bruit de la mort du colonel Casa-Bianca met l'armée en déroute; il y avait peu de discipline alors; Biron veut en vain retenir ses 8000 soldats, leur violence l'entraîne; tout fuit dans Valenciennes. Surpris de ce mouvment, et craignant que les hullans ne reviennent dans Quiévrain massacrer son brave bataillon, Casa-Bianca lui fait évacuer la ville, se place à l'arrière-garde, et rejoint le corps d'armée. Cette action lui valut le brevet de maréchal-de-camp: il se rendit en cette qualité à l'armée des Alpes, où Montesquiou, général en chef, lui donna le commandement de son avant-garde. Casa-Bianca partit du Pont-de-Beauvoisin, força le passage de la grotte, et arriva à Chambéry. Il poursuivit les Piémontais dans la Tarentaise, alla se poster au pied du petit Saint-Bernard, et les força, par cette manœuvre, à évacuer la Maurienne, seul point de la Savoie qu'ils occupaient encore. Après cette expédition, Casa-Bianca se rendit en Corse, où il fut envoyé pour commander en second à Ajaccio. Il lui fut prescrit de se tenir prêt, avec des détachemens, à s'embarquer pour la Sardaigne, qu'on voulait surprendre. L'amiral Truguet sortit de Toulon avec dix vaisseaux de ligne, et des troupes de débarquement, touche à Ajaccio, et aborde au golfe de Cagliari ; cinq autres vaisseaux, commandés par Latouche-Tréville, se joignaient à lui, des mers de la Sicile. Le général Casa-Bianca, avec ses transports, arrive devant Cagliari, qu'on avait cru occuper sans résistance. Il fit investir la place pendant quelques jours, mais il ne put ordonner l'attaque : l'insubordination était fomentée dans les troupes, par une phalange marseillaise. On fut contraint de rembarquer ces troupes et de les ramener à Toulon. Le général Paoli, poursuivi comme rebelle par les commissaires qu'on avait envoyés en Corse, venait d'y appeler les Anglais, qui y débarquèrent le 22 mai 1794. Casa-Bianca, revenu à Calvi, le remplaça dans le commandement. Toute l'île, excitée par Paoli, s'était soulevée ; ses places maritimes étaient au pouvoir des ennemis. Calvi fut investi par une escadre anglaise, sous les ordres de l'amiral Hood, et par des troupes de terre que le général Stuart conduisait ; les partisans de Paoli s'étaient réunis à ces forces redoutables. Casa-Bianca se trouva enfermé dans Calvi, avec moins de 600 hommes, mal pourvus de vivres et de munitions, sans casemates, sans chemins couverts. Il soutint un siége ; pendant trente-neuf jours, la place fut écrasée d'obus, de bombes et de boulets ; ses murs furent renversés et ses maisons mises en cendres. Il ne resta au général Casa-Bianca que 80 hommes, réduits à la dernière extrémité : il accepta la capitulation offerte par les Anglais ; elle était honorable pour la garnison et pour lui, et favorable aux habitans de Calvi. Il avait reçu, pendant le siége, le brevet de général de division. Il se réunit au général Masséna, à l'armée d'Italie, et passa au commandement du département des Alpes maritimes. Le général en chef Bonaparte lui donna l'ordre de se rendre à Livourne, pour conduire une expédition en Corse. Les Anglais ayant abandonné cette île, Casa-Bianca reprit le commandement du Liamone, et peu de temps après, Bonaparte lui confia celui de Gênes, où il étouffa les factions qui agitaient cette ville. Envoyé par le directoire à Rennes, contre les rebelles, il rassemblait les troupes qu'il devait commander, et s'occupait à fortifier Saint-Brieux, lorsque Bonaparte, devenu premier consul, le nomma membre du sénat-conservateur, le 25 décembre 1799, en récompense de quarante ans de service. Le comte Casa-Bianca a reçu du roi la croix de chevalier de Saint-Louis, le 21 décembre 1814, et siége aujourd'hui à la chambre des pairs ; le roi lui avait ôté cette dignité par ordonnance du 24 juillet 1815, et la lui a rendue par une autre ordonnance du 21 novembre 1819.

CASA-BIANCA (PIERRE-FRANÇOIS), fils du précédent, naquit à Vescovato en Corse le 30 avril 1784. Destiné à suivre la même carrière que son père, il fut placé à l'école Polytechnique le 7 brumaire an 10. Élève d'artillerie à l'école de Metz au commencement de l'an 12, il fut nommé lieutenant dans le 7^{me} régiment de cette arme le 14 novembre 1806. Le 3 mai suivant, il fut placé à l'état-major du général Lefebvre. Le 28 octobre 1808, il devint capitaine des chasseurs à cheval de la garde impériale; et le maréchal Masséna, qui connaissait la bravoure et les talens du jeune Casa-Bianca, se l'attacha en qualité d'aide-de-camp le 6 mars 1809. Casa-Bianca, par sa belle conduite, obtint, le 9 mai de la même année, le grade de chef de brigade des tirailleurs corses. Il fut fait major le 3 octobre 1810, et colonel du 31^{me} régiment d'infanterie légère le 31 mars 1811. Casa-Bianca ayant assisté à presque toutes les batailles qui avaient eu lieu en Allemagne, en Prusse et en Russie, de 1806 à 1812, était déjà criblé de blessures, lorsque le 11 août 1812, il en reçut une en Russie, des suites de laquelle il mourut trois jours après. Quand ce coup mortel lui fut porté, il chargeait à la tête du 11^{me} régiment léger, dont il avait été nommé colonel le 17 septembre 1811.

CASA-BIANCA (Lucio ou Lucien), jusqu'à présent désigné dans toutes les Biographies sous le nom de *Louis*, né en Corse, et parent des précédens, s'était déjà très-distingué dans la marine au moment de la révolution. Nommé député de son département à la convention nationale, il y vota pour la détention de Louis XVI. Casa-Bianca fut toujours partisan des opinions modérées, et dans le cours de sa carrière politique, il ne s'écarta point de ses principes. Du reste, il ne s'occupait guère que de la marine, mais il s'en occupait beaucoup. Élu membre du conseil des cinq-cents, il eut à peine terminé sa mission qu'il demanda et obtint de rentrer au service. On lui donna le commandement du vaisseau l'*Orient*. Casa-Bianca était à son bord, lorsqu'à la bataille d'Aboukyr, ce vaisseau brûla et s'engloutit dans les flots. Son fils, âgé de 10 ans, qui promettait de marcher un jour sur ses traces, était à ses côtés, et périt avec lui.

CASANOVA (François) naquit à Londres, en 1730, d'une famille italienne. Il était encore fort jeune lorsque ses parens retournèrent à Venise. Il reçut une éducation brillante dont il sut profiter; il apprit différentes langues tant anciennes que modernes, et étudia ensuite le dessin et la peinture. Arrivé à Paris à l'âge de 25 ans, accompagné de l'un de ses frères qui s'occupait de littérature, apportant tous deux quelques essais de leurs talens, ils y furent reçus par des amis de leur famille. François ayant présenté à Parrocel, peintre de batailles, plusieurs petits tableaux de ce genre, ce célèbre artiste, connu par son habileté dans le dessin, et surtout par sa manière savante de peindre les chevaux, voulut bien l'aider de ses conseils. Casanova sut en profiter; mais tout en s'occupant de donner à ses ouvrages plus de correction, il redoubla d'efforts pour leur imprimer cette vie, cette chaleur, cette harmonie si difficile à rendre, surtout dans des sujets aussi compliqués que ceux qu'il avait l'habitude de traiter. Dans un voyage qu'il fit en Allemagne, il lia connaissance à Dresde avec Dietrici. La vue des ouvrages de cet artiste, ainsi que l'étude des peintres flamands, lui ayant fait faire de nouveaux progrès, il fut agréé à l'académie de peinture, et ensuite reçu vers 1765. Son tableau de réception, d'une exécution brillante, riche de composition, et d'un dessin très-correct dans les figures comme dans les chevaux, fit une sensation très-vive au salon. Bientôt les princes, les souverains mêmes, s'empressèrent de mettre ses talens à contribution. Le prince de Condé le chargea de plusieurs grands tableaux pour sa galerie du palais de Bourbon : on admira au salon de 1771 les batailles de Fribourg et de Lens. Quoique cet artiste gagnât beaucoup d'argent, et qu'il fit payer ses ouvrages fort cher, comme il dépensait sans compte et sans mesure, il se trouvait toujours persécuté par ses créanciers. Voulant se débarrasser de leur importunité, il se détermina à partir pour Vienne, et à exécuter, dans cette ville, les divers tableaux que lui avait demandés Catherine II, afin de perpétuer le souvenir de ses victoires sur les Ottomans. Toujours surchargé de travaux, il était occupé à peindre un tableau représentant l'inauguration de l'hôtel des Invalides par Louis XIV, lorsque la mort vint le frapper à Brühl près Vienne, en mars 1805. Parmi ses nombreux élèves, on compte Loutherbourg, Norblin, Mayer, etc. Son naturel fier, son caractère élevé, lui faisait rechercher la société des grands ; ses talens, son éducation et sa tournure, prévenant en sa faveur, il était admis partout. Un jour qu'il dînait chez le prince de Kaunitz, ministre d'état, la conversation tomba sur Rubens et sur son ambassade en Angleterre : l'un des convives, envoyé d'une cour d'Allemagne, ne pouvant concevoir qu'un peintre eût été ambassadeur, lui dit : Rubens était sans doute un ambassadeur qui s'amusait de la peinture. « Votre excellence se trompe, repartit vivement Casanova, c'était un peintre qui s'amusait à être ambassadeur. » Plusieurs tableaux de cet artiste ont été gravés par des hommes célèbres.

CASATI (Christophe), patricien milanais, et fils du comte Joseph Casati, connu par son érudition et par la protection qu'il accordait aux artistes et aux savans. Christophe Casati, né en 1722, profita des exemples qu'il avait constamment sous les yeux, et il montra de bonne heure du goût pour l'étude; il s'attacha surtout à celle de la jurisprudence et à la connaissance de l'histoire et des vieilles chartes. Il a laissé plusieurs ouvrages; le seul qui ait été imprimé est une dissertation en italien sur l'*Origine de l'auguste maison d'Autriche et de Lorraine*, in-8°, Milan, 1792. L'auteur prouve que cette famille descend d'Éticon, premier duc de l'Allemagne-Inférieure; et admettant de plus qu'Éticon a eu pour père le duc Boniface, et pour aïeul le duc Gondon, il établit les droits de la maison de Lorraine sur l'Alsace. Dans un appendice, Casati cherchait à démontrer que les familles des Carlovingiens et des

Capétiens appartenaient à la même souche. Ces recherches furent agréables à la cour de Vienne, qui lui donna des témoignages particuliers de satisfaction, apparemment pour le remercier d'avoir fait entrevoir à la maison d'Autriche la possibilité d'hériter un jour de la couronne de France. Casati est mort en 1814.

CASENAVE (Antoine), membre de la convention, du conseil des cinq-cents, du corps législatif, de la chambre des députés, des représentans de 1815, de la légion-d'honneur, naquit à Lemboye (Basses-Pyrénées), le 9 septembre 1763. Avant la révolution, il exerça successivement la profession d'avocat, et les fonctions de substitut de l'avocat-général au parlement de Pau. Quand la révolution éclata, il en adopta les principes avec enthousiasme. En septembre 1792, il fut député à la convention, et se prononça dans le procès du roi avec une courageuse franchise; voici quel fut son vote : « La mort de Louis XVI est, dans mon intime conviction, le tombeau de la liberté publique, et le triomphe des ennemis de ma patrie. Les paradoxes et les sophismes que l'art a inventés dans le cours de cette procédure, me confirment de plus en plus dans les principes que j'ai déjà manifestés. La cumulation de tant de pouvoirs incompatibles me paraît une monstruosité tyrannique, à laquelle je ne veux avoir aucune part; le seul code pénal applicable à Louis, est celui qui prononce sa déchéance, le salut public commande à son égard une mesure de sûreté générale. Je conclus, en conséquence, à la réclusion de Louis et de sa famille jusqu'à la paix; à l'exil perpétuel à cette époque; 2° à ce que les suffrages des membres qui n'ont pas été présens à l'instruction de cette affaire, ne soient pas comptés pour ce jugement : 3° à ce que pour suppléer au défaut de *récusation* des membres qui sont suspects pour cette décision, la majorité des voix soit fixée aux deux tiers, au moins. *Je demande acte de mes propositions.* » Plus tard, bravant les chefs de l'anarchie, il proposa la mise en accusation de Marat. Tout le crédit et le pouvoir que lui donnait son titre de député, fut consacré à protéger les victimes de ces temps malheureux : ses soins et son zèle conservèrent entre autres à la patrie, les généraux *Baraguey-d'Hilliers* et *Kilmaine*. Après la chute de la Montagne, quand on sentit la nécessité de calmer l'agitation des départemens, et de rassurer les esprits, *Casenave* fut chargé, dans la Seine-Inférieure, d'une mission qui dura quatorze mois; elle avait spécialement pour but, d'apaiser les troubles occasionés par la cherté des vivres. Ce fut à cette époque qu'il accueillit à Rouen l'illustre La-Tour-d'Auvergne, au retour de sa captivité en Angleterre. En l'an 6, envoyé, avec le titre de commissaire, dans son département natal, ce fut comme par miracle qu'il échapa aux fureurs des partis. Plusieurs tentatives d'assassinat eurent lieu contre lui, et il fut même atteint d'un coup de pistolet. Élu membre du conseil des cinq-cents, il en sortit en mai 1797. Réélu en 98, il faisait partie avec le *général Frégeville* et *Gourlay de Nantes*, de la commission des inspecteurs du conseil. Toujours ami de la modération, il s'opposa aux mesures violentes et arbitraires proposées contre les députés qu'on accusait de conspirer pour le rétablissement de la terreur, quoiqu'il fût noté parmi ceux qui combattaient leur système avec le plus d'énergie. Il fut, avec *Cabanis*, Alex. *Villetar*, M. J. *Chénier*, etc., membre de la commission législative qui rédigea la constitution de l'an 8. Tous les membres de cette commission qui avaient l'âge requis par la loi, devinrent membres du sénat. *Casenave* n'avait point encore 40 ans, c'est ce qui l'empêcha de faire partie de ce corps, d'autant plus honorable alors, que les nominations étaient faites par les représentans de la nation. Il passa, en décembre 1798, au nouveau corps-législatif, dont il fut élu secrétaire; rappelé en 1810 à la même assemblée, il fut élu vice-président. *Casenave*, dont les sentimens n'avaient pas changé, faisait partie de cette opposition peu nombreuse du corps-législatif, la seule peut-être qui alors existât dans tout l'empire. Il fut, en 1813, de la commission qui osa, pour la première fois, demander la paix, et dont M. *Lainé* fut, à cause de son bel organe, chargé de lire le travail. Pendant la session de 1814, il monta souvent à la tribune pour des discussions d'intérêt général. La liberté de la presse le compta parmi ses plus ardens défenseurs. Dans la même session, il appuya avec force le projet de loi relatif au paiement des dettes contractées par Louis XVIII, en pays étranger. Le 8 juillet (même année), il développa un projet de loi tendant à régulariser la perception des impôts extraordinaires. En 1815, *Casenave* fit partie de cette chambre des représentans, qu'il suffit de nommer pour réveiller les plus hautes idées de talent et de patriotisme. C'est à tort que plusieurs biographies ont prétendu qu'il n'y porta pas la parole : dans la séance où le maréchal Davoust, ministre de la guerre, annonça que Paris était en état de se défendre, *Casenave* monta à la tribune; il dit que propriétaire de deux maisons à Paris, il se résignait aux pertes que pourrait lui faire éprouver la défense de la capitale; il engagea ses collègues à faire aussi le sacrifice de leur intérêt particulier, plutôt que de voir une seconde fois leurs murs souillés par la présence de l'étranger. Lors des réactions de 1815, où tous les conventionnels furent poursuivis sans distinction, où l'on frappa du même anathème les défenseurs de Louis XVI, et ceux qui l'avaient condamné, *Casenave* supporta avec sa fermeté ordinaire ces honorables persécutions; mais le coup le plus sensible pour son cœur, fut de retrouver parmi ses nouveaux ennemis, des hommes dont il avait sauvé jadis la vie, l'honneur et les biens, pendant ses missions dans la Seine-Inférieure et dans les Basses-Pyrénées. Les massacres du Midi, l'exécution du général Mouton-

Duvernet, son ami, avaient laissé dans son âme une impression ineffaçable, qui, jointe aux dangers et aux fatigues dont sa carrière fut semée, développèrent en lui les germes d'une maladie de langueur, à laquelle il succomba après deux jours de souffrances aigües, le 16 avril 1818, à l'âge de 56 ans, au moment où les élections constitutionnelles qui venaient d'avoir lieu, semblaient promettre que les suffrages de ses concitoyens le chargeraient de représenter pour la *huitième fois* le département des *Basses-Pyrénées*. Peu de temps après la création de la légion-d'honneur, *Casenave* en avait reçu la décoration sans l'avoir sollicitée. Cette distinction était flatteuse alors qu'il était facile de compter dans toute la France le nombre des légionnaires. Il suffit de quelques mots pour faire l'éloge de la vie publique de *Casenave*. A la convention, il vota avec *Lanjuinais;* dans les autres assemblées avec *Dupont* (de l'Eure), son meilleur ami; et dans les nombreuses députations dont il fit partie, il fut plusieurs fois nommé à l'unanimité des suffrages de ses concitoyens. Enfin ce ne fut qu'à la minorité de quatre voix, et grâce aux intrigues déplorables et scandaleuses des autorités locales, qu'il ne fut pas nommé aux élections de 1816.

CASIRI (Michel), célèbre orientaliste, né en 1710, à Tripoli en Syrie. Après avoir fait ses études à Rome, il retourna dans l'Orient avec D. Joseph Assemani qui allait assister au synode des Maronites. De retour à Rome, en 1738, il y professa les langues syriaque, arabe et chaldéenne. En 1748, il se rendit à Madrid, où il obtint une place à la bibliothéque royale. L'année suivante, il y fut nommé membre de l'académie d'histoire. Il continua d'y séjourner, et il y mourut le 12 mars 1791. Il a dû sa réputation à l'ouvrage dans lequel il avait réuni tous les manuscrits arabes de la bibliothéque de l'Escurial, sous ce titre : *Bibliotheca arabico-hispana,* 2 vol. in-fol., Madrid, 1760—1770. On sait qu'il avait traduit un ouvrage arabe, intitulé *Soleil de sagesse;* mais on n'a retrouvé après sa mort ni la traduction, ni l'original.

CASONI (Philippe), cardinal, né à Sarzane, dans les états de Gènes, le 6 mars 1733. A l'époque de la révolution française, Casoni était vice-légat du pape à Avignon ; il en fut chassé par les habitans insurgés, en 1790, lorsque cette ville se soumit aux Français. Au mois de décembre 1792, le pape l'envoya à Madrid en qualité de nonce. Pie VII le créa cardinal en 1801. Il est mort sur la fin de 1810.

CASSAGNE (Louis-Victorin, baron), commandant de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, entra au service en 1793, dans une compagnie franche du département de la Haute-Garonne, où il est né. A la suite des campagnes de l'an 1, l'an 2, l'an 3, de la république, il fut nommé capitaine au 18me régiment de ligne : blessé deux fois à l'armée d'Italie, aux affaires de Roccabarbenna et de Lonato, il se distingua particulièrement, le 25 nivôse an 5, devant Mantoue, où il fit mettre bas les armes au commandant de la cavalerie ennemie : à l'affaire de Tarvis, en l'an 6, il reçut une troisième blessure, dont la gravité ne put le déterminer à quitter son poste. A une époque où l'avancement était si rapide, le brave Cassagne, qui n'avait d'ambition que celle de servir son pays, fit partie de l'expédition d'Égypte dans le même grade de capitaine où il servait avec tant d'honneur depuis trois ans. Au siége de Saint-Jean-d'Acre, après s'être signalé par plusieurs actions d'éclat, il fut frappé, dans la tranchée même, de cinq coups de poignard. De retour au Caire, le général en chef le nomma chef de bataillon : il fut de nouveau blessé grièvement à la bataille de Canope, le 30 ventôse an 9. Cet intrépide officier avait fait dix campagnes mémorables et avait reçu douze blessures, dont plusieurs avaient mis sa vie en danger, lorsqu'il fut nommé colonel du 25me régiment de ligne, le 9 prairial an 9. Général de brigade en 1804, il a fait toutes les campagnes d'Espagne. Nommé lieutenant-général au mois de mai 1813, il a commandé, en 1814, une partie de la division militaire de Toulouse, et il est actuellement lieutenant-général en disponibilité.

CASSAGNE, maréchal-de-camp en retraite, commandant de la légion-d'honneur, commença par être soldat, et parvint rapidement au grade de chef de bataillon. Il remplaça le général Delmas dans le commandement du premier bataillon de la Corrèze, devint chef de brigade commandant la 3me demi-brigade d'infanterie légère, fit partie pendant deux campagnes de la division Desaix, se distingua particulièrement au combat de la Réehut, près Manheim, affaire dans laquelle Cassagne défendit la position qu'il occupait, avec une telle opiniâtreté, que l'ennemi fut obligé de se retirer. Dans la campagne de Moreau, en Bavière, et lors de sa fameuse retraite, le colonel Cassagne, qui commandait le 3me régiment d'infanterie légère au passage de Hanstetten, fut mentionné dans le rapport du général en chef. Ce régiment faisait partie de la brigade Abbatucci, qui dans cette mémorable campagne rendit de grands services. Aux affaires de Ruit, de Kamlach, contre le corps du prince de Condé, ce régiment, quoique placé entre deux feux, résista aux émigrés qui combattirent avec une grande valeur. Cassagne contribua également à la défense de la tête du pont d'Huningue, où le brave Abbatucci trouva une mort glorieuse. Il se distingua encore au combat de Honau sous Moreau, et pendant le siége de Gènes, aux affaires de Sasselo et de Polcevera. Nommé général de brigade après le siége de Gènes, il commanda une partie de la division Boudet au combat de Valeggio, pendant la campagne de 1801 en Italie. Depuis cette époque, ce brave officier-général, mis par ses blessures hors d'état de servir activement, fut chargé de plusieurs commandemens dans l'intérieur, et prit sa retraite en 1815.

CASSAIGNOLES, ancien juge à la cour d'appel d'Agen, aujourd'hui président de la cour royale de Nîmes, a été élu député par le département du Gers en 1817. Ses discours et ses votes sont ceux d'un bon Français. Il a été un des secrétaires de la chambre; en janvier 1818, il fit la proposition d'abroger l'art. 11 de la loi du 9 novembre 1815, répressive des écrits séditieux et des provocations à la révolte. Après s'être élevé contre cette loi, en publiciste qui voudrait que les peines fussent proportionnées aux délits, M. Cassaignoles établit qu'une nouvelle alarmante, un propos séditieux même, ne supposaient pas toujours un véritable esprit de sédition. « Dans ces délits comme »dans tous les autres, ajouta-t-il, »il faut souvent faire la part de »l'ignorance, de la grossièreté, de »la séduction, de l'intempérance, »et de mille autres causes qui »peuvent atténuer le délit. » M. Cassaignoles se prononça en faveur des contribuables, à l'occasion des contributions directes si souvent mal réparties. Il désirait que dans la confection du cadastre, l'on s'en rapportât moins aux experts qu'aux opérations géométriques, les uns étant sujets à toutes sortes d'erreurs, et celles-ci ne présentant que des résultats infaillibles. Chargé, le 17 avril 1819, au nom de la commission centrale, de faire un rapport sur le projet de loi relatif aux délits de la presse, M. Cassaignoles s'exprima de la manière suivante: «Quoique le projet embrasse à »la fois les divers moyens de pu»blication, il n'a pas échappé à la »commission que la pensée domi»nante était la liberté de la pres»se, véritable garantie de toutes »les libertés, etc. »

CASSAS (Louis-François), né à Azay-le-Ferron, département de l'Indre, en avril 1756, eut dès sa jeunesse un goût décidé pour le dessin, la peinture et l'architecture. Élève de Lagrenée jeune et de Vien, il conçut à leur école, et exécuta ensuite le hardi projet de visiter et dessiner les monumens classiques de l'antiquité qui ont échappé aux ravages du temps, et à la barbarie des Orientaux. Il parcourut la grande Grèce dans le courant des années 1784—85 et 86. Plusieurs de ses dessins ont servi à compléter le voyage du royaume des Deux-Siciles, publié par l'abbé de St-Non. Un plus grand nombre de ses dessins, restés inédits, devaient être joints au voyage entrepris par M. de La Borde, à qui Cassas avait cédé un portefeuille contenant les antiquités de la Sicile. Cassas visita l'Istrie et la Dalmatie, où il dessina beaucoup de monumens antiques, parmi lesquels on distingue *le magnifique Palais de l'empereur Dioclétien et les autres édifices* dont ce prince avait enrichi Salone et Spalatro, etc. Ces dessins sont accompagnés d'un itinéraire, contenant des observations et des recherches historiques d'une grande utilité pour le commerce et pour les arts. Ce fut au milieu des plus grands dangers, sous un ciel brûlant et entouré de barbares, que Cassas parvint à former une riche et précieuse collection des monumens les plus remarquables de l'Asie-Mineure, recueillie surtout dans les ruines de Palmyre, Balbek et

Jérusalem; dans celles de la Phénicie et de la Palestine. Trente livraisons de cet ouvrage, publiées successivement, ont fixé l'attention des artistes et amateurs de tous les pays, et ils en attendent la suite avec impatience. Les observations de Cassas jettent un grand jour sur les annales des temps les plus reculés, sur les historiens sacrés et profanes, et particulièrement sur l'usage des édifices somptueux élevés par la reine Zénobie. Cassas a gravé plus de quarante planches formant une suite de tableaux et de sites qui rappelent de grands et précieux souvenirs. Il a levé des plans et a publié des cartes qui ont contribué à fixer des points importans de géographie ancienne; la carte de la plaine de Troie, entre autres, fournit des renseignemens curieux sur la situation de cette ancienne ville et sur celle des monumens qu'on retrouve dans ses environs. M. Cassas est aujourd'hui inspecteur et professeur de dessin à la manufacture des Gobelins. Le roi l'a nommé membre de la légion-d'honneur, le 1er mai 1821.

CASSINI (JACQUES-DOMINIQUE, COMTE DE), est fils, petit-fils et arrière-petit-fils de trois hommes célèbres; cette famille s'est illustrée depuis près de deux siècles, dans l'astronomie, la géographie et la géodésie, et cette illustration héréditaire ne paraît pas devoir s'éteindre encore. Le comte Cassini est né à Paris, le 30 juin 1740; il doit le jour au savant Cassini de Thury, auquel il a succédé dans ses places honorables. Ainsi que son père, il est directeur de l'observatoire, et comme lui, il occupa de bonne heure un fauteuil académique. Il a achevé la grande carte de France, monument commencé par son père. Cette carte, l'un des ouvrages les plus beaux et les plus complets de ce genre, a trente-trois pieds de hauteur, sur trente-quatre de largeur: elle a servi de type à l'assemblée nationale, pour la division de la France en départemens, et Cassini, lui-même, fut un des coopérateurs de cet utile travail. Napoléon le nomma, en 1804, chevalier de la légion-d'honneur. Il était membre de l'institut à cette époque; et l'ordonnance royale du 21 mars 1816 l'a maintenu à l'académie, dans la même section à laquelle il appartenait. Les qualités personnelles du comte Cassini contribuent autant que son savoir, à le rendre un homme estimable et précieux sous tous les rapports. Il est membre du conseil-général du département de l'Oise, et il a prouvé, dans plus d'une occasion, qu'il n'est pas plus étranger à l'administration publique qu'aux sciences. On a de lui : 1° *Voyage fait par ordre du roi, en* 1768 *et* 1769, *pour éprouver les montres marines, inventées par M. Leroy*; 2° *Voyage en Californie, par feu Chappe d'Auteroche*; 3° *de l'influence de l'équinoxe du printemps et du solstice d'été, sur les déclinaisons et les variations de l'aiguille aimantée*; 4° *Exposé des opérations faites en France, en* 1787, *pour la jonction des observations de Paris et de Greenwich*; 5° Mémoires pour servir à l'histoire des sciences et à celle de l'Observatoire royal de Paris, suivis de la vie de *J. D. Cassini* (premier du nom), écrite par lui-même, et des éloges de plusieurs académiciens.

CASSITO (JEAN-ANTOINE), auteur napolitain, a publié plusieurs ouvrages sur l'archéologie; les plus remarquables sont : l'*Enchiridion d'Epictète*, auquel il a ajouté un *Essai sur la morale de Confucius. L'explication d'une inscription trouvée à Baïes, où il est parlé de l'archigallus de Cibile; une dissertation sur diverses inscriptions insérées dans le Journal encyclopédique napolitain*. Cassito est devenu célèbre par la publication des *Fables inédites de Phèdre*, qu'il prétend avoir découvertes dans un manuscrit de la bibliothéque royale de Naples, quoique cette découverte ait été contestée par Jumelli, employé à la même bibliothéque. M. le comte Grégoire Orloff, dans ses mémoires historiques, politiques et littéraires, sur le royaume de Naples, dit que Cassito est encore auteur de plusieurs ouvrages non publiés; voici le titre des principaux : *Traduction en vers italiens de Catulle, Tibulle, Properce et Horace; Observations diverses sur Tacite, Pline, Cicéron, Salluste, Tite-Live, et Suétone; Eclaircissemens et corrections au texte de la satire de Pétrone; Recueil d'inscriptions antiques des gentils et des chrétiens, avec des notes et des commentaires.*

CASTANNOS (FRANÇOIS-XAVIER, COMTE DE), né en Biscaye en 1743. Ce ne fut qu'à l'âge de 54 ans, et en temps de paix, que ce général espagnol, qui avait commencé de bonne heure sa carrière militaire par le grade de colonel, fut nommé maréchal de-camp. Cependant Castannos était d'une famille illustre; il était le parent et l'élève des généraux les plus distingués de l'Espagne; il avait appris la tactique militaire en Prusse; il avait reçu une balle dans le côté gauche, etc. A la lecture de semblables titres, on est obligé de convenir ou que Castannos n'avait pas profité de tous les avantages que lui donnaient sa naissance, son éducation et ses faits d'armes, pour obtenir de l'avancement, ou que le ministère espagnol n'a reconnu que fort tard le mérite de ce général. Il y aurait une autre supposition tout aussi probable, c'est que Castannos ne s'est aperçu lui-même de la prétendue supériorité de ses talens, que lorsque la fortune les lui a révélés. Nous ne suivrons pas le général Castannos dans tous ses exploits militaires, l'histoire de la guerre d'Espagne marquera sa place parmi les hommes qu'elle a pu rendre célèbres. Ceux qui écriront la bataille de Baylen, à la suite de laquelle Castannos fit capituler un général français (*voyez* DUPONT-DE-L'ÉTANG), rediront comment et pourquoi ce général espagnol obtint dans cette affaire, une réputation, plus mesurée peut-être aux avantages dont elle fut pour le vainqueur, qu'aux difficultés qu'elle a dû lui offrir. Nous allons, en attendant, donner à nos contemporains une idée du jugement que la postérité pourra porter sur Castannos, d'après diverses biographies; elles s'expliquent de la manière suivante, sur le compte de ce général : « Il de» vint l'*associé* et l'*émule de gloi»re* de Wellington, et déploya » surtout des talens supérieurs » dans la fameuse bataille de Vit» toria. » Ce fut cependant immédiatement après cette bataille, que la régence espagnole retira toute espèce de commandement à Castannos, et lui fit échanger le titre de capitaine général, contre celui de conseiller-d'état. La conduite de Castannos dans cette occasion, a quelque chose de remarquable. C'est que ce fut d'abord au général anglais, Wellington, qu'il se plaignit de la disgrâce qu'il venait d'essuyer de la part de son gouvernement, et Wellington ne manqua pas de gourmander sévèrement la régence espagnole, en écrivant le 30 juin 1813 : « Qu'elle avait man» qué à l'honneur et à l'équité, en » *destituant* un général qui avait » rendu les plus grands services à » la patrie. » La rentrée de Ferdinand VII en Espagne vengea Castannos de cette humiliation; il fut nommé capitaine-général-commandant de la Catalogne, et le 26 avril 1815, grand'croix de l'ordre de Saint-Ferdinand. Il se démit de son commandement au mois d'août 1816. Castannos, parvenu à l'âge de 78 ans, est aujourd'hui dans les rangs des constitutionnels d'Espagne : ce n'est pas ce qu'on en peut dire de moins honorable. Il a fait bravement la guerre pour l'indépendance de son pays. Il a droit au respect de quiconque aime le sien.

CASTAIN (DE L'ORNE), fils d'un ancien médecin de Montpellier, et maître particulier des forêts de Perseigne, entra au conseil des cinq-cents, en mars 1799. Membre de la commission chargée de présenter les lois organiques de l'administration forestière, il fit plusieurs rapports sur cette matière, et s'opposa, avec succès, à la vente des coupes extraordinaires de bois, ordonnées par le directoire. Il proposa des mesures sagement répressives, contre la licence de la presse; des réglemens relatifs à l'organisation du notariat; et fit supprimer le supplément d'indemnités accordé aux représentans du peuple. Après le 18 brumaire an 8, il passa au corps législatif, en sortit en 1803, et reprit ses fonctions forestières. En 1806, nommé inspecteur principal des forêts, il fut bientôt appelé aux fonctions d'inspecteur-général, qu'il exerce encore avec autant de zèle que de talent.

CASTEL (LOUIS), né dans le département du Lot, membre de la légion-d'honneur, reçu docteur en médecine, en 1803, a publié, 1° une thèse latine sur l'asthme (*de asthmate*); 2° une critique de la nosographie du professeur Pinel. Cette disertation fit une grande sensation à l'époque où elle parut, et mérite à présent de fixer l'attention d'une manière plus particulière. M. Castel est le premier médecin qui ait émis l'opinion si remarquable, qu'il n'y a point de fièvres essentielles; 3° il a publié des mémoires du plus grand intérêt sur l'action du cerveau, sur l'aliénation mentale, sur le typhus, sur la méthode d'expectation appliquée au catarrhe, et aux maladies aiguës de la poitrine, sur le traitement des fièvres continues. Plusieurs articles insérés dans le recueil périodique de la société de médecine, et dans le journal complémentaire des sciences médicales, ont également contribué à lui donner un rang distingué parmi nos meilleurs physiologues. Nommé, en 1806, médecin de l'hôpital de la garde impériale, M. Castel y a laissé les plus honorables souvenirs; il y avait acquis la réputation d'un habile et heureux praticien; dans la campagne de Russie; il a perdu par la congélation plusieurs doigts de la main gauche; déplacé et admis à la retraite, en 1816, il s'est abstenu de toute réclamation. Il était loin de croire que l'intrigue politique qui dominait alors, étendît ses proscriptions sur ceux qui consacraient si noblement leurs jours au soulagement de leurs semblables. Son déplacement lui a prouvé qu'un hôpital n'était pas un asile : une nombreuse clientelle le dédommage de l'injustice qu'il a éprouvée, et dont il ne s'est jamais plaint. M. Castel est de la secte des stoïciens.

CASTEL (René-Richard), fils d'un ancien militaire, et neveu d'un garde-du-corps, est né à Vire, département du Calvados, en 1758. Maire de cette ville, en 1791 il fut nommé membre de l'assemblée législative, où il vota toujours dans le sens des opinions constitutionnelles, dont il était le zélé partisan. Un pressentiment fâcheux, ou quelques faux rapports, firent supposer à Castel que des factieux en voulaient aux jours de Louis XVI, et qu'ils devaient exécuter leurs projets au moment de la fédération, célébrée dans le Champ-de-Mars le 14 juillet 1792. C'était le jour où le roi devait jurer, sur l'autel de la patrie, fidélité à la constitution. Castel s'attacha constamment à la personne de ce prince, et ne le perdit jamais de vue pendant toute la cérémonie, fermement résolu, dans un cas de danger, à sacrifier sa vie pour sauver celle du roi. La session de l'assemblée législative terminée (septembre 1792), Castel retourna dans le Calvados, où il s'occupa en silence des ouvrages qu'il a depuis publiés. Lorsque les troubles révolutionnaires furent apaisés, il revint à Paris, et fut nommé professeur de belles-lettres au lycée impérial. Il partageait cette chaire avec M. Luce : celui-ci enseignait l'éloquence, et Castel la poésie. Après avoir professé ainsi pendant dix ans, à la satisfaction d'un nombreux concours d'élèves distingués, Castel reçut le prix de ses services par sa nomination d'inspecteur-général de l'université. Les basses manœuvres de quelques intrigans lui firent perdre cette place immédiatement après le retour de Louis XVIII en France. L'aménité des mœurs, les talens et l'amabilité de cet homme de lettres méritaient plus d'égards. La Biographie des hommes vivans de Michaud et celle de Bruxelles disent que M. Castel est actuellement inspecteur des études à Paris, et inspecteur des écoles royales militaires : le fait est qu'il n'a jamais eu le premier de ces emplois, et que depuis long-temps il jouit d'une pension de retraite en échange du second. Castel a publié le poëme *des Plantes*, celui de la *Forêt de Fontainebleau*, un *Voyage de Paris à Crevi en Chablais*, un *Discours sur la gloire littéraire*, prononcé devant l'université en avril 1809, et l'*Histoire naturelle de Buffon*, classée d'après le système de Linnée : il n'est point de l'institut. On attribue à Castel, dans les deux Biographies que nous venons de citer, un opéra du *Prince de Catane* dont il n'est point l'auteur : *Cuique suum*.

CASTEL (Pierre), né à Cologne en 1786, s'adonna de bonne heure à la botanique. Il vint achever ses études au Jardin-des-Plantes à Paris, se fit recevoir docteur en médecine, et retourna à Cologne, où il professa quelque temps l'histoire naturelle. Quand les Pays-Bas ont été érigés en royaume, on a voulu y former trois universités, parce qu'il en existait trois en Hollande; on y a créé des chaires de toute espèce, et richement doté les professeurs à Louvain, Liége et Gand. Les avantages qu'on y faisait décidèrent plusieurs savans de France à demander ces places, il est inutile de les citer; mais dans ce nombre, il en était de célèbres, connus par des ouvrages estimés. On ne répondit pas à une seule de leurs demandes. Il fut arrêté qu'on professerait seulement en latin, en attendant qu'au bout de trois ans on professât en hollandais. On choisit comme on put dans les écoles d'Allemagne, de sorte que des garçons apothicaires furent placés pour l'histoire naturelle, à Liége particulièrement. Il y en avait qui ne savaient pas le premier mot de ce qu'ils enseignaient, qui l'apprenaient à mesure et le répétaient en latin tudesque. Castel, des frontières du Rhin, fut préféré pour la botanique à l'un des hommes les plus forts de France. Un décret du roi des Pays-Bas le nomma professeur à l'université de Gand. Il y a enseigné pendant trois ans dans le système le plus abstrait et le plus faux que jamais homme ait inventé. On peut en juger par l'ouvrage qu'il a publié en 1820, intitulé *Morphonomie végétale*. Dans cette bizarre production, que l'auteur disait être le fruit du travail de toute sa vie, on trouve qu'avec un petit nombre de signes linéaires, on peut décrire et faire connaître tous les végétaux, comme avec les signes algébriques on arrive aux plus grands résultats. Un latin barbare, des figures inintelligibles complètent l'absurdité de cette production, à laquelle cependant le gouvernement et les journaux belges ont accordé les plus grands éloges. Grâces à ces folies, Castel allait en Belgique détrôner Linné et faire oublier Jussieu, quand la mort l'a frappé au commencement de 1821. Il avait annoncé une édition de la *Philosophia botanica* qui n'a point paru.

CASTELBAJAC (Marie-Barthelemy, vicomte de), est né le 1er juin 1776. Les lecteurs, curieux de détails domestiques, peuvent consulter une autre Biographie, s'ils tiennent à savoir comment fut élevé M. le vicomte de Castelbajac, comment s'appelait son institutrice, et par quels soins on fit germer dans son cœur les principes de la piété. Nous nous contenterons de dire qu'il émigra pendant la révolution, servit dans l'armée de Condé, et revint en 1815 siéger à la chambre des députés pour le département du Gers. Son premier acte politique fut une réclamation un peu violente en faveur des donations à faire au clergé. Il interrogea les prisons, les déserts, le soleil, la terre et l'univers, pour prouver que l'on devait enrichir les ecclésiastiques. Élu de nouveau en 1820, il n'a pas dévié de la ligne extra-constitutionnelle qu'il paraît s'être tracée; mais on l'a vu dans plusieurs circonstances affecter une sorte de loyauté chevaleresque en faveur des députés du côté gauche, que la majorité s'obstinait à ne pas laisser parler. Orateur emphatique, il cache avec assez d'art la disette de ses pensées sous l'abondance et la pompe de ses phrases; et ses amis s'étonnent que ses mouvemens les plus véhémens ne soient jamais parvenus à émouvoir l'assemblée. Leur étonnement cessera peut-être cette année, car M. de Castelbajac vient d'être réélu.

CASTELCICALA (D. Fabricio-Ruffo, prince de). Il est plusieurs routes pour arriver à la célébrité; les vertus éminentes, les talens sublimes, les actions héroïques, une grande fortune ou la nature des emplois que l'on a occupés. M. le prince Catelcicala était, en 1792, ambassadeur de Naples à Londres; il y reçut, dit-on, l'ordre de venir à Paris en cette même qualité; il ne nous appartient pas de décider si ce furent les événemens ou des opinions personnelles qui l'empêchèrent de se rendre à ce nouveau poste; la vérité est qu'il n'y vint pas, et qu'il fut rappelé à Naples, où, si l'on en croit quelques biographes, il dirigea *secrètement* le ministère des relations extérieures. Ce qu'il y a de plus certain, c'est qu'en 1796, M. le prince de Castelcicala fit partie d'une espèce de tribunal d'inquisition politique, créé par la reine et le ministre Acton, sous le nom de *junte d'état*: ce tribunal fit arrêter et retint pendant plusieurs années dans les prisons un nombre considérable de citoyens, et en fit périr plusieurs. Cette junte fut dissoute; mais bientôt après Naples dut en subir une seconde plus terrible. *Simonti* et *Corradini*, magistrats honnêtes, qui avaient fait partie de la première, furent écartés de la seconde, et remplacés par des hommes tels qu'un *Guidobaldi*, un *Vanni*, dont les noms sont encore en horreur parmi les Napolitains. Les excès de cette junte furent portés à un tel degré que le ministre Acton lui-même en fut effrayé. Il se retira, et céda sa place au prince de Castelcicala; cependant Vanni, président de la junte, fut enfin sacrifié au ressentimeet de la nation, et couvert d'opprobre et de sang, échappa à l'exécration publique par un suicide (*voy.* Vanni). En 1798, Naples, d'après ses traités avec la république française, gardait la neutralité, et jouissait de la paix extérieure; mais les troupes françaises en Italie se trouvant considérablement diminuées lorsque la nouvelle du désastre d'Aboukyr y parvint, le cabinet napolitain mit en question le maintien des traités si récemment conclus; et dans le conseil qui fut réuni pour décider cette question, le prince Castelcicala donna sa voix pour la guerre. Cet avis prévalut, et ne tarda pas à entraîner la ruine de ceux qui l'avaient imprudemment adopté : la famille royale fut contrainte de se retirer en Sicile ; le prince Castelcicala présida à son embarquement, et prit la fuite avec elle. Après être resté environ deux années en Sicile, il se rendit pour la seconde fois à Londres, chargé d'une mission secrète auprès du prince-régent. Au retour de Louis XVIII en France, le prince de Castelcicala fut nommé ambassadeur de Naples à Paris, et depuis ce temps il n'a pas cessé d'y résider en cette qualité ; il s'en est cependant éloigné deux fois; la première, au mois de novembre 1816, pour aller en Angleterre offrir des complimens de condoléance au prince-régent lorsqu'il perdit sa fille, la princesse Charlotte; la seconde, pour se rendre au-devant de la duchesse de Berri, aussitôt qu'on apprit son débarquement sur les côtes de la Provence. M. le prince de Castelcicala a fait preuve de prévoyance dans une circonstance assez difficile : le 8 août 1820 le roi Ferdinand IV le nomma son ambassadeur à Madrid; il n'accepta point cette nomination. Il lui fut prescrit de cesser ses fonctions près de la cour de France; il continua de les remplir, il fut rappelé a Naples, il demeura à Paris; il fut destitué de droit, il resta ambassadeur de fait. L'événement a prouvé que dans cette circonstance il avait bien jugé les intentions et apprécié la valeur des ordres qui lui étaient donnés. Les missions ostensibles ou secrètes que M. le prince de Castelcicala a remplies, ses voyages, les heures de ses départs et de ses arrivées sont indiquées avec beaucoup d'exactitude dans quelques biographies. Nous y avons cherché les actes diplomatiques de cet ambassadeur, mais c'est la seule chose qui y soit omise; nous nous piquons de plus d'exactitude ; à force de recherches, nous avons découvert qu'outre les deux discours que le prince de Castelcicala prononça devant le roi de France, à l'occasion du jour anniversaire de sa naissance, il a négocié et signé, le 26 septembre 1816, un traité de commerce et de navigation entre S. M. Britannique et S. M. Sicilienne, lequel abolit ceux de Madrid de 1667 et de 1715, celui d'Utrecht de 1713, et réduit de dix pour cent les droits établis sur les marchandises anglaises à leur entrée dans le royaume de Naples.

CASTEL-FRANCO (LE PRINCE DE), grand d'Espagne, etc., a été colonel des gardes Walonnes, et capitaine-général des armées espagnoles. Le prince de Castel-Franco servit tous les partis et ne fut jamais d'aucun. Il était bon, aimable et généreux; il s'attachait aux hommes et aux choses qui lui semblaient de son goût, et lorsqu'il agissait, il était persuadé qu'il faisait pour le mieux. Il était brave à la guerre ; il se distingua au siége de Gibraltar, et lorsqu'en 1794 il eut le commandement de l'armée d'Arragon, il se conduisit comme un officier-général de mérite. Quand la révolution précipita Ferdinand VII du trône, pour y placer Joseph Bonaparte, le prince de Castel-Franco resta quelque temps indécis sur le parti qu'il prendrait. Napoléon, par un décret du mois de novembre 1808, l'avait déclaré ennemi de la France et de l'Espagne; ce qui rendait sa position fort embarassante. Soit qu'il cédât alors aux circonstances, soit qu'il obéît à la flexibilité de son caractère, il donna une pleine et entière adhésion à la constitution de Bayonne, et accepta les emplois que lui conféra le roi Joseph. Au retour de Ferdinand VII en Espagne, le prince de Castel-Franco se trouva dans un nouvel embarras, mais de puissans amis et son nom l'aidèrent à sortir de cette position; le roi lui rendit le régiment des gardes Walonnes et son rang à la cour. Il n'en jouit que peu de temps, et mourut généralement regretté dans les premiers jours de 1815.

CASTELLAN (A. L.), est né à Paris, en 1772. Son père, qui était architecte, voulant qu'il marchât sur ses traces, le lança de bonne heure dans la carrière des beaux-arts. Le jeune Castellan partit pour Rome, et fit des progrès à l'école de cette ville. Il voyagea beaucoup dans la Grèce ancienne et moderne, et ne rentra en France qu'en 1808. Il y rapporta un portefeuille rempli d'observations intéressantes, dont il enrichit, à cette époque, les colonnes du *Moniteur*. Il fut chargé, pendant quelque temps, de rédiger, dans cette feuille, les articles *beaux-arts*. Ces articles, joints aux ouvrages qu'il publia, en 1811 et 1812, et enfin son mémoire intitulé : *Essai d'un procédé d'encaustique, ou de peinture à l'huile d'olive, sur une impression de cire*, qu'il fit paraître, en avril 1815, lui donnèrent un rang parmi les savans. Castellan fut nommé, dans le même mois, membre libre de l'académie royale des beaux-arts. Il est également, depuis le 3 août 1816, membre-*amateur* du conseil honoraire d'artistes et d'amateurs, que le roi a établi près du ministère de sa maison. S. M. lui a conféré, en récompense de ses talens et de ses veilles, la décoration de la légion-d'honneur. On doit à Castellan : 1° *Lettres sur la Morée et les îles de Cérigo, Hydra et Zante* ; 2° *Lettres sur la Grèce, l'Hellespont et Constantinople* ; 3° *Description d'une machine propre à puiser de l'eau, en usage dans le Levant* ; 4° *Mœurs, usages et costumes des Ottomans, et abrégé de leur histoire*.

CASTELLANE (LE COMTE BONIFACE-LOUIS-ANDRÉ DE) est né le 4 août 1758. Sa famille, originaire de Provence, et l'une des plus anciennes de cette province, le destina de bonne heure à l'état militaire : quand la révolution éclata, il était colonel d'un régiment de cavalerie. Député de la noblesse, il eut le courage de se réunir au tiers-état, vota pour la liberté des cultes, et la déclaration des droits de l'homme, et demanda l'abolition des prisons d'état (octobre 1789). On l'entendit ensuite proposer des mesures contre les détentions arbitraires, et s'opposer à l'exclusion des membres de l'assemblée, de toutes fonctions ministérielles. Il fut élu secrétaire en février 1790; et combatit, le 27 du même mois, les lois portées contre l'émigration. Nommé maréchal-de-camp, en mars 1792, il donna sa démission après le 10 août, et jeté en prison, ne fut sauvé que par le 9 thermidor, qui cependant ne lui rendit pas sa liberté. Il ne fut élargi que plusieurs mois après. Napoléon le nomma préfet des Basses-Pyrénées, en 1802. Le régime impérial lui fut favorable. Successivement candidat au sénat-conservateur, maître des requêtes, officier de la légion-d'honneur, grand'croix de la couronne de Bavière, il donna, en 1814, son adhésion à la déchéance de l'empereur, et fut nommé, par le roi, chevalier de Saint-Louis, et commandant de la légion d'honneur. Pendant les *cent jours*, il protesta contre l'acte additionnel, et fut, au retour de S. M., nommé pair de France, président du collége électoral des Basses-Pyrénées, et lieutenant-général en 1816. Cependant ces diverses faveurs n'empêchèrent pas M. de Castellane de suivre la ligne constitutionnelle. Défenseur, en 1815, de l'inamovibilité des juges; en 1816, de la liberté individuelle et de la liberté de la presse; il manifesta dans toutes les occasions des principes sagement libéraux.

CASTERA. On connaît trois écrivains de ce nom; le premier est auteur d'un *Manuel des écoles primaires et des écoles secondaires en méthode raisonnée pour enseigner et pour étudier l'art de lire*, vol. in-12. Le second a publié un *Traité de la navigation sous-marine*, et les *Mémoires de la Société d'agriculture de la Rochelle*. Le troisième, et le plus connu de tous, JEAN CASTERA, est né en 1755. Traducteur extrêmement laborieux, il a donné des versions du *Voyage de Bruce aux sources du Nil, en Nubie et en Abyssinie*, 5 vol. in-8°; de la *Vie du capitaine Cook, par Kippis*, 2 vol. in-8°; du *Voyage de lord Macartney, en Chine et en Tartarie, publié par Staunton*, 5 vol. in-8°; de la *Vie de Franklin, écrite par lui-même, suivie de ses œuvres morales et littéraires*, 2 vol. in-8°; de l'ouvrage de *W. Eton, sur l'empire ottoman*, 2 vol. in-8°; du *Voyage de Mungo-Parc, dans l'intérieur de l'Afrique*, 1 vol. in-8°; du *Voyage de Brown, dans la Haute et la Basse-Egypte, dans le Darfour et en Syrie*, 2 vol. in-8°; de la *Relation de l'ambassade anglaise, envoyée en 1795 dans le royaume d'Ava, ou l'empire des Birmans, par le major M. Symens*, 3 vol. in-8°; de la *Relation de l'ambassade au Thibet et au Boutan, par Turner*, 2 vol. in-8°; de *Mélanges d'histoire et de statistique, sur l'Inde*, 3 vol. in-8°; d'un *Voyage dans l'intérieur de l'Amérique septentrionale, par Mackensie*, 3 vol. in-8°; d'un *Tableau historique et politique du commerce des pelleteries dans le Canada, depuis 1608 jusqu'à nos jours, par le même auteur*, 1 vol. in-8°; *d'un Voyage en Chi-*

ne, par Banow, 3 vol. in-8°; d'un voyage fait par l'ordre de l'impératrice Catherine II, dans le nord de la Russie, par le comodore Billings, 2 vol. in-8°; et d'un roman de Marshall, intitulé ***Edmond et Eléonore***, ce qui fait, dans l'espace d'environ quinze années, près de quarante volumes. M. Castera a coopéré, en 1773, à la rédaction du Mercure de France; il publia, en 1785, un recueil d'odes. Le plus célèbre de ses ouvrages, est l'*Histoire de Catherine II, impératrice de Russie*, en 3 vol in-8°. Dans son rapport sur les livres admis au concours pour les prix décennaux, en 1810, l'institut signala cette histoire comme un ouvrage estimable, par une narration élégante et facile, mais en même temps comme peu exact et souvent partial. Les circonstances politiques ont dû influer sur ce jugement. Il est difficile de justifier, sous le rapport des mœurs, Catherine, surnommée la Grande. N'est-ce pas assez que, par l'avantage de leur position, les auteurs de ces grands attentats politiques soient hors de l'atteinte de la justice contemporaine, et leur mémoire du moins ne doit-elle pas rester justiciable de la postérité?

CASTEX (LE BARON BERTRAND-PIERRE), lieutenant-général, commandant de la légion-d'honneur, l'un des bons et braves officiers-généraux de l'armée française, naquit en Languedoc le 29 juin 1771. Sa carrière militaire commença avec la révolution. Entré fort jeune encore comme simple soldat dans le 7^{me} régiment de chasseurs à cheval, sa bonne conduite, ses talens, le poussèrent successivement jusqu'au grade de major. Les brillantes charges qu'il exécuta à la bataille d'Iéna, à la tête de son régiment, l'ayant fait remarquer, Napoléon le nomma colonel du 20^{me} régiment de la même arme, où il venait de s'illustrer par sa bravoure. Le baron Castex ne se distingua pas moins aux batailles d'Eylau et de Friedland; ce fut là qu'il mérita les titres d'officier et de commandant de la légion-d'honneur. Nommé général de brigade en 1808, il donna des preuves réitérées de sa valeur dans la campagne de Russie, en 1812, notamment à Ostrowno et à Polotsk. Le général Castex rendit de nouveaux services devant Dresde, les 26 et 27 août 1813; les bulletins d'alors le signalèrent de la manière la plus honorable. Il se trouva encore à la fameuse journée de Leipsick, d'où, après avoir vaillamment combattu, il se retira sur Anvers. Il défendit vivement les abords de cette place contre la cavalerie ennemie, jusqu'au moment où il fut contraint de s'y renfermer. Castex rentra en France avec la garnison d'Anvers; il ne fut point compris dans le nombre des généraux employés par Louis XVIII, il en reçut néanmoins la croix de Saint-Louis. Lorsque Napoléon reparut en 1815, le lieutenant-général Castex eut le commandement d'une division du corps d'armée du Jura sous les ordres de Lecourbe: il établit son quartier-général dans la petite ville de Mulhausen. Le général Castex commande depuis trois ans le département du Haut-Rhin.

CASTI (Jean-Baptiste). Après avoir fait ses études au séminaire de Montefiascone, il y fut professeur, et il ne tarda pas à être nommé chanoine de la cathédrale de cette ville. Dans un voyage à Florence, il se lia étroitement avec le duc de Rosemberg, le gouverneur du prince Léopold, qui fut depuis empereur d'Autriche. Cette circonstance engagea l'abbé Casti à se rendre à Vienne, où l'empereur Joseph II l'accueillit honorablement, et l'admit plusieurs fois à des entretiens particuliers. L'abbé Casti songeait peu à s'élever, mais il était jaloux de s'instruire; il profita de la faveur que lui obtenait déjà son mérite pour visiter diverses cours de l'Europe. Sans fonctions, sans titres particuliers, il y était introduit comme attaché à l'ambassade de Vienne. Son unique intention était d'étudier les hommes, d'observer les intrigues des courtisans, et les tristes ressorts de la politique des cabinets : il rassemblait ainsi les matériaux du poëme qui a fait sa célébrité. Après avoir vu, entre autres cours, celles de Pétersbourg et de Berlin, et même le divan; après avoir reçu de Catherine II des témoignages d'estime, il revint à Vienne, où le duc de Rosemberg obtint pour lui une place qui existait alors, et qui donnait un titre bizarre, celui de poète de l'empereur, *Poeta Cesareo*. Casti succédait à Metastase. Après la mort de Joseph II, il demanda sa retraite; il se retira à Florence, où il commença son grand poëme, et acheva une partie de ses autres ouvrages. En 1798, il vint à Paris, où il termina sa carrière, cinq ans après, à l'âge de 82 ans. Il ne ressentait aucune des infirmités que donne ordinairement la vieillesse; mais un jour, au sortir du dîner, il fut saisi par le froid, et frappé d'une attaque subite à laquelle il succomba. Doué des qualités les plus précieuses, il fut regretté de tous ceux qui avaient eu avec lui quelque liaison. Une parfaite connaissance du monde ajoutait à l'amabilité de son esprit malin et de son caractère exempt de fiel. Vive, animée, spirituelle, sa conversation faisait les délices de la société. Dans un âge avancé, il conservait l'activité ou même la chaleur de la jeunesse, et lorsqu'il travaillait, il avait encore besoin de recourir à des moyens artificiels pour calmer le feu de son imagination. Il publia à Paris, en l'an 10, son principal ouvrage, le poëme des *Animaux parlans*, qui est surtout remarquable par une grande indépendance d'esprit. Des réflexions profondes s'y cachent sous un badinage agréable et soutenu, mais que des critiques d'une gravité sévère doivent trouver licencieux. Tantôt noble et élevé, tantôt simple jusqu'à la familiarité, le style en est toujours convenable au sujet. Les vices et les ridicules y sont peints avec une force et une vérité à laquelle se joint le charme d'une versification facile et brillante. Les complaisans du pouvoir absolu n'y sont pas épargnés, et l'imprudence des démagogues n'y est pas traitée avec beaucoup plus de ménagement. Les principes de l'auteur sont libres, mais sages; c'est un républicanisme sans passion comme sans préjugés. La Décade philosophique a donné une traduction en vers, attribuée à M. Andrieux, de quelques fragmens de ce poëme; et en 1818, M. Paganel l'a publié, traduit en prose, Liége, 3 vol. in-18. Des autres ouvrages de Casti, le plus important est un recueil de *Nouvelles*. L'édition la plus complète en renferme quarante-huit; c'est celle qu'on fit à Paris, en trois volumes, un an après la mort de l'auteur. On remarque surtout parmi ces nouvelles : l'*Apothéose*, *la Papesse* et l'*Origine de Rome*. La verve et l'originalité distinguent généralement ces compositions; le mélange des idées philosophiques et des peintures les plus libres leur donne beaucoup d'analogie avec quelques-uns des contes de Voltaire. Casti a fait un poëme satyrique en douze chants, sous le titre de *Poema Tartaro;* il l'a composé à son retour de Russie, et la cour de Catherine en a fourni le sujet. On a aussi de lui trois opéras bouffons : *le roi Théodore à Venise* rappelle un épisode de l'Optimiste de Voltaire, et effectivement il en est tiré : c'est Joseph II qui l'avait indiqué. Secondé par la musique de Paesiello, cet ouvrage, dont ce n'est pas le seul mérite, a eu beaucoup de succès en France. *La Conjuration de Catilina* est le second sujet bouffon destiné par Casti à la scène lyrique; le *Quousque tandem* de Cicéron ne paraissait pas absolument plaisant, et toutefois il a fourni à l'auteur des incidens pleins de gaieté jusqu'à la fin de la pièce. Le dernier de ces trois opéras est la *Grotte de Trophonius*. Casti a laissé de plus quatre apologues, ou petits poëmes, qu'on a imprimés à la suite des *Animaux parlans;* un recueil de poésies lyriques, ou de *rimes anacréontiques;* enfin quelques ouvrages inédits qu'on croit en dépôt dans les mains d'un ami de ce poète ingénieux.

CASTILHON (Jean et Jean-Louis), frères, nés à Toulouse, de 1718 à 1720. Tous deux avocats et membres de l'académie des jeux floraux, ont enrichi la littérature française d'un grand nombre d'ouvrages. Le premier a publié, sous le voile de l'anonyme, la *Bibliothéque bleue*, le *Spectateur français, et précis historique de la vie de Marie-Thérèse*. Il a travaillé avec son frère au *Journal encyclopédique* et au *Journal de Trévoux*, et a été l'un des auteurs du *Nécrologe des hommes célèbres de France*. Il mourut en 1799. Son frère, Jean-Louis, a publié avec d'autres auteurs, le *Dictionnaire universel des sciences morale, économique, politique et diplomatique*. Il a coopéré à la traduction de *l'Histoire universelle, par une société de gens de lettres*, et a fourni beaucoup d'articles au supplément de l'*Encyclopédie*. Cet écrivain, philosophe et laborieux, dont l'érudition embrassait plusieurs genres, est l'auteur des *Essais sur les erreurs et les superstitions ;* de l'*Histoire générale des dogmes et opinions philosophiques, depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours ;* il a imité Plutarque dans des *essais de philosophie et de morale;* il a composé, d'après l'ouvrage d'Espiar de Laborde, intitulé *de l'Esprit des nations*, les *Considérations sur les causes physiques et morales de la diversité, du génie des mœurs, et du gouvernement des nations*. La plume féconde et variée de Jean-Louis Castilhon a également produit un roman intitulé *Zingha, reine d'Angola, histoire africaine*; et enfin *les dernières révolutions du globe, ou Conjectures physiques sur les tremblemens de terre, et sur la vraisemblance de leur cessation prochaine*.

CASTILHON (Pierre), négociant à Cette, fut nommé, en 1792, député à la convention nationale, par le département de l'Hérault. Il vota, dans le procès de Louis XVI, pour la réclusion et le bannissement à la paix. Il traversa les temps orageux qui suivirent la mort du roi, en se rendant utile dans les comités, où il s'occupait plus particulièrement d'économie politique. Castilhon avait des connaissances dans cette partie, et, lors de la disette de 1795, il fut chargé d'une mission importante pour les approvisionnemens de Paris. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il en sortit au renouvellement qui eut lieu le 20 mai 1797, et retourna dans ses foyers, où il se livra exclusivement à des spéculations commerciales.

CASTILLE (le chevalier Édouard de), officier au 16^{me} régiment des chasseurs à cheval. Une action vertueuse au sortir de l'enfance, et la mort des braves, terminant une carrière de 19 ans, méritent à ce jeune militaire la place que nous lui donnons dans notre biographie. Né à Beaucaire, le 27 juillet 1789, Édouard Castille, élève du prytanée français, avait onze ans, lorsqu'un de ses camarades, savant et studieux, dont le père était mort aux armées, et qui ne pouvait être admis au prytanée, faute d'avoir les moyens de fournir son trousseau, dut aux soins ingénieux du jeune Castille, la possibilité de pourvoir à cette dépense. Ce dernier écrivit au consul Lebrun, auquel il était recommandé; et tout en sollicitant le secret le plus profond sur l'objet de sa démarche, le pria de venir au secours de son camarade; il ajoutait que, si cette demande ne pouvait être accueillie, il ferait vendre une portion de ce qu'il possédait, afin de procurer à son ami, pauvre et malheureux, le trousseau dont il avait besoin. Non-seulement la lettre en question fut favorablement reçue; mais l'empereur Napoléon, qui en eut connaissance, voulut récompenser le jeune Castille d'un acte de bienfaisance aussi louable, en l'admettant au nombre de ses pages. Au mois d'octobre 1807, il fut nommé lieutenant dans le 1er régiment de chasseurs à cheval, et servait, en 1809, dans le 16^{me} de la même arme, lorsqu'il fut tué d'un coup de canon, à la bataille d'Essling, avant d'avoir atteint sa 20^{me} année.

CASTLEREAGH (Robert-Stewart lord), est fils du comte de Londonderry; il est né en Irlande, en 1769, et c'est en grande partie à l'entier dévouement avec lequel il exécuta les desseins du gouvernement anglais sur ce malheureux pays, qu'il doit les titres nombreux dont son nom est accompagné, le pouvoir dont il est investi, la renommée européenne de ses talens diplomatiques, et le crédit sans bornes dont il jouit à sa cour. Ses fonctions ministérielles embrassent ou atteignent sous différentes dénominations, le commerce, les colonies, les affaires étrangères, la marine et les finances; il est, pour ainsi dire, vivant dans toutes les branches de l'administration. 30,000 livres sterling, distribuées a propos, le firent élire, à 21 ans, membre de cette chambre des communes, qu'un assez bon plaisant de l'opposition qui a trouvé beaucoup d'échos, appelle aujourd'hui (*house to be sold*) maison à vendre. Ce jeune orateur débuta, selon l'usage, par un discours patriotique et populaire; il défendit, ainsi que Grattan et les autres orateurs irlandais, le droit incontestable qu'a l'Irlande, de trafiquer avec les Grandes-Indes. Une éloquence verbeuse, où de longues périphrases revêtent pompeusement une maigre série de pensées; mais d'un autre côté, le talent si précieux, pour le ministère, de ne montrer son opinion qu'à travers un jour mystérieux, où elle peut recevoir différentes formes, appelèrent sur cet orateur adroit et disert, l'attention des hommes d'état, habiles à recruter pour le séminaire ministériel Lord Castlereagh se trouva bientôt enrôlé parmi les troupes parlementaires que le gouvernement tient toujours en réserve, pour comprimer les mouvemens de l'Irlande. Des mesures d'une épouvantable rigueur, qui souvent ont été qualifiées d'atroces, au sein même des deux chambres, furent proposées, et appuyées par l'Irlandais Castlereagh, avec une ardeur qui étonna le ministère lui-même. Depuis ce temps, le noble lord ne parut plus occupé que du soin d'expier son origine, en s'armant contre ses compatriotes du glaive de la justice anglaise, qu'il promena lui-même sur cette terre infortunée, où il avait reçu le jour, et où tant de barbarie et d'iniquités signalent sans cesse une affreuse oppression. Toujours gouvernée par la haine et par le mépris, cette contrée si misérable, et pourtant plus féconde en grands hommes que le reste de l'Angleterre, était passée des mains du furieux Lake, dans celles du stupide Cambden, lorsqu'elle fut enfin soumise à un homme implacable, mais habile; sévère, mais adroit, profond et dissimulé : c'était lord Castlereagh; il triompha au milieu du sang, mais son triomphe fut complet, et toute l'amertume dont la clameur publique dut empoisonner sa victoire, ne l'empêcha pas de poursuivre sa carrière. En vain il s'entendit accuser en plein parlement, d'avoir donné un bal dans son palais de gouverneur, pendant que les cris des malheureux qui passaient par les verges, se mêlaient au son des instrumens, comme si le supplice de quelques Irlandais *unis* ne devait pas être un motif de réjouissance de plus pour une réunion de bons et fidèles Anglais, et pour un agent de l'autorité, qui n'a jamais eu qu'un but, l'agrandissement du pouvoir qu'il sert. Quoiqu'il en soit, ce lord irlandais, en réunissant, peu de temps après son bal patriotique, l'Irlande à l'Angleterre, a de fait annulé l'existence politique de cette île, digne d'un meilleur sort. En vain des milliers de voix s'élevèrent-elles pour maudire l'auteur de cette usurpation; en vain l'honorable Plunket termina-t-il un de ses discours par ce morceau plein d'une éloquence toute patriotique: « Ma vieillesse, du moins, sera exempte de cette affreuse conscience, d'avoir lâchement abandonné, d'avoir vendu à beaux deniers comptans, les libertés de ma terre natale. Messieurs, la main sur le cœur, pouvez-vous *tous* faire la même déclaration. Ah! pour votre bonheur, je l'espère du moins, l'horreur de vos concitoyens ne vous poursuivra pas à travers la vie; les malédictions de vos enfans n'iront pas troubler le repos de votre tombe; » et en prononçant ces mots, il semblait imprimer, d'un regard, le sceau de cette malédiction sur le front du ministre. Cette union mortelle, qui forçait l'Irlande d'abdiquer jusqu'à son nom de peuple, fut consommée à force d'argent, de lois, de punitions, et, il faut bien le dire, à force de talens politiques. Castlereagh vit sa faveur s'en accroître; et dans ces changemens de décorations ministérielles, dont le gouvernement anglais donne si souvent le spectacle, il reparut toujours sous une forme ou sous une autre. Il ne commença qu'en 1813 son rôle de plénipotentiaire, qu'il joua avec cet éclat mystérieux, où il se cache et se montre par intervalle, comme la matière électrique au sein des nuages. Modèle achevé de la politique anglaise, il a sû conserver cette impassible froideur, cette philanthropie de circonstances, et cette réserve si favorable aux ménagemens qu'il faut toujours garder avec l'avenir. A la première déchéance de Napoléon, il refusa obstinément d'accéder aux articles qui lui conservaient le titre d'empereur, et un traitement digne de ce titre: il ne signa, comme plénipotentiaire, le traité qui contenait ces clauses, que lorsqu'il vit qu'on était résolu à se passer de sa signature. Décidé à abandonner l'intérêt des Blancs, au congrès de Vienne, on le vit, par compensation envers l'humanité, embrasser la cause des Nègres, et demander avec instance l'abolition de la traite. Il vint ensuite étaler à Paris le modeste orgueil de ses triomphes diplomatiques. Le retour de l'empereur, qu'il avait prédit, augmenta prodigieusement son influence dans le conseil des princes, coalisés de nouveau contre Napoléon; le ministre anglais contribua puissamment à organiser et à presser la marche de l'Europe entière contre la France, à laquelle on donnait le nom de l'homme que l'on voulait détruire. Après la bataille de Waterloo, Castlereagh reparut dans les murs de Paris, et s'y occupa courageusement de la spoliation du Muséum, dont il fit un objet de négociation avec le pape, qui ne marchanda pas sur le droit de courtage. Le monde chrétien admira la profondeur des desseins de la providence, en voyant le successeur de Saint-Pierre combler de ses dons et de ses faveurs un diplomate protestant, et celuici, instruit par Luther à ne voir dans le pape que l'ante-christ, réclamer aux genoux du Saint-Père le prix des services qu'il lui avait rendus. Nous avons cru pouvoir omettre dans cette notice tout ce qui tient à des intrigues secrètes de cabinets, où l'activité de ce ministre s'est plutôt fait sentir qu'elle ne s'est montrée. Dans ce mystérieux dédale, le biographe qui peut craindre de perdre le fil de la vérité, doit se borner à juger les faits authentiques, sans pousser plus loin une investigation qui n'est permise qu'à la postérité, qui n'est tenue à aucun égard envers les morts. Le nombre des discours imprimés de lord Castlereagh est très-considérable, et bien peu sont dignes de cet honneur : des biographes d'hommes vivans, qui sans doute tiennent compte à ce ministre anglais de tous les maux qu'il a faits à la France, ont poussé la reconnaissance jusqu'à le comparer, pour l'éloquence parlementaire, à lord Chatam, à son fils, et à Fox lui-même. Nous ne nous amusons pas à réfuter ce lâche et impertinent éloge, dont les ministres anglais eux-mêmes ont souri de dédain et de pitié ; nous épargnerons même à nos lecteurs la liste de ces fastidieuses harangues, dont il est douteux qu'aucune survive à la circonstance qui l'a fait naître ; et nous nous bornerons à donner une idée de l'effet que cet orateur produit habituellement dans la chambre où il siége. Quand il parle, il est très-agréable à voir ; la beauté de sa taille, ses manières nobles, sa douceur apparente, la grâce tempérée de son élocution facile, lui concilient souvent ses adversaires les plus envenimés ; et comme il écoute avec attention et respect, il est presque toujours écouté avec déférence : on s'aperçoit à peine qu'il pense peu, que sa prononciation est affectée, que ses connaissances sont superficielles, et que l'énergie, l'imagination et la simplicité lui manquent. Lord Castlereagh est un ministre habile, et un orateur disert : on ne saurait ajouter un mot à cet éloge, sans outrager la vérité.

CASTRIES (Charles-Eugène-Gabriel, marquis de), maréchal de France, naquit le 25 février 1727. Officier dès l'âge de 16 ans, il fit les campagnes de Flandre, se trouva au siége de Maëstricht, et obtint le grade de maréchal-de-camp. Après avoir eu un commandement en Corse vers 1756, il alla servir en Allemagne, sous le prince de Soubise, et fut blessé à la bataille de Rosbach, ce qui ne l'empêcha pas de continuer à combattre jusqu'à la fin de l'affaire. En 1758, il fut fait lieutenant-général pour avoir pris d'assaut la ville de Saint-Gower, et fait prisonnière la garnison du château de Rhinfelds. Il eut part ensuite à divers combats, et se rendit maître, en 1760, des gorges de Stadberg, après avoir reçu une nouvelle blessure. Il emporta l'épée à la main le poste de Rhinberg, et fit lever le siége de Wesel. Nommé chevalier des ordres du roi, il se distingua dans les campagnes de 1761 et de 1762, en qualité de maréchal-général-des-logis de l'armée; et le 22 septembre de cette dernière année, il reçut encore une blessure grave à la prise du château d'Amoncburg, près de Marpurg. Nommé successivement commandant en chef de la gendarmerie, gouverneur-général de la Flandre et du Hainaut, et ministre de la marine, en 1780, il fut promu, en 1783, à la dignité de maréchal de France. Il émigra au commencement de la révolution, et se retira d'abord auprès du duc de Brunswick, qu'il avait vaincu à Closter-Camp, trente ans auparavant. Faisant partie de l'expédition que les émigrés et les Prussiens tentèrent si malheureusement, en 1792, par l'invasion de la Champagne, le maréchal de Castries avait sous ses ordres une division de l'armée dite des *Princes*. Il mourut à Wolfenbuttel, le 11 janvier 1801, dans la 74^{me} année de son âge. Plus brave militaire qu'habile ministre, il avait montré dans ce dernier poste moins de talent que de désintéressement et de probité.

CASTRIES (Armand-Charles-Augustin, duc de), pair de France, fils du précédent, combattit, avec le grade de colonel, pour l'indépendance américaine. De retour en France il fut nommé, en 1789, député aux états-généraux par la noblesse de Paris. Mais partisan zélé du pouvoir absolu dans sa patrie, il soutint avec opiniâtreté toutes les prérogatives de l'ancienne monarchie, lui qui, dans le Nouveau-Monde, avait défendu les principes de la liberté, et répandu son sang pour elle. Le contraste des nouvelles opinions du duc de Castries avec celles du comte Charles de Lameth, son ancien frère d'armes, et alors son collègue à l'assemblée nationale, amena entre eux un duel, où cet ami de la liberté fut blessé. Le lendemain, l'hôtel de Castries fut pillé par le peuple, qui voulut venger ainsi le défenseur de ses droits. A cette occasion le duc de Castries écrivit au président de l'assemblée qu'il se voyait obligé de quitter la France, et qu'il attendrait un congé à Lausanne en Suisse. Au mois de mars 1792, les députés Malouet et de Lautrec firent de vains efforts pour empêcher qu'il ne fût porté sur la liste des émigrés. Vers le milieu de 1794, le duc de Castries organisa, pour le compte de l'Angleterre, un corps d'émigrés français, qui alla servir en Portugal à la fin de l'année suivante. Rentré en France, à l'époque de la restauration, il fut nommé successivement pair, lieutenant-général et commandant de la 15^{me} division militaire, à Rouen, sous les ordres du maréchal Jourdan, gouverneur. Si l'on en croit les auteurs de la *Galerie historique des contemporains*, « il y avait fait, par » une conduite inconsidérée, de » nombreux ennemis à la maison » de Bourbon. » Quand Napoléon revint de l'île d'Elbe, le duc de Castries se retira en Angleterre, d'où il se rendit en Belgique. Depuis le second retour du roi, il a repris ses fonctions à la chambre des pairs.

CASTRO (don Joseph-Rodrigue de), savant helléniste, bibliographe espagnol, et bibliothécaire du roi, naquit en Galice vers 1739. Après avoir fait de grands progrès dans les langues anciennes, il venait de terminer ses études, lorsqu'il publia, à l'âge de 20 ans, un petit poëme en hébreu, en grec et en latin, sur l'avénement de Charles III, sous ce titre : *Congratulatio regi præstantissimo Carolo, quòd clavum Hispaniæ teneat*. 1759. L'ouvrage obtint le suffrage unanime des savans les plus distingués, qui s'étonnèrent de voir ces trois langue possédées avec tant de perfection par un auteur si jeune encore. Castro fut choqué des défauts de la *Bibliotheca Hispana* rédigée par don Nicolas Antonio, qui avait omis, entre autres choses, les articles biographiques des Arabes et des rabbins espagnols, faute de connaître les langues savantes. Il entreprit en conséquence une *nouvelle Bibliothèque espagnole* sur un meilleur plan, et après avoir travaillé pendant six ans consécutifs à la recherche des manuscrits anciens, il fit paraître, en 1781, le 1er volume de son ouvrage. Les savans nationaux et étrangers l'accueillirent avec enthousiasme, et s'empressèrent de fournir à l'auteur des matériaux précieux pour la continuation de ce travail intéressant. Castro coopéra à la rédaction de la *Bibliothèque grecque*, publiée par Jean Yriarte, qui, dans la préface de cette compilation, donne les plus grands éloges aux vastes connaissances de son collaborateur. Don Castro mourut à Madrid, en 1799.

CATALANI (MADAME ANGÉLIQUE), née à Sinigaglia, vers 1765. La plus brillante, et non la première cantatrice de l'époque; par la rapidité, la flexibilité, l'incroyable étendue de sa voix, elle étonne encore aujourd'hui l'Europe qu'elle parcourt. C'est un instrument musical très-exercé, très-souple, et dont le clavier est immense. Quant à cette pure et douce expression, que l'on peut appeler l'âme du chant, Mme Catalani en est totalement dépourvue. Sa voix tout instrumentale exécute avec le plus grand bonheur ces difficultés bizarres, ces gammes chromatiques et enharmoniques, ces *arpeggiatures*, ces trilles sans fin, ces points d'orgue qui embrassent trois ou quatre octaves dans leurs modulations. A 16 ans, elle débuta à Rome avec un prodigieux succès, visita Lisbonne et Paris, passa en Angleterre, où elle gagna des sommes immenses pendant un séjour de quelques années. « Les bourses » anglaises, dit le poète Byron, se » souviendront long-temps de toi, » miraculeuse Catalani, et des pantalons brodés qui te valurent » 40,000 francs en une soirée. » Dans un opéra italien, elle avait joué un rôle turc, et Londres tout entier était accouru pour la voir et l'entendre. Il n'appartient pas à la gravité de l'histoire de chercher quels secrets rapports pouvaient se trouver entre une excellente chanteuse et la politique, et pourquoi l'on vit Mme Catalani paraître, échapper aux regards, revenir et fuir tour à tour, suivant les variations des événemens qui agitaient l'Europe. Quoi qu'il en soit, elle vint à Paris en 1815, et obtint la direction de l'Opéra-Buffa, que bientôt une gestion au moins imprudente l'obligea d'abandonner. Le mauvais choix des ouvrages et des acteurs, l'élimination des cantatrices qui pouvaient lui faire quelque ombrage, la mutilation des partitions dans la vue de faire briller sa voix; tels sont en partie les reproches que ses partisans eux-mêmes ne lui ont pas épargnés. Elle a repris le cours de ses tournées, et continue de prélever sur les cours et sur les capitales de l'Europe un impôt que les amateurs payent au plaisir, et que la mode impose à la foule des oisifs de bon ton.

CATEL (Charles-Simon), né à L'Aigle en 1773. Un goût inné pour la musique l'amena fort jeune à Paris, à l'époque où Sacchini, après la mort de Gluck, y tenait le sceptre musical : frappé des grandes dispositions du jeune Catel, Sacchini le fit entrer à l'école royale, où il apprit la composition sous Gossec, qui en fit son élève d'adoption. Catel, en 1790, fut attaché au corps de musique de la garde nationale, en qualité de compositeur-adjoint à son maître Gossec. C'est pour cette armée civique qu'il composa les recueils de marches et de pas militaires, si énergiques et si brillans, que les soldats français ont fait tant de fois entendre à l'ennemi avant la victoire. La première production qui signala le talent de M. Catel pour les grandes compositions, fut un *De Profundis* à grand orchestre, exécuté en 1792 à l'occasion des honneurs funèbres que la garde nationale parisienne rendit à son major-général Gouvion. La nécessité de faire entendre la musique dans les fêtes nationales, l'insuffisance et les inconvéniens des instrumens à corde pour ce genre d'exécution, déterminèrent M. Catel à composer des symphonies pour les seuls instrumens à vent, et des chœurs à grand orchestre, dont les accompagnemens n'exigeaient aucun instrument à corde. Le premier essai d'une composition de cette espèce se fit aux Tuileries, le 11 messidor an 2, dans l'hymne à la Victoire, sur la bataille de Fleurus, dont Le Brun avait fait les vers; il obtint un succès d'enthousiasme. Dans les chants que Catel fit ensuite avec Chénier et Le Brun; dans ceux que composèrent Gossec, Méhul, Chérubini, Martini, Le Sueur et Berton pour les fêtes nationales, on n'employa plus que les instrumens à vent. En l'an 3, époque où s'organisa le conservatoire de musique, M. Catel fut nommé professeur d'harmonie, et justifia ce choix, peu de temps après, en composant un *Traité d'harmonie* qui a fait école, et qui détermina l'abandon du système de la basse fondamentale, établi par Rameau, et sur lequel d'Alembert, Roussier et d'autres savans ont écrit des volumes sans pouvoir s'entendre. L'école d'Italie n'avait sur ce point aucune théorie; celle d'Allemagne flottait entre plusieurs systèmes; le principe sur lequel repose la théorie de M. Catel répond à tout, et n'admet aucune exception. Cet habile musicien est celui des professeurs du conservatoire qui a le plus contribué à la composition des ouvrages élémentaires adoptés en France pour l'enseignement de toutes les parties de l'art musical. Il fut nommé inspecteur de l'enseignement et professeur de composition en 1810, et cessa ses fonctions en 1814, à l'époque où fut détruit ce conservatoire de musique, où l'instruction avait été poussée à un si haut degré de perfection qu'il était devenu une école européenne. De toutes les fonctions offertes depuis à M. Catel, il n'a accepté que le titre de membre de l'institut, de l'académie des beaux-arts. Comme compositeur dramatique, il s'est acquis une brillante et solide réputation sur les deux théâtres lyriques. Toutes ses compositions se distinguent par l'élégance, la grâce et la pureté de ses chants : personne n'a mieux connu que lui les ressources et les bornes de son art, et n'a produit, avec des moyens aussi simples, de plus grands effets d'harmonie. Il compte ses ouvrages par ses succès. On a de lui au grand-Opéra : *Sémiramis*, en trois actes, représentée en l'an 10; *les Bayadères*, en trois actes, 1810; *Zirphile et Fleur-de-Myrthe*, en 2 actes, 1818; *Alexandre chez Apelle*, ballet en deux actes. A l'Opéra-Comique : *les Artistes par occasion*, en un acte ; *l'Auberge de Bagnères*, en trois actes; *les Aubergistes de qualité*, en trois actes; *le Premier en date*, en un acte; *Wallace*, en trois actes; *l'Officier enlevé*, en un acte. Il a publié plusieurs œuvres de Quintetti pour instrumens à cordes, et des symphonies, ouvertures et quatuor pour instrumens à vent.

CATELAN (LE MARQUIS DE), avocat-général au parlement de Toulouse, avant la révolution, se distingua par l'éloquence avec laquelle il défendit les droits du peuple, et les prérogatives de son corps contre les empiétemens du pouvoir arbitraire. Mis hors des affaires publiques, en 1789, par le nouvel ordre de choses, il n'y a reparu qu'en 1819, époque où il fut créé, par ordonnance royale, pair de France. Une grande modération dans les opinions, une grande chaleur dans l'expression, voilà ce qui caractérise M. de Catelan comme législateur. Nommé rapporteur du projet de loi relatif à la poursuite et au jugement des crimes commis par la voie de la presse, ou par tout autre moyen de publication, il a conclu, au nom de la commission dont il était l'organe, pour l'adoption de cette loi. Mais il n'en dissimula pas les imperfections, dont il attend la rectification du temps et de l'expérience. C'est dans ces aveux surtout qu'il faut voir les opinions particulières de M. de Catelan dans cette occasion.

CATHCART (LORD WILLIAMS, VICOMTE), l'un de ces satellites de l'astre de la puissance, qui ne fournissent pour documens à l'histoire, rien autre chose que leurs noms, leurs titres, et la progression de leur faveur. On les voit s'agrandir, sans savoir pourquoi ; on les voit s'élever, sans savoir comment. Né en Écosse, l'an 1755, d'une famille très-ancienne; après avoir étudié les lois, il alla servir en Amérique, fut successivement cornette, lieutenant et capitaine de dragons, devint major-commandant des volontaires calédoniens levés en 1778; et, en 1781, à 26 ans, lieutenant-colonel des gardes (régiment de Coldstream). On ne devine pas encore les motifs d'un avancement si rapide. Bientôt après, colonel par brevet, et ensuite colonel en titre du 29me régiment de Bagshot, il fit partie, comme brigadier-général, de l'armée anglaise, formée à Porsmouth en 1793, et commandée par lord Moira. Cette armée marcha contre la France; le général Cathcart partagea les désastres de cette orgueilleuse coalition, devint major-général, et revint en Angleterre avec les débris de cette armée battue. Il fut aussitôt créé colonel du second régiment des gardes; lieutenant-général en 1801; pair d'Écosse en 1807; enfin membre du conseil privé, vice-amiral d'Écosse et lord-lieutenant du comté de Klackmanashit. Ce fut seulement après avoir reçu toutes ces distinctions honorifiques, et sans doute pour lui offrir l'occasion de les justifier, qu'il fut chargé d'une expédition importante, le bombardement de Copenhague. Vicomte, après cette expédition, puis commandant en chef en Irlande, enfin ambassadeur en Russie, il prit part aux traités et aux guerres contre la France, ne quitta pas le quartier-général des alliés; signa, comme plénipotentiaire, tous les traités de paix et toutes les déclarations des congrès; et parut mêlé à tous les grands événemens du siècle, sans que nulle action d'éclat, nul trait distinctif, ait signalé son nom aux yeux de ses contemporains. Lord Cathcart était à Paris en 1814, avec l'armée diplomatique de la coalition. Il ne paraissait pas la commander en chef.

CATHELINEAU (Jacques), général dans les troupes de la Vendée. Il naquit en 1758. Il demeurait au Pin-en-Mauge, près de Beaupréau, dans le département de Maine-et-Loire; il y exerçait, selon les uns, la profession de tisserand, et selon d'autres, celle de marchand de laine, ou de voiturier. En 1793, le 20 février, la convention nationale ayant décrété une levée de 300,000 hommes, le mécontentement fut extrême dans quelques départemens vers les bouches de la Loire. Le 10 mars, jour fixé pour le tirage au sort des hommes que devait fournir le canton de Saint-Florent, les jeunes gens se soulevèrent, dispersèrent les gendarmes, et pillèrent l'Hôtel-de-Ville. Cathelineau était marié, et se trouvait exempt du service militaire; il était occupé chez lui à pétrir le pain, lorsqu'il apprit cet événement. Aussitôt il harangue ses voisins, et il leur persuade qu'il faut s'armer pour se soustraire au châtiment que doit subir le canton tout entier. Le 12 mars, il fait sonner l'alarme dans les villages, et se trouvant à la tête d'un rassemblement de cent hommes, il enlève, à Jallais, un poste défendu par une pièce de six: ce fut le premier canon au pouvoir des Vendéens. Le surlendemain, Cathelineau s'empare du village de Chemillé, ainsi que de trois coulevrines, et il emmène un grand nombre de prisonniers. Le 15, il attaque Chollet, il défait un corps de cinq cents hommes, et il se rend maître de la ville où se trouvent plusieurs pièces d'artillerie. Réuni au général d'Elbée, il combat sous ses ordres, et se distingue dans une seconde affaire à Chemillé, puis à Vihiers. Il s'était fait également remarquer à Fontenay, lorsque l'insurrection se propageant, après la reddition de Saumur, le 13 juin 1793, les chefs sentirent le besoin de l'unité dans le commandement. Les généraux Lescure et d'Elbée ne voulant pas se donner précisément un maître, désignèrent pour généralissime Cathelineau, qu'ils ne craignaient point; et Cathelineau, dont le zèle était simple, n'accepta que dans l'idée de remplir un nouveau devoir. On vit alors le commandement suprême des armées royales et catholiques, dans les mains d'un homme né au milieu des rangs les plus obscurs, tandis que le descendant des Biron commandait l'armée républicaine. Cathelineau voulait ne pas tarder à justifier le choix qu'on avait fait de lui. Le 29 juin, il attaqua Nantes, mais il fut repoussé avec une perte considérable. Malgré le mauvais succès des premières tentatives, il était revenu plusieurs fois à la charge, et dans le dernier assaut, une balle lui avait fracassé le bras; c'est alors que le général d'Elbée ordonna la retraite. Cette blessure ne paraissait pas mortelle; mais la gangrène s'y établit, et, le 10 juillet 1793, Cathelineau succomba dans Saint-Florent, où il s'était fait transporter. Les paysans qu'il conduisait au combat, le nommaient le *saint d'Anjou* : sa dévotion les édifiait. Ils s'étaient imaginé qu'il serait invulnérable, et que ceux qui marcheraient sous ses ordres auraient le même avantage. Le 14 mai 1816, le gouvernement a donné une pension de 1500 francs au fils de Cathelineau, et une de 300 à chacune de ses filles.

CATHERINE II ALEXIOWNA (SOPHIE-AUGUSTE-DOROTHÉE), princesse d'Anhalt-Zerbst, impératrice de toutes les Russies, née à Stettin en 1729, mariée en 1745 à son cousin le duc Charles-Pierre-Ulric de Holstein-Gottorp (couronné sous le nom de Pierre III, en 1762, étranglé la même année), mère de l'empereur Paul Petrowitz (étranglé en 1801), morte à Pétersbourg en 1796, la trente-cinquième année de son règne, à l'âge de 67 ans. Les fastes du trône de Russie sont sanglans. L'assassinat ou l'usurpation y marque l'élévation de presque tous ses souverains, depuis Ivan III, qui affranchit les Russes du joug des Tartares, jusqu'à l'empereur régnant. Ivan IV, le premier tzar qui est couronné à Moscow, en 1557, tue un de ses fils dans un accès de fureur, et meurt dans un cloître, couvert du sang de ses sujets. Boris Godounoff succéda à Fédor Ier par le meurtre du tzarowitz Demétri. Fédor II, fils de cet usurpateur assassin, est détrôné par un moine qui le fait étouffer sur le corps sanglant de sa mère. Ce moine, nommé Otrepieff, se fait proclamer tzar à Moscow, sous le nom du prince Demétri, que Boris a fait égorger. Wassili Chonisky, qu'Otrepieff a soustrait au supplice, le tue, monte sur le trône en 1606, et meurt dans un cou-

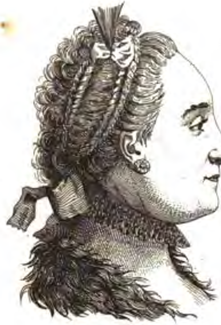

Catherine II.

Impératrice de Russie.

Alp. Boilly S.

vent en Pologne. Michael Romanow, premier prince de la dynastie régnante, d'une famille prussienne, dont le chef se nommait André, est proclamé tzar, et laisse le trône à son fils Alexis, auquel succède Fédor III. Celui-ci, au détriment de son frère Ivan, fait nommer empereur son autre frère. C'est le fameux Pierre Ier. Le parti du prince légitime dépossédé lutte vainement contre la fortune de Pierre Ier. Les meurtres et les supplices lui font raison de ses ennemis. Plus tard il envoie à la mort son propre fils Alexis, et, dans un massacre de 8,000 de ses sujets, la hache à la main, il donne lui-même, avec son favori Menzikoff, l'exemple à ses bourreaux. Jamais rien de plus grand ni de plus féroce ne fut donné aux hommes que l'immortel Pierre Ier. L'impératrice Eudoxie est encore vivante quand il épouse Catherine Ire, femme d'un dragon suédois, également vivant; des bras du général Bauer, elle avait passé successivement dans ceux de Scheremetoff, et enfin de ce Menzikoff, qui la céda à son maître. Pierre Ier veut se défaire de Catherine, et meurt tout-à coup à l'âge de 53 ans. Cette princesse monte sur le trône, au préjudice du grand-duc, fils de l'infortuné Alexis. Au lit de mort, elle désigne la duchesse de Holstein, sa fille aînée, pour lui succéder. Mais Menzikoff, à qui elle a dû son usurpation, fabrique un faux testament par lequel Catherine appelle au trône le grand-duc sous le nom de Pierre II. La princesse Anne succède à ce prince, et meurt, en 1741, après avoir signé un testament qui appelle au trône le grand-duc Ivan, l'infortuné Ivan, dont sa nièce la duchesse de Brunswick vient d'accoucher. Excitée par un chirurgien français nommé Lestocq, la princesse Élisabeth, fille de Pierre Ier, fait enfermer le tzar au berceau, dans une forteresse, avec toute sa famille, et se fait proclamer. Vingt ans après, au lieu de rendre au tzar Ivan, au souverain légitime, la couronne qu'elle lui a enlevée, Élisabeth nomme son héritier le grand-duc, époux de Catherine II. Telle est la nature des avènemens au trône de Russie, qui précédèrent celui de *Catherine-la-Grande*. Grande-duchesse depuis dix-sept ans, elle avait eu le temps d'en étudier l'histoire, et sa position lui prescrivait peut-être de n'en pas repousser le souvenir. L'incapacité de son époux et la tradition des règnes précédens l'avaient entourée depuis long-temps de cette espèce de faveur, qui annonce et qui nécessite une révolution de palais dans cette cour si orageuse. Le 18me siècle, qui devait être le dernier de la monarchie despotique, exaltait l'esprit supérieur de Catherine de tout le génie de ses contemporains. Washington, Francklin, lord Chatam, Pitt, Fox, Sheridan, le grand Frédéric, Marie-Thérèse, Turgot, Malesherbes, d'Alembert, Montesquieu, Diderot, Rousseau, Buffon, Voltaire, etc., occupaient la scène du monde. Catherine s'y créa une place jusqu'alors inconnue dans l'histoire. En montant sur le trône, elle eut la pensée de continuer Pierre-le Grand. Elle le surpassa. Ses défauts, ses vices, ses crimes, sont d'une femme ambitieuse ou passionnée : ses talens, ses qualités, ses actions, sont d'un grand homme. Les dix-sept années qui s'écoulèrent depuis le mariage de Catherine II jusqu'à la mort de l'impératrice Élisabeth appartiennent en grande partie à cette classe de l'histoire que l'on appelle anecdotique, et qui est toute du domaine des mémoires secrets. Mais parmi les événemens de la vie privée de la grande duchesse, celui qui a le plus influé sur son caractère et son élévation, c'est son mariage. A l'époque de son arrivée à la cour d'Elisabeth, le grand-duc était beau, bien fait, et capable de faire impression sur le cœur de la jeune princesse. Elle était jeune, jolie, gracieuse, spirituelle, et le penchant fut réciproque. L'amour commença cette union, que la politique seule termina peu de temps après. Cette singularité dans la vie de Catherine mérite d'être remarquée. Au moment de célébrer le mariage, le grand-duc fut attaqué de la petite-vérole; on craignait pour ses jours; malheureusement il les conserva avec toutes les traces de l'affreuse maladie à laquelle il venait d'échapper. Il reparut à la cour, hideux et contrefait. Catherine, alors âgée de 16 ans, eut la force de dissimuler l'horreur qu'elle éprouva; elle courut au-devant du prince, l'embrassa avec toutes les démonstrations de la tendresse et de la joie, et le mariage fut célébré. L'ambition avait fait surmonter à Catherine l'aversion que Pierre lui inspirait depuis sa maladie; elle dut triompher d'un dégoût encore plus sensible, puisque la cause de ce dégoût semblait devoir rendre inutile le sacrifice qu'elle venait de faire de sa jeunesse et de sa beauté. Il ne s'agissait plus du temple, ni du palais, mais de la chambre nuptiale; l'infortuné grand-duc se trouvait frappé d'un vice de conformation qui retardait la consommation du mariage. Cette disgrâce devint bientôt une confidence de cour, et les amis du grand-duc, un entre autres, le beau Soltikoff, à qui le bonheur de la grande-duchesse était devenu bien cher, risquèrent, au nom de l'état, d'engager le prince à subir une opération indispensable. Le célèbre Boerhaave et un habile chirurgien, nommé Block, furent appelés par l'impératrice elle-même; Soltikoff parvint à vaincre la résistance du grand-duc, qui bientôt dut à leurs soins ce qui manquait à sa dignité de mari, et à l'impatiente anxiété de son épouse. Il passa une nuit avec elle, et il leur fut permis d'avoir un héritier. Soltikoff et la princesse respirèrent; la crainte ne vint plus empoisonner leur tendresse, et malheureusement la prudence en fut bannie. Le grand-duc fut jaloux, et n'en fut que plus odieux. Mais le favori devint despote, et comme il était lui-même d'une grande naissance, le crédit qu'il exerçait à la fois sur les deux époux, alarma sérieusement des intérêts d'un ordre plus élevé, que l'ambition d'un homme d'état avait secrètement mis en mouvement. Le chancelier Bertuchef avait jugé Pierre et Catherine, et formé le projet de détrôner le prince, et de faire nommer Catherine impératrice à la mort d'Élisabeth. La faveur du jeune Soltikoff se présenta à lui comme un de ces obstacles qu'il faut détruire à leur naissance. Peu touché du bonheur des deux amans, le vieux ministre trouva que si la grossesse de la grande-duchesse satisfaisait ses desseins, la faveur de Soltikoff devait les contrarier. En conséquence, il fit donner au favori une mission par l'impératrice. Catherine fut avertie du danger qu'elle courait en demandant le rappel de Soltikoff, et se tut. Quelques regrets honoraient encore le cœur de la grande-duchesse, lorsque parut le comte Poniatowsky, qui, n'ayant d'autres biens que sa jeunesse, sa beauté et des dettes, venait d'arriver à Pétersbourg à la suite de l'ambassadeur d'Angleterre. L'impression que lui fit la grande-duchesse fut prompte; elle fut partagée. Mais l'impératrice, instrument d'une nouvelle intrigue, contraria encore cet amour naissant, et Poniatowsky eut ordre de partir. Catherine, devenue un objet de haine pour le grand-duc, était aussi un objet d'envie pour tous les compagnons de débauche de son mari, et, ignorant encore qu'un parti invisible travaillait pour lui frayer le chemin à la couronne, elle avait besoin de se consoler de tous ses ennemis intérieurs et du peu de bienveillance de l'impératrice elle-même, par un sentiment qui occupât l'insupportable oisiveté de son cœur. La nature d'ailleurs lui avait donné pour les plaisirs de l'amour un penchant qu'elle devait conserver jusqu'à la fin de sa vie. Désespérée de la perte de Poniatowsky, et encouragée par l'assiduité des soins affectueux et des hommages empressés du chancelier, elle prend le parti de lui ouvrir son âme, et redemande son nouvel amant à celui qui l'a séparée du premier. Cette confidence charma le vieux politique, qui, devenu maître du secret et du bonheur de la grande-duchesse, ne perdit pas un moment pour assurer son empire en servant une passion qui ne lui donnait aucun ombrage. A force d'adresse et d'activité, il réussit à faire nommer Poniatowsky ministre de Pologne à Pétersbourg, contre la loi qui défendait à tout Polonais, possédant une starostie, de sortir du royaume, et celle qui lui défendait également d'être chargé auprès d'une puissance étrangère des affaires de la Saxe, alors réunie à la Pologne. L'impératrice fut irritée du moyen que Catherine avait choisi pour revoir Poniatowsky, et bientôt, par les rapports des courtisans et l'imprudence des deux amans, le grand-duc partagea toute la haine d'Élisabeth. L'un et l'autre furent également surveillés, et Poniatowsky, qui avait été rappelé par sa cour sur la demande de celle de France, fut arrêté, déguisé en marchand, dans les jardins d'Oranienbaum, où le grand-duc avait emmené la grande-duchesse. Il fut mis au cachot, et condamné à être pendu pour s'être introduit dans l'enceinte d'une forteresse. Mais cette scène n'eut d'autre suite qu'une haine irréconciliable entre Pierre et Catherine, la défense faite à celle-ci de paraître chez l'impératrice, et le départ du beau Polonais. Cette disgrâce avait été précédée de celle du chancelier Bertuchef, qui fut dénoncé à Élisabeth, comme l'agent des discordes existant entre le grand-duc et sa femme, le protecteur des faiblesses de celle-ci, et l'artisan des intrigues qui divisaient la cour. Catherine se trouva seule, sans conseils, sans favori, livrée à toute l'indignation de son époux, et elle dut trembler même pour sa liberté. Elle implora vainement la pitié de l'impératrice, elle n'essuya que de cruels refus. Pour rendre sa situation encore plus déplorable, le grand-duc avait pris une maîtresse, Romanowna Woronzoff, dont la sœur, la princesse Daschoff, s'attacha à Catherine par représailles, et figura au premier rang dans la révolution qui fit proclamer cette princesse. La grande-duchesse n'ayant pu vaincre l'éloignement où l'impératrice la tenait de sa personne, imagina de lui demander de se retirer en Allemagne avec son fils, qu'Élisabeth avait pris dans une affection singulière. Une heure d'entretien secret lui fut enfin accordée, et le jour même elle parut au spectacle à côté de l'impératrice. Élisabeth tomba malade; le triomphe de Catherine attira sur elle tous les regards, et l'on s'attacha à persuader à l'impératrice que le grand-duc ne dissimulait plus son impatience de lui succéder. Cette perfidie ne fut pas inutile. Le caractère d'Élisabeth l'accueillit avec autant de confiance que toutes les dénonciations relatives à Catherine, et s'étant rendue seule au spectacle avec elle et le jeune Paul Petrowitz, elle présenta cet enfant aux gardes qu'elle fit entrer dans le parterre. Catherine devint l'objet de toutes les ambitions. Le parti Bertuchef, représenté par le comte Schwaloff, entretint cette princesse du projet de la nommer régente à la mort d'Élisabeth. Elle voulait déjà davantage : mais elle cachait cette pensée secrète à ses plus intimes confidens, et affectait de leur répéter *qu'elle préférait le titre de mère de l'empereur à celui de son épouse.* Woronzoff, d'un autre côté, avait persuadé au grand-duc de répudier sa femme, de déclarer son fils bâtard, et d'épouser sa fille Romanowna. Le comte Panin, gouverneur de Paul Petrowitz, se dévoua alors à sa mère. Confident du projet qu'elle avait formé de monter sur le trône, mais effrayé des suites d'une pareille entreprise, il lui proposa de faire proclamer le grand-duc, non par l'armée comme c'était l'usage, mais par le sénat qui modifierait son pouvoir. Invariable et impénétrable dans sa résolution, Catherine laissa faire Panin, qui parvint, par le confesseur d'Élisabeth, à détourner le coup dont elle menaçait le grand-duc, et à obtenir qu'il vînt recevoir son pardon. Cette scène eut lieu : elle fut dramatique. Catherine et Pierre reçurent ensemble à genoux auprès du lit de l'impératrice sa bénédiction, telle que son confesseur la lui avait dictée. Elisabeth mourut. Le grand-duc monta sur le trône, sous le nom de Pierre III, et la grande-duchesse sous celui de Catherine II. Leur aversion réciproque augmenta en raison de leur élévation, et des intérêts pressans qu'elle mit entre eux. Pierre III perdit bientôt sa popularité en se faisant tout-à-fait Prussien, en continuant une vie de débauches avec d'infâmes compagnons, et en se livrant à l'ambition de Woronzoff et à celle de sa maîtresse. Plus décidé que jamais à répudier l'impératrice et à rejeter son fils, il eut la singulière pensée de se donner de suite un héritier, et de concilier, pour l'affermissement de son pouvoir, la légitimité avec l'usurpation. Il pensa à Ivan III, tzar et prisonnier dès le berceau, alors âgé de 22 ans. Six ans auparavant, Élisabeth avait eu la cruelle curiosité de voir sa victime. On assure qu'elle avait pleuré en lui parlant, mais tout en pleurant elle avait renvoyé son souverain dans un cachot. Pierre III se transporta à Schlusselbourg, où le tzar était renfermé. Il l'entretint longtemps, et le fit même venir à Pétersbourg. Le secret de ce voyage transpira. Le sort du prisonnier fut adouci, et celui de Catherine, reléguée à Pétershof, serait devenu plus critique, si l'amour et l'amitié n'eussent veillé autour d'elle, dans la personne de Grégoire Orloff et de la princesse Daschoff. Malgré la liaison politique et la véritable conjuration qui unissaient ces deux personnages, cette dame ignorait même qu'Orloff fût connu de l'impératrice. Pour augmenter l'intérêt en sa faveur, Catherine feignait même avec sa confidente intime d'être accablée de la perte de Poniatowski. Une de ses femmes, nommée Catherine Iwanowna, avait la direction des intrigues d'une autre nature. Orloff était fils d'un militaire. Officier lui-même, sa beauté et sa bravoure l'avaient fait distinguer. D'amant, Orloff devint bientôt conspirateur; il s'associa ses quatre frères, Alexis, Wolodimir, Fédor et Ivan, un officier nommé Passerk, et quelques autres, qui travaillèrent avec succès à gagner plusieurs compagnies des gardes. Une seconde conspiration, inconnue de la première, était conduite par le comte Panin, le prince Wolkonski; c'était la suite de celle de Bertucheff et de Schwaloff, c'était la conspiration des grands seigneurs. La princesse Daschoff était à la tête d'une troisième, composée de gens habiles et entreprenans, parmi lesquels figurait l'hetman Razomowski, ancien amant de l'impératrice Élisabeth, qui l'avait, dit-on, épousé secrètement. Catherine était l'âme de ces trois partis, qui travaillaient séparément à lui ouvrir le chemin du pouvoir absolu : elle finit par en réunir les chefs dans des maisons particulières, où l'affaire fut traitée en sa présence. Le comte Panin devint subitement amoureux de la princesse Daschoff, dont il avait jadis aimé la mère. Son avis dans le conseil était que l'impératrice ne fût que régente, et que Paul Petrowitz fût proclamé empereur. La princesse Daschoff, alarmée du crédit que cette opinion prenait sur les conjurés, se dévoua, malgré sa répugnance et un sentiment très-vif qui l'attachait à un des conspirateurs; elle se donna au comte Panin, et l'amena promptement à vouloir ce que voulait l'impératrice. Au milieu de tous ces complots, Catherine touchait au terme d'une grossesse, qu'elle avait su cacher à l'empereur, et dont elle eut le bonheur de lui dérober la connaissance : le jour même où, en étant instruit, il entra chez elle, elle venait d'être délivrée ; l'empereur retourna à Pétersbourg, où il voyait la nuit le prince Ivan. Jamais péril plus pressant n'avait menacé Catherine. Le tzar devait retourner à Pétershoff, pour la célébration de sa fête, la Saint-Pierre ; son projet était d'y faire arrêter l'impératrice. En attendant cette fête, il se rendit à sa maison de plaisance, à Oranienbaum, avec plusieurs jolies femmes et ses compagnons de débauche. Mais Catherine, mieux informée que Pierre, avait tout arrangé pour le prévenir. En vain l'empereur fut averti de son danger par le roi de Prusse et plusieurs de ses amis, il ne voulut point croire à cette prétendue conspiration. Cependant elle fut découverte par l'indiscrétion d'un soldat gagné par le lieutenant Passeck ; lequel fut arrêté, et eut le temps de donner à un inconnu, qui se trouva à son arrestation, un papier où il avait écrit au crayon : *Marchez, ou nous sommes perdus*. Cet inconnu était un des espions que la princesse Daschoff avait attachés à chaque conjuré à son insu. Il remit le billet à la princesse, qui sur-le-champ prit un habit d'homme, et alla au rendez-vous accoutumé, où se trouvaient les Orloff et ses amis. La résolution fut aussi unanime que le péril était imminent : et il fut convenu qu'on agirait la nuit même. Les conjurés se rendirent aux casernes, et Alexis Orloff fut chargé d'aller chercher Catherine à Pétershoff. Elle dormait, quand un soldat entra dans sa chambre, et lui dit : *Suivez-moi, vous n'avez pas un instant à perdre*, et disparut. A la voix de sa maîtresse, Iwanowna accourut, le soldat revint, elles partirent dans une voiture placée à la porte du jardin ; Alexis, c'était le soldat, monta sur le siége et poussa les chevaux de toute leur vitesse. A une assez grande distance de Pétersbourg, les chevaux tombèrent de lassitude, et Catherine se voyait obligée de suivre la route à pied, au milieu de la nuit, quand on trouva une charrette de paysan, dont Alexis s'empara, et ils se remirent en route. Bientôt ils entendirent le bruit d'une voiture, qui courait au-devant d'eux avec la plus grande rapidité. Cette voiture portait le favori Grégoire, qui reconnaît Catherine, lui crie de hâter sa marche, retourne ses chevaux et repart. Catherine n'arriva qu'à sept heures du matin dans sa charrette, et se rendit aussitôt aux casernes : elle dit aux soldats qu'elle venait leur demander protection pour son fils et pour elle, dont le tzar avait ordonné la mort pour cette nuit même, et qu'elle avait du quitter Pétershoff pour s'y soustraire. Les soldats jurèrent de mourir pour la défendre, et l'aumônier reçut leur serment. Les Orloff firent taire ceux qui criaient *vive la régente*, et l'on ne cria plus que *vive l'impératrice !* Elle se rendit alors avec la foule des soldats et du peuple à l'église de Kazan, où l'attendait l'archevêque de Novogorod, qui avait été gagné. Il lui plaça sur la tête la couronne impériale, et la proclama Catherine II, souveraine de toutes les Russies, et son fils, Paul Pétrovitz, son successeur. Un *Te Deum*, et les acclamations de la multitude, terminèrent la cérémonie de l'usurpation. De là, Catherine se présenta au palais d'Élisabeth, où il dut lui être bien doux de rentrer comme souveraine, et elle y reçut, pendant plusieurs heures, cette foule de sermens, protestations banales et serviles, qui, peu de mois auparavant, avaient été prodigués à Pierre III. Pendant que cette révolution s'opérait à Pétersbourg, le tzar était parti d'Oranienbaum pour Pétershoff, avec sa maîtresse, les femmes de sa cour et ses favoris, et il devait le lendemain célébrer la fête de son patron et la sienne. Dans sa route, sa voiture fut arrêtée par un aide-de-camp, qui l'avertit de la fuite de Catherine. L'empereur arriva à Pétershoff, où il apprit bientôt le couronnement de l'impératrice. Catherine était déjà à la tête de 15,000 hommes; ses partisans n'avaient cessé de répéter que Pierre avait juré sa mort et celle de son fils. Elle-même prit cet enfant dans ses bras, le présenta au peuple, et parvint ainsi à soulever toute la multitude en sa faveur. Elle publia également un manifeste, dans lequel elle parlait du danger qu'avaient couru l'orthodoxie russe et la gloire de l'empire; et elle-même, à cheval, sous l'habit d'un jeune officier, accompagnée de la princesse Daschoff, également en uniforme, elle parcourait les rangs de son armée. Ce fut là que Potemkin, alors bas-officier dans un régiment des gardes à cheval, et conjuré très-subalterne, s'avança pour offrir sa dragonne à l'impératrice, qui l'accepta et qui s'en souvint. Potemkin avait alors 26 ans : il avait une beauté mâle et une tournure remarquable. Catherine parcourut encore le soir Pétersbourg, l'épée à la main, à la tête d'un cortége brillant et nombreux, au milieu duquel on remarquait la fidèle et courageuse princesse Daschoff, et l'hetman Razomowski, qui venait de grossir l'armée de 3,000 Cosaques, destinés par l'empereur à se rendre en Poméranie. Pendant que Catherine triomphait à Pétersbourg, Pierre III se désolait à Pétershoff, au milieu de ses femmes et de ses courtisans. Le vieux maréchal Munich, âgé de 82 ans, qui avait été rappelé de la Sibérie par le prince, après vingt ans d'exil, lui conseilla de se rendre à Cronstadt, d'où il ferait rentrer la capitale dans la soumission. Mais dans l'intervalle, Cronstadt s'était prononcé pour Catherine, et Pierre n'eut pas le courage de sauter à terre, d'après le conseil du brave Munich et de ses officiers. Enfin, après avoir refusé tous les partis généreux qui lui furent proposés, Pierre aborda à Oranienbaum, écrivit à l'impératrice, la supplia de lui pardonner ses torts, offrant de partager avec elle l'autorité souveraine : cette lettre resta sans réponse. Catherine la reçut sur la route de Pétershoff. Elle en reçut bientôt après une seconde, dans laquelle il implorait la pitié de sa femme, lui cédait la couronne, et lui demandait une pension pour aller vivre dans le Hosltein, son pays natal. L'affaire était trop avancée par les propres démarches de cet indigne souverain, et cette lettre eut le sort de la première. Mais Catherine fit entrer le chambellan Ismaïloff, qui l'avait apportée, et le décidant à trahir son maître, le chargea de lui inspirer la résolution de venir se rendre lui-même à discrétion. Les conseils de cet homme perfide eurent plus d'empire sur Pierre que ceux du généreux Munich, parce qu'ils étaient plus en rapport avec son caractère, et le tzar partit pour Pétershoff avec Romanowna Woronzoff, dont le père l'avait déjà abandonné. Arrivé à Pétershoff, le tzar fut dépouillé de ses ordres, de ses habits; on lui prit ses diamans, et, après l'avoir laissé quelque temps en chemise, et nu-pieds, en butte aux outrages des soldats, on l'enveloppa dans un manteau, et on l'enferma seul dans une chambre de son palais. Peu de momens après, il vit entrer le comte Panin, qui l'assura que l'impératrice lui accordait sa retraite dans le Holstein, et qui lui fit signer une déclaration encore plus avilissante que la seconde lettre, puisqu'il s'y représentait lui-même comme indigne de régner. Après ce dernier acte de la dégradation souveraine, un officier, avec une escorte, s'empara de l'empereur; lui dit qu'il le conduisait à un petit château impérial, nommé Robscha, et le mena à une maison de campagne de l'hetman Razomowski, nommée Mopsa, où deux jours après (*voy. Castera, histoire de Catherine II, tome I, page 412 et suivantes*), ce malheureux prince fut étranglé. Le lendemain, Catherine fit publier la déclaration suivante: « Le septième jour de notre avénement au trône impérial, nous reçûmes avis que le ci-devant empereur était attaqué d'une colique violente, occasionée par les hémorroïdes, dont il avait eu autrefois de fréquens accès. Aussi, pour ne pas manquer au devoir que nous impose la religion chrétienne et la sainte loi, qui prescrit de conserver la vie à son prochain, nous ordonnâmes de lui envoyer à l'instant tout ce qui pourrait servir à prévenir les suites d'un mal si dangereux, et de le soulager par de prompts remèdes. Nous apprîmes cependant hier, avec beaucoup de douleur et de regret, qu'il avait plu au Très-Haut de terminer sa carrière. C'est pourquoi nous avons ordonné de déposer son corps dans le monastère de Newski, pour y être inhumé. Nous exhortons en même temps, en souveraine et en mère, tous nos fidèles sujets à faire les derniers adieux au défunt, en oubliant le passé, et à prier Dieu pour son âme, ainsi qu'à regarder cet arrêt inattendu du Tout-Puissant, comme un effet des vues impénétrables que sa providence s'est réservées sur nous, sur notre trône impérial, et sur toute notre chère patrie. » Nous voudrions atteindre le terme de la carrière pénible où la loi impérieuse de la vérité nous entraîne, et pour ne plus souiller le tableau d'un des plus beaux règnes du monde, aborder avant le temps le récit d'autres attentats, dont l'inflexible histoire nous reprocherait le silence. Mais les événemens du règne de Catherine sont tellement enchaînés entre eux qu'il y aurait de l'infidélité à vouloir en intervertir le cours. Le jour de l'enterrement du tzar fut un jour de deuil pour le peuple, et bientôt le mécontentement succédant à la douleur, les gardes qui accompagnaient le cercueil furent insultés et poursuivis par les malédictions les plus cruelles. Cependant le chancelier Bertucheff fut rappelé de l'exil, ses honneurs lui furent rendus, et il reçut des preuves particulières de la munificence de sa souveraine, en récompense des services qui avaient préparé cette élévation. La déclaration que la tzarine fit publier pour la réhabilitation de Bertuchef renferme ce passage singulier : « Bien que notre très-chère tante l'impératrice » Élisabeth eût, à notre connais» sance et à celle de tout le monde, » beaucoup de lumières et de sa» gacité, néanmoins, comme per» sonne n'est infaillible...., l'affai» re du comte Bertucheff avait pris, » pour l'honneur de notre chère » tante, la tournure la plus désa» gréable... A ces causes, voulant » rétablir l'éclat de son nom et des » vertus par lesquelles elle a ré» gné, et prouver combien nous » chérissons sa mémoire..., nous » nous sommes crue obligée de dé» clarer solennellement que ledit » comte Bertuchef a mérité au plus » haut degré la confiance de notre » tante défunte, etc. » Le grand Frédéric qui perdait non un ami, mais un Séide dans la personne du tzar, et avec lequel cependant Catherine renouvela le traité de paix conclu par Pierre III, écrivait confidentiellement à un de ses favoris : « L'empereur de Russie » a été détrôné par son épouse; on » s'y attendait. Cette princesse a » beaucoup d'esprit, et les mêmes » inclinations que la défunte (Éli» sabeth). Elle n'a aucune religion, » mais elle contrefait la dévote. » C'est le second tome de Zénon, » empereur grec, de son épouse » Ariadne et de Marie de Médicis. » Le ci-devant chancelier Bertu» cheff était son plus grand favori; » et comme il est entièrement at» taché aux guinées, je me flatte » que les attachemens d'à présent » seront les mêmes. Le pauvre em» pereur (Pierre III) a voulu imi» ter Pierre I^er^, mais il n'en avait » pas le génie. » Le premier soin de Catherine fut de se mettre en paix avec toute l'Europe; le second fut de travailler à la paix intérieure, ce qui était plus pressant. L'accueil qu'elle reçut à Moscow, lors de son couronnement, fut loin de la satisfaire. Les prêtres qui avaient servi ses desseins, se trouvant également frustrés dans leurs espérances, conspirèrent sourdement contre elle. Le nom du malheureux Ivan fut répété parmi le peuple et les soldats. On sut qu'il était à Pétersbourg le jour de la révolution, et que Catherine l'avait fait reconduire à Schlusselbourg. Les prêtres se servirent avec adresse de cette circonstance, et ils parvinrent à découvrir un manifeste du tzar Pierre, et signé par lui, où ce prince déclarait sa femme adultère, et le grand-duc Paul, fils de Soltikoff. Ce manifeste fut bientôt répandu dans les casernes, et une révolution paraissait devoir se déclarer. Catherine, au-dessus de ce nouveau péril, osa en profiter pour se débarrasser de tous ceux dont l'opposition lui avait été connue, et de ceux même dont les services récens lui étaient à charge. Conseillée à la fois par la vengeance et par l'ingratitude, après avoir fait châtier les régimens où la séduction des prêtres avait pris quelque empire, elle se débarrassa du comte Ivan Schwaloff, du grand-maître d'artillerie Villebois, qu'elle dépouilla de sa place pour la donner à Grégoire Orloff, de l'archevêque de Novogorod qui l'avait couronnée et proclamée impératrice, et enfin de la princesse Daschoff, qui, après lui avoir sacrifié toute sa famille, s'était sacrifiée elle-même en se livrant au comte Panin pour les intérêts de l'impératrice. Ces personnages et quelques autres moins importans reçurent l'ordre de s'éloigner. Cependant l'émeute des casernes reprit un caractère plus alarmant; le nom du prince Ivan était devenu cher aux troupes. Catherine, que la nature semblait avoir créée pour les dangers politiques, ne fut point troublée de la crainte qui régnait autour d'elle; l'argent, habilement distribué par ses confidens, apaisa la masse des soldats. Elle fit condamner à l'exil vingt-quatre officiers; et le rétablissement de son fils Paul Pétrowitz, dont la santé était chancelante, éloigna pour un temps encore l'intérêt que le tzar Ivan avait pu inspirer. Sortie par la force de son caractère de cette crise violente, Catherine instruisit bientôt l'Europe, par la hauteur avec laquelle elle traita ses ambassadeurs, de la place qu'elle voulait y occuper. Un grand homme est monté sur le trône dans la personne de Catherine. Elle embrasse tout son empire; elle va diriger elle-même ses intérêts politiques, ses ministères, présidera ses conseils, et n'aura plus d'autre raison d'état que son génie. Supérieure à toutes ces agitations intérieures faites pour troubler des favoris et des courtisans, sans imposer silence à la révolte, elle réduit ses prétoriens, soumet les prêtres par la récompense et la punition, rappelle auprès d'elle la princesse Daschoff, dont l'éloignement peut lui être dangereux, et étend cette amnistie aux plus intimes confidens du malheureux Pierre III. Sa vie entière aura pris pour devise sa maxime favorite : *Il n'y a que les sots qui soient indécis.* Cependant, malgré la fermeté qu'elle opposait aux conspirations, et le joug sous lequel elle avait confondu ses amis et ses ennemis, son pouvoir n'était pas tranquille, et s'il parvenait à comprimer les effets du mécontentement, il ne pouvait en détruire la cause. Panin fut effrayé de cette situation qui, à chaque instant, remettait l'état en péril, et il osa proposer à Catherine le sacrifice du pouvoir absolu, et la création d'un conseil souverain qui lui garantirait la couronne. Bertucheff, intéressé à la conservation du pouvoir dans les mains de Catherine, lui représenta le danger de le partager, et gagna sa cause. Mais, pour mieux assurer son empire, il imagina de la séduire tout-à-fait par une autre proposition, qui satisfaisait pleinement la passion insurmontable que Grégoire Orloff avait inspirée à Catherine. La grossesse de l'impératrice rendait le moment favorable. Le vieux chancelier s'en empara habilement, et après s'être ménagé la discrétion du vaniteux favori, il alla proposer à Catherine de l'épouser. L'affaire fut poussée si loin qu'elle se fit présenter une requête à l'effet de choisir un époux parmi ses sujets. Le prince Ivan proposé en première ligne pour partager le trône avec elle, était rejeté nominativement par le clergé, qui signa la requête, et motiva ce refus. Un grand nombre de généraux et d'officiers avait imité la servile complaisance du clergé, et Grégoire Orloff montait sur le trône sans la vigoureuse opposition de Panin, de l'hetman Razomowski et du chancelier Woronzoff. Catherine rejeta toute l'affaire sur Bertucheff qu'elle traita mieux que jamais, et Woronzoff, dont l'influence avait triomphé de la résolution de l'impératrice, se crut obligé de s'absenter. Cette intrigue se répandit bientôt dans Moscow : on s'indigna hautement d'un projet qui mettait sur le trône celui à qui le renversement de Pierre III était attribué, et une tentative d'assassinat sur la personne d'Orloff ne laissa plus de doute à Catherine sur l'éloignement qu'inspirait l'élévation de son favori. Elle-même ne se crut plus en sûreté à Moscow; et le jour de son départ pour Pétersbourg, le peuple de cette véritable métropole de l'empire russe se livra aux transports les plus outrageans de la joie et de la haine. Mais la proposition de Bertucheff avait laissé des traces profondes parmi les amis de Catherine, et les conspirateurs surtout s'indignaient qu'elle eût voulu leur donner pour maître un de leurs égaux. Dès lors la foi de Razomowski, de Panin et des personnages les plus puissans dut lui devenir suspecte; car elle ne put ignorer qu'ils conspiraient contre elle, et qu'ils n'étaient plus arrêtés pour l'exécution que par la difficulté de choisir entre le prince Ivan et le prince Paul Pétrowitz. Cette dissidence sauva Catherine. Elle se ressouvint alors de la princesse Daschoff, et lui écrivit la lettre la plus pressante pour la prier de lui nommer les conspirateurs, lui promettant leur grâce. La princesse, indignée du rôle de dénonciatrice que l'impératrice voulait lui faire jouer, lui écrivit : « Madame, je » n'ai rien entendu : mais si j'avais » entendu quelque chose, je me » garderais bien de le dire. Qu'exigez-vous de moi ? que j'expire » sur l'échafaud ? Je suis prête à y » monter. » Ne pouvant obtenir de preuves positives contre les Panin et les Razomowski, Catherine se vit obligée de les combler de faveurs, et la Sibérie ne reçut dans ses déserts que des conjurés subalternes. Mais le nom du malheureux Ivan lui était devenu trop importun. Au milieu de toutes les agitations intérieures, Catherine se trouva tout à coup, par la maladie du roi de Pologne Auguste, l'arbitre des puissances étrangères pour donner un roi à la Pologne. Le comte Poniatowski avait récemment demandé à l'impératrice d'aller la voir secrètement : il avait été refusé; mais la promesse d'une bienveillance particulière lui avait été renouvelée. A la première nouvelle de la maladie du roi, le choix était déjà fait, et elle vint à bout, par une protection armée, par une véritable invasion de ses troupes à Warsovie, de contraindre la diète à proclamer Poniatowski. Elle avait écrit à son ambassadeur en Pologne peu de jours auparavant : « Mon cher comte, souvenez-vous » de mon candidat. Je vous écris » ceci à deux heures après minuit : » jugez si la chose m'est indifférente. » Le billet fut intercepté, il courut et amusa le public. On avait cherché à la détourner de ce choix, parce que le grand-père de Poniatowski avait été intendant d'un prince Lubormiski : « Quand il l'aurait été lui-même, » répondit-elle, je veux qu'il soit » roi, et il le sera. » Elle avait raison, après avoir voulu épouser Orloff. Après l'élection de Stanislas-Auguste, Catherine annonça un voyage en Livonie. Avant de quitter Pétersbourg, une nouvelle conspiration des gardes, où figurait encore le nom d'Ivan, fut découverte et sévèrement punie. Ce prince infortuné ébranlait sans cesse le trône de Catherine, du fond de son cachot. Elle partit et arriva à Riga, où le nouveau roi de Pologne vint la voir sous un déguisement, afin de ne pas alarmer la jalousie d'Orloff. A peine arrivée dans cette ville, le bruit se répand que le prince Ivan a péri d'une mort violente dans sa prison. On racontait qu'un officier de la garnison de Schlusselbourg, nommé Mirowitsch, avait essayé, la nuit, avec quelques soldats, de forcer le corridor où était la chambre d'Ivan, dans le dessein de le délivrer, et qu'au bruit causé par cette attaque nocturne, deux autres officiers qui couchaient auprès du prince, voyant qu'ils ne pouvaient résister, l'avaient tué à coups d'épée. D'autres prétendaient que l'attaque n'avait été faite que pour motiver le meurtre du prince. Quoi qu'il en soit, Mirowitsch eut la tête tranchée, quand il comptait recevoir sa grâce; cinquante-huit de ses complices passèrent par les verges, et les deux officiers qui avaient tué Ivan reparurent à la cour, où ils reçurent de l'avancement. Le supplice de Mirowitsch et de ses complices étonna Pétersbourg, où l'on croyait que Mirowitsch et les deux officiers avaient agi d'après les mêmes ordres. Aussi quand l'impératrice y revint, l'attitude du peuple fut morne et silencieuse : il était déjà plus que soumis, il était subjugué. L'influence politique de la Russie sur l'Europe date de cette époque (1764); elle permet à Catherine de révéler le secret de l'élévation de Poniatowski. Elle ose tracer sur la carte une ligne de démarcation, qui lui donne une grande partie de la Pologne, et par une singulière application de son despotisme, elle exige que ce royaume admette aux droits politiques les chrétiens grecs et les chrétiens réformés. Elle fait ainsi servir la justice au dessein qu'elle a de diviser un jour la Pologne. Les cours de Londres, de Berlin, de Stockholm, crurent ne favoriser que les intérêts de leur religion, et appuyèrent cette violation. Une armée russe protégeait toujours en Pologne l'élection du nouveau souverain, et l'ambassadeur de Catherine, Nicolas Repnin, régnait à Varsowie. L'opposition de la noblesse catholique de Pologne fut violente, et violemment comprimée par l'ambassadeur; elle servit de prétexte à l'abandon où l'impératrice laissa tout à coup son ancien favori. Mais la dominatrice du Nord voulut en être aussi la législatrice. Elle entreprit d'abord la réforme de la jurisprudence russe : elle l'étendit à l'administration de la justice et à l'organisation des tribunaux. Elle sentait qu'elle devait un code à des peuples qu'elle voulait soustraire à la barbarie, et elle convoqua à Moscow des députés de toutes les provinces de son vaste empire. Ces états s'ouvrirent en 1767, avec une pompe extraordinaire; les costumes de trente nations différentes de langage, de mœurs, de religion, ajoutaient un éclat particulier à cette grande représentation du pouvoir et de la liberté. C'était une chose inouïe pour ces peuples. La première séance fut consacrée à la lecture d'une *instruction pour le code :* c'est l'œuvre de Catherine; c'était le résultat d'un travail qu'elle avait fait elle-même, en langue française, d'après les ouvrages de Montesquieu et ceux de Beccaria. Des pensées élevées et profondes, des vues de la plus haute et de la plus paternelle sagesse, caractérisent ce beau travail, et présentent le génie de Catherine sous un de ces aspects qui honorent l'histoire des souverains, et qui rendent en même temps si douce la tâche de l'historien. Quelques citations feront connaître cette instruction, qui occupe une si belle place dans la vie de Catherine II. — « Dans les » monarchies, quoique les écrits » amèrement critiques ne puissent » pas être tolérés, on ne peut cependant les considérer comme » criminels: car une trop grande sévérité sur cette matière deviendrait une tyrannie d'esprit qui » engendrerait la barbarie, en ôtant le droit d'écrire et en étouffant le génie. — Voulez-vous » prévenir les crimes? Établissez » devant la loi l'égalité parfaite » des citoyens. Faites qu'ils craignent tous la loi, qu'ils n'aient » pas d'autres craintes : que de toutes les libertés, celle de faire le » mal soit la seule proscrite. Récompensez la vertu; civilisez les » hommes; perfectionnez l'éducation. Les monarchies menacent » ruine quand les souverains veulent user de leur pouvoir, non » pour suivre l'ordre établi, mais » pour provoquer des innovations, » et quand à la place des lois, ils » veulent mettre leur volonté. » Qu'elle est malheureuse la monarchie où le citoyen condamné » au silence, n'ose découvrir ses » craintes sur l'avenir! Un pareil » état de choses ne saurait convenir qu'à ces vils flatteurs qui ne » cessent de répéter aux souverains de la terre, que les peuples » existent pour eux. » Malheureusement plus des deux tiers de ces députés ne comprirent rien à l'instruction de Catherine, et il fut impossible de faire entendre aux Samoyèdes ce que c'était qu'une loi. Un d'eux prit la parole au nom de tous, et rappelant le discours du paysan du Danube, dans La Fontaine, il dit : « Nous sommes simples et justes. Nous faisons tranquillement paître nos rennes. Nous n'avons pas besoin d'un *code nouveau*. Mais faites pour les Russes, nos voisins, et pour les gouverneurs que vous nous envoyez, des lois qui arrêtent leurs brigandages. » Catherine, qui assistait aux séances dans une tribune grillée, vit bientôt que c'était à elle seule à faire des lois pour la Russie. Les affaires de la Turquie vinrent l'arracher, pour un temps, à ces soins intérieurs. Ses droits étaient déjà anciens à devenir la législatrice de son empire. Elle avait, en 1762, signalé son avénement au trône, par l'abolition d'un tribunal d'inquisition d'état, connu sous le nom de chancellerie secrète, et par une déclaration protectrice de la liberté du commerce : elle avait dénoncé la corruption des juges dans un autre ukase. En 1763, le sénat avait reçu d'elle une organisation en départemens, qui avait déterminé et régularisé ses opérations; et des colonies avaient été appelées à la culture des déserts. En 1764, une instruction avait tracé aux gouverneurs civils la limite et l'étendue de leurs devoirs. Un décret avait affecté aux défenseurs de la patrie et aux écoles, les biens monastiques. L'organisation des armées avait été également l'objet de règlemens qui ont fondé la discipline militaire de la Russie. Elle voulut se montrer aussi grande dans la guerre que dans la paix. Toutefois la convocation des états ne fut pas inutile à la Russie. L'impératrice lui dut la connaissance d'une foule d'abus qu'elle détruisit plus tard. Les titres de grande, de sage, de prudente, et de mère de la patrie, lui furent décernés par les députés. Elle n'accepta que le dernier. Le grand Frédéric, que sa politique avait déjà consolé de l'amitié de Pierre III, écrivit à Catherine : « Sémiramis commanda des armées : Élisabeth, d'Angleterre, est comptée au nombre des grands politiques; Marie-Thérèse, d'Autriche, a montré beaucoup d'intrépidité à son avénement au trône; mais aucune femme n'avait encore été législatrice. Cette gloire était réservée à la tzarine de Russie. » Tous les philosophes de l'encyclopédie, entre autres Diderot, d'Alembert et Voltaire, s'empressèrent de lui adresser l'hommage de leur admiration. Sa correspondance avec eux est un monument particulier dans la vie d'un grand souverain. Peut-être dut-elle à ces relations l'heureuse ambition de régner aussi par les arts et par les sciences. Les ouvrages des fameux savans Pallas et Gmelin furent écrits sous ses auspices, comme leurs voyages avaient été entrepris et dirigés par ses ordres. Toutes les écoles nationales, celle de l'académie des arts, une école grecque, reçurent de leur fondatrice tous les encouragemens nécessaires à l'amélioration de l'instruction publique. De nombreux hospices, des maisons de travail furent aussi établies. L'humanité et l'instruction entrèrent ensemble à sa voix dans les établissemens

Google

publics. Pierre I^{er} avait réuni ses peuples; Catherine voulut les civiliser. Elle-même se dévoua pour éloigner un fléau qui, chaque année, moissonnait une partie de la population. Elle se fit inoculer, et son fils après elle, et elle encouragea ainsi l'usage de cette précieuse découverte. Cependant la confédération de Bar, à la tête de laquelle était le prince Charles Radziwil, grand-maréchal de la diète de Pologne, s'était composée de tous les catholiques à qui le partage des droits politiques avec les dissidens, le nouveau projet de démembrement, et le joug des Russes, étaient insupportables. Ces Polonais demandèrent alors aux Turcs, contre les Russes, pour assurer leur indépendance, les secours que les Grecs demandent aujourd'hui à ces mêmes Russes, contre les Mahométans. La haine religieuse ne résista pas à une politique éclairée, et les Musulmans devinrent les auxiliaires des catholiques polonais. C'était ce que voulait Catherine; depuis long-temps elle était secrètement convenue du partage total de la Pologne, avec le grand Frédéric, par l'entremise du prince Henri, frère du roi, à qui elle avait donné des fêtes brillantes à Pétersbourg. Elle avait dit à ce prince : « J'épouvanterai la Turquie, je flatterai l'Angleterre; chargez-vous d'acheter l'Autriche, pour qu'elle endorme la France. » L'ambition de Catherine attendait aussi avec impatience le moment d'envoyer, pour la première fois, flotter le pavillon russe sur les mers du Midi. Elle se disposa à la guerre avec autant de joie que d'activité; elle n'avait pas encore essayé ses armes. Le maréchal Romantzoff fut chargé d'attaquer les Turcs sur terre, et Alexis Orloff reçut l'ordre de les attaquer sur mer. La bataille de Kagoul, gagnée par le premier, et celle de Tchesmé, par le second, proclamèrent la gloire de Catherine sur le Pruth et sur l'Hellespont. Dans une grande solennité, Catherine remercia Romantzoff au nom de la patrie. Après la victoire navale de Tchesmé, qui avait donné aux malheureux Grecs un avant-goût si trompeur de l'indépendance que déjà leur promettait Catherine, Alexis Orloff vint jouir de son triomphe à Pétersbourg. Mais une expédition toute différente l'appela sur un autre théâtre. Il quitta la capitale, et se rendit en Italie pour rejoindre sa flotte, qui l'attendait à Livourne. Le motif secret de ce voyage fut connu plus tard. Le prince Charles Radziwil, chef de la confédération polonaise contre la Russie, avait depuis trois ans enlevé, à Pétersbourg, une fille de l'impératrice Élisabeth et de Razomowski, alors âgée de 12 ans, et l'avait transportée en Italie, dans le dessein de troubler le règne de Catherine, et peut-être de satisfaire un jour sa propre ambition. Radziwil, dépouillé de ses biens, en obtint la restitution sous la condition qu'il abandonnerait cette jeune fille, qui se nommait la princesse Tarrakanoff. Alexis Orloff fut chargé de l'enlever, et de la remettre sous la puissance de l'impératrice. Il la découvre, la séduit, lui promet le trône, contracte avec elle un mariage simulé, la mène à bord de son vaisseau, la fait charger de fers, et la transporte à Pétersbourg, où on l'enferme dans la forteresse. Les gouvernemens d'Italie, et entre autres celui de Toscane, apprirent avec horreur cet indigne attentat, et s'en plaignirent à la cour de Vienne et à celle de Russie. Le grand-duc Léopold ne fut point écouté, et, six ans après, l'infortunée périt, dit-on, dans son cachot par suite d'une inondation de la Néwa. La guerre continuait vivement avec les Turcs. Dolgorouki avait pris le commandement de Romantzoff. La Crimée, dont la tzarine avait déclaré l'indépendance, était occupée par les Tartares alliés des Turcs : 50,000 de ces barbares protégeaient les fameuses lignes de Perekop, défendues par un fossé de soixante-douze pieds de large, et de quarante-deux de profondeur. Dolgorouki franchit cette barrière qui semblait insurmontable, et se rendit maître de toute la Tauride, qui à la paix fut réunie à l'empire. Au milieu de ces triomphes, la peste, qui en était le fruit, avait porté ses ravages à Moscow, et près de 100,000 habitans avaient succombé à ce fléau. Dans une insurrection causée par leur fanatisme, ils avaient égorgé leur archevêque de la manière la plus barbare. Un pouvoir extraordinaire et sans concurrence était indispensable pour sauver le reste de la population. Le favori se dévoua généreusement : la maladie céda à ses efforts. Catherine éleva à Grégoire Orloff, à l'entrée du palais de Tsarskozelo, un arc de triomphe, où est écrit : *Moscow délivré de la contagion par Orloff*, et une médaille fut frappée et distribuée pour répandre et éterniser la mémoire de cette grande action patriotique. Le nom de Grégoire Orloff, favori de Catherine, et celui de Belsunce, évêque de Marseille, iront ensemble à la postérité par la même reconnaissance et la même admiration. La Pologne, dont les agitations causées et entretenues par le cabinet de Pétersbourg, avaient été et étaient encore le prétexte de la guerre entre la Porte et la Russie, était plus que jamais en proie aux plus horribles convulsions. Les confédérés de Bar, persuadés, mais à tort, que le roi Poniatowski servait les intérêts de Catherine contre ceux du royaume, le firent enlever au milieu de sa capitale. Le roi fut presque assassiné, et ne dut son salut qu'à la terreur qui s'empara des ravisseurs. Cet attentat redoubla et motiva les rigueurs de la Russie contre l'opposition polonaise; mais le sort de la royauté républicaine du favori oublié était décidé. Une autre révolution menaçait dans le même moment le favori régnant. On assure que Catherine avait proposé à Grégoire Orloff de l'épouser secrètement. C'était ce qu'elle désirait depuis long-temps ; car elle en avait un fils nommé Bobrinski qu'elle faisait élever avec le plus grand soin par un de ses chambellans, et qu'elle idolâtrait. Orloff refusa et fit bien. Il préféra le rôle d'un amant reconnu à celui d'un mari honteux. Mais il crut qu'en allant présider aux négociations qui s'ouvrirent à Foksani entre la Porte et la Russie, son absence ramènerait Catherine à la proposition que

Bertucheff lui avait fait agréer neuf ans plus tôt. Orloff se trompa : une véritable intrigue de cabinet, dirigée encore par le ministre Panin, donna à Catherine, non un favori, mais un autre amant. Orloff en fut instruit, quitta Foksani sans ordres, habitué qu'il était à les donner tous, mais il trouva à la porte de Pétersbourg la défense d'y rentrer. Ainsi finit, après vingt ans, l'empire de celui qui avait mis Catherine sur le trône, et y avait régné avec elle, aux yeux de l'univers. Un sous-lieutenant et un vieux courtisan détruisirent ce colosse de pouvoir. Catherine avait 43 ans. C'est l'âge où il est permis aux femmes, et surtout aux reines, de calculer leurs affections. Les négociations de Foksani furent reprises à Bucharest par le maréchal Romantzoff, mais les prétentions de la Russie les rendirent infructueuses. L'armistice expira, et la guerre recommença avec plus de violence. Pendant qu'on guerroyait en Turquie, l'impératrice Catherine II, l'empereur Joseph II, et le roi Frédéric II, s'étaient partagé une grande partie de la Pologne. La peste qui, l'année précédente, avait fait quelques ravages dans ce malheureux pays, avait obligé ces deux derniers souverains à placer des cordons de troupes considérables sur leurs frontières, et ces troupes se trouvèrent là pour assurer, sans coup férir, cette exécrable spoliation, dont le plus grand fléau de la nature avait été l'instrument. Ce premier démembrement de la Pologne la priva de cinq millions d'habitans. L'abus de la force fut tel dans cette attaque des rois, que la diète de cette même Pologne fut forcée d'en signer le déchirement, et de sanctionner une charte qui devait détruire ce qui en resterait. Le maréchal Romantzoff avait repris l'offensive, et était arrêté dans ses succès par la supériorité des forces du grand-vizir. Catherine écrivit à son général : « Les Romains ne demandaient jamais le nombre de leurs ennemis, mais où ils étaient. » Le maréchal fut bientôt aux portes de Silistrie, et par une manœuvre habile bloqua le grand-vizir dans son camp. Celui-ci fut contraint de demander la paix. Les Turcs accédèrent aux prétentions des Russes, et Romantzoff signa les préliminaires du traité sur un tambour. Cette paix glorieuse ouvrit aux Russes les Dardanelles, donna l'indépendance à la Crimée, et procura à la Russie la possession d'Azoph et de Tangorock. Débarrassée de la guerre de Turquie, Catherine envoya une partie de ses forces pour détruire le rebelle Pugatscheff, simple Cosaque, qui, aidé par les moines et la crédulité des Tartares mécontens, s'était fait passer pour Pierre III. C'était le cinquième imposteur qui avait pris le nom de ce malheureux prince depuis sa mort. Pugatscheff, plus audacieux, avait déjà soulevé les populations nomades dans une étendue de près de six cents lieues, et s'il eût marché sur Moscow, où cent mille serfs l'attendaient, il fût peut-être parvenu, sous la direction et avec le concours des plus puissantes ambitions, à détrôner Catherine II. Mais la grossièreté et la férocité de ses penchans le retinrent dans le district d'Orenbourg; il y fut battu, trahi et livré par deux de ses confidens, et fut enfin jugé et exécuté à Moscow avec cinq des principaux rebelles. Cette révolte causa à la Russie la destruction d'un grand nombre de villes et de villages, et la perte de plusieurs milliers d'habitans. Fidèle au système de grandeur qu'elle s'était imposé, et dont l'Europe et son vaste empire étaient devenus le théâtre, Catherine s'était réservé l'indépendance dans ses goûts, et l'amour cessa d'être pour elle une passion exclusive. Ce sentiment, qui l'avait dominée vingt ans pendant la faveur de Grégoire Orloff, s'éteignit avec lui, et ne devait plus asservir celle à qui il avait su l'inspirer. Le jeune protégé de Panin avait cessé de plaire. Orloff avait reparu à la cour, avait même repris ses emplois; mais la politique seule avait accueilli ce premier auteur de la puissance de Catherine. Orloff n'était plus aimé, et n'était plus à craindre pour personne. Le renvoi du jeune favori n'était pas même un sacrifice fait à un attachement si ancien et si absolu. Le jeune sous-officier, dont Catherine avait accepté la dragonne le jour de la révolution, avait paru à la cour. Potemkim, alors âgé de 30 ans, doué d'une beauté et d'un esprit remarquables, était fait pour rendre intéressant le souvenir de cette circonstance de sa jeunesse. Dès ce moment avait commencé entre l'impératrice et lui cette amitié qui devait s'annoncer par beaucoup d'amour, et survivre à toutes ses infidélités. Un jour, au retour d'une chasse, Orloff trouva Potemkim installé dans le palais. Cependant Catherine voulut faire un voyage à Moscow, afin d'éteindre par sa présence et ses bienfaits, tous les souvenirs de la révolte de Pugatscheff; Orloff s'opposa au voyage, par conséquent Potemkim en fut d'avis, et le voyage eut lieu. Ce fut à Moscow où son entrée brilla du plus pompeux appareil, qu'elle distribua les récompenses aux généraux qui s'étaient distingués dans la guerre des Turcs. Le maréchal Romantzoff reçut des honneurs extraordinaires, et des témoignages d'une excessive munificence. Les généraux Dolgorouki, Panin, et Alexis Orloff, en furent si jaloux, qu'ils donnèrent leur démission. Catherine l'accepta et ne craignit pas, en leur envoyant des jouets d'enfans pour se désennuyer, d'humilier de la manière la plus sanglante des hommes qui se regardaient, avec raison, comme les premiers soutiens de sa couronne, et qui venaient d'ajouter des provinces à son empire. De retour à Pétersbourg, Catherine se livra avec plus d'ardeur que jamais à l'administration; et des édits de la plus haute sagesse signalèrent le court intervalle que lui laissait la paix intérieure et extérieure. Potemkim régnait sur sa confiance et dominait son attachement. Il sentit de bonne heure qu'il ne pouvait exiger de Catherine des sacrifices qu'il ne s'imposait pas à lui-même, mais il ne l'avait pas mise à cet égard dans sa confidence; aussi reçut-il, suivant l'usage, l'ordre de voyager à l'occasion du goût que l'impératrice venait de prendre pour un jeune secrétaire du cabinet. Potemkim feignit de partir, mais le lendemain il vint se placer vis-à-vis de l'impératrice, à sa table de whist. Catherine lui avança une carte, en lui disant qu'il jouait heureusement, et il ne fut plus question de départ. Il conserva ses honneurs, ses emplois, et augmenta son crédit. L'ambition devint l'occupation de toute sa vie, et son génie lui donna la place que la plus violente passion de la part de Catherine n'aurait jamais pu lui donner. Il se fit son ami, son conseil, et prit un ascendant que rien ne devait plus troubler. Le grand-duc Paul venait de perdre la princesse de Darmstadt son épouse, qui était morte en couches; et le prince Henri, de Prusse, venait d'arriver à Pétersbourg pour la seconde fois. Cette visite, qui évitait toute confidence diplomatique entre les cabinets russe et prussien, avait pour objet le partage définitif de la Pologne; et Catherine s'y décida bientôt. Elle s'occupa en même temps avec le prince du choix d'une autre épouse pour son fils, et il fut arrêté que le grand-duc se rendrait à Berlin, où il verrait la princesse de Würtemberg, qu'elle lui destinait. Le prince de Darmstadt, qui en était épris, reçut du cabinet de Berlin l'ordre de renoncer à son amour, et la jeune princesse arriva dans cette cour aux frais de l'impératrice. Le grand-duc fut aussi docile que son rival : il épousa la princesse à Pétersbourg. C'est de ce mariage que sont nés l'empereur Alexandre, les grands-ducs Constantin, Nicolas et Michel, et cinq grandes-duchesses. Cependant le favori subalterne de Catherine était devenu ambitieux, et osait menacer la fortune de Potemkim. Celui-ci fit trouver un jeune capitaine de hussards sur le chemin de l'impératrice, et il ne fut plus question du secrétaire. La politique de Catherine était devenue régulatrice pour le Nord. Elle avait abandonné le Holstein au Danemark ; elle prenait une part active aux affaires de la Suède, dominait celles de la Pologne, effrayait le divan de la possession prochaine de la Crimée, exerçait son influence sur les cabinets de Vienne et de Berlin, et inquiétait ceux de Londres et de Versailles. Le roi de Suède, Gustave III, était venu à Pétersbourg. Le traité de Consta[illegible]nople avait suspendu les projets de Catherine contre la Turquie. La paix de Teschen venait de réconcilier, sous sa médiation, la Prusse et l'Autriche, aux dépens de la Bavière. Dans un voyage qu'elle fit à Mohilow, elle avait donné rendez-vous à Joseph II, qui la suivit à Pétersbourg : le prince héréditaire de Prusse avait aussi paru à la cour de Russie. La neutralité armée que Catherine avait formée avec les puissances du Nord, promenait ses pavillons dans l'Océan, et les escadres russes voguaient dans la Méditerranée. Elle s'était portée médiatrice entre la Hollande et l'Angleterre, et la paix avait été le résultat de son influence. L'établissement des jésuites en Russie date de ce voyage à Mohilow, dont la population est catholique. Elle n'en retira pas l'avantage politique qu'elle s'était promis; les jésuites sentirent bien qu'il n'y avait pas d'établissement convenable pour eux, dans un pays dont le gouvernement était despotique et schismatique, et ils n'y vinrent qu'en petit nombre, sans autre instruction de leur ordre, que l'exercice du culte et l'éducation de la jeunesse. A l'avénement d'Alexandre ils ont cru pouvoir oser davantage; ils s'étaient emparés de l'esprit de quelques femmes de la cour, dont l'abjuration avait de l'importance, et ils ont été chassés. Le grand travail de la division des provinces du vaste empire, commencé en 1776, fut terminé en 1783. Un grand hommage avait été offert à Pierre-le-Grand, par Catherine, à [illegible]n de l'année précédente; la statue colossale du fondateur, placée sur un rocher brut, au milieu de Pétersbourg, honorait et consacrait également le génie des plus grands souverains de la Russie. Une inscription simple, *à Pierre I^er, Catherine II,* rendait ce monument éloquemment historique, et portait l'empreinte du nouveau siècle. Des villes s'élevaient à la voix de Catherine et de Potemkim; et Cherson ouvrait déjà ses chantiers et son port à la guerre et au commerce. Mais l'envahissement de la Crimée était décidé; il fallait bien préluder à la destruction de la Pologne par une violation moins odieuse. Quelques soulèvemens excités parmi les Tartares donnèrent prétexte à l'invasion des Russes, et le khan, dont ils défendaient les droits, fut dépouillé de ses états. Potemkim commanda cette expédition, et fit massacrer 30,000 Tartares par le général Paul, son cousin. Cette usurpation sanglante sur un pays déclaré indépendant par le traité de Bucharest, et sur un prince également allié de la Russie et de la Porte, fut justifiée par un manifeste de Catherine, qui se terminait ainsi : « .... Nous » réunissons à notre empire la péninsule de Crimée, l'île de Taman, et tout le Kuban, comme » une juste indemnité des pertes » que nous avons souffertes, et » des dépenses que nous avons » faites pour maintenir la paix et » le bonheur. » Les Turcs n'avaient pas eu le temps de s'opposer à cet envahissement; mais malgré leur apathie, ils ne pouvaient manquer d'en tirer vengeance. Catherine, qui avait mis encore cette guerre dans ses calculs, s'y prépara habilement, en s'assurant de la neutralité de la Suède. Une entrevue fut proposée à Frédérikshain avec le roi de Suède. Le prince s'excusa, sous prétexte de maladie. Catherine lui écrivit alors qu'elle irait à Stockholm, et Gustave III se rendit au lieu de l'entrevue. Catherine en obtint sa neutralité pendant la guerre de Turquie, et lui promit après, de l'aider à s'emparer de la Norwège, et ils se séparèrent contens l'un de l'autre. Trois armées russes, commandées par le maréchal Romantzoff, Potemkim, et Repnin, ainsi que les flottes de la mer Noire et de la Baltique, appuyaient la conduite et les projets de Catherine. La cour de Londres, qui reprochait à la Russie la neutralité armée du Nord, voulut décider le divan à la guerre. Mais un nouveau traité eut lieu à Constantinople, qui ratifia la réunion de la Crimée à la Russie, et reconnut à cette puissance le droit qu'elle prétendait sur l'empire de la mer Noire et le passage des Dardanelles. Potemkim, par ses artifices et ses libéralités, réunit également aux états de Catherine, ceux du prince Héraclius et ceux du sultan de la Mingrelie, et fit transporter sur les côtes de la mer Noire et de la mer d'Azoff, une peuplade de 60,000 Cosaques, qu'il consacra au service de la marine. Il reçut de sa souveraine le surnom de Taurique, comme Romantzoff avait reçu celui de Danubien, et Alexis Orloff, celui de Tchesmite. La mort de Panin et celle de Grégoire Orloff, qui eurent lieu dans les premiers mois de l'année 1784, laissèrent à Potemkim toute la sécurité de l'héritage du pouvoir. Panin mourut pauvre, après avoir été ministre pendant tant d'années, et Orloff mourut dans un état de démence, dont la cause était sans doute naturelle, après la continuité de sa disgrâce et la perte récente qu'il venait de faire de sa femme, qu'il aimait tendrement. L'heureux Potemkim poursuivait ainsi, au sein des triomphes et des succès de toute nature, la carrière la plus brillante que jamais favori et homme d'état eussent parcourue. Quelques amans, plus ou moins obscurs, avaient amusé encore les loisirs de sa souveraine, dont il protégeait également les faiblesses et la gloire. Un seul, Landskoi, lui parut prendre sur l'impératrice un empire qui altéra sa sérénité ordinaire. Mais ce jeune homme mourut presque subitement d'une maladie violente. Catherine fut pendant quelques jours inconsolable de sa perte, et lui fit élever un monument, dont l'inscription, *Catherine à Landskoi*, rappelait la simplicité de celle du monument de Pierre I^{er}. La princesse Daschoff, qui s'était réconciliée depuis long-temps avec Catherine, crut devoir lui donner un témoignage tout nouveau de son amitié, en proposant son fils pour être le successeur de Landskoi. Mais Potemkim, à qui cette amitié parut trop compliquée, mit sur les rangs le lieutenant Yermoloff, et l'emporta. La France venait enfin d'envoyer à la cour de Russie un habile négociateur, un homme d'esprit, dont les manières et les talens étaient faits pour plaire à Catherine, et même à son favori. Le comte de Ségur débuta par un traité de commerce, que son cabinet n'avait pu obtenir depuis quarante ans : il donnait à la France tous les avantages du pays le plus favorisé, et les enlevait à l'Angleterre. Cette négociation fut improvisée adroitement par l'ambassadeur de France avec Potemkim dans un voyage sur le canal de communication entre la mer Caspienne et la mer Baltique. M. de Ségur y accompagnait l'impératrice avec les ambassadeurs d'Autriche et d'Angleterre. Potemkim demanda au comte de Ségur de lui faire sa proposition par écrit. Celui-ci se rendit aussitôt sur sa galère; une singularité piquante s'attache à cette grande opération. Ségur emprunta, pour écrire le projet de traité de commerce entre la France et la Russie, l'écritoire de l'ambassadeur d'Angleterre, qui en négociait un de son côté. Au commencement de 1787, l'impératrice décida avec Potemkim un voyage dans ses nouvelles possessions. Le favori en fit un triomphe qui dura six mois. Le récit de ce voyage semblerait tiré des mille et une nuits. Le luxe de l'Europe et de l'Asie y fut employé par l'habile Potemkim pour offrir à sa souveraine, dans un trajet de mille lieues, tous les enchantemens que l'imagination orientale eût pu inventer. Les ambassadeurs de France, d'Angleterre et d'Autriche, le prince de Nassau et le prince de Ligne, suivirent Catherine avec tout ce que la cour offrait de plus brillant en hommes et en femmes. Ce voyage se fit par terre jusqu'à Kiow, ancienne capitale de l'empire russe. Cette ville, autrefois si fameuse, n'offrait alors que le mélange des ruines du séjour des premiers tzars et de nouveaux édifices non achevés par Catherine, et l'impératrice prétendit que trois réponses des ambassadeurs fitz Helbert, Cobentzl et Ségur, peignaient le caractère de leurs trois nations : ayant demandé à chacun d'eux ce qu'il pensait de la ville de Kiow, l'Anglais répondit, madame, c'est un vilain trou; l'Autrichien, c'est la plus magnifique ville que j'aie vue, et le Français, Kiow est un grand souvenir et une grande espérance. Catherine avait donné rendez-vous sur sa route à l'empereur Joseph II, ainsi qu'au roi Poniatowski qu'elle allait détrôner. Jamais l'orgueil et l'adulation n'avaient présenté au monde un pareil spectacle. Le pouvoir se donna dans ce voyage sans objet une grande représentation de l'esclavage et du despotisme. Les routes, les villes, les villages, étaient illuminés. Les fêtes, les bals, les festins, paraissaient subitement au milieu des déserts. Leur solitude fut suspendue sur le passage de Catherine. Potemkim avait transporté, à grands frais, du sein des forêts et des montagnes, des populations entières avec leurs bestiaux, et leur avait donné l'apparence d'habitans dans des bourgs ou des hameaux qu'il avait fait magiquement élever. Ces villageois, d'une espèce nouvelle, avaient ordre de paraître cultiver le sol auquel on les avait prêtés pour un temps, et des esclaves nomades furent contraints de jouer le rôle de propriétaires cultivateurs. D'immenses troupeaux se montraient sur la cime des collines, sur les bords des fleuves, et des chœurs de paysans, élégamment vêtus, accouraient au-devant de la nouvelle Sémiramis. Le Dniéper, l'antique Borysthène, vit se renouveler, pour une reine de 60 ans, le triomphe dont la jeune et belle Cléopâtre avait charmé les rivages du Nil. Une flotte de 50 galères, magnifiquement décorées, transportait sur ce beau fleuve l'impératrice et sa cour au milieu des enchantemens de toute espèce qui se reproduisaient sur ses bords. Ce fut à Kanieff que le roi Poniatowski revit Catherine, après vingt-trois ans de séparation. On prétend que Catherine fut troublée à la vue de cet ancien amant, qu'elle avait tant aimé. Mais peut-être cet embarras était-il causé moins par le passé qu'elle avait tant de fois oublié, que par l'avenir qu'elle préparait à Stanislas. Cette entrevue a quelque chose de cruel. La victime royale fut parée du cordon de Saint-André. Dans la route, Souwaroff fut présenté à Catherine, à qui chaque officier demandait des grâces particulières. *Et vous, général,* lui dit-elle, *que désirez-vous? — Que vous fassiez payer mon logement,* répondit le cynique militaire. Son logement coûtait trois roubles par mois (six francs). Joseph II avait précédé l'impératrice à Cherson, où elle lut sur la porte de l'Orient : *Route de Byzance.* De Cherson qu'elle avait créé, et où elle eut la gloire de voir lancer un vaisseau et une frégate sortis de ses chantiers, l'heureuse Catherine se rendit en Crimée. Sans autre escorte que celle des Tartares, elle eut la hardiesse de traverser cette presqu'île nouvellement enlevée aux Musulmans. Mais le joug d'un chrétien et celui d'une femme sont si odieux aux Mahométans, qu'au lieu d'un million d'habitans, elle en trouva à peine cent mille. Arrivée à Pultawa, un spectacle bien digne d'elle et de Potemkim l'attendait. Deux armées parurent, combattirent, et représentèrent la célèbre bataille où Pierre Ier vainquit Charles XII. On fit remarquer à Catherine la faute qui fit perdre cette bataille aux Suédois. « Voilà donc, dit-elle, à quoi tiennent les empires! sans cette faute nous ne serions pas ici. » Ce fut pendant ce voyage que Joseph II fut engagé par Catherine à partager avec elle la fondation de la ville de Catherinslaw. Il écrivit alors à un de ses ministres : « Je viens de voir une chose qu'on ne reverra jamais. L'impératrice a posé la première pierre d'une ville, et moi la dernière. » Effectivement il y a un grand nombre de ces villes improvisées par Catherine, qui figurent sur la carte, mais qui ne sont connues dans le pays que par le poteau où leur nom est gravé. Potemkim, à qui il ne manquait que d'avoir commandé une armée en chef et remporté une victoire, pour obtenir le grand-cordon de l'ordre de Saint-George, profita de l'inquiétude que ce voyage de la Crimée et le traité de commerce avaient donnée au divan, aigri déjà par les Anglais au sujet de ce traité : il embrasse avec ardeur l'occasion de cette guerre contre les Turcs. Potemkim fut nommé commandant en chef de toutes les forces russes, et 80,000 Autrichiens marchèrent sur la Moldavie. Mais le roi de Suède avait fait un traité avec le divan, et il se prépara aussi de son côté à faire la guerre à la Russie. Il menaça Pétersbourg, et sans la trahison que Catherine sut se ménager dans l'armée suédoise, cette capitale était prise, et l'empire colossal de cette princesse était ébranlé. Deux ans plus tard elle fut débarrassée de ce dangereux ennemi par la paix de Warela. Cependant durant la guerre de Suède, Ocksekoff avait été pris sur les Turcs, qui y perdirent 25,000 hommes. Potemkim, qui s'était absenté du siége, reçut de l'impératrice un bâton de commandement garni de diamans, entouré d'une branche de laurier d'or, et Souwarow, qui était habituellement en chemise, reçut un panache de diamans. La ville d'Ismaël résistait encore après sept mois d'un siége conduit par Potemkim lui-même. Sa maîtresse lui prédit, par le sort des cartes, que la ville serait prise dans trois semaines. *Il y a une manière plus sûre de deviner,* lui dit Potemkim, et il donna ordre à Souwaroff de prendre Ismaël dans trois jours. Le troisième jour Ismaël fut prise. Les habitans furent passés au fil de l'épée; 15,000 Russes et 35,000 Turcs y furent tués. Ce fut en apprenant ce nouveau triomphe que Catherine dit ironiquement à l'ambassadeur d'Angleterre : « Puisque » M. Pitt veut me chasser de Pé» tersbourg, j'espère qu'il me per» mettra de me retirer à Constan» tinople. » Elle voulut s'y préparer par un moyen déjà employé par elle dans la guerre précédente, et que les circonstances actuelles ont remis en action, par l'insurrection de la Grèce. Elle avait aussi à son service un Grec, qui se nommait Sottiri, et qui fut envoyé pour organiser, avec les chefs de l'Épire et de l'Albanie, un mouvement général. Les Grecs firent aussi une souscription volontaire. Ils armèrent aussi une petite flotte avec laquelle le fameux et malheureux Lambro Cauziani parcourut l'Archipel en vainqueur. Les Grecs écrivaient alors à Catherine : « Nous n'avons » jamais demandé de l'argent, nous » n'en demandons pas encore. Nous » désirons seulement qu'on nous » fournisse de la poudre et des bal» les, que nous n'avons pas occa» sion d'acheter, et qu'on nous » mène au combat.... Gloire de la » foi grecque, le ciel a réservé notre » délivrance pour le règne glorieux » de votre M. I. C'est sous ses aus» pices que nous espérons d'arra» cher des mains des barbares ma» hométans notre empire usurpé, » notre patriarcat, et notre sainte » religion insultée... Donnez-nous » pour souverain votre petit-fils » Constantin, etc... » Mais la mort de Joseph II, et la réunion de 150,000 Prussiens sur les frontières de Bohème, firent ralentir l'armement que Catherine avait ordonné en faveur des Grecs. La bataille de Matzin fut la dernière de la guerre de Turquie. Elle fut gagnée par Repnin sur le grand-vizir. Le 9 janvier 1792, la paix fut signée à Yassi; mais Potemkim n'eut pas l'honneur de la conclure. La maladie le força de quitter cette ville pour se rendre à celle de Nicolaeff, qu'il avait fondée sur le Bog. Mais dans la route, son état devint plus dangereux; il dut s'arrêter, et le maître de Catherine II mourut sous un arbre. M. le comte de Ségur termine ainsi le portrait qu'il a tracé de Potemkim. « Il était colossal comme la Rus» sie; il rassemblait comme elle » dans son esprit de la culture et » des déserts. On y voyait aussi de » l'asiatique, de l'européen, du » tartare et du cosaque : la grossiè» reté du 11^{me} siècle, et la corrup» tion du 18^{me}; la superficie des » arts, et l'ignorance des cloîtres; » l'extérieur de la civilisation et

»beaucoup de traces de barbarie... »Cet homme avait de grands défauts; mais sans eux peut-être il »n'eût dominé ni sa souveraine, »ni son pays. Le hasard le fit précisément tel qu'il devait être »pour conserver si long-temps son »pouvoir sur une femme aussi extraordinaire. » L'heure de la Pologne était venue, et l'année qui vit la révolution française, si publiquement détestée par Catherine, renverser le trône de Louis XVI, vit aussi cette princesse précipiter du trône Stanislas qu'elle y avait placé. A l'audience de congé que M. de Ségur avait reçue, Catherine lui avait dit : « Je suis »aristocrate, car il faut faire son »métier.» Les troupes prussiennes étaient aussi entrées en Pologne. Kosciusko se mit en vain à la tête de ses compatriotes. Les intérêts de sa malheureuse patrie furent trahis par plusieurs familles puissantes. Le roi Stanislas lui-même ne fut pas à l'abri de tout soupçon. Warsowie fut prise par le sanguinaire Souwaroff; le faubourg de Prague, où s'était retiré ce qui restait de l'armée patriote, fut pris d'assaut, et toute la population y fut égorgée. Souwaroff y renouvela ses barbaries d'Ismaël. La Courlande et la Samogitie devinrent également l'objet de l'avidité de Catherine, et furent aussi, contre la foi des traités et des droits des peuples, violemment réunies au grand empire. Platon Zoubow était favori depuis quelques années, et il avait remplacé Potemkim aux affaires. Il présida au traité de commerce avec l'Angleterre, qui fut signé le 25 mars 1793, et qui ferma les ports de la Russie aux marchands français. Il avait puissamment influé sur la reprise de la guerre de Turquie, sur le dernier partage de la Pologne, et venait de décider l'invasion de la Courlande. C'était ressusciter Potemkim. Aussi Catherine resta-t-elle exclusivement attachée à Zoubow jusqu'à son dernier moment. L'émigration française intéressa extérieurement l'impératrice; mais la protection qu'elle accorda aux émigrés ne fut qu'individuelle, et elle avait négocié avec le roi de Suède, qu'elle voulait affaiblir, l'intervention armée de ce monarque contre la république française, quand elle mourut subitement d'un coup d'apoplexie foudroyante, à Pétersbourg, à l'âge de 67 ans. Quelques conquêtes en Perse, dont le motif était de la même nature que celui qui avait fait partager la Pologne, et envahir la Courlande et la Crimée, terminèrent sa gloire d'Asie. De tous ses favoris, les plus puissans furent Orloff et Potemkim, et les plus aimés, Landskoi et Zoubow. On a évalué à la somme prodigieuse de 464,000,000 les dons dont elle s'était plu à enrichir ses amans depuis son avénement à la couronne. Les récompenses prodiguées à ses généraux et à ses ministres étaient également excessives. Elle donnait avec tout l'entraînement d'une femme passionnée, et toute la générosité d'un grand souverain. En la nommant la Sémiramis du Nord, Voltaire a tracé d'un seul mot son portrait et sa vie. Afin qu'aucune faculté humaine n'échappât à cette femme extraordinaire, Catherine se livra aux lettres avec succès. On ne sait où elle trouvait le temps de faire tout ce qui remplissait sa vie. Elle avait acheté la bibliothèque de Voltaire et celle de Diderot, avec lesquels elle avait entretenu une correspondance, où elle ne paraît pas être inférieure à ces hommes célèbres. Dans les rares intervalles de ses amours, de ses créations de toute nature, de ses traités, de ses conquêtes, elle avait composé plusieurs ouvrages. Pendant le voyage de Crimée, elle s'était amusée à traduire quelques-uns des chapitres du *Bélisaire* de Marmontel. Elle composait de petites pièces dramatiques qu'elle faisait jouer sur son théâtre de l'Ermitage, maison de plaisance, où elle réunissait sa société la plus intime, et même quelques ambassadeurs des cours étrangères. Les autres écrits de cette princesse, sont : 1° Son *Instruction pour la commission chargée de dresser le projet d'un nouveau Code de lois*, 1765, in-8°, traduite en français par Catherine elle-même, et publiée en français, latin, allemand et russe, 1770, in-4° ; puis en russe et en grec vulgaire, in-8° ; 2° *Antidote, ou Réfutation du Voyage en Sibérie*, par l'abbé Chappe, écrit en français, et imprimé à la suite de ce voyage, 1769 à 1771, 6 vol. in-12 ; 3° *le Czarowitz Chlore*, composé en russe, et traduit en français par Formey, sous ce titre bizarre : *le Czarowitz Chlore, conte moral de main impériale et de maîtresse*, 1782, in-8° ; 4° *Bibliothèque d'histoire et de morale*. C'est une histoire abrégée de la Russie, avec des contes moraux pour servir à l'instruction des petits-fils de la tzarine. 5° *Oleg*, drame historique, traduit en français du russe de Derschawin ; 6° *Lettres à Zimmermann*, insérées dans le tome III des *Archives littéraires* ; 7° Divers autres *Opuscules*, soit en russe, soit en allemand, qui sont indiqués dans les bibliographies allemandes. On a cité une foule d'anecdotes sur l'impératrice Catherine ; mais nous nous contenterons de rapporter quelques-unes de celles qui la caractérisent le mieux, et qui sont authentiques. Lorsque Gustave III déclara la guerre à la Russie, il lui adressa un manifeste, où il annonçait ses prétentions avec hauteur et en termes peu mesurés. La tzarine fit faire des copies de ce manifeste, qu'elle envoya aux divers ambassadeurs qui étaient à Pétersbourg. M. de Ségur s'étant ensuite présenté à la cour : « Eh » bien, lui dit Catherine, avez-» vous lu le manifeste de Gustave ? » — Madame, répondit l'ambassa-» deur, on croirait que ce prince » a déjà gagné trois batailles sur » votre majesté. — Quand il en au-» rait gagné quatre, répliqua la tza-» rine, et quand même il serait » maître de ma capitale, je lui fe-» rais voir ce que peut le courage » d'une femme sur les débris d'un » grand empire. » Dans sa société intime, elle admettait quelquefois des ambassadeurs, des généraux et des gens de lettres. Elle leur adressa un jour cette question : « Que pensez-vous que j'eus-» se voulu être, si je n'étais pas » née femme ? — Homme de let-» tres, dit quelqu'un. — Plutôt gé-» néral, dit M. de Ségur. — Vous

»vous trompez, répondit Catherine, je ne serais jamais parvenue »à ce grade, je me serais fait »tuer lieutenant à la première »charge.» La bonté et l'indulgence s'alliaient très-bien avec ce caractère fier et impétueux. Un intendant militaire vint se plaindre à la tzarine d'un fournisseur qui avait compromis le service, et il demandait une punition exemplaire contre le délinquant. «Faites-le venir, dit Catherine, et je »lui parlerai en particulier.--Mais, »madame, reprit l'intendant, il »vaudrait peut-être mieux le réprimander en public. — Ce n'est »point là ma manière, répliqua la »princesse, j'aime à récompenser »tout haut, mais je punis tout »bas.» En terminant cette notice, nous demanderons à nos lecteurs ce que serait à présent l'Europe, si Catherine eût régné en même temps que Napoléon.

CATHERINE (Sophie-Dorothée-Frédérique), ex-reine de Westphalie, à présent princesse de Montfort, sœur du roi régnant de Wurtemberg, née le 21 février 1783, mariée, le 12 août 1807, au prince Jérôme Bonaparte. La fortune l'a fait naître d'une maison souveraine, la nature lui a donné tout ce qui convient à la majesté du trône pour l'embellir, et au pouvoir pour le rendre cher aux hommes. Il n'y a pas de couronne en Europe qui n'eût été bien placée sur la tête de la princesse Catherine. La beauté, qui est aussi une puissance, se joint en elle aux manières les plus nobles et les plus affables. Sa vertu est douce et sans ostentation; son esprit singulièrement cultivé, cache son étendue sous une grâce piquante et négligée; son âme est de celles que Bossuet eût appelées autrefois *une âme toute royale*; l'élévation de cette âme à la fois sensible et courageuse, fournit du moins une belle page aux mémoires de la royauté européenne. Cette page la voici, c'est la reine Catherine qui l'écrit elle même. Après la première invasion qui enleva à Napoléon cette France immense, dont il n'avait pas voulu céder un village pour la conserver, le roi de Wurtemberg, qui devait sa couronne à ce grand homme, ordonna à la princesse sa fille de se séparer de l'époux dont il avait lui-même, sept ans auparavant, sollicité et obtenu l'alliance. Les lettres suivantes, dont nous garantissons l'authenticité, et dont les dates attachent à la princesse Catherine un caractère historique d'un si touchant intérêt, répondirent aux ordres réitérés du roi son père.

Paris, le 17 avril 1814.

Mon très-cher père,

Je viens de recevoir la lettre du 12 avril que vous avez bien voulu m'écrire; elle m'est parvenue le lendemain du jour où M. de Wintzingerode m'avait fait faire les ouvertures dont vous l'avez chargé. Mes précédentes lettres ont dû vous prouver quelles étaient mes irrévocables résolutions. Quelles qu'aient été toute ma vie, mon cher père, ma tendresse et ma soumission à la moindre de vos volontés, vous ne pourrez vous même me blâmer si dans une circonstance aussi importante, je me vois obligée de n'écouter que ce que le devoir et l'honneur me dictent. Unie à mon époux par des liens qu'a d'abord formés la politique, je ne veux pas ici rappeler le bonheur que je lui ai dû pendant sept ans; mais eût-il été pour moi le plus mauvais des époux, si vous ne consultez, mon cher père, que ce que les vrais principes d'honneur me commandent, vous me direz vous-même que je ne puis l'abandonner lorsqu'il devient malheureux, et surtout lorsqu'il n'est pas cause de son malheur. Ma première idée, mon premier mouvement ont été d'aller me jeter dans vos bras, mais avec lui, avec le père de mon enfant; je comptais trouver en vous toutes les consolations que me promettent, dans votre lettre, vos sentimens paternels; mais seule je ne puis songer à chercher un asile sûr : où serait d'ailleurs ma tranquillité, si je ne la partageais avec celui auquel je dois aujourd'hui, plus que jamais, mes consolations. Mon cher père, je me jette à vos genoux, et vous supplie de considérer ma position et les devoirs qu'elle m'impose. Ne consultez pas la politique, mais seulement les devoirs les plus sacrés de père, et ceux d'une épouse et d'une mère; et voyez si en manquant à mes premiers devoirs, je serais capable de respecter les autres. Considérez tous ces motifs, et veuillez vous pénétrer que les principes les plus sacrés peuvent seuls m'engager à refuser toute offre de grandeurs et de fortune que je dois à vos bontés, et qui m'empêcherait aujourd'hui de remplir mes devoirs de femme et de mère. J'ai dû vous faire connaître ici, de Paris, où vous ne pouvez supposer l'influence de mon mari, cette irrévocable décision. Au désespoir d'encourir par-là peut-être votre disgrâce, je puise mon courage dans la conviction de me rendre du moins plus digne encore de votre estime, persuadée qu'avec le temps vous me rendrez justice, que vous vous direz intérieurement que je n'ai pu agir autrement sans me manquer à moi-même, et que les devoirs de fille tendre et soumise que j'ai remplis toute ma vie, devaient être pour vous la garantie que je remplirais également ceux d'épouse et de mère. Veuillez, mon cher père, accorder votre bénédiction du moins aux intentions pures qui me dirigent; songez que le rêve du bonheur est fini pour moi, et que je ne puis plus trouver de consolation ni de dédommagement que dans l'affection et la tendresse des miens. Que Dieu que j'implore veille sur vos jours et les rende heureux. Mais si un jour ils étaient altérés par l'infortune, vous me verriez, mon cher père, à vos pieds tâcher de les adoucir, et vous porter d'aussi grands sacrifices que ceux que je fais maintenant pour mon époux. Je suis, etc. *Signé* CATHERINE.

Après l'abdication de Fontainebleau, le roi Jérôme avait suivi à Blois l'impératrice, et il partit pour Berne, où il comptait s'établir. Ce fut dans l'intervalle de ces deux voyages que la reine fut arrêtée et volée à quelques lieues de Paris, sur la route de la Suisse, par le marquis de Maubreuil, ex-chouan, qui avait été attaché, à Cassel, à cette princesse, en qualité d'écuyer, et à son époux, comme capitaine des chasses. Elle dut descendre de sa voiture par l'ordre de celui qui l'avait tant de fois escortée quand elle régnait; elle se vit dépouiller de tous ses diamans, de tout son argent, et pour comble d'infortune, elle fut réduite à recevoir de ce brigand, sur l'argent qu'il lui enlevait, une somme de 50 louis, pour pouvoir arriver à Berne, où le roi l'attendait. Un profond mystère a couvert pendant quelque temps cet inconcevable attentat, qui paraît n'être qu'un épisode d'un crime plus vaste. Le récit de ce complot faisant naturellement partie de l'article destiné à celui qui en fut l'agent, nous y renvoyons nos lecteurs. (*Voyez* MAUBREUIL.) Le courage de la princesse, que la perte du trône, ni les ordres d'un père, n'avaient pu ébranler, dédaigna cette nouvelle adversité. Elle arriva à Berne où elle trouva son époux. C'était l'unique objet de son désir; mais ce ne fut pas le terme de ses infortunes. Son père la poursuivit encore dans cet asile avec toute sa puissance royale, et la lettre suivante répondit ainsi à cette nouvelle persécution.

Berne, le 1er mai 1814.

Mon très-cher père,

M. de Linden m'a remis, à son passage à Neufchâtel, votre lettre du 16 avril, et de plus il m'a transmis verbalement vos intentions. Je ne vous cacherai pas que c'est avec un chagrin bien sensible que j'ai vu, dans une conversation d'une heure et demie, que vous persistez dans votre désir de me séparer de mon mari, chose que je ne puis concevoir, et qui ne peut pas plus entrer dans ma tête que dans mon cœur. Forcée par la politique d'épouser le roi mon époux, le sort a voulu que je me trouvasse la femme la plus heureuse qui puisse exister. Je porte à mon mari tous les sentimens réunis, amour, tendresse, estime; en ce moment, le meilleur des pères voudrait-il détruire mon bonheur intérieur, le seul qui me reste? J'ose vous le dire, mon cher père, vous, et toute ma famille, méconnaissez le roi mon époux; un temps viendra, je l'espère, où vous serez convaincu que vous l'avez mal jugé, et alors vous retrouverez toujours en lui comme en moi les enfans les plus respectueux et les plus tendres. L'événement affreux auquel j'ai été exposée, n'a heureusement point influé sur ma santé; mais les secousses fréquentes que j'ai essuyées, et surtout la proposition de me séparer de mon époux, m'ont non-seulement mise au désespoir, mais ont presque compromis l'existence de l'enfant que je porte dans mon sein; M. de Linden en a été le témoin et peut vous l'assurer. J'ose me jeter à vos genoux, ô le meilleur des pères! et vous conjurer de vous désister de cette idée, car ma résolution et mes principes sont inviolables à ce sujet, et je n'aspire qu'à la tranquillité et au repos. Il me serait cruel de devoir encore entrer dans des contestations vis-à-vis d'un père que je chéris, et que je respecte plus que ma vie. C'est dans ces sentimens que je vous supplie d'agréer, etc. *Signé* CATHERINE.

De Berne, les deux époux se rendirent à Gratz, et de là à Trieste, dans l'intention de s'y fixer. La nature, qui seule pouvait consoler la princesse de tant de malheurs, lui donna, dans cette ville, son premier enfant. Devenue mère, elle oublia, pour ne plus s'en souvenir, qu'elle avait été reine, et elle pardonna entièrement à la fortune. A l'époque du débarquement de Napoléon au golfe Juan, le prince Jérôme se rendit à Naples, et la princesse dut retourner à Gratz; mais sur ses instances réitérées, l'empereur d'Autriche venait de lui accorder des passe-ports pour Naples, et elle était au moment de partir, lorsqu'un officier-général vint lui apporter l'ordre du roi son père de se rendre, avec son fils, dans le Wurtemberg; et, en cas de refus, il la menaça d'employer la violence pour l'y contraindre. La princesse était mère: elle dut obéir, et se résigner à devenir la prisonnière de son père. Elle fut forcée de se séparer de toutes les personnes de sa suite; on ne lui laissa qu'une femme pour son fils et un secrétaire; et, de cette manière, elle arriva à Gappingen, lieu fixé par son père pour sa résidence, et où son époux la rejoignit, après avoir inutilement lutté à Waterloo contre la fortune, qui précipitait sa famille pour la seconde fois. (*Voyez* Bonaparte Jérôme.) Peu de temps après, leur résidence fut transférée au château d'Ellvangen, où ils furent traités comme des prisonniers d'état. Le roi avait donné à son gendre le titre de prince de Montfort. Deux ans après, la princesse eut la permission de s'exiler avec son époux, et d'aller loin de son pays natal s'établir en Autriche. Un second enfant, une fille née à Trieste, ne laisse plus rien à désirer à cette princesse, si digne du rang auquel sa naissance et la politique l'ont élevée momentanément. Elle se croit plus que reine, elle est heureuse épouse et heureuse mère.

CATINEAU-LAROCHE, ancien imprimeur, fut, en 1810, inspecteur des douanes en Illyrie; en 1811, chef de bureau à la direction de l'imprimerie et de la librairie; en 1813, secrétaire-général de la préfecture de l'Aine, et en 1814, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Quentin. Il exerça ces dernières fonctions jusqu'au mois de mai 1815: depuis, M. Catineau a reçu pour les colonies plusieurs missions du gouvernement. Il a autrefois publié: 1° *Dictionnaire de poche, composé sur le système orthographique* de Voltaire, 1798, in-16. Ce vocabulaire a été réimprimé quatre ou cinq fois in-12; 2° *Réflexions sur la librairie*, 1807, in-8°; 3° *Observations et projet de décret sur la librairie*, 1808, in-4°. M. Bonnet a travaillé avec lui à la rédaction de cette dernière brochure.

CATRUFFO (Joseph), musicien compositeur, fils d'un officier espagnol, embrassa d'abord la carrière militaire, la quitta pour se livrer à la composition musicale, fut arraché à ses études par les événemens de la révolution, et rentra au service. Il a fait toutes les campagnes d'Italie, attaché aux états-majors. Adjudant de place à Diana-Marina, rivière de

Gênes, il s'y défendit courageusement, à la tête de la population de cette ville, contre l'attaque d'une escadre anglaise. Parvenu au grade de capitaine dans le corps du génie, il quitta le service à l'époque où le roi Joachim Murat fit la paix à Florence avec les puissances coalisées, et il se retira à Genève pour s'adonner tout entier à la musique : plusieurs opéras français et quelques beaux morceaux de musique sacrée, ont commencé dans cette ville sa réputation de compositeur. Ses principaux ouvrages sont un *Christus sanctus* exécuté à Genève au profit des pauvres; des *Vocalises* ou études pour la voix, adoptées aux classes des conservatoires de Paris et de Milan; une nouvelle méthode de solfége progressif, applicable à un et plusieurs élèves à la fois. *L'aventurier,* opéra-comique en trois actes, paroles de M. Lieber; *Félicie,* opéra-comique en trois actes, paroles de M. Dupaty; *une Matinée de Frontin,* opéra-comique en un acte, paroles de M. Lieber; *la Fille romanesque,* paroles de M. Dupaty; *la Bataille de Denain,* opéra-comique en trois actes; *les Aveugles de Franconville,* opéra-comique en un acte; *la Fée Urgèle,* opéra-comique en trois actes. Ces divers opéras-comiques, représentés à Paris avec plus ou moins de succès, annoncent un talent musical très-distingué, tout en prouvant que l'auteur, bon harmoniste, élégant dans son style et souvent heureux dans le dessein de ses chants, n'avait point encore à cette époque suffisamment étudié la prosodie française. M. Catruffo, maintenant fixé à Paris, a publié, en 1811, un livre fort curieux, intitulé *Barême musical, ou l'Art de composer la musique sans en connaître les principes.*

CATTEAU-CALLEVILLE (Jean-Pierre-Guillaume), né de parens français, réfugiés à Angermunde en Brandebourg. Après avoir exercé en Suède le saint ministère, il vint en Suisse, puis en France, où il fit paraître divers ouvrages. Sans parler de quelques essais publiés dans sa jeunesse, on lui doit un *Tableau général de la Suède* (Lausanne, 1789, 2 vol.); un *Tableau des états Danois;* un *Tableau de la mer Baltique,* et une bonne *Histoire de Christine, reine de Suède* (Paris, 1815, 2 vol. in-8°). Peu de vues nouvelles et peu d'originalité dans le style; mais de la lucidité, de la véracité et quelquefois de la concision, distinguent cet écrivain qui a travaillé à plusieurs recueils et ouvrages périodiques, etc. Catteau-Calleville est mort à Paris le 19 mai 1819, âgé de 60 ans.

CAUCHOIS-LEMAIRE (Louis-Augustin-François). L'histoire de ce jeune et savant littérateur n'est encore que celle de ses infortunes. Né à Paris le 28 août 1789, il embrassa, au sortir du collége où il avait fait d'excellentes études, la carrière de l'instruction publique, qu'il quitta, en 1814, pour ouvrir un cabinet littéraire, particulièrement consacré aux étudians. Devenu à cette époque propriétaire du *Journal des arts et de la littérature,* il en continua la publication sous le titre de *Nain-Jaune ;*

cette feuille où les opinions politiques les plus constitutionnelles étaient présentées sous les formes les plus piquantes, fut supprimée en 1815. M. Cauchois-Lemaire revendiqua dans les *Fantaisies*, qui devaient faire suite au *Nain-Jaune*, la solidarité politique d'une rédaction à laquelle il n'avait pris qu'une faible part. Les *Fantaisies* eurent, dès le premier cahier, le sort de la feuille qu'elles remplaçaient. L'éditeur qui ne se croyait pas dispensé par ces actes de l'autorité, de remplir ses engagemens envers ses abonnés, obtint, par intermédiaire et en société, le privilége du *Journal des arts et de la politique ;* cette feuille fut encore supprimée au 24^{me} numéro, sous le prétexte d'un article revêtu du visa de la censure, où l'on plaignait le sort de l'illustre Carnot. La ruine de cette troisième entreprise porta le dernier coup à la fortune de M. Cauchois-Lemaire, qui se vit contraint de se réfugier en Belgique, pour se soustraire aux persécutions dont il était l'objet. Arrivé à Bruxelles, il y publia le *Nain-Jaune réfugié*, dont il fut un des principaux rédacteurs; à cette feuille succéda le *vrai Libéral*. Un article de ce journal quotidien, relatif à l'Espagne, valut à M. Cauchois-Lemaire un procès qu'on lui intenta, au nom de sa majesté catholique, et qu'il perdit. Vers le même temps, dix-neuf Français, volontairement réfugiés en Belgique, furent portés par un comité de diplomates sur une liste additionnelle à celle des *trente-huit;* M. Cauchois-Lemaire fut de ce nombre, et reçut en conséquence un passe-port pour Hambourg, où il n'avait que faire, et où cependant on l'obligeait de se rendre; il partit après avoir protesté par acte notarié contre la violence qui lui était faite, au mépris du droit des gens et des lois fondamentales du royaume dont on l'expulsait. S'étant soustrait en route à la vigilance des agens de police, il se rendit à La Haie, où il reçut l'hospitalité la plus généreuse. C'est dans cet asile qu'il composa un mémoire assez étendu à l'appui d'une pétition qu'il adressa aux états-généraux et qui fut rejetée après une discussion orageuse. Obligé de quitter sa retraite où il avait été découvert, M. Cauchois erra pendant un an dans les Pays-Bas, inconnu des personnes qui le logeaient, et en proie au plus pressant besoin. La générosité belge l'empêcha seule d'y succomber. Cependant l'ordonnance du 5 septembre avait en France d'heureux résultats, et M. Cauchois-Lemaire, qui n'était pas législativement proscrit, s'en prévalut pour revenir à Paris. Il est auteur des publications suivantes : 1° *Mémoire en appel contre le roi d'Espagne :* un an plus tard, la logique pressante de cet écrit eût été mieux appréciée; l'auteur aurait plaidé contre un roi constitutionnel; 2° *Appel à l'opinion publique, et aux états-généraux du royaume des Pays-Bas, en faveur des Français proscrits*, La Haie, 1817. Cet ouvrage, dont les notes sont de M. Guyet, suffirait pour placer son auteur au rang des premiers publicistes et des meilleurs écrivains de l'Europe dans le genre judiciaire; 3° *des trois Projets de loi sur les publications*, Paris, 1819; 4° *de Naples et de la déclaration de* Laybach, Paris, 1821; 5° *des Jésuites, par d'Alembert; ouvrage précédé d'un précis des doctrines et de l'histoire de cette société, et suivi de notes et d'éclaircissemens*, 1 vol. in-18, Paris, 1821; 6° *Opuscules*, Paris 1821. C'est un recueil de divers articles et d'extraits d'ouvrages publiés à différentes époques et dans différents pays; 7° *Lettre à MM. de Lavau, président des assises, et Ravignan*, avocat-général, Paris, 1821. On attribue à M. Cauchois-Lemaire une part dans la composition *du petit Almanach législatif, ou la Vérité en riant* sur nos députés, 1 vol. in-12, janvier 1821.

CAUCHY (Louis-François), poète latin, est né à Rouen en 1755. Après avoir été commis à l'intendance de cette ville avant la révolution, il vint à Paris, où il fut nommé, sous le consulat, garde des archives et du sceau, et rédacteur des procès-verbaux des séances du sénat-conservateur, fonctions qu'il continua d'exercer sous l'empire avec le titre de sécrétaire-archiviste, et qu'il remplit encore actuellement auprès de la chambre des pairs, depuis la restauration, sous le titre de garde des registres, et rédacteur des procès-verbaux des séances. Son goût pour la poésie latine, qu'il cultive avec succès depuis long-temps, l'engagea à publier successivement diverses pièces qui furent mentionnées honorablement dans le rapport fait, en 1810, à l'institut, pour les prix décennaux, au nom de la classe d'histoire et de littérature ancienne. Les principales de ces pièces sont: 1° *Ode au premier consul*, 1802; 2° *sur la Rupture du traité d'Amiens par les Anglais*, ode à Napoléon, 1805; 3° *la Légion-d'honneur*, ode, 1805; 4° l'Ode italienne du colonel Grobert, *Napoleone al Danubio*, traduite en vers héroïques latins, 1805; 5° *la Marche de la grande-armée*, ode, 1805; 6° *la Bataille d'Austerlitz*, dithyrambe, avec une traduction française, 1806. Cette pièce est regardée comme une des meilleures; 7° *Nereus vœticinator* (les prédictions de Nérée), petit poëme sur la naissance du roi de Rome, 1811. Toutes ces pièces sont écrites en latin; l'auteur a fait aussi des poésies françaises. Simple chevalier de la légion-d'honneur sous Napoléon, M. Cauchy a été nommé, par le roi, officier de la même légion, le 8 janvier 1815.

CAULAINCOURT (Armand-Augustin-Louis de), duc de Vicence, lieutenant-général, grand'croix de la légion-d'honneur, et des ordres de Saint-André de Russie, de Léopold d'Autriche, de Saint-Hubert de Bavière, de la Fidélité de Bade, etc., est né à Caulaincourt, en 1773, fils du marquis de Caulaincourt, officier-général, qui n'a jamais été attaché au service personnel de la maison de Condé, quoiqu'on ait affecté de publier le contraire, et de la marquise de Caulaincourt, dame de Madame, comtesse d'Artois. La vie du général Caulaincourt, depuis 1788 jusqu'en 1814, fut exclusivement partagée entre ses fonctions politiques et ses devoirs militaires. Il entra au service à 15 ans, fut successivement sous-lieutenant, lieutenant, ensuite capitaine, aide-de-camp de son père, puis officier d'état-major dans la division Harville: en 1792, destitué, mis en prison, il n'en sortit que pour être appelé par la réquisition; et rentra dans les rangs de l'armée, où il servit pendant trois ans, comme grenadier, puis comme chasseur à cheval. Il fut réintégré dans son grade de capitaine, en l'an 3, sur la demande du général Hoche: ce brave lui fit rendre cette justice, « pour » le récompenser d'avoir préféré » l'honneur de combattre pour son » pays, à la facilité qu'on trouvait » alors de se faire mettre en ré» quisition dans une administra» tion pour échapper aux fatigues » et dangers de la guerre. » Aide-de-camp du général Aubert Dubayet, et chef-d'escadron, il l'accompagna à Venise, après la défaite de Wurmser, dans la glorieuse campagne d'Italie, puis à Constantinople, où ce général était alors ambassadeur de la république. Ici commence la carrière diplomatique, où M. de Caulaincourt s'est fait un nom honorable. En l'an 5, il fut chargé d'accompagner à Paris l'ambassadeur ottoman. En l'an 7, il commandait le 2me de carabiniers, et fut blessé de deux coups de feu, l'année d'après, à l'affaire de Weinheim, où il commandait. Après la paix de l'an 8, le colonel Caulaincourt fut envoyé à Pétersbourg, pour renouer les relations de la France avec l'empereur Alexandre, qui venait de monter sur le trône de Russie; c'est de cette mission importante que datent l'estime et la confiance dont ce souverain n'a cessé d'honorer M. de Caulaincourt; cette mission dura six mois. De retour en France, il préféra au grade de général de brigade, qu'il avait déjà refusé du général Moreau, dans la fameuse campagne de Hohenlinden, le commandement de son régiment de carabiniers, qui s'était illustré dans les mémorables affaires de Moësкirch, au passage du Danube, à Néresheim, etc. La même année (en l'an 10), il fut appelé par le premier consul, dont il devint le troisième aide-de-camp par son ancienneté dans le grade de colonel. Dès cette époque, le service de la maison du premier consul se trouvant partagé entre ses aides-de-camp, selon l'usage établi aux armées, par les généraux en chef, celui des écuries et de tout ce qui y était réuni fut confié au général Caulaincourt, qui, à l'avénement de l'empereur, se trouva naturellement porté à la dignité de grand-écuyer; il s'éleva comme Duroc, qui étant chargé du service de la maison, devint grand-maréchal. Nommé général de brigade, en l'an 11, M. de Caulaincourt fut chargé de plusieurs missions, telles que de former, à Bruxelles, le 112me régiment, de hâter à Strasbourg, la construction de la flottille destinée à remonter le Rhin jusqu'à Dordrecht, et de surveiller les intrigues du ministère anglais, sur les deux rives du Rhin. Cette mission, qu'une malveillance perfide a voulu confondre avec la mission trop fameuse d'Etteinheim, qui eut pour objet l'arrestation du duc d'Enghien, ne concernait que les intrigues et les complots du ministre anglais Drake, contre le gouvernement de la France et la vie du premier consul. La conduite de M. Drake fut si contraire au caractère diplomatique, dont il était revêtu à Munich, qu'il fut congédié le 4 mars 1804, par l'électeur de Bavière. (*Moniteur* de ventôse et germinal, an 4.) M. de Caulaincourt est tellement étranger à l'arrestation de M. le duc d'Enghien, qu'elle avait été particulièrement confiée par le ministre de la guerre à un autre général, qui en rendit compte directement au premier consul, et qui avait sous ses ordres un officier-général, 300 hommes, et un colonel de gendarmerie, qui fut l'exécuteur de cette fatale arrestation. Il est de notoriété publique, et de nombreux témoignages de tous les partis ont confirmé, qu'à l'instant même où cette arrestation se faisait à Etteinheim, M. de Caulaincourt était sur la route d'Offenbourg, pour l'exécution des ordres dont il était chargé. La *Revue chronologique*, renfermant une lettre du ministre des relations extérieures au ministre de l'électeur de Bade, au sujet des violations de territoire exécutées à Offenbourg et à Etteinheim; cette publication nous a mis dans le cas de rechercher la part réelle qu'a pu y avoir M. de Caulaincourt, et nous transcrivons la lettre du ministre des relations, en vertu de laquelle il expédia cette dépêche à Carlsruhe, par un capitaine de carabiniers:

Le ministre des relations extérieures au général Caulaincourt.

Paris, le 21 ventôse an 12.

« Général, j'ai l'honneur de vous adresser une lettre pour le baron d'Édelsheim, ministre principal de l'électeur de Bade; vous voudrez bien la lui faire parvenir, aussitôt que votre expédition d'Offenbourg sera consommée; le premier consul me charge de vous dire, que si vous n'êtes pas dans le cas de faire entrer des troupes dans les états de l'électeur, et que vous appreniez que le général Ordener n'en a point fait entrer, cette lettre doit rester entre vos mains, et ne pas être remise au ministre de l'électeur. Je suis chargé de vous recommander particulièrement de faire prendre, et de rapporter avec vous les papiers de madame Reich.

» J'ai l'honneur de vous saluer.

» *Signé* Ch. Mau. TALLEYRAND. »

Cette lettre, qu'il était tout naturel qu'on chargeât M. de Caulaincourt de transmettre parce qu'il était plus près de Carlsruhe, prouve, comme l'ordre antérieurement publié du ministre de la guerre, qu'il y avait deux missions distinctes, et que M. de Caulaincourt était chargé de celle d'Offenbourg. La lettre suivante, de l'empereur Alexandre, sous la date du 4 avril 1808, achève de prouver à quel point il fut étranger à l'affaire d'Etteinheim.

« Je savais, général, par mes ministres en Allemagne, combien vous êtes étranger à l'horrible affaire dont vous me parlez. Les pièces que vous me commu-

»niquez ne peuvent qu'ajouter à »cette conviction. J'aime à vous »le dire, et à vous assurer aussi »de l'estime sincère que je vous »porte. Alexandre. » Il est bon de se rappeler que la mort de M. le duc d'Enghien fut alors la cause de la rupture de la Russie avec la France, et que le grand-duc de Bade, dont le territoire avait été violé à Etteinheim, était beau-père de l'empereur Alexandre. On a prétendu, avec le même système de calomnie, que M. de Caulaincourt avait assisté, à Paris, à la mort du prince. La fausseté d'une pareille inculpation est encore prouvée par les témoignages de plusieurs fonctionnaires publics, civils et militaires, qui les ont adressés d'office à M. le garde-des-sceaux, en 1816, témoignages qui prouvent que M. de Caulaincourt était alors à plus de soixante lieues de Paris. En 1805, M. de Caulaincourt fut compris dans une promotion de 20 généraux de division, et dans celle du grand-cordon de la légion-d'honneur qu'il reçut en même temps que 47 grands-officiers; et enfin dans la distribution des titres, qui furent alors si prodigués, il fut décoré de celui de duc de Vicence. Sa double qualité de grand-écuyer et d'aide-de-camp, l'attachait à toutes les opérations militaires où l'empereur commandait en personne: il le suivit dans toutes les campagnes, excepté à celle d'Espagne et de Wagram, pendant lesquelles il était ambassadeur à la cour de Russie. Cette importante mission dura quatre ans. La part qu'il eut à l'attitude hostile de la Russie contre l'Angleterre, le maintien de l'alliance, et du système continental, si contraire aux besoins de la Russie; le mauvais succès de nos affaires d'Espagne; la reconnaissance du roi Joseph, après la capitulation de Baylen; l'entrevue d'Erfurt, à laquelle s'attachait l'espérance si raisonnable du maintien de la paix générale, la Russie déclarant et faisant la guerre à l'Autriche; le commencement des affaires de Pologne; les projets de mariage de l'empereur avec une grande-duchesse; son mariage avec l'archi-duchesse; enfin tant d'événemens si contraires et si compliqués, qui se succédèrent pendant cette grande époque de la gloire française, durent placer souvent le duc de Vicence éloigné de sa cour, par une distance de huit cents lieues, dans une position plus que délicate, et donnent à son ambassade un caractère grave, un intérêt particulier qui ne doivent pas échapper à l'histoire. La droiture, la fermeté du duc de Vicence surent le maintenir, au sein de tant de difficultés, dans l'estime et la confiance du souverain près lequel il était accrédité, comme dans celles de celui qu'il représentait. Toutefois, son dévouement à la personne et à la gloire de Napoléon ne l'aveuglait pas sur les véritables intérêts de la France, et la nouvelle direction que prit alors le cabinet l'engagea à solliciter son rappel, qu'il ne put obtenir qu'en 1811. La constante opposition du duc de Vicence à la malheureuse guerre de Russie, est assez connue. Cette opposition, ses observations déplurent: ce qui, à Wilna, le décida à demander un commandement à l'armée d'Espagne ; l'empereur n'y voulut point consentir. A Moscow, il désira le charger d'aller négocier la paix à Pétersbourg; le duc de Vicence qui connaissait l'impossibilité d'une pareille négociation, la refusa. Sa dignité personnelle, autant que sa conviction, lui imposèrent cette résistance. Au commencement de la fatale retraite, l'empereur confia au duc de Vicence son dessein de revenir à Paris dès que l'armée serait en position, par l'arrivée des renforts, de s'établir et de se reposer. Ce but parut rempli par la jonction du corps du général Loison, à deux journées en avant de Wilna. L'empereur se décida à partir, et fit à la fidélité si éprouvée du duc de Vicence, l'honneur de lui faire partager les chances de son voyage, et de le ramener de Smorgony à Paris. Après quatorze jours et quatorze nuits passés tête-à-tête en traîneau ou en voiture, sous le voile de l'incognito, M. de Caulaincourt remit l'empereur dans son palais des Tuileries, le 18 décembre 1812. Jamais souverain et sujet n'avaient été rapprochés pendant un temps aussi long, et dans une situation aussi extraordinaire. Elle sembla avoir accru l'estime et la confiance de l'empereur pour le duc de Vicence, de tout ce qu'elle avait amené d'épanchement de part et d'autre. Appelé au conseil, où il fut question de la paix, son opposition au système adopté l'éloigna de nouveau des affaires. A l'ouverture de la campagne, pendant l'absence momentanée du ministre des relations extérieures, le duc de Vicence fut chargé par l'empereur de la correspondance politique, de la négociation de Dresde avec M. de Bubna, ainsi que de la suite des propositions inutilement faites à la Russie, la veille de la bataille de Bautzen, et enfin, d'une nouvelle proposition relative à un armistice : il conclut celui de Pleswitz avec la Prusse et la Russie. Cet armistice, qui protégeait tous les besoins de l'armée, donnait le temps de s'expliquer et devait mener à la paix. Le congrès de Prague eut lieu; et M. de Vicence, qui était toujours appelé quand il fallait concilier, fut nommé plénipotentiaire pour la France. Il n'accepta que sur la promesse formelle de l'empereur, de régler sa politique sur des bases qui dussent amener la paix. On sait le résultat de ce stérile congrès, où la Russie, maîtrisant la Prusse, ne voulut point négocier, afin d'entraîner l'Autriche. Le temps perdu en vaines formalités, on eût atteint le terme fatal de la reprise des hostilités, si l'estime dont jouissait M. de Vicence, ne lui eût fait confier hors des formes diplomatiques, une note authentique de l'empereur d'Autriche, qui pouvait amener la signature de la paix en vingt-quatre heures : la communication qu'il en fit à son souverain, n'obtint pas le résultat désiré. Napoléon ne put se déterminer à renoncer à son système continental, ni à restituer les provinces illyriennes : ce refus entraîna l'Autriche, Napoléon comptait sur des succès ; mais en vain, la fortune s'était lassée plus tôt que son génie; c'est à Leipsick qu'elle l'abandonna pour ne plus lui revenir, même avec la victoire. Des ouvertures furent faites à Francfort. (*Moniteur* du 20 janvier 1814.) Un congrès fut en conséquence projeté à Manheim, et M. de Vicence, nommé plénipotentiaire. Les témoignages d'estime européenne qui lui furent donnés dans cette mémorable conférence de Francfort, et que Napoléon confirma en les faisant publier, contribuèrent sans doute à le faire appeler au ministère des relations extérieures; fidèle à ses principes de modération et de loyauté, il insista vivement pour qu'une grande et complète communication des propositions de Francfort, et une franche déclaration des intentions du gouvernement, instruisissent la France de ses dangers et de ses espérances, et l'appelassent tout entière à la défense de ses limites naturelles. C'était mettre de la chevalerie dans la diplomatie : ce rôle était honorable pour le souverain qui l'eût accepté, pour la nation qui l'aurait rempli, et qu'il aurait électrisée; mais l'empereur qui vit, avec raison, dans la prétendue modération des cabinets à Francfort, un nouveau piége tendu à la bonne foi de la nation, à laquelle cette paix si désirée pourrait paraître une certitude, et arrêter l'élan nécessaire pour sa défense, ne consentit point à l'entière publicité de la déclaration proposée par son ministre. Envoyé près des souverains alliés, et par suite, négociateur au congrès de Chatillon, où seul contre quatre plénipotentiaires des grandes puissances, en ne comptant les trois Anglais que pour un, comme dit Koch, il lutta avec plus de courage que de bonheur, pour amener la conclusion d'une paix qui ne devait pas se conclure. M. de Vicence rejoignit l'empereur et son armée à Saint-Dizier, et l'accompagnait près de Paris, lorsqu'il apprit la capitulation imprévue qui avait mis la capitale au pouvoir de l'ennemi. Envoyé de nouveau par l'empereur auprès des souverains alliés, à Bondy et à Paris, les intrigues qui s'y tramaient rendirent sa mission inutile; mais il eut le courageux honneur de lutter pour l'empereur et pour son fils, de défendre leurs intérêts, et peut-être balança-t-il un moment l'exécution des dispositions déjà arrêtées. Peut-être aussi est-ce à la promesse faite au duc de Vicence, par l'empereur de Russie, et à la fidélité de ce prince pour sa parole, que Napoléon dut alors la souveraineté de l'île d'Elbe. De retour à Fontainebleau, il fut encore choisi par Napoléon pour lui rendre le dernier service : il fut l'un de ses plénipotentiaires pour le traité du 11 avril, et porteur de son abdication. « C'est » à vous, Caulaincourt, lui dit » l'empereur, c'est à votre fidélité, à votre honneur, que je con» fie mon abdication, *s'il n'y a » pas d'autre moyen de salut pour » la France*! Défendez ses intérêts » avant les miens, *si tout ne la » trahit pas; et ne remettez mon ab» dication, qu'autant qu'on tien» dra les promesses faites pour » l'armée*. » Quand les deux autres plénipotentiaires apportèrent avec le duc de Vicence, au gouvernement provisoire, l'abdication de l'empereur, en échange de son accession au traité du 11 avril, et de la garantie du nouvel état de choses, le président et les membres du gouvernement provisoire demandèrent au duc de Vicence son adhésion au nouveau gouvernement, à l'exemple, disaient-ils, de plusieurs généraux. « Je suis, répondit-il, » le plénipotentiaire et le sujet » de l'empereur : je ne cesserai » de l'être que quand il n'aura » plus besoin de mes services, et » qu'il m'aura délié de mon serment. » Le maréchal Macdonald fit la même réponse. En souvenir de sa fidélité et de son attachement, Napoléon donna à M. de Vicence son sabre et son portrait, gravé sur une pierre orientale. Le 20 avril, Napoléon partit de Fontainebleau, et écrivit de sa route à M. de Vicence : « Je » conserve le souvenir de toutes » les preuves d'attachement que » vous m'avez données dans ces » derniers temps, et je vous en » remercie. Ne doutez jamais de » tous les sentimens d'estime et » d'amitié que je vous porte. » Chargé spécialement, par l'empereur, des ratifications à obtenir, et de l'exécution du traité, l'opposition que montra M. de Vicence, la haine qui résulta pour lui de la rigoureuse fidélité avec laquelle il remplit ce dernier devoir, et les conséquences qu'elles devaient avoir pour lui-même, rien ne l'arrêta ; il arracha enfin pour l'empereur et pour sa famille, toutes les garanties qu'il pouvait exiger. Après ces négociations, M. de Vicence se retira à la campagne. Le retour de Napoléon en mars 1815, rappela M. de Vicence à Paris : il dut, malgré le désir qu'il manifesta de partager le sort de l'armée, se charger encore du ministère des relations extérieures. Après l'abdication de 1815, il continua de remplir envers la France et Napoléon, son ancien mandat de fidélité et de dévouement. Nommé membre de la commission du gouvernement, il resta, dans cette circonstance, comme dans toutes celles de sa vie, fidèle à ses principes d'honneur et de loyauté, et protesta un des premiers contre la note insérée dans le Moniteur du 8 juillet. Il dut à ses nombreux amis et à une haute bienveillance, sa radiation de la fatale liste du 24 juillet, et resta en France. Un incident imprévu a troublé un instant la tranquillité dont jouissait le duc de Vicence dans sa retraite. L'ouvrage de M. Koch (*Campagne de 1814*) donne au duc de Vicence les plus grands éloges, mais aux dépens du souverain qu'il a servi ; sa délicatesse, son honneur le décidèrent à publier, par la voie des journaux, une des pièces de sa correspondance, qui pouvait éclairer l'opinion sur les vrais motifs qui avaient empêché l'empereur de souscrire aux conditions de paix du congrès de Chatillon. Mis en jugement pour cet hommage rendu à la vérité autant qu'au malheur, il fut acquitté par la cour royale. M. de Vicence s'est facilement consolé de cette disgrâce, en pensant que si quelque chose peut ajouter à l'honneur d'une action généreuse, c'est de souffrir pour l'avoir faite. M. de Caulaincourt, nommé membre du sénat-conservateur en 1813, fut exclu de la chambre des pairs en 1814. Retiré de nouveau dans sa terre, il s'y livre uniquement à l'agriculture : c'est encore servir son pays.

CAULAINCOURT (AUGUSTE-JEAN-GABRIEL, COMTE DE), commandant de la légion-d'honneur, grand'croix de l'ordre de la Réunion, etc., etc., etc., né à Caulaincourt, le 16 septembre 1777, entré au service en l'an 3 (1795); tué à la bataille de la Moskowa, le 7 septembre 1812, était fils cadet de feu le marquis de Caulaincourt, lieutenant-général des armées du roi, mort sénateur. Il avait été nommé sous-lieutenant dans le régiment des cuirassiers du roi, le 14 janvier 1792; aide-de-camp du général Aubert Dubayet, le 8 germinal an 3; lieutenant au 1er régiment de carabiniers, le 1er pluviôse an 4; capitaine au 1er régiment de dragons, le 9 pluviôse an 5; chef-d'escadron au même régiment, le 12 pluviôse an 8; colonel du 19me régiment de dragons, le 6 fructidor an 9; aide-de-camp du connétable de l'empire, le 20 prairial an 12; général de brigade, le 10 juin 1806; général de division, le 7 septembre 1809. Comme capitaine au 1er régiment de dragons, il commbattit à Stockoch et à Muthen-Thal, sous les ordres des généraux Klein et Mortier, lorsque les Russes débouchèrent par le Saint-Gothard. Il y reçut un coup de lance. Comme chef-d'escadron au même régiment, il ne se fit pas moins remarquer à Vede-Lago, à l'avant-garde de l'armée d'Italie, où il enleva, le 24 pluviôse an 9, à la tête d'un escadron, 400 hommes d'infanterie autrichienne. A Marengo, il fut blessé d'un coup de feu à la tête, ce qui lui valut le commandement du 19me régiment de dragons. Entré en Espagne, en 1808, comme général de brigade, il est cité dans le rapport général de la première campagne, comme ayant commandé en chef, et avec succès, un corps de 5000 hommes de différentes armes, et pour l'avoir ramené intact à Madrid, à l'époque de la déplorable capitulation de Baylen, quoique ses communications fussent coupées. Il servit ensuite en Portugal et en Espagne, de manière à être choisi par les maréchaux ducs de Dalmatie, de Trévise, et d'Elchingen, dont les trois armées venaient de se réunir, pour exécuter le passage du Tage, au-dessous du pont de l'*Arzo-Bispo*, le 8 août 1809. (*Moniteur* du 28 septembre 1809.) « Le général » Caulaincourt, à la tête des 18e et » 19e régimens de dragons, tra- » versa le Tage, malgré la mous- » queterie, la mitraille et les bou- » lets que l'ennemi, six fois plus » fort que cette brigade, faisait » pleuvoir de la rive droite : le » choc fut terrible; mais ce géné- » ral manœuvra avec tant d'habi- » leté que l'ennemi fut culbuté. » Le général Caulaincourt a mon- » tré, dans cette affaire, autant de » sang-froid que de valeur, et prou- » vé qu'il était officier consommé » dans son arme. » Commandant du grand quartier-général, pendant une partie de la campagne de Russie, ami courageux de l'ordre et de la discipline, il allégea autant qu'il put les maux inséparables de la guerre. Commandant le 2e corps de cavalerie composé de trois divisions, à la bataille de la Moskowa, dont il décida le succès; c'est là qu'il termina, par la mort la plus glorieuse, la plus honorable carrière. Le 18e bulletin de la grande armée datée de Mojaïsk, le 10 septembre 1812, rend compte, ainsi qu'il suit, de cet événement : « Le général de division, comte de Caulaincourt, commandant le 2me corps de cavalerie, se porta à la tête du 5e régiment de cuirassiers, culbuta tout, entra dans la redoute de gauche par la gorge; dès ce moment la bataille est gagnée !...., Le comte de Caulaincourt qui vient de se distinguer par cette belle charge, avait terminé ses destinées; il tombe mort, frappé par un boulet : mort glorieuse et digne d'envie!!!... »

CAUMARTIN (Jacques-Étienne), fils d'un notaire de Châlons-sur-Saône, et né dans cette ville, en 1769. Ses parens le destinaient à l'état ecclésiastique, mais la révolution vint lui fermer une carrière qui n'était pas de son choix; il embrassa le commerce. Partisan d'une monarchie constitutionnelle, les excès qui préparèrent et suivirent la chute du trône, trouvèrent en lui un énergique désapprobateur; aussi paya-t-il, en 1794, d'une captivité de neuf mois, sa résistance à l'oppression révolutionnaire. Un riche mariage qu'il contracta, presqu'au sortir de sa prison, l'amena dans le département de la Côte-d'Or, pour y exploiter les forges dont il était devenu propriétaire. Jusqu'en 1814, M. Caumartin n'exerça d'autres fonctions publiques que celle de maire de sa commune, et n'eut d'autres devoirs politiques à remplir que ceux d'électeur. Obstiné à ne voir dans la première comme dans la seconde invasion, qu'une funeste intervention de l'étranger dans les affaires de son pays, il s'y opposa de tous ses moyens; et dans le nouveau système de réaction que firent prévaloir les désastres publics, à cette époque, il fut qualifié de révolutionnaire, d'ennemi du roi légitime, et comme tel destitué de ses fonctions municipales. C'est à cette injuste persécution, à des actes de la plus généreuse bienfaisance exercés pendant la disette de 1816, à des talens connus et rehaussés par un noble caractère, que M. Caumartin fut redevable de sa nomination à la chambre des députés, par le département de la Côte-d'Or, en 1817. Arrivé à Paris, il se réunit à quelques-uns de ses collègues pour former ce noyau d'opposition nationale que depuis on a vu se grossir, et dont le zèle infatigable et les efforts plus qu'humains, ont acquis à cette minorité, vraiment héroïque, l'éternelle reconnaissance de la patrie. Certains biographes, sous la plume desquels la vérité elle-même a l'air du mensonge, ont fait honneur à M. Caumartin d'avoir le premier proposé d'appliquer le jury aux délits de la presse. Il a soutenu cet amendement avec autant d'éloquence que d'énergie, mais il n'en est pas l'auteur. Dans la discussion du vote annuel sur le recrutement, il posa en principe que la charte était, de fait et de droit, un véritable contrat entre la nation et le monarque, mais que celui-ci ayant stipulé seul, pour les deux parties, ce que la charte n'avait pas prévu devait s'interpréter nécessairement en faveur de la partie qui n'avait pas été consultée dans la rédaction du contrat. Cette opinion étonna par sa hardiesse autant qu'elle frappa par son évidence. En 1819, M. Caumartin était membre de la commission qui fut appelée à faire une proposition sur le sort des bannis, et il avait été choisi pour être le rapporteur du vote émis en leur faveur. Mais des intrigues ministérielles étant parvenues à faire revenir un des membres de cette commission sur l'opinion qu'il avait primitivement émise, un autre rapporteur fut choisi, et dans la séance du 17 mai, M. Caumartin obtint seul la parole, pour plaider la cause de la patrie et de l'humanité. Depuis cette époque les questions de finances sont les seules auxquelles ce député ait pris part; des connaissances profondes et positives, une investigation que rien ne lasse, et surtout une bonne foi avec laquelle il n'y a point de transaction possible, donnent, sur cette matière importante, le plus grand crédit à ses paroles. M. Caumartin, en 1820, avait proposé au gouvernement de fonder, à ses frais, une école de dessin linéaire, pour l'instruction des jeunes artisans, à la seule condition que cette école porterait le nom d'*École van Loo*, attendu qu'il voulait consacrer, à cette fondation, la part qu'il avait eue dans la succession de Jules van Loo, son neveu, dernier rejeton de cette famille de peintres célèbres. Cet ancien élève de l'école Polytechnique, officier d'état-major plein de talens et d'espérances, avait été forcé de s'expatrier par suite des troubles de 1815, et avait trouvé la mort sur la terre d'exil. Cette offre d'abord acceptée, puis retardée dans son exécution, a été définitivement repoussée par le ministère de 1821, qui, sans doute, a pu craindre que le souvenir d'une cruelle injustice ne fût perpétué par une institution utile. En morale, une bonne action fait pardonner la cause injuste qui l'a produite; en politique, on commande l'oubli, mais on n'accepte pas le pardon.

CAUSANS (JACQUES DE VINCENS, MARQUIS DE), membre de la chambre des députés, est né au château de Causans, près d'Orange, en 1751. M. le marquis de Causans était colonel lorsqu'il fut choisi par la noblesse de la principauté d'Orange, pour la représenter aux états-généraux assemblés en 1789. Il fut du nombre des membres de cette assemblée qui réservèrent leur éloquence pour les discours de salon : il n'aborda point la tribune, mais il signa la fameuse protestation de la minorité de cette époque, qui ne devait pas s'attendre à devenir la majorité en 1815. M. de Causans est un de ces hommes qui peuvent à juste titre se féliciter d'un quart de siècle passé dans l'inaction; plus on le voit agir, plus on lui sait gré de son repos. Il n'en est guère sorti sous l'empire que pour présider le collége d'arrondissement d'Orange, en 1811. Le discours que M. de Causans prononça, à l'occasion de cette présidence, était, dit-on, une pompeuse apologie de l'ordre des choses alors établi; et suffisait comme morceau d'éloquence, pour mériter à son auteur une place dans une assemblée où le silence était un premier devoir: aussi fut-il candidat au corps-législatif. Le 23 avril 1814, il fut élevé par le roi au grade de lieutenant-général; mais depuis cette époque, admis à la retraite, il a cessé de figurer sur la liste des officiers actifs de l'armée. Il faisait partie, en qualité de député du département de Vaucluse, de cette chambre, aux travaux de laquelle la salutaire ordonnance de septembre 1816 mit si à propos un terme. M. de Causans, réélu député par le même département, fut fidèle au silence qu'il avait observé pendant l'assemblée constituante, et qu'il avait gardé avec le même scrupule dans la chambre de 1815; il ne l'a rompu que deux fois depuis: la première, dans la séance du 4 mai 1817, où il prit parti pour la puissance spirituelle, à l'occasion des forêts qui avaient appartenu au clergé, et dont on proposait de doter la caisse d'amortissement; il s'écria que l'époque où l'on voulut réduire les ministres de la religion à l'état de salariés, remontait à celle où les banquiers et les philosophes Turgot, Malesherbes, Necker, furent admis à la direction des affaires. Il demanda à l'assemblée, qui ne put s'empêcher de rire de la question: « Si on la » verrait céder aussi à cet esprit » qui a métamorphosé tour à tour » les Français en patriotes, en ja» cobins, en automates, en feuil» lans, en modérés, en républi» cains, en bourreaux, en escla» ves, et même en musulmans? » Il parla, pour la seconde fois, à l'occasion de la loi sur le recrutement de l'armée, et s'éleva avec beaucoup de vivacité contre le mode d'appel proposé par le ministre de la guerre. « J'ai, dit-il, » commandé pendant 15 ans un » régiment qui se recrutait à 60 fr. » par homme; l'infanterie entière » employait le même moyen, qui » ne coûterait pas plus de 3 à 4 mil» lions par an. Nous avons la paix, » nous n'avons plus de marine, » nous n'avons plus de colonies, » donc nous n'avons plus besoin » de nombreux enrôlemens. *Réta» blissez les bataillons royaux,* » *les grenadiers royaux, les ba» taillons provinciaux; reprenez* » *les anciennes dénominations a» vec les institutions les plus utiles*; » le recrutement forcé n'aura ja» mais les avantages de l'usage an» cien. *Quant à l'avancement,* » *gardons-nous de faire germer les* » *idées d'ambition démesurée;* » *laissez les artisans à leurs tra» vaux, les cultivateurs à leurs* » *champs, ne les forcez pas à de» venir des héros.* » M. de Causans a un fils qui, jadis employé dans les bureaux de M. Stassart, préfet de Vaucluse, est aujourd'hui maire d'une commune de l'arrondissement d'Orange.

CAUSSIN PARCEVAL (Jean-Jacques), ancien membre de l'institut, aujourd'hui membre de l'académie royale des inscriptions et belles lettres, et professeur de langue arabe au collége de France, a publié les ouvrages suivans : 1° l'*Expédition des Argonautes, ou Conquête de la Toison d'or*, poëme en 4 chants, par Apollonius de Rhodes, traduit pour la première fois du grec en français ; 2° *Histoire de Sicile*, par Novairi, traduite de l'arabe. 3° *Voyages en Sicile, dans la grande Grèce et dans le Levant*, par le baron de Riedesel ; 4° *Supplément aux Mille et une Nuits ;* 5° *le premier chapitre des observations astronomiques d'Ebn-Jounis*, traduit de l'arabe ; 6° *Histoire des Arabes en Sicile, extraite d'Aboulfeda.*

CAVAIGNAC (Jean-Baptiste), député à la convention nationale, est né à Gordon, département du Lot, en 1762, d'une ancienne famille du Rouergue. Son père, magistrat distingué, fit partie des administrations provinciales, établies par M. Necker. J. B. Cavaignac était, au commencement de la révolution, avocat au parlement de Toulouse ; ses études et son caractère le portaient à l'indépendance : il embrassa, avec ardeur, la cause de la liberté dès les premiers jours de la révolution ; exerça les fonctions municipales dans sa commune, fut élu membre du directoire du département du Lot, et nommé, en 1792, député à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI. Il présenta, à cette assemblée, le rapport relatif à la reddition de Verdun ; fit annuler le décret qui déclarait *traîtres à la patrie*, les habitans de cette ville, et ordonner la mise en jugement de quelques individus accusés de l'avoir livrée aux Prussiens. J. B. Cavaignac avait été envoyé près de l'armée des côtes de l'Ouest, et se trouvait à Brest, à l'époque où la nouvelle des événemens du 31 mai y parvint. Il se rendit aussitôt à Lorient, et signa, le 14 juin, avec ses collègues Merlin et Séveste, une protestation énergique contre ces événemens. Cette protestation, affichée dans les quatre départemens de la Bretagne, fut dénoncée à la convention nationale : une circonstance favorable sauva les signataires de cette pièce ; la convention reçut la nouvelle de la levée du siége de Nantes, où ils s'étaient renfermés, en même temps que la dénonciation portée contre eux, et il n'y fut point donné de suites. Lorsque le corps de troupes aux ordres du général Beysser, après s'être emparé de Montaigu, y fut surpris et attaqué par toute l'armée royale, J. B. Cavaignac, qui s'était trouvé aux divers combats livrés dans ces contrées, se vit un moment enveloppé par l'ennemi, en voulant rallier et retenir les fuyards : des chasseurs à cheval du 15ᵐᵉ régiment parvinrent à le sauver. Cavaignac quitta les armées de Lorient, et rentra dans le sein de la convention ; mais peu de temps après, il fut envoyé à l'armée des Pyrénées-Occidentales. Il y forma deux nouveaux régimens de cavalerie ; s'occupa exclusivement de l'organisation des troupes et des opérations militaires, dont les résultats furent la prise de Saint-Sébastien, de Fontarabie, du port du Passage, de la vallée de Bastan, et la dispersion de l'armée espagnole, qui perdit

Google

toute son artillerie. Cette brillante campagne de dix jours, et les succès de l'armée des Pyrénées-Orientales en Catalogne, forcèrent l'Espagne à entamer les négociations qui se terminèrent par la paix de Bâle. Rentré une seconde fois dans la convention nationale, J. B. Cavaignac y fut inculpé à l'occasion d'une dénonciation faite par quelques habitans de Bayonne : il prouva qu'il était resté étranger aux actes reprochés à son collègue Pinel ; et, sur un rapport fait par Durand Maillane, au nom du comité de législation, la convention rejeta cette dénonciation, en adoptant la question préalable. Cavaignac se vit attaqué de nouveau par le député Comte ; il fut défendu par le respectable Boissy-d'Anglas, et la convention passa à l'ordre du jour. J. B. Cavaignac fut envoyé une troisième fois aux armées ; il montra de nouveau à celle de Rhin-et-Moselle, les talens qu'il avait déployés dans la Vendée et aux Pyrénées-Occidentales, comme soldat et comme administrateur. Il était à peine de retour de cette mission, quand la direction de la force-armée de Paris lui fut confiée par les comités du gouvernement, pour réprimer le mouvement qui éclata au premier prairial an 3, et comprimer le jacobinisme prêt à ressaisir le pouvoir. Il ne put parvenir à soustraire le malheureux Féraud aux fureurs des factieux, et lui-même courut les plus grands dangers ; il n'évita les coups qui lui étaient portés que par le dévouement d'un citoyen courageux, à qui la convention décerna un sabre d'honneur.* J. B. Cavaignac contribua encore à la défense de la convention, dans la journée du 13 vendémiaire an 4. Élu au conseil des cinq-cents, il fut du nombre des membres de cette assemblée que le sort en expulsa en 1797. Sous le consulat, il fut nommé commissaire-général-extraordinaire des relations commerciales à Pondichéry ; mais la jalousie anglaise ne lui permit pas de s'établir dans cette résidence, et il revint à Paris en 1805. Les événemens de la guerre avaient placé Joseph Bonaparte sur le trône de Naples ; il appela J. B. Cavaignac dans ce pays, et lui confia l'organisation et la direction générale de l'administration des domaines et de l'enregistrement. Joachim, qui succéda à Joseph, nomma Cavaignac conseiller-d'état, commandeur de l'ordre des Deux-Siciles, et lui fit don d'un majorat dont il n'a jamais pris le titre. Le décret impérial qui concerne les Français au service des puissances étrangères, décida J. B. Cavaignac à donner sa démission des emplois qu'il occupait dans le royaume de Naples, et à rentrer en France : il se trouvait à Paris à l'époque des événemens de 1815, et fut nommé préfet. Il a dû sortir de France, en vertu de la loi dite d'*amnistie*, et s'est réfugié sur le territoire d'une puissance voisine, où il vit dans la retraite. Il entrait dans les vues des écrivains qui, sous le titre de *Biographie des hommes vivans*, ont dressé les volumineuses dénonciations dont tant de Français ont été victimes, d'accueillir sans examen toutes les calomnies, d'ajouter foi à toutes les accusations; et celle qui fut dirigée contre J. B. Cavaignac, par quelques habitans de Bayonne, en 1794, a été rapportée par ces écrivains de parti, comme si, à deux reprises, elle n'avait pas été reconnue et déclarée fausse par l'assemblée à laquelle elle était adressée. Cette accusation a été répétée dans d'autres biographies, et notamment dans celle dont Eymery est l'éditeur. Sur la réclamation de M^{me} Cavaignac, et la preuve que son mari, non-seulement n'a jamais connu M^{lle} Labarrière, mais qu'il se trouvait à 15 lieues du théâtre où l'action qu'on lui reproche s'était passée, l'imputation calomnieuse a disparu du dictionnaire biographique de M. Eymery; elle est restée dans celui des frères Michaud.

CAVAIGNAC (JACQUES-MARIE), baron de Baragne, lieutenant-général, commandant de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, frère du précédent, né en 1773, à Gordon, département du Lot. Il débuta dans la carrière des armes par le grade de sous-lieutenant au régiment de Navarre infanterie, et fit, en cette qualité, les premières campagnes de la révolution à l'armée du Nord; il passa dans un régiment de chasseurs à cheval, fut nommé adjoint à l'état-major général de l'armée des côtes de la Rochelle; rejoignit son régiment, servit aux armées des Pyrénées-Occidentales et d'Italie, se distingua au passage du Tagliamento, et fut remarqué par le général Bonaparte, qui le nomma chef-d'escadron sur le champ de bataille. Quoique très-jeune, le commandement du 25^{me} régiment de chasseurs à cheval lui fut confié: il reçut plusieurs blessures à la tête de ce corps, pendant la retraite de l'armée d'Italie, dont le général Moreau avait pris le commandement; il eut dans une reconnaissance la jambe cassée d'un coup de feu. Le premier consul le nomma colonel du 10^{me} régiment de dragons, où les auteurs de la *Biographie des Hommes vivans* le font entrer comme simple cavalier; il se distingua au passage du Splugen, du Garigliano, et surtout à la bataille d'Austerlitz; le courage et le sang-froid qu'il montra dans cette grande journée lui méritèrent le titre de commandant de la légion-d'honneur, et plusieurs marques de l'estime et de la satisfaction de l'empereur. Le colonel Cavaignac, nommé écuyer du roi Joseph, reçut, après la paix de Presbourg, l'ordre de se rendre à Naples; il y obtint bientôt de l'empereur le brevet de général de brigade. Du commandement de la ville de Naples, qui lui fut d'abord confié, le général Cavaignac passa au commandement supérieur des Calabres, avec le grade de lieutenant-général au service napolitain, et chargé de pouvoirs très-étendus. Ces provinces étaient dans un état de trouble, et presque de révolte continuelle, par suite du caractère inquiet des habitans, et des fautes du gouvernement qui passait fréquemment et brusquement d'une indulgence irréfléchie à une rigueur excessive. Le général Cavaignac, autant par sa fermeté et sa modération que par ses mesures administratives, et des opérations militaires dirigées en même temps contre les insurgés et contre l'ennemi extérieur, sut épargner le sang des Calabrois, et défendre leur vaste et riche pays de l'attaque des Anglais, qu'il battit en plusieurs rencontres. Lorsque le roi Joachim se fut décidé à opérer une descente en Sicile, il donna au général Cavaignac le commandement d'un des trois corps de l'armée destinée à agir contre cette île. Le général Cavaignac fut le seul qui, à la tête de ses troupes, opéra son débarquement sur les côtes de la Sicile, malgré la flotte anglaise qui croisait dans le canal et les forces qui se trouvaient à Messine, et dans les environs de cette ville. Les autres troupes de l'expédition ayant été retenues en Calabre par les vents, ou par des ordres contraires, le général reçut le signal du retour; mais l'exécution de cet ordre devenait à chaque instant plus difficile; d'un côté les troupes de terre, et de l'autre la flotte anglaise s'avançaient contre lui; déjà même les barques qui avaient apporté la division napolitaine mettaient à la voile, et se dirigeaient vers Reggio. Le général saute dans un esquif, ramène, par ses exhortations et ses menaces, une grande partie de ces barques fugitives, redescend à terre et fait rembarquer, devant lui, toutes ses troupes, à l'exception d'un bataillon engagé dans les terres, et cerné par l'armée ennemie, dont les forces étaient quadruples de celles que commandait le général; il s'embarqua le dernier, et sous le feu de l'ennemi; passa sur le front de la flotte anglo-sicilienne, sans perdre un seul de ses bâtimens de transport; et malgré tant d'obstacles, exécuta avec ordre son débarquement sur les côtes de Calabre, à la vue de la flotte et des deux armées. Le roi le reçut un des premiers, l'embrassa, le combla d'éloges, le nomma son premier aide-de-camp; et le roi de Westphalie lui envoya le grand-cordon de l'ordre militaire de ce royaume. En 1812, le roi de Naples rendit un décret portant que nul étranger ne pourrait occuper aucun emploi civil ou militaire dans ses états, s'il ne s'y faisait naturaliser. Le général Cavaignac demanda aussitôt à rentrer dans les rangs de l'armée française. Il y fut admis avec son ancien grade de général de brigade, et employé dans le 11^{me} corps comme commandant de la cavalerie, il fut chargé de protéger la retraite de Moskow, et vint ensuite s'enfermer, dans la place de Dantzick, avec les 1800 hommes qui lui restaient, et qui, dès lors, firent partie de la garnison. Le général Cavaignac se distingua dans les fréquentes sorties qui eurent lieu pendant le mémorable siége de cette ville, et dans ces sorties il eut plusieurs chevaux tués sous lui. Retenu prisonnier de guerre par la violation des conditions de la capitulation, il fut envoyé à Kiow, et ne rentra en France qu'après la paix de 1814. Il a été nommé depuis lieutenant-général et chevalier de Saint-Louis. Le roi l'a fait baron en 1818. Il est employé comme inspecteur-général de cavalerie.

CAVANILLES (Antoine-Josern), né à Valence en Espagne le 16 janvier 1745, fut élevé par les jésuites de cette ville, embrassa l'état ecclésiastique, et devint un des plus célèbres botanistes de notre âge. Il rendit l'important service à l'université de Valence de lui faire adopter les œuvres de Condillac et de Muschembroeck comme livres classiques, et il y introduisit l'étude des mathématiques jusqu'alors si peu cultivées. L'abbé Cavanilles était professeur de philosophie à Murcie, lorsque le duc de l'Infantado, nommé ambassadeur en France, le choisit pour soigner l'éducation de ses enfans, et l'amena, avec eux, à Paris en 1777. Il trouva dans cette capitale tous les moyens de satisfaire son goût pour les sciences, et se livra plus particulièrement à l'étude de la botanique. L'amour de la patrie lui suggéra, en 1784, des observations très-judicieuses et conformes à la vérité, à l'occasion de l'article *Espagne* de la *nouvelle Encyclopédie*, dont M. Masson de Morvilliers était l'auteur. Cavanilles releva les erreurs de cet article avec politesse et sagacité. Il fit paraître, l'année suivante, les premieres livraisons d'un grand ouvrage sur la botanique, ayant pour titre : *Monadelphiæ classis dissertationes decem*, avec figures, etc. On y trouve la description de toutes les espèces de cette classe. Les botanistes admirent la critique savante et l'exactitude de ce travail. Cavanilles en avait dessiné lui-même 297 plantes, dont un grand nombre étaient nouvelles. Il s'éleva à ce sujet une discussion polémique entre lui et l'héritier de Brutelle; tous deux ayant la prétention d'avoir découvert et publié ces plantes antérieurement l'un à l'autre. Après avoir demeuré douze années à Paris, Cavanilles retourna dans sa patrie, où il s'occupa de son plus bel ouvrage, intitulé : *Icones et descriptiones plantarum quæ aut spontè in Hispaniâ crescunt, aut in hortis hospitantur*. Ce travail est d'autant plus précieux qu'il contient plus de 600 planches dessinées par l'auteur. On y trouve un grand nombre de genres nouveaux, et un nombre plus considérable d'espèces de l'Espagne, de l'Amérique, des Indes et de la Nouvelle-Hollande. Il n'avait pas encore achevé cet ouvrage, lorsque son gouvernement le chargea de parcourir l'Espagne pour y faire des recherches botaniques. Cavanilles, ne se bornant point au simple examen des végétaux, s'occupa en même temps de recueillir des observations sur la géographie et la minéralogie. Il commença par le royaume de Valence, dont il a donné une description historique complète, ainsi que des pays environnans, sous le titre de *Voyage de Valence*. Cet ouvrage, orné d'une assez bonne carte, préférable à celle de Lopez, est fort estimé. Les autres ouvrages de Cavanilles sont : *Collection de papales sobre; Controversias botanicas* et *Description de los generos y special de plantas demonstradas en las lectiones publicas*. Outre ces ouvrages, Cavanilles a rédigé sur divers sujets d'excellens mémoires insérés dans *les Annales de las sciencias naturales*, ouvrage périodique,

Google

qui parut durant quelque temps à Madrid vers la fin du dernier siècle, et dont la collection est fort précieuse; ce sont surtout les observations de Cavanilles sur la plus terrible des maladies de l'homme, *la rage,* qui présentent de l'intérêt dans cette collection. Cavanilles mourut à Madrid, en 1804 : c'était un homme doux, aimable et confiant. Passionné pour la botanique, il n'en parlait pas sans communiquer l'enthousiasme dont il était pénétré pour cette science. Il était chéri de ses éléves ; ses cours étaient très-suivis, mais il herborisait peu; c'est par des jeunes gens qui lui étaient attachés qu'il fesait chercher à la campagne les végétaux nécessaires à ses leçons, et cette recherche était déjà pour eux une étude. Il avait répandu le goût de la botanique en Espagne; mais à sa mort elle y est tombée dans l'oubli. *Lagosca,* son successeur, et dont les connaissances botaniques sont encore plus étendues, serait bien fait pour y rétablir le culte de Flore; mais il manque des puissans secours de fortune et de protection dont Cavanilles fut toujours environné.

CAVENDISH (Henri), second fils du duc de Devonshire, se rendit célèbre comme chimiste et comme physicien. Né en 1733, il ne jouit dans sa jeunesse que d'une fortune modique, les grands biens de sa famille ayant été donnés à son frère aîné, suivant la coutume d'Angleterre. Mais son goût pour l'étude et sa passion pour les sciences le dédommagèrent d'une privation à laquelle il n'attachait point d'importance. Ses recherches chimiques lui acquirent bientôt une grande réputation. Il découvrit les propriétés spéciales du gaz hydrogène, et les différences qui le distinguent de l'air athmosphérique. Le premier il reconnut la composition de l'eau, expérience déjà tentée par Schéele, et depuis répétée avec succès par Lavoisier et Monge. Les grandes connaissances de Cavendish en physique et en mathématiques lui donnèrent les moyens de constater la densité de la terre, qu'il reconnut surpasser celle de l'eau de quatre fois et un tiers. Membre de la société royale de Londres, il fut admis au nombre des huit associés étrangers de l'institut de France, le 25 mars 1803. « Cavendish se trouvait de beaucoup le plus riche de tous les » savans, dit M. Biot, et probablement aussi le plus savant de tous » les riches. » Un de ses parens, qui avait amassé une fortune colossale dans l'Inde, étant revenu, en 1773, lui fit une donation de tous ses biens pour le dédommager de l'espèce d'abandon où sa famille l'avait laissé jusqu'alors. Cavendish dans l'opulence n'en conserva pas moins toute la simplicité de ses usages, se contentant toujours d'un modeste habit gris. Mais en revanche, il répandit de grands bienfaits, soit pour soulager l'indigence, soit pour propager la culture des sciences et des lettres. Il laissa néanmoins à sa mort, arrivée en mars 1810, douze cent mille livres sterling, qui, suivant sa volonté, furent partagées entre ses parens éloignés, les moins favorisés de la fortune. Les écrits de Cavendish se trouvent tous dans les *Transactions philosophiques*. Voici les titres des principaux : 1° *Expériences sur l'air factice*, 1766; 2° *Rapport* à la société royale de Londres, *sur les instrumens de météorologie*, qui servent aux opérations de cette compagnie, 1776; 3° *Mémoire sur la théorie mathématique de l'électricité*, avec des applications de l'analyse infinitésimale; 4° *Mémoire sur l'année civile des Hindous* et sur leurs almanachs, 1792. La justesse et l'exactitude des observations se font remarquer dans ces divers ouvrages.

CAZALÈS (Jacques-Antoine-Marie de), né en 1752, à Grenade, département de la Haute-Garonne. Son père était conseiller au parlement de Toulouse. Le jeune Cazalès fut reçu, dès l'âge de quinze ans, dans le régiment des dragons de Jarnac, et il ne tarda pas à y obtenir le commandement d'une compagnie. Son éducation fut très-négligée; il avait perdu son père, et il se livra à la dissipation dont se défendent si peu les militaires en temps de paix. Cependant il ne tarda pas à connaître les ressources qu'il avait en lui-même. Il était doué d'un jugement sain, d'une rare intelligence et d'une mémoire prodigieuse. Un tempérament robuste lui permit de tirer beaucoup de fruit de ces avantages, sans se séparer de ses amis, et sans renoncer à la société. Il destinait à l'étude la plus grande partie de la nuit, le jour lui restait pour ses autres devoirs, et pour ses plaisirs. C'est ainsi que se forma, en secret, cet orateur éloquent, auquel il ne manqua que de consacrer de si beaux talens à la défense d'une sage liberté. Il était capitaine lorsque les états-généraux furent convoqués. La noblesse du bailliage de Rivière-Verdun le choisit à l'unanimité. Lorsqu'on agita la question de la réunion des trois ordres, il s'y opposa de tout son pouvoir; il était un des commissaires nommés pour ces conférences; il prétendit qu'il fallait sauver, malgré le roi même, l'ancienne monarchie. C'est à lui que remonte la devise qu'on s'efforce de remettre en honneur depuis quelque temps. La conduite modérée d'une partie de la noblesse prévint les effets de cette vive opposition. Cazalès voulut alors retourner en Languedoc, mais il fut arrêté à Caussade, près de Montauban. En écrivant pour demander son élargissement, il offrit sa démission; cependant les ordres qu'il reçut le décidèrent à revenir à Paris, et il prit part, dans l'assemblée constituante, à toutes les délibérations susceptibles d'un haut intérêt. Il ne tarda pas à être regardé comme un des premiers orateurs de cette époque, où la gloire de la tribune acheva de consacrer la supériorité de la langue française. On l'admira surtout dans les discussions qui s'élevèrent sur le serment des prêtres, concernant la constitution civile du clergé; sur le projet d'ôter au roi le droit de conclure la paix ou de déclarer la guerre; et sur celui d'exiger qu'il ne s'éloignât pas du lieu des séances. On a demandé si une conviction réelle avait entraîné ce grand orateur, ou si encore imbu des préjugés

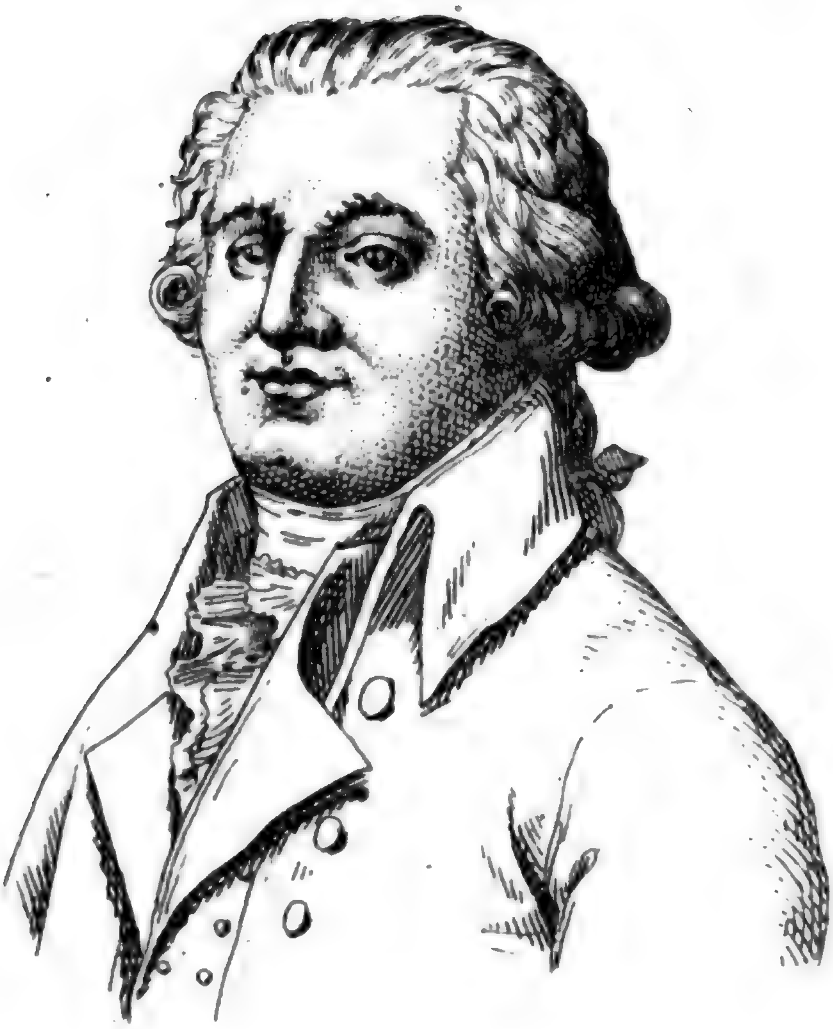

Cazalès

Alp. Boilly Sc.

de sa première jeunesse, il avait cédé à l'influence des seuls hommes avec qui il fût en relation à l'entrée de sa carrière politique. Il est certain que vers la fin de cette mémorable session, il ne suivait plus, avec la même rigueur, les principes dont il avait d'abord embrassé la défense; on a conjecturé même qu'il en eût adopté de plus conformes à l'étendue de ses lumières, s'il n'eût pas craint l'espèce de honte attachée à de tels changemens, dont quelquefois pourtant les causes seraient honorables. En 1789, au mois de septembre, Cazalès appuya la proposition de soumettre à la sanction royale, les articles de la constitution déjà réglés par un décret, et en particulier la déclaration des droits de l'homme. Il demanda ensuite que les députés fussent soumis chacun à une contribution de 1200 francs, et que l'assemblée fût renouvelée pour prononcer sur l'adoption de la constitution. L'année suivante, au mois de mars, il défendit avec chaleur le parlement de Bordeaux, comme il avait défendu celui de Rennes, également accusé de résistance aux décrets de l'assemblée. Dès cette époque, il parla longuement contre les progrès que faisaient dans l'opinion les principes démocratiques; et, vers le mois de juin, s'opposant à ce qu'on réunît au territoire de la France le comtat Venaissin, il demanda la liberté des prisonniers détenus à Orange. Il appuya même la proposition faite par l'abbé Maury de poursuivre devant le Châtelet, le député Camus qui venait de dénoncer des tentatives secrètes, dont le but avait été d'opérer leur délivrance. Bientôt Cazalès s'oppose à ce que le prince de Condé soit déclaré traître à la patrie; mais en défendant aussi le général de Bouillé, il excite des murmures, parce qu'il lui échappe de rappeler des distinctions détruites, et de dire du jeune Desilles, qu'il a honoré l'ordre dans lequel il est né. A la fin de février 1791, au sujet des nouveaux troubles de Nîmes, Cazalès insiste pour qu'on réprime sévèrement les perturbateurs des divers partis. Deux jours après, il menaça l'assemblée de l'animadversion de tous les amis de la monarchie, si le projet de décret sur la résidence de la famille royale n'était pas ajourné. A la fin de mars, il vota pour que l'âge de dix-huit ans fût celui de la majorité des rois, et pour que les assemblées législatives ne pussent disposer de la régence qu'à défaut de parens de l'héritier de la couronne. Il s'était élevé contre la constitution civile du clergé, et dans une autre occasion, il s'était déclaré contre le principe de la souveraineté du peuple, que sans doute il entendait mal, ainsi qu'on le fait encore tous les jours : mais comme il avait dit à l'assemblée qu'elle n'aurait pas le droit de juger le monarque, entrât-il en France à la tête d'une armée étrangère; il n'obtint pas même la parole, le 19 avril, lorsqu'il voulut condamner l'opposition du peuple au voyage de Saint-Cloud, dont le motif n'était plus un secret. Seul, entre les députés choisis dans le principe par la noblesse, il vota, le 19 mai, avec le côté gauche, en faveur de l'éligibilité immédiate des membres de l'assemblée. Le 10 juin de cette même année, 1791, il s'opposa de toutes ses forces au licenciement de l'armée, ainsi qu'à la nouvelle formule du serment des officiers. Dans la promesse d'être fidèles *à la nation, à la loi* et au roi, il avait le malheur de ne plus rien voir des principes qui, disait-il, avaient animé de temps immémorial les troupes françaises. Nos armées n'ont pas ainsi décidé la question : leur serment n'a pas affaibli leur gloire. Cazalès, après la fuite du roi, se crut délié de son serment, et il voulut aussi se rendre chez l'étranger; mais il fut arrêté par le peuple, et il ne dut son salut qu'à plusieurs de ses collègues envoyés pour le ramener. Après son retour, il ne parut à la tribune que le jour où il s'agit de s'opposer à la suppression de la liste civile, et bientôt il obtint sa démission. De Bruxelles il s'était rendu à Coblentz; mais on assure qu'il en fut expulsé par les princes mêmes, et que cela le décida à rentrer dans son pays, qu'il abandonna toutefois après la journée du 10 août, pour se jeter dans l'armée du prince de Condé. Maltraité de nouveau, par ceux dont il avait servi la cause avec beaucoup de zèle, mais qui peut-être lui reprochaient trop de modération, Cazalès se réfugia en Italie, d'où il se rendit en Espagne, et bientôt en Angleterre. Il reçut partout l'accueil dû à son mérite, et les mêmes marques d'estime lui furent prodiguées, à son retour en France, par ceux qui avoient suivi les maximes les plus opposées aux siennes. C'était une sorte de justice : si on ne peut le compter au nombre des orateurs qui ont des titres particuliers à la reconnaissance publique, il faut du moins estimer sa franchise, apprécier avec indulgence les motifs qui l'entraînaient, et considérer combien sa retenue mécontenta, dans son propre parti, des hommes qui ne voulaient pas seulement qu'on adoptât leurs idées, mais qui prétendaient qu'on se soumît à leurs passions. Cazalès avait médité les ouvrages des grands écrivains, et s'était particulièrement attaché à Montesquieu : on reconnaissait beaucoup de raison jusque dans ses erreurs, et on admirait sa facilité dans les discussions qu'il soutenait, sans y être préparé en aucune manière. La noblesse de ses sentimens égalait la simplicité de ses prétentions. Quand on parlait devant lui de son mérite, il avait l'art de tourner l'attention vers quelques-uns de ses collègues; et il aimait surtout à vanter Barnave, qui, à la suite d'un démêlé politique, l'avait blessé d'un coup de pistolet. Depuis ce jour, les deux rivaux ne cessèrent de se donner mutuellement des marques d'estime, et Cazalès pleura la mort du célèbre député de Grenoble. Sous le consulat, il reçut la croix d'officier de la légion-d'honneur, mais il n'accepta aucune place. En 1803, il épousa Mme de Roquefeuillé, veuve d'un capitaine de vaisseau. Il lui était attaché depuis long-temps; il en eut un fils qui déjà fait espérer que ses talens pourront rappeler ceux de son père. Cazalès n'a joui qu'un moment de cette situation paisible; une maladie, qui lui a laissé jusqu'au dernier instant l'usage de ses facultés morales, termina ses jours le 24 novembre 1805.

CAZE (DE), *voyez* DECAZE.

CAZENEUVE (IGNACE), évêque constitutionnel, et membre de la convention nationale. Il avait embrassé l'état ecclésiastique avant la révolution. Dès que l'assemblée constituante eut décrété, le 12 juillet 1790, la constitution civile du clergé, l'abbé Cazeneuve s'empressa de prêter le serment qu'elle exigeait des fonctionnaires ecclésiastiques. Il ne tarda pas à être élu, par ses concitoyens, évêque d'Embrun, et au mois de septembre 1792, il fut nommé député à la convention par le département des Hautes-Alpes. Quand cette assemblée jugea Louis, voici la réponse de l'abbé Cazeneuve, à l'appel nominal sur cette question: *Louis est-il coupable?* « Comme législateur, je dis *oui;* mais comme juge, je dis *non.* » Puis il vota pour la détention de ce prince jusqu'à la paix, et pour sa déportation à cette époque. La modération de l'abbé Cazeneuve l'engagea à se lier avec le parti des *girondins*, contre celui de la *montagne*, et il signa, le 6 juin 1793, la protestation des *soixante-treize*, contre la journée du 31 mai. Aussi fut-il décrété d'arrestation par l'assemblée, avec ses soixante-douze collègues. Mais il fut rappelé dans le sein de la convention, après la journée du 9 thermidor. Devenu ensuite membre du conseil des cinq-cents, en vertu des lois des 5 et 13 fructidor an 3 (22 et 30 août 1795), par la réélection des deux tiers des conventionnels, il fit partie de ce conseil, jusques au 15 ventôse an 5 (5 mars 1797). L'abbé Cazeneuve n'a point reparu sur la scène politique depuis cette dernière époque.

CAZOTTE (JACQUES), naquit à Dijon, en 1720; il était fils du greffier des états de Bourgogne. Il partit en 1747, pour la Martinique, en qualité de contrôleur de la marine aux Iles-du-Vent. Il se signala dans cette fonction par son intelligence et son activité, surtout à l'époque où les Anglais attaquèrent le fort Saint-Pierre. Il commença alors à cultiver les lettres, composa le roman d'*Olivier*, ouvrage écrit avec grâce et facilité, mais en prose; ce qui ne lui donne pas droit au titre de poëme, dont son auteur l'a décoré. Cazotte a publié encore d'autres romans qui ajoutèrent à sa réputation, et entre lesquels on distingue le *Lord impromptu*, imbroglio des plus attachans, et le *Diable amoureux*, fiction originale que l'anglais Lewis a reproduite plus développée dans le fameux roman du *Moine*. Un de ses frères lui ayant laissé un héritage considérable, Cazotte revint en France en 1760, après avoir vendu ses possessions coloniales au célèbre jésuite Lavalette. Ce jésuite, supérieur de l'ordre, en provoqua bientôt la destruction par la plus scandaleuse des banqueroutes. Cazotte s'y étant trouvé compris, se vit obligé d'intenter un procès à la Compagnie de Jésus, dont il avait été un élève zélé, et pour laquelle il conservait beaucoup d'attachement : ses relations avec elle lui coûtèrent cinquante mille écus. Il quitta immédiatement les affaires, et se retira à Pierry, près d'Épernay, en Champagne, où il partageait son temps entre la littérature et les soins qu'il donnait à sa famille. Dès le commencement de la révolution, il se déclara ennemi de ses principes et des changemens qu'elle apportait dans le gouvernement. Il s'en expliquait franchement dans ses lettres à Pouteau, son ami, employé dans les bureaux de l'intendance de la liste civile. Cette correspondance ayant été saisie chez l'intendant, M. de La Porte, à la suite du 10 août 1792, Cazotte fut arrêté et conduit à l'Abbaye. Un dévouement héroïque le sauva dans les journées des 2 et 3 septembre : il allait être massacré, lorsque Élisabeth, l'une de ses filles, âgée de 16 à 17 ans, se jeta à son cou, et le tenant fortement embrassé, protesta qu'on n'arriverait au cœur de son père, qu'après avoir percé le sien. Les assassins, attendris par ce sublime trait de la piété filiale, épargnèrent Cazotte ; il fut porté en triomphe avec sa fille jusqu'à sa maison. Arrêté de nouveau, peu de jours après, il fut transféré à la Conciergerie, et traduit au tribunal le 24 du même mois. La correspondance indiscrète dont nous avons parlé, servit de preuves contre lui : il fut condamné à mort le même jour, et exécuté le lendemain 25 septembre, à l'âge de 72 ans. Il marcha au supplice avec calme et résignation, ne paraissant regretter que sa généreuse fille, Élisabeth, qui l'avait suivi dans sa prison, et ne l'avait quitté qu'à ses derniers momens. Cazotte avait plus d'esprit que de jugement. La raison ne lui servit pas toujours de guide dans sa conduite ni de règle dans ses opinions. Partisan des idées cabalistiques, il était infatué de cette philosophie occulte, de ces doctrines bizarres qui, à diverses époques, ont été reproduites par des charlatans, adoptées par des dupes, et règnent encore sous le nom de *martinisme* et d'*illuminisme*.

CELS (Jacques-Martin), célèbre botaniste, naquit à Versailles en 1743 : le hasard en fit un jardinier. Receveur des droits d'entrée à l'une des barrières de Paris, une troupe d'anarchistes pilla sa caisse au commencement de la révolution. Ce malheureux événement obligea Cels à profiter de ses études et de ses goûts, pour se procurer un autre moyen d'existence. Les leçons qu'il avait reçues au Jardin des plantes, du professeur Le Mounier, et du démonstrateur de Jussieu, et les conseils de J. J. Rousseau et du jardinier Thouin, le déterminèrent à cultiver un terrain dans la plaine de Montrouge, pour suivre le nouvel état qu'il voulait embrasser. Il établit une correspondance avec plusieurs amateurs de son genre ; il se fit entre eux un grand nombre d'échanges de plantes et de graines, et Cels parvint à créer un jardin utile à la botanique, et dont le revenu pouvait suffire à ses besoins. Ces heureux commencemens l'encouragèrent ; il s'adonna au commerce des plantes exotiques ; il en fit naître le goût ; et dans quelques années, les jardins français furent peuplés des plus belles fleurs des deux mondes. Les botanistes et les curieux trouvaient chez lui, dans toutes les saisons, les plantes les plus rares, qu'il offrait à leurs observations avec une extrême bonté. Le professeur Ventenat publia, en 1801, une *Description des plantes nouvelles et peu connues, cultivées dans les jardins de M. Cels*. Les planches qui accompagnent cet ouvrage le rendent très-précieux, en même temps qu'elles donnent une grande idée de la beauté et de la rareté des fleurs importées en France par les soins de Cels. Il était de l'institut, section d'économie rurale, et membre de la société d'agriculture du département de la Seine. Il a publié des *instructions* sur plusieurs branches d'agriculture, a coopéré à la rédaction d'un projet de code rural, et fourni un grand nombre de notes pour des ouvrages du même genre, tels qu'*Olivier de Serres*, *la Quintinie*, etc. Cels est mort le 15 mai 1806, à l'âge de 75 ans.

CEPERO, membre des cortès espagnoles. Il avait embrassé de bonne heure l'état ecclésiastique, et venait de terminer ses études, lorsqu'il fut nommé un des desservans de l'église métropolitaine de Séville. Partisan de la liberté, il manifesta hautement ses principes, et les *libérales* s'empressèrent de l'élire membre des cortès de cette ville. Il ne tarda pas à faire paraître, sous le titre de *Leçons politiques pour la jeunesse espagnole*, un catéchisme tout à la fois religieux et politique, qui avait pour objet d'insinuer dans l'esprit des jeunes gens les idées de patriotisme et d'indépendance qu'il voulait propager dans toutes les classes de la société. Lorsque Napoléon eut quitté l'île d'Elbe pour rentrer en France, au mois de mars 1815, l'abbé Cepero, qui se trouvait alors à Madrid, fut accusé d'avoir préconisé ce prince, et par suite de cette dénonciation, on l'enferma, par ordre du roi Ferdinand, dans la grande chartreuse de Séville. L'année suivante, en mars 1816, la police défendit la vente des *Leçons politiques*, et en fit saisir les exemplaires.

CERACCHI (Joseph), né à Rome. Plusieurs morceaux de sculpture fort estimés le firent regarder de bonne heure comme l'émule du fameux Canova dont il avait été l'élève. Lorsque les armées françaises pénétrèrent en Italie, et portèrent jusqu'au de-là des Apennins des idées d'indépendance, Ceracchi, dont la force d'âme rappelait les caractères énergiques de l'ancienne ville du Tibre, embrassa avec ardeur ces principes de liberté. Il prit beaucoup de part aux changemens qui, en 1799, eurent pour premier effet de substituer une nouvelle république romaine au gouvernement pontifical. L'autorité de l'église n'ayant pas tardé à être rétablie, la France devint l'asile de Ceracchi ; mais dans son opinion républicaine, Bonaparte n'était que l'oppresseur de l'Italie. On venait de le charger de modeler le buste du premier consul ; cependant il écouta sans hésiter les propositions de quelques élèves français qu'il avait connus à Rome, et partageant leurs jeunes espérances, il entra dans la conspiration d'Arena. Saisi comme eux à l'Opéra, le 10 octobre 1800, il fut aussi condamné à mort. L'arrêt fut exécuté au bout de dix jours, le 31 janvier de l'année 1801. La fermeté qu'il avait montrée durant le cours du procès, ne se démentit pas au dernier moment. Il jouissait d'une assez grande considération et il fut beaucoup regretté, surtout parmi les artistes.

CERISE (Guillaume-Michel, baron), adjudant-général, officier de la légion-d'honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, naquit à Alain, vallée d'Aost, en Piémont, le 29 septembre 1770, d'une famille considérée. Il suivit avec succès plusieurs cours d'études scientifiques. Quand les mots sacrés de liberté et d'affranchissement retentirent dans sa patrie, le jeune Cerise, électrisé par la présence de l'armée française, entendit cet appel, s'élança de sa retraite, et vint, simple volontaire, arborer l'étendard de l'indépendance, avec plusieurs de ses compagnons. Mais le mouvement fut comprimé; beaucoup de patriotes piémontais furent exécutés; Cerise se réfugia en France. Après quelques mois de séjour dans ce pays, il reçut un brevet de capitaine dans la légion piémontaise nouvellement créée, et retourna dans sa patrie, où il donna une preuve touchante de cette noblesse d'âme qui le distinguait. A son tour, il offrit un asile aux Français hospitaliers qui l'avaient accueilli, et qui fuyaient eux-mêmes la persécution politique. Bientôt il fut attaché à la personne du général Lahoz, en qualité d'aide-de-camp; à 27 ans il occupait le grade militaire dont il était revêtu à sa mort. Le suffrage de Joubert atteste qu'il en était digne. Ce général le fit nommer, par le général en chef, membre du gouvernement piémontais, lors de l'organisation de ce gouvernement. Cerise, pendant son administration, acquit des droits éternels à la reconnaissance de ses concitoyens; il publia à cette époque un mémoire très-remarquable sur la situation politique du Piémont. Forcé par l'invasion des Austro-Russes de quitter son pays, il rejoignit l'armée française sur la rivière de Gènes; et depuis, il combattit toujours sous ses drapeaux. Dans une seule journée de cette mémorable campagne, il reçut trois blessures, et revint trois fois au feu. Jusqu'en 1811, époque où les suites de ses nombreuses blessures le forcèrent à sortir du service actif, l'adjudant-général Cerise fit, sans interruption, toutes nos campagnes, et partout s'honora par sa valeur, son désintéressement et ses lumières. Un mot terminera cet éloge: il sortit des affaires publiques plus pauvre qu'il n'y était entré. Il jouissait, en 1815, dans une campagne isolée aux environs de Toulouse, d'un repos si noblement acquis, quand les *Verdets* (bandes secrètes du Midi) vinrent l'enlever de sa maison, et le précipitèrent dans un cachot. Sa femme ne l'abandonna pas, et ses soins héroïques lui préparèrent un asile en Hollande. Toutefois ébranlé par ces malheurs, le général Cerise, que la nature avait doué d'une âme courageuse, mais soumise à des impressions vives et profondes, retrouva sa liberté sans retrouver sa raison. C'est en vain qu'à travers toutes les persécutions d'une police inquisitoriale, sa fidèle compagne le ramena à Paris : après trois années de souffrances adoucies par des soins pieux, ce brave militaire, ce vertueux citoyen succomba le 28 février 1820 : heureux au moins dans le sommeil de sa pensée, de n'avoir pu sentir les maux de sa patrie adoptive.

CERNON-PINTEVILLE (LE BARON). En 1789, il fut nommé député de la noblesse de Châlons-sur-Marne aux états-généraux. Le 21 mars 1790, il y parla contre ceux d'entre ses collègues qui s'étaient opposés au projet de diviser la France en départemens. Quelques mois après, en qualité de secrétaire de l'assemblée, il présenta différens rapports sur les finances. Il avait cessé de faire partie des assemblées législatives; mais, en 1802, il entra au tribunat, et le 23 mars 1804, il y fut choisi pour secrétaire : il en remplit les fonctions jusqu'au moment de la suppression du tribunat.

CERRETTI (LOUIS) naquit à Modène le 1^er^ novembre 1738. Son père, qui exerçait la médecine avec succès, le fit entrer chez les jésuites. Naturellement passionné pour les lettres, il n'avait pas encore achevé ses études qu'il se fit remarquer par des pièces de vers en l'honneur de quelques saints. Il célébrait ainsi les objets dont on avait eu soin d'occuper sa jeune imagination; mais bientôt ses idées prirent un autre cours, et aux premiers essais de sa verve timorée succédèrent les chants les plus licencieux. Il fut néanmoins secrétaire de l'université de Modène. En 1763, il y obtint la chaire d'histoire romaine, et ensuite la chaire d'éloquence. Nul ne l'eût mieux remplie: son élocution facile et brillante fut très-goûtée; une foule d'auditeurs assistaient constamment à ses leçons. Il approchait de l'âge de 60 ans, lorsque la ville de Modène adopta les lois de la république; cependant il avait pris part à cette révolution, et il fut membre de la commission d'instruction publique. Il passa depuis à l'ambassade de Parme, et il était directeur des études dans ce duché, lorsque l'arrivée de Souwarow le contraignit de se réfugier en France. De retour dans sa patrie, il occupa, vers la fin de 1804, une chaire à l'université de Pavie. La manière dont il professa lui valut des succès dignes de ceux qu'il avait jadis obtenus dans la ville de Modène; mais après être devenu régent de l'université, il mourut le 5 mars 1808. Cerretti avait obtenu la décoration de la légion-d'honneur, et il était membre de plusieurs académies. En 1812, ses œuvres furent imprimées à Milan par les soins de l'abbé Pedroni, son ancien élève et son ami. Elles forment deux volumes in-8°, dont le premier a pour titre : *Poesie scelte del cavaliere L. Cerretti;* et le second, *Prose scelte del cava-*

liere L. Cerretti. Ce dernier volume renferme les éloges de quelques hommes célèbres du 18^{me} siècle. En 1811, on avait fait paraître *Instituzioni di eloquenza,* Milan, 2 vol. Les poésies lyriques de Cerretti sont estimées; cependant on lui reproche d'avoir cherché quelquefois la grâce et même le naturel avec un soin qui lui a fait négliger la noblesse des expressions. La violence de son caractère et l'orgueil de ses prétentions lui avaient attiré des ennemis. On profita de ce qu'il laissait en manuscrit la plupart de ses productions pour y joindre des pièces ébauchées au milieu des écarts de sa jeunesse, et qu'il n'avait pas pris la peine de retoucher. On fit plus, on attaqua ses mœurs, on lui contesta même son talent. Cette injustice a contribué à la célébrité de son nom; c'est la haine de ses détracteurs qui a décidé l'abbé Pedroni à publier ses œuvres.

CERUTTI (ANTOINE-JOSEPH-JOACHIM), né à Turin le 13 juin 1738. Il étudia au collége des jésuites, et son aptitude le fit recevoir dans leur ordre. Il professait au collége de Lyon lorsqu'il remporta, dans la même année, trois prix à Dijon, à Toulouse et à Montauban. L'académie de Toulouse avait demandé « Pourquoi les ré» publiques modernes fleurissent» elles moins que les républiques » anciennes? » Cerutti, malgré sa jeunesse, traita cette question avec une vigueur qui fit croire d'abord que son discours pouvait être de J. J. Rousseau. La sensation qu'il produisit donna aux jésuites, sur le pouvoir desquels on ouvrait déjà les yeux, l'idée de confier à Cerutti le soin de justifier l'ordre, ou du moins de le défendre. C'est à Nancy, auprès de Stanislas, qu'il composa son *Apologie de l'institut des jésuites.* Cet ouvrage important, et qui fit beaucoup de bruit, ne pouvait changer l'opinion; il ne fut utile qu'à son auteur, auquel il donna pour appui l'ancien roi de Pologne, et ensuite le dauphin son petit-fils. Ce dernier prince, qu'on a long-temps regardé comme dévot, avait au contraire une raison éclairée. Il conçut beaucoup d'estime pour Cerutti; et, dans des entretiens particuliers, il ne lui cachait pas qu'il ne voyait rien de très-sérieux à opposer aux opinions de Voltaire et de Montesquieu. L'habitude de la haute société, en influant sur les manières de Cerutti, ne changea pas ses mœurs; cependant il ne fut point austère jusqu'à l'insensibilité. Il lui arriva d'aimer une femme d'un haut rang, et de l'aimer passionnément: ce malheur, qui le priva de tout repos d'esprit, altéra longtemps sa santé. Il trouva dans l'amitié de grandes consolations; la duchesse de Brancas l'appela dans sa retraite de Fleville près de Nancy, et, durant quinze années, il y jouit de l'intimité la plus douce. Cerutti prévoyait de grands changemens dans l'état, et il jugeait trop bien de leurs principaux effets pour ne pas désirer de voir jeter les fondemens de cet ouvrage indestructible. En 1788, il publia son *Mémoire pour le peuple français,* un des écrits de cette époque qui contribuèrent le plus à donner à la France ce qui lui avait manqué jusqu'alors, et ce que le temps seul peut achever de produire, un esprit public. « Depuis ce moment, dit le Moniteur (27 mars 1792), il servit la »révolution par ses écrits et par »ses discours. Depuis surtout qu'il »fut choisi député à la législation, »les nouveaux efforts qu'il fit a»chevèrent de l'épuiser, et il suc»comba victime respectable de »son dévouement au bien pu»blic. » Pour soutenir cette lutte en faveur de la liberté, c'est-à-dire contre la superstition et l'ignorance, il publiait la *Feuille villageoise*, qu'une simplicité agréable proportionnait à l'intelligence peu exercée des habitans des campagnes, et qui, après sa mort, fut continuée par Grouvelle et par Ginguené. Pendant la session de l'assemblée constituante, Cerutti prit beaucoup de part aux succès du plus grand de ses orateurs; il préparait souvent les matériaux de ses discours. Une étroite amitié les unissait; mais bientôt Cerutti n'eut plus qu'à prononcer l'oraison funèbre de Mirabeau. Après avoir été un des administrateurs du département de Paris, puis électeur, il devint membre de la seconde assemblée, où il fit voter des remercîmens à celle qui venait de terminer ses travaux immortels. Au milieu de ces nouvelles fonctions, ses forces s'épuisèrent; il succomba, en 1792, au mois de mars. Quelque intérêt qu'il ait pris à des questions d'utilité générale, ou au progrès de la liberté, on ne le regarde pas comme un profond publiciste, mais comme un écrivain délicat et ingénieux. Ses talens distingués ne formaient pas son seul mérite. Doué d'une vraie sensibilité, il possédait à un degré remarquable toutes les qualités de l'homme homme, et il n'avait rien du caractère qu'on attribuait aux disciples de Loyola. On a pu lui reprocher seulement d'attacher trop d'importance à la richesse. Sa philosophie n'allait pas jusqu'à lui faire préférer une assez douce médiocrité : avec onze mille livres de rentes viagères, il se croyait pauvre. Outre les ouvrages dont il a été fait mention, Cerutti a publié : 1° *L'Aigle et le Hibou*, apologue en vers, Paris et Glascow, 1783; 2° un recueil de différentes pièces en prose et en vers, parmi lesquelles on cite un petit poëme sur le *Jeu d'échecs*, où les difficultés sont vaincues avec assez de bonheur, Paris et Glascow, 1784; 3° un poëme intitulé *le Jardin de Retz*, 1792; 4° *Lettres sur les avantages et l'origine de la gaieté française*, Paris, 1792. Ces lettres avaient déjà été imprimées à Lyon en 1761. On a encore de lui quelques autres ouvrages; et, si l'on en croit le Moniteur, il en a laissé un dans lequel il avait entrepris de prouver que la doctrine ultramontaine produisit seule la servitude civile et politique, l'abrutissement et la misère des peuples. « Il pourrait »bien en être quelque chose, con»tinuait le journaliste. Celui qui »parviendrait à épurer toutes les »sectes, à détruire le fanatisme, »la rage de dominer, de se per»sécuter, de s'entre-détruire; ce»lui qui pourrait rallier tous les »hommes à une religion pure»ment morale, et n'offrant que »les deux dogmes consolans de

» l'existence de Dieu et de l'im» mortalité de l'âme; celui-là, sans » doute, aurait guéri une des plaies » les plus profondes de l'huma» nité. »

CERVONI, lieutenant-général, commandant de la légion-d'honneur, naquit à Soeria, en Corse, dans l'année 1767. Son père, Thomas Cervoni, était un des chefs les plus influens et les plus courageux de l'île qui se réunirent au célèbre Paoli, pour conquérir sur les Génois et défendre contre les Français, l'indépendance de leur patrie et la liberté de leurs concitoyens. Fidèle à son pays et à son chef, il suivit Paoli dans l'exil, et s'établit avec sa famille en Toscane. Son fils reçut une éducation soignée, et donna de bonne heure les plus grandes espérances. Les sciences, les lettres, la poésie surtout occupèrent et embellirent l'imagination la plus brillante et le caractère le plus aimable. Son goût pour les armes lui fit quitter l'université de Pise, où son père, qui le destinait à la magistrature, lui faisait étudier la jurisprudence. Il se rendit en France, et entra comme simple soldat dans le régiment de Royal-Corse. Son père, pour lequel il avait le plus tendre et le plus respectueux attachement, le força à quitter l'état militaire, à reprendre l'étude des lois, et à suivre la carrière d'avocat à la Porta. En 1790, il fut nommé chef de l'une des divisions du directoire du département. En 1792, il obtint une sous-lieutenance dans le régiment de Royal-Navarre cavalerie. Son colonel, M. Casabianca, ayant été nommé général de brigade, l'année suivante, choisit Cervoni pour son aide-de-camp, et fit avec lui la campagne des Alpes, qui nous rendit maîtres de la Savoie. Appelé au siége de Toulon par son compatriote et son ami Salliceti, représentant du peuple, ses talens et son courage l'élevèrent rapidement aux grades d'adjudant-général et de général de brigade. Il était à la tête de la colonne qui enleva la redoute anglaise, et qui décida la prise de Toulon. Envoyé à l'armée d'Italie, il prit pour aide-de-camp le jeune Joubert, dont il connaissait la bravoure, et à qui une mort prématurée n'a pu enlever la réputation de grand général. Cervoni commandait à Savone la droite de l'armée française, lorsque Napoléon franchit les Apennins et conquit en peu de jours le Piémont et la Lombardie. Cervoni, à la tête de sa brigade et sous les yeux de son chef, passa le pont de Lodi et contribua puissamment à cette immortelle victoire. Les batailles de Castiglione, d'Arcole, de Rivoli, et le siége de Mantoue, virent briller son courage et firent apprécier ses talens. Il fit la campagne de Rome, et sa nomination de général fut datée du Capitole. Après le 18 brumaire, Cervoni commanda successivement les divisions militaires de Bruxelles et de Marseille. Sa fermeté, sa droiture, sa prudence et l'aménité de son caractère calmaient partout l'esprit de parti et faisaient cesser les divisions. Nommé, en 1809, chef d'état-major de l'armée commandée par le maréchal Lannes, un boulet de canon termina sa glorieuse carrière sur le champ de bataille d'Eckmuhl, le 22 avril de la même année.

CESARINI (Jacques-Auguste-Vié de), chevalier de Malte, né près de Paris, en 1766, était, en 1789, commandeur conventuel de l'ordre. Lorsque Bonaparte s'empara de Malte, en se rendant en Égypte, M. de Cesarini fut du nombre des chevaliers qui voulurent s'opposer au débarquement; et quand il vit l'île au pouvoir des Français, il se retira d'abord en Italie, puis en Allemagne. Il conserva toujours les inclinations et l'enthousiasme d'un chevalier de ces temps où l'ordre avait acquis de la gloire; ne pouvant souffrir qu'on le crût dégénéré, il en prit la défense contre le manifeste de Paul Ier. En 1814, au congrès de Vienne, où il parut comme député des langues de France, il insista pour qu'on rendît à l'ordre ses prérogatives, et sa destination devenue moins périlleuse. Les ministres de France et des autres cours catholiques prenaient sa demande en considération, mais l'opposition de l'Angleterre détruisit toutes les espérances des chevaliers. Elle ne voulait se dessaisir ni de Malte, ni d'aucun autre poste; ce qui eût pu leur convenir, lui convenait beaucoup à elle-même. M. de Cesarini rédigea un mémoire dans lequel il se proposait de prouver que le rétablissement de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dans la Méditerranée, pourrait seul réprimer le brigandage des Barbaresques. Sans doute la police des mers, dans l'intérêt commun, pourrait être mieux faite qu'elle ne l'est, surtout depuis la fameuse expédition anglaise qui devait tout terminer; sans doute aussi les chevaliers de Malte rendirent autrefois des services réels à la chrétienté : mais pour rendre à cette institution sa force dans l'esprit des peuples, il faudrait ramener le siècle des croisades. Aujourd'hui les statuts de l'ordre paraîtraient au moins bizarres; ses chevaliers renaissans tomberaient dans l'oubli, fussent-ils armés pour le salut de l'ancien Péloponnèse.

CESAROTTI (Melchior), né à Padoue, le 15 mai 1730, était d'une famille noble et sans fortune. Il fit ses études au séminaire de cette ville, et annonça dès sa jeunesse un génie peu commun. Il resta long-temps indécis sur le genre de science auquel il s'adonnerait; la lecture du *livre de la Sagesse*, par Charron, fixa ses idées et détermina son goût pour des études qui devinrent désormais les occupations de toute sa vie. Nommé professeur de rhétorique au séminaire où il avait été élevé, il remplit les devoirs de cette place avec une aptitude et un zèle extraordinaires. Actif et laborieux, il lisait beaucoup, lisait avec fruit, prenait des notes de tout, se faisait aider par ses élèves, et forma, par ce moyen, un grand nombre de volumes contenant des extraits et des analyses de toute espèce de littérature Pour complaire à quelques hellénistes, il débuta par une traduction du *Prométhée d'Eschyle;* il jugea, dans la suite, cet ouvrage mauvais, et le condamna à l'oubli. Plus heureux dans un second essai, Cesarotti traducteur de *Sé-*

miramis, de *la Mort de César*, et de *Mahomet*, tragédies de Voltaire, fut justement admiré, et eut la satisfaction de faire jouer ses pièces par ses élèves, sur le théâtre du séminaire. On doit être étonné de ce qu'il n'a pas traduit *Zaïre*, pièce du même auteur : il avait une telle passion pour cette tragédie, qu'on l'a vu la relire plusieurs fois de suite, pleurant à chaudes larmes, et ne paraissant jamais désenchanté de sa lecture. Cesarotti fut appelé à Venise en 1762, pour y faire l'éducation des enfans de la maison Grimani; il trouva dans cette ville et dans l'illustre maison de ses patrons, les moyens de donner un nouvel essor à son talent poétique. Les liaisons qu'il forma avec les savans et les littérateurs qui étaient alors à Venise, les conseils et les louanges qu'il en reçut, l'engagèrent à publier ce qu'il avait traduit de Voltaire. Il fit précéder chaque tragédie d'un discours plein de philosophie et d'érudition dramatique; ce qui le fit rechercher davantage des hommes instruits. De ce nombre était Charles Sackville, jeune Anglais, qui voulut lui faire connaître les poésies d'Ossian, nouvellement publiées à Londres. Cesarotti les traduisit avec enthousiasme, et créa, par cette traduction, un genre de style inconnu jusqu'alors dans la littérature italienne, et que l'on nomma ossianique. Ce style, admiré par le grand nombre, et critiqué par quelques savans, a peut-être eu trop d'imitateurs; le destin des inventions du génie, est d'être décréditées par la sottise qui s'empresse de les contrefaire. Sackville fut si content de l'*ossian italien*, qu'il en fit faire une très-belle édition à ses frais. Cesarotti fut nommé secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, des lettres et des arts, fondée à Padoue, en 1779. Les rapports académiques qu'il faisait chaque année, dans les séances publiques de ce corps, donnent une haute idée de la variété et de l'étendue de ses connaissances. Cesarotti avait une telle prédilection pour la langue française, que sa prose s'en ressent beaucoup : elle fourmille de gallicismes et de mots nouveaux, qui lui ont valu de très-grands reproches de la part des Italiens partisans des auteurs du 16^{me} siècle. Cependant Cesarotti n'en a pas moins enrichi sa langue; ceux qui lui préfèrent Machiavel, Annibal Caro, ou Galilée, ne ressemblent-ils pas aux Français qui préféreraient Montaigne à Jean-Jacques Rousseau? Cesarotti avait une réputation trop méritée et trop bien établie pour qu'elle pût échapper à Napoléon. Ce prince alla chercher le poète dans sa retraite, et le combla de bienfaits : il le nomma successivement chevalier et commandeur de l'ordre de la Couronne de fer, et le gratifia de deux pensions. Cesarotti témoigna sa reconnaissance à l'empereur, par des inscriptions ingénieuses qu'il avait placées dans sa petite campagne de Selvaggiano, aux bords de la Brenta, et par un joli poëme en vers libres, intitulé *Pronea* (*la Providence*), publié en 1807. Cesarotti avait atteint sa 78^{me} année; il s'occupait de l'édition de ses œuvres, commencée en 1800, lorsque une maladie aiguë l'enleva, le 3 novembre 1808, à ses amis, à ses parens et aux lettres. Cette édition, continuée par Joseph Barbieri, son successeur et son ami, est composée d'environ quarante vol. Nous allons donner l'indication des titres de quelques-uns de ses ouvrages : *Saggio sulla filosofia delle lingue, applicato alla lingua italiana; Saggio Sulla filosofia del gusto*. Ce dernier essai fut suivi des *Rischiaramenti apologetici*; en réponse à un ouvrage de M. Napione de Turin, intitulé : *Dell'uso e de' pregi della lingua italiana; Poesie di Ossian antico poeta Celtico; Relazioni accademiche, etc.* Une traduction complète des œuvres d'Homère, à laquelle on a donné le nom d'*Encyclopédie homérique*. Un cours de littérature grecque; la traduction des *Harangues choisies de Lysias et d'Isocrate*, *de l'apologie de Socrate*, etc.; la traduction de *Démosthènes; Discours sur le plaisir de la tragédie; Lettres d'un Padouan à M. l'abbé Denina*; Poésies originales; traduction de *trois tragédies de Voltaire; les Vies des cent premiers papes.*

CESSART (Louis-Alexandre), né à Paris le 25 août 1719. Il était entré au service en 1742, comme gendarme de la maison du roi; mais après avoir fait les campagnes des quatre années suivantes, et s'être distingué aux batailles de Fontenoy et de Raucoux, il quitta le service à cause de l'affaiblissement de sa santé. S'étant attaché dès lors à la direction des ponts-et-chaussées, il obtint, en 1751, après quatre ans d'études, le titre d'ingénieur de la généralité de Tours. Il fut chargé avec M. de Voglie, de la construction du pont de Saumur. Ce fut la première fois qu'on fit usage en France du procédé employé par l'ingénieur suisse Labelye, pour le pont de Westminster, à Londres. Cessart a perfectionné ce procédé, qui est si utile quand il s'agit de fonder des piles dans une eau profonde, et qui a facilité dernièrement la construction du plus beau pont de la France : sans faire des *épuisemens* et des bâtardeaux, on affermit le sol au moyen de caisses remplies de pierres. Cessart et M. de Voglie inventèrent de plus un instrument pour recéper les pieux avec exactitude, à vingt, ou à trente pieds au-dessous de la surface de l'eau. Ce système hydraulique a été généralement approuvé. En 1775, Cessart passa à la généralité de Rouen, et il fut chargé de la construction des quais de cette ville, des écluses de Saint-Valery, de Dieppe, de Treport, et enfin des travaux du Havre, où l'on remarque comme un des plus beaux ouvrages de cet ingénieur, un pont-tournant d'une grande solidité. Il suivit encore les mêmes principes à Cherbourg : il fallait fermer en partie une rade, dont l'ouverture était de 3,600 toises, et qui a 54 pieds d'eau dans les hautes marées. Il projeta d'établir un môle, après avoir submergé pour en former la base, 80 caisses chargées de pierres. On regarda comme infaillible l'exécution de ce plan, et Cessart en fut chargé, avec le titre de directeur et d'inspecteur-général. Cependant de nouveaux ordres du gouvernement, dictés par des vues d'économie, rendirent les travaux difficiles. Ces contrariétés ne furent pas les seules. Cessart donna bientôt sa démission. Ses grands talens ne restèrent pas inutiles; il dirigea divers travaux, et on lui doit le plan qui fut suivi, à quelques exceptions près, pour la construction du Pont-des-Arts, devant le Louvre. Son plan du port de Cherbourg lui avait fait obtenir le cordon de Saint-Michel, et il fut depuis nommé par l'empereur commandant de la légion-d'honneur. Il mourut en 1806, tandis qu'il rédigeait un exposé de ses divers travaux. M. Dubois a fait paraître ces mémoires, sous le titre de *Description des travaux hydrauliques de L. A. de Cessart, ouvrage imprimé sur les manuscrits de l'auteur,* 2 vol. in-4°, avec 67 planches; Paris, 1806 et 1809.

CETTO (LE BARON ANTOINE DE), conseiller-d'état intime du roi de Bavière, long-temps son ministre plénipotentiaire en France, grand'croix de l'ordre de la couronne de Bavière, etc., pair à vie du royaume de Bavière, est né à Deux-Ponts, en 1756. Après avoir servi avec distinction dans l'administration intérieure de son pays, M. de Cetto parut, pour la première fois, dans la carrière diplomatique, à Bâle, en 1795, pour y surveiller les intérêts du duc Charles de Deux-Ponts. Rappelé de cette mission, il fut chargé, en 1796, de se rendre à Paris pour engager le directoire à soutenir le duc de Deux-Ponts, héritier de l'électeur de Bavière, contre les prétentions malveillantes de la maison d'Autriche. C'est à cette époque critique qu'il se fit remarquer par cette habileté et cette fermeté qui lui valurent la confiance de la cour de Bavière, et depuis le rang distingué qu'il occupa dans la diplomatie. Il fut un des premiers et des plus actifs artisans de la confédération du Rhin; il montra, en beaucoup d'occasions épineuses, un patriotisme et une loyauté qui lui ont assuré en France et en Bavière l'estime générale. M. de Cetto épousa d'abord la fille du fameux libraire Cazin, et en 1813, épousa en secondes noces la baronne Arianne de Deux-Ponts, issue de la maison régnante de Bavière. Il remplit aujourd'hui les fonctions de conseiller-d'état, en service ordinaire. — Charles de CETTO, l'aîné de ses fils, a long-temps servi dans les armées françaises, où souvent il s'est fait remarquer avec distinction. D'honorables blessures et la croix d'officier de la légion-d'honneur, attestent sa bravoure et les services qu'il a rendus à sa patrie adoptive.

CEVALLOS (DON PEDRO), né à Saint-Ander en 1764. Il appartient à une ancienne famille, et entra de bonne heure dans la carrière diplomatique. En 1784, après avoir été secrétaire d'ambassade, il fut admis dans la secrétairerie-d'état. Le prince de la Paix qui, à cette époque, n'était que Godoï, duc d'Alcudia, lui ayant donné en mariage une de ses cousines, le fit nommer premier secrétaire-d'état, lorsqu'il se démit lui-même de cette dignité, sans cesser de conduire les affaires. Occupé des intrigues qui, en divisant la cour d'Espagne, attirèrent sur ce pays d'autres fléaux, Godoï n'instruisit pas de ses projets le ministre qui lui devait son élevation ; soit qu'en cela il rendît justice à la droiture de Cevallos, soit qu'il eût au contraire une assez mauvaise opinion de ses moyens pour en parler, dit-on, comme *d'un homme incapable de gouverner même une maison de moines*. Les désordres suscités par cet homme alors si puissant, et la conduite imprudente du prince des Asturies, décidèrent Napoléon a faire entrer des troupes en Espagne. Plusieurs places étaient déjà au pouvoir des Français, quand Cevallos put entrevoir les causes de cette invasion. S'étant déclaré en faveur de Ferdinand, il ne courut aucun danger lorsqu'on se souleva dans Aranjuez pour se délivrer de l'influence du prince de la Paix. Après l'abdication de Charles IV, Cevallos confirmé dans son titre de premier secrétaire-d'état par le roi Ferdinand, s'efforça de le prémunir contre les suggestions qui l'entraînèrent enfin à Bayonne, et loin d'approuver ce voyage, il le pressait de faire en dernier lieu un appel à la nation pour que la péninsule conservât une sorte d'indépendance. Il ne fut pas écouté ; les insinuations du général Savary prévalurent; le prince se laissa entraîner, et Cevallos le suivit. A Vittoria, une partie du peuple ayant voulu dételer les chevaux du roi et traîner sa voiture, Cevallos saisit cette occasion de renouveler ses instances; mais ce monarque parut inébranlable dans la résolution que lui avait fait prendre sa propre faiblesse. En arrivant à Bayonne, on sut que l'empereur avait sur l'Espagne des desseins contraires aux droits de Ferdinand. On pouvait toutefois conserver de faibles espérances, et Cevallos fut introduit auprès de Napoléon; mais ensuite il se vit remplacé dans cette négociation difficile par le chevalier Labrador, qui fut écarté lui-même comme se trouvant d'un rang inférieur à celui du ministre français, M. de Champagny. Cependant Cevallos continuait à défendre les intérêts de Ferdinand; mais l'arrivée de Charles IV, ses plaintes contre son fils, et sa déférence envers Napoléon, dont il invoquait l'appui, décidèrent Ferdinand à renoncer, par les actes du 1er et du 6 mai, au pouvoir que l'abdication précédente lui avait conféré. Lorsque ensuite la famille royale partit pour Bordeaux, Cevallos resta dans Bayonne. Joseph Bonaparte l'emmena à Madrid. Ce prince qui avait le dessein de se concilier le cœur des Espagnols, mais qui se dissimulait en cela toute la difficulté des circonstances, commença par offrir à Cevallos la place de premier ministre. L'Espagnol l'accepta; mais à peine arrivé dans la capitale, il donna sa démission, et se retira auprès de Saint-Ander : dans cette position favorable, il servit de tout son pouvoir la cause de Ferdinand. Il fut un des auteurs du traité avec l'Angleterre, convention qualifiée bientôt de monstruosité politique. L'Espagne, occupée en même temps par des étrangers, et livrée à de prétendus amis, les accusa presque également de sa ruine. Cevallos ayant publié *l'Exposé des moyens employés par Napoléon pour usurper la couronne d'Espagne*, venait d'être déclaré ennemi de l'Espagne et de la France, et traître aux deux couronnes, lorsque, vers le commencement de 1809, il se rendit à Londres comme envoyé extraordinaire, à l'effet de remercier le roi de la Grande-Bretagne des secours accordés à la péninsule, et pour régler diverses stipulations. Revenu dans son pays, après avoir obtenu ce qu'il désirait, il continua d'agir contre la France. En 1811, il fit imprimer un nouveau mémoire, aussi peu modéré, sous ce titre : *Politique particulière de Bonaparte, ou Moyens dont il se sert pour détruire la religion catholique, et pour corrompre la fidélité des Espagnols, ne pouvant les réduire par la force*, in-8°. En 1814, Ferdinand, rentré en Espagne, rappela auprès de lui Cevallos; et le fit premier ministre. On lui fut redevable de plusieurs décrets sur l'instruction publique et sur la construction de routes et de canaux dans l'intérieur de l'Espagne. Il cherchait à diminuer les rigueurs exercées contre les proscrits, et surtout à inspirer au roi de l'indulgence envers les anciens membres des cortès; mais les Ostolaza, les Escoiquiz, les Macaguas n'inclinaient pas vers la clémence. Le roi, qu'ils paraissaient subjuguer, ne retira point toute sa confiance à Cevallos; mais au commencement de 1816, il le comprit dans la destitution générale des ministres, et l'envoya en exil à Saint-Ander, avec une pension de 40,000 réaux. Quelques semaines après, au mois de février, on lui confia le portefeuille des affaires étrangères, et il reçut, comme une récompense de son ancienne fidélité, le collier de la Toison-d'Or. En passant un peu plus tard au ministère de la justice, il reprit le titre de premier secrétaire-d'état. Ce fut alors que parut le décret contre les délateurs et les calomniateurs; mais Cevallos fut de nouveau éloigné du ministère, sous prétexte que sa santé était affaiblie. Quelque temps après il fut nommé ambassadeur à Vienne.

CHABAN (François-Louis-René-Mouchard, comte de), né le 18 août 1737, se destina d'abord à la carrière des armes. Sous-aide-major aux gardes-françaises, lorsque la révolution éclata, il en adopta les principes avec la sagesse et la modération dont il a fait preuve toute sa vie. Après l'avoir traversée dans une position obscure, il exerçait, à l'époque du 18 brumaire, les fonctions de maire de la commune des Prés-Saint-Gervais, près Paris. Il fut alors nommé sous-préfet de Vendôme, et les talens distingués qu'il déploya dans ce poste, lui valurent l'honneur d'être bientôt appelé à des fonctions plus importantes. Devenu successivement préfet de Rhin-et-Moselle, puis de la Dyle, il administra ces deux départemens avec une sagesse paternelle. Magistrat éclairé, travailleur infatigable, partout il laissa des regrets après lui. Nommé conseiller-d'état, [illegible] quitta Bruxelles et fit partie de la commission établie à Florence pour organiser et administrer la Toscane. De retour à Paris, il fut attaché comme conseiller-d'état en service ordinaire, à la section de l'intérieur, où plusieurs travaux lui furent confiés. Enfin M. de Chaban était un des conseillers-d'état attachés à l'administration de la guerre, lorsqu'il fut envoyé à Hambourg avec le titre d'intendant-général des finances. Quand par suite des désastres de Moscow et de Leipsick, cette ville se trouva assiégée, M. Chaban, déployant toute l'activité et le sang-froid que demandaient les circonstances, sut adoucir, dans leur exécution, la sévérité de certaines mesures, et unir ainsi la prudence à la fermeté. Enfin, épuisé par de longues fatigues, il ne put résister à une épidémie qui se déclara durant le siége, et il mourut, en 1813, à l'âge de 58 ans. Plus heureux que tant de Français condamnés à lui survivre, M. Chaban expira sans connaître toute l'étendue des maux de la patrie. Plein de lumières, de bonté véritable et de simplicité, il laissa une réputation sans tache, et emporta les regrets de tous ceux qui l'avaient connu.

CHABANNES (JEAN-BAPTISTE-MARIE-FRÉDÉRIC, MARQUIS DE), né le 27 septembre 1770. Il émigra dès les premiers temps, et fit la campagne du Rhin sous le prince de Condé; mais ayant passé en Angleterre, après le licenciement, il s'y occupa de diverses spéculations, et particulièrement de l'éclairage de la ville de Londres. Rentré en France, sous le consulat, il voulut y établir de nouvelles voitures appelées *vélocifères*. Cette entreprise n'eut pas de succès, et M. de Chabannes s'éloigna de ses créanciers pour ne reparaître dans la capitale qu'en 1814. Au mois d'avril, il se rendit auprès de Louis XVIII qui était sur le point de quitter Londres. Cette démarche était dirigée par M. de Talleyrand, dont les fonds avaient alimenté d'abord l'opération des vélocifères. Nommé aide-de-camp du roi, M. de Chabannes revint aussitôt à Calais, afin d'y préparer toutes choses pour le débarquement; et ensuite il se rendit à Lille, où il persuada au comte Maison de faire sa soumission au roi. Forcé de quitter la France, en 1815, M. de Chabannes retourna en Angleterre, où il fit paraître quelques brochures: 1° *Lettre à M. de Blacas*; 2° *Aperçu historique et politique des fautes commises depuis la bataille de Leipsick, jusqu'à la nouvelle révolution qui vient de s'opérer*; 3° *Aux Français : deux mots de vérité à chacun, selon son état*; 4° *Procès-verbal d'une assemblée tenue à Paris*, *juin* 1815, *sous la présidence de l'honneur, la fidélité et la justice*; 5° *M. de Chabannes à M. de Talleyrand, premier ministre du roi*. On regarde comme assez curieux ce dernier écrit, où l'auteur adresse à M. de Talleyrand des reproches amers. M. de Chabannes a été nommé pair de France, le 17 août 1815.

CHABANON (N.), membre de l'académie française, fut l'un des littérateurs du 18me siècle qui, à force de travail et de patience, ont su le mieux suppléer au génie qui leur manquait. Ses ouvrages se font remarquer par cette sorte d'observation froide, qui est plutôt le résultat des observations d'autrui comparées par un esprit juste, que le fruit de l'examen approfondi des objets mêmes. Son élégance est symétrique et compassée ; quand une page heureuse sort de sa plume, il est trop aisé de sentir par quelles combinaisons secrètes et pénibles il est parvenu à ce résultat. Ses vers sont purs, mais ils manquent de souplesse et de grâce. Ses pièces de théâtre n'offrent guère qu'une suite d'incidens ingénieusement rapprochés. Les œuvres du génie ne sont, il est vrai, qu'un calcul habile de tout ce qui séduit, frappe ou émeut ; mais l'attention la plus laborieuse y conserve toujours l'élan de l'inspiration ; ce qu'on appelle un admirable instinct n'est souvent que le triomphe de l'art. Chabanon était savant, et ne manquait ni d'érudition, ni d'esprit. Il avait même cette espèce de sensibilité douce qui plaît aux hommes en société, parce qu'elle ne promet ni passions profondes, ni affections orageuses. Mais dans les ouvrages littéraires où l'esprit cherche avidement quelque chose qui l'élève au-dessus des habitudes sociales, ces sentimens aimables et polis semblent quelquefois décolorés. Aussi Chabanon fut-il plus recherché que ses ouvrages. On l'aimait sans le lire, et il fut académicien, moins par l'estime que l'on portait à ses écrits, que par celle que méritait son caractère. Né à Saint-Domingue, en 1730, il fut d'abord dévot, ensuite philosophe, se livra tout entier à l'étude de la musique, se fit connaître dans le monde par son talent agréable sur le violon, débuta en littérature par une froide tragédie (*Eponine*, 1762) ; par quelques dissertations élégamment écrites (*sur le sort de la Poésie en ce siècle philosophique, sur Homère*, etc.) ; et par quelques passions romanesques, où il apporta trop de bonne foi, trop de faiblesse et trop d'illusions, pour qu'elles n'entraînassent pas le repentir après elles. Dans ses Mémoires posthumes, publiés par Saint-Ange, en 1795, on peut voir combien l'amour occupa de place dans sa vie, et à quelles épreuves fut mise sa fidélité. Trois femmes attachèrent à leur char cet amant crédule, dont la longue constance brava leurs longues perfidies. Sa réception à l'académie française et à celle des inscriptions, acheva ce que la maturité de l'âge avait commencé : détrompé de l'amour, il se réfugia dans la philosophie. Chabanon traversa sans obstacles les premiers orages de la révolution, et mourut le 10 juillet 1792. Aimé de Voltaire, sans ennemis, sans envieux, il jouit de tous les avantages du talent, sans être exposé aux dangers de la gloire et du génie. Ses *Traductions de Pindare et de Théocrite*, 1771, 1775, 1777, sont estimées ; mais ses meilleurs écrits sont sans aucun doute ceux où il a pu développer ce talent d'analyse critique, qui ne s'élève jamais jusqu'à de hautes considérations, mais qui, secondé par le savoir et l'habitude de juger, peut servir de guide aux jeunes écrivains. Son *Dis-*

Google

cours sur Pindare et sur la Poésie lyrique (1769) est de ce genre. Distinguées par les mêmes qualités, ses *Observations sur la musique* (1779, 1785, 2 vol.), sont toutefois d'un ordre supérieur; Chabanon a saisi, avec beaucoup de bonheur, quelques rapports inaperçus entre la science des sons, celle de la parole, la sensibilité de l'âme et la métaphysique du langage; mais en refusant à la musique le pouvoir d'imiter la nature, et celui d'exprimer les passions, il a trahi le défaut de son organisation personnelle. Les *comédies* de Chabanon (1788), et ses *tragédies* (1769), les *opuscules* en vers (1775, 1779), et ses *éloges académiques* (1764, 1791), *éloges de Rameau et de Fréron*, portent le même caractère de sagesse, d'urbanité, de froideur et d'élégance.

CHABANON (Antoine-Dominique de). Avant la révolution, il était entré au service. Député à la convention, il vota dans le procès de Louis XVI, pour la détention et le bannissement à la paix, pour le sursis et pour l'appel au peuple. Après la session, il passa au conseil des cinq-cents, dont il sortit en 1797. Il obtint, sous le gouvernement consulaire, la sous-préfecture de Murat, dans le Cantal, et depuis il fut secrétaire-général du ministère de la marine. Le roi lui a conféré les ordres de la légion-d'honneur et de Saint-Louis.

CHABAUD (Antoine), naquit à Nîmes, en février 1787, d'une famille protestante, et mourut à Cette, au mois d'août 1791. Témoins des succès qu'il obtint comme élève, au collége de Nîmes, les jésuites voulurent attacher le jeune Chabaud à leur ordre; mais un colonel, également frappé des connaissances qu'il développa dans un concours public, proposa à sa mère de le faire entrer au service; elle y consentit d'autant plus volontiers, que la vocation de son fils était pour l'état militaire. En 1746, après avoir achevé ses études à Genève, il entra dans le régiment de Bourbon infanterie: il fit le siége de Mons, celui de Saint-Guilain, en qualité d'aide-de-camp du marquis de Chaumont, et ceux de Charleroy, de Namur, de Maëstricht, comme officier de grenadiers: il se fit remarquer à la bataille de Raucoux. Les détails de l'infanterie fatiguaient son esprit sans l'occuper; il désira entrer dans le corps royal du génie, se fit recevoir à l'école de Mézières, où il acheva en moins d'une année des études qui en exigent ordinairement plusieurs, et fut fait capitaine au sortir de cette école, ce qui n'avait pas encore eu d'exemple. A la retraite d'Hanovre, il remplissait les fonctions d'aide-maréchal-des-logis du corps que commandait le marquis de Voyer. La paix se fit; le service ordinaire des places ne pouvant pendant la paix occuper l'extrême activité de M. Chabaud, il se livra au travail du cabinet, et fit paraître de nombreux mémoires sur les diverses parties de son art, et sur leur application aux pays où il était employé. En 1776 et 1777, il s'occupa d'un grand travail sur les canaux de Picardie, demandé par les ministres de Saint-Germain et

Turgot : si leur retraite du ministère n'en eût empêché l'exécution, la Somme serait aujourd'hui navigable jusqu'à la mer, et d'immenses terrains, stagnans sous les eaux, seraient rendus à l'agriculture. Des travaux de cette importance n'empêchaient pas cet habile ingénieur de se livrer à des recherches prolongées ; il fit l'*Histoire* des villes de *Montmédy,* de *Péronne,* de *Saint-Quentin*, où il fut successivement employé. Nommé major en 1778, il refusa la croix de Saint-Louis, ne voulant pas prêter le serment de catholicité, exigé par les statuts de l'ordre. Ce fut en vain que M. le comte de Périgord, commandant de la province du Languedoc, le pressa d'accepter cette décoration. *Il ne me serait pas permis*, répondit-il, *d'écrire autour de la croix que je n'ai pas prêté le serment; je ne veux pas d'un honneur qui pourrait me faire soupçonner d'un parjure*. On peut croire qu'un homme de ce caractère ne sollicita point de faveur, aussi fut-il oublié jusqu'au jour où l'on eut besoin de lui. En 1783, sous le ministère de MM. de Ségur et de Vergennes, le gouvernement français, bien convaincu de la nécessité de soutenir la Porte ottomane, et cependant n'osant pas prendre ce parti ouvertement, envoya dans le Levant des officiers distingués de toutes les armes, pour diriger les opérations et les armées des Turcs: le major du génie Chabaud (il venait d'être promu à ce grade) fut chargé de se rendre à Constantinople, pour mettre cette capitale en état de défense, et fortifier les Dardanelles. Après avoir éprouvé tous les désagremens que lui réservaient la jalousie de ses compatriotes, l'insouciance du gouvernement qui l'employait, et la stupide ignorance de celui qu'il allait secourir, il revint en France. En 1785, il publia sur *les volcans* et sur *les tremblemens de terre*, un mémoire dans lequel, appliquant la théorie de sa pompe à feu aux terribles effets de ces phénomènes, il les expliqua d'une manière plus satisfaisante qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, et indiqua des moyens de s'en préserver. L'académie des sciences de Paris honora cet ouvrage de son approbation, et celle de Montpellier s'empressa d'en agréger l'auteur parmi ses membres. La révolution commença sous les plus heureux auspices; M. Chabaud, né protestant, c'est-à-dire proscrit par d'injustes lois, ne pouvait qu'embrasser avec ardeur des principes qui lui assuraient le libre exercice de sa religion, et la jouissance entière de ses droits naturels. Honoré des suffrages de ses concitoyens, il était membre de la première assemblée électorale, lors des premiers troubles de Nîmes, en 1790. L'urgence et la gravité des circonstances firent créer un comité militaire, dont il fut nommé président, et qui sauva la ville de l'effervescence des partis et de la disette qui commençait à s'y faire sentir. Le calme rétabli, M. Chabaud se démit de l'espèce de dictature qu'il avait exercée, et il reçut des témoignages multipliés d'estime et de reconnaissance publiques. L'assemblée électorale le mit à la tête du directoire départemental du Gard : il y développa de grands talens pour l'administration, et une énergie qui s'alliait en lui à une extrême bonté. Il continuait cependant d'appartenir à l'état militaire, et le ministre de la guerre, à la sollicitation des autorités de son département, et de l'assemblée constituante, le maintint dans les fonctions qu'il occupait. Son activité semblait s'accroître avec son âge; en 1790, résumant tout ce que l'expérience, la réflexion et les travaux de sa vie entière lui avaient appris, il considéra politiquement et militairement la France dans son ensemble et dans ses détails, et jeta dans un grand ouvrage les bases d'un système général de défense, d'après lequel il proposa la réduction d'un grand nombre de places fortes, et la construction de quelques autres. La multiplicité des travaux auxquels se livrait cet excellent citoyen, et plus encore les vives inquiétudes que lui donnaient les désordres causés par les premières approches de la tempête révolutionnaire, altérèrent sa santé; il éprouva une maladie longue et cruelle, pendant laquelle ses concitoyens lui prodiguèrent les preuves de vénération et d'amour qui eurent plus d'efficacité pour adoucir ses derniers momens, que sa nomination tardive au grade de colonel directeur du génie, qu'il reçut en 1791, deux mois avant sa mort. Homme, citoyen, soldat irréprochable dans la guerre et dans la paix, sa mémoire doit rester en vénération sur la terre.

CHABAUD-DE-LATOUR (Antoine-Georges-François, baron), appartient à une famille protestante. Il naquit à Paris le 15 mars 1769. En 1788, il entra comme lieutenant en second dans l'arme du génie, et l'année suivante il passa au régiment de Rohan infanterie. Sa manière de penser sur les principes que les premières années de la révolution consacraient enfin, lui firent donner, en 1791, le commandement d'une légion de la garde nationale de Nîmes; mais bientôt il le quitta pour un service plus actif, à la tête d'un corps de grenadiers et de chasseurs volontaires. Après avoir fait une campagne, il fut arrêté comme coupable de fédéralisme, et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Nîmes; il ne dut son salut qu'au dévouement de M^{me} Chabaud, qui, en s'exposant comme le fit depuis une autre femme généralement admirée, facilita son évasion à l'heure même où l'on préparait son supplice. Il quitta le sol de la France, et n'y rentra qu'après l'événement du 9 thermidor. En 1797, le département du Gard le choisit pour député au conseil des cinq-cents. Il ne trouva pas l'occasion d'y parler sur des matières importantes; mais, au 18 brumaire, on ne lui vit aucune hésitation : il ne partagea point les craintes de plusieurs citoyens éclairés; il envisagea les choses sous un autre aspect, et il ne conçut que des espérances. Il se montra tellement favorable au changement qui s'opérait, que dans la séance du 19, il compara cette journée de Saint-Cloud, après laquelle la liberté nous abandonna, au moment fameux où le serment du Jeu-de-Paume l'avait promise à l'ancien monde. Le même jour on nomma une commission pour rédiger la constitution dite de l'an 8, et les lois organiques; M. Chabaud-de-Latour en fut membre, et il montra constamment, dans les discussions, des talens peu communs, et des connaissances étendues. Plus tard, il vota, au sein du tribunat, contre la clôture de la liste des émigrés; il craignait que cette sorte d'indulgence ne compromît bientôt la sûreté de l'état. En 1804, il ne fut point contraire à l'établissement de l'empire; à cette occasion il s'éleva fortement contre une partie de ceux qui s'y opposaient, contre ceux qui avaient leurs motifs pour refuser aux peuples le droit d'élire les chefs de leur gouvernement. Les difficultés sur cette question se reproduisent encore, et l'on ne saurait en marquer le terme : la prévention et les intérêts particuliers le reculent sans cesse; le temps et l'expérience pourront seuls à cet égard accorder les opinions. Bien que M. Chabaud eût reçu la décoration de la légion-d'honneur, il ne tarda pas à tomber dans la disgrâce de Napoléon. Cependant le département du Gard l'ayant désigné pour le corps-législatif, en 1813, le sénat confirma ce choix, et M. Chabaud put donner, comme député, son adhésion à la déchéance de l'empereur en 1814. Bientôt il fit partie de la commission chargée de quelques travaux relatifs à la charte, et obtint alors, avec le titre de baron, celui d'officier de la légion-d'honneur. Dans la session suivante, M. Chabaud parla en faveur des députés des pays devenus étrangers à la France, et qu'on proposait d'exclure de la chambre. Il se déclara expressément contre la censure, et vota dans l'intérêt des communes, soit pour la prohibition des fers étrangers, soit contre l'exportation des laines. Il était retiré à Nîmes à l'époque des *cent jours :* et il ne prit aucune part à ces événemens; mais ensuite, pendant la violente réaction qui les suivit, il eut le courage et le bonheur d'être utile aux protestans. Cette conduite n'était pas propre à le faire admettre dans la chambre de 1815; mais deux années plus tard, en 1817, il fut réélu, ce qu'on attribua surtout à sa liaison avec M. Decazes. M. Chabaud vota constamment, soit contre les lois d'exception, soit contre le nouveau système électoral; et lorsqu'une discussion s'éleva sur la pétition de M. Madier-de-Montjau, il ne craignit pas de se présenter à la tribune pour attester la vérité des faits allégués dans cette plainte, et pour en demander le renvoi au conseil des ministres.

CHABERT (Philibert), célèbre médecin vétérinaire, naquit à Lyon le 6 janvier 1737. Son père était maréchal, et il dut à ses leçons les premiers élémens d'un art qu'il a illustré depuis. Il vint à Paris, se perfectionna chez Lafosse le père, y puisa le goût de l'observation et de la pratique, et entra dans les équipages du prince de Condé en qualité de maréchal. Il fit les campagnes d'Hanovre, et à la paix de

1763, il entra à l'école vétérinaire de Lyon, que Bourgelat avait établie l'année auparavant. Bourgelat eut bientôt apprécié les talens de Chabert, et il reconnut son utilité dans l'école d'Alfort, à l'établissement de laquelle il travaillait (1766). Il le plaça d'abord à la tête des hôpitaux et des forges, et n'eut qu'à s'applaudir de son choix. Bourgelat se plaisait à rendre justice à Chabert, et ne dissimulait pas les obligations qu'il lui avait : « La rapidité de ses progrès, disait-il, » lui assure une réputation qui seule suffirait pour convaincre à jamais de l'utilité de nos établissemens. » Chargé de tous les détails d'une administration encore naissante, Chabert entretenait une correspondance suivie, administrative et scientifique, sans surveillans, sans secrétaire; dirigeait les hôpitaux et les forges, répondait aux nombreuses consultations; et son activité suffisait à tous ces travaux. Il fut nommé successivement professeur de maréchalerie, des maladies et des opérations, inspecteur des études, et directeur de l'école d'Alfort. Il succéda à Bourgelat, en 1780, dans sa place de directeur et inspecteur-général des écoles royales vétérinaires. Chabert fut nommé membre de la légion-d'honneur par Napoléon, en 1805. Il était correspondant de l'institut de France, et mourut le 8 septembre 1814. Chabert a publié un *Essai sur la ferrure*, et plusieurs mémoires de médecine vétérinaire pratique qui sont imprimés dans le *Journal d'agriculture et dans les instructions vétérinaires*, etc. Il a laissé des cahiers manuscrits sur plusieurs maladies, et il avait préparé un grand ouvrage sur les opérations chirurgicales, ouvrage dont toutes les planches sont gravées, et que le gouvernement s'empressera sans doute d'acquérir.

CHABERT (Théodore), né a Grenoble, le 16 mai 1758. Après avoir servi comme général de brigade dans l'armée du Nord, il commanda à Liége en 1795, et, en 1797, il passa à l'armée de Sambre-et-Meuse. Nommé, l'année suivante, député au conseil des cinq-cents, par le département des Bouches-du-Rhône, il y dénonça, comme protecteur de la réaction royaliste à Marseille, Lucotte, chef de la 4^{me} demi-brigade d'infanterie légère. Le 7 août 1798, il s'éleva vivement contre les déprédations des employés de la guerre, et demanda que les lois rendues contre les émigrés fussent déclarées applicables à ceux qui s'étaient soustraits à la déportation du 18 fructidor. Peu de temps après, il fit traduire, devant une commission militaire, les naufragés de Calais. Sous le consulat, il rentra dans les rangs de l'armée. Lorsque Bonaparte établit la légion-d'honneur, le général Chabert reçut la croix de commandant de l'ordre, et après avoir fait encore quelques campagnes, il se retira. Mais, en 1815, il reprit du service, et fut nommé lieutenant-général, le 17 avril. Chargé du commandement des troupes et de la garde nationale réunies à Grenoble, en faveur de Napoléon, il marcha à leur tête contre le général Ernouf, qui s'avançait avec l'aile droite de l'armée du duc d'Angoulême. Cette sorte de campagne, vers le Rhône, causa peu de fatigue au général Chabert ; les hostilités cessèrent avant d'avoir été sérieuses, mais, après le retour du roi, il ne fut plus en activité.

CHABERT (Joseph-Bernard, marquis de), a passé presque toute sa vie sur mer. Ce marin infatigable, ce capitaine si actif, était membre du bureau des longitudes, associé à beaucoup d'académies, et compté parmi les savans d'Europe les plus estimés. Un grand et utile ouvrage qu'il n'a pu achever (l'*Atlas général des côtes de la Méditerranée*), eût mis le sceau à sa réputation ; mais il perdit la vue, quitta la France, et ne laissa que des parties détachées de ce travail. Il serait à désirer qu'une main patiente et habile s'occupât de le compléter. Le seul ouvrage qu'il ait publié est un *Voyage*, purement astronomique et hydrographique, *sur les côtes de l'Amérique septentrionale* (1753, in-4°, Mémoires de l'Académie des sciences). Les côtes de l'Acadie, partie éloignée et peu connue du Canada, reçurent, pour la première fois, la place qui leur appartient, dans les cartes géographiques qui font partie de ce voyage. Né à Toulon, le 28 février 1724, le marquis de Chabert mourut à Paris, en 1805, âgé de 82 ans. Entré fort jeune au service, il avança rapidement, se battit avec un grand courage, perfectionna l'hydrographie, et sut, à la fois, imiter Cassini et Duguay-Trouin.

CHABOT (François, surnommé *le Capucin*), a joué, pendant les premières années de la révolution française, un rôle turbulent, bizarre et pourtant secondaire. Une ardeur fanatique et des vues bornées, l'enthousiasme d'un républicanisme mal combiné, une probité douteuse, une ambition folle, une activité stérile, une éloquence fougueuse, spirituelle, entortillée, audacieuse, une témérité que rien n'arrêtait et qui n'arrivait à rien, ont caractérisé sa conduite. Né à Saint-Geniez, dans le Rouergue, en 1759, d'un cuisinier du collége de Rhodez, il fit ses études dans cette maison, s'abandonna aux directions spirituelles des pères qui l'instruisaient, se passionna pour la vie ascétique et rigide, endossa le froc du capucin, et étonna ses professeurs eux-mêmes par son excessive austérité. A quoi tiennent les mœurs, les réputations et les caractères? Si le capucin fût né trois cents ans plus tôt, de telles dispositions en eussent fait un ermite, un martyr ou un saint. Mais quelques-unes des idées nouvelles pénétrèrent jusqu'à lui, et son fanatisme prit un autre cours; il quitta le froc, et se lança impétueusement dans la carrière de la liberté ; les talens qu'il annonçait et l'ardeur patriotique dont il paraissait animé, le portèrent à l'assemblée constituante. Il fit parler de lui dans cette session, déclama, pérora, dénonça, s'agita, avec une véhémence qui n'aboutissait guère qu'à faire retentir son nom. S'il faut en croire les traditions (d'autant plus problématiques peut-être qu'elles sont plus récentes), il se fit attaquer et blesser par six hommes, afin d'allumer l'indignation du peuple contre le parti de la cour, et supplia deux de ses collègues de l'assassiner, pour porter ensuite son cadavre sanglant au milieu du faubourg Saint-Antoine. Quoi qu'il en soit de ces faits, que l'ivresse du fanatisme peut du moins rendre vraisemblables, Chabot dénoncé par les ministres, contre lesquels il avait lancé les accusations les plus fortes, fut sauvé par ses collègues. Prédicateur populaire, le 20 juin et le 10 août, il fit retentir des éclats de son éloquence révolutionnaire, les temples qu'il avait baignés de ses larmes pieuses quelques années auparavant. On le vit prêcher l'insurrection et arracher des prêtres au massacre, accuser devant le peuple la majorité de l'assemblée, demander la mise hors la loi de La Fayette, et sauver l'abbé Sicard. Sa conduite fut la même dans la convention, où il fut élu par le même département. Peu d'objets importans l'occupèrent, et la même turbulence le signala toujours. Un mariage avec une Autrichienne, quelques défiances qu'il laissa échapper dans ses discours contre Roberspierre et ses amis, la déclaration qu'il osa faire à la tribune, que *s'il n'y avait pas d'opposition dans l'assemblée, il en formerait une à lui tout seul*, indisposèrent contre lui les chefs du parti dominant. Il fut trouvé coupable d'une falsification de loi, qui devait grossir singulièrement son revenu, et il fut condamné à mort; en vain il implora la clémence de ses collègues. Leur vengeance, ou leur indifférence, ou leur jalousie, se cachèrent sous le masque de l'austérité. Il se procura du poison, l'avala, jeta des cris affreux quand ses entrailles brûlantes en sentirent les premières et terribles atteintes, reçut le contre-poison qui lui fut administré, et porta sur l'échafaud ce misérable reste de vie trois jours après le 5 avril 1794. Chabot semble être le type de tout ce que l'on peut trouver de ridicule dans la révolution. Capucin, marié à une baronne autrichienne, sale dans ses habitudes extérieures; c'est lui qui infligea, aux principaux démocrates. les dénominations de *montagnards* et de *sans-culottes;* qui provoqua la *fête de la raison;* qui se déclara contre toutes les *mains* qui n'étaient point *calleuses*, et contre les *muscadins*, c'est-à-dire, contre les gens qui portaient du linge blanc; l'un des hommes, en un mot, qui, par l'ignoble frénésie de leur prétendu patriotisme, ont fourni le plus de prétextes aux ennemis d'une sage et pure liberté.

CHABOT (Louis-François-Jean), né le 26 avril 1757. Au commencement de la révolution il était sous-officier. Son mérite seul décida de son avancement rapide à l'armée du Nord et à la Vendée, où il fit des actions d'éclat. Nommé général de division, en l'an 2, il passa en Italie sous les ordres de Bonaparte. A la tête de la division chargée du blocus de Mantoue, il contribua particulièrement à la capitulation de cette place importante. En l'an 7, il était à Corfou lorsque les

Russes se présentèrent, et il les repoussa. Envoyé à l'armée de l'Ouest l'année suivante, il battit le général Bourmont, et acheva de pacifier la Vendée. Après être retourné en Italie et vers les côtes de la Grèce, il reçut, en 1804, le titre de commandant de la légion-d'honneur, et fut désigné par le collége électoral du département des Deux-Sèvres, comme candidat au sénat-conservateur. La guerre d'Espagne lui fournit, en 1808, d'autres occasions de se distinguer, particulièrement à Villa-Franca et à Lobrega. Rentré en France, il y obtint le commandement de la 4^{me} division militaire, mais il le perdit après le 20 mars. Le retour du roi le lui rendit, et ensuite il ne tarda pas à être mis à la retraite.

CHABOT DE L'ALLIER (GEORGE-ANTOINE), né à Montluçon en 1758, était avocat à Paris, au commencement de la révolution. De retour dans son département, il y exerça différentes charges de magistrature avec distinction. Il fut élu député suppléant à la convention nationale : mais son admission, proposée en l'an 3 (1794), fut rejetée, parce que l'instruction qu'il avait reçue de ses committans contenait le maintien de la royauté; le député Clausel saisit cette occasion pour l'accuser de fédéralisme et d'intelligence avec les clubs du Midi. L'année suivante, Chabot fut admis; et sur sa proposition, la convention accorda un nouveau délai de rigueur aux créanciers des émigrés. Devenu membre du conseil des anciens, en 1799, il s'opposa vivement à la loi de l'emprunt des 100 millions : dans la même session il dénonça la licence des journaux, désigna particulièrement celui qui avait pour titre *la Parisienne*, et obtint qu'il serait renvoyé au directoire pour en poursuivre les auteurs. Chabot passa au conseil des anciens, au tribunat, et dans l'une et l'autre chambre il se montra constamment l'un des plus zélés partisans de Bonaparte. Il vota d'abord pour que le général devînt premier consul; il insista vivement pour le consulat à vie, et se prononça bien plus énergiquement encore lorsqu'il fut question de proclamer Napoléon empereur. Il marqua chacun de ces grands événemens par quelques discours à l'appui de son opinion; et lorsque Carnot s'éleva contre l'empire, il le réfuta d'une manière remarquable par la force et la justesse de sa dialectique. En 1804, Chabot fut nommé commandant de la légion-d'honneur; en 1806, inspecteur-général des écoles de droit, fonction qui, en 1810, lui ouvrit l'entrée du conseil de l'université; et, en 1809, juge à la cour de cassation. A la rentrée de Louis XVIII, il fut maintenu dans toutes ses places, qu'il ne perdit pas néanmoins au retour de Napoléon, et qu'il a conservées jusqu'à sa mort, arrivée le 19 avril 1819. Chabot a publié: 1° *Tableau de la législation ancienne sur les successions, et de la législation nouvelle établie par le code civil*; 2° *Commentaire sur la loi du 25 germinal an 2, relative aux successions*; 3° *Questions transitoires sur le code Napoléon.*

CHABRAN (JOSEPH), lieutenant-général, commandant de la légion-d'honneur, etc., né le 22 juillet 1763, à Cavaillon, en Provence. Au commencement de la révolution, il professait les mathématiques dans un collége des Pères de la doctrine. Il n'hésita pas à embrasser les espérances qui s'offraient aux amis de la liberté, lorsqu'il eut à Nice une première occasion de se distinguer. Il était, depuis le 4 août 1792, capitaine dans le 5me bataillon des volontaires des Bouches-du-Rhône. Il contribua beaucoup au succès de l'attaque de plusieurs places par l'armée d'Italie, où il servait en qualité d'adjudant provisoire à l'état-major. De nouveaux faits d'armes lui valurent le grade d'adjudant-général. Il ne fut pas moins heureux durant la campagne de l'an 4 en Italie; le jour même où son général obtint le surnom d'*enfant chéri de la victoire*, Chabran mérita celui de *bouclier de Masséna* : il était à l'avant-garde, il franchit avec ce général le pont de Lodi, à la tête des carabiniers. Il continua de se faire remarquer entre les braves durant cette glorieuse campagne. Après avoir donné de fréquentes preuves de valeur à Montebello, à la Corona, à Lonato, à Rivoli, à Dego, il fut nommé général de brigade sur le champ de bataille de Roveredo. Chargé d'arrêter et de punir le soulèvement de Vérone, et des autres parties des états vénitiens sur la terre ferme, il montra dans cette mission, difficile à plusieurs égards, autant de clémence que de courage. Après le traité de Campo-Formio, il fut nommé au corps-législatif; mais il n'accepta point ces fonctions, et il se rendit dans l'ancienne Provence, où sa modération et sa fermeté désarmèrent les rebelles des départemens des Bouches-du-Rhône et des Basses-Alpes. Les routes et les débouchés qui conduisent à Rome et à Vienne, redevinrent le théâtre de la guerre. Employé en Suisse, sous Masséna, le général Chabran détermina par une habile manœuvre la prise de Steig, emporta Coire à la baïonnette, et fit prisonnier le général Auffemberg, commandant des Grisons. Deux mois plus tard, le 1er mai 1799, à la tête d'un petit nombre d'hommes, il désarma 1500 Autrichiens; mais ensuite des forces trop supérieures l'obligèrent à la retraite : il l'effectua d'une manière savante, à travers les montagnes de Murg. Réuni à Masséna, il contribua sous lui à la victoire remportée, le 28 du même mois, sur le prince Charles. Quelque temps après, il fut blessé à l'attaque de la tranchée de Wolrau, dont il chassa les Autrichiens, en leur faisant 3,000 prisonniers. Bientôt nommé général de division, il se distingua à Stein, à Cerven, à Schwitz, à Ditikon, et le 25 septembre, lorsque Masséna, auprès de Zurich, détruisit Souwarow. Employé à l'armée d'Italie en 1800, il passa le Saint-Bernard avec sa division, et enleva le fort de Bard qui fermait la route de Verceil. S'il ne partagea pas directement la gloire du triomphe de Marengo, il y contribua pourtant par une diversion efficace opérée vers le Pô. La paix lui procura une gloire nouvelle : commandant du Piémont, il fit chérir dans ce pays sa droiture, et ses talens en administration. En 1805, il commanda aux îles Marcouf, que bientôt il quitta pour combattre de nouveau les Autrichiens. L'Espagne devint ensuite le théâtre de ses exploits; il fit les campagnes de 1807, 1808, 1809. Chargé spécialement d'apaiser l'insurrection de la Catalogne, il prit Taragone. En 1810, le général Chabran, de retour en France, cessa de faire partie des armées actives.

CHABRILLANT (MARQUIS DE), fils du premier écuyer du comte d'Artois. Il servait dans le régiment des carabiniers; la révolution étant survenue, il émigra, et se rendit à l'armée de Condé, où il fit la campagne de 1792. La loi d'amnistie n'était pas promulguée lorsqu'il rentra en France; il fut arrêté et incarcéré à Toulon, où il resta jusqu'à l'événement du 18 brumaire. Ayant alors obtenu de rentrer dans une partie de ses biens, M. de Chabrillant s'attacha au gouvernement impérial. Plus tard, un de ses fils prit du service, et succomba dans la campagne de Russie. Quant à M. de Chabrillant, il fut nommé, en 1814, gentilhomme de MONSIEUR, comte d'Artois, et il fit bientôt partie de la majorité de cette chambre de 1815, qui mérita une qualification singulière. Réélu en 1816, il a suivi imperturbablement les principes qu'il avait déjà manifestés. On a eu tort peut-être de l'accuser d'oublier les vœux et le mandat de ses commettans. Il peut avoir été le fidèle interprète des intentions spéciales de ceux qui l'avaient choisi; dans la session de 1818 et 1819, trouvant très-mauvais qu'une pétition fût adressée aux *représentans* du peuple français, il s'écria avec dignité : « Nous ne sommes point les représentans de la nation française. »

CHABROL (GUILLAUME-MICHEL), né à Riom, en 1714, fut avocat du roi au présidial de cette ville, et reçut de Louis XV des lettres de noblesse en 1767. Si les ancêtres d'un homme pouvaient conférer à leur descendant cette distinction frivole, Chabrol était noble avant d'être anobli; Sirmon le savant, et l'éloquent Arnaud, étaient membres de sa famille. Nommé conseiller-d'état en 1780, il mourut à Riom en 1792, le 22 février. On lui doit des *Mémoires* érudits sur plusieurs points de l'histoire, et surtout de l'histoire d'Auvergne : et un *Commentaire* estimé, en 4 volumes, *sur la Coutume d'Auvergne* (1784, in-4°); ouvrage où se trouvent beaucoup de connaissances spéciales, des détails d'un intérêt minime, d'autres détails curieux, et un savoir profond, mais aujourd'hui peu utile, sur tout ce qui regarde les coutumes de la province où il était né.

CHABROL DE TOURNOEL (GASPARD-CLAUDE-FRANÇOIS, COMTE DE), fils aîné d'un député de ce nom aux états-généraux de 1789, et petit-fils de l'auteur des Coutumes d'Auvergne, fut élu, par le département du Puy-de-Dôme, député à la chambre de 1815, et vota avec la minorité de cette assemblée. En 1816, après avoir présidé le collége électoral du

Puy-de-Dôme, il fut nommé, par ce département, membre de la chambre convoquée par l'ordonnance du 5 septembre, et y vota avec la majorité. Il vient d'être renommé en 1821. Il a trois frères; l'un exerça, sous l'empire, les fonctions de maire de Nevers. Les deux articles suivans sont consacrés à ses deux autres frères.

CHABROL DE CROUSSOL, (André-Jean, comte de), admis au conseil-d'état, en 1805, avec le titre d'auditeur, obtint bientôt celui de maître-des-requêtes, et, le 13 août 1809, fut nommé membre du conseil-général de liquidation en Toscane. Cette mission terminée, M. Chabrol exerça par intérim les fonctions de président de la cour impériale d'Orléans. Rappelé au conseil en service ordinaire, il fut nommé l'un des présidens de la cour impériale de Paris; enfin, le 16 août 1811, l'empereur l'envoya dans les provinces illyriennes avec le titre d'intendant-général des finances. M. Chabrol acheva d'organiser l'administration de ce pays, tâche déjà commencée par M. Dauchy et M. de Belleville. Durant cette mission, où il vit le général Bertrand, le duc d'Abrantès et le duc d'Otrante se succéder dans les fonctions de gouverneur-général d'Illyrie, M. Chabrol manifesta, sous leurs ordres, le dévouement le plus inébranlable, non-seulement au gouvernement mais à la personne de Napoléon. Quand son frère Chabrol de Volvic fut, par suite de la conspiration Mallet, nommé préfet de la Seine, M. Chabrol, l'intendant, s'écriait, avec l'accent de la sensibilité et de l'enthousiasme: *L'empereur sait, et apprendra mieux de jour en jour, combien il peut compter sur notre famille.* L'époque vint où des chances imprévues devaient mettre tant de fidélité à l'épreuve. Dans le courant du mois d'août 1813, les Autrichiens firent marcher un corps d'armée sur Laybach. M. de Chabrol, dont la tâche était non pas de défendre, mais d'administrer les provinces illyriennes, battit en retraite. Il revint en France, par l'Italie; et après s'être arrêté quelque temps à Turin, où commandait le prince Borghèse, arriva à Paris dans le commencement de l'année 1814. Convaincu des fautes du gouvernement qui venait de finir, M. de Chabrol se dévoua aux intérêts du gouvernement qui allait commencer. Aussi fut-il successivement nommé, le 29 juin, conseiller-d'état, et, le 22 novembre suivant, préfet du Rhône. Cette première administration de M. de Chabrol obtint les honneurs d'une obscurité regrettable. Cependant le débarquement de Napoléon vint troubler le repos heureux dont jouissait son ex-intendant. La garde nationale et les troupes de ligne reçurent l'ordre de se préparer à une vigoureuse défense. On s'empara des bateaux qui pouvaient servir à passer le Rhône; on construisit des barricades sur les ponts; mais tous ces préparatifs qui firent sourire Napoléon, ne parurent pas suffisans à M. de Chabrol. Ayant des doutes sur les véritables dispositions des troupes et de la garde nationale, cet homme prévoyant expédiait à M. l'abbé de Montesquiou, alors ministre, lettre sur lettre, pour obtenir qu'un grand personnage vînt à Lyon prendre le commandement des forces destinées à la défense de cette ville. Cette mesure ne produisit pas le résultat présumé, et *Monsieur*, arrivé le 8 mars au matin, étant presque aussitôt reparti, M. Chabrol ne songea plus qu'à sa sûreté personnelle. Instruit que Napoléon entrait dans la ville par un côté, M. de Chabrol en sortit par l'autre. Arrêté à la barrière, il rétrograda; mais revenu à Pierre-Scise, les officiers qui déjà commandaient au nom de Napoléon lui permirent de continuer sa route. M. de Chabrol se dirigea vers Clermont. Il est difficile de porter plus loin qu'il ne l'a fait la vanité de la peur. A voir et son inquiétude et la célérité de sa fuite, on aurait pu croire que Napoléon n'avait à penser qu'à M. de Chabrol, et qu'il était venu en France tout exprès pour détrôner le préfet du Rhône. Durant les *cent jours*, M. de Chabrol demeura neutre et ne parut ni à Gand ni à Paris. Après Waterloo, il se décida. Les Autrichiens entouraient Lyon, M. de Chabrol se rendit au quartier général du comte Bubna; par suite de cette entrevue s'introduisit dans la ville, et y demeura secrètement, jusqu'au 17 juillet 1815. Dès que les étrangers se montrèrent à Lyon, M. de Chabrol cessa de s'y cacher, et sa réinstallation comme préfet eut lieu immédiatement. Ici commence la seconde administration de M. de Chabrol. Les circonstances dont elle fut accompagnée laisseront, dans la mémoire de tous les Français, un sinistre et ineffaçable souvenir. Nous aimons à croire que M. de Chabrol, dont le caractère est froid et réfléchi, n'a pu se rendre complice d'excès qui rappellent les ardentes fureurs de 93; nous aimons à croire que M. de Chabrol, qui se distingue par les pratiques d'une piété sévère, n'a pu tremper ses mains dans un sang dont il faudrait rendre compte à la justice éternelle. Quoi qu'il en soit, dès le 8 juin 1816, le régime d'une horrible terreur fut organisé dans la seconde capitale du royaume, dans une ville célèbre par ses malheurs, son patriotisme et son industrie. Sous le commandement militaire de M. le général Canuel, que nous croyons aussi innocent de toutes ces horreurs que M. de Chabrol lui-même, on vit éclater la prétendue conspiration du 22 octobre 1816. Les révélations faites par les agens de l'autorité même, celles qui retentirent du haut de la tribune nationale par la voix d'un Français à jamais regrettable (M. Camille-Jordan), apprirent au roi et à l'Europe entière, les malheurs d'une population destinée à être la victime des terroristes de toutes les époques, des jacobins de toutes les couleurs. Le duc de Raguse, arrivé à Lyon le 3 septembre 1817, mit fin à ce régime d'épouvante. On cessa d'encombrer les cachots, de promener la guillotine dans les communes, d'y porter le viol et l'incendie; des auxiliaires féroces n'osèrent plus saccager en pleine paix le malheureux pays qui les solde; l'on ne vit plus rouler, sur la terre, les têtes des suppliciés; enfin, le glaive des assassins et la hache des bourreaux cessèrent de frapper dès que parut un ex-soldat de la grande armée. M. de Chabrol ne continua pas d'être préfet de Lyon, mais il fut maintenu sur la liste des conseillers-d'état en service extraordinaire; et peu de temps après, c'est-à-dire dans les premiers mois de 1818, M. Lainé, alors ministre de l'intérieur, le demanda avec instance pour collaborateur, et le fit nommer sous-secrétaire-d'état au même département. Quand M. Decaze succéda à M. Lainé, la première mesure du nouveau ministre fut le renvoi de M. de Chabrol, dont les talens demeurèrent sans emploi jusqu'à la mort de M. Barairon, directeur-général des domaines et de l'enregistrement. A cette époque, M. de Chabrol fut nanti de cette place, qu'il exerce encore aujourd'hui.

CHABROL DE VOLVIC (Gilbert-Joseph-Gaspard, comte), frère cadet du précédent, naquit également en Auvergne. Élève de l'école Polytechnique, il fut, en qualité d'ingénieur, attaché à l'expédition d'Égypte. Après le 18 brumaire, le général Bonaparte, premier consul, le nomma sous-préfet, puis en 1806, lui confia la préfecture du département de Montenotte. M. de Chabrol se distingua dans ce poste par la fermeté avec laquelle il exécuta les diverses mesures ordonnées par le gouvernement impérial, et nulle part les travaux de la conscription ne s'accomplirent avec plus de promptitude et de zèle. Lorsque, par la suite, il se trouva de fait l'un des surveillans du pape, détenu à Savone, son adresse à remplir cette mission difficile lui valut et les indulgences du pontife et les bienfaits de l'empereur. M. de Chabrol avait d'ailleurs un protecteur puissant dans la personne de M. le prince architrésorier, son beau-père. En décembre 1812 éclata la conspiration Mallet, que la sagacité de M. Pasquier, alors préfet de police, n'avait pas prévue. M. Frochot, dont l'honneur et la fidélité étaient à l'abri de tout soupçon, fut cependant accusé de faiblesse, et M. de Chabrol qui, par un effet du hasard, se trouvait à Paris en jouissance d'un congé, fixa le choix de Napoléon. Devenu préfet de la Seine, l'ancien préfet de Savone débuta dans sa nouvelle carrière en allant, à la tête du conseil municipal, féliciter l'empereur sur son retour de Russie. Après avoir épuisé toutes les formules banales de l'adulation, M. de Chabrol s'écriait : «Quelle allégresse répand dans tous les cœurs la présence de votre personne sacrée! que d'espérances, quelle sécurité elle porte avec elle! Vos regards viennent tout vivifier; mais aussi que de gloire pendant votre absence! le peuple de votre bonne ville de Paris est resté sourd aux cris du pillage et de la licence, et s'est montré digne dépositaire de l'héritier du trône : auguste enfant! auquel se rattache tant de gloire, à qui de si grands exemples assurent de si hautes destinées! au premier cri d'alarme, son berceau serait environné de cette popu-

» lation fidèle; tous tiendraient à »honneur de lui faire un rempart »de leurs corps; qu'importe la vie »devant les immenses intérêts qui »reposent sur cette tête sacrée! » Nommé maître des requêtes le 14 avril 1813, son zèle redoubla. La campagne de Saxe, si glorieuse pour nous dans son principe, par les victoires nationales de Lutzen et de Bautzen, eut de funestes résultats; la France vit pâlir sa fortune et non pas sa gloire dans les plaines de Leipsick. L'empereur compta un succès de moins, M. de Chabrol compta une harangue de plus. Également habile à rédiger un compliment de félicitation ou de condoléance, il s'écriait devant l'impératrice, alors résidant à Saint-Cloud : «Quel »Français pourrait rester sourd à »la voix de l'empereur, au cri de »la patrie et de l'honneur! L'appel »que vient de faire Votre Majesté »a retenti dans tous les cœurs; ils »éprouvent le besoin de manifester ces sentimens généreux qui »furent de tout temps le noble apanage de la France. L'auguste »fille de Marie-Thérèse ne peut »invoquer en vain le courage et »l'énergie de ses peuples.» Enfin M. de Chabrol ajoutait que «jamais la couronne de l'auguste »empereur des Français ne serait »dépouillée de ses lauriers.» Cependant l'invasion de la France eut lieu. Les alliés, attirés sous les murs de Paris, allaient y trouver leur perte, si la trahison ne leur en eût ouvert les portes. Ce même sénat qui, peu de jours auparavant, fatiguait encore Napoléon à force de servilité, se fit tout à coup l'auxiliaire pacifique et tremblant des lances étrangères; ceux qui avaient compromis la liberté de la patrie, compromirent son indépendance. Le lion malade attendait le dernier coup; le sénat-conservateur se chargea de le porter. Le conseil municipal de la ville de Paris ne tarda pas de son côté à se déclarer contre Napoléon vaincu. M. de Chabrol, après une légère hésitation, suivit la direction imprimée à ce corps par l'avocat Bellart. Muni d'une harangue, le préfet de l'ex-empereur vint complimenter le roi aux portes de Paris, et lui promettre une fidélité à toute épreuve. M. de Chabrol, maintenu dans ses fonctions, fut nommé successivement conseiller-d'état, puis officier de la légion-d'honneur. Cependant, vers les premiers jours de mars 1815, le gouvernement reçut à Paris la nouvelle du débarquement opéré à Cannes par Napoléon. M. de Chabrol, toujours muni d'une harangue, fut admis chez le roi, à la tête du conseil municipal de la ville de Paris. Nos lecteurs viennent d'avoir un échantillon de l'éloquence de M. de Chabrol, lorsqu'aux pieds de l'impératrice il adulait Napoléon puissant; nous allons le voir aux pieds du roi, outrageant Napoléon déchu. L'habileté d'un orateur consiste surtout à varier, suivant les circonstances, le genre de son éloquence. «Sire, s'écriait »*le remplaçant de M. Frochot*, »depuis le retour de Votre Majesté, la France commençait à respirer, etc., etc., et c'est là le moment que choisit cet étranger »pour souiller notre sol de son »odieuse présence! Que veut-il

»de nous? Quels droits peut-il »prétendre, lui dont la tyrannie »nous aurait affranchis de tout »devoir, et qui, par son abdica»tion, aurait relevé *les plus scrupuleux* de leurs sermens? Faut»il donc incendier une seconde »fois l'univers, pour rappeler une »seconde fois l'univers sur la »France? Couvert déjà de tant »de sang, c'est du sang encore »qu'il demande; la guerre civile »qu'il veut apporter aux enfans »de la France!.....» M. de Chabrol en fut pour son éloquence; l'odieux étranger, auquel il devait son avancement, ses honneurs, sa fortune politique, et la place qui lui fournissait l'occasion de l'insulter, vint pour quelque temps rétablir ce même trône impérial qu'un an plus tôt M. de Chabrol jurait de défendre au risque de ses jours. Le préfet de Paris, caché pendant trois mois, demeura pendant trois mois sans faire de harangues. Au retour du roi, il reprit avec une ardeur nouvelle ses fonctions oratoires et administratives. En 1816, M. de Chabrol fut élu député par le département de la Seine, et devint aigle-rouge de seconde classe, ordre prussien. Une biographie rend compte d'un trait qui honore M. de Chabrol: c'est la courageuse amitié avec laquelle il recueillit et sauva le brave général Gruyer, son compatriote, condamné à mort en 1816. Nous rappelons ce trait avec plaisir. Cette bonne action est une heureuse variété dans la vie politique de M. de Chabrol.

CHABRON-DE-SOLILHAC. Après avoir fait la campagne du Rhin dans l'armée de Condé, il se joignit aux Vendéens, et fut aide-de-camp de Charette. Il avait signé les traités de Jannais et de la Mabilais, conclus entre les républicains et les royalistes; mais il les viola un des premiers. M. Chabron ne tarda point à être arrêté avec Cormatin et plusieurs autres chefs. Traduit devant un conseil de guerre, il fut condamné à la détention, malgré les efforts de Réal, son défenseur. Il parvint néanmoins à s'évader: bientôt il exerça les fonctions de maire dans sa commune, et en 1815, il fut membre de la chambre des députés. Les maximes qu'il y adopta lui valurent les titres de prevôt du département du Cher, et de maréchal-de-camp. Président du collége électoral de son département, en 1816, et choisi de nouveau pour député, il a voté constamment en faveur des lois d'exception, et de l'affaiblissement graduel des institutions libérales. M. Chabron de Solilhac a paru souvent à la tribune, et souvent il y a excité le rire, par son débit original et le singulier accent avec lequel il avance et soutient les principes les plus subversifs de tout gouvernement constitutionnel.

CHABROUD, né à Vienne, département de l'Isère, fut nommé, en 1789, député de la province du Dauphiné aux états-généraux. Jurisconsulte éclairé, ce fut un des membres de l'assemblée constituante qui se signalèrent le plus dans les discussions de l'ordre judiciaire. Le premier (1790), il éleva la voix contre l'ancien code civil, et demanda l'établissement des jurés au civil et au criminel. Il insista beaucoup pour l'institution de juges ambulans en faveur des gens de la campagne, et voulait surtout que la durée des fonctions de juges fût restreinte à quatre ans. Dans la question du droit de paix et de guerre, Chabroud, ainsi que Mirabeau, fut absolument d'avis que les représentans de la nation pouvaient seuls délibérer et ratifier les déclarations de guerre; et la loi du 30 avril 1790 fut rendue conformément à leurs opinions. Ce fut un des plus chauds antagonistes des tribunaux d'exception. Il s'éleva aussi contre un ordre du général Bouillé, tendant à livrer passage aux troupes autrichiennes, afin qu'elles fussent plus tôt rendues dans les provinces belgiques, où l'empereur d'Autriche les envoyait. Chabroud chargé de faire un rapport à l'assemblée sur les journées des 5 et 6 octobre 1789, disculpa pleinement le duc d'Orléans et Mirabeau l'aîné, accusés d'être les auteurs des événemens séditieux arrivés à cette époque : son discours contenait une apologie des deux prévenus, et cette affaire lui attira des ennemis et des injures. Chabroud avait parlé depuis quelque temps et à plusieurs reprises du tribunal de cassation et de son organisation; enfin le 24 mai 1790, l'établissement de cette cour fut décrété d'après son travail. C'était le 10 du même mois que s'était déclarée, à Montauban, cette insurrection, dans laquelle un grand nombre de patriotes avaient été égorgés. On avait envoyé beaucoup de troupes dans cette ville, sous prétexte d'empêcher des réactions ou de nouveaux massacres; mais, dans le fait, ces troupes étaient à charge à tous les habitans. Ce fut Chabroud qui, en 1791, se fit leur organe, et obtint la réduction de la garnison de Montauban. Il y a dans la vie politique de Chabroud un fait que l'on ne peut guère concilier avec ses opinions en général, avec l'amour pour les grandes choses, qu'il a montré plusieurs fois, et son impartialité ordinaire : c'est qu'il fit passer l'assemblée à l'ordre du jour sur la proposition de rendre à Desilles les honneurs destinés aux grands hommes. Quelques jours après il demanda pour Mably, son compatriote, les mêmes honneurs que ceux qu'on avait rendus à Voltaire. Chabroud était président lorsque Louis XVI vint annoncer à l'assemblée son dessein de se rendre à Saint-Cloud, et ce fut lui qui, en la même qualité, adressa à S. M. des félicitations à l'occasion de l'annonce faite aux cours étrangères de son acceptation de l'acte constitutionnel : dans ces deux circonstances, Chabroud se montra au-dessous de ses moyens; il est vrai que la situation des choses devenait chaque jour plus difficile, mais ses discours décelaient une faiblesse qui ne lui était pas ordinaire, ou plutôt il ne parlait pas au roi comme il parlait à l'assemblée. Chabroud fit statuer qu'un député ne pourrait accepter aucun emploi du gouvernement, et finit sa carrière législative par faire décréter qu'un portrait du roi, acceptant l'acte constitutionnel, serait placé dans le lieu des séances. Après la session de l'assemblée constituante, Chabroud fut nommé membre du tribunal de cassation par le département de Seine-et-Oise, et fut chargé, pendant les quatre années suivantes, de rendre compte à l'assemblée législative des travaux annuels de ce tribunal. A cette époque, c'est-à-dire sur la fin de 1797, ses fonctions de juge étant terminées, Chabroud ouvrit un cabinet de consultation, où ses lumières et son intégrité lui acquirent une réputation très-honorable qu'il a conservée jusqu'à sa mort, arrivée en 1816. Pendant qu'il était législateur, il avait publié : *l'Acte d'union des Français*, ouvrage essentiellement constitutionnel, et portant le cachet du caractère de son auteur.

CHAFFAULT DE BESNÉ (LE COMTE DU), né en 1707. Il servit dans la marine, en 1756, et commandait la frégate *l'Atalante*, sous les ordres du comte d'Aubigny, chef d'escadre; après un combat opiniâtre, il s'empara du *Warwick*, vaisseau de ligne anglais, de 64 canons. En 1778, il commanda l'avant-garde de la flotte qui était sous les ordres du comte d'Orvilliers, et il reçut à l'épaule une blessure légère, dans le funeste combat d'Ouessant. L'année suivante, on lui confia le commandement général des flottes combinées de France et d'Espagne; mais ayant éprouvé des désagremens, il donna sa démission. Le comte du Chaffault avait obtenu le grade de lieutenant-général des armées navales, juste récompense de ses longs services; et retiré auprès de Montaigu, il vivait paisiblement depuis plus de quatorze ans, lorsqu'en 1793 il fut jeté dans les prisons de Luzançai, par ordre du comité révolutionnaire de Nantes. Dix mois après, ce vieillard, que des souvenirs honorables auraient dû protéger, y termina ses jours. Il avait conservé jusqu'alors toute la force de sa santé et toute la vigueur de son âme. Non content de partager ses ressources pécuniaires avec ses compagnons d'infortune, dont il aurait pu réclamer les soins, selon les droits de son âge, il leur rendait divers services, et dans l'occasion il veillait auprès d'eux.

CHAH-AALEM, descendant de Tamerlan, et le dernier héritier de ses conquêtes dans l'Indoustan, naquit en 1723. Dans sa jeunesse, il s'était opposé avec beaucoup de vigueur aux projets ambitieux d'un ministre de son père, le sultan Aalem-Guyr II, qui mourut assassiné par ce même ministre, le 30 octobre 1759. Mais quand il fut sur le trône, Chah-Aalem ne montra plus que de l'incapacité; les Anglais durent moins leurs succès à la force, ou même au bonheur de leurs armes, qu'à l'imprudence de ce prince, et à sa conduite incertaine. L'assassin d'Aalem-Guyr était maître de Delhy, que défendait une garnison marhatte; Chah-Aalem n'ayant pas de forces suffisantes pour réduire cette ancienne capitale, eut le malheur de recourir aux musulmans, déjà établis dans ces contrées, et commandés alors par le fameux Choudjaa-ed-Doulah. Les marhattes furent accablés; mais les Anglais, profitant de ces dissensions, attaquèrent les vainqueurs, qui succombèrent sous la tactique européenne. Depuis cette époque, l'ascendant des Anglais augmenta tous les jours. L'infortuné sultan parut conserver le sceptre, mais il n'eut plus de pouvoir réel. Tantôt il était le jouet des musulmans ou des rohyllahs, tantôt il se trouvait soumis aux caprices des marhattes, ou exposé à l'insidieuse protection des Anglais. Enfin un misérable rohyllah parvint à se saisir de sa personne, et lui arracha les yeux avec la pointe de son poignard. A la nouvelle de cet événement, les marhattes accourent, s'emparent de l'assassin, le font périr dans les tourmens, et replacent sur son trône l'aveugle Chah-Aalem. Il régna dix-huit ans encore, si c'est régner que de posséder un trône sans autorité. Dans cette détresse, il devait tour à tour, soit aux marhattes, soit aux Anglais eux-mêmes, sa subsistance et celle de sa famille. La mort termina ses malheurs, le 16 octobre 1806. Son fils Akbar, en portant les mêmes titres, est resté dans le même abaissement; la puissance des Mogols n'existe plus. Chah-Aalem avait aimé les vers. On connaît de lui quelques pièces, en forme d'élégies; elles sont remplies de tristesse : c'est la douleur d'un homme privé de la lumière, c'est l'affliction profonde d'un prince dégradé sous le joug d'une compagnie de marchands étrangers.

CHAIS (Pierre), ministre protestant. La Hollande doit le compter parmi ses bienfaiteurs; c'est lui qui, par ses conseils et ses exemples, introduisit la vaccine dans ce pays, où la maladie qu'elle combat est si dangereuse. Il fut aussi le fondateur de la maison de charité de La Haye. Sa vie fut vertueuse, tranquille, et par conséquent ignorée. Tel est le sort de tous les véritables philanthropes. On ne les connaît, comme certaines fleurs, que *par le parfum de leurs vertus :* Bacon le dit, lui dont la vie fut puissante et dégradée. Chais naquit à Genève, le 3 janvier 1701, fut reçu ministre en 1724; voyagea en Suisse, en Lorraine, en France, en Hollande, jusqu'en 1727, et fut élu pasteur de La Haye en 1728. Pendant cinquante années, il remplit ces honorables fonctions, et mourut après n'avoir fait que le bien, vers le commencement de la révolution française. Une vie si simple, si pure, si humaine, *si complète et si harmonieuse,* comme disaient les stoïques, est bien rare, et bien plus admirable qu'admirée. Les peuples anciens eussent rangé un tel homme parmi leurs Phocion et leurs Socrate; mais les modernes sont devenus si grands, que des vertus de cette espèce ne les touchent plus. Chais était un des écrivains protestans de son époque qui se servaient le mieux de la langue française, dans leurs discours et leurs écrits. Charitable envers tous, il ne fut sévère que pour la cour de Rome, dont les exactions pieuses excitèrent son indignation. Ses *Lettres sur le Jubilé et les Indulgences* (La Haye, 1751, 3 vol. in-8°), ont été dictées par ce juste courroux : c'est le plus intéresssant et le plus éloquent de ses ouvrages. Outre plusieurs écrits théologiques et tolérans, une belle édition de l'ancien testament, avec commentaires, des articles nombreux insérés dans divers recueils, plusieurs traductions de l'anglais, etc., on lui doit un fort bon *Discours sur la manière de communiquer la petite-vérole* (1754), et des *Sermons* très-estimés (1790, 2 vol.).

CHAISNEAU (Charles), prêtre, dessert depuis long-temps la paroisse d'Antony, près de Paris. Il a écrit plusieurs volumes sacrés, dans l'acception plaisante que Voltaire a donnée à ce mot. Les plus remarquables sont une *Pastorale sur les assemblées provinciales*, intitulée *Arcas*, l'un des premiers ouvrages de notre auteur (1788); livre curieux, par la bonne foi avec laquelle M. Chaisneau applique un genre de poésie toute païenne aux intérêts et aux débats de la sainte église-apostolique: *Pandore*, poëme mythologique, assez libre, surtout comme production d'un catholique tonsuré; enfin une philippique véhémente, contre..... *la walse*. C'est le seul ouvrage où M. Chaisneau ait pris le ton violent et sublime; il est intitulé: *la nouvelle Cythère, ou le Jardin des Tuileries* (1814). On voit que les idées grecques obsèdent M. Chaisneau, et que même dans l'exercice de ses plus austères fonctions, il ne peut repousser les rians souvenirs du polythéisme.

CHAIX (Dominique), né à Mont-Auroux, en 1731, fut curé de Baux, près de Gap. Sans être guidé par aucun maître, il sut acquérir en botanique des connaissances exactes et très-étendues. Ses recherches dans les Alpes n'ont pas été infructueuses; il a découvert plusieurs espèces de plantes, formant une sorte de genre auquel M. Villars, son élève, a donné le nom de *Chaixi*. Cet ecclésiastique, qui n'était pas moins recommandable par sa bienfaisance que par ses talens, a laissé *la Flore Gapençoise*, qui fut insérée dans l'Histoire des plantes du Dauphiné, par M. Villars, et qui fut aussi imprimée séparément, sous le titre de *Plantæ Vapincenses*, etc., in-8°. Chaix est mort en 1800, et son éloge a été prononcé par son élève.

CHALBOS (François), né à Cubières, département dela Lozère, était gendarme avant la révolution: les circonstances qu'elle amena offrirent à son courage la perspective d'un avancement rapide. Élevé en effet au rang de général de division, en 1793, il fit en cette qualité la guerre de la Vendée, où, après avoir éprouvé différens revers, il montra toute sa valeur dans l'affaire de Fontenay. Chalbos fut ensuite commandant d'armes de la place de Mayence, et mourut dans cette ville le 3 février 1803.

CHALGRIN (Jean-François-Thérèse), architecte célèbre, né à Paris, en 1739. Malgré l'établissement de l'académie d'architecture, qui date de 1671, ce ne fut guère que vers le milieu du siècle dernier que cet art fut régénéré en France. Soufflot, Jardin, Boullé, et quelques autres qui avaient étudié sous les grands maîtres de Rome, établirent à Paris des écoles à l'instar de celles d'Italie. Ils eurent bientôt lieu de s'en applaudir. M. de Marigny, intendant des bâtimens royaux, fit entrer le jeune Chalgrin dans l'une de ces écoles, et Chalgrin devint architecte. Il débuta par remporter un grand prix proposé par l'académie. Le sujet du concours était un pavillon sur l'angle d'un grand parc à la convenance d'un souverain. Ce premier succès, loin d'éblouir Chalgrin, lui fit sentir qu'il avait besoin de visiter l'Italie pour se perfectionner dans son art. De retour à Paris, il obtint la protection de M. de Choiseul, alors ministre; et le duc de la Vrillière le chargea de construire l'hôtel occupé aujourd'hui par la Banque de France. Ce travail acheva sa réputation. Chalgrin n'avait que 31 ans lorsqu'il fut reçu membre de l'académie; chose qui parut extraordinaire à une époque où l'âge était préféré aux talens. Il existe de lui une suite de gravures coloriées représentant les salles de bals, de concerts et de festins qu'il fit exécuter, dans le temps, pour le mariage du dauphin, père de Louis XVIII. C'est encore lui qui, sous le directoire, dirigeait les fêtes nationales. Mais cet architecte a laissé des travaux qui lui assurent une réputation plus durable : ce sont, à Paris, l'hôtel Saint-Florentin, le collége de France, la tour et la chapelle des Fonts, sous le portail de S^t-Sulpice, l'église de S^t-Philippe-du-Roule, et quelques hôtels assez remarquables; un des plus beaux ouvrages de Chalgrin est la restauration du palais du Luxembourg, dont on admire particulièrement le grand escalier. Il est également l'auteur du plan de l'arc de triomphe de l'Étoile, dont il dirigeait la construction. Ce monument figuré en toile, lorsque l'impératrice Marie-Louise fit son entrée à Paris, a pu donner une idée de sa magnificence, et quoiqu'il soit à peu près resté en projet, il n'en est pas moins la preuve du talent pur et sévère de Chalgrin. Doué d'une probité égale à son talent, cet architecte est mort comme il était né, c'est-à-dire sans fortune, le 20 janvier 1811.

CHALIER (Joseph), né en 1747, à Beaulard, près de Suze, en Piémont. Prêtre, voyageur, négociant et président du club révolutionnaire de Lyon; sa destinée fut singulière, sa vie orageuse et sa fin tragique. Son nom est un de ceux que l'on retrouve avec le plus d'effroi dans les sanglantes annales du règne de la terreur. *La liberté, ce trésor que certaines âmes préfèrent à toutes les richesses de l'univers*, dit Bossuet, la liberté qui inspire la patience dans les travaux, l'amour de la gloire et de la patrie, n'alluma, dans l'âme de Chalier, qu'un fanatisme aveugle et féroce. Il se fit d'abord connaître par la violence de ses discours et de ses écrits; il ne parlait que d'égorger 20,000 citoyens; c'était le Marat de Lyon. La liste des 800 habitans de cette ville qui, le 9 mars 1793, avaient demandé aux commissaires de la convention la convocation des assemblées des sections, fut imprimée et affichée par l'ordre de Chalier, et sous le titre de *Boussole des patriotes*, *pour les diriger sur la mer du civisme*; il fit placarder une autre liste de 82 pères de famille, négocians, épiciers, faïenciers, ferblantiers, boulangers, cordonniers, cabaretiers, en accompagnant chaque nom des épithètes les plus injurieuses. Il ne poursuivait pas seulement les nobles et les prêtres, les modérés, les accapareurs : les usuriers, les avoués et gens de loi, les commis, les artisans, les laboureurs, les étrangers étaient aussi des aristocrates à ses yeux. Dans ces temps à jamais déplorables, toutes les classes eurent leurs martyrs; et celles qui se plaignent seules aujourd'hui, ne furent pourtant pas alors les seules à plaindre. Chalier fut condamné à mort par le tribunal criminel de Lyon, pour avoir été un des principaux auteurs de la sanglante journée du 29 mai 1793, ainsi que du complot formé dans une assemblée tenue le 6 février précédent, dont les membres firent serment, sous peine de mort, de garder le secret. L'objet de ce complot était de créer un *tribunat populaire*, afin de faire juger toutes les personnes détenues pour opinion politique. Ce tribunal devait tenir ses séances sur le pont Morand, où l'échafaud serait dressé et d'où les corps des suppliciés devaient être aussitôt précipités dans le Rhône. La sentence de Chalier porte en outre qu'il a été convaincu d'être l'auteur de discours publiés et d'écrits provoquant au meurtre, surtout dans un placard intitulé *Serment de 300 républicains*. Il reçut son arrêt avec sang-froid, et dit à ses juges : *Craignez le retour de Mutiner, si ce n'est dans un mois, ce sera dans deux.* Prophétie qui ne fut que trop tôt et trop cruellement réalisée. Chalier en parut si convaincu, et le désir de la vengeance fut tel, à ses derniers momens, qu'il remit une note à son avocat pour lui recommander de faire imprimer de suite sa défense, avec les noms des juges et des jurés qui l'avaient condamné. Il demanda à voir sa servante, son défenseur, et ses amis, ce qui lui fut accordé. Assis au milieu d'eux, dans son cachot, il les consola, les encouragea, et fit avec la plus grande présence d'esprit la distribution de sa fortune. Les prisonniers pauvres et la *gendarmerie* y eurent part. Ce calme étonnant ne l'abandonna point jusque sur l'échafaud. *Nous allons bien doucement*, dit-il en s'avançant vers le lieu de son supplice. La conduite de Chalier était inconcevable, dit M. Maurille (auteur d'un écrit publié en 1801, sur les malheurs de Lyon) : probe dans sa vie privée, et brigand dans sa vie publique; il prêche le meurtre et le pillage, impose des taxes arbitraires, et laisse les exécuteurs de ses volontés en recueillir le fruit, sans y prendre part lui-même. Fier de sa petite suzeraineté des sans-culottes, il cédait à d'autres plus avides les bénéfices de ce fief d'un genre nouveau. Maître de sa meute, glorieux de la diriger, il désignait la proie et abandonnait à d'autres la curée. Petit, les yeux vifs et scintillans, les lèvres sanguines, la tête chauve, la physionomie contractée, la démarche incertaine : ainsi le peignent ceux qui l'ont vu. Son imagination était ardente jusqu'au délire; et cependant sous l'apparence de la simplicité et même de la singularité, il portait assez loin l'art de la dissimulation. Parleur sans talent, écho servile de toutes les phrases du vocabulaire de la terreur, son éloquence était grotesque, ridicule, emphatique, mêlée de gestes et de lazzis italiens, mais véhémente et propre à enflammer les passions de la multitude, parce qu'il parlait son langage, parce qu'il était sincèrement exaspéré et furieux de bonne foi.

CHALIER (Jean), né à Brioude en Auvergne, en 1773, est moins connu dans la société par le modeste emploi qu'il a occupé au trésor public que par l'ouvrage didactique dont nous allons parler, et par le dévouement avec lequel il consacra son fils très-jeune à la défense du territoire français en 1815. *Le Précis élémentaire de la comptabilité des finances* qu'il a publié renferme des préceptes utiles aux comptables, aux administrateurs, et surtout aux jeunes gens qui se destinent à la finance et à la banque. Notre jugement sur cet ouvrage ne peut être que conforme à celui de la société royale académique des sciences.

CHALIEU (l'abbé), homme instruit, a laissé sur le *département de la Drôme des mémoires manuscrits*, que l'on a publiés en 1811. Cet ouvrage posthume, assez curieux sous le rapport des antiquités, est totalement dépourvu de philosophie et de critique. Chalieu, né à Tain en Dauphiné le 29 avril 1733, est mort en 1810, après avoir professé la théologie, et rassemblé dans son cabinet un grand nombre de curiosités dont M. Millin a donné le catalogue.

CHALLAN (Antoine-Didier-Jean-Baptiste). Au commencement de la révolution il était procureur du roi au bailliage de Meulan, et il obtint, en 1790, la place de procureur-syndic du département. Attaché exclusivement à la constitution de 1791, M. Challan rédigea, en faveur de l'autorité du roi, l'adresse présentée avant le 10 août à l'assemblée nationale, par les membres du directoire du département de Seine-et-Oise. Bientôt les suites de cette démarche lui causèrent beaucoup d'inquiétude; on découvrit sa retraite, et il fut détenu à Versailles durant quatorze mois. Rendu à la liberté après la mort de Robespierre, il fut président du tribunal criminel de Seine-et-Oise; et en 1798, ce département le nomma député au conseil des cinq-cents. Il obtint, après la chute du directoire, une mission dans les départemens de l'Ouest. Au tribunat, dont ensuite il fit partie, on ne le compta point parmi les hommes courageux qui s'opposaient aux envahissemens du pouvoir; au contraire, M. Challan se déclara en faveur du consulat à vie et du gouvernement impérial. Il fut un des tribuns qui, à l'époque de la victoire d'Austerlitz, se chargèrent d'aller complimenter le vainqueur. Après la dissolution du tribunat, M. Challan passa au corps-législatif, où, vers la fin du mois de mars 1813, il fit un rapport sur le projet d'échanger divers biens des communes et des hospices. «Vous reconnaîtrez dans »ce projet, disait-il à la fin de »son discours, la sollicitude habi»tuelle de S.M.; et si dans vos pré»cédentes séances vous avez éprou»vé le besoin d'exprimer votre ad»miration pour les hautes concep»tions du génie, vous ne serez pas »moins empressés de rendre en ce »jour des actions de grâces au chef »suprême de cette administration »vraiment paternelle.» Ainsi parlait M. Challan qui, l'année suivante, applaudissait à la ruine des desseins de Napoléon, et rédigeait lui-même l'acte de déchéance. Fidèle à ces principes dont aucune vicissitude ne déconcerte la prudence, M. Challan, député en 1814, se déclara contre la liberté de la presse, et vota en faveur des mesures arbitraires. Il obtint alors des lettres de noblesse ainsi que la croix d'officier de la légion-d'honneur. Il a publié : 1° *De l'Adoption considérée dans ses rapports avec la loi naturelle et la politique*, in-8°, 1801; 2° *Rapports sur les moyens de concourir au projet de la société d'agriculture de la Seine, relatif au perfectionnement des charrues*, avec quatre planches, in-8°, 1802; 3° *du Rétablissement de l'ordre en France*, in-8°, 1814. M. Challan a fait aussi, en 1814, une brochure intitulée : *Réflexions sur le choix des députés*.

CHALMEL, né à Tours, fut d'abord attaché au barreau; quand la révolution éclata, il en adopta les principes avec enthousiasme. Il avait suivi au Port-au-Prince l'intendant Foulon d'Écotier, mais ses opinions ne lui permirent pas de rester avec lui. Revenu à Tours, il y fut nommé secrétaire-général. Après le 9 thermidor, il fut aussi secrétaire-général de l'instruction publique à Paris; et, sous le directoire, il devint un des administrateurs de son département. Appelé au conseil des cinq-cents, il parla, en 1798, contre les déportés fugitifs. On le vit s'opposer à la nomination du directeur Treilhard, la déclarer inconstitutionnelle, et accuser le gouvernement de faire entourer d'espions la représentation nationale. Il ne tarda pas à reprocher des dilapidations à M. Lagarde, secrétaire du directoire; et quelque temps avant le 18 brumaire, il demanda que la patrie fût déclarée en danger. L'opposition de Chalmel aux événemens de cette journée le fit exclure du corps-législatif. Il occupait un simple emploi dans l'administration des droits-réunis, lorsqu'en 1815, Napoléon, sentant la nécessité de se concilier l'opinion, rappela aux affaires plusieurs hommes qui avaient aimé la république. Nommé d'abord sous-préfet à Loches, Chalmel fut envoyé à la chambre des représentans par le département d'Indre-et-Loire.

CHALMERS (George), critique et politique anglais, estimé, moins pour la force ou la beauté du style et des pensées, que pour l'étendue et la netteté de ses connaissances administratives et littéraires, naquit en Écosse, vers 1756. Après quelques années de résidence en Amérique, il revint en Europe, se fit connaître comme écrivain, fut nommé membre de la société royale et de celle des antiquaires de Londres, et devint principal secrétaire du comité du conseil du commerce. On estime, sous le rapport de l'exactitude des faits, les vies qu'il a données de *sir John Davies*, *Daniel de Foe*, *the Ruddimann*, *Allan Ramsay*, *Dav Ramsay*, etc. Mais ces essais biographiques, faits pour accompagner des éditions plus ou moins soignées, n'établissent pas la réputation d'un écrivain. C'est à ses ouvrages politiques qu'il a dû surtout sa renommée littéraire. Telles sont ses *Opinions sur des questions politiques, nées de l'indépendance* (1784); sa *collection des Traités conclus par la Grande-Bretagne* (2 vol. 1790); et deux volumes très-précieux, sur l'or, le change, le cours des monnaies, publiés en 1810 et 1811. Tel est surtout son *Coup d'œil historique sur l'Economie domestique de l'Angleterre* (1811), ouvrage sec, mais extrêmement précieux par les résultats qu'il renferme. Il en existe une traduction française sous un titre différent (*Analyse de la force de la Grande-Bretagne*, 1789); mais lorsqu'il parut, l'original n'avait pas subi l'épreuve de plusieurs éditions, successivement revues et perfectionnées par l'auteur.

CHALMERS (Thomas), frère du précédent, est comme lui membre de la société des antiquaires. Ministre protestant, il s'est occupé de la politique dans ses rapports avec la religion, et s'est fait estimer sans se rendre célèbre.

CHALMERS (Alexandre), le biographe, avec moins de mérite peut-être que ses deux frères, s'est acquis plus de réputation. Les entreprises vastes dont il s'est chargé, et qui demandaient plus de patience que de génie, ont réussi et ont répandu son nom dans le continent. C'est à lui que l'on doit la belle édition de *Shakespeare*, avec notes (9 vol. in-8°, 1803 et 1805); la collection précieuse des Observateurs moralistes anglais, sous le titre de *British Epazist* (45 vol. in-18, 1803); et la grande collection des *Poètes anglais depuis Chancer jusqu'à Cowper* (21 vol. in-18). Il a composé la plupart des notices, additions, etc., qui accompagnent ces ouvrages. Compilateur d'une *Biographie* en 40 vol., il a fait un peu mieux que Chaudon, mais moins bien qu'on ne devait l'attendre, et des nombreux secours qu'il avait à sa disposition, et de la liberté du pays où il écrivait. Cependant cet ouvrage a fait sa renommée. Chalmers est membre de la société des antiquaires et de la société royale.

CHALOTAIS (Louis-René de Caradeuc de la), est né en 1701, et mort en 1785. La vie de ce magistrat célèbre se rattache par trop de liens à l'histoire contemporaine, pour que nous ne donnions pas ici un léger aperçu des événemens qui la rendent remarquable. Ils ne seront pas sans intérêt pour le lecteur, qui, curieux d'observer l'enchaînement des causes politiques, veut étudier la révolution dans son principe, et la suivre dans sa marche. La Chalotais naquit à Rennes, le 6 mars 1701. Devenu procureur-général au parlement de Bretagne, il se fit remarquer par la force de son éloquence, l'indépendance de son caractère et la vivacité de son esprit. D'Alembert et Duclos, Condillac et Mably, Montesquieu et Diderot furent ses amis. Jusqu'à 60 ans, il vécut paisible, renfermant l'usage de ses talens dans l'exercice des fonctions qui lui étaient confiées. Cependant la cour incertaine sur le parti qu'elle devait prendre à l'égard des jésuites, leur promettait, par lettres expresses, la conservation de leur ordre, tandis qu'elle observait avec inquiétude l'accroissement de leur puissance et cherchait à les affaiblir en les caressant. Les philosophes qui voyaient l'état des choses, ne laissèrent pas échapper l'occasion d'agir. La Chalotais, d'accord avec quelques-uns d'entre eux, porta la première atteinte juridique à ce corps immense, dont la théocratie menaçait l'Europe entière. Il attaqua les jésuites devant le parlement de Bretagne, dans ces *Comptes rendus*, devenus justement célèbres (1761, plusieurs éditions, 1762, 1763). Cet exemple fut suivi par les procureurs-généraux des autres cours souveraines, et les jésuites succombèrent malgré leur crédit européen. La haine qui suit la puissance, la vieille rancune des jansénistes, la politique de la cour, l'envie des autres ordres religieux, secondèrent sans doute La Chalotais; mais on convint que son éloquence avait fait la première brèche à cette *tour d'Ignace*, que Caramüel disait *bâtie par Dieu même*. L'éloquence de La Chalotais pleine de franchise et de hardiesse, était plus abondante en faits qu'en paroles. En vain Caveyrac, odieux apologiste de la révocation de l'édit de Nantes, prit la plume contre La Chalotais; en vain les pères Menoux et Griffet, secondés par l'ingénieux Cérutti, firent valoir les services rendus par les jésuites à la cause de Dieu et du trône; en vain ils rappelèrent les nombreux talens sortis de leurs colléges: La Chalotais triompha. L'ordre fut supprimé en France, mais les jésuites qui trouvaient *dans tous leurs casuistes* (*V. Lessius*, n° 74, cité par *Pascal, Lett. Prov.* 14), *qu'il est permis de tuer qui nous a fait un affront*, se vengèrent bientôt, et furent, en effet, au moment de *tuer* l'homme qui avait hâté la destruction de leur ordre. Les contemporains affirment que des sociétés secrètes de ces religieux expulsés se tinrent à Rennes et en d'autres villes de Bretagne. L'esprit d'indépendance des parlemens bretons et de La Chalotais était bien connu; des ressorts, que le temps n'a pas encore dévoilés, furent mis en jeu. Le ministère voulut faire enregistrer, par le parlement de Bretagne, des édits sur les impôts qui attaquaient les vieilles franchises et les antiques libertés de cette province. On prétend que les instigateurs de cette mesure s'attendaient à la résistance. En effet, les priviléges vivement attaqués par le ministère, furent obstinément défendus par le parlement de Rennes, et surtout par La Chalotais, qui passait pour le faire agir. L'enregistrement fut opiniâtrement refusé; et, après plusieurs mois de lutte contre le gouvernement, et 36 ans de services dans la haute magistrature, cet homme si estimable fut traîné en prison avec son fils, et 5 conseillers au parlement qui avaient partagé sa résistance. Ce traitement horrible ne pouvait être égalé que par l'absurdité de l'accusation. Au lieu d'accuser franchement La Chalotais d'avoir irrité, par son opiniâtre défense des priviléges de la Bretagne, une autorité jalouse, on l'inculpait comme auteur de certains billets anonymes sans orthographe, adressés à un ministre; billets *dignes d'un portefaix ivre*, comme le dit fort bien M. Villenave. Conduit sur le bord du tombeau par une maladie cruelle, et toujours emprisonné, le magistat jura deux fois, devant Dieu et devant le roi, qu'il n'avait rien écrit de pareil. De nombreux mémoires, publiés sous main en 1766 et 1767, le justifièrent pleinement. Tantôt les pièces du procès, tantôt les nombreux pamphlets extrajudiciaires portaient, jusqu'au pied du trône, les preuves de sa parfaite innocence. Un cure-dent trempé dans de la suie délayée, traça sur des enveloppes de sucre et de café son premier mémoire; l'indignation publique était soulevée. Voltaire fit éclater la sienne, et jamais peut-être la plume brillante et rapide n'acquit autant d'énergie que dans les lignes suivantes : « Malheur à toute âme *insensible* qui ne *sent* pas le frémissement de la fièvre, en lisant le mémoire de l'infortuné La Chalotais!...... *Son cure-dent grave pour l'immortalité... Les Parisiens sont des lâches, qui gémissent, soupent et oublient.* » En effet, le procès s'instruisait sans trouver d'autre obstacle qu'une impuissante nuée de brochures que l'on brûlait sur les marches du palais de justice. La commission assemblée à Saint-Malo faisait imprimer les procédures, avec cette épigraphe : *ad perpetuam sceleris memoriam*; (*pour perpétuer le souvenir du crime*) : osant ainsi porter la sentence avant d'avoir jugé; osant flétrir l'accusé au milieu des débats qui pouvaient l'absoudre; osant déclarer qu'elle n'était convoquée que pour trouver *un crime*. Calonne, qui conduisait tout de concert avec le duc d'Aiguillon, était l'ennemi personnel du magistrat; la passion, la violence, la légèreté caractérisèrent ses démarches et celles de ses collègues. Un nouveau parlement, convoqué à Rennes, demanda à être saisi de l'affaire; mais à peine fallut-il procéder que presque tous les juges se récusèrent. La Chalotais récusa à son tour ceux qui étaient restés, au nombre de 13. La voix du peuple fut enfin la plus forte. Les remontrances des cours souveraines, et celles, non moins énergiques, du duc de Choiseul, firent quelque impression sur le roi. Tant de procédures, de menaces, d'injustices, de vengeances, s'arrêtèrent. On exila les prisonniers à Saintes; et Duclos, dépêché vers La Chalotais pour lui demander sa démission, ne gagna rien. Le parlement de Bretagne redemanda fièrement ses magistrats; et les brochures se multiplièrent. Il y avait 150 colporteurs à Bicêtre; on était fatigué de brûler des pamphlets, qui renaissaient plus nombreux de leurs cendres : *Eh! messieurs*, s'écria un parlementaire, *ne nous lasserons-nous pas de brûler la vérité?* Cependant une vengeance est tirée des longues souffrances de La Chalotais : d'Aiguillon, l'ami, et, suivant l'opinion générale, le complice de Calonne, dans cette affaire; d'Aiguillon, que La Chalotais avait jadis blessé d'une épigramme; d'Aiguillon, qui voulut se venger d'un jeu de mots par un arrêt de mort, fut, à son tour, accusé par le parlement de Bretagne. L'avénement de Louis XVI rendit la liberté à La Chalotais, et rétablit le calme, du moins en apparence; après 10 ans de malheurs, ce magistrat revint siéger à Rennes, et mourut le 12 juillet 1785. Qu'on jette les yeux sur le drame déplorable dont il fut le héros, on y verra toute l'incertitude et toute la tyrannie, toute la pusillanimité et tout l'arbitraire d'un gouvernement qui creusait sa tombe. Nulle justice dans les vues, nulle force dans l'exécution de l'injustice; d'horribles outrages à la liberté publique, faits avec légèreté, arrogance, faiblesse et vengeance. Il était aisé de prévoir qu'un despotisme dont les ressorts s'usaient ainsi, allait tomber de lui-même; et cette décadence n'eut pas de précurseur plus visible et de symptômes plus effrayans que les procédures dont nous venons de parler.

CHALVET (Pierre-Vincent), auteur d'un journal peu connu, et qui ne mérite point de l'être, intitulé *Journal chrétien* (publié au commencement de la révolution). *Ce Journal chrétien* n'était pas tout-à-fait catholique, ce qui n'était point un mal alors : mais il eût fallu que le style en fût un peu français. Éditeur des poésies de *Charles d'Orléans,* Chalvet est aussi l'auteur de quelques ouvrages trop médiocres pour être cités, et de la nouvelle édition, ou plutôt de la refonte de la *Bibliothèque du Dauphiné*, par Allard (1797, Grenoble, in-8°). Professeur d'histoire à l'école centrale de l'Isère, et bibliothécaire de la ville de Grenoble, il mourut le 23 décembre 1807. Il était né en 1767, à Grenoble. Homme laborieux et patient, il était dénué de presque toutes les autres facultés brillantes ou solides qui tirent un écrivain de la foule.

CHAMBARLHAC (J. J. Vital), baron de l'Aubpin, né le 2 août 1754, aux Étables, département de la Haute-Loire, débuta dans la carrière militaire, en 1769, par le grade de sous-lieutenant. A l'époque de l'émigration, il sut résister aux séductions et aux exemples qui lui étaient donnés chaque jour, et suivant de plus honorables conseils, il n'abandonna point les drapeaux français pour passer sous ceux de l'étranger. Dès l'année 1792 il se distingua à l'armée des Alpes, et fut fait chef de bataillon. En 1793, il s'empara des retranchemens du mont Carmel, où il fit mille prisonniers. Il se fit remarquer par sa bravoure et ses talens à la journée d'Arcole, en 1796; il fut blessé et nommé général de brigade sur le champ de bataille. Dans l'année 1799, le premier consul le chargea de mettre un terme aux brigandages connus sous le nom de *Guerre des chouans:* il les battit près de Mortagne, les poursuivit de toutes parts, et ne tarda pas à en purger entièrement les départemens qu'ils infestaient. Il se distingua de nouveau à Castiglione et à Marengo, où il commandait la 1^re^ division de l'armée de réserve; il fut pourvu successivement du commandement de Tortose, de Mayence, du département de la Loire, et de la 13^me^ division militaire. Nommé, en 1802, général de division, et en 1806, commandant de la légion-d'honneur, il contribua à l'expulsion des Anglais du territoire de la Hollande lors de l'invasion de l'île de Walcheren par les troupes britanniques. Le général Chambarlhac commandait à Bruxelles, en 1813. Lorsque les Français évacuèrent l'Allemagne, il défendit autant que les circonstances le permettaient le pays confié à sa garde. Le 21 août 1814, il a été fait chevalier de Saint-Louis.

CHAMBERET (J. B. J. A. C. T. DE), médecin, né à Limoges, le 19 septembre 1779. Après s'être occupé, pendant quelque temps, des mathématiques, et avoir porté les armes pour la défense de son pays, il vint étudier la médecine à Paris, en l'an 8 de la république. L'enseignement de cette science venait alors de recevoir en France, par la loi du 14 frimaire an 3, un développement, une étendue et une direction philosophique, dont l'histoire ne fournit aucun autre exemple. Il se livra avec tant d'ardeur à l'étude des sciences diverses qui constituent le domaine de la médecine, et sans lesquelles l'art de guérir, au lieu d'être un art salutaire, devient un des plus redoutables fléaux de l'humanité, que, malgré les difficultés de plus d'un genre qu'il eut à combattre, il ne tarda pas à se distinguer parmi ses nombreux condisciples. Dès l'an 11 de la république, il remporta un prix au concours général de l'École de médecine; plus tard un prix de clinique fondé par Corvisart, lui fut décerné. Il fut employé pendant quatre ans, et d'après un concours public, dans les principaux hôpitaux de Paris, et fut reçu docteur en médecine à la faculté de la même ville, en 1808. Depuis lors jusqu'au licenciement de l'armée, en 1814, il fut successivement attaché, comme médecin, à l'armée d'Italie, à l'armée d'Espagne, à la grande-armée et aux hôpitaux militaires de Paris. Licencié avec l'armée, M. Chamberet, fut désigné par M. Boyer, premier chirurgien de l'empereur Napoléon, pour le remplacer près du nouveau souverain de l'île d'Elbe; mais des difficultés insurmontables ne lui ayant pas permis de se rendre dans cette île, il partageait son temps, à Paris, entre l'exercice de la médecine et des travaux littéraires conformes à ses goûts, lorsqu'il fut nommé médecin ordinaire et professeur-adjoint à l'hôpital d'instruction de Lille, établissement créé pour l'instruction des officiers de santé militaires; et où M. Chamberet enseigne la *physiologie* et *l'hygiène*. M. Chamberet a publié une *Dissertation sur une maladie de la peau, désignée sous le nom de Prurigo*, in-4°, Paris, 1808. Il est un des collaborateurs du grand *Dictionnaire des sciences médicales*, et de l'*Encyclopédie méthodique*. La *Flore médicale*, qui fut entreprise par le savant et infortuné Chaumeton, lui doit sa partie thérapeutique ou purement médicale, à partir de la lettre C. Il a concouru, pendant plusieurs années, à la rédaction du *Journal de médecine* de MM. Corvisart, Boyer et Leroux, et il est en outre un des collaborateurs du *Journal complémentaire des sciences médicales*. Enfin, M. Chamberet travaille en ce moment à un *Traité d'hygiène*, qui ne peut manquer d'être favorablement accueilli du public, si l'on en juge par le succès des leçons orales de ce médecin, que l'on compte parmi les partisans les plus éclairés de la doctrine physiologique.

CHAMBERT (GERMAIN), peintre et graveur, naquit à Grisolles, arrondissement de Castel-Sarrasin, département de Tarn-et-Garonne, en 1784. Peintre habile à un âge où l'on étudie encore, il désira se placer au rang des graveurs. N'ayant pas à Toulouse de maîtres qui pussent le diriger dans cette entreprise, il travailla seul, et en peu d'années parvint à graver le trait avec une grande pureté. Plusieurs auteurs, parmi lesquels on compte MM. Bruand et Dumège, lui confièrent l'exécution des planches de leurs ouvrages. L'académie des sciences de Toulouse le choisit pour dessinateur et graveur. Il fit à l'eau-forte un grand nombre de portraits; la pièce la plus remarquable de son œuvre, est un *Ecce homo*, d'après Mignard. Chambert fut un des premiers à vouloir tirer parti de la découverte de la lithographie; il avait établi à Toulouse une imprimerie en ce genre; il espérait en obtenir un grand résultat, lorsqu'une maladie lente, mais cruelle, le conduisit au tombeau. Il mourut vivement regretté, le 13 février 1821. Parmi ses tableaux on distingue une *Assomption*.

CHAMBON (ANTOINE-BENOIT), était trésorier de France à Uzerche, petite ville du Limousin, au commencement de la révolution. Nommé maire de cette commune, et député du département de la Corrèze à la convention nationale, il se lia bientôt avec les girondins, et particulièrement avec Gensonné, dont il partageait les opinions et appuyait les discours. Il dénonça le ministre Pache, appela Robespierre factieux, scélérat, et pour ce fait fut provoqué en duel par Bourdon de l'Oise, qui depuis fut un des plus acharnés accusateurs du monstre dont il était alors le défenseur. Chambon ne vota la mort de Louis XVI que sous la condition de l'appel au peuple, et s'éleva vivement contre la proposition de statuer, séance tenante, sur la question du sursis. S'étant opposé à ce qu'on fît une avance de 3,000,000 à la ville de Paris, pour achat de subsistances, les sections demandèrent son expulsion de l'assemblée. Il en fut pourtant nommé secrétaire, et combattit avec chaleur contre la tyrannie qui pesait sur les députés à l'époque du 31 mai. Un décret de la convention ayant ordonné que Chambon demeurerait en arrestation dans son domicile, il s'en échappa. Un second décret le déclara traître à la patrie, et le mît hors la loi. Un troisième prononça la confiscation de ses biens. Chambon s'était retiré à Lubersac, petit village des environs de Brives : c'est là que, poursuivi comme une bête fauve, il fut tué dans une grange, au mois de novembre 1793. Quinze ou dix-huit mois après cet événement, sa veuve obtint des secours et une pension.

CHAMBON DE LA TOUR, (Jean-Marie), né à Uzès, département du Gard, était maire de cette ville au commencement de la révolution. En 1789, il fut nommé, par la sénéchaussée de Nîmes, député du tiers aux états-généraux. Comme aujourd'hui, il existait déjà à cette époque un côté gauche et un côté droit qui se combattaient dans l'assemblée; et si M. Chambon y garda le plus profond silence, il s'acquit néanmoins des titres à la reconnaissance publique, en allant s'asseoir au côté gauche, avec lequel il vota constamment. Élu, en 1792, député de son département à la convention nationale, M. Chambon y observa le même silence qu'à l'assemblée précédente; et, soit pour cause de maladie, soit par l'effet du hasard, soit par un calcul de prudence, il n'assista point aux séances où l'on jugea Louis XVI. Usant toujours de sa circonspection ordinaire pendant le régime de la terreur, il échappa à tous les dangers, ou plutôt il sut ne s'exposer à aucun. C'était dans un autre temps et sur un autre théâtre que M. Chambon voulait se signaler. Après le 9 thermidor, envoyé à Marseille, des proclamations virulentes y signalèrent son arrivée, et furent suivies d'une réaction. Les compagnies de Jésus et du soleil, usurpant l'autorité judiciaire, et rivalisant de crimes avec les terroristes qu'ils prétendaient punir, ensanglantèrent, comme eux, cette malheureuse ville, et assassinèrent les assassins sous les fenêtres et sous les yeux de M. Chambon. Pendant ces exécutions, il rendait compte à la convention des mesures qu'il avait prises pour déjouer les complots des terroristes; il sollicitait et obtenait, de l'assemblée, l'approbation de sa conduite; et la félicitait au sujet des victoires qu'elle remportait elle-même sur les rassemblemens séditieux, etc. Chambon à la fin dénoncé par les députés Goupilleau et Pélissier, et par les citoyens de Marseille, fut rappelé de sa mission; ses collègues Guérin et Rouyer voulurent bien se charger de sa justification et de son apologie. Ce législateur, après la session de la convention, passa au conseil des anciens, où il resta muet jusqu'en 1799, époque à laquelle ce conseil cessa d'exister, et M. Chambon d'appartenir à la représentation nationale.

CHAMBON-DE-MONTAUX

(Nicolas), né à Brevannes, département de Seine-et-Oise, en 1748, fut reçu médecin à Paris, et alla s'établir à Langres où il exerça son état pendant plusieurs années. Revenu à Paris, en 1780, il devint membre de la faculté de cette ville et médecin de la Salpêtrière. Après avoir rendu de grands services en cette qualité, il quitta sa place et sa profession pour embrasser la carrière administrative, et fut élu maire de Paris en remplacement de Pétion, le 3 décembre 1792. L'ex-ministre de la guerre, Pache, lui succéda le 13 février 1793; et M. Chambon ne fut maire qu'environ 70 jours : mais on peut signaler ce court espace comme un des plus orageux de la révolution. Ayant présenté à la convention nationale une adresse de la commune de Paris relative au rapport du décret concernant la famille des Bourbons, M. Chambon fut mandé à la barre de l'assemblée, où il déclara pour sa défense qu'il n'avait fait que se rendre l'organe passif des sections de Paris. Au mois de janvier, il informa la même assemblée de la situation de la capitale et de l'opinion publique relativement au procès de Louis XVI. On ne vit pas sans surprise que ce nouveau rapport était en contradiction formelle avec l'adresse présentée par lui quelques jours auparavant. La mission la plus pénible, sans doute, que M. Chambon eut à remplir pendant qu'il était maire, fut celle d'accompagner le ministre de la justice et le secrétaire du conseil exécutif, lorsque ces deux fonctionnaires se rendirent au Temple pour notifier à Louis XVI son arrêt de mort. M Chambon fit ses efforts pour obtenir la libre représentation de la pièce intitulée : *l'Ami des lois*, ouvrage qui, par cela même qu'on y proclamait les principes de la modération, était attaqué jusque dans l'enceinte législative par l'exagération révolutionnaire. (*Voyez* Laya). Il en fit l'objet d'une pétition à la convention, et le conseil de la commune improuva sa conduite. M. Chambon malade, ou prétextant une maladie, quitta ses fonctions de maire et reprit sa profession de médecin. On a de lui les ouvrages suivans : *Maladies des femmes, des filles et des enfans*, 1798, 10 vol. in-8°; *Traité de l'anthrax*, 1781, in-12; *des Moyens de rendre les hôpitaux utiles à l'instruction*, 1787, in-12; *Traité des fièvres malignes*, 4 vol. in-12, 1787; *Traité de l'éducation des moutons*, 2 vol. in-8°, 1810. M. Chambon avait écrit contre la vaccine, mais il n'a point fait imprimer son ouvrage.

CHAMBONAS (le maréchal-de-camp, marquis de). Dans le temps où le public s'occupait beaucoup des démêlés scandaleux qui agitaient l'intérieur des familles, M. le marquis de Chambonas donna aux oisifs une ample matière d'anecdotes, à l'occasion du procès en séparation qu'il intenta à sa femme. Il avait épousé avant la révolution la fille naturelle de M. Saint-Florentin et de Mme. Sabattier, et les opinions politiques des deux époux ne s'accordant point, ce motif fut la cause ou le prétexte de la dissolution de leur mariage. M de Chambonas, neveu du maréchal de Biron, était, ainsi que son parent, le duc de Lauzun, autre neveu du maréchal. un zélé partisan de la liberté. Dès l'origine de la révolution il en adopta les principes, et fut nommé maire de la ville de Sens. Il y commandait la garde nationale lorsque, en 1789, il fut chargé d'apporter à l'assemblée constituante le vœu qu'avait formé cette ville d'ériger un monument aux premiers législateurs de la France. L'assemblée agréa cet hommage, et chargea M. de Chambonas de poser la première pierre de ce monument patriotique. Nommé ministre des affaires étrangères, en juin 1792, ce fut lui qui annonça la neutralité de Gênes et la reconnaissance du pavillon tricolore par la Suède. Il rendit compte de la marche des puissances alliées; et donna des renseignemens exacts sur l'existence de la coalition armée des cabinets de Vienne et de Berlin. Il rassura en même temps la France sur le résultat des armemens effectués en Angleterre. Un marché pour une fourniture d'armes, passé par M. de Chambonas avec Beaumarchais, fut dénoncé comme frauduleux à l'assemblée législative, et annulé par elle. Au reste, il n'y avait pas encore deux mois qu'il possédait le portefeuille des affaires étrangères, lorsqu'il présenta, de concert avec les autres ministres, le compte de la situation intérieure et extérieure de la république, et donna, ainsi que ses collègues. sa démission comme ne pouvant plus résister à l'anarchie. Après le 10 août, le marquis de Chambonas passa en Angleterre. où tour à tour orfèvre, horloger, bijoutier, il fut cependant forcé de contracter des dettes pour vivre. Au nombre de ses créanciers se trouvèrent des émigrés, et notamment le général Willot, qui le firent mettre en prison. Il est à remarquer que M. de Chambonas eut encore cela de commun avec son parent le duc de Lauzun, qui, se trouvant à Londres, y fut emprisonné pour dettes en 1792. M. de Chambonas y mourut, en 1807, dans un état voisin de l'indigence.

CHAMBURE (Auguste le Pelletier de), né à Vitteaux le 30 mars 1789, lieutenant-colonel, officier de la légion-d'honneur, se fit remarquer d'abord en Espagne par un trait qui lui valut une place au milieu des plus braves d'une armée qui ne comptait que des braves. Chargé d'enlever une redoute à la tête de 50 hommes, après trois attaques infructueuses, il remarque de l'hésitation parmi sa troupe; aussitôt il s'élance seul vers la redoute, tue de sa main le commandant du poste, blesse plusieurs canonniers; les soldats qu'il commandait, électrisés par cette action intrépide, n'hésitent plus à l'imiter, et le poste est enlevé. L'officier Chambure, atteint d'une blessure grave au bras, reçut dans cette circonstance la décoration de la légion-d'honneur. Ses souffrances n'abattent pas son courage. Le bras en écharpe, il se distingue en Espagne par de nouveaux services, et ne quitte ce théâtre d'une guerre terrible que pour passer dans le nord de l'Europe, où il fit bientôt partie de la garnison de Dantzick. Ce fut durant ce siége mémorable où la valeur française résista avec une constance si énergique aux efforts des puissances coalisées, que, placé à la tête d'une compagnie franche surnommée *l'infernale,* Chambure, au milieu d'une poignée de braves, se dévoua souvent aux plus téméraires actions. Un jour entre autres, monté sur de frêles esquifs, il passe la Vistule à la tête de 100 hommes, descend à minuit au village de Bohnsac, occupé par 3,000 ennemis, égorge les sentinelles, tue ou blesse plus de 300 hommes, détruit 15,000 fusées incendiaires, un magasin de vivres, un grand nombre de chevaux, fait sauter les caissons, encloue 15 pièces d'artillerie, et reçoit deux coups de baïonnette. Malgré ses blessures, le capitaine Chambure marche à la tête de ses braves, et surmontant mille dangers, les conduit à travers plusieurs bataillons ennemis et une nuée de Cosaques qui couvrent la campagne jusqu'à Dantzick, où il entre à huit heures du matin. Durant l'incendie de Dantzick, les redoutes de Frioul étant tombées au pouvoir de l'ennemi, Chambure les attaque à la tête de sa compagnie, s'en empare; et à l'exception de 150 hommes qui sont tués dans l'action, fait prisonnier toute la garnison ennemie. Au moment où il prend quelque repos après tant de fatigue, une bombe qui éclate dans sa chambre le réveille; il met de nouveau sa compagnie sur pied, marche à l'ennemi, tue 80 hommes, et encloue toute la batterie dressée contre la ville. Des faits d'armes aussi éclatans ne sont guère exécutables qu'avec des soldats français; ils ont été fréquens dans nos armées; mais ils ont rarement obtenu des résultats relatifs plus utiles et plus brillans. Après la capitulation de Dantzick, le capitaine Chambure quitta le général Rapp, et alla rendre son épée au prince de Wurtemberg. Envoyé à Pétersbourg comme prisonnier, il revint en France en 1815, et fit la campagne en qualité de commandant des voltigeurs de l'un des corps francs de la Côte-d'Or. Plusieurs officiers ennemis qui tombèrent en son pouvoir reçurent de lui des traitemens pleins de loyauté; cependant, victime d'une lâche calomnie, il fut dénoncé, jugé et condamné à mort. Un second arrêt, basé sur des faits dont la fausseté a été depuis également reconnue, le condamna aux fers quelque temps après. Le lieutenant-colonel Chambure, échappé aux effets d'un jugement que l'opinion a justement qualifié, se retira en Belgique, et y passa trois ans. Revenu en France, il se constitua prisonnier, obtint des juges, et fut rendu à la liberté par un acte de justice contrastant singulièrement avec la sentence qui, peu d'années auparavant, frappait l'un des braves de notre armée.

CHAMOUX (N.), était accusateur public au tribunal de Chambéry, lorsqu'au mois de prairial an 7 (mai 1799), il fut élu député au conseil des cinq-cents par le département du Mont-Blanc. A l'époque de l'ouverture de cette quatrième session du corps-législatif, un mois ne s'était pas encore écoulé depuis l'assassinat des ministres Français à Rastadt; et ce fut par une virulente motion d'ordre à l'occasion de cet événement que M. Chamoux signala son entrée au conseil. Ce député savoisien, doué de beaucoup d'énergie et de patriotisme, provoqua, dans un moment très-opportun, l'envoi d'un message au directoire pour qu'il eût à s'expliquer sur les motifs qui le déterminaient à garder un si grand nombre de troupes dans l'intérieur, tandis que les frontières étaient menacées et dégarnies. La France se trouvait alors dans un moment critique, Souwarow, maître de l'Italie, voulait poursuivre le cours de ses conquêtes, et M. Chamoux, qui voyait la faiblesse du directoire, demanda la formation d'une commission pour s'occuper des dangers publics. Il n'aimait pas les chefs du gouvernement, et cependant il ne fut point partisan de la journée du 18 brumaire qui les renversa. Sorti du corps-législatif au mois de nivôse suivant, depuis cette époque il n'a pas reparu sur la scène politique.

CHAMPAGNE (Jean-François), membre de l'institut et de la légion-d'honneur, né à Sémur, en 1751, et mort à Paris, en septembre 1813, était entré chez les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, qui se consacraient à l'étude et à l'enseignement; il fut successivement, pendant cinquante-cinq ans, élève, maître et supérieur dans une de leurs maisons. Les révolutionnaires, après avoir détruit l'instruction publique, ayant reconnu, en 1795, la nécessité de la rétablir, Champagne eut l'habileté de relever le collége de *Louis-le-Grand*, qui fut organisé en établissement national, sous le nom de *Prytanée français*. Il a dirigé cette maison pendant quinze ou seize ans, avec plus de zèle peut-être que d'économie, mais non sans quelque succès. Il n'y avait pas encore un an qu'il avait été mis à la retraite par le conseil de l'université, quand il est mort. Il avait épousé la veuve de Le Brun, ministre des affaires étrangères, mort sur l'échafaud, en décembre 1793. Champagne, indépendamment de plusieurs discours composés pour des solennités relatives à l'instruction publique, a publié, en 1800, des *Vues sur l'organisation de l'instruction publique dans les écoles destinées à l'enseignement de la jeunesse*. Il a traduit la *Politique d'Aristote*, et le traité intitulé: *Mare Clausum et apertum* de Grotius.

CHAMPAGNY (Jean-Baptiste-Nompère de), duc de Cadore, naquit à Roanne, département de la Loire, en 1756. Peu d'hommes ont fourni une carrière politique aussi brillante et aussi variée que celle de M. de Champagny. Issu d'une famille noble, il entra de bonne heure dans la marine royale, et il n'avait pas 30 ans que déjà son mérite, plutôt que sa naissance, l'avait élevé au grade de major de vaisseau. En 1789, nommé par la noblesse du Forez député aux états-généraux, il fut un des premiers de son ordre à se ranger du côté du tiers-état. Il prit dans cette assemblée la défense du comte Albert de Rioms, chef d'escadre à Toulon (*voyez* Albert de

Rioms), et le fit mettre en liberté. M. de Champagny ne s'occupa guère que des affaires concernant la marine, pendant la durée de sa mission à l'assemblée nationale. Le Code pénal maritime, le changement de pavillon, l'organisation du corps des élèves de la marine, la fixation du nombre des aspirans, la création des écoles de mathématiques et d'hydrographie, sont en partie son ouvrage. Chargé de faire un rapport général sur la marine militaire, M. de Champagny s'en acquitta avec beaucoup de talent, et parla dans cette occasion en connaisseur éclairé. Il était d'avis qu'on opérât une fusion de la marine militaire avec la marine marchande, et que l'on tirât de cette dernière un corps d'officiers de tout grade, entretenu aux frais de l'état. M. de Champagny sorti de l'assemblée constituante, qui termina ses travaux, le 30 septembre 1791, se retira dans le Forez, où il vivait paisiblement, lorsqu'en 1793, il fut incarcéré comme noble et suspect. Le 9 thermidor lui ayant rendu la liberté, il rentra dans sa retraite, d'où il ne sortit qu'après le 18 brumaire, époque à laquelle le premier consul le nomma conseiller-d'état, section de la marine. M. de Champagny ne tarda pas à entrer d'une manière brillante dans la carrière diplomatique, et y débuta, en 1801, par l'ambassade de Vienne. Cette mission était difficile et délicate, surtout à la suite des événemens qui avaient signalé dans cette ville le séjour que venait d'y faire le général Bernadotte, en qualité d'ambassadeur. M. de Champagny se conduisit dans ce poste important avec une habileté consommée ; et pendant près de quatre années qu'il l'occupa, sut gagner la confiance de son gouvernement, et celle du souverain près duquel il résidait. Au retour de son ambassade, M. de Champagny, nommé ministre de l'intérieur, fut chargé d'aller à Fontainebleau recevoir le pape, lorsqu'il vint en France sacrer Napoléon empereur. L'année 1805 fut celle qui offrit à M. de Champagny le plus d'occasions de déployer ses talens en administration et en politique, et de donner des preuves de son zèle à Napoléon. Le 1er janvier, il présenta au corps-législatif un tableau statistique de la France, dans lequel il avait fait entrer celui de ses relations politiques avec les puissances étrangères. Ce rapport a été regardé par tous les hommes d'état, comme un chef-d'œuvre d'éloquence, d'exactitude et de raison. La vérité toutefois veut que nous disions que dans la confection de ce grand travail, dont les détails étaient fournis par tous les chefs de division, le ministre fut puissamment secondé par M. de Gerando, alors secrétaire-général du ministère de l'intérieur. Au mois de mai, M. de Champagny accompagna Napoléon, lorsqu'il alla se faire couronner roi d'Italie à Milan. Au mois de septembre, il parut pour la seconde fois à la tribune du corps-législatif, et fit un rapport sur la levée extraordinaire de toutes les gardes nationales, mesure nécessitée par la guerre que l'Autriche venait de déclarer à la France. L'envahissement de la Bavière, par cette première puissance, son traité avec l'Angleterre, la marche de deux armées, l'une de 90,000 hommes, commandée par l'archiduc Ferdinand, et l'autre de 30,000, sous les ordres de l'archiduc Jean, furent annoncés dans ce rapport avec des circonstances qui justifiaient la mesure proposée. Si l'idée de rendre au culte l'église de S^{t}-Denis n'appartient pas à M. de Champagny, c'est du moins sous son ministère que cet événement eut lieu. On peut le féliciter d'avoir exécuté le décret héroïque par lequel ce monument qu'avait profané la barbarie, a été rendu à son antique usage. Mais il faut le plaindre d'avoir provoqué le changement de destination du *Panthéon,* qui, rendu au culte sur son rapport, n'a plus été qu'un caveau où l'on rangeait les momies des sénateurs. Quand les cendres de Voltaire et de Rousseau furent expulsées de ce monument, qu'elles consacraient, les voûtes répétèrent *les dieux s'en vont*. Voici ce que M. de Champagny dit à l'occasion du rétablissement de la sépulture royale : « Ce spectacle » apprendra aux souverains ce que » l'histoire leur enseigne à chaque » instant, que le courage, les ver» tus et le bien qu'ils font à leurs » peuples fondent les dynasties, » qui finissent sous des princes fai» bles, fanatiques ou ignorans. » Lorsqu'au 9 octobre de la même année, les premières hostilités entre la France et la Prusse furent commencées; que cinq jours après, les combats de Schleitz, de Saalfeld, et surtout la fameuse bataille d'Iéna, eurent appris aux Français, et leur gloire nouvelle et l'incroyable puissance de leurs armes, M. de Champagny écrivit circulairement aux préfets, afin que leur zèle ne se ralentît point, et qu'ils entretinssent l'ardeur de cette jeunesse française, alors comme aujourd'hui l'espoir et l'honneur de la patrie. M. de Champagny ne cessa d'honorer son administration par des actes justes et sages, jusqu'au moment où il quitta le ministère de l'intérieur. Ce fut au mois de juillet 1807, après la signature des traités de paix conclus à Tilsitt entre la France, la Russie et la Prusse, que Napoléon appela M. de Champagny au ministère des relations étrangères. L'empereur, par les traités de Tilsitt, avait établi un système d'après lequel les puissances continentales devaient renoncer à toute liaison politique ou commerciale avec l'Angleterre; le pape ayant refusé son adhésion à cette mesure européenne, M. de Champagny fut chargé de notifier à sa sainteté que son refus nécessiterait l'occupation des états romains, sans que pour cela sa sainteté perdît aucun de ses droits spirituels; il ajoutait que la dignité d'évêque de Rome, telle que ses prédécesseurs l'avaient possédée pendant les huit premiers siècles de l'église, et sous Charlemagne, lui serait conservée. Cette note diplomatique, remise au cardinal Caprara le 3 avril 1808, a été tournée depuis en ridicule par certains biographes, non pas, bien entendu, au moment de son exécution. Quant à nous, si nous étions dans la nécessité d'émettre une opinion sur ce fait, nous aurions de la peine à publier que le Christ a dit *mon royaume n'est pas de ce monde*. En se faisant prince de la terre, le pape s'exposait aux vicissitudes auxquelles les princes de la terre sont soumis. Napoléon, inébranlable dans l'exécution du système continental, et voyant que la péninsule offrait un vaste littoral au débarquement des marchandises anglaises, et un moyen à l'Angleterre de continuer son commerce avec le continent, conçut le projet d'occuper l'Espagne et le Portugal. M. de Champagny fut encore chargé de tous les actes et négociations diplomatiques, précurseurs de ces grands événemens. Il fut du voyage que Napoléon fit à Bayonne au mois d'avril 1808, présenta à ce souverain, le 24 du même mois, un rapport sur la situation de l'Espagne, et enfin rédigea le traité du 5 mai, par lequel Charles IV faisait à Napoléon la cession totale de ses droits et de ses titres, etc. La Biographie que nous avons déjà citée présente ces faits de la manière la plus défavorable à M. de Champagny, injustice digne de ses auteurs, et à laquelle il est facile de répondre que ce ministre se conduisit d'après les circonstances, et par une suite d'événemens qu'il n'avait pas été en son pouvoir d'empêcher; qu'il agissait d'après sa conscience pour les intérêts de son souverain, et que personnellement il gagna l'estime et l'amitié des princes espagnols. La paix entre la France et l'Autriche ayant été signée à Vienne le 14 octobre 1809, M. de Champagny travailla à la consolider par le mariage de Napoléon avec l'archidussesse Marie-Louise, et le succès de cette négociation lui valut de nouveaux témoignages de bienveillance de la part des deux empereurs. M. de Champagny conserva le portefeuille des relations étrangères jusqu'à la fin de 1811. Appelé alors à remplacer M. Daru dans l'intendance des domaines de la couronne, il fut nommé sénateur, en avril 1813. Durant les désastreuses campagnes de Russie et de Saxe, il remplissait auprès de Marie-Louise et du conseil de régence les fonctions de secrétaire-d'état. Après l'occupation de Paris en 1814, il suivit l'impératrice à Blois. Quitte envers elle, il donna son adhésion au nouvel ordre de choses, et fut créé pair par Louis XVIII. Sa place d'intendant des domaines de la couronne lui fut rendue pendant les *cent jours*, et il fut nommé pair par Napoléon. A la seconde rentrée du roi, M. de Champagny resta sans fonctions jusqu'à l'époque où l'ordonnance de S. M., du 5 mars 1819, le replaça dans la chambre des pairs. M. de Champagny est grand-officier de la légion-d'honneur, grand-cordon de presque tous les ordres de l'Europe, et duc de Cadore, par nomination du mois d'août 1808.

CHAMPCENETZ (Louis, chevalier de), fils du gouverneur des Tuileries, naquit à Paris, en 1759. Doué de plus d'esprit que de jugement, et surtout avide de célébrité, il la chercha dans le scandale. Ses chansons, toutes satiriques, toutes immorales, mais non pas toutes bonnes, lui avaient déjà fait, avant 1789, une réputation, dont probablement il serait peu fier aujourd'hui. Ses couplets, qui certes ne valent pas ceux de Blot ou même ceux de Marigny, lui avaient ouvert plusieurs fois la porte des prisons d'état, quand la révolution éclata. Officier aux gardes-françaises, il aima mieux quitter le service, à la dissolution de son régiment, que de suivre le sort de ses camarades, qui la plupart s'enrôlèrent dans la garde nationale soldée de Paris. Lié intimement avec Rivarol, antérieurement à cette époque, il avait fait partie d'une société de jeunes gens qui se cotisaient d'esprit pour jeter le ridicule sur tout ce qui occupait l'attention publique. De cette réunion était sorti le petit *Almanach des grands hommes.* Changeant alors de matière, c'est à la politique qu'ils s'attachèrent : frondant la révolution comme ils avaient frondé l'ancien régime, ils publièrent les *Actes des apôtres;* ouvrage en prose et en vers, où ils répandaient largement le fiel, le blâme et le mépris sur les opérations de l'assemblée nationale. Champcenetz fut un des collaborateurs les plus actifs, mais non pas le plus distingué, de ce libelle périodique; il fut aussi l'un des rédacteurs du *Journal de la cour et de la ville*, autre pamphlet du même temps et du même genre. Quand la force des choses ne permit plus la continuation de ces sortes d'écrits, Champcenetz se retira à Meaux. Le chevalier Saint-Méard, son ami, échappé aux massacres de septembre, lui fit obtenir un certificat de civisme. Muni de cette pièce, il n'avait rien à craindre pour sa liberté, partout ailleurs qu'à Paris; mais sa mauvaise étoile, et peut-être aussi sa mauvaise tête, l'y ramenèrent. Ne sortant point de son appartement, vivant au milieu de ses livres, qu'il appelait ses seuls amis, il fut arrêté au moment où il s'y attendait le moins, le 13 novembre 1793, à quatre heures du matin : Champcenetz était à peine éveillé. Affectant de prendre gaiement la chose, il se montra goguenard jusque sous le couteau. « Citoyens, dit-il à ceux » qui l'entouraient, je ne suis pas » dans l'habitude de monter ma » garde en personne; j'ai un très- » bon remplaçant, voudriez-vous » me permettre de le faire appe- » ler ? » Plaisanterie qu'il répéta au tribunal même, après avoir entendu sa condamnation. « En est-il » de ceci comme du service de la » garde nationale, dit-il au féroce » Fouquier-Tinville; peut-on se faire » remplacer ? » On le conduisit dans la maison de détention des Carmes, d'où, après y avoir demeuré quelques mois, il fut transféré à la Conciergerie : traduit au tribunal révolutionnaire comme complice de la conspiration des prisons, il termina une vie désordonnée par une fin déplorable en juillet 1794. Champcenetz a publié : *les Gobe-mouches au Palais-Royal;* brochure dans laquelle il s'est peint sous le nom du *Gobemouche-Sans-Souci*. Il a écrit la *Réponse aux Lettres* (de M^me^ de Staël) *sur le caractère et les œuvres de J. J. Rousseau*, *bagatelle que vingt libraires ont refusé d'imprimer*. Il a passé pour avoir donné l'idée du *petit Alma-*

nach des grands hommes, et pour l'avoir fait de société avec Rivarol, qui lui était si supérieur, et qui disait de lui : *C'est un gros garçon que j'ai bourré d'esprit.* Rivarol revendiqua l'invention et la rédaction de l'ouvrage entier. Enfin, la *parodie du Songe d'Athalie*, attribuée à M. Grimod de La Reynière, est encore une plaisanterie du fait de Champcenetz et de Rivarol. La seule énonciation des ouvrages de Champcenetz, prouve qu'il n'avait guère plus de droit à l'estime par la nature de son esprit, que par celle de son caractère. Voici le trait le plus saillant d'une de ses chansons:

> Vieux parens, en vain vous prêchez;
> Vous êtes d'ennuyeux apôtres.
> Vous nous fîtes pour vos péchés,
> Et vous vivez trop pour les nôtres.

C'est à Champcenetz peut-être, que serait applicable ce mot un peu sévère de Pascal : *Diseur de bons mots, mauvais caractère.*

CHAMPEIN (Stanislas), né à Marseille, en 1755, d'origine grecque, vint à Paris, en 1776, et débuta de la manière la plus brillante dans la carrière musicale, où il a marqué sa place parmi les grands compositeurs de l'école française. Il fit exécuter à la chapelle du roi, à Versailles, un motif de sa composition ; au succès duquel il dut l'honneur d'être choisi dans la même année, pour composer la messe solennelle exécutée à la fête de la Sainte-Cécile. Le premier ouvrage scénique de M. Champein, fut un opéra-comique, en 2 actes, sous le titre du *Soldat français*, qui fut joué en 1779, sur le théâtre du bois de Boulogne, avec une faveur qui présageait le succès d'enthousiasme qu'obtint l'année suivante *la Métomanie*, au théâtre que l'on appelait alors *Italien*, et dont Philidor, Monsigny, et surtout Grétry, avaient fondé la gloire. On retrouva dans la *Métomanie* où le compositeur français ne s'était proposé que la parodie du genre italien, tout le charme, toute la mélodie de cette musique ultramontaine, unis à l'esprit et au goût français. « A cette » époque, dit M. Framery, les » théâtres ne jouissant d'aucune li» berté, celui de *Monsieur* n'avait » la permission de jouer que des » opéras en musique d'origine ita» lienne. Le *Nouveau don Quixote*, » le meilleur ouvrage de M. Cham» pein, parut sous le nom d'un pré» tendu signor Zaccharelli ; on fut » généralement dupe de cette ru» se; les Italiens s'empressèrent » de compter parmi leurs compo» siteurs les plus célèbres, un nom » qui n'existait pas ; et si quelques » amateurs éclairés devinèrent la » supercherie, c'est que la musi» que du *Nouveau don Quixote* » rendait l'esprit des paroles avec » une justesse d'expression qui » n'est pas ordinaire aux compo» siteurs italiens. » La musique de M. Champein se distingue par la mélodie du chant, par une harmonie forte et pure, et par une grande facilité d'exécution. Ses principaux ouvrages sont, au théâtre Italien, *la Métomanie*, en un acte; *le Baiser*, en trois actes (composition charmante, et qui pourrait être remise avec succès au grand Opéra); *les Noces cauchoises*, en deux actes; *Isabelle et Fernand*, en trois actes; *Menzi-*

koff, en trois actes; *les Dettes*, en deux actes; *les Hussards en cantonnement*, en trois actes. Au théâtre de *Monsieur*, *le Nouveau don Quixote*, en deux actes; *les Ruses de Frontin*, en deux actes. Depuis la mort de Grétry et de Monsigny, M. Champein est le doyen des compositeurs dramatiques. Il est membre-associé de l'académie des sciences et arts de Marseille.

CHAMPFORT (Sébastien-Roch-Nicolas), né en 1741, près de Clermont en Auvergne, conserva toujours les sentimens les plus tendres pour sa mère, simple paysanne, et seul auteur de ses jours qu'il connût. On trouve dans plusieurs notices qu'il naquit à Paris; il fut seulement envoyé dès l'enfance dans cette ville, où il obtint, sous le nom de Nicolas, une bourse au collége des Grassins. Ses premières études n'annonçaient nullement la manière brillante dont il les termina. En rhétorique, il réunit les cinq premiers prix de l'université. Un tel triomphe attira sur lui l'attention de quelques personnages qui l'introduisirent dans le monde, où son esprit et son extérieur agréable lui procurèrent des succès de plus d'un genre. Dénué de fortune, le jeune Nicolas, qui venait de prendre le nom de Champfort, ne put se livrer longtemps à cette dissipation. Il rédigea pour le *Journal encyclopédique* des acticles estimés, et fut un des collaborateurs du *Vocabulaire français* et du *Dictionnaire des théâtres*. Enfin une pension sur le *Mercure*, que lui fit accepter Chabanon, son ami intime, remplaça les bienfaits que lui avaient déjà prodigués le duc de Choiseul et la veuve d'Helvétius. Les premiers essais poétiques de Champfort avaient donné de grande espérances, et bientôt il dut à sa réputation la place de secrétaire des commandemens du prince de Condé. Une situation paisible lui offrait d'autant plus d'avantages que sa santé paraissait affaiblie; cependant l'indépendance de son caractère lui fit trouver insupportable le léger assujettissement que ce poste exigeait. Bientôt un prétexte honnête lui permit de se retirer à Auteuil, où il se renferma dans la société de Mme Helvétius. Il prononça un discours remarquable le jour de sa réception à l'académie française, où il remplaça Saint-Palaye, en 1781. Plus tard, la mort d'une personne avec qui il s'était lié à Étampes, le fit rentrer dans le monde. Il y fut aussitôt recherché, malgré son humeur satirique, ou peut-être à cause de cette humeur même qui jetait quelque variété au milieu des réunions uniformément consacrées au plaisir. Il fréquentait les grands, et ne les en estimait pas davantage. En 1789, lecteur ou secrétaire des commandemens de Mme Élisabeth, sœur du roi, il n'en adopta pas moins sans hésiter des principes politiques analogues à l'élévation de ses sentimens. Déjà lié avec Mirabeau, il ne tarda pas à l'aider dans son travail, et composa le discours sur la suppression des académies, que cet orateur devait prononcer à l'assemblée constituante. Bientôt Champfort, dépouillé de sa place et de la pension dont il avait joui, s'occupa de la partie littéraire du *Mercure;* il fit les 26 premiers *Tableaux de la révolution,* et le ministre Rolland le nomma bibliothécaire de la bibliothèque nationale. C'était l'époque où l'on parvenait à déshonorer une cause dont on n'aurait pu détacher autrement les esprits droits, mais peu attentifs, qui doivent à leur nombre l'influence qu'ils exercent sur la masse d'une nation. Champfort ne s'attacha pas à pénétrer le secret de cette anarchie; et confondant les suites indirectes de la révolution avec ses véritables effets, il laissa voir sans prudence une haine peu réfléchie. Ses sarcasmes trop connus le firent arrêter. Après une détention de quelques jours aux Madelonettes, il avait cependant obtenu sa liberté, mais il ne se montra pas plus circonspect. Il était loin toutefois de braver l'échafaud, la crainte d'y être conduit le troublait; lorsqu'il s'en vit menacé plus positivement, il se tira dans la tête un coup de pistolet, et se frappa de plusieurs coups de rasoir. Mais il n'eût pas succombé sans une humeur dartreuse dont il souffrait depuis plusieurs années; elle s'attacha momentanément à ses blessures, et lorsqu'elles furent cicatrisées, se portant sur la vessie, termina ses jours le 13 avril 1794. Champfort a fait surtout des pièces de théâtre, et des discours académiques : *l'Épitre d'un père à son fils sur la naissance d'un petit-fils,* remporta le premier prix de poésie à l'académie française en 1764. *La jeune Indienne*, comédie jouée par les Français la même année, est restée au théâtre : le style en est élégant et pur. *L'Homme de lettres*, discours en vers, concourut en 1766. Un autre discours de Champfort obtint, en 1768, le prix d'éloquence sur ce sujet : *Combien le génie des grands écrivains influe sur l'esprit de leur siècle ; l'Eloge de Molière*, 1769, fut couronné par l'académie française, et *l'Eloge de La Fontaine* par l'académie de Marseille. On regarde ces deux morceaux comme deux traités complets sur la comédie et sur les fables. A Marseille, Champfort avait pour concurrent La Harpe, en faveur duquel on avait porté ce prix à 2,000 livres, dans l'idée qu'il lui était pour ainsi dire destiné. La jolie comédie du *Marchand de Smyrne*, en 1770, et la tragédie de *Mustapha et Géangir*, qu'on joua en 1776, augmentèrent encore la réputation de leur auteur. On retrouva, dans sa comédie, les principes qu'il avait exposés avec tant d'approbation ; et sa tragédie rappela jusqu'à un certain point la versification harmonieuse du grand poète dont il avait fait une étude particulière. *Le Précis des révolutions de Naples et de Sicile* parut en 1781, à la tête des voyages pittoresques de Naples et de Sicile, par l'abbé de Saint-Non ; mais Champfort ne s'en déclara pas l'auteur. On lui doit encore les *Maximes et pensées, caractères et anecdotes*, qui forment le quatrième volume de ses œuvres dont son ami Ginguené fut l'éditeur ; un *Commentaire* sur les fables de La Fontaine; des *Contes; les Soirées de Ninon;* et des fragmens d'un poëme de *la Fronde*, qui disparurent le jour de sa mort, mais que l'on ne croit pas absolument perdus. Enfin il a coopéré à l'écrit de Mirabeau sur l'ordre de Cincinnatus, et on lui attribue les deux premiers volumes de la *Bibliothéque de société*, par L. Th. Herissant, Paris, 1771. Champfort ne manquait ni de goût ni d'élégance ; mais on jugea qu'il n'avait pas fait des études littéraires assez scrupuleuses, et on l'accusa de trop songer à montrer de l'esprit. Son caractère n'était pas non plus sans défauts; cependant on le trouvait aimable, et on ne put lui refuser des vertus rares, telles que le désintéressement, la probité, ainsi que la fidélité en amitié. On lui reprocha un éloignement trop marqué pour les personnes d'un rang supérieur, peu d'estime des hommes en général, et particulièrement une sorte de mépris pour ses concitoyens. Il serait difficile de justifier de tels sentimens; mais si, à quelques égards, il y parut toujours disposé, par une suite peut-être d'une certaine âcreté des humeurs, sans doute il ne s'y livra que durant ses dernières années, où le spectacle des scènes revolutionnaires lui fit assez d'impression pour qu'il entreprît de se donner la mort.

CHAMPION DE LA MEUSE (NICOLAS), né à Bar-le-Duc, avait embrassé la profession d'avocat. Partisan des principes de la révolution, il la servit dès l'origine dans les divers emplois de magistrature qui lui furent confiés. Ses services et ses talens le firent juger digne par ses concitoyens de les représenter au conseil des anciens; il prit place dans cette assemblée, comme député du département de la Meuse, au mois de mai 1797 (germinal an 5). Champion soutint toujours avec chaleur et patriotisme les intérêts du peuple; il se fit remarquer dans les questions relatives aux finances, et notamment lors de l'assiette et de la répartition de toutes les espèces de contributions directes. Après le 18 brumaire, il passa au corps-législatif. Une chose assez remarquable, c'est que Champion, qui avait vivement combattu la loi qui établit un impôt sur le tabac, sollicita et obtint, au terme de sa carrière législative, la place de directeur des droits-réunis à Metz. Les devoirs du nouvel administrateur ne s'accordaient guère avec les opinions de l'ancien législateur; mais cette difficulté n'empêcha pas M. Champion d'occuper sa place jusqu'en 1816, époque où il fut mis à la retraite après douze ans d'exercice.

CHAMPION (DE VILLENEUVE), né à Versailles, et fils d'un valet de chambre du roi, adopta les principes de la révolution, et fut nommé, en 1789, membre de l'administration des établissemens publics près la municipalité de Paris. Le roi l'envoya, l'année suivante, à Avignon en qualité de commissaire, et le nomma son ministre de l'intérieur en 1792. Comblé des faveurs de Louis XVI, M. Champion n'en provoqua pas moins, auprès de la municipalité de Paris, une visite dans le palais des Tuileries. Cette visite n'eut pas lieu; la journée du 10 août lui fit perdre son ministère; il protesta vainement de son civisme à la barre de l'assemblée législative; elle décréta qu'il n'avait pas la confiance de la nation. Il rendit des comptes satisfaisans de sa gestion après la nomination de Roland, qui lui succéda comme ministre. M. Champion trouva le moyen de se faire oublier jusqu'en 1800, époque où le gouvernement consulaire le nomma membre du conseil de préfecture du département de la Seine; il occupe encore cette place aujourd'hui, et est en même temps avocat au conseil du roi et à la cour de cassation.

CHAMPIONNET (Jean-Étienne), fils naturel d'un avocat distingué et d'une paysanne du Dauphiné, naquit à Valence en 1762. Le nom de Championnet, qu'il a rendu respectable par des services nationaux, ne fut dans le principe qu'un surnom d'amitié que lui donnaient ses compatriotes. Sa jeunesse fut orageuse; livré à la fougue de ses passions, ce ne fut qu'après de nombreux écarts qu'il s'engagea dans les gardes wallones. L'ardeur de son caractère prit dès lors une autre direction; il lut avec une attention soutenue presque tous les ouvrages français qui traitent de l'art militaire. Avant la révolution, il avait servi au siége de Gibraltar; quand la révolution éclata, son premier fait militaire fut un acte d'humanité. Envoyé avec un bataillon de volontaires pour réprimer les révoltes du Jura, il ne versa pas une goutte de sang, et pacifia le pays. Il passa avec ses troupes sous le commandement de Hoche; et après s'être distingué aux lignes de Weissembourg, obtint, à la fin de 1793, le titre de général de division. Son nom fut cité à la bataille de Fleurus. La même division qu'il avait commandée sur ce champ de bataille, se couvrit de gloire en 1794, 1795 et 1797, et prit une part très-active aux opérations de cette armée sur le Bas-Rhin. Plusieurs fois Championnet obtint des succès mémorables, et reçut du directoire des lettres de félicitation qui le comblaient d'éloges. Mais il manquait à ses talens d'avoir subi une dernière épreuve; celle d'un commandement en chef : on le nomma général de l'armée qui devait défendre la nouvelle république romaine contre les entreprises de la cour de Naples. Le poste était difficile et dangereux; Championnet ne s'intimide pas; presque sans soldats et sans moyens d'organiser une force régulière, il crée, en moins de trois mois, un rassemblement d'hommes qu'il décore du nom d'*armée*, va camper à Rome, en est chassé par 50,000 Napolitains, rallie ses troupes sous les murs de la ville, revient sur ses pas, bat les vainqueurs, fait le général en chef Mack prisonnier, reprend Rome, et se porte sur Naples, où il entre avec la gloire et les droits d'un triomphateur. L'histoire militaire, de quelque peuple que ce soit, présenterait difficilement le récit d'une expédition plus brillante. Le roi de Naples fuit; la liberté est imposée à un peuple qui supporte avec une impatience égale et le poids de son esclavage et celui de son indépendance. Championnet se voit obligé de combattre par les ruses de la politique intérieure ces hommes faciles à réduire par la force du glaive. Il désarme les *lazzaroni*, et emploie tour à tour les moyens conciliatoires et les moyens d'autorité, pour faire plier Naples, et l'accoutumer au pouvoir des Français. Au milieu des embarras de sa situation, il trouva le temps de faire ériger un monument en l'honneur de Virgile; mais une mésintelligence très-vive s'établit entre le général et le commissaire français envoyé par le gouvernement [illegible] Naples. Championnet, destitué et décrété d'accusation, remet à Macdonald le commandement en chef, se livre lui-même à ceux qui doivent le conduire à Paris, et est traîné de brigade en brigade jusqu'à Milan. Une adresse arrive de Chambéry, où l'on réclame contre l'injustice de son arrestation; néanmoins une commission se forme à Milan, et la procédure est au moment de commencer quand le directoire change d'avis. Championnet, conduit jusqu'à Grenoble, est jeté dans une prison où il compose ses mémoires; ce sont des monumens précieux pour l'histoire; on les croirait écrits sous une tente avec la pointe d'une épée. Cependant le directoire se renouvelle, et les nouveaux directeurs, non-seulement font sortir Championnet de prison, mais lui confient le commandement en chef de l'armée des Alpes. Sa fortune avait pâli; il n'obtint plus que des succès équivoques, et chef d'une armée épuisée par une maladie contagieuse, il mourut lui-même de cette espèce d'épidémie, à Antibes, le 10 décembre 1799.

CHAMPOLLION-FIGEAC (J. J.), associé de l'institut royal de France, de la société royale de Goëttingue, de l'académie ionienne de Corcyre et des sociétés littéraires de Grenoble, Dijon, Strasbourg, Toulouse, etc., né à Figeac, en Quercy, en 1779, eut pour instituteur un jésuite italien, réfugié dans cette ville. Il rentra de bonne heure à Grenoble, d'où son père et sa famille étaient originaires, s'y distingua par quelques productions estimées; et y fut successivement bibliothécaire-adjoint et bibliothécaire de la ville, professeur de littérature grecque, et doyen de la faculté des lettres, examinateur pour les écoles militaires, etc. On a de lui: 1° *Dissertation* sur un monument souterrain, existant à Grenoble; 28 pages in-4°; avec un plan (1803). C'est une église du 10^{me} siècle, construite avec d'anciens débris. 2° *Lettre* à M. Fourier, sur l'Inscription grecque du temple de Dendérah en Egypte, Grenoble, 1806, in-8°. Dans cette lettre, on cherche à reconnaître la date de l'inscription. 3° *Notice* sur une édition d'Homère, entreprise par J. R. Wetstein, Paris, 1806, in-8°. Cette notice, d'une édition dont on ne tira que la première feuille, a été rédigée sur les manuscrits de Wetstein, acquis par l'auteur. 4° *Notice* d'un manuscrit latin, intitulé: *Albani belli libri quinque*, Paris, 1807, in-8°. Ce manuscrit, de la fin du 15^{me} siècle, orné de magnifiques dessins et de vignettes, appartient à l'auteur. 5° *Antiquités* de Grenoble, ou histoire ancienne de cette ville, d'après ses monumens, Grenoble, Peyronnard, 1807, 1 vol. in-4°. Cet ouvrage contient l'explication de plus de soixante inscriptions romaines, dont vingt environ d'inédites. Cette première édition étant épuisée depuis long-temps, l'auteur en prépare une seconde, qui contiendra aussi des inscriptions non encore publiées. 6° *Nouvelles recherches* sur les patois ou idiomes vulgaires de la France, Paris, Goujon, 1809, in-12. Cet ouvrage a contribué à ramener l'attention des philologues sur ces idiomes si intéressans pour l'histoire de la langue française. 7° *Programme* du cours de littérature grecque professé à la faculté des lettres de Grenoble, Peyronnard, 1810, in-4°. Ce programme, qui comprend les antiquités de la littérature grecque, étant parvenu à l'illustre Heyne, il en rendit un compte très-favorable dans les *Annonces savantes* de Goëttingue, et peu de temps après l'auteur reçut le diplôme de correspondant de la société royale. 8° *Dissertation* sur une ancienne sculpture grecque du cabinet des antiques de Grenoble, Paris, 1811, in-8°, avec figures. C'est un triptyque en buis, du 14me siècle, dont les douze fêtes de l'église grecque sont le sujet, accompagné de 14 inscriptions grecques. 9° *Notice* d'une édition de la Danse Macabre, antérieure à celles qui sont connues des bibliographes, Paris, 1811, in-8°. 10° *Notice* sur une nouvelle espèce d'insecte du genre corynètès de Fabricius, trouvée dans une momie égyptienne, Paris, Sajou, 1814, in-8°. 11° *Nouveaux éclaircissemens* sur la ville de Cularo, aujourd'hui Grenoble, Paris, Sajou, 1814, in-8°. C'est un supplément aux Antiquités de Grenoble, relatif à la véritable situation de cette ville sous les Romains. 12° *Annales des Lagides*, ou Chronologie des rois grecs d'Égypte, successeurs d'Alexandre-le-Grand ; ouvrage couronné par l'Institut, et publié en 1819, 2 vol. in-8°, de 950 pages, avec des tableaux chronologiques et deux planches de médailles. 13° *Supplément* aux *Annales des Lagides*, contenant la défense de la chronologie de cet ouvrage, Paris, Éberhart, 1820, in-8°. 14° *Nouvelles recherches* sur la ville gauloise d'Uxellodunum, rédigées d'après l'examen des lieux et des fouilles récentes, et accompagnées de plans topographiques et de planches d'antiquités, Paris, imprimerie royale, 1820, 1 vol. in-4°, avec planches. Cet ouvrage fixe enfin l'opinion des savans sur la position de cette ville gauloise, inexacte jusque-là. M. Champollion-Figeac s'occupe avec ardeur de recherches de chronologie, qui peuvent jeter quelque nouveau jour sur les époques incertaines de l'histoire ancienne, etc. On connaît de ses ouvrages manuscrits, un *Mémoire sur les Calendriers comparés de plusieurs peuples anciens*, et un autre sur la *Chronologie de l'Almageste, ou grande composition mathématique de Ptolémée*, qui ont été lus dans les séances particulières de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Lors de la nomination à la place vacante dans cette académie, par la mort de Ch. Tochon, en 1820, M. Champollion-Figeac a eu les secondes voix. Il est un des collaborateurs de *la Revue encyclopédique*.

CHAMPOLLION-LE-JEUNE (J. F.), frère du précédent, né comme lui, à Figeac, en Quercy, dans les derniers jours de 1790; eut son frère pour maître, et se fit distinguer de très-bonne heure par une grande aptitude aux études les plus sérieuses, et notamment à celle des langues orientales. Nommé élève du gouvernement au lycée de Grenoble, il le quitta pour venir à Paris, quoique bien jeune encore, étudier ces langues. Il y suivit les cours de l'école spéciale, et ceux du Collége de France, fit en même temps beaucoup de recherches dans les manuscrits orientaux de la bibliothéque, se donna particulièrement à la langue copte, qui est l'ancienne langue des Egyptiens, étudia à fond les monumens de ce peuple célèbre, et quitta Paris à la fin de 1809. Nommé, par M. de Fontanes, professeur-adjoint d'histoire à la faculté des lettres de Grenoble, il fit transporter dans cette ville des caractères grecs et des caractères coptes, et y fit imprimer d'abord l'*Introduction* (1811, in-8°), et successivement les deux premiers volumes de l'ouvrage intitulé : *l'Egypte sous les Pharaon, ou Recherches sur la géographie, la religion, la langue, les écritures, et l'histoire de l'Egypte avant l'invasion de Cambyse*, Grenoble, Peyronnard, Paris, chez Debure, 1814, accompagné d'une carte de la Basse-Egypte, avec les noms égyptiens. Il a donné depuis : 1° *Observations sur le Catalogue des manuscrits coptes, du musée Borgia à Velletri, publié par Zoega*, Paris, 1811, in-8°; 2° *Lettre à M. Grégoire sur les odes gnostiques* (en copte), *attribuées à Salomon*, Paris, 1814, in-8°; 3° *Fragmens coptes en dialecte Bashmourique, publiés à Copenhague, par M. Enghelbret*, Paris, 1817, in-8°. Dans ce mémoire sur le volume de M. Enghelbret, l'auteur développe son opinion, qui fait du dialecte Bashmourique de la langue copte, le dialecte de la province du Faïoum, et de la moyenne Égypte. Successivement bibliothécaire-adjoint de la ville de Grenoble, et professeur d'histoire, M. Champollion-le-jeune a poursuivi avec persévérance des travaux qui lui ont donné un rang distingué parmi les orientalistes de l'Europe. Son *Egypte sous les Pharaon* a été bien accueillie en Italie, en Allemagne et en Angleterre : il a présenté, en juillet 1821, à l'académie des inscriptions et belles-lettres de l'institut de France, la partie de son travail sur les écritures égyptiennes, qui est relative à l'écriture *hiératique*, ou sacerdotale; et il a fait voir que cette écriture est celle de manuscrits égyptiens, aujourd'hui connus, qui ne sont pas formés en hiéroglyphes; que cette écriture *hiératique* n'est pas *alphabétique*, ainsi que l'ont pensé et imprimé tous ceux qui en ont parlé jusqu'ici; qu'elle n'est composée que de signes hiéroglyphiques abrégés, véritable *tachygraphie-hiéroglyphique*. Le mémoire où ces résultats sont énoncés, a été lu par l'auteur à l'institut. Son volume sur les écritures égyptiennes, et la suite de son ouvrage, ne tarderont pas à paraître. Il est associé à plusieurs académies nationales ou étrangères; il a rédigé en outre une *Grammaire* et un *Dictionnaire de la langue égyptienne*, sur les textes qui nous restent écrits en cette langue ; et ce travail, encore manuscrit, dont la publication est si désirable, forme 5 volumes in-4°.

CHANDLER (Richard), helléniste anglais, né en 1738, dans le Berkshire, fut élevé au collége de la Magdeleine d'Oxford, embrassa l'état ecclésiastique, et s'appliqua spécialement à l'étude des langues anciennes. Reçu membre de la société des antiquaires de Londres, il entreprit de rectifier les erreurs qui s'étaient glissées dans les éditions précédentes des *Marbres d'Arundel* ou *Marbres d'Oxford*. Il réussit dans ce travail, refondit presque tout l'ouvrage, et en donna lui-même, en 1763, une édition complète, 1 vol. in-fol., qui est la seule consultée aujourd'hui par les savans. Chandler fut chargé, par la société des *dilettanti*, de se rendre dans les contrées de l'Orient pour y examiner les ruines des monumens antiques. Il fit ce voyage, accompagné du docteur Revett, et de M. Pars, dans les années 1764, 1765, et 1766. Les îles Ioniennes, l'Attique, la Béotie, l'Argolide, l'Élide, furent successivement le théâtre de ses travaux; et il revint à Londres avec des notes extrêmement précieuses, qui servirent de texte à un ouvrage en deux volumes in-fol., dont le premier fut publié en 1769, et le second en 1800, sous le titre d'*Antiquités Ioniennes*. Chandler fit paraître ensuite ses *Voyages dans l'Asie-Mineure et dans la Grèce*, en 2 vol. in-4°, 1775, 1776, qui bientôt furent traduits en plusieurs langues. La traduction française de MM. Servois et Barbié-Dubocage, est très-estimée. Les hellénistes la recherchent non-seulement à cause de son exactitude, mais pour les notes historiques et critiques ajoutées au texte par les traducteurs. Ceux-ci ont, en cela, rempli le vœu de l'auteur, qui avait poussé la modestie jusqu'à exprimer dans son ouvrage le désir de voir relever ses erreurs ou ses omissions. Chandler avait fait imprimer à Oxford, en 1774, *Inscriptiones antiquæ plerumque nondum editæ, in Asiâ minori et Græciâ, præsertim Athenis, collectæ*, 1 vol. in-fol. La lecture de cet ouvrage prouve la supériorité du talent de son auteur pour déchiffrer les inscriptions anciennes, les expliquer et remplir les lacunes, œuvres du temps ou de la barbarie. Chandler a laissé quelques manuscrits. *L'Histoire d'Ilium ou de Troie*, 1 vol. in-4°, 1802, est le dernier ouvrage qu'il ait publié. Ministre ou recteur de la paroisse de Tilchurst, située dans la province qui l'avait vu naître, il y mourut âgé de 72 ans, le 9 février 1810.

CHANLAIRE (P. G.), géographe, l'un des auteurs de l'Atlas national de France, s'est créé de véritables titres à l'estime publique par ses nombreux et utiles travaux. On a de lui un grand nombre de cartes dont les plus remarquables sont : *Atlas de la* *partie méridionale de l'Europe* en 45 feuilles; *Carte du théâtre de la guerre en Orient*, 3 grandes feuilles; *Cartes de l'Égypte et du Delta*. M. Chanlaire a donné, avec M. Capitaine, *la Carte de la Belgique* d'après Ferraris, 69 feuilles; avec M. Herbin, *Tableau général de la nouvelle division de la France en départemens, arrondissemens communaux et justices de paix*, 1802, in-4°; avec M. Peuchet, *Description topographique et statistique de la France*, 1810, 2 vol. in-4°. Il existe déjà plusieurs éditions de ces deux derniers ouvrages qui sont de la plus grande utilité pour les Français. M. Chanlaire occupe depuis plus de vingt ans la place de chef de division à l'administration générale des forêts. Il est membre de plusieurs sociétés savantes.

CHANTEREAU (Pierre-Nicolas), naquit à Paris en 1741. Littérateur distingué et passionné pour le travail, narrateur complaisant, il se fit remarquer dans ses écrits par beaucoup d'ordre et de méthode. Doué d'un talent particulier pour l'analyse, la plupart de ses productions prouvent qu'il s'étudiait à instruire ses lecteurs sans fatiguer leur attention. Son premier ouvrage fut une grammaire espagnole-française, dont le mérite lui valut le titre honorable de membre d'une des académies royales de Madrid. Chantereau, dans sa jeunesse, ayant habité l'Espagne pendant plus de vingt ans, M. de Bourgoing, ambassadeur auprès de cette puissance, le jugea capable de sonder les dispositions des habitans de la Catalogne au sujet de la révolution française. Chantereau, chargé, en 1792, de cette mission importante et secrète, s'en acquitta avec succès. A l'heureuse époque où le gouvernement releva l'instruction publique par l'établissement des écoles primaires, secondaires, etc., etc., Chantereau fut nommé professeur d'histoire à Auch. C'est dans cette ville qu'il termina sa carrière, le 25 octobre 1808, à l'âge de 67 ans. Il n'existait, avant sa mort, qu'une seule édition complète des œuvres de Voltaire, c'était celle de Beaumarchais. Chantereau y joignit un ouvrage important en deux volumes in-8°, intitulé: *Table analytique et raisonnée des matières contenues dans les œuvres de Voltaire*. Ces tables font regretter que leur auteur n'ait pas vécu jusqu'à nos jours; il aurait sans doute imaginé quelques moyens ingénieux pour adapter son travail aux nouvelles éditions de Voltaire qui se succèdent sans relâche. Le nombre des œuvres laissées par Chantereau est considérable: elles embrassent la dialectique, l'histoire, la géographie, la chronologie, la philosophie, la morale et même la politique; traducteur de plusieurs voyages, narrateur de ceux qu'il a faits lui-même, s'il ne s'est pas élevé au rang des littérateurs brillans, du moins occupe-t-il une place honorable parmi les littérateurs utiles. Le moins recommandable de ses travaux n'est pas sa traduction des *Tables de Blair*. Voici la liste et les titres des ouvrages qu'on a de lui: 1° *Arte de hablar frances*, in-4°, 1797; 2° *Voyage dans les trois* *royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, fait en 1788 et 1789*, 3 vol. in-8°, 1792; 3° *Lettres écrites de Barcelonne à un zélateur de la liberté qui voyage en Allemagne, ou Voyage en Espagne en 1792*, etc., in-8°, 1792; 4° *Voyage philosophique, politique et littéraire, fait en Russie, traduit du hollandais*, etc., 2 vol. in-8°, 1794; 5° *Tables chronologiques publiées en anglais par John Blair, traduites en français*, 1795, in-4°; 6° *Système analytique des notions qu'il faut acquérir pour connaître complétement l'histoire d'une nation*, etc., 1799, in-12; 7° *Table analytique et raisonnée des matières contenues dans les Œuvres de Voltaire*, 2 vol. in-8°, 1801; 8° *Dictionnaire national et anecdotique pour servir à l'intelligence des mots dont notre langue s'est enrichie depuis la révolution*, etc., 1790, in-8°; 9° *Essai didactique sur la forme que doivent avoir les livres élémentaires faits pour les écoles nationales*, 1795, in-8°; 10° *de l'Importance de l'étude de l'histoire et de la vraie manière de l'enseigner*, etc., 1802, in-8°; 11° *Science de l'histoire*, 1804—1805, 3 vol. in-4°; 12° *Mappemonde chronographique*, etc., 1803, in-fol.; 13° *Notice élémentaire sur l'origine, la fondation et les changemens qu'ont éprouvés les empires*, etc., 1804, in-8°; 14° *Elémens d'histoire militaire*, 1808, in-8°; 15° *Histoire de France abrégée et chronologique depuis la première expédition des Gaulois jusqu'en septembre 1808*, 2 vol. in-8°.

CHAPELAIN (Victor), député du département de la Vendée au conseil des cinq-cents, vint y siéger en 1795, et signala les premiers jours de sa mission en accusant le général Turreau d'excès, de dévastations et de mesures atroces; l'accusé fut d'abord traduit devant le directeur du jury de Tours; mais le gouvernement le fit renvoyer à un conseil de guerre. Le président de ce conseil invita Chapelain à donner les renseignemens qu'il avait sur le compte du général. L'accusateur, au lieu de répondre à cette invitation, en fut tellement effrayé qu'il se poignarda. Il ne mourut point de sa blessure, et reparut dans le conseil; il y fit la singulière proposition d'admettre les femmes aux chaires de dessin dans les écoles centrales. Pendant sa carrière législative, Chapelain attira souvent l'attention du conseil sur les malheurs de la Vendée. Il indiquait les moyens d'y terminer la guerre, d'y faire refleurir le commerce et l'industrie, et en cela il servait les véritables intérêts de son pays. Il sollicitait du directoire une force plus puissante que la gendarmerie pour établir et maintenir la tranquillité dans les départemens insurgés. Rédacteur d'un projet sur les institutions civiles, il proposait dans ce travail la suspension de l'éligibilité pour les chefs rebelles amnistiés, et s'opposait à la fixation d'un terme où cesserait la successibilité de la république aux biens des émigrés. Sorti du conseil des cinq-cents, Chapelain rentra paisiblement dans ses foyers.

CHAPELIER (Jean-René-Gui, le), fils d'un avocat distingué au parlement de Rennes. Né dans cette ville, en 1754, il y fut bientôt remarqué lui-même. La chaleur avec laquelle il embrassa contre la cour la cause des parlemens, le fit choisir, en 1789, comme député du tiers-état. Ses sentimens invariables et ses talens soutinrent au sein des états-généraux la réputation brillante qu'il s'était faite en Bretagne. Il eut aussi la plus grande part aux travaux de l'assemblée nationale, soit à la tribune, soit dans le comité de constitution. Sa carrière fut courte, mais très-remplie; deux années lui suffirent pour mériter une place parmi les hommes les plus utiles de ces temps mémorables. Dès l'ouverture des états-généraux, il proposa la vérification des pouvoirs par les trois ordres réunis, et fit décider que les communes correspondraient directement avec le roi. Le Chapelier fut un des auteurs du serment prononcé au Jeu-de-Paume. Il demanda que les troupes s'éloignassent de la capitale, qu'on établît des milices patriotiques, et que Necker fût maintenu au ministère. Il s'opposait à ce que les provinces conservassent des priviléges, et le clergé des propriétés territoriales, et c'est lui qui provoqua le décret d'après lequel chaque député ne fut plus considéré comme le mandataire d'un département, mais comme un des représentans de toute la nation. Au moment même où se forma le comité de constitution, Le Chapelier en fut membre. Nommé président le 3 août, il ne tarda pas à célébrer dans un de ses discours la nuit du 4, où avait été prononcée la solennelle abolition des priviléges. Il fut choisi une seconde fois pour le comité de constitution. Durant les journées du 5 et du 6 octobre, il remplaça Mounier qui était alors président. Il provoqua la décision qui mit les biens du clergé à la disposition de la nation, et fit prendre des mesures contre les autorités qui ne publieraient pas les décrets revêtus de la sanction royale. Il dit à la tribune qu'il ne devrait y avoir qu'une assemblée électorale par département, et que tout Français avait droit d'être représentant s'il obtenait le nombre de suffrages requis. Il proposa de renouveler le parlement de Rouen, coupable opposition aux lois nouvelles; demanda qu'on établît des tribunaux de famille, et insista fortement sur la suppression des ordres monastiques. C'est aussi vers la fin de février, en 1790, qu'il commença à publier, conjointement avec Condorcet, *la Bibliothèque de l'homme public;* cet ouvrage, continué jusqu'en 1792, forme 28 vol. in-8°. Dans une séance du commencement de mai, en 1790, il déclara contraire à l'esprit de la législation moderne que la nomination des juges appartînt au roi, et même il vota en faveur d'un projet de loi que présentait Mirabeau, et qui tendait à déléguer à la fois au pouvoir législatif et au pouvoir exécutif le droit de paix et de guerre. Il rédigea le décret de la suppression des titres nobiliaires, et voulait qu'on augmentât le traitement des curés de campagne. A la fin d'octobre il présenta le plan d'organisation de la haute-cour nationale, et du tribunal de cassation. Chapelier fut un de ceux qui contribuèrent le plus à l'adoption des trois couleurs; enfin c'est à lui surtout que les protestans d'Alsace et de Franche-Comté avaient dû le libre exercice de leur culte, et leur réhabilitation politique. Au commencement de 1791, Le Chapelier réclame contre l'insertion de son nom sur la liste des membres du club monarchique. Au mois de mars il met en discussion le projet de lois sur le nombre des ministres et sur leurs attributions, ou leur responsabilité. Le 16 mai, il s'oppose, mais vainement, à la décision qui doit interdire aux membres de la première assemblée leur admission à l'assemblée législative, et le surlendemain il prétend que les électeurs des départemens ne seront pas tenus de s'y soumettre. Lorsque Louis XVI voulut passer les frontières, Le Chapelier fit décréter une adresse aux habitans de Paris, et proposa diverses mesures de sûreté; le lendemain 22 juin, il obtint la suspension de la séance, et le 23 la suppression du décret qui convoquait les assemblées primaires. Depuis quelque temps on remarquait un changement dans sa manière de penser; trompé ainsi que beaucoup d'autres sur les véritables causes d'une division que manifestaient déjà de sinistres présages, il fut déconcerté par cette démarche du roi, et il montra beaucoup d'incertitude. Le 9 août il demanda que les ministres fussent autorisés à présenter leurs idées sur la révision des articles constitutionnels; et, au commencement de septembre, il proposa même d'arrêter qu'en 1800 une assemblée spéciale serait convoquée pour examiner et pour rectifier la constitution. Néanmoins, dans la même séance, il voulut que le roi n'eût point l'initiative de cette révision, et quelques jours auparavant on l'avait vu s'opposer à ce que les droits de citoyens actifs fussent accordés aux princes. Le Chapelier ne pouvait ignorer qu'à cette époque il était dangereux d'abandonner la cause populaire; mais il voyait les premiers symptômes d'un mal dont il ne connaissait pas bien la source; il eût désiré prévenir une anarchie que des personnages, dont l'influence n'était pas détruite, se préparaient à opposer au cours des nouvelles destinées de leur patrie. Contre son ancienne opinion, il fit décréter que les seuls propriétaires conserveraient le droit de choisir les députés, et que d'ailleurs les électeurs ne recevraient aucune indemnité pour leur déplacement. Lorsque l'huissier Damien fut arrêté lui-même pour avoir entrepris, en vertu d'un décret de prise de corps, d'arrêter Danton qui était pour ainsi dire à la tête des électeurs du département de la Seine, Le Chapelier eut le courage de faire désapprouver la conduite de Pastoret leur président, et il porta la fermeté jusqu'à rompre avec la société des jacobins pour se réunir à celle des feuillans. Conformément à ces principes, il s'efforça de diminuer l'ascendant des sociétés populaires, et même il obtint à cet effet un décret dans les séances du 29 septembre. Mais les hommes modérés qui cherchaient à rendre plus tutélaire la prérogative royale prenaient une résolution périlleuse; cette opposition tardive hâta la perte du monarque, et les perdit eux-mêmes. Mécontent de l'impulsion que suivait l'assemblée législative, Le Chapelier se rendit en Angleterre; mais il ne tarda pas à revenir, craignant que le séquestre ne fût mis sur ses biens. Cette hésitation, ces précautions contradictoires lui coûtèrent la vie. Accusé, ainsi que plusieurs de ses collègues, dès le premier avril 1792, d'avoir conspiré avec les émigrés en faveur de la cour, et traduit, le 3 floréal an 2, devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort, et exécuté en même temps que Thouret et d'Esprémenil. Le Chapelier aimait les plaisirs, et toutefois occupa long-temps un des premiers rangs parmi les plus utiles et les plus zélés défenseurs de la liberté. Bon orateur et surtout excellent logicien, il résumait, avec une clarté qui n'appartenait qu'à lui, les discours qu'on venait de prononcer à la tribune, et la vigueur de son élocution donnait ensuite un grand avantage à l'opinion qu'il adoptait.

CHAPMAN (Frédéric-Henri), Suédois, fut un célèbre constructeur de vaisseaux. Dire que les Anglais ont imité et ont voulu s'approprier sa méthode, c'est assez faire son éloge. L'art de construire les vaisseaux fut pour Chapman l'objet d'un goût passionné qu'il éprouva dès sa jeunesse, et il était déjà très-habile dans ce genre d'architecture, lorsque, désirant agrandir ses connaissances, il se rendit de Suède en Angleterre. Après un séjour de quelque temps, il revint en Suède, où Gustave III, qui voulait remonter sa marine, le mit à la tête de ses chantiers. Chapman, digne de cette confiance, y répondit par des travaux qui étonnèrent son souverain et toute la Suède. Vingt-quatre vaisseaux de ligne, parfaitement et promptement construits, par ses soins, rendirent à son pays l'aspect imposant d'une marine militaire respectable. Chapman ajouta à ce travail la restauration des galères, des gabares, des chaloupes canonnières et bâtimens composant une seconde flotte considérable. Le roi, pour reconnaître ses services, lui accorda des lettres de noblesse, le nomma vice-amiral et commandeur de l'ordre de l'Épée. Chapman mourut en 1808. On a de lui un *Traité sur l'architecture navale*, traduit en français, sous le titre de *Traité de la construction des vaisseaux*, par Vial de Clairbois, 1781, in-4°.

CHAPPE (Claude), naquit à Brulon, département de la Sarthe, en 1765. Ce nom a été honorablement porté par plusieurs individus de la même famille. L'abbé Chappe, oncle de Claude, est noté dans les fastes de la science comme physicien et comme astronome. Il fit le voyage de la Sibérie et de la Californie, pour observer, dans ces deux parties du monde, le passage de *Vénus* sous le disque du soleil, et mourut dans le cours de ses observations. Non moins laborieux que son oncle, et passionné comme lui pour les sciences, Claude Chappe n'eut pas une fin plus heureuse. Abreuvé des dégoûts, et fatigué des rivalités et des tracasseries de tout genre que l'on opposait à son invention du télégraphe, il fut surpris par la mort, au milieu de ses travaux, en janvier 1805, à peine âgé de 42 ans. Avant la découverte de l'Amérique, on ne révoquait pas en doute l'existence d'un autre continent : il ne s'agissait que de le trouver. C'est ce que fit Christophe Colomb : ainsi Chappe n'est certainement pas l'inventeur de l'idée première de faire voler la pensée au moyen de signaux rapides. Cette découverte touche aux temps les plus reculés; les voiles blanches et noires de Thésée, les fanaux d'Agamemnon, parlaient déjà la langue des télégraphes; Tamerlan dans son armée, les Chinois dans leur empire, et la plupart des peuples civilisés, ont connu l'art de correspondre *au loin avec célérité;* les Romains surtout le mettaient en pratique dans les pays qu'ils envahissaient. Les hautes tours d'Uzès, de Bellegarde, d'Arles, de Nîmes, de Besançon, etc., etc., étaient destinées à des vedettes qui communiquaient ensemble par des signaux, et recevaient ou se renvoyaient rapidement les ordres et les avis qui, malgré les obstacles, se croisaient dans tous les sens. Robert Hooke, vers la fin du 17^{me} siècle, s'occupa, dans l'île de Wigt, d'un système de signaux ou espèce de télégraphe. Le docteur Hoffmann, médecin de l'électeur de Mayence, publia à Munster, en 1782, un ouvrage contenant ses idées sur la télégraphie. Dans la même année, le célèbre avocat Linguet présenta, au ministère de la marine française, un mémoire manuscrit sur les moyens d'établir des signaux par la lumière. Chappe aurait peu de gloire à réclamer, si elle s'attachait à l'invention de l'idée première. Il en est autrement, si, comme nous le pensons, elle appartient ici aux meilleurs moyens d'exécution. Cela une fois reconnu, on ne peut contester à Chappe le mérite d'avoir découvert un procédé ingénieux et facile, au moyen duquel on peut transmettre à la plus grande distance, avec la rapidité de la lumière, toute espèce d'idée. Ce fut en 1792 que ce physicien présenta à la convention nationale l'invention de son télégraphe; l'essai s'en fit en 1793, à l'occasion de la prise de Condé. La transmission de cette nouvelle à Paris, et la réplique que l'on y avait faite, ayant eu lieu pendant la durée d'une séance de la convention, elle rendit, par enthousiasme et sans désemparer, un décret qui accordait à Chappe le titre d'*ingénieur-télégraphe*. MM. Bréguet et Béthancourt prétendirent avoir fait des découvertes dans le même genre, antérieures à celles de Chappe; celui-ci les leur contesta, et le gouvernement le maintint dans ses fonctions en le chargeant d'établir trois différentes lignes télégraphiques. Le rapport décennal fait à l'empereur Napoléon en 1810, par la classe des sciences physiques, contient une description complète et raisonnée du télégraphe, et un très-bel éloge de cette précieuse invention. En lisant ce rapport, on peut croire que les auteurs qui se sont occupés des moyens de perfectionner l'ouvrage de Chappe, n'avaient encore rien fait de mieux à cette époque. On compte, parmi ces auteurs, M. Valentin Haüy, qui a exporté ses découvertes en Russie; MM. Laval, Peytes de Montcabrié, Leblond et Veronèse.

CHAPPE (Jean-Joseph), et **CHAPPE** (Pierre-François), sont frères du précédent. Le premier, après avoir été, en 1791, député du département de la Sarthe à l'assemblée législative, a depuis succédé à son frère dans l'emploi de directeur des lignes télégraphiques; le second est inspecteur-général dans la même partie. Le roi les a nommés tous deux chevaliers de la légion-d'honneur.

CHAPPUIS (H. A.), né dans le comtat Venaissin en 1764, se montra l'un des plus ardens partisans de la révolution lorsqu'il fut question de réunir son pays à la France. Au mois de brumaire an 4 (septembre 1795), il siégea au conseil des cinq-cents en qualité de député du département de Vaucluse. Son existence dans l'assemblée était presque un mystère, lorsqu'un incident le fit remarquer. Il fut appelé comme témoin dans l'affaire de Messonier, accusé de conspiration. Au bout de deux années, M. Chappuis rompit le silence qu'il avait gardé jusqu'alors pour combattre le projet tendant à provoquer l'application des lois françaises aux émigrés du comtat. M. Chappuis ne se borna point à ce coup d'essai; il prononça, quelques mois plus tard, un éloquent discours dans lequel il établit qu'on devait accorder des récompenses aux auteurs dramatiques, et conserver à jamais dans les répertoires des théâtres les chefs-d'œuvre de Corneille, de Racine, de Voltaire, etc. Ennemi de la révolution du 18 brumaire, il sortit du conseil après cette journée. Il y rentra en 1802, époque de la cinquième session du corps-législatif, et y siégea jusqu'en 1814. C'est lui qui, le premier, parut à la tribune pour demander la déchéance de l'empereur et le rappel des Bourbons. M. Chappuis fut l'un des députés de la mémorable chambre introuvable de 1815.

CHAPTAL (Jean-Antoine), comte de Chanteloup, est né à Nosaret, département de la Lozère, le 5 juin 1756. Ses parens cultivaient depuis long-temps un très-grand domaine dont les produits leur donnaient de l'aisance. L'aîné de la famille héritait du bien, et les cadets étaient élevés pour l'église, la médecine ou le barreau. Quelques livres de médecine et surtout d'histoire naturelle, que le jeune Chaptal trouva dans la maison paternelle, décidèrent sa vocation. Il fit ses premières études à Mende, sous les doctrinaires, et les termina à Rhodez, dont le collége avait une grande réputation, et où il eut pour professeur de rhétorique, l'honnête et savant Dumouchel, depuis recteur de l'université de Paris, qui n'eut pas de plus bril-

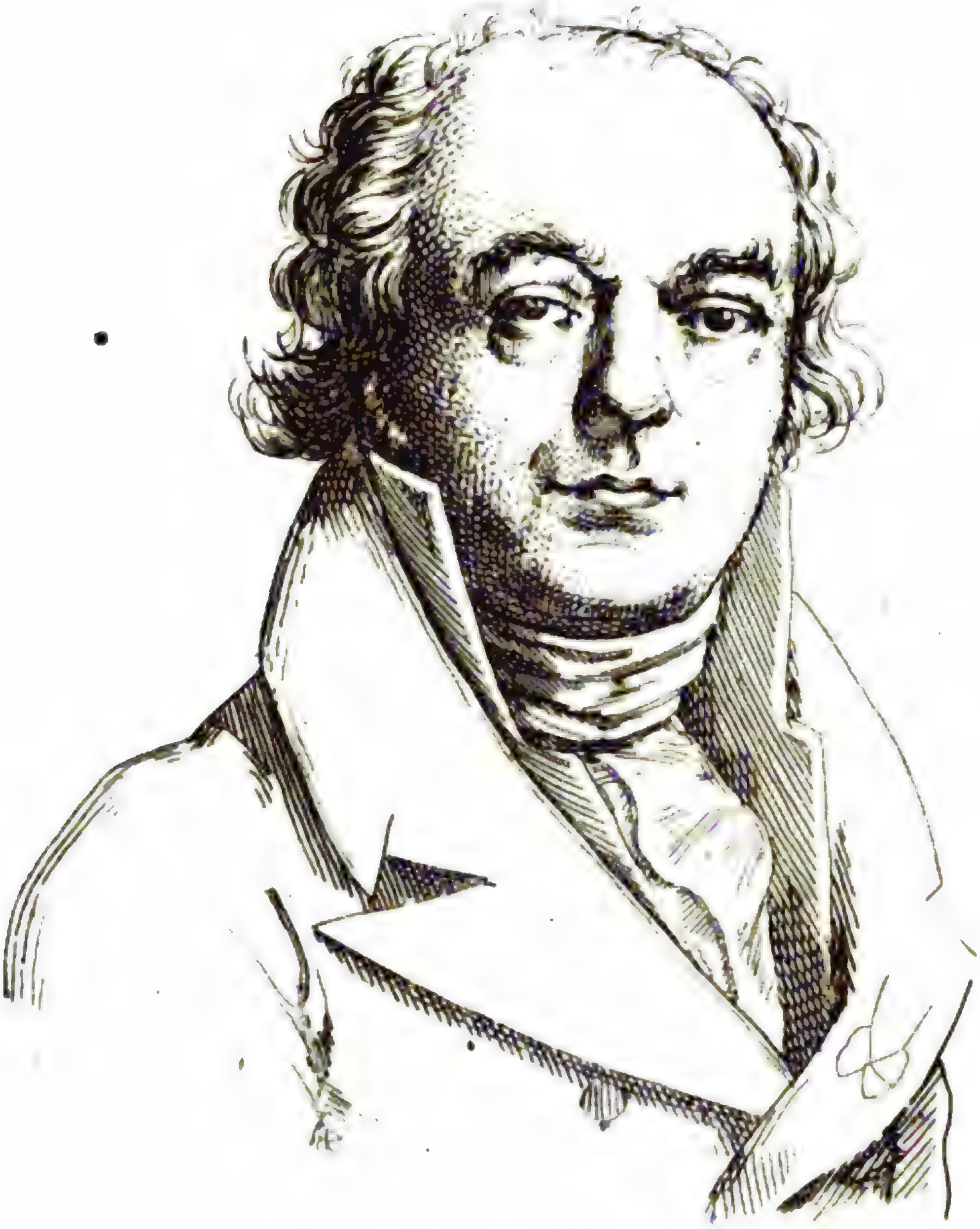

Chaptal

Alp. Boilly Sc.

lant élève. Sorti de Rhodez, M. Chaptal se rendit à Montpellier auprès d'un de ses oncles, qui depuis cinquante ans exerçait la profession de médecin, avec des succès tels, qu'on l'avait surnommé le *guérisseur*. Ce fut sous ses auspices qu'il se livra à l'étude de la médecine, et surtout des sciences naturelles : ses progrès furent éclatans; sa thèse de bachelier *sur les Causes des différences parmi les hommes*, eut trois éditions. M. Chaptal vint passer ensuite quatre années à Paris, où il se lia intimement avec Cabanis, Roucher, Lemierre, Delille, Fontanes, etc.; il ne s'occupait plus que de littérature et de philosophie, lorsqu'à son insu, les états du Languedoc créèrent pour lui une chaire de chimie à Montpellier. Cette marque de confiance le ramena auprès de son oncle; il se maria la même année avec l'estimable femme qu'il possède encore. Ses cours de chimie furent suivis par de nombreux auditeurs. C'est pour eux surtout que M. Chaptal publia trois volumes d'*Elémens de chimie*, qui furent bientôt traduits dans toutes les langues. Peu d'ouvrages élémentaires ont eu un pareil débit en Europe. Quatre éditions successives en ont répandu 16,000 exemplaires en France. Les états de Languedoc marquaient une entière confiance à M. Chaptal; ils n'administraient l'agriculture, le commerce et les arts que d'après ses conseils; et demandèrent pour lui, en 1787, le cordon de Saint-Michel, et des lettres de noblesse qui furent accordées. M. Chaptal hérita de son oncle, qui lui laissa 300,000 fr.; il employa cette fortune à former des établissemens qui manquaient à la France; aucun chimiste, avant lui, n'avait fait une application aussi utile de la science à l'industrie. Il est un des principaux auteurs de la fabrication de l'acide sulfurique, et c'est lui qui a composé le premier alun artificiel que le commerce ait connu. On lui doit également l'*Art de la teinture du coton en rouge d'Andrinople :* il apprit aux ingénieurs à remplacer les pouzzolanes d'Italie par les terres ocreuses calcinées. Il y a peu d'arts enfin que M. Chaptal n'ait créés ou perfectionnés dans le midi de la France. Pendant les orages de la révolution, lorsque la république française vit déployer contre elle toutes les forces de l'Europe, les procédés ordinaires de la fabrication ne suffisaient pas pour fournir aux besoins de poudre et de salpêtre, il fallut en créer de nouveaux et de plus expéditifs; M. Chaptal, appelé, en 1793, par le comité de salut public pour diriger cette opération, parvint à faire fabriquer à la seule poudrerie de Grenoble trente-cinq milliers de poudre par jour; et dans le court espace d'un an, les différens établissemens de ce genre approvisionnèrent nos arsenaux de vingt-deux millions de salpêtre, et de treize millions de poudre. Ce grand développement des ressources d'une nation, le plus mémorable et le plus étonnant que l'on connaisse, fut l'ouvrage de M. Chaptal. A la même époque, on organisa cette belle école Polytechnique où se formèrent tant d'illustres sujets; on y institua des cours sur toutes les branches des sciences. L'enseignement en fut confié aux premiers savans de l'Europe. M. Chaptal fut nommé collaborateur des Monge, des Fourcroy, des Guyton de Morveau. Il fut le premier qui osa rappeler et honorer la mémoire de l'infortuné Lavoisier, dont la tête venait de tomber sous la hache révolutionnaire. Lorsque les besoins de la nation en poudres et salpêtres furent remplis, et que les approvisionnemens furent assurés, M. Chaptal obtint la permission de retourner à Montpellier pour y organiser l'école de Médecine, où le gouvernement lui avait donné la chaire de chimie. Il continua d'y obtenir les succès qu'il avait eus dans ses cours précédens. Depuis longtemps le mérite et les ouvrages de M. Chaptal avaient pénétré dans les gouvernemens étrangers. A l'époque de la révolution, le célèbre Washington écrivit trois lettres à ce savant chimiste pour l'inviter à venir s'établir aux États-Unis; il y avait dans sa seconde lettre cette phrase remarquable : «Comme président du »congrès, je ne puis rien promettre au nom de ma nation; comme particulier, je puis vous assurer qu'elle se fera un devoir de »reconnaître vos services et de »vous rendre le séjour de ce pays »agréable.» En 1793, la reine de Naples fit inviter M. Chaptal par le chevalier Landocini, son ami, à se réfugier dans ses états; sur son refus, elle lui écrivit elle-même pour l'en presser. Dès 1788, le chevalier Belluga, qui négociait à Paris pour l'Espagne, avait, par ordre de son gouvernement, proposé à M. Chaptal 36,000 fr. de pension et 200,000 fr. comptant, pour transporter ses fabriques en Espagne. S'il avait pu consentir à s'expatrier, c'est sans doute à la patrie de Washington et de Franklin qu'il eût donné la préférence; mais l'amour de son pays l'emporta sur l'expectative d'une fortune brillante, et lui fit courir toutes les chances d'une révolution orageuse. Après avoir demeuré quelques années à Montpellier, M. Chaptal revint à Paris en 1798, et fut, immédiatement après son retour, nommé membre de l'institut. L'honneur d'être admis dans ce corps savant le détermina à fixer sa demeure dans la capitale, où il forma incessamment des établissemens de produits chimiques, dans le genre de ceux qu'il avait créés à Montpellier. Ces manufactures importantes ont été cédées par la suite à son fils, qui les dirige maintenant. Lors de la révolution du 18 brumaire, M. Chaptal fut nommé conseiller-d'état; et huit mois après, le premier consul lui confia, à l'époque du départ de Lucien Bonaparte pour l'Espagne, le portefeuille du département de l'intérieur, provisoirement d'abord, puis définitivement. Sous le rapport des sciences, des arts, de l'instruction publique et de la philanthropie, il eût été difficile de choisir un plus digne ministre; les Français doivent à M. Chaptal la création des encouragemens accordés aux arts, l'établissement des chambres de commerce, des écoles de métiers, les embellissemens de Paris, l'amélioration des hôpitaux, etc. Au mois d'août 1804, s'il fut remplacé au ministère de l'intérieur par M. de Champagny, l'empereur, en dédommagement, le nomma sénateur, et bientôt après grand-dignitaire et trésorier du sénat. Le 28 janvier 1806, deux mois après la bataille d'Austerlitz, le sénat décréta l'érection d'un monument à Napoléon-le-grand; M. le comte Chaptal prononça à cette occasion un discours plein de philosophie et d'élévation. Nous en avons extrait le passage suivant : « *Les » arcs-de-triomphe, les statues, » les chefs-d'œuvre que l'art exé» cute sur le marbre et sur l'ai» rain, ne sont point* (disait Pline » à Trajan), *les monumens les plus » durables de la gloire des bons » princes*. Quelques générations se » sont à peine écoulées, et l'herbe » a couvert cette colonne élevée » dans les plaines d'Ivry, *à la mé» moire d'un monarque vainqueur » des discordes civiles et des li» gues étrangères*; sa statue ne » frappe plus nos regards au sein » de nos cités; tandis que le vœu » qu'il forma pour le laboureur » restera éternellement gravé dans » le cœur reconnaissant du peuple » français. » M. Chaptal publia à cette époque le *Traité de chimie appliquée aux arts* (4 vol), et un traité particulier sur l'*Art de faire le vin* (1 vol.). Ces ouvrages, dans lesquels il a déposé le fruit de toutes ses études et le résultat d'une longue expérience, ont été accueillis avec empressement, et servent de guide à l'artiste et à l'agriculteur. Le rapport du jury formé en 1810, pour les prix décennaux, fait une mention si honorable de ces ouvrages, que l'auteur a dû y trouver une douce récompense de ses travaux. Tandis que les savans rendaient justice à M. Chaptal, l'empereur ajoutait à ses titres et dignités ceux de comte et de chevalier grand'croix de l'ordre de la Réunion. A l'époque difficile où de grands événemens allaient changer les destinées de la France, M. Chaptal fut envoyé à Lyon pour se concerter avec les autorités civiles et militaires de la 19^{me} division, à l'effet de défendre la France contre l'invasion de l'étranger. La révolution arrivée à Paris le 30 mars 1814, mit un terme à sa mission. Revenu à son poste, quoiqu'il eût adhéré aux actes du sénat, il ne fut point employé par Louis XVIII. Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, le nomma directeur-général du commerce et des manufactures, ministre d'état et pair de France. Présidant le collége électoral des plus imposés du département de la Seine, M. Chaptal avait présenté à Napoléon l'adresse que les colléges réunis avaient votée. Il fut néanmoins compris, après le retour du roi, dans la réorganisation de l'institut. Il a été nommé successivement membre du conseil-général des hospices, de celui des prisons et de celui d'agriculture, et enfin par son ordonnance du 5 mars 1819, le roi a appelé M. Chaptal a siéger à la chambre des pairs. C'était dignement reconnaître les services qu'il avait rendus au public dans tant de situations diverses. M. Chaptal s'est montré digne de ses nouvelles fonctions, par l'esprit dans lequel il les a remplies. Voici quelques phrases du premier discours qu'il prononça lors de la présentation du budjet de la même année : « La nation » française ne se refusera jamais, » disait-il, à souscrire à une dépense » utile ; elle préviendra de ses » vœux toutes celles de ce genre » qu'on pourra lui imposer : mais » elle suit avidement l'emploi de » la fortune publique, elle juge a» vec sévérité les opérations de » l'administration. Aujourd'hui la » forme du gouvernement ne per» met plus de rien dérober à la » surveillance du contribuable ; » son œil vigilant est ouvert sur » les actes du gouvernement, com» me sur nos délibérations : il ap» prouve ce qui est utile ; il con» damne tout ce qui est profusion. » Avec une nation généreuse et é» clairée, on peut tout lorsqu'elle » a la conviction d'être bien admi» nistrée; on ne pourrait plus rien » si, un jour, on avait le malheur » de perdre sa confiance, ou qu'elle » vît se perpétuer des abus et dé» daigner ses plaintes. » Indépendamment des ouvrages mentionnés dans cette notice, M. le comte Chaptal a publié un traité en 2 vol., sur l'*industrie française*. On y trouve tous les renseignemens stastistiques parvenus au ministère, depuis 1800 jusqu'en 1812, et les principes d'administration qui peuvent assurer la prospérité de l'agriculture, du commerce et de l'industrie en France. Cet ouvrage, écrit avec une force, une élégance, et une netteté de style, bien rares dans ces matières, n'a point été inutile à *M. de Jouy*, qui se plaît à reconnaître ici publiquement l'une des plus précieuses sources où il ait puisé, pour composer son ouvrage de l'*Industrie française, ou Coup d'œil sur l'exposition*, etc. (1821, Lhuillier, in-8°).

CHAPTAL (N), fils du précédent, est né à Montpellier. Élève de son père, il a comme lui cultivé la chimie, principalement dans ses rapports avec les arts. Sous l'empire, lorsque la carrière était ouverte à toutes les ambitions, celle de M. Chaptal fut de chercher à être utile à son pays. Son père, alors ministre de l'intérieur, l'encouragea dans cette noble résolution, et le fils, citoyen modeste, ne parut jamais dans le monde politique que pour y occuper des emplois gratuits et purement honorifiques. Il est sans contredit l'un des Français qui ont le plus puissamment contribué à donner à notre industrie cet essor qui rend aujourd'hui la France rivale de l'Angleterre. En 1809, par l'effet du blocus continental, la disette de soude se fit sentir à Marseille : les soudes d'Espagne y valaient de 120 à 140 francs les cent livres. Les soudes factices s'y vendaient 100 francs ; les savonneries étaient menacées de manquer totalement de cette matière première ; M. Chaptal fils n'hésita point à transporter ses capitaux et son industrie en Provence ; il consacra trois années à l'établissement d'une fabrique où l'on décompose le sel marin, et qui livre annuellement au commerce 1,600,000 kilogrammes de soude, soit à l'état brut, soit convertie en sel ou carbonate de soude. L'exemple de

M. Chaptal trouva de nombreux imitateurs. L'art de fabriquer la soude forme aujourd'hui une des branches d'industrie les plus considérables du département des Bouches-du-Rhône. Ce qui valait 100 francs en 1809, s'est offert à 8 francs en 1818, et les produits de nos fabriques excédant les besoins de la consommation, s'exportent à Londres, à Trieste, à New-York, etc. En 1813, le 20 janvier, M. le baron de Chabrol nomma M. Chaptal maire de la commune de Neuilly; il occupa cette place jusqu'en 1814. En octobre 1814, M. le conseiller-d'état Becquey, alors directeur-général de l'agriculture et du commerce, annonça à M. Chaptal que S. Exc. le ministre de l'intérieur l'avait nommé membre du conseil-général des manufactures. En mai 1815, le collége électoral du département de la Seine, appelé à nommer quatre députés pour représenter le commerce, élut M. Chaptal avec MM. Benjamin Delessert, Lafitte et Hottinguer. Le suffrage des électeurs, et le choix des collègues qui furent donnés à M. Chaptal, l'honorèrent également. Réélu en 1815 membre du conseil des manufactures, il a suivi avec assiduité les séances du conseil; il a été rapporteur de presque toutes les affaires qui concernaient les arts chimiques. M. le comte de Chabrol, sous-secrétaire-d'état de l'intérieur, qui présidait régulièrement le conseil, a donné de justes éloges au zèle et aux lumières de M. Chaptal. En janvier 1817, les notables commerçans de la ville de Paris nommèrent M. Chaptal juge suppléant au tribunal de commerce. En mars 1818, M. Chaptal a été élu membre de la chambre de commerce de Paris. En décembre 1818, il fut nommé juge au tribunal de commerce, après avoir rempli les fonctions de suppléant pendant deux ans : il a ainsi consenti à consacrer encore deux années à l'exercice de fonctions aussi pénibles que difficiles. Ses affaires personnelles souffrent incontestablement de la multiplicité des occupations que lui donnent les places purement honorifiques qu'il remplit, mais rien ne peut rebuter son zèle lorsqu'il sert son pays. A l'exposition des produits de l'industrie française, en 1819, le jury fit un rapport si favorable sur les travaux de la maison Chaptal fils, Darcet et Holker, que ces fabricans réunis obtinrent la médaille d'or. M. Chaptal reçut en outre, le 18 août 1819, la croix de la légion-d'honneur, par décret particulier, ainsi motivé. « Sur ce qui nous a été exposé par notre ministre de l'intérieur, que le sieur vicomte Chaptal fils, fidèle imitateur des exemples qui lui sont donnés par le sieur comte Chaptal, pair de France, son père, rend depuis plusieurs années des services signalés à l'industrie et au commerce, soit par les grands établissemens de produits chimiques qu'il exploite, et par les améliorations et les perfectionnemens qu'il y a introduits, soit par les lumières qu'il apporte dans le sein du conseil-général des fabriques et manufactures dont il est membre, etc. » M. Chaptal fils doit hériter de son père du titre de pair, et siégera comme son père dans les rangs des défenseurs de nos libertés.

CHARBONNEL (LE COMTE, JOSEPH-CLAUDE-JULES), né à Dijon, le 24 mars 1774. Élève de l'école d'artillerie, en 1792, M. Charbonnel débuta dans la carrière militaire au siége de Toulon, en 1793; depuis il a servi aux armées de Sambre-et-Meuse, d'Égypte, de Prusse, de Pologne et de Russie, et par sa valeur et ses talens s'est élevé de grade en grade jusqu'à celui de lieutenant-général, qui lui fut conféré le 9 janvier 1813. Le 1er juillet 1814, il obtint l'emploi d'inspecteur-général d'artillerie, et fut nommé membre du comité de cette arme, le 19 juillet de la même année. Il avait obtenu la décoration de commandant de la légion-d'honneur le 7 juillet 1807, et le roi l'a fait chevalier de Saint-Louis le 19 juillet 1814. Il commandait en 1815 l'artillerie du corps d'observation des Alpes; il a été, en 1816, membre du conseil de guerre qui a condamné à mort le lieutenant-général Lefebvre Desnouettes.

CHARBONNIER (N.), commissaire de la marine à Toulon, en 1789, embrassa les principes de la révolution avec enthousiasme. Nommé, en 1792, l'un des députés du département du Var à la convention nationale, il y professa, dès le commencement, une opinion absolument républicaine; il s'exprimait à cet égard avec beaucoup de véhémence et une extrême franchise, soit dans le sein de l'assemblée, soit dans les sociétés qu'il fréquentait. Il vota la mort de Louis XVI, mais *il s'en serait bien gardé,* disait-il, *s'il eût été certain que les puissances étrangères eussent voulu reconnaître de bonne foi la république française.* Au mois de juin 1795 (an 3), Charbonnier se trouvant à Toulon fut accusé d'avoir pris part à l'insurrection de cette ville, ayant pour but de se porter sur Marseille pour délivrer des prisons, où ils étaient enfermés, ceux qu'on nommait les terroristes de cette époque. La convention le décréta d'accusation, et le fit traduire par-devant une commission militaire établie spécialement à Toulon pour juger cette affaire. Charbonnier fut acquitté, et transféré néanmoins, par mesure de sûreté générale, au fort Lamalgue, où il demeura jusqu'à l'amnistie de brumaire an 4. Sa carrière législative achevée, il avait repris son emploi dans l'administration de la marine, et s'y était maintenu par son utilité et ses services, lorsqu'une autre loi d'amnistie, celle du 12 janvier 1816, le força de quitter la France, d'où il est exilé pour *jamais.*

CHARBONNIER (LOUIS), né le 9 octobre 1754 à Clamecy, département de la Nièvre. Lorsque la révolution commença, il était au service, et fut nommé capitaine de la garde nationale. Le 21 septembre 1792, élevé au grade de lieutenant-colonel dans le 21^{me} bataillon des volontaires, il fit les campagnes de l'armée du Nord, et assista aux batailles de Jemmapes et de Nerwinde. Son bataillon fut ensuite envoyé à Lille; Charbonnier se distingua près de cette ville, et fut blessé au combat de Menin. Nommé général de brigade, le 24 vendémiaire an 2, il se trouva sous les ordres de Jourdan. Le commandement provisoire de l'armée des Ardennes lui fut confié le 8 pluviôse; il eut alors le titre de général de division. Le 7 floréal, il gagna la bataille de Bossut, et dès le lendemain, il fit à Beaumont sa jonction avec l'armée du Nord. Le général Charbonnier éprouva ensuite des revers; sa bravoure n'était pas soutenue par les connaissances que l'art militaire exige dans les grades élevés. Cependant, malgré ses malheurs vers la Sambre, il réussit à investir Charleroy, et c'est lui qui l'assiégea, lorsque les armées des Ardennes et de la Moselle furent réunies sous le commandement de Jourdan. Le général Charbonnier, quelque temps disgracié, obtint lors de son retour le commandement d'une légion de la garde nationale de la Nièvre, et le 25 fructidor an 3, celui de la place de Boulogne. Il passa depuis à Givet, à Charleroi, à Liége, et enfin à Maestricht, où il commanda jusqu'aux événemens de 1814, qui devinrent le terme de sa carrière militaire.

CHARBONNIÈRES (N. DE), s'est fait connaître par quelques poésies élégantes et faciles. Le tribunat, auquel il offrit, en 1806, un poëme intitulé la *Journée d'Austerlitz, ou la Bataille des trois empereurs*, drame historique en deux actes, en vers (composé en trois jours), en fit faire mention honorable. Il a donné deux ouvrages plus importans: la traduction en vers des *Essais sur la critique*, etc., etc., *de Pope, Roscommon et Buckingham* (1812), traduction fidèle et bien versifiée, mais où l'on désirerait plus de vigueur; et *l'Indécis*, comédie, qui en 1812 a été applaudie aux Français, et n'a pas été reprise. M^{me} de Genlis a cru devoir ajouter des notes à *l'Essai sur le sublime* de M. de Charbonnières (1813), poëme beaucoup trop froid pour un tel sujet, mais où se trouve un assez grand nombre de beaux vers. M. de Charbonnières a servi pendant la révolution; nommé secrétaire-général de l'administration du Piémont sous l'empereur, il a fait partie des gardes-d'honneur de ce prince, et a reçu la croix de la légion-d'honneur en 1811. Pendant le temps que M. de Charbonnières demeura à Turin, il fut reçu membre de l'académie des sciences de cette ville. Il est mort à Paris, le 19 septembre 1819, à l'âge de 55 ans.

CHARETTE DE LA CONTRIE, né le 21 avril 1763 à Couffé, près d'Ancenis, département de la Loire-Inférieure. Ce général vendéen acquit plus de célébrité que de gloire; son caractère fut plus singulier qu'honorable, et ses actions eurent plus d'éclat que d'utilité. Né d'une famille noble, mais sans fortune, il dut à son oncle, conseiller au parlement de Rennes, l'éducation qu'il reçut à Angers, et son admission dans la marine royale. Il servait en qualité de lieutenant de vaisseau au commencement de la révolution; mais soit par son penchant à l'indépendance, soit par éloignement pour le nouvel ordre de choses, Charette renonça au service, et, en 1790, épousa une de ses parentes, plus âgée, mais plus riche que lui. Bientôt il quitta sa femme comme il avait quitté la marine, et se rendit à Coblentz. Petit, mince, le regard dur, sa physionomie un peu farouche et ses manières un peu sauvages réussirent mal au milieu des émigrés courtisans qui se piquaient de montrer à Coblentz la politesse, les grâces, la légèreté de la cour, comme ils y avaient aussi transporté ses vices. On jouait gros jeu, et Charette y fit des pertes considérables; pour les réparer il revint en France, laissant les émigrés marcher sous les drapeaux de l'étranger, ou à sa suite comme auxiliaires. Charette se trouvait à Paris à l'époque du 10 août 1792. Retiré dans le Poitou au petit château de Fonteclause, il y reprit les habitudes et l'insouciance des gentilshommes campagnards, menant une vie oisive et dissipée, et s'occupant peu des affaires publiques. Il refusa de prendre part à la première insurrection vendéenne, qui éclata au mois de mars 1793. Les paysans, qui s'étaient emparés de la petite ville de Machecoul, et y avaient massacré d'une manière barbare plusieurs de ses habitans, vinrent deux fois proposer à Charette de se mettre à leur tête, et deux fois il s'y refusa. Mais ayant été défaits à Pornic, et attribuant ce revers à la lâcheté de Saint-André leur chef, ils revinrent avec fureur vers Charette, et le menacèrent de le tuer s'il persistait dans son refus de les commander. Il fallut céder, et Charette, plus habile ou plus heureux que Saint-André, se rendit maître de Pornic; mais il échoua devant Challans, devant Saint-Gervais, et le général Beysser s'empara de Machecoul. Retiré à Légé, où pourtant il sut se maintenir, il fit d'inutiles efforts pour établir la discipline parmi ces bandes qui, lui ayant imposé le commandement, se croyaient moins obligées à l'obéissance. Elles se livraient au meurtre et au pillage; la politique de Charette, d'accord avec sa dureté naturelle, vit dans ces déplorables fureurs un élément de résistance. Leurs auteurs devant s'attendre à de terribles représailles, se mettaient dans le cas de ne pas recevoir, mais aussi de ne pas demander quartier. Dès lors la guerre se fit de part et d'autre avec la plus impitoyable barbarie. De l'indiscipline à la révolte le passage est rapide; un des lieutenans de Charette, nommé Vrigneau, commandant de paroisse, de concert avec une marquise de Goulaine, essayèrent de renverser Charette, en portant ses troupes à la sédition. Cette intrigue fut déjouée; la fermeté de Charette imposa aux mutins, et il conserva le commandement qu'il avait reçu. Cependant il se vit contraint de quitter sa position de Légé et de se réfugier à Montaigu, où se trouvait un autre chef royaliste, M. de Royrand, qui refusa de le recevoir. Charette furieux, voulut, par un coup d'éclat, montrer qu'il était digne de cette estime qui lui était si injurieusement refusée; il courut attaquer les troupes répu blicaines à Saint-Colombin, remporta sur elles un avantage complet, se rapprocha alors de M. de Royrand, dont il fut mieux accueilli; fit, de concert avec celui-ci, une autre expédition, dont le succès ne fut pas moins éclatant. Il quitta alors M. de Royrand, vint reprendre son poste à Légé, et chassa les troupes qui occupaient Machecoul. On le vit, dans cette affaire, se précipiter à la tête de sa cavalerie, sur l'artillerie des républicains. Il s'empara de 14 pièces de canon, de 4 pierriers, de 8 caissons, et fit 600 prisonniers. Jusque-là Charette avait agi isolément, sans but fixe, faisant la guerre presque pour son propre compte, et sans lier ses opérations avec celles des autres chefs royalistes, qui, de leur côté, paraissaient attacher peu d'importance à ses services, et peu compter sur ses talens; mais après que la grande armée vendéenne se fut emparée de Saumur, ses chefs proposèrent à Charette de concourir à l'expédition qu'ils méditaient contre Nantes. Il fut chargé de l'attaque sur le point où les obstacles étaient les plus grands, du côté du faubourg Saint-Jacques, séparé de la ville par la Loire, qu'il faut passer sur cinq ponts, en suivant une rue longue, étroite, facile à barricader et à défendre des deux côtés soit sur l'eau, soit sur le terrain, et par les ruelles qui y aboutissent. L'attaque fut vive, opiniâtre, mais la défense fut plus courageuse encore, et les assaillans furent repoussés après avoir éprouvé de grandes pertes. Charette, qui s'était distingué dans cette espèce d'assaut général, revint le lendemain et fut encore repoussé. Cathelineau, généralissime des Vendéens, étant mort des blessures qu'il avait reçues devant Nantes, Delbée fut choisi pour lui succéder. Charette ambitionnait ce poste, il fut vivement blessé de la préférence donnée à Delbée. Cependant les royalistes voulant réparer, par la prise de Luçon, la honte de leur défaite à Nantes, Charette demanda le poste le plus périlleux, l'obtint, s'y conduisit avec valeur; mais cette seconde tentative ne fut pas plus heureuse que la première, et les Vendéens furent complétement défaits. Charette reprit de nouveau le poste de Légé, qui devint un lieu de plaisir. Il y réunit beaucoup de femmes. On se battait ailleurs, on dansait au quartier-général. Ce chef sans souvenirs, sans prévoyance, attendait le dernier moment pour s'occuper des affaires sérieuses, toujours prêt à les sacrifier à des amusemens frivoles, ou à son goût pour l'oisiveté. Dans le combat rien n'égalait son ardeur, son courage, et surtout son obstination; après le combat son insouciance était sans bornes. Cependant l'arrivée de la garnison de Mayence sur les champs de bataille de la guerre civile, fit sortir Charette de son incurie. Jugeant toute résistance impossible sur les bords de la Sèvre, il vint se réunir à la grande armée vendéenne, à Torfou; il contribua puissamment à la victoire que cette armée remporta sur les troupes venant de Mayence : elles y périrent presque toutes. Charette et Lescure se portèrent sur Montaigu, y battirent encore les troupes républicaines, ainsi qu'à Saint-Fulgent, et poursuivirent leurs avantages, au lieu de venir se réunir à la grande armée royaliste. Ce défaut de concert alluma la discorde entre les chefs de cette armée; et Charette, dont la vanité avait été blessée par quelques discours indiscrets, les quitta et s'en vint attaquer Noirmoutier : il se rendit maître de ce point important par la facilité qu'il lui donnait de communiquer avec les Anglais; mais bientôt il se vit acculé à la mer, et comme bloqué dans les marais de Bouin par le général Haxo. Il n'échappa qu'en suivant des canaux et des routes fangeuses, où il lui fallut laisser ses canons, qu'il encloua, et ses chevaux qu'il fit tuer. Sans bagage, sans provisions, chef de soldats sans discipline, qui presque toujours disséminés, paraissaient et disparaissaient tour à tour; se montrant où on ne l'attendait pas, échappant au moment où l'on croyait le saisir; trompant les calculs de ses amis comme de ses ennemis, déroutant à la fois les craintes et les espérances, son existence eut, pendant cinq mois, quelque chose de singulier et de mystérieux, qui accrut sa renommée et qui lui imprima un caractère particulier. Il s'était avancé jusqu'à Maulevrier, en Anjou; Laroche Jaquelin vint l'y trouver : Charette n'était point fait pour honorer l'infortune, ni pour consoler le malheur. Il accueillit sans bienveillance un chef fugitif, dont l'armée avait été détruite, et bientôt ils se quittèrent mécontens l'un de l'autre. Les officiers et même les soldats qui avaient servi sous Laroche-Jaquelin suivirent leur ancien chef, et abandonnèrent Charette. Celui-ci, manquant de vivres, passa une seconde fois la Sèvre. Il eut avec Stofflet et Bernard de Marigny une entrevue, dans laquelle il montra de nouveau le désir de se faire nommer généralissime. Il fut convenu seulement que les trois armées agiraient de concert. Un rendez-vous général fut donné. Marigny arrive au lieu fixé, demande des vivres, essuie un refus, et à la suite d'une altercation très-vive, se retire avec sa troupe, et retourne dans ses campemens. Charette, sans être généralissime, avait affecté les hauteurs et l'autorité du commandement. Furieux du départ de Marigny, il le fit condamner à mort par un conseil de guerre. Cet arrêt demeura long-temps sans exécution; mais un prêtre (l'abbé Bernier, qu'on a vu depuis évêque d'Orléans) vint de l'armée de Charette trouver Stofflet, et à la suite d'une conférence qu'il eut avec ce chef, Marigny malade, sans défense, fut arrêté et fusillé. Il est malaisé de savoir, dit un des biographes de Charette, qui de lui ou de l'abbé Bernier poussèrent d'avantage Stofflet à cette action criminelle. Un autre chef, nommé Joly, fut également poursuivi par Charette, et périt de la même manière que Bernard de Marigny. Cependant les soldats de Charette s'étaient aguerris et commençaient à se discipliner; ses officiers avaient acquis de l'expérience, et chez plusieurs le talent se joignait à l'audace. Demeuré seul sur son territoire et devenu plus formidable que jamais, il résolut, au mois de juin 1794, d'attaquer trois camps où les troupes républicaines s'étaient retranchées, et réussit dans ce hardi projet. Il mit le feu au camp de la Rouillère, se rendit maître du camp de Saint-Christophe, où commandait un chef également brave, nommé Mermet, qui y fut tué avec un de ses fils, âgé de 14 ans. Enfin le troisième camp retranché tomba au pouvoir de Charette, et presque tous les soldats qui les défendaient y furent massacrés. Ces brillans faits d'armes rendirent son nom célèbre en Europe et redoutable aux républicains. Mais cet homme, qui savait vaincre, semblait ignorer le but et l'usage de la victoire : il revint à son camp de Belleville, où il parut ne s'occuper que de frivoles amusemens et de honteux plaisirs. La guerre même changea de caractère sans rien perdre de sa férocité : c'était une espèce de chasse aux hommes, qui se faisait par des surprises, par des embuscades, et que les supplices et les représailles rendaient atroce. La jalousie avait divisé les chefs royalistes ; on dit que dans un conseil de guerre, tenu à Beaurepaire, Charette fit condamner Stofflet à mort ; mais ce jugement ne fut ni exécuté, ni même publié. Le gouvernement désirait vivement voir la tranquillité renaître dans la Bretagne et l'Anjou, désolés depuis si longtemps par toutes les fureurs de la guerre civile. Le député Ruelle se trouvant à Angers, au mois de décembre 1794, fit mettre en liberté tous les parens de Charette, qui étaient détenus. Sa sœur fut chargée de lui porter des propositions d'accommodement ; elles furent communiquées aux autres chefs vendéens, qui y adhérèrent. Le 19 février 1795, Charette, Couëtus, Sapineau, Caumartin, de Haye, les deux frères Guérin, Caillaud, Defaignard, Goguet, d'Épinay, Sauvaget, Solihac, et de Bruc, signèrent, à la Jaunais, sous la tente, la déclaration suivante : « Nous déclarons solennellement à la convention nationale et à la France entière, nous soumettre à la république une et indivisible ; nous reconnaissons ses lois et nous prenons l'engagement formel de n'y porter aucune atteinte. Nous promettons de remettre le plus tôt possible l'artillerie et les chevaux qui sont entre nos mains, et *nous prenons l'engagement solennel de ne jamais porter les armes contre la république.* » Il fut stipulé en faveur des Vendéens, qu'ils auraient le libre exercice de leur culte, resteraient armés sous le commandement de leurs chefs, qu'il leur serait donné des administrateurs présentés par ces mêmes chefs, qu'on leur procurerait des bestiaux, des instrumens aratoires, et tous les moyens nécessaires pour rétablir la culture dans les villages, depuis si longtemps déserts. Charette vint à Nantes, et, au milieu de son état-major et de celui des troupes républicaines, y fit une espèce d'entrée triomphale, portant le panache blanc, que cependant il quitta aussitôt qu'on l'eut averti que les insignes de son parti étaient vues avec déplaisir. Il parut au théâtre, à la société populaire; reçut partout un accueil plein de franchise et d'urbanité. Il crut devoir y répondre en écrivant à la société populaire une lettre où l'on remarque la phrase suivante: «Le commerce et l'agriculture, »pour fleurir, ont besoin de la »paix, de la justice et *de la liber*»*té.* Unissons nos efforts pour se»conder *les vues sages et bienfai*»*santes de la convention.*» Cette lettre était également signée par les chefs qui l'avaient accompagné. Ils en adressèrent une autre au député Ruelle, premier auteur de la pacification, pour le charger, en témoignage de leur estime, de *présenter à la convention nationale leurs drapeaux, dont ils faisaient hommage à la république;* enfin ils firent une adresse aux habitans des campagnes, qu'on paraissait vouloir tromper sur leurs intentions, afin de les engager à la soumission et à la paix. Dans toutes ces pièces, il était question des intérêts du culte, des intérêts de l'agriculture et du commerce; mais le silence le plus absolu était gardé sur les intérêts de la monarchie et de la famille royale; tout annonçait une réconciliation sincère. Cependant à la contenance sombre et orgueilleuse de Charette, à la manière froide et réservée dont il reçut les avances des députés et des généraux républicains, aux folles bravades de quelques-uns de ses officiers, des observateurs attentifs jugèrent qu'il ne considérait cette paix que comme une trêve à laquelle il avait souscrit par nécessité, et qu'il se promettait de rompre à la première occasion. En effet, dès le 24 juin de la même année, il reprit les armes, réunit environ 12,000 hommes à son camp de Belleville, et la guerre civile reprit toutes ses fureurs. Lorsque l'avis du désastre de Quiberon parvint à Charette, il fit barbarement fusiller tous les prisonniers qui se trouvaient en son pouvoir, et depuis il cessa d'en faire aucun. Il avait compté sur le débarquement d'émigrés et d'Anglais opéré à l'Ile-Dieu; trois fois il se porta sur la côte, et chaque fois ses espérances furent trompées. Dès lors le découragement s'emparant de ses troupes, il n'éprouva plus que des revers. Cerné de toutes parts, et réduit à une inutile défensive, il fut enfin rencontré, n'ayant plus que cinquante hommes, par le général Valentin, qui commandait cent grenadiers; battu et poursuivi pendant six lieues de chemin, ayant eu dix hommes tués et un plus grand nombre de blessés, atteint lui-même de plusieurs coups, et soutenu par deux soldats, il tomba enfin entre les mains du général Travot, qui le traita avec douceur et humanité: il avait été arrêté près de la Chabottière, il fut conduit à Angers, puis transféré à Nantes. En y débarquant il dit: *Voilà donc où ces misérables Anglais m'ont conduit!* Déposé à la prison du Bouffay, il demanda quelques heures de repos, et s'endormit profondément. Le lendemain il fut conduit chez le général qui commandait à Nantes, et ramené à sa prison au milieu d'une forte escorte et de la foule qui se pressait de toutes parts sur son passage, avec un empressement qu'excitaient à la fois la curiosisé, la haine et la compassion. Charette, un mouchoir blanc négligemment attaché sous son chapeau, à la manière des créoles, marchait d'un pas ferme, portait ses regards de tous les côtés sans insolence et sans bassesse. Il était vêtu d'un habit-veste, et d'un pantalon gris; un galon d'or, étroit et dentellé, ornait le collet de son habit; il avait à la tête les marques récentes d'un coup de feu; son épaule droite était encore couverte de sang; un coup de sabre lui avait coupé trois doigts de la main gauche, et il portait de ce côté le bras en écharpe. Sa contenance était assurée et le plus grand calme régnait sur tous les traits de cet homme, dont l'âme et le corps semblaient devoir être en proie aux plus vives souffrances. Traduit à un conseil de guerre, il ne désavoua point qu'il avait commandé et combattu pour la monarchie; mais il s'excusa d'avoir repris les armes après avoir signé la paix, en disant qu'averti que le député Gaudin voulait le faire arrêter contre la foi des traités, il avait été contraint de recourir à la force pour se soustraire à cette violence. Il répondit à toutes les questions avec sang-froid, sans aigreur, et fit, à plusieurs reprises, l'éloge des bons procédés et de la générosité du général Travot. Il entendit son arrêt sans émotion et comme un homme qui y était préparé. Il fut conduit, le 29 mars 1796, à 4 heures du soir, au lieu de son supplice, et donna lui-même le signal aux soldats chargés de le fusiller. Charette fut bon partisan et mauvais général. Incapable de conduire une grande armée, il ne montrait cependant quelques talens que lorsqu'il était indépendant et seul. Plein d'une sombre méfiance, il cachait ses incertitudes sous les apparences de la réserve, vivant au jour le jour, se livrant au hasard des circonstances, et ne sachant pas en profiter. Il avait acquis sur ses troupes cette espèce d'ascendant que donne une valeur brillante, qui semblait venir chez lui plutôt de l'insouciance de la vie que de l'accomplissement d'un devoir, plutôt d'un fatalisme aveugle que d'une résignation réfléchie. Inaltérable dans le danger et dans les revers quand tout semblait perdu, il relevait par sa constance et sa sérénité les courages les plus abattus, ne lâchant jamais pied que le dernier, et à la dernière extrémité. Son cœur était dur jusqu'à la cruauté. Tous les prisonniers qui tombaient entre ses mains, il les faisait fusiller. Charette périt du supplice qu'il avait fait subir à Joly et à Bernard de Marigny.

CHARITTE (N., COMTE DE), né dans le Béarn, le 1er novembre 1733. Sa famille avait été aimée d'Henri IV. Entré dans la marine dès l'âge de 13 ans, il s'y distingua, et sous le comte de Grasse, il fit, en qualité de capitaine de haut-bord, la guerre de l'indépendanee en Amérique. Son habileté et son intrépidité sauvèrent le vaisseau *la Bourgogne,* dans le combat où l'amiral français fut battu par Rodney. Les états de la province de ce nom lui firent présent d'une riche épée, à l'occasion de sa belle conduite dans cette affaire, qui lui valut le grade de chef d'escadre. Chargé plus tard de la direction générale du port de Rochefort, il fit remarquer ses talens en administration, comme sur mer il avait fait admirer son courage. Ayant cessé de servir durant la révolution, il se retira dans la Touraine, où il possédait une terre, et y vécut paisiblement. En 1814, le roi lui conféra le grade de vice-amiral et lui accorda la grand'croix de l'ordre de Saint-Louis. Il mourut quelques jours après la seconde abdication de Napoléon.

CHARLEMAGNE (Armand), homme de lettres, né au Bourget près de Paris. Auteur fécond et spirituel, M. Charlemagne a écrit dans plusieurs genres, et particulièrement pour le théâtre. Ses premières productions datent de 1790. Dans le nombre des comédies qu'il a fait paraître, on remarque les suivantes : *L'Insouciant; De Crac à Paris*; *les Écoliers ; la Fille à marier ; l'Homme de lettres et l'Homme d'affaires ; le Souper des jacobins ; les Voyageurs ; les Descendans du Menteur ; la Journée des dupes ou l'Envie de parvenir*. Le style de ces différentes pièces est correct; elles ont eu dans leur nouveauté la vogue de l'à-propos et des circonstances ; *la Journée des dupes*, en 5 actes et en vers, fut imprimée en 1816. M. Charlemagne a également publié : *l'Enfant du hasard et du crime, ou les Erreurs de l'opinion, Mémorial historique d'un homme retiré du monde, rédigé sur ses manuscrits*, roman en 4 vol. in-12 ; *les trois B, ou Aventures d'un boiteux, d'un borgne et d'un bossu*, autre roman en 4 volumes ; *le Bal du diable*, conte; *les Paroles et la Musique*, vaudeville, etc. M. Charlemagne est membre de la société d'agriculture du département de la Seine. Il est auteur d'un *Plan d'impositions pour les habitans des campagnes et villes taillables*, 1790, in-8°; et d'une *Instruction sur l'usage des moulins à bras*, etc.

CHARLES XIII, roi de Suède, second fils d'Adolphe Frédéric, et neveu par sa mère de Frédéric-le-Grand, est né le 7 octobre 1758. C'est un des rois dont il est le plus facile de parler; il y a du courage, du patriotisme et de la noblesse dans sa vie. Grand-amiral lorsqu'il n'était encore que prince de Sudermanie, il étudia la construction des vaisseaux, la théorie et la pratique de la marine, voyagea en Europe, reçut des mains de son oncle Frédéric l'Aigle-Noire, aida puissamment son frère à saisir le sceptre à la mort d'Adolphe-Frédéric, et fut nommé par lui grand-gouverneur de Stockholm. Bientôt il battit les Russes dans le golfe de Finlande, ramena sa flotte entière et triomphante, malgré la rigueur de la saison, et fut à la fois récompensé par la gloire, par les dons considérables que lui firent les états, et par les faveurs que Gustave III lui prodiguait. Le roi mourut assassiné ; le duc de Sudermanie fut aussitôt nommé régent; il ne suivit point les vues de Gustave qui se disposait à marcher contre la France républicaine, quand il tomba sous la main d'Ankarlstroem. Le duc de Sudermanie donna au gouvernement une impulsion pacifique, et vit l'industrie, le commerce, les arts, fleurir sous son administration. Un musée, une école militaire, de nombreux magasins, furent créés; les ports se remplissaient de navires marchands nationaux et étrangers. A la majorité de Gustave IV, le régent se retira dans un de ses châteaux, d'où l'arracha bientôt la révolution qui renversa le nouveau roi. On le nomma d'abord administrateur-général du royaume; peu de mois après, il fut proclamé roi de Suède, sous le nom de Charles XIII, et sacré, en 1809, à Stockholm. La paix avec Napoléon suivit son avénement au trône; et bientôt les états songèrent à lui choisir un successeur. On venait de perdre le prince royal *Charles d'Augustenberg*, et le trône demeurait vacant après la mort de Charles XIII. Le choix des états et du monarque tomba sur un général français (*voyez* Bernadotte). On ne sait ce que veulent dire certains biographes, en parlant de *l'illuminisme* du roi de Suède. L'humanité d'un souverain serait-elle un délire, et l'amour pour le peuple une folie? Sans doute le souvenir de ces paroles, qu'il adressait au prince royal, Oscar, en 1815, ont dû étonner certains hommes habitués aux conversations de cour : « N'oublie jamais, mon fils, que le » bonheur des peuples est le » soutien le plus assuré des rois! » Respecte la dignité des hommes, » dans quelque rang que tu les » trouves, etc... » Puissent Dieu et la raison *illuminer* de même tous ceux qui commandent aux peuples! Charles XIII mourut comme un sage, le 5 février 1818. Sa mémoire est restée en vénération parmi ses sujets, et la reconnaissance de son successeur a consacré son nom dans la postérité.

CHARLES XIV, *voyez* Bernadotte.

CHARLES-AUGUSTE (prince-royal de Suède), était de la maison de Holstein-Soenderbourg-Augustenberg, famille collatérale de celle qui règne en Danemark aujourd'hui. Il vit le trône qui lui était promis, et ne put y monter. Né en 1764, il fut désigné, après quelques campagnes en Allemagne et en Norwège, où il montra du talent et de la bravoure, pour successeur au trône de Charles XIII (*voyez* Charles XIII). L'adoption du prince-royal, ratifiée par les états, et sanctionnée par l'adhésion des représentans de la nation, remplissait à la fois les vues du roi, des grands et du peuple, qui aimaient le courage et estimaient les qualités de Charles-Auguste. Mais peu de temps après cette adoption, sa santé s'altéra; des doutes sur la nature de son mal se répandirent dans le public. Comme pour mettre fin aux discours qui faisaient naître ces soupçons, la mort vint le saisir d'une manière accidentelle et inattendue. Il tomba de cheval, et mourut à l'instant, le 18 mars 1810. Telle est l'absurdité des opinions du vulgaire, que la foule, témoin d'un accident si évidemment l'effet du hasard, s'en prit de la mort de son idole à quelques nobles, qu'elle lapida. La comtesse Piper, longtemps en danger, fut obligée de s'enfermer dans un château-fort; son frère expira sous le bâton et les pierres d'une populace stupide, qui aurait dû se contenter du moins d'assommer le cheval du malheureux prince.

CHARLES-EMMANUEL IV, fils aîné de Victor-Amédée III, roi de Sardaigne, est né le 24 mai 1751. Sa jeunesse fut confiée au savant et pieux cardinal Gerdil, qui ne s'est pas assez souvenu du mot de Laurent de Médicis : *les peuples ne se gouvernent point avec des patenôtres* (*i popoli non si governano co' patenottri*). La religion exerça son influence sur la vie entière de Charles-Emmanuel, et ne le protégea pas contre les infortunes temporelles et les orages de la politique : malgré son amour pour la paix, et son désir de garder la neutralité dans les troubles de l'Europe, le mariage de ses deux sœurs avec le comte de Provence (S. M. Louis XVIII), et Monsieur (comte d'Artois), et son propre mariage avec la sœur de Louis XVI, en l'unissant plus étroitement à la maison de Bourbon, l'associèrent aux désastres de cette auguste famille. Il n'était encore que prince-royal, quand son père, ayant donné aux princes français un asile dans son palais, se vit attaqué par la France, en 1792, perdit une grande partie de ses états, et fit la paix avec le général Bonaparte, après la bataille de Mondovi et la retraite des Autrichiens. Charles-Emmanuel IV, sur le trône, après le second traité de paix (octobre 1796), était destiné à des épreuves plus pénibles encore; son règne fut court, passif, faible, incertain et malheureux. Quelques démarches furent faites par son gouvernement pour se concilier le directoire; des persécutions dont la violence était du moins intempestive, furent dirigées contre l'esprit de liberté qui se répandait en Piémont; le roi s'engageait en même temps à fournir au moins 10,000 hommes à la France, et à laisser à ses armées passage libre à travers le Piémont : cet esprit de vertige annonçait un état désespéré. La révolte était partout, et quand Charles-Emmanuel prit les armes, la France les lui fit tomber des mains. Sa citadelle reçut garnison française en 1798; l'année suivante il se réfugia en Sardaigne, désavoua les démarches qu'on lui avait fait faire contre son propre intérêt, apprit bientôt la mort de la reine sa femme, et abdiqua, en 1802, une couronne dont il n'avait senti que le poids. Bien que la situation de ses états, et le malheur des temps, rendissent la position d'un roi de Sardaigne extrêmement difficile, il n'est point de poste où le courage, la force d'âme et la prévision d'un coup d'œil habile ne trouvent quelques moyens de salut. Mais malheureusement Charles-Emmanuel ne possédait aucune de ces qualités. Ce prince est mort à Rome le 6 octobre 1819.

CHARLES-LOUIS DE LORRAINE (archiduc d'Autriche), est né le 15 septembre 1771. Quoique la fortune des armes françaises l'ait plus d'une fois accablé dans les campagnes où il a joué un rôle si important, l'Autriche n'a pas eu dans ces derniers temps de meilleur genéral. Il commença par servir sous Cobourg, en 1793; fut nommé gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, grand'croix de l'ordre de Marie-Thérèse, feld-maréchal, lieutenant-d'empire, et prit, après la mort de Clerfayt, le commandement de l'armée autrichienne sur le Rhin. Battu près de Radstadt, par Moreau, il sut opérer une jonction importante et habile; força Jourdan, qui venait de battre Wartensleben, de repasser le Rhin, et Moreau de faire cette belle retraite, si admirée de l'Europe : ainsi Vienne se trouva mise à couvert, et tout le résultat de cette campagne fut à l'avantage de l'archiduc. Cependant l'Autriche en retira peu de fruit; au lieu de pouvoir se porter sur l'Italie, l'archiduc fut obligé de demeurer en Allemagne, prit Kehl et Huningue, déploya devant ces deux villes un grand savoir militaire; et quand il reçut l'ordre d'aller combattre le général Bonaparte en Italie, il trouva des affaires désespérées, un capitaine invincible, une armée victorieuse qui venait de détruire quatre armées autrichiennes, et des adversaires tels que Masséna et Bernadotte : battu au Tagliamento, il signa les préliminaires de la paix à Léoben. C'est là que Bonaparte laissa échapper ce mot si flatteur pour le prince Charles: *L'Autriche m'a envoyé quatre armées de suite sans généraux; aujourd'hui elle m'envoie un général sans armée. Votre cabinet de Vienne est bien inepte.* Cette phrase, qui s'adressait au général autrichien Merfeldt, était bien dure pour Wurmser, Beaulieu, Devins et Alvinsy; mais rendait une complète justice aux talens du prince Charles. En effet, c'est, après Clerfayt, le meilleur général autrichien de l'époque. En 1799, on le vit reparaître, à la tête des armées d'Autriche, et battre encore Jourdan, en Souabe, où il déploya une connaissance profonde de la tactique militaire. A Stockack, il se conduisit avec un rare courage. Masséna l'attendait en Suisse; contre un si habile adversaire, il ne manqua point d'habileté. Mais une manœuvre, dont l'ordre partait de trop haut pour être discutée, et qu'il exécuta trop bien, découvrit l'aile droite des Russes, et décida le sort de la campagne. Souwarow et la cour s'en prirent à l'archiduc : bientôt dégoûté par quelques intrigues, et par l'incertitude des chances de la guerre, qui avaient plus d'une fois contrarié ses savantes combinaisons, il prétexta le dérangement de sa santé; se retira, fut chargé pendant quelque temps du gouvernement de la Bohême, et eut la triste consolation de voir les revers de l'armée se multiplier depuis sa retraite. On le rappela : il n'était plus temps; la bataille de Hohenlinden était donnée; les Français étaient à trente lieues de Vienne; il ne put rien opposer à un mal si pressant, et signa les préliminaires du traité de Lunéville. Ministre de la guerre, après ce traité, il déploya autant de sagesse que de modestie, réduisit à un nombre d'années fixe le temps du service militaire, et refusa le monument que, d'après la proposition du roi de Suède, on voulait lui ériger. Rivarol eût nommé cela une *ironie en marbre*. Les hostilités recommencèrent en 1805 : il montra des talens dans la nouvelle campagne qu'il soutint contre Masséna ; mais la fortune et le génie de Bonaparte, qu'il avait déjà éprouvés, l'écrasèrent enfin. Après de longs combats il se retira par le Tyrol. Cette retraite, savamment conduite, épargna le sang des hommes, et conserva la seule armée que l'Autriche eût encore. Digne même par ses revers du titre de généralissime, qui lui fut conféré à son retour ; à peine l'eut-il accepté, que les désastres succédèrent aux désastres. Il reprit les armes en 1809, s'élança sur la Bavière, et sentit bientôt toute la puissance des armes françaises. A Essling, il battit les Français, et priva l'empereur d'un de ses meilleurs généraux, le maréchal Lannes; mais à Eckmuhl, à Ratisbonne, et même à Wagram, où les Français firent peu de prisonniers, les Autrichiens furent écrasés ; l'archiduc se trouva forcé d'invoquer l'humiliation du *traité de Wagram*. Accablé sans doute par tant de revers, que ses talens n'avaient pu détourner, l'archiduc déposa l'épée pour ne la plus reprendre ; et son rôle, depuis cette époque, a été purement passif. L'Europe, accoutumée aux choses étranges, le vit, sans trop de surprise, s'entendre avec Berthier pour l'accomplissement du mariage de Napoléon et de l'archiduchesse Marie-Louise ; représenter l'empereur des Français à la cérémonie qui se fit à Vienne ; placer l'anneau nuptial au doigt de sa nièce, et la conduire jusqu'aux frontières de France : tel a été son dernier acte. L'étude de la *stratégie*, et la théorie d'un art qu'il a long-temps pratiqué avec plus de talent que de succès, l'ont occupé depuis cette époque, dans la retraite où il vit avec la princesse de Nassau-Weilbourg, son épouse. Il a écrit l'histoire de ses campagnes ; ouvrage que les tacticiens considèrent comme l'un des meilleurs de ce genre.

CHARLES PHILIPPE (MONSIEUR, COMTE D'ARTOIS, ET FRÈRE DE LOUIS XVIII), naquit à Versailles le 9 octobre 1757. Il épousa, en 1773, Marie-Thérèse de Savoie, sœur de l'épouse du comte de Provence : le duc d'Angoulême, le duc de Berri, et la princesse Sophie, morte en bas âge, ont été les fruits de cette union. Élevé à la cour de Louis XV, le comte d'Artois, dont la jeunesse commençait quand son frère Louis XVI monta sur le trône, parut entraîné par le goût alors dominant de la dissipation. Une anecdote de ce temps a eu trop de publicité pour qu'il soit permis ici de n'en pas faire mention. Au milieu du bal de l'Opéra, en 1778, ce prince arracha le masque de la duchesse de Bourbon. L'offense était publique; le duc obtint la réparation qu'il ne put éviter de demander; mais les suites n'en furent point funestes. On trouve les détails de ce duel dans les mémoires du baron de Bezenval. L'année précédente, au mois de mars, le comte d'Artois avait été chargé de visiter une partie de nos ports sur l'Atlantique. En 1782, ce prince partit comme volontaire; il se rendit auprès de Gibraltar; il passa une semaine dans le camp de S^t-Roch, et à son retour, il fut reçu chevalier de Saint-Louis. Ces voyages à travers la France ne lui en faisaient pas connaître la position critique; les hommes qui se trouvaient toujours entre le peuple et lui avaient trop d'intérêt à écarter de son esprit l'idée de toute réforme sérieuse. Cependant les notables furent convoqués en 1787. Président de l'un des bureaux de cette assemblée, ce prince n'imita point la conduite du roi, ou celle du comte de Provence qui était aussi à la tête d'un bureau; il suivit d'autres conseils: le public s'accoutuma donc à le regarder comme l'ennemi d'une amélioration devenue l'objet de l'espérance générale. Le mécontentement fut extrême, et l'on ne tarda pas à rejeter la cocarde verte qu'on avait adoptée d'abord, et qui était celle de sa maison. Jamais sans doute il ne se fût engagé dans ces voies dangereuses, s'il en eût prévu l'issue; une telle opposition, en faisant douter de la sincérité du gouvernement, contribua beaucoup à grossir le parti populaire. Le 18 juillet 1787, il avait été chargé, conjointement avec le comte de Provence, de faire enregistrer à la cour des aides les édits sur le timbre et sur l'impôt territorial. C'était trois jours après l'exil du parlement. En sortant de la cour des aides, le comte d'Artois est vivement assailli. Malgré les gardes qui l'entourent, et malgré une forte haie de troupes, il a beaucoup de peine à se soustraire au ressentiment de la multitude; mais le peuple reconduit avec acclamation, jusqu'à sa voiture, MONSIEUR, aujourd'hui Louis XVIII. Au moment de la convocation des états-généraux, la noblesse de Tartas choisit le comte d'Artois pour son représentant; mais Louis XVI ne voulut point qu'il y siégeât. C'est après l'événement du 14 juillet qu'il résolut de quitter la France, la destruction de la Bastille lui montrait dans les effets de l'opinion publique quelque chose de plus qu'une émeute. Cependant il parut à l'assemblée auprès de Louis XVI, qui, en s'y rendant, suivait les conseils du comte de Provence et de M. de Liancourt (aujourd'hui duc de La Rochefoucault) : elle devait être peu agréable pour le comte d'Artois, et l'on remarqua dans ses traits de la contrainte ou de l'agitation. Deux jours plus tard il partit, s'arrêta quelque temps à Turin, vit ensuite à Mantoue l'empereur Léopold, et après quelque séjour à Worms, à Bruck près de Bonn, à Bruxelles, et enfin à Vienne, il se rendit à Pilnitz. C'est là que fut donné le premier exemple, et un des plus frappans, de cette union des monarques contre les constitutions populaires, qui a reçu depuis le nom de *sainte-alliance*. L'objet des déterminations prises à Pilnitz fut exposé en termes plus clairs qu'on ne l'a fait dernièrement dans des conventions semblables. Voici une partie du texte de cet ancien traité, par suite duquel la tranquillité de l'Europe, au lieu d'être assurée, fut ébranlée plus fortement qu'elle ne l'avait été depuis des siècles. « LL. MM. l'empereur et le roi de Prusse, ayant entendu les désirs et représentations de **Monsieur** et monseigneur le comte d'Artois, déclarent conjointement qu'elles regardent la situation où se trouve le roi de France comme un objet d'intérêt commun à tous les souverains de l'Europe. Ils espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les puissances dont les secours sont réclamés, et qu'en conséquence elles ne refuseront pas d'employer, conjointement avec leurs dites majestés, les moyens les plus efficaces, relativement à leurs forces, pour mettre le roi de France en état d'affermir, dans la plus parfaite liberté, les bases d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits des souverains et au bien-être de la noblesse française. Alors, et dans ce cas, leurs dites majestés, l'empereur et le roi de Prusse, sont résolues d'agir promptement d'un mutuel accord, avec les forces nécessaires, pour obtenir le but proposé en commun. En attendant, elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient à portée de se mettre en activité. » Le prince avait réussi dans cette négociation; mais les puissances qu'on n'avait pas consultées en prenant une résolution de cette importance, s'en plaignirent, et le roi lui-même ne jugea pas à propos d'en admirer le désintéressement. La cour de Vienne fut donc obligée de suspendre l'effet de ses promesses; elle refusa même d'autoriser l'établissement d'un dépôt de recrutement dans les Pays-Bas. Dès que Louis XVI eut accepté la constitution, il invita le comte d'Artois à revenir en France, et il lui envoya le décret par lequel étaient déclarés ennemis de l'état les Français qui ne rentreraient pas avant le 1er janvier 1792. Les princes étaient à Coblentz. Ils joignirent à leur refus une proclamation qui ne laissa plus espérer de voir la famille royale réunie auprès de son chef. On se prépara donc à la guerre. L'assemblée législative, après avoir décrété d'accusation le comte d'Artois, dès le 2 janvier 1792, supprima, le 19 mai, le traitement d'un million que lui assignait la loi constitutionnelle, et déclara ses rentes apanagères saisissables par ses créanciers. Le prince était alors à Turin, d'où il soutenait les mouvemens qui s'étaient déjà manifestés à Lyon, et dans quelques autres lieux: bientôt il alla prendre le commandement d'un corps d'émigrés qui se préparait à entrer en Champagne avec les troupes de la Prusse et de l'Autriche. On sait de quelle manière se termina cette incursion en Champagne: les émigrés furent mécontens des opérations des alliés, et ceux-ci prétendirent qu'on les avait engagés dans un faux pas. Après cet événement, les princes se retirèrent en Westphalie, dans la ville de Ham, où ils apprirent la mort funeste de Louis XVI. Le comte de Provence prit le titre de régent, et son frère, nommé lieutenant-général du royaume, partit pour la Russie : il espérait obtenir contre la France l'intervention de Catherine II. Elle l'accueillit avec la plus grande distinction, lui présenta elle-même une riche épée, et lui dit : « J'espère que vous vous en servirez pour le rétablissement et la gloire de votre maison. » On a cru que les diamans de cette épée avaient été vendus pour soulager des émigrés dénués de ressources; mais d'après une lettre du prince au maréchal de Broglie, il paraît au contraire que l'épée vendue n'était pas celle dont il s'agit, mais une autre que Louis XVI avait donnée au duc d'Angoulême. La Russie s'était engagée à fournir 20,000 hommes, l'Angleterre devait les solder, et les transporter sur les côtes de France; mais on ne se hâta point de remplir ces promesses, et le comte d'Artois resta dans la ville de Ham. Quelque temps après, il se décida à passer en Angleterre, où il était attendu. Bientôt il s'embarqua sur l'escadre du commodore Warren, et après être resté en croisière, il descendit à l'Ile-Dieu le 29 septembre. L'attente de ces secours étrangers, et l'arrivée du prince, avaient ranimé les chefs vendéens; mais il reçut de Londres des depêches qui le déterminèrent à se rembarquer; ce départ déconcerta plusieurs des chefs de l'armée royale. De retour dans la Grande-Bretagne, ce prince alla résider à Édimbourg. En 1799, il quitta l'Écosse pour rejoindre, au fond de la Suisse, l'armée de Condé réunie aux Russes que commandait Korsakow; mais n'étant arrivé qu'après la défaite de ce général, il reprit la route de l'Angleterre, d'où il ne put protéger long-temps l'infructueuse persévérance de la Vendée. Monsieur (le comte d'Artois) avait refusé de signer sa renonciation à la couronne, et la paix d'Amiens le contraignit de retourner à Édimbourg; mais l'Angleterre n'ayant pas tardé à rompre le traité, il revint à Londres, et se fixa, en 1809, au château d'Hartwell, dont Louis XVIII venait de faire l'acquisition pour y réunir sa famille. En 1813, Monsieur se rendit sur le continent, et s'approcha des frontières, afin d'examiner les suites que pourrait avoir l'invasion de la France. Au mois de février 1814, il passa le Rhin. Il était à Vesoul lorsque les plaintes faites au congrès de Châtillon par le duc de Vicence l'obligèrent à rétrograder. Mais Napoléon abdiqua, et Monsieur se présentant aussitôt, publia, en qualité de lieutenant-général du royaume, une proclamation pour annoncer solennellement le retour du bonheur public, le triomphe de la liberté, le règne des lois, *l'abolition de la conscription, la suppression des droits-réunis, et l'entier oubli du passé*. Cinq cents grenadiers de la garde nationale allèrent au-devant de Monsieur jusque dans les bois de Bondy, et c'est avec eux qu'il fit son entrée le 12 avril 1814. Le surlendemain, le sénat lui remit l'autorité, en attendant l'arrivée de Louis XVIII. Le 15, le prince répondit par un discours écrit à la harangue du président du sénat. Il fit observer *qu'il n'avait point reçu du roi de pouvoirs pour accepter une constitution.*

Mais il assurait sans hésiter que les bases en seraient admises d'autant plus que le roi son frère, en déclarant qu'il maintiendrait la forme actuelle du gouvernement, avait reconnu que la monarchie devait être pondérée par une représentation divisée en deux chambres, et que la nation devait jouir de la liberté individuelle, de la liberté de la presse, enfin de tous les droits pour lesquels on avait combattu si long-temps. Alors Monsieur forma son conseil, et, le 16, il révoqua les premiers commissaires chargés d'établir le gouvernement royal. Ils avaient outre-passé leurs instructions; mais les commissaires extraordinaires, qui furent envoyés dans les départemens, ne se conduisirent pas avec plus de sagesse. Les archives de l'Etat de l'église, et d'autres objets saisis à Rome par l'ordre de Napoléon, furent restitués au pape. Les prisonniers qui n'étaient détenus que pour avoir manqué aux lois relatives à la conscription, furent mis en liberté. On supprima pour le moment les cours prevôtales; on abolit les tribunaux des douanes, et l'on cessa de percevoir le décime par franc dans l'impôt des droits-réunis. En donnant audience au consistoire des réformés, Monsieur déclara *que le roi se plaisait à embrasser également dans ses affections les Français de tous les cultes, comme il comptait sur la fidélité, sur le dévouement de tous.* Si donc on vit les cours prevôtales remises en vigueur, et même avec des attributions plus étendues, ce ne fut qu'un peu plus tard; ce fut plus tard aussi que les protestans se trouvèrent en proie à la criminelle réaction du Midi. Déjà les Français que n'entraînaient pas les illusions des partis divers, avaient reconnu la main de l'étranger, en voyant la marine de leur pays réduite à 13 vaisseaux de ligne, 21 frégates, et quelques bricks ou corvettes. Ils furent consternés quand le traité qu'on rectifia le 24 avril, resserra la France dans ses limites d'un autre temps. Sans doute les sacrifices devaient être considérables; mais ils furent immenses. Cependant quelques personnes s'en étonnèrent peu; et d'un autre côté plusieurs hommes d'état, dans l'Europe alors triomphante, doutèrent qu'à tout prendre l'Europe dût s'en féliciter. Détruits par leurs divisions, les vainqueurs de dix royaumes en devinrent d'abord les tributaires, ensuite les dociles alliés. Outre les droits que la France abandonna par ce traité, elle céda 53 places fortes occupées par ses troupes, 12,000 bouches à feu, 31 vaisseaux de haut bord, et 12 frégates. Lorsque Louis XVIII prit possession du trône, Monsieur fut nommé colonel-général des gardes nationales de France, et colonel-général des Suisses. La même année, au mois de septembre, il parcourut une partie des départemens méridionaux; il visita Lyon, Marseille, Avignon. La nouvelle du débarquement de Napoléon en 1815, parvint à Paris le 5 mars; et dès la nuit du 5 au 6, Monsieur partit pour Lyon, où il arriva dans la matinée du 8. Mais cette disposition des esprits sur laquelle avait compté Napoléon, opposait trop d'obstacles à Monsieur. Abandonné des soldats et de tout le peuple, il quitta Lyon; un seul homme l'accompagna, c'était un officier de cavalerie. Le 16 mars Monsieur se rendit avec le roi au corps-législatif, et prenant la parole après Sa Majesté, «il jura, au »nom de l'honneur, *fidélité au »roi et à la charte*.» Les efforts que l'on fit pour mettre Paris en état de défense étant inutiles, une heure après le départ du roi, Monsieur se vit forcé de partir lui-même avec le duc de Berri. De retour à Paris, le 7 juillet, il présida le collége électoral de la capitale, et dans cette circonstance il se concilia généralement les esprits. Le 1er septembre le roi lui donna deux compagnies de gardes-du-corps. A l'ouverture de la chambre, le 7 octobre, Monsieur renouvela, comme les autres princes, le serment de fidélité à la charte. Durant cette session, il présida le 1er bureau de la chambre des pairs. Les amis de l'ordre constitutionnel ne le virent point sans regret autoriser les restrictions avec lesquelles MM. de Polignac et de La Bourdonnaye prêtaient leur serment, en qualité de pairs de France, restrictions que la religion n'exigeait en aucune manière. Mais deux jours après, le duc de Fitz-James ayant proposé que la chambre votât des remercîmens au duc d'Angoulême, à l'occasion de son entreprise dans le Midi, Monsieur dit, en s'y opposant: *Français, et prince français, le duc d'Angoulême peut-il oublier que c'est contre des Français égarés qu'il a été forcé de combattre?»* Cette même année la garde nationale fit graver une médaille pour la fête de Saint-Charles. Le comte d'Artois a fait dans l'intérieur de la France des voyages momentanés, et a été nommé président de divers bureaux de la chambre des pairs. Depuis quelques années les princes n'y siégent plus; peut-être cette inaction n'est-elle conforme ni aux principes du gouvernement constitutionnel, ni aux intérêts de la dynastie. Le comte d'Artois est le créateur et le distributeur de la décoration du lis.

CHARLES FERDINAND DE BOURBON (duc de Berri, fils de Monsieur, comte d'Artois), naquit à Versailles le 24 janvier 1778. Ce prince a paru doué d'un heureux naturel, mais son éducation fut très-imparfaite. Il n'en faut pas accuser entièrement le duc de Serent à qui elle fut confiée; les circonstances y eurent beaucoup de part; elles forcèrent les princes d'errer dans les diverses parties de l'Europe, et ne permirent pas de surmonter les obstacles que pouvaient présenter les faibles dispositions du jeune duc de Berri. Si nous ne sommes pas ici d'accord avec quelques écrivains distingués d'ailleurs, on ne s'en étonnera point. Ils paraissent n'avoir vu dans des notices, qui se rattachent à l'histoire, que des occasions de louanges. La vérité sur ces objets sérieux serait à la fois plus loyale et plus utile. L'adulation n'est pas toujours une perfidie, mais elle en a les effets: elle nuit aux princes qu'on servirait au contraire, si l'on avait le courage de leur parler avec sincérité. Après la chute de la Bastille, en 1789, le comte d'Artois emmena son fils hors de la France. Ils restèrent à Turin jusqu'au moment où la guerre éclata. Ils s'éloignèrent alors de la cour de Sardaigne, pour prendre une part plus active à la coalition contre la France. Après cette campagne de 1792, le comte d'Artois quitta le corps d'armée qu'il venait de commander, et le duc de Berri alla rejoindre le prince de Condé qui le mit à la tête d'un corps de gentilshommes, appelés les *chasseurs nobles*, avec lesquels il passa depuis au service de Russie. Aisément le duc de Berri contracta les habitudes des camps; elles s'accordaient en général avec sa franchise un peu brusque et son humeur fougueuse, avec un caractère essentiellement bon, mais étranger à ce genre de délicatesse que produit l'élégance des mœurs. Il joignait au mérite assez rare de réparer une faute, le malheur d'en trouver plus d'une occasion : « Monsieur, dit-il un jour à un » officier estimable qu'il avait of» fensé, et qu'il prit à part, mon in» tention n'a pas été d'insulter un » homme d'honneur; ici je ne suis » point un prince, je ne suis com» me vous qu'un gentilhomme » français; si vous exigez répara» tion, je suis prêt à vous donner » toutes celles que vous pourrez » désirer. » La paix conclue entre la France et la Russie en 1801 décida le duc de Berri à passer en Angleterre, où le comte d'Artois était déjà depuis long-temps. En 1805, quand les hostilités recommencèrent, il se rendit au Hanovre avec MONSIEUR : il devait prendre du commandement dans l'armée suédoise; mais l'ouverture de cette campagne en fut le terme; les princes perdirent toute espérance, et le duc de Berri retourna dans la Grande-Bretagne. Le désastre de 1812 ayant enfin jeté l'Europe dans l'incertitude, les princes, au fond de leur retraite, observèrent les événemens avec un intérêt nouveau. Ceux du commencement de 1814 amenèrent le duc de Berri dans l'île de Jersey, à la vue des côtes de France. Le 12 avril, il s'embarqua sur *l'Eurotas;* le 13 il entra à Cherbourg, d'où il se rendit à Rouen par Lisieux, et le 21 il était à Paris. Dans ces premiers momens, les militaires trouvaient en lui la bienveillance qui lui était naturelle. « Nous com» mençons seulement à nous con» naître, disait-il au général Mai» son; quand nous aurons fait en» semble quelques campagnes, » nous nous connaîtrons mieux. » Un jour il passait en revue un régiment de cavalerie; les soldats ne dissimulaient pas leurs regrets; ils répétaient le nom de Napoléon. « Que faisait-il donc de si » merveilleux? demanda le prin» ce avec humeur. Il nous me» nait à la victoire, répondirent» ils. Je le crois bien, reprit le » duc; cela était bien difficile, avec » des gens tels que vous! » Par des mots semblables on n'eût pas fait oublier à un peuple belliqueux la gloire de ses drapeaux, mais on aurait enfin obtenu sa confiance. Cependant cette gloire, dont il eût fallu ménager l'impérissable souvenir, importunait la vanité des hommes qui n'opposaient que de vieux titres à des faits récens. Leur dévouement étrange s'attachait à élever une barrière entre les princes et la nation. Napoléon se présenta dans ces circonstances, et vingt jours l'amenèrent du rivage de Fréjus au palais des Tuileries. Dès qu'on apprit qu'il venait de débarquer aux extrémités du royaume, et qu'il marchait sur la capitale, le duc de Berri visita les casernes; mais il y obtint peu de succès. Le 11 mars il prit le commandement des corps réunis dans Paris et dans les environs: la plupart n'attendaient pour reconnaître Napoléon que son arrivée. Le duc de Berri quitta la capitale dans la nuit du 19 au 20 mars, et il se dirigea vers Lille, par Beauvais, Abbeville et Béthune. On assure qu'à son arrivée dans cette dernière ville, le prince trouva trois cents hommes dont les dispositions n'étaient pas équivoques. On voulut pourtant les engager à crier *vive le roi*, le cri de *vive l'empereur* fut leur réponse. La troupe qui accompagnait le duc croyait devoir charger ces téméraires; il s'y opposa, disant qu'il ne voulait d'autre vengeance que de les laisser sains et saufs. Alors ces soldats mêlèrent au cri de *vive l'empereur* celui de *vive le duc de Berri*. En sortant de Béthune, où l'abandonnèrent pour la plupart ceux qui l'avaient escorté jusque là, il fut poursuivi par quelques lanciers; mais il passa la frontière, et, le 28, il rejoignit le roi dans la ville de Gand. Une partie de la maison militaire de Louis XVIII l'avait suivi; elle fut cantonnée dans Alost et aux environs; le duc de Berri en eut le commandement. La bataille décisive de Waterloo, gagnée par les armées étrangères, permettant à la famille royale de rentrer promptement en France, le duc de Berri, parti d'Alost le 21 juin, arriva le 24 par Bavai, au Cateau-Cambresis. Louis XVIII ayant fait son entrée à Paris le 8 juillet, le duc de Berri quitta le commandement de la maison du roi un mois après, et en présidant le collége électoral du département du Nord, il témoigna aux habitans sa reconnaissance pour leur dévouement. Mais il ne s'expliqua point sur la charte dans les termes qu'il avait employés au mois de mars; s'il la nomma dans son discours, ce fut en rappelant qu'elle avait été concédée. Cependant à l'ouverture des chambres, le duc de Berri, comme les autres princes, en jura le maintien. Il assista aux premières séances de la chambre des pairs, et même il fut élu président d'un des bureaux, mais ensuite il cessa d'y paraître. Le mariage du duc de Berri avec la princesse Marie-Caroline-Thérèse, fille aînée du prince royal des Deux-Siciles, fut célébré le 17 juin 1816. Dès le 28 mars cet événement avait été annoncé aux chambres. Le ministère proposa d'ajouter un million à la somme fixée précédemment pour l'apanage du duc de Berri, et la chambre des députés accorda aussitôt quinze cent mille francs; mais le prince déclara qu'il en consacrerait le tiers au soulagement des cantons que la présence des ennemis avait le plus accablés. Depuis ce moment on remarqua chez le duc de Berri des dispositions chaque jour plus populaires. Tout ce qu'il avait vu en 1815 avait fixé ses idées sur les besoins et sur les intentions de la France; il parut sourd aux conseils de ceux dont la persévérance devenait de l'aveuglement. Soit vers le commencement de mars, soit durant les *cent jours,* et même après le mois de juin, il avait dû sentir que des institutions libérales seraient désormais la première nécessité de l'état. On n'avait pu l'empêcher de comprendre qu'il est dangereux de méconnaître les vœux éclairés d'une nation à qui l'énergie ne manque guère quand elle voit un but digne d'elle. Ces réflexions, cette sorte de maturité, rendaient le duc de Berri suspect aux hommes que de tels changemens alarment d'autant plus qu'il leur est difficile de réparer leurs pertes. Mais précisément lorsqu'il leur était moins cher, un attentat vint détruire les espérances que les amis de l'ordre constitutionnel plaçaient dans le duc de Berri. Un homme d'un caractère sombre, et qui depuis cinq ans nourrissait une pensée implacable, Louvel, le frappa d'un poignard, au sortir de l'Opéra, le 13 février 1820. Le prince expira dans la matinée du lendemain; il avait demandé la grâce de son meurtrier. Ceux qui ont pour système de miner sourdement des institutions dont ils n'aperçoivent point la base inébranlable, se servirent avec une grande présence d'esprit de ce déplorable événement pour calomnier la nation elle-même. Si la procédure dirigée contre Louvel n'a pu tout éclaircir, du moins elle a fait justice de ces imputations qui avaient été reproduites avec un acharnement ridicule.

CHARLES IV (ROI D'ESPAGNE, FILS DE CHARLES III, ET DE MARIE-AMÉLIE DE SAXE), naquit à Naples, le 11 novembre 1748. Lorsqu'en 1759 Charles monta sur le trône d'Espagne, en remplacement de son frère, Ferdinand VI, qui venait de mourir, l'infant don Carlos, à peine âgé de 11 ans, fut proclamé prince des Asturies, et créé chevalier du Saint-Esprit, le 18 mai de l'année suivante. Il épousa, à l'âge de 17 ans, Marie-Louise, infante de Parme. Son père ne lui laissant point prendre part aux affaires publiques, le jeune prince, qui était d'un caractère violent, poursuivit un jour, l'épée à la main, le ministre-marquis de l'Esquilache, qu'il accusait d'avoir suggéré cette résolution au monarque; mais ce ministre fut remplacé par le comte Floridablanca, à l'occasion de l'insurrection qui éclata à Madrid, en 1772. Charles III étant mort, en 1789, son fils lui succéda, sous le nom de Charles IV. L'avénement de ce prince produisit un changement subit. D'emporté qu'il était dans son caractère, il devint tout à coup, malheureusement pour lui et pour ses peuples, bon jusqu'à l'excès. C'était à regret qu'il signait les sentences de mort; et sous ce rapport, sa bonté n'était pas une faiblesse. Il fut de bonne heure entièrement subjugué par sa femme, et cet asservissement fut l'origine de la faveur dont il combla don Manuel Godoï, connu depuis sous le titre de *prince de la Paix* (*Voyez* GODOÏ), qui lui fut présenté par cette princesse. Bientôt ce favori de la reine devint celui du monarque, qui lui accorda toute sa confiance, le nomma son premier ministre, et lui conféra le titre de duc d'Alcudia. C'était en 1792, à l'époque où la révolution française devenait menaçante pour tous les trônes de l'Europe. Mais ni les sollicitations des autres cours, ni les conseils du nouveau ministre ne purent déterminer Charles IV à entrer dans la coalition formée contre la France. Cependant, quand il fut question de juger Louis XVI, le gouvernement espagnol, qui était seul resté allié du gouvernement français, crut pouvoir intervenir utilement dans cette affaire. Charles IV fit remettre par son ministre à Paris, une lettre à la convention nationale, dans laquelle il exprimait beaucoup d'estime pour la nation française, et d'intérêt pour ce malheureux monarque. La lettre fut présentée à la convention le 20 janvier 1793, veille du jour où cet infortuné prince fut livré au supplice. Refuser d'y obtempérer, c'était rompre avec l'Espagne : Charles IV déclara aussitôt la guerre à la France, et, dès le mois de mai suivant, ses troupes entrèrent en campagne. A la suite de divers avantages, elles s'emparèrent du Roussillon. Mais les Français ne tardèrent pas à les refouler sur le territoire espagnol. Enfin, après deux ans de combats, un traité de paix fut conclu à Bâle, en avril 1795, entre les deux puissances qui contractèrent, l'année suivante, une alliance offensive et défensive. Le gouvernement français, aidé par le ministre espagnol qui, à l'occasion du traité, avait reçu le nom de prince de la Paix, parvint à faire déclarer la guerre au Portugal, par Charles IV, en avril 1801 ; mais à peine quatre mois s'étaient-ils écoulés, que ce monarque s'empressa de conclure, à Badajoz, un traité de paix qui mettait l'infant de Parme en possession du trône d'Étrurie. L'Espagne en goûtait tranquillement les douceurs, lorsqu'en 1802 les Anglais, avec qui elle n'était point en guerre, mais qui voyaient avec déplaisir l'alliance étroite ménagée entre cette couronne et la France, par les soins de Lucien Bonaparte, se rendirent maîtres de quatre frégates espagnoles, sans aucune déclaration préalable d'hostilités. Une escadre française accourut au secours des Espagnols; mais il n'y eut point d'engagement général jusqu'à la fameuse bataille de Trafalgar, en novembre 1805, où périt l'amiral anglais Nelson (*voyez* NELSON et COLLINGWOOD). L'Espagne ne se sentit point découragée par ce revers, et elle fournit encore des troupes et de l'argent à la France, pour continuer la guerre contre l'Autriche et la Russie. Charles IV, au mois d'octobre de la même année, avait publié un édit contre l'émigration espagnole. Au commencement de 1806, il s'empara d'une partie des biens ecclésiastiques, pour les besoins de l'état; et il appliqua aux soldats blessés de Trafalgar, et aux parens de ceux qui avaient péri dans ce funeste combat, des dons gratuits fournis par la générosité des citoyens, à laquelle il avait fait un appel général. Le roi de Suède ayant déclaré la guerre aux alliés de la France, Charles IV ferma ses ports aux vaisseaux suédois. Vers le même temps, 18,000 Espagnols de troupes d'élite furent envoyés dans le Nord, sous le commandement du marquis de La Romana, pour renforcer les Français devant la place de Stralsund, dans la Poméranie suédoise. La princesse de Naples, épouse du prince des Asturies (*voyez* Ferdinand VII), étant morte en 1805, ce prince eut des conférences secrètes avec l'ambassadeur Beauharnais, qui lui proposait d'épouser la fille aînée de Lucien Bonaparte (*voyez* Bonaparte Lucien). Dans une lettre adressée à Napoléon, Charles IV se plaignit hautement de cette négociation entamée à son insu, et fit arrêter le prince des Asturies, le 29 octobre 1807. Cependant il lui rendit la liberté quelques jours après, et témoigna même le désir d'abdiquer en sa faveur. Sur ces entrefaites, on vit entrer et s'avancer en Espagne des troupes françaises, dont le but ostensible était de poursuivre la guerre entreprise contre le Portugal. L'occupation de plusieurs provinces espagnoles n'avait point encore dessillé les yeux du roi et de son favori sur le vrai motif de cette invasion, lorsque le chimiste Izquierdo, agent de ce ministre près la cour de France, revint à Madrid en toute hâte pour faire connaître les vues secrètes du gouvernement français. La cour d'Espagne ne vit plus d'autre ressource que de passer en Amérique, et crut devoir, pour s'y préparer et pour dissimuler cette intention, prétexter un voyage en Andalousie. Ce projet ayant bientôt transpiré, le peuple irrité s'insurgea à Aranjuez, le 17 mars 1808, contre le prince de la Paix, à qui on l'attribuait généralement; et le même jour, Charles IV abdiqua la couronne en faveur de son fils. Ce prince, en descendant du trône, voulut sauver les jours de son favori, qui étaient menacés par le peuple. Mais n'ayant pu obtenir la liberté de Godoï, il soupçonna Ferdinand d'avoir été l'instigateur de l'insurrection pour enlever à son père le sceptre et même la vie. Il recourut alors à Napoléon, en le prenant pour arbitre entre lui et son fils. De son côté, Ferdinand se laissa persuader par des agens français de se rendre à Bayonne, où Napoléon parvint également à faire venir Charles IV avec son épouse, et le prince de la Paix, qui avait été remis en liberté. Ferdinand fut alors obligé de rétrocéder le trône à son père, qui le lui redemandait, et qui en disposa aussitôt en faveur de Napoléon, chargé de choisir, dans l'intérêt de la nation espagnole, la dynastie et la personne qui régneraient sur elle. Napoléon céda ce trône à son frère Joseph, qui occupait alors celui de Naples. La famille royale d'Espagne sanctionna cette nouvelle union à Bordeaux, le 12 mai 1808. Charles IV se rendit à Fontainebleau, puis à Compiègne, escorté par une partie de la garde impériale. Quelques mois après, trouvant le climat trop froid pour sa santé, il s'établit à Marseille, avec la reine sa femme, le prince de la Paix, l'infant don François de Paule, et la reine d'Étrurie. En 1811, Charles IV se retira à Rome; il y habita le palais Borghèse avec toute sa famille, qui était composée de la reine, de l'infant don François de Paule, de la jeune duchesse d'Acudia, fille du prince de la Paix et de la princesse de Bourbon, et le jeune roi d'Étrurie. Sa maison était modeste : un grand-maître, le comte de Saint-Martin, Piémontais, un chambellan faisant fonction de préfet du palais, un aumônier, ou confesseur, un médecin et un chirurgien, composaient tout son service. Deux dames d'honneur étaient attachées à celui de la reine. La duchesse de Branciforte, sœur du prince de la Paix, était l'une d'elles. Le roi se livrait à des occupations simples, vivait dans son intérieur comme un particulier, faisait de la musique, se promenait en voiture deux fois par jour, achetait des tableaux, et ne cachait à personne le prix qu'il attachait à cette existence modeste et privée. *Je suis plus heureux ici qu'à l'Escurial*, disait-il souvent. *A Rome je fais ce que je veux.* L'expression de ce sentiment ne trouvait pas d'écho autour de lui. Enfin cet excellent homme, qui fut un prince si malheureux, avait si bien pris les habitudes et les mœurs de sa position à Rome, que malgré son ardent catholicisme, il fut un des premiers acquéreurs de biens du clergé dans cette capitale du monde chrétien : il y acheta deux couvens voisins du prieuré de Malohe, les réunit par une communication, et y fit une galerie, où il s'amusa à réunir les tableaux de toute sorte de valeur, qu'il allait lui-même acheter dans les greniers de Rome. Un des principaux fonctionnaires de Rome, à qui le roi Charles IV parlait de la vocation que l'infant don François de Paule semblait prendre pour l'état ecclésiastique, lui dit : *Sire, eh bien, ce sera un cardinal de Bourbon. Non*, répondit le roi, *un abbé de Bourbon. C'est assez, et je le logerai dans ces couvens que j'ai achetés.* La bonté, la simplicité et la charité de ce prince rendent sa mémoire chère à jamais, à tous ceux qui ont été assez heureux pour le voir de près dans son infortune, et aux pauvres, qu'il allait chercher lui-même. En 1815, Charles IV se réconcilia avec son fils, et conclut un traité par lequel le nouveau roi se soumettait, lui et ses successeurs, à payer à ce prince une pension annuelle de douze millions de réaux (trois millions de francs); plus, quinze cent mille francs pour l'acquittement de ses dettes, et dans le cas où Charles mourrait avant son épouse, une pension viagère de huit millions de réaux (deux millions de francs) à cette princesse, en qualité de reine-douairière. Mais elle mourut le 27 décembre 1818, vingt-quatre jours avant Charles IV : ce prince termina sa carrière à l'âge de 71 ans, le 20 janvier 1819.

CHARLOTTE (LA PRINCESSE),

de Galles, fille du roi d'Angleterre, Georges IV, alors prince de Galles, et de *Charlotte-Amélie de Brunswick-Wolfenbuttel*, est née le 7 janvier 1796. Les malheureuses dissensions qui troublèrent alors la paix domestique de la famille royale, eurent sur ses premières années une triste influence. La permission de voir sa mère ne lui était donnée qu'à certains jours, et sous la surveillance rigide de quelques subalternes. Elle grandit au milieu des douleurs de sa mère, des froideurs de son père, et dans une espèce d'isolement, qui semblait bien peu fait pour elle, et qui intéressa vivement à son sort la nation dont elle était l'idole. Plus tard, quand elle put mieux connaître le sujet des différens de sa famille, elle n'hésita pas à se prononcer en faveur de sa mère, et déclara avec une fermeté qui étonna la puissance même, qu'elle ne se détacherait jamais de celle à qui la nature l'avait unie par les liens les plus sacrés; et qu'elle aimait mieux renoncer à la cour, que de renoncer à consoler dans ses chagrins celle qui lui avait donné la vie. Arrivée à l'âge de se choisir un époux, elle fixait les yeux de l'Angleterre, qui l'appelait la seconde Élisabeth, et qui aimait en elle un patriotisme exclusif, des manières gracieuses et nobles, une beauté plus remarquable par la franchise et la fermeté de la physionomie, que par la délicatesse des traits. Sa mère craignit que sa présence ne s'opposât au mariage d'une fille qu'elle aimait trop pour qu'on voulût la rendre témoin de son bonheur. Caroline quitta l'Angleterre; Charlotte, peu de temps après (1814). épousa le prince de Cobourg. Elle n'eut avec la cour de son père que des rapports d'étiquette et de décence; vécut dans la plus profonde retraite, avec un mari qu'elle adorait et dont elle faisait le bonheur; et du sein de cette solitude où elle exerçait la bienfaisance la plus active, se fit bénir par toute l'Angleterre. qui comparait les mœurs douces et pures de la princesse avec les folles dépenses, les longues débauches, les tyranniques prétentions de quelques princes. La popularité de la princesse Charlotte était devenue une espèce d'adoration, et chacun attendait, en 1815, les résultats de sa grossesse, qui jusqu'au dernier terme avait paru fort heureuse, quand on apprit qu'elle était morte avec son enfant!... La douleur publique fut telle, qu'en trois jours toute l'Angleterre fut en deuil: celui qui écrit cet article en parle comme témoin oculaire. Mille rumeurs sinistres, mille bruits se répandirent; on eût dit que la destinée de l'Angleterre était attachée à la destinée d'une jeune femme de 22 ans. Née dans l'exil, elle mourut dans l'abandon de sa famille; personne n'ouvrit, personne ne ferma ses yeux. Le prince de Galles témoigna un profond désespoir; sa cour fut silencieuse, et le peuple garda pendant trois mois ce deuil honorable pour lui et pour celle qu'il pleurait.

CHAROST (Armand-Joseph de Béthune), pair de France, et digne descendant de Sully. C'était de lui que Louis XV disait: *Vous* *voyez bien cet homme tout simple ? Eh bien ! avec si peu d'apparence, il vivifie trois de mes provinces.* Le 1^er^ juillet 1728, à seize ans, il entend parler de la bataille de Fontenoy : l'amour de la gloire l'entraîne ; il entre au service, obtient un régiment de cavalerie, et se distingue à la prise de Munster. En 1758, au milieu des désastres de la France, il fait porter son argenterie à la Monnaie ; et comme son intendant se récrie sur la valeur du sacrifice : « Je sacrifie ma vie pour ma patrie, répondit-il ; je peux bien lui » sacrifier aussi mes couverts. » La Bretagne et le Berri lui durent les améliorations les plus utiles. Il perça des routes, établit des ateliers de charité, abolit les corvées dans ses domaines ; fonda des institutions de bienfaisance pour les femmes en couches, pour les orphelins, pour des agriculteurs ruinés par les incendies ou la grêle ; encouragea la culture du lin en Picardie ; et fut, en un mot, le Bedford de la France. Comme ce dernier, il soutenait à Paris une infinité d'écoliers pauvres, qui devenaient ensuite des hommes utiles et souvent célèbres. Le monument élevé après sa mort dans la commune de Meiltant, est un autre trait de ressemblance entre lui et l'Anglais justement célèbre que nous venons de citer. Au commencement de la révolution, il fit un don patriotique de cent mille francs, et essuya néanmoins quelques persécutions sous la terreur : mais elles n'eurent point de suite ; et un gouvernement qui ne respectait ni la vieillesse ni la vertu, épargna cependant cette tête vénérable. Nommé maire du 10^e^ arrondissement de Paris en 1799, il continua d'exercer autour de lui la plus active bienfaisance, et finit par périr victime de son humanité. La petite-vérole faisait de cruels ravages dans l'établissement des sourds-muets, dont il était un des administrateurs ; rien ne put le déterminer à interrompre les visites particulières qu'il y faisait : la contagion l'atteignit, et la patrie perdit cet excellent citoyen, le 27 octobre 1800. Les regrets et les éloges funèbres de la France entière ont consacré son nom dans la mémoire des hommes. Voilà un noble qui a vécu noblement !

CHAROST (LOUIS-FRANÇOIS DUC DE BÉTHUNE), esprit inquiet et ambitieux, voulut se faire roi du Brabant et y fut condamné comme révolutionnaire ; il vint chercher un asile en France, et y fut condamné comme royaliste. N'ayant pu échapper à ce dernier jugement, il mourut sur l'échafaud, le 28 avril 1794. Ses vues étaient aussi étroites et ses moyens aussi minces que ses prétentions étaient hautes. Il voulait profiter des troubles que la suppression des couvens par le philosophe-roi Joseph II avait excités en Flandre, pour élever un trône en Brabant et s'y placer. Quelques mécontens mal enrégimentés, deux petites villes, dont les gouverneurs timides avaient ouvert les portes ; tels étaient ses progrès et ses espérances, quand deux ou trois hommes de maréchaussée l'arrêtèrent. Il parvint à s'enfuir, fut condamné par contumace, et vint en France trouver la mort à 23 ans. Une si vaste ambition, et un si petit personnage, rappellent ce mot du spirituel Champfort : *Un nain sous un arc de triomphe.*

CHARPENTIER (le comte Henry-François-Marie), lieutenant-général, né à Soissons le 23 juin 1769. Issu d'une famille distinguée dans la magistrature, l'éducation qu'il avait reçue, et son mérite particulier, contribuèrent à le faire élever au grade de capitaine, lors de la création du premier bataillon des volontaires du département de l'Aisne ; ce fut en cette qualité que M. Charpentier débuta dans la carrière militaire le 2 septembre 1791, et qu'il fit, à l'armée du Nord, les campagnes de 1792 et 1793. Nommé adjudant-général chef de bataillon lorsque les Français firent lever le blocus de Maubeuge, il se signala dans les premières opérations sur la Sambre ; et le 10 juin 1794, parvint, sur le champ de bataille, au rang de colonel. En 1795, il fut chargé d'apporter au gouvernement les drapeaux de la garnison autrichienne de Luxembourg : il était cité dans le rapport officiel comme officier supérieur d'un mérite distingué. Après avoir assisté aux glorieuses campagnes de l'armée de Sambre-et-Meuse, M. Charpentier passa en Italie en 1799, où, le 26 mars, sous les murs de Vérone, il obtint le grade de général de brigade aux mêmes titres qui lui avaient mérité celui de colonel, c'est-à-dire pour services rendus sur le champ de bataille. Chargé du commandement d'une division à *la Trebia*, il eut un cheval tué sous lui, et arrêta les efforts de l'ennemi sur l'extrême gauche de l'armée. Il eut également deux chevaux tués sous lui à la bataille de Novi ; et enfin dans une reconnaissance sur Mondovi, il reçut un coup de feu au travers du corps, qui l'obligea de rentrer en France, où pendant sa convalescence il eut le commandement de la quinzième division militaire. Rappelé en Italie en 1800, M. Charpentier fit la campagne à l'avant-garde, fut nommé général de division, et chef de l'état-major-général de l'armée. Il a exercé ces fonctions l'espace de onze ans, sous les généraux en chef Moncey, Murat, Jourdan, Masséna, et sous le prince Eugène, vice-roi d'Italie. Pendant la campagne de 1805 (an 14), chargé par le maréchal Masséna de marcher à la tête de quatre bataillons de grenadiers, contre un corps ennemi qui se portait sur Véronette, il exécuta si bien cet ordre, que, par ses dispositions, il força ses adversaires à mettre bas les armes. En 1809, après la bataille de Wagram, le général Charpentier fut créé comte de l'empire. En février 1812, il fut nommé de nouveau chef de l'état-major-général de l'armée d'Italie, 4^{e} corps ; le 28 juillet, gouverneur-général de la province de Witepsck, et ensuite de celle de Smolensk. En 1813, il commandait la 36^{me} division, qui, par la prise et la défense du poste de Gross et Klein-Gœrschen, contribua si efficacement, malgré les efforts de la garde russe et prussienne, au gain de la bataille de Lutzen ; le surlendemain l'empereur le nomma grand'croix de l'ordre de la Réunion. Après s'être distingué aux attaques successives des positions de Fischbach, Cappelleuberg et Bischoffwerda, le général Charpentier rendit de nouveaux services, au mois d'août de la même année, en défendant le passage du Bober contre les Russes et les Prussiens. Il contribua au gain de la bataille de Waschau, le 16 octobre, en enlevant au pas de charge la redoute ennemie, dite *Suédoise de Gustave*, hérissée de canons; il donna de nouvelles preuves de valeur à la bataille de Hanau. Nommé commandant du 11ᵉ corps d'armée, sur la rive gauche du Rhin, il le réorganisa et fut appelé dans la garde impériale. En 1814, à la tête d'une division de la jeune-garde, il chassa de Fontainebleau les Cosaques et la colonne autrichienne qui s'étaient emparés de cette ville. Le 9 mars, il enleva de vive force le village de Clacy, dans le département de l'Aisne, le défendit tout un jour contre sept attaques réitérées, et ne l'évacua que par ordre. Après l'abdication de Napoléon et le retour du roi, le lieutenant-général Charpentier fut chargé de l'inspection de l'infanterie de la 7ᵐᵉ division militaire, décoré de la croix de Saint-Louis, le 8 juillet; et le 27 décembre suivant, nommé grand-officier de la légion-d'honneur. M. Charpentier est aujourd'hui le plus ancien des chefs d'état-major de l'armée.

CHARRIER DE LA ROCHE (Louis), évêque de Versailles, est né à Lyon, le 17 mai 1738, d'une ancienne famille originaire d'Auvergne : un de ses ancêtres était échevin sous Henri IV. M. Charrier de La Roche, entré en bas âge dans l'état ecclésiastique, avait à peine atteint sa 11ᵐᵉ année, qu'il fut pourvu d'un canonicat dans le chapitre noble d'Ainai de cette dernière ville; et après avoir fait avec distinction ses études théologiques à Paris, où il fut nommé docteur de Sorbonne, il revint à Lyon : l'archevêque de Montazet le nomma un de ses grands-vicaires, et ensuite son official métropolitain. En 1771, à la mort du prevôt du chapitre d'Ainai, en même temps curé de la paroisse, M. Charrier fut appelé à le remplacer, et ce choix fut applaudi. Très-charitable envers les pauvres, il recherchait les malheureux, visitait les prisonniers, et souvent accompagna les condamnés au supplice. Associé au gouvernement d'un diocèse où les disputes entre les molinistes et les jansénistes étaient alors très-vives, M. Charrier eut la sagesse de n'adopter d'une manière exclusive aucune des opinions qui divisaient le clergé : il ne cessa jamais d'estimer les ecclésiastiques distingués et de bonne foi, quel que fût le parti qu'ils eussent embrassé. Il conserva jusqu'à la mort de l'archevêque de Montazet, la confiance et l'amitié de ce prélat. A la création des assemblées provinciales, il fut appelé à la présidence de celle de Lyon, et sut mériter, dans cette nouvelle administration, les éloges de ses concitoyens. Nommé député aux états-généraux, M. l'abbé Charrier qui était lié avec l'archevêque de Pompignan, le prit pour guide au milieu des orages politiques et religieux qui s'élevèrent à cette époque. Il ne se livra à aucun esprit de parti, et ne fut d'aucune coterie. Ses opinions à la tribune, et ses écrits, prouvent qu'il fut toujours l'ami de l'ordre, de la religion, de l'état et du roi. Comme membre de l'assemblée nationale, il parla en faveur de l'impôt territorial, et pour le maintien de l'impôt sur le tabac. Il s'opposa à la réunion du comtat Venaissin à la France: il s'éleva avec force contre la proposition de ne considérer le mariage que comme un acte civil, et vota pour l'institution du juri. En 1791, M. l'abbé Charrier prêta serment à la constitution civile du clergé; et en même temps, il publia dans ses écrits qu'il ne s'y était décidé qu'après avoir fait inutilement les plus vives instances auprès des ministres du roi et du nonce du pape, pour savoir ce qu'il devait faire. Les électeurs du département de Rhône-et-Loire avaient manifesté l'intention de le nommer évêque métropolitain de Lyon: il leur écrivit, et sa lettre fut rendue publique, qu'il ne consentirait jamais à monter sur le siége épiscopal du lieu de sa naissance. A cette époque, il fut nommé évêque métropolitain de Rouen: il accepta; mais mécontent de la direction qu'on faisait suivre aux affaires ecclésiastiques, il donna sa démission, se retira à Lyon dans sa famille, et n'exerça plus dès lors les fonctions épiscopales. Arrêté et incarcéré après le siége de Lyon, en 1793, il allait être traduit au tribunal révolutionnaire de cette ville, lorsque les pauvres de sa paroisse, qui n'avaient point oublié les bienfaits qu'ils avaient reçus de ce digne pasteur, se réunirent pour réclamer sa liberté, et l'obtinrent. Après la chute du directoire, et sous le consulat, M. l'abbé Charrier fut nommé évêque de Versailles, siége qu'il occupe encore aujourd'hui. Lorsqu'il en prit possession, il s'empressa de rassurer les inquiétudes de son troupeau, par la profession franche et publique de sa soumission et de sa doctrine. Il est à regretter que le même esprit d'indulgence n'ait pas toujours présidé à la rédaction de ses lettres pastorales. Le château de Saint-Cloud se trouvant situé dans le diocèse de Versailles, l'évêque fut invité, par le premier consul, à célébrer la messe dans cette résidence, ce qui lui valut tout naturellement par la suite le titre de son premier aumônier. Au retour des Bourbons, il témoigna son dévouement à Louis XVIII. Lorsqu'en 1815 Napoléon revint de l'île d'Elbe, M. l'évêque de Versailles, sur l'invitation qui lui en fut faite, se rendit aux Tuileries, dans l'intérêt de son diocèse; mais il ne reprit ni les fonctions ni le titre de premier aumônier. M. Charrier de La Roche a publié plusieurs écrits pour la défense de la constitution civile du clergé. Les principaux sont: 1° *Réfutation de l'instruction de M. Asseline, évêque de Boulogne*, 1791, in-8°; 2° *Questions sur les affaires présentes de l'église de France*, 1791, in-8°; 3° *Examen des principes sur les droits de la religion, la juridiction et le régime de l'église* *catholique;* 4° *Lettres à M. Maultro sur la religion*, 1791, in-8°; 5° *Lettre pastorale aux fidèles de son diocèse*, 1791, in-8°; 6° *Quels sont les remèdes aux malheurs qui désolent la France ?* 1791, in-8°. On aime à retrouver dans ce dernier ouvrage l'esprit de sagesse et de conciliation qui devrait caractériser tout ce qui sort de la plume d'un prélat.

CHARRIER - SAINNEVILLE (Sébastien - Claude), maître des requêtes au conseil-d'état, officier de la légion-d'honneur, membre du conseil-général du département du Rhône, ci-devant lieutenant de police à Lyon, est l'un des hommes de l'époque qui ont le plus à se plaindre des calomnies de certains écrivains. On ne lui a pas pardonné l'honorable conduite qu'il a tenue lors des événemens de Lyon en 1817. M. Charrier - Sainneville est né à Grenoble le 12 février 1768. Sa famille, des plus anciennes de la bourgeoisie, est aussi l'une des plus recommandables du département de l'Isère. Son père, son aïeul et son bisaïeul ont rempli avec honneur les fonctions du notariat, et jouissaient d'une haute considération. L'aïeul de M. Sainneville avait épousé une parente des célèbres frères Pâris, qui peuvent être considérés comme les fondateurs du système administratif des subsistances militaires, et qui avaient réalisé la maxime du grand Frédéric, auquel on entendait dire assez souvent : « L'art de vaincre n'est rien sans » l'art de subsister. » Il fut chargé de cette partie du service militaire, tant à Grenoble que sur d'autres points de la province du Dauphiné. Le père succéda à l'aïeul dans cette partie à laquelle le fils fut aussi destiné. En effet, M. Sainneville, qui s'y livra dès que son éducation fut achevée, s'y fit tellement remarquer, qu'en l'année 1791 il fut nommé inspecteur-général; depuis il devint régisseur en chef à l'armée des Alpes. Il n'avait alors que 24 ans. Il était au grand quartier-général à Grenoble lorsque le siége de Lyon fut résolu en 1793. Mandé au quartier-général de la Pape, il éluda cet ordre : les représentans en mission décernèrent contre lui un mandat d'arrêt, et le firent enlever par la gendarmerie. Après la reddition de la ville de Lyon, ayant refusé de se rendre au quartier-général de la Pape, et accusé d'ailleurs d'avoir favorisé les assiégés, il fut dénoncé au tribunal révolutionnaire, et n'eut que le temps d'échapper aux recherches de ce redoutable tribunal qui avait ordonné son arrestation. M. Sainneville parvint à se réfugier en Suisse, et passa dans le canton de Berne vers la fin de 1793. Il ne revint en France qu'en 1795, sous la protection de la loi qui rappelait les Lyonnais fugitifs. A son retour dans sa patrie, il épousa M^{lle} Charrier de Grigny, d'une famille honorable, et se fixa définitivement à Lyon. Depuis cette époque M. Sainneville a consacré tout son temps et ses soins au service de son pays; c'est l'un des hommes qui se sont le plus fait remarquer à Lyon dans l'administration pendant les 20 dernières années. Depuis l'an

1800, il a été successivement employé dans les fonctions gratuites et municipales de la ville de Lyon. Il a été administrateur des bureaux de bienfaisance; et pendant une longue suite d'années, administrateur et président de l'administration de *l'Antiquaille*. Cet hospice était depuis longtemps abandonné et sans ressources. M. Sainneville conçut l'utile pensée de le reconstituer et de l'agrandir sur de nouvelles bases. Grâces à ses soins et au zèle de ses collègues, il réussit dans ce projet, et forma l'un des plus beaux établissemens philanthropiques de France, et l'un des plus importans de la ville de Lyon. En 1805 il fut nommé adjoint à la mairie, dont M. Fay de Sathonay était le chef. Il contribua puissamment à la destruction des jeux de hasard; et, secondé par le préfet du Rhône, M. d'Herbouville, aujourd'hui pair de France, il surmonta tous les obstacles qui s'opposaient à cette mesure salutaire. Chargé de la partie municipale en sa qualité d'adjoint, il organisa cette branche si importante de l'administration. Il s'occupa aussi avec succès des fabriques de soie, et ne perdit jamais de vue qu'un administrateur de la ville de Lyon doit se proposer pour but principal la prospérité de l'industrie. En 1812, M. Sainneville présidait une commission de subsistances créée par M. de Bondy, dans le cours de cette année qui fut marquée par la disette. La nouvelle commission rendit de grands services; elle manquait de fonds, et en obtint par son propre crédit. Le conseil municipal vota des remercîmens à cette commission, qui se composait de MM. Sainneville, Cazenova, Champanhet et de Laurencin. En 1814, époque où les événemens furent si remarquables et si difficiles, M. Sainneville, ainsi que tout le corps municipal, remplit ses devoirs d'adjoint avec un zèle infatigable; et jusqu'au dernier moment, toujours empressé d'agir dans le sens qui lui semblait favorable aux intérêts de son pays, il se prononça en faveur des Bourbons, et servit franchement la cause royale; la ville de Lyon était alors occupée par près de 20 mille hommes de troupes étrangères. Le roi fut à peine arrivé dans Paris, que le maire, les adjoints et plusieurs membres du conseil municipal de Lyon s'empressèrent de porter au nouveau chef de l'état l'hommage de la cité. M. Sainneville demeura seul chargé du poids de l'administration municipale; il eut à pourvoir à la tranquillité de la ville, à ses besoins, à ceux des troupes alliées. Il défendit avec force et avec succès les intérêts des administrés contre les prétentions exorbitantes des étrangers, et il fut assisté dans cette tâche pénible par M. Alexis de Noailles, commissaire du roi. Ces services et ceux que M. Sainneville avait précédemment rendus, services consignés dans un ouvrage intitulé *Campagne de Lyon* en 1814 et 1815, *par M. Guerre, avocat*, et membre du conseil municipal, où se trouve le passage suivant: l'auteur parle de l'administration municipale : «Dans de telles cir»constances, dit-il, M. Charrier-

»Sainneville, magistrat, dont les »talens éprouvés, les sages conseils, l'activité et la fermeté »rendit à la ville les plus éminens services et la sauva souvent des plus grands dangers;» ces services, disons-nous, lui avaient acquis des droits si positifs à la reconnaissance de ses concitoyens, que le conseil municipal de Lyon, par une délibération du 13 juin 1814, lui vota des remercîmens solennels, et lui décerna une épée avec cette honorable inscription: *A M. Charrier-Sainneville, adjoint, la ville de Lyon reconnaissante,* 1814. M. Sainneville ne voulut remplir aucune fonction pendant les *cent jours*. A la seconde restauration, la ville de Lyon fut encore occupée par l'étranger. On se souvint de ce que M. Sainneville avait fait l'année précédente. Le vœu général des habitans l'appela aux fonctions de lieutenant de police, qu'il n'accepta qu'avec beaucoup de peine. Il les a remplies depuis le mois de juillet 1815 jusqu'au mois d'octobre 1817. Cette époque était celle des passions. Tous les soins de M. Sainneville eurent pour but de prévenir de sanglantes réactions, et il y réussit. A la fin de 1815, des réfugiés de Nîmes vinrent à Lyon chercher un asile. M. Sainneville les accueillit avec intérêt, et veilla à leur sûreté. Son compte rendu prouve encore les résistances qu'il fallut vaincre, les difficultés qu'il eut à surmonter. Seul, il ne craignit pas de se mettre à la brèche dans ces temps d'orage, et constamment il s'est montré le défenseur de ses concitoyens. Les malheureux événemens de juin 1817 arrivèrent. M. Sainneville se trouvait à Paris; il retourna à Lyon en toute hâte, et se livra, avec un zèle infatigable, à rechercher tout ce qui s'était passé, afin de bien établir la mesure et le but de ces événemens. Il constata l'existence des agens provocateurs et les fit arrêter; il réclama vivement contre la compétence de la cour prevôtale, et osa se mettre en opposition avec d'autres autorités qui ne voyaient pas les choses sous le même point de vue. Ce fut sans doute cette opposition qui décida le gouvernement à envoyer à Lyon un commissaire extraordinaire avec de grands pouvoirs. M. le duc de Raguse, chargé de cette mission, s'en acquitta avec impartialité, et en fit connaître les résultats avec franchise. Bientôt des attaques imprudentes déterminèrent le colonel Fabvier à publier sur les événemens de Lyon ce qui était venu à sa connaissance. Sa brochure produisit une grande sensation. M. Sainneville avait aussi pris l'engagement d'écrire sur les mêmes faits. Il publia un ouvrage ayant pour titre *Compte rendu:* cet ouvrage, remarquable sous tous les rapports, honora M. Sainneville, et acheva de jeter le plus grand jour sur les événemens de Lyon, en justifiant les assertions du colonel Fabvier. M. Sainneville et M. Fabvier furent attaqués en calomnie par le général Canuel. Ce procès fut le plus célèbre du temps. Le tribunal de 1^{re} instance renvoya en quelque sorte les parties. Le général Canuel appela de ce jugement, et MM. Sainneville et Fabvier furent condamnés. Il est juste d'observer que cette décision est une conséquence rigoureuse de la législation actuelle, qui dans les procès de cette espèce ne reconnaît pour pièces valables que celles qui résultent d'un jugement. Les faits restent donc entiers : le public les a jugés depuis long-temps. MM. Sainneville et Fabvier en appelèrent à la cour de cassation, et se désistèrent ensuite de leur pourvoi par des motifs qui furent publiés dans les journaux, et qui obtinrent l'assentiment de tous les hommes éclairés, de tous les bons citoyens. M. Sainneville fut nommé, en octobre 1817, maître-des-requêtes au conseil-d'état en service extraordinaire, et par la même ordonnance, lieutenant de police à Strasbourg. Il refusa ces dernières fonctions, et depuis cette époque il vit retiré des affaires publiques. Il est gendre de M. Charrier-de-Grigny, frère de l'évêque, et ancien officier aux gardes-françaises, mort au mois de juillet 1815.

CHARRIN (Pierre-Joseph), né à Lyon le 2 février 1784. Employé pendant plusieurs années au ministère de la guerre, en qualité de garde-magasin de l'habillement, de rédacteur, de sous-chef, etc. Réformé en 1814, rentré en 1816, réformé de nouveau en 1819, lorsque le maréchal Gouvion de Saint-Cyr quitta le ministère. Il a publié, en 1810, *Tobie, ou les Captifs de Ninive*, poëme couronné à Niort; en 1811, *le Rappel des dieux, ou le Conseil céleste*, scènes héroïques; en 1818, un *Recueil de chansons et de poésies*. Ce recueil, qui prouve du talent, a eu trois éditions. M. Charrin est l'un des fondateurs des *Soupers de Momus*; il a fait un grand nombre de pièces de théâtre, dont les principales sont : *la Forêt d'Edimbourg; les deux Forteresses; Amour, Honneur et Devoir; Mahomet II*, drames. *La Romance et le Portrait; le Père avare; la Jardinière de Vincennes; Elle est à moi*, comédies; *et Titus et Savonnette*, tragédie burlesque. Il a rédigé pendant dix ans le *Mémorial dramatique*, revue théâtrale, in-24, dont il a paru un volume chaque année, depuis 1807 jusqu'en 1820. M. Charrin a été attaché comme rédacteur à plusieurs journaux, notamment à la *Renommée*, et au *Constitutionnel*. On lui doit encore : *le Conteur des Dames, ou les Soirées parisiennes* 1821, 2 vol. in-12, avec fig.; recueil de nouvelles, où l'auteur a imité assez heureusement la manière de M. Bouilly. Il a publié aussi plusieurs ouvrages sur la comptabilité administrative et commerciale. Quelques fragmens que nous connaissons, d'un poëme en six chants, intitulé : *le Siége de Samarie*, donnent une idée avantageuse de cet ouvrage, qui doit paraître incessamment.

CHASLES (Pierre-Jacques-Michel), naquit à Chartres, en 1755. Après avoir fait à Paris de bonnes études, il fut nommé professeur de rhétorique au collége de Chartres. Bientôt après, un canonicat lui fut accordé à la métropole de Tours, où il vécut dans l'intimité de l'archevêque, M. de

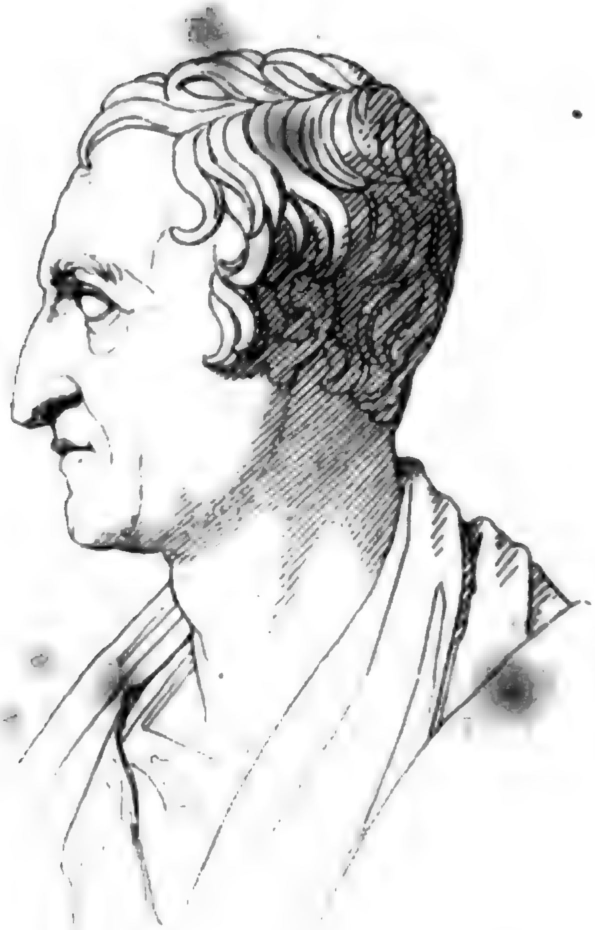

Le Comte Chasseloup.

Comolli. *Fremy del. et Sculp.*

Conzié. Ayant perdu son état par suite des événemens, il revint à Chartres, et y rédigea un journal patriotique, connu sous le titre du *Correspondant d'Eure-et-Loir*. Nommé principal du collége, et maire de la ville de Nogent-le-Rotrou, il fut élu membre de la convention nationale, par son département; vota la mort de Louis XVI, sans sursis et sans appel; et depuis cette époque, fut presque toujours en mission, soit dans les provinces, soit aux armées. Il reçut à celle du Nord, devant Menin (le 13 septembre 1793), une blessure des plus graves. Quoique retenu au lit par cette blessure, qui l'isolait nécessairement des affaires publiques, il fut compris dans la proscription du 12 germinal, et ne sortit de prison qu'à la faveur de l'amnistie, dernier acte du gouvernement de la convention. Entré aux Invalides comme militaire mutilé, il fut obligé d'en sortir, en exécution du décret qui exila les ex-conventionnels à vingt lieues de Paris. Retiré depuis cette époque, il a vécu dans la plus parfaite obscurité; n'a point signé l'acte additionnel, et n'a pris aucune part aux affaires publiques.

CHASSÉ (David-Henri, baron de), né le 18 mars 1765, à Thiel, dans la Gueldre. A l'âge de 10 ans il entra, comme cadet, au service des Provinces-Unies; il obtint, en 1781, le grade de lieutenant; et celui de capitaine en 1787. Mais ayant embrassé, vers cette époque, la cause des patriotes de son pays, il fut forcé de s'expatrier, et il prit du service en France. Après avoir obtenu par son courage, dès l'année 1793, le grade de lieutenant-colonel, et s'être distingué ensuite dans plusieurs occasions, il fit partie de l'armée de Pichegru, quand ce général entra dans la Hollande. Lorsqu'en 1799 les Anglais firent une descente dans la Hollande, Chassé prit part, avec beaucoup de bravoure, aux opérations qui les contraignirent à se rembarquer. Il servit aussi avec distinction dans la guerre de 1800, et durant les campagnes de 1805 et de 1806. Nommé général-major, il partit pour l'Espagne, où les soldats, témoins de son intrépidité, ne lui donnaient plus d'autre nom que celui du général *Baionnette*. Il avait surtout mérité leurs simples et glorieux éloges à Durango, à Missa-d'Ibord, à Talavera de la Reyna, à Ocana et au Col-de-Maja. Il fut nommé, le 30 juin 1811, officier de la légion-d'honneur et baron de l'empire, et, en 1814, général de division. Au mois de janvier de cette même année, il ramena en France le corps qui était sous son commandement, et le 27 février il reçut une blessure dans une rencontre où il battit les Prussiens près de Bar-sur-Aube. Après l'abdication de Napoléon, il se rendit en Hollande, fut admis dans l'armée belge, y conserva son grade, et assista dans cette position à la bataille de Waterloo.

CHASSELOUP-LAUBAT, né le 18 août 1754. Dès le commencement de la révolution, il entra au service comme volontaire, et se distingua dans les premières campagnes sur le Rhin. Nommé officier du génie, le 20 janvier 1793, après l'attaque de Landau, il était déjà chef de bataillon dans la même arme, lorsqu'il se fit remarquer à l'affaire d'Arlon, le 17 avril de l'année suivante. Ayant passé à l'armée d'Italie, commandée par le général Bonaparte, il dirigea les siéges de Milan et de Mantoue, et répara les fortifications des places de Peschiera, de Legnano et de Pizzighitone. Bonaparte conçut alors une opinion si favorable des talens de cet officier, qu'il lui donna presque immédiatement les grades de général de brigade et de général de division. Durant la campagne de 1801, en Italie, le général Chasseloup fut chargé, sous les ordres de Brune, de la direction du siége de Peschiera. Sous Masséna, en 1805, il contribua beaucoup au succès du passage de l'Adige. Appelé, en 1806, à la grande-armée, il ne s'y rendit pas moins utile, surtout au siége de Dantzick, dont il dirigea les travaux. Après avoir fait d'Alexandrie une des places les plus fortes de l'Europe, le général Chasseloup entra, en 1811, au conseil-d'état (section de la guerre). De retour de la campagne de Russie, il fut nommé grand'croix de l'ordre de la Réunion, sénateur et comte d'empire. En 1814, s'étant déclaré un des premiers contre l'empereur Napoléon, il fut créé pair dès le 4 juin, décoré ensuite de la croix de Saint-Louis, et du grand-cordon de la légion-d'honneur. Après les événemens des *cent jours*, auxquels il demeura étranger, il entra dans la nouvelle chambre des pairs, et, le 3 mai 1816, fut nommé commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

CHASSET (Charles-Antoine, comte), membre de l'assemblée constituante et de la convention nationale, est né à Villefranche, département du Rhône, le 25 mai 1745. Avocat distingué, il était maire de sa ville natale, quand les états-généraux furent convoqués. L'assemblée bailliagère du Beaujolais lui confia la rédaction de ses cahiers, et le choisit pour un de ses députés : il remplit les vues de ses commettans, et montra, dans ces premiers instans de la révolution, de l'énergie et du caractère ; le vote par tête, la réunion des ordres, le comptèrent parmi leurs défenseurs. Il prêta le serment du Jeu-de-Paume, accompagna Louis XVI à l'Hôtel-de-Ville, proposa la suppression des dîmes ecclésiastiques, appuya la proposition de mettre les biens du clergé à la disposition de l'état et d'en autoriser la vente, et partagea les opinions des membres les plus prononcés en faveur d'une liberté sage. Membre de divers comités, il fit plusieurs rapports, remarquables par la netteté des vues et la libéralité des principes. En décembre 1789, il devint secrétaire de l'assemblée, et son président en novembre 1790. Après le départ du roi pour Varennes, il fut envoyé par l'assemblée constituante, avec le général Custine et M. Reygnier (duc de Massa), dans les départemens du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et des Vosges, pour recevoir le serment des troupes, et prendre d'autres mesures de sûreté. Porté au tribunal de cassation par les habitans du département du Rhône, il présida ce tribunal pendant la session de l'assemblée législative. Élu en son absence, par ses compatriotes, membre de la convention nationale, il s'opposa d'abord au jugement de Louis XVI, fit ensuite des concessions (nécessaires sans doute) à l'esprit du temps, et vota la détention pendant la guerre et le bannissement après la paix, et enfin, par une contradiction singulière, il se prononça contre le sursis : après avoir déclaré que le roi ne devait point marcher à l'échafaud, c'était l'y envoyer sans aucun délai. L'histoire prononcera sur les causes de cette singularité. Ce dernier vote ne satisfit point les chefs du parti vainqueur : un décret d'arrestation allait être lancé contre M. Chasset, quand il prit la fuite, se réfugia d'abord à Lyon, et enfin sortit de France, y laissant ses biens sous le séquestre, et sa femme en prison. Le médecin d'un hôpital le mit en état d'exercer la chirurgie. Il servit comme aide-chirurgien d'abord sur une frégate anglaise ; puis à Toulon, quand les Anglais s'en furent emparés ; puis en Corse, où il était commissaire préposé au traitement des prisonniers français. Lorsqu'il rentra dans sa patrie, en 1795, on venait de le nommer membre du conseil des cinq-cents ; il se signala dans cette assemblée par une vive opposition à la liberté de la presse, qui lui semblait être devenue une intolérable licence. Exclu, par le sort, de ce conseil qu'il avait présidé, il devint chef de la première division du ministère de l'intérieur, fut élu par le département du Rhône membre du conseil des anciens, et prit une part active aux événemens de la révolution du 18 brumaire. Après cette époque, nommé sénateur et commandant de la légion-d'honneur, créé comte et titulaire de la sénatorerie de Metz, il fut chargé de faire au sénat deux rapports, l'un sur l'état des émigrés, l'autre sur les fonctionnaires prévenus d'avoir dilapidé les revenus de l'octroi d'Anvers. Dans les premiers jours de 1814, il fut envoyé à Metz avec les pouvoirs les plus étendus, montra du zèle et de la prudence pendant le blocus de la ville, et revint à Paris quand les routes furent libres. Envoyé de nouveau, en avril 1815, dans la 22^{me} division militaire, il ne remplit sans doute pas les vues du gouvernement, puisqu'il ne fut point admis au nombre des pairs créés par Napoléon. Porté, en 1816, sur la liste des conventionnels exilés, il fut rendu par deux ordonnances successives à sa patrie, et à l'existence obscure qu'il mène aujourd'hui ; existence tranquille, que sa vieillesse et une vie laborieuse ont dû lui rendre désirable.

CHASTEL (Louis-Pierre), né le 29 avril 1774, à Veigi, près de Carouge, en Savoie, avait combattu dans les rangs de l'armée française, dès le commencement de la révolution, et se distingua particulièrement à Austerlitz. Après cette journée, nommé major en second au régiment des grenadiers à cheval de la garde impériale, il se distingua en Pologne, en Espagne; et sous les murs de Burgos, mérita la décoration d'officier de la légion-d'honneur. Passé en Russie, le général Chastel se distingua à la bataille de la Moskowa, et se battit avec valeur dans la Saxe, et dans l'intérieur de la France, jusqu'à la première abdication. On a cru que le duc de Raguse avait beaucoup d'estime pour lui; cette opinion vient peut-être de ce que ce maréchal ne lui montra pas de confiance à l'époque du combat inutile livré près des barrières de Paris, et ne le mit pas dans le secret de ses négociations. En 1815, le général Chastel fut employé en Belgique, comme lieutenant-général au second corps d'armée. Depuis ce temps, il n'est plus en activité.

CHASTELER (Jean, marquis de), né dans le Hainaut. Entré dans l'arme du génie, au service de l'Autriche, il fit ses premières armes contre les Turcs, et mérita, au siége de Belgrade, la décoration de l'ordre de Marie-Thérèse. Il avait environ 40 ans, lorsqu'en 1790, il fut employé, dans les Pays-Bas, au rétablissement des fortifications de plusieurs places. Il n'avait pas achevé les travaux de celle de Namur, quand il y fut attaqué par les Français, en 1792. La place était en mauvais état; sa bravoure et ses talens ne purent la sauver, mais il ne fut pas long-temps prisonnier de guerre. Dans la campagne suivante, qu'il fit avec le grade de général-major, juste récompense de sa valeur, il reçut sept blessures au siége de Valenciennes. Vers la fin de 1797, le général Chasteler fit partie de la commission chargée de déterminer la limite entre les possessions de la France et celles de l'Autriche. Il fut envoyé à Saint-Pétersbourg en 1798; l'objet de sa mission était la ligue nouvelle qu'on voulait former contre la république française. L'issue de cette négociation n'était pas douteuse; le succès en fut rapide; et Chasteler obtint qu'une armée russe, commandée par Suwarow, entrât en Italie. Admis lui-même dans ses rangs en qualité de chef d'état-major, il se distingua au passage de l'Adige, ainsi qu'au siége d'Alexandrie qu'il dirigeait, et durant lequel il fut grièvement blessé. En 1802, il parvint jusqu'à un certain point à soumettre aux règles ordinaires de la manœuvre, la bravoure indépendante et l'humeur presque indisciplinable des montagnards du Tyrol. La confiance qu'il leur inspira, et la connaissance qu'il avait de leurs nombreux défilés, lui valurent un succès au commencement de la campagne de 1809. Chargé, sous les ordres du général Jellachich, de décider les Tyroliens à une insurrection générale, il avait su exciter leur enthousiasme, et quelques avantages l'avaient rendu maître de presque tout le pays, lorsqu'il fut attaqué par les Bavarois que conduisait le maréchal Lefebvre. Après une entière défaite, essuyée à Vergel, le 13 mai, il avait rallié une partie de ses troupes; mais, à leur tour, les Vurtembergeois les dispersèrent près d'Hohenembs. Cependant le feld-maréchal lieutenant Chasteler, loin d'être découragé par ces deux événemens, parvint à for-

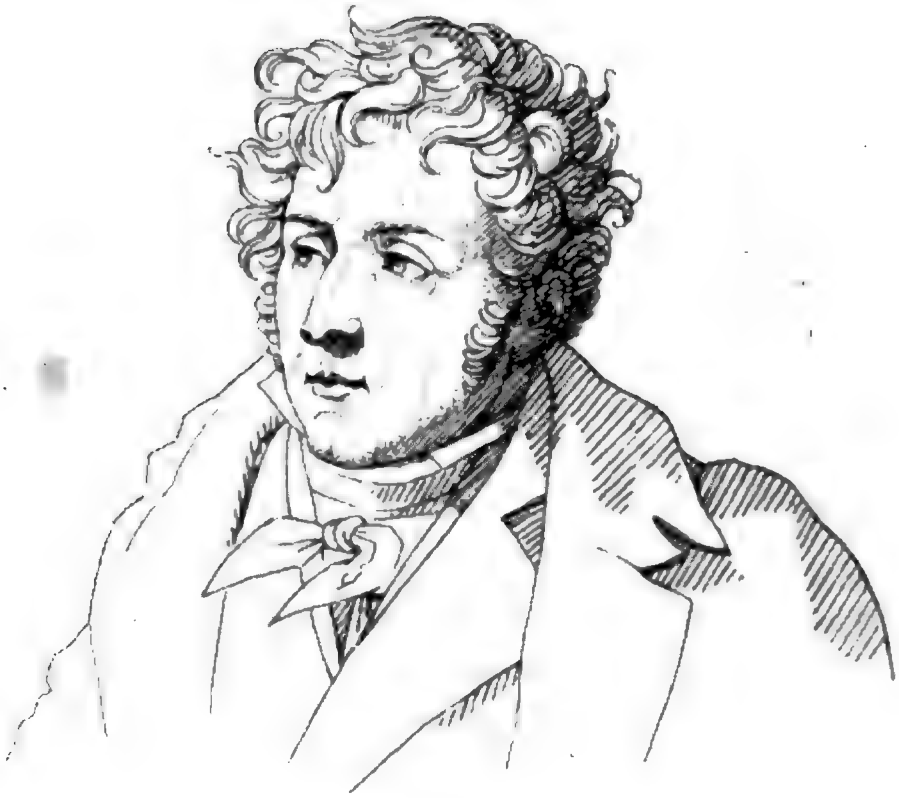

M.r de Chateaubriand.

Girodet-Trioson pinx. Fremy del. et Sculp.

mer un nouveau corps, à la tête duquel il osa attaquer les Français dans Clagenfurt. Cette honorable persévérance n'obtint aucun avantage sérieux; mais à la fin de la campagne, l'empereur d'Autriche en témoigna toute sa satisfaction au général Chasteler, en lui conférant le titre de chambellan, et celui de commandeur de l'ordre de Saint-Léopold. En 1813, Chasteler eut un commandement en Saxe, prit part à la bataille de Dresde, et attaqua cette ville, défendue par le maréchal Gouvion-Saint-Cyr. Après avoir combattu en Italie dans le cours de 1815, Chasteler, qui commandait à Venise, y mourut le 12 septembre 1819.

CHATEAU (**GÉNÉRAL DE BRIGADE, ET OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR**); après avoir reçu une éducation distinguée, entra au service, et obtint bientôt le grade de chef de bataillon. Choisi par le maréchal duc de Bellune pour son premier aide-de-camp, il fit en cette qualité la guerre d'Espagne, donna des preuves de valeur en différentes occasions, et particulièrement au combat de Cuença; et fut nommé colonel le 12 février 1809. Après avoir fait la campagne de Russie, sous les ordres du maréchal Victor, son beau-père, il devint général de brigade: se trouva, le 29 janvier 1813, au combat de Brienne, s'y couvrit de gloire, et entra le premier dans le château. Le 18 février, à l'affaire de Montereau, frappé d'une blessure mortelle, il expira quelques heures après la victoire.

CHATEAUBRIAND (**FRANÇOIS-AUGUSTE VICOMTE DE**), d'une ancienne famille de la Bretagne, naquit en 1769, à Combourg, arrondissement de Saint-Malo. Agé de 17 ans, il entra comme sous-lieutenant au régiment de Navarre. Il avait formé, dès 1789, le projet de passer en Amérique, mais il ne l'exécuta que l'année suivante, au moment d'une défection des soldats de son corps. Arrivé aux États-Unis, il pénétra dans l'intérieur des terres. Il voulait même traverser tout le continent, et gagna ainsi, vers le cap Mendocin, les bords de l'Océan Pacifique; mais à la nouvelle de la guerre qui éclata en 1792, le desir de porter les armes contre la France, sous les bannières de l'émigration, lui fit abandonner tout autre projet. M. de Châteaubriand avait passé deux années parmi les peuplades qui vivent de chasse, au milieu des forêts du Nouveau-Monde. De fortes impressions reçues dans ces lieux sauvages, influèrent beaucoup sur le talent de cet écrivain, sur sa manière de peindre, sur le genre particulier de son style. Ceux qui attribuent surtout la diversité des caractères et des moyens à l'éducation prise dans toute son étendue, à l'influence des causes extérieures, croiront expliquer cet auteur tout entier en réunissant à l'étude passionnée de quelques anciens, les souvenirs du Kentucky, et la politique d'outre-Rhin. M. de Châteaubriand avait terminé en Amérique une sorte de poëme en prose, intitulé les *Natchés* : la manière de vivre des tribus indiennes en était le sujet. Cet écrit doit s'être perdu, à l'exception de l'épisode d'Atala, qui a servi d'amorce, comme dit l'auteur, pour faire lire son grand ouvrage sur l'agrément que doit offrir la religion chrétienne. Cette histoire d'Atala n'avait pas eu d'abord une semblable destination, puisque l'auteur se faisait des choses de la foi une idée très-différente, qu'il conserva long-temps après son retour en Europe. Il fut blessé d'un éclat d'obus au siége de Thionville, en septembre 1792; cette circonstance, et d'autres motifs plus particuliers, l'engagèrent à se rendre en Angleterre. Il s'y trouva dans une situation pénible, et le découragement s'y joignait sans doute : les principes qu'il manifestait à cette époque n'annonçaient pas qu'il prévit le rétablissement de la famille des Bourbons. Il publia à Londres *l'Essai historique politique et moral sur les révolutions anciennes et modernes, considérées dans leur rapport avec la révolution française,* 1797. Il est assez difficile de se procurer maintenant cet ouvrage; mais quelques personnes qui aiment à se former une idée vraie des hommes et des choses l'ont conservé. Il renferme d'ailleurs des chapitres que ne désavoueraient pas les hommes les plus éclairés, excepté M. de Châteaubriand lui-même. « Il a reconnu, dit-on, ses *erreurs*; il les a reconnues avec une franchise qui honore son noble caractère, mais qui n'a pas désarmé ses ennemis. » C'est peut-être parce que ceux qu'on juge à propos d'appeler les ennemis de M. de Châteaubriand, n'auront rien aperçu de volontaire dans cette espèce de rétractation, sans mettre précisément en doute une franchise qu'il serait agréable de pouvoir attribuer à tous les hommes de mérite; ils auront pensé que si l'on adopte des opinions contraires à celles qu'on avait suivies publiquement, il faut bien avouer qu'on change de maximes. Ils auront enfin prétendu que l'auteur n'aurait pu se servir d'une expression, dont on a ri en la voyant dans un journal, et qu'il n'aurait pu dire : « J'écris un ouvrage neuf avec une foi antique. » Quoi qu'il en soit, lorsque Bonaparte s'empara du pouvoir, il décida que les idées libérales cessaient de lui convenir, et le hasard voulut qu'à cette même époque elles fussent abjurées par l'auteur de *l'Essai historique*. Sous un gouvernement qui ne proscrit aucune opinion paisible, il est permis de prendre la défense du christianisme, comme sujet de littérature, etc., disait M. de Châteaubriand, en 1801, dans la préface de la troisième édition d'Atala. On était loin de l'instant favorable pour parler de Bonaparte comme du plus odieux des hommes; l'auteur d'Atala put donc ajouter : « On sait ce qu'est devenue la France depuis le temps où je faisais part à M. de Malesherbes de mon dessein de passer en Amérique, jusqu'au moment où la Providence a fait paraître un de ces hommes qu'elle envoie en signe de réconciliation, lorsqu'elle est lassée de punir. » C'est en Angleterre que se fit la première édition du *Génie du Christianisme*, elle parut en 1802. L'auteur, qui mettait de l'importance à cet ouvrage, en avait deux fois suspendu l'impression. Il était rentré en France après le 18 brumaire, ainsi que le comte de Fontanes. Ils s'étaient liés en Angleterre, et ils partagèrent successivement les faveurs du gouvernement impérial, et du gouvernement royal. En 1801, M. de Châteaubriand, qui était alors un des rédacteurs du *Mercure*, y fit insérer le petit roman d'Atala, qui forma depuis le dix-huitième livre du Génie du Christianisme, à la suite du chapitre des dévotions populaires. L'ouvrage entier parut en France sous d'heureux auspices. Il s'accordait avec les desseins du premier consul, qui, voulant un pouvoir sans limites, et se préparant à porter les deux couronnes de Charlemagne, rétablissait l'autorité du sacerdoce. Cet avenir prochain n'était pas prévu de tous : ce fut un autre avantage ; on se mit à féliciter l'auteur du Génie du Christianisme de ce qu'il osait défendre de tels principes, et bientôt on fit mieux encore, on le félicita de ce qu'il avait du succès malgré les circonstances. Cependant cet ouvrage ne pouvait paraître dans un temps plus propice. Vingt-cinq ans plus tôt, il aurait été désapprouvé tout à la fois, et par la Sorbonne, et par les écrivains que la Sorbonne avait coutume de blâmer solennellement. Mais après les orages de la révolution, le besoin souvent irréfléchi d'une situation plus paisible, donnait à d'anciennes habitudes la puissance que la conviction seule devrait exercer. Les esprits qui ne voulaient que de l'entraînement, durent accueillir un livre où tout est sacrifié à l'effet ; et, quant aux prélats, ils n'instruisirent pas le public de leur mécontentement; ils sentirent que si des considérations un peu mondaines ne méritaient pas en cela de faire autorité, elles n'en auraient que plus d'influence dans ces momens décisifs. Bonaparte, qui d'ailleurs formait une cour, et commençait à s'emparer des noms anciennement connus, ne trompa point l'attente de M. de Châteaubriand. Nommé secrétaire d'ambassade, il suivit à Rome le cardinal Fesch, mais il voulait un poste plus élevé ; il ne tarda pas à revenir à Paris, et au mois de février 1804, il reçut le titre de ministre plénipotentiaire en Valais. Cependant, le 22 mars de l'année suivante, ayant appris le malheur du duc d'Enghien, il donna sa démission. Napoléon, au moment d'être couronné, ne parut pas lui en vouloir, et même il lui fit des offres qui ne furent pas acceptées, dit-on. Au milieu de 1806, M. de Châteaubriand partit pour Jérusalem ; il traversa la Grèce, il revint par l'Afrique et l'Espagne, et il rentra en France au mois de mai 1807. Quelque temps après il perdit sa propriété du *Mercure*; il venait d'y insérer, sur le voyage en Espagne de M. de La Borde, des articles où l'empereur crut voir des allusions offensantes. On dit que les *Martyrs*, qui parurent vers cette époque, indemnisèrent l'auteur des sacrifices qu'il avait faits pour visiter la terre de Canaan. Ce genre de composition ne pouvait être approuvé généralement. Ceux qui crurent permis d'en faire la critique, furent traités d'hommes pervers, et l'on ajouta qu'ils étaient vendus au pouvoir; cependant on avoue que Napoléon demanda pourquoi le Génie du Christianisme n'était pas mentionné dans le rapport de l'institut, à l'occasion des prix décennaux. En 1811, M. de Châteaubriand fut désigné pour remplacer à l'institut Joseph Chénier; mais dans son discours de réception, au lieu de faire, selon la coutume, l'éloge de son prédécesseur, il s'élevait contre lui avec si peu de mesure, qu'on ne put attribuer cette inconvenance qu'au projet d'entretenir la division des esprits, ou à des ressentimens particuliers contre un homme qui n'avait pas admiré ses ouvrages. On a répandu quelques copies de ce projet de discours, dont plusieurs passages n'étaient nullement destinés à déplaire à l'empereur; mais tout ce qui concernait Chénier lui parut propre à réveiller les haines, et il traita sévèrement un membre de l'institut qui avait été d'avis qu'on laissât prononcer une telle diatribe. « Qu'un écrivain romanesque déraisonne, je le conçois, lui dit-il à ce qu'on assure; mais vous qui êtes ordinairement près de moi, vous ne deviez pas oublier que l'union est nécessaire à la France, et que je ne prétends pas qu'on proscrive un seul homme pour l'opinion qu'il peut avoir eue. » M. de Châteaubriand ne voulut point composer un autre discours. Bientôt parut l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, dont on connaissait des fragmens publiés dans le *Mercure*. L'éloge du persécuteur s'y trouva comme à l'ordinaire, mais on en donne d'excellentes raisons: d'abord l'auteur est enthousiaste de la gloire militaire plus qu'on ne croirait, et puis il n'a pu, « dans l'intérêt de son libraire, » *se refuser à un acte de complaisance* « que demandait le ministre de la police. » Enfin le désastre de 1812 soulagea la sincérité de l'auteur des *Martyrs*, et agrandit ses espérances, en lui offrant une autre perspective. En 1814, dès le mois d'avril, parut la brochure intitulée *de Bonaparte et des Bourbons*: c'est l'écrit le plus hardi qu'on puisse signer contre un pouvoir qui n'est plus. L'homme *envoyé par la Providence* y est peint avec autant d'énergie qu'autrefois, mais sous des traits nouveaux. Après cette garantie offerte à des opinions extrêmes, et dès lors particulières, l'auteur paraissant compter aussi pour quelque chose l'opinion générale, ainsi que le besoin trop méconnu de mettre un terme à nos funestes divisions, donna, vers la fin de la même année, ses *Réflexions politiques sur quelques brochures du jour*; mais les sentimens qu'il y professait parurent démentis par sa conduite depuis cette époque. M. de Châteaubriand avait des amis attentifs; il fut décidé aussitôt, que ces réflexions le constituaient homme d'état, et que l'ambassade de Suède lui suffirait pour prendre un rang parmi les Oxenstiern et les Ximenès. Cependant le prince royal de Suède, avec lequel il eût fallu être en rapport, avait été appelé à Stockholm par le vœu du peuple, et une telle circonstance était bien propre à retenir, en 1814, M. de Châteaubriand ; on ignore toutefois si ce fut la cause de ses retards, mais il était encore à Paris lorsque Bonaparte quitta l'île d'Elbe. Il suivit à Gand le roi, dont il fut un des ministres. Ce n'était plus le temps de l'impression des Martyrs ; il répondit aux propositions d'un libraire de Bruxelles, qu'il était ministre du roi, qu'il n'était pas auteur de profession, et qu'il ne faisait de la littérature qu'un amusement. Au mois de mai, il présenta, sur la situation de la France, un rapport dans lequel de certains intérêts parurent si imprudemment menacés, que Bonaparte crut de sa politique de le faire imprimer à Paris. Après ce service rendu à la cause royale, le ministre de Gand fut ministre d'état et pair de France. Comme président du collége électoral du département du Loiret, il prononça un discours dans lequel on ne retrouva pas la modération qu'avaient annoncée les Réflexions publiées l'année précédente. Conformément à ces nouveaux principes, il adressa au roi, le 5 septembre, à la tête de la députation du Loiret, ces propres paroles : « Sire, ce n'est » pas sans une vive émotion que » nous venons de voir le commen» cement de vos justices. Vous a» vez saisi le glaive que le souve» rain du ciel a confié aux princes » de la terre pour assurer le repos » des peuples. Vos mains royales » ne s'étaient levées jusqu'ici que » pour absoudre les coupables.... » mais en sentant tout ce que cet » effort a dû coûter au cœur du » roi, en pleurant avec V. M. sur » ces hommes qui n'auraient pas » pleuré sur nous, nous ne nous » dissimulons pas que le moment » était venu de suspendre le cours » de votre inépuisable clémence. » La France envahie, déchirée, » vous demandait justice..... » Était-ce une ironie amère, une lâche hardiesse devant les drapeaux de l'étranger? Ou supposait-on la France assez aveugle pour n'attribuer pas sa détresse aux ressentimens de quelques hommes décidés à la voir toujours en eux, au lieu de s'oublier pour elle? Lorsque ailleurs ils parlent insidieusement « des Cosaques campés auprès du Louvre, » on les accable en leur redisant qu'en effet les Cosaques ont été reçus à Paris, où de certains hommes les appelaient depuis le temps de Suwarow. Quand M. de Châteaubriand prononçait de telles paroles, au milieu d'un peuple désuni et consterné, il oubliait que l'histoire sera indépendante ; et pour des convenances d'un jour, il abandonnait l'avenir ; et néanmoins un long avenir est promis à M. de Châteaubriand, mais à cause de ses écrits, et en exceptant ceux qu'il n'a pas faits *pour s'amuser*. Le 12 octobre, il fut nommé secrétaire à la chambre des pairs ; et le 22 décembre, dans la discussion sur l'inamovibilité des juges, il reproduisit l'éloge de l'ancienne magistrature. En 1816, au mois d'avril, il se déclara contre le renouvellement partiel de la chambre des députés, et il vota en faveur du projet de loi présenté par le ministère, mais amendé. Le 21 mars, il avait été nommé de l'Académie. Six mois après, il publia sous le titre de *la Monarchie selon la Charte*, un mélange fait avec art de quelques idées sages, et des doctrines les plus impolitiques. En les suivant, on eût sacrifié à d'autres intérêts, et l'autorité royale et les droits du peuple. Le roi n'y fut point trompé; dès le troisième jour, il rendit cette ordonnance : « Le vicomte de Châteaubriand, ayant, dans un écrit » imprimé, élevé des doutes sur » notre volonté personnelle, manifestée par notre ordonnance » du 5 septembre, présent mois, » nous avons ordonné ce qui suit : » Le vicomte de Châteaubriand » cessera dès ce jour d'être compté » au nombre de nos ministres d'état. » Alors le faubourg S-Germain retentit de l'ingratitude royale, et ce cri s'éleva : « Bonaparte n'a» vait rien imaginé de si odieux » contre cette noble victime. » En apprenant par ces mots qu'il avait fait apparemment des sacrifices pour la cause royale, sans doute M. de Châteaubriand se proposa de suivre toujours des voies si généreuses. En 1818, il fit insérer dans les *Archives philosophiques, politiques et littéraires*, de nouvelles observations dans lesquelles, considérant, selon l'usage des publicistes de ce parti, l'autorité royale comme le moyen de relever une autorité plus chère et plus vénérable, il assure que si l'on ne change pas de marche tout est perdu, et que la France va à sa ruine. Ces *Remarques sur les affaires du moment*, furent attaquées avec force dans le Moniteur, le 21 août 1818. Dans la session de 1817 à 1818, le noble pair commence à désapprouver la liberté de la presse, et il dit de la loi du recrutement, « qu'elle est » une de celles qui peuvent perdre ou sauver les empires, et » qui font peser sur la tête du législateur la plus effrayante responsabilité. » Il propose ensuite d'adopter sans discussions la loi des finances, « quand même on » y découvrirait une erreur de chiffres. » En juin 1818, le *Times* lui attribue « une Remontrance aux » souverains alliés, pour les engager à ne point retirer l'armée » d'occupation des frontières de » France. » Il veut d'abord poursuivre en calomnie, devant les tribunaux d'Angleterre, l'éditeur des deux lettres insérées dans le *Times* : mais, sur l'invitation du journaliste, il lui envoie simplement une dénégation, qu'ensuite il entreprend de désavouer, et cette affaire se termine peu agréablement pour lui. Le 9 mars 1819, il fit partie de la commission formée pour l'examen d'une proposition qui révoque la loi du 9 novembre 1816, sur les cris séditieux; et, en 1820, il vote en faveur des lois d'exception. Au moment du baptême du duc de Bordeaux, M. de Châteaubriand présenta à la duchesse de Berri de l'eau du Jourdain. On ne fut pas surpris qu'il eût eu l'heureuse idée de rapporter d'Asie ce flacon; mais on admirait avec étonnement sa fortune qui lui avait fait oublier de l'offrir en 1811, pour arroser d'une onde romantique « *le berceau chargé des destinées » de l'avenir*. » Peu de temps après, M. de Châteaubriand a été nommé ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire en Prusse.

C'est aussi en 1820 qu'il publia *Mémoires, lettres et pièces authentiques touchant la vie et la mort de S. A. R. monseigneur Charles-Ferdinand d'Artois, fils de France, duc de Berri*; 1 vol. in-8°. La plupart des ouvrages de M. de Châteaubriand ont été traduits en anglais, et les Martyrs le furent aussi en espagnol. Il était le principal rédacteur du journal intitulé le *Conservateur*, qui a cessé de paraître lorsque la nouvelle loi suspendant la liberté de la presse a été mise en vigueur. On retrouve dans les moindres écrits de M. de Châteaubriand, des images et des expressions heureuses, une sorte de fraîcheur, de verve, de mouvement poétique. Il ne faut pas attendre de lui la justesse et l'accord des idées dans un vaste ensemble; dès que les objets s'agrandissent, ses raisonnemens méritent peu de confiance. Ne lui demandez pas le discernement du sage, mais le coloris d'un peintre ingénieux. Une élévation plus fréquente que soutenue, caractérise son style qui ne manque pas de facilité, si ce n'est dans les momens où le refroidit une imitation trop marquée des anciens. Il a gardé quelque chose de l'indépendance du désert; c'est une nuance originale, ou même inattendue, à laquelle on trouve de la grâce après deux siècles de littérature, quand une grâce plus naturelle semble un peu vulgaire, mais que des hommes sans talens imitent avec maladresse, et laissent dégénérer en bizarrerie. Les grands écrivains sont très-rares dans tous les siècles : la postérité seule jugera s'il convient de placer dans leurs rangs l'auteur du Génie du Christianisme; mais du moins elle lui devra des passages charmans dans le genre descriptif, et d'autres morceaux dignes d'être cités. Malheureusement, quoiqu'il n'ait guère écrit sur des objets frivoles, et que les idées fortes ne lui soient pas étrangères, il est moins distingué par le fond des choses que par la manière de les dire. On assure que les écrits vivent surtout par le style : cette observation n'est pas exacte. Sans le style, un livre ne peut s'établir en quelque sorte; mais c'est par la force, l'utilité, la justesse des pensées qu'il luttera contre le temps. Les ouvrages du premier ordre sont ceux qui appartiennent surtout à la raison, et que dès lors on pourrait traduire dans toutes les langues, sans trop les affaiblir : ils seront admirés d'âge en âge, parce qu'on n'y aura pas sacrifié la vérité, seule durable, à des calculs ambitieux, ou aux rêves d'une imagination séduite.

CHATEAUNEUF (Agricola de la Pierre de), homme de lettres, est né à Avignon en 1770. Dès l'âge de 20 ans, il vint à Paris, où il composa successivement divers ouvrages, dont nous allons citer les principaux : 1° *Idylles de Théocrite*, mises en vers français, 1794, in-8°; 2° *Paraboles de l'Evangile*, mises en vers français, 1795, in-4°; 3° *Cornelius Nepos français, ou Notices historiques sur les généraux, les marins, les officiers et les soldats qui se sont illustrés dans la guerre de la révolution*, 1803 à 1808, vingt-quatre cahiers ou parties, en 7 vol.

in-12 ou 4 vol. in-8°. Il dédia ce recueil à Napoléon. 4° *L'Amant timide, ou l'adroite Soubrette*, comédie en un acte et en vers, 1803 et 1805, in-8°; 5° *Vie du maréchal Lannes*, 1813, in-12; 6° *de la liberté de la Presse*, 1814, in-8°; 7° *Historique du général Moreau*, surnommé le grand capitaine, avec les particularités les plus secrètes de son procès, de son retour de l'Amérique, et de sa mort, 1814, in-8°, ouvrage dédié au duc de Berri; 8° *Histoire de Napoléon-Bonaparte*, 1815, in-8°; 9° *Chronique de Paris, ou Mémoires restés secrets jusqu'à ce jour*. C'est un écrit périodique publié deux fois par mois, à Londres, où l'auteur composa aussi l'ouvrage précédent.

CHÂTEAUNEUF - RANDON (LE COMTE DE), était, en 1789, capitaine dans les dragons du comte d'Artois, et gentilhomme de ce prince. La noblesse de la sénéchaussée de Mende le choisit pour remplacer, aux états-généraux, le marquis d'Apchier, qui avait donné sa démission. Le nouveau député adopta dès cette époque les principes des membres du côté gauche; mais il était destiné à grossir le nombre de ceux dont les excès furent indignes d'une cause qui n'aurait dû compter que des soutiens irréprochables. Après la session de l'assemblée constituante, il devint président de l'administration de la Lozère, et ce département le choisit pour son représentant à la convention nationale. Il vota la mort du roi, sans sursis comme sans appel, et en motivant son vote. On le compte parmi les députés les plus ardens du groupe qui prit le nom de la Montagne. Après avoir provoqué, au comité de sûreté générale dont il faisait partie, l'arrestation de la duchesse d'Orléans et de M^me de Montesson, il se rendit, comme représentant du peuple, auprès de l'armée à laquelle Lyon fut obligé d'ouvrir ses portes. Châteauneuf abusa cruellement de ses pouvoirs dans cette malheureuse ville: ses collègues le secondèrent avec un zèle féroce; et cependant il se plaignit de la faiblesse de Gauthier et de Dubois-Crancé. Pour être moins mal secondé à l'avenir, il demandait que la société des jacobins envoyât quarante de ses membres dans ce pays, qu'il fallait, disait-il, régénérer. Mais en donnant de tels gages de son dévouement, il ne se conciliait pas encore tous les esprits dans la faction qu'il servait, et il fut dénoncé par Renaudin, un des membres les plus implacables du tribunal révolutionnaire. Collot-d'Herbois le défendit, et la dénonciation n'eut pas de suites; alors il reçut, avec des pouvoirs presque illimités, une nouvelle mission pour les mêmes départemens, et devint l'associé de l'homme sanguinaire qui lui avait prêté son appui, de Collot-d'Herbois. Il avait dénoncé comme auteur de l'insurrection de la Lozère un ancien membre de l'assemblée constituante, Charrier, dont les complices, ajoutait-il, avaient été acquittés par les tribunaux de l'Aveyron. Le 9 thermidor lui rendit enfin quelque modération, en diminuant ses propres terreurs; mais il entreprit vainement de se réhabiliter dans l'opinion des vrais citoyens. Malgré les plaintes des habitans de Saint-Flour, qui le dénoncèrent comme terroriste, il fut employé à l'armée, sous le directoire, avec le titre de général de brigade. En 1796, au mois d'octobre, il donna au gouvernement avis d'une conspiration ourdie par les émigrés dans les départemens du Midi; et, en 1798, on lui confia le commandement de la place de Mayence. Mais ayant provoqué, à l'approche des Autrichiens, une levée générale dans l'ancienne Alsace, il fut suspendu de ses fonctions par Jourdan, qui commandait en chef. Cette suspension avait cessé, lorsqu'au 18 brumaire il fut envoyé à Nice comme préfet des Alpes-Maritimes. Son administration ne fut pas plus approuvée que ne l'avaient été ses opérations militaires, et l'opinion publique lui était si peu favorable qu'il se vit réduit à donner sa démission. La mort le surprit, il y a peu d'années, dans un état voisin de l'indigence, et affecté d'une sorte d'aliénation mentale.

CHATELAIN (RÉNÉ-THÉOPHILE), né à Saint-Quentin le 19 janvier 1790. Il s'engagea, en 1808, dans un régiment de cavalerie, fit les campagnes d'Espagne, de Russie, d'Allemagne, etc., etc., et servit avec distinction jusqu'au licenciement de l'armée, en 1815. Il était alors lieutenant. Réduit au repos par la force des événemens, il se livra aux lettres, où il obtint des succès, que justifient un style pur, élégant et souvent plein de sel; une gaieté franche et spirituelle, de la philosophie et beaucoup d'instruction. Son premier ouvrage, intitulé *Voyage d'un étranger en France*, eut trois éditions de suite. *Le Paysan et le Gentilhomme* fut accueilli avec plus de faveur encore. On a retrouvé son talent dans diverses brochures qu'il a publiées depuis, et l'on a placé dans toutes les bibliothèques son ouvrage, saisi à la requête du ministère public, intitulé *le Seizième siècle en 1817*. M. Chatelain a travaillé successivement au *Censeur*, à *la Renommée* et au *Courrier français*, dont il est aujourd'hui le principal rédacteur.

CHATTERTON (THOMAS). Son père, d'abord maître d'école dans un petit bourg d'Angleterre, avait, sur ses vieux jours, choisi pour retraite un ancien couvent de dominicains, abandonné au temps de la réforme, et qui depuis cette époque n'avait été ni réparé ni habité. Une sœur un peu plus âgée que Chatterton, lui apprit à lire dans une de ces volumineuses Bibles trouvées au milieu des ruines de l'abbaye, et dont les gros caractères semi-gothiques furent pour l'enfant les premiers rudimens des sciences. Il préféra, par un caprice bizarre, ces vieilles éditions à toutes les autres, refusa obstinément de lire les caractères ordinaires, et fureta dans tous les greniers et toutes les cellules pour y trouver quelques-uns de ces livres qui faisaient son admiration, et que de brillantes et bizarres enluminures rendaient plus intéressans à ses yeux. Il parvint à l'âge de 16 ans, avant d'avoir passé le seuil de cette vaste habitation délabrée, et avant d'avoir lu autre chose que d'anciennes chroniques, des psaumes en vieux langage, un Shakespeare qui lui fut prêté, et une mauvaise traduction de Virgile. Tous ces détails sont constatés par les contemporains (*voyez* Life of *Chatterton*, *Relics* of *Chatterton*, etc.) On le regardait comme un esprit inepte, comme un être sauvage et bizarre. N'ayant aucun des goûts de son âge, il relisait sans cesse les mêmes volumes, ne parlait à personne, et ne faisait qu'errer sous les arceaux du couvent qui l'avait vu naître, et qui était comme sa patrie. Emporté, fougueux, sombre et taciturne, Chatterton était un sujet de chagrin et d'humeur pour tous ses parens. Dix-huit ans arrivèrent, et il ne changeait pas. Cependant on le voyait s'enfermer jour et nuit, et altérer sa santé par des veilles. Un matin la domestique, chargée du soin de sa cellule, trouvant par hasard un vieux coffre ouvert, y puisa sans façon, pour allumer le feu du jeune homme, une grande quantité de bandes de parchemin à moitié écrites, et collées ensemble ou détachées. Chatterton entra, et vit brûler les premières bandes; il se mit dans une colère furieuse, et menaça la vieille de la jeter par la fenêtre, si elle touchait dorénavant à ce qui, disait-il, *lui était plus cher que la vie.* Bientôt il répara le dommage à force de travail et de veilles; et au bout de quelques mois, il écrivit à un journaliste de Londres pour le prier d'annoncer au public que les manuscrits du fameux *moine franciscain Rowley*, qui vivait au 14me siècle, avaient été retrouvés par Chatterton. La nouvelle fit du bruit : Chatterton reçut l'invitation de porter à Londres ses parchemins qu'il fit aussitôt imprimer. A peine publiées, les poésies de *Rowley* devinrent un grand sujet de discussion pour les critiques. Le style était d'une couleur antique; la phraséologie gothique; la versification entièrement semblable à celle de Chancer. Mais l'ordre et l'énergie des idées, une harmonie sauvage, quelque chose d'épuré dans la diction, de la philosophie même dans la superstition, un intérêt vif, une imagination forte, rangeaient l'auteur de ces œuvres parmi les maîtres de l'art, et étonnaient profondément quiconque avait dévoré l'ennui des mauvais poètes du 14me ou 15me siècle. Chancer et Spencer étaient surpassés de bien loin. On voulut voir les originaux. Chatterton les montra. C'étaient ces mêmes bandes de parchemin, dont la vieille avait voulu se servir pour allumer le feu. Les curieux se trouvèrent encore plus embarrassés : tous les caractères de vétusté paraissaient consacrer ces manuscrits. L'encre avait jauni; la forme des lettres, la maigreur des déliés, les bizarres ornemens des pleins, appartenaient évidemment au siècle du moine. Mais les premières difficultés n'en paraissaient que plus fortes. Pendant que tous les journalistes périodiques et quotidiens étaient en mouvement, le libraire à qui Chatterton s'était confié s'enrichissait, et Chatterton mourait de faim. Il se plaignit; on se moqua de lui. Reconnu tacitement pour l'auteur des poëmes

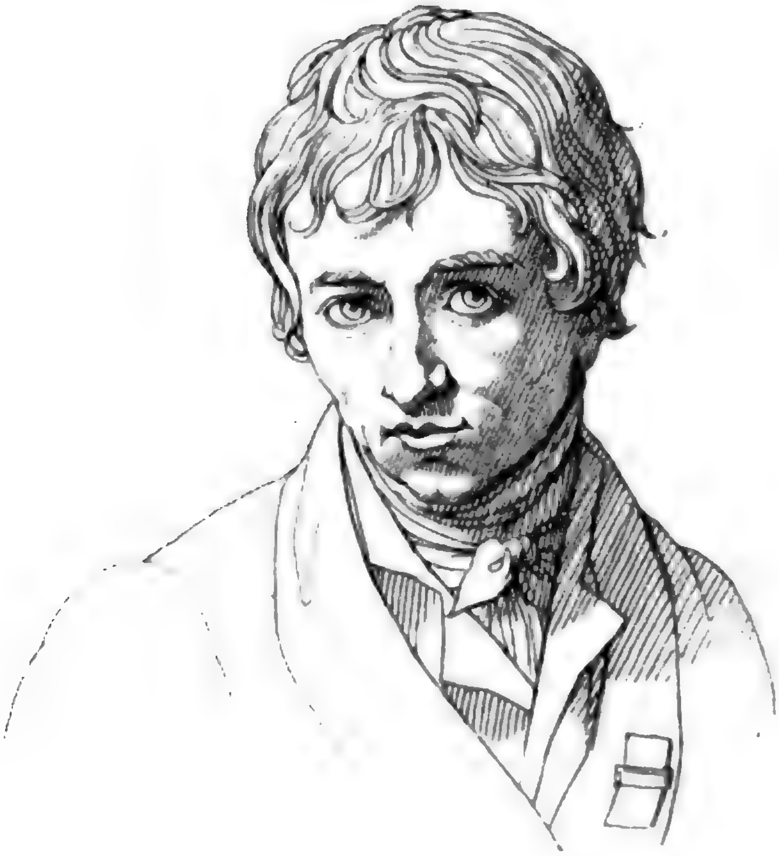

Mr. Chaudet.

Augustin pinx. *Fremy del. et Sculp.*

sur lesquels il gardait le silence, et par conséquent pour un génie d'un ordre très-élevé; fier, irritable et pauvre; trompé dans l'espérance que son talent lui avait fait concevoir, ce malheureux jeune homme, après s'être adressé vainement au libraire, à des gens de lettres et à des gens en place, languit deux années dans la misère, et s'empoisonna le jour où il manqua de pain. Il n'avait que 21 ans. Son seul ouvrage (Poems, by *Th. Rowley*, published by *Chatterton*) est resté comme un beau monument, mais d'un ordre distinct et isolé, de ce que peuvent le génie et la patience. On ne l'a point traduit en français; on ne le traduira probablement pas. Le style en est trop vieux, et la pensée trop forte.

CHAUDET (Antoine-Denis), s'est placé au premier rang des sculpteurs français. Né sous le règne du mauvais goût auquel il commença par sacrifier lui-même, il finit par rendre à la sculpture cette simplicité élégante et expressive que les Grecs seuls avaient atteinte. Malgré l'inégalité de son talent, malgré la faible exécution de quelques-uns de ses premiers ouvrages, il occupera toujours parmi les artistes de son pays un rang très-distingué; la sensibilité, l'esprit et le tact délicat du beau, composaient son génie: la profondeur ne lui manquait pas; mais elle se joignait presque toujours dans ses compositions à une grâce élégante et tendre, à la délicatesse et à la douceur. On lui a reproché de faire ses figures trop longues: ces proportions délicates et fragiles plaisaient à son ciseau, qui les employait sans réserve. Il est né à Paris en 1763, le 31 mars, et mort dans cette ville le 19 avril 1810. Encore dans l'enfance, il s'arrêtait avec admiration devant les statues des jardins publics, et modelait d'après elles de petites figures d'argile. Il se fit inscrire élève de l'académie de peinture dès l'âge de 14 ans. A 21 ans, il remporta le premier prix de sculpture; ses rivaux le portèrent en triomphe. Cependant son bas-relief était mauvais, non de sa faute, mais de celle de l'école; autour de *Joseph vendu par ses frères* (tel était le sujet du prix), il avait groupé des petits garçons qui menaient des chevaux, un pont de village, des arbres en avenue et quelques bergères. Indigné ensuite du succès de cette sculpture à la Watelet, il disait: *Parbleu, que ne m'ordonnaient-ils d'y mettre aussi de la pluie! je leur eusse obéi.* Le voyage de Chaudet à Rome lui fit bientôt apercevoir le ridicule du goût régnant. L'élève des sculpteurs maniérés de l'académie royale n'étudia plus que les belles figures de Raphaël, et les figures plus idéales peut-être, quoique plus simples, dont sont ornés les vases étrusques. Ces études, qu'il fit de moitié avec le fameux Drouais, déterminèrent la direction de son génie: il revint à Paris, fut *agréé* à l'académie, et composa le bas-relief de l'*Emulation de la gloire*, placé sous le péristyle du Panthéon, ouvrage peu goûté à cette époque, parce que la manière en est trop grandiose, la composition trop belle, et l'exécution trop peu tourmentée. Cependant la révolution opérée par Vien dans la peinture, influa sur la sculpture, et le talent de Chaudet fut compris. Son admirable *Bélisaire*, ciselé en bronze; la *Sensibilité*, jeune fille qui s'étonne de voir la sensitive fuir et trembler sous ses doigts; son *Paul et Virginie*, où le marbre est empreint de toute l'innocence, de tout le charme et de toute la fraîcheur que leur avait donnés Bernardin; la *Paix*, en argent, et placée aux Tuileries, pendant que le canon retentissait dans toute l'Europe; l'élégant et beau *Cyparisse*; *Cincinnatus*; le groupe en bas-relief de la *Sculpture*, l'*Architecture* et la *Peinture*; la *Statue de Napoléon* au corps-législatif, établirent les droits incontestables du génie de Chaudet. Mais par une injustice grossière, on dédaigna son *Œdipe*, le plus beau peut-être de ses ouvrages : il en ressentit une amertume qui se répandit sur tout le reste de sa vie. Ses dessins ont de la grâce, beaucoup de sensibilité, quelquefois trop d'esprit. Son *Nid d'amour* offre un mélange bizarre du physique et de l'allégorique, et montre quelle ligne imperceptible et sévère sépare la poésie des arts d'imitation matérielle; rendue en marbre, la pensée charmante d'Anacréon est devenue ridicule. Nous ne parlons ici ni de ses bustes, parmi lesquels on doit remarquer celui de Malesherbes; ni de ses tableaux, qui pèchent par le coloris; ni de ses travaux, comme membre de la quatrième classe de l'institut. Chaudet avait une âme douce, un esprit juste, la faculté de méditation qui se joint rarement à celle de création dans les beaux-arts, peu de littérature, mais des connaissances profondes dans ce qui tenait aux arts du dessin.

CHAUDON (Louis-Maïeul), historien et ancien bénédictin de la congrégation de Cluni, est né le 10 mai 1737, à Valensolles, près de Digne. Il est membre de quelques sociétés savantes, et entre autres de l'académie des Arcades de Rome. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Lettres à M. le marquis de ***, sur un prédicateur du 15me siècle*, 1755, in-4°; 2° *Ode sur la Calomnie*, 1756, in-4°; 3° *Ode à MM. les échevins de Marseille*, 1767; 4° *Chronologiste Manuel*, 1766-70, in-24; 5° *Nouveau dictionnaire historique*, 1766, 4 vol. in-8°. Cette biographie est l'ouvrage le plus estimé de dom Chaudon, qui en fit paraître la 7me édition, en 1789, 9 volumes in-8°. Il en donna une 8me avec Delandine de Lyon, en 1804, 13 vol. in-8°. Une société de gens de lettres en a publié une 9me, de 1810 à 1812, en 20 v. in-8°. Elle a eu le libraire Prudhomme pour éditeur. Enfin, on vient d'annoncer (en novembre 1821) la 10me édition de ce dictionnaire qui doit avoir 25 vol. Cet ouvrage, rédigé d'une manière assez correcte, mais souvent un peu lâche, était vraiment digne d'exercer la patience d'un bénédictin; malgré les erreurs, les omissions et les faux jugemens qu'on peut reprocher à ce dictionnaire, il a servi de base à toutes les *Biographies universelles* qui ont paru depuis, et dont les auteurs n'ont pas manqué d'insulter à l'œuvre du bénédictin ; 6° *l'Homme du* *monde éclairé*, 1774, in-12; 7° *Leçons d'histoire et de chronologie*, 1781, 2 vol. in-12; 8° *Élémens de l'histoire ecclésiastique jusqu'au pontificat de Pie VI*, 1785, in-8°, et 1787, 2 vol. in-12, seconde édition très-augmentée. L'abbé Chaudon a travaillé aussi à plusieurs ouvrages religieux et polémiques, littéraires et bibliographiques, qui ne portent pas son nom. Nous citerons entre autres: 1° le *Dictionnaire antiphilosophique*, attribué à *Nonotte*, 1767, in-8°, et 1776, 2 vol. in-12, 3^{me} édition; 2° *Aux grands hommes vengés*, sous le nom de *M. des Sablons*, 1769, 2 vol. in-8°; 3° *Bibliothéque d'un homme de goût*, 1772. Cet ouvrage, dont l'abbé de La Porte publia une édition en 1777, 4 vol. in-12, a été refondu en entier par *MM. Barbier* et *Désessarts*, sous le titre de *Nouvelle bibliothéque d'un homme de goût*, 1807 à 1810, 5 vol. in-8°: un sixième volume doit former le complément de cette bibliographie.

CHAUDRON-ROUSSEAU (GEORGE), membre de l'assemblée législative et de la convention nationale, se montra partisan zélé des principes de la révolution dès son origine, et fut nommé procureur-syndic du district de Bourbonne-les-Bains. Il en exerçait les fonctions, lorsqu'au mois de septembre 1791, il fut élu député à la législature par le département de la Haute-Marne. Appelé à la convention, en 1792, il vota, dans le procès de Louis XVI, la peine capitale, sans appel et sans sursis. Envoyé en mission, après le 31 mai 1793, dans les départemens des Pyrénées-Occidentales, de la Haute-Garonne, de la Gironde et de l'Arriége, il y déploya tout le zèle du parti qui dominait alors dans la convention. Rappelé dans le sein de cette assemblée, il en fut élu secrétaire, et fit décréter que les membres de la commission populaire de Bordeaux seraient traduits au tribunal révolutionnaire. A la fin de 1794, 4 mois après le 9 thermidor, lorsqu'on mit en discussion le projet de réintégrer dans leurs fonctions législatives les conventionnels évincés par la révolution du 31 mai, il le combattit, en déclarant qu'il avait saisi à Bordeaux une correspondance qui prouvait que ces proscrits avaient voulu rétablir la royauté en faveur du fils de Louis XVI. Le 22 thermidor an 3 (9 août 1795), il fut dénoncé et arrêté pour abus de pouvoir dans ses missions; mais l'amnistie conventionnelle du 4 brumaire an 4 (26 octobre) lui rendit la liberté, et il ne tarda pas à être employé comme commissaire du pouvoir exécutif. Après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), le gouvernement consulaire le nomma inspecteur des forêts, et il en a rempli les fonctions jusqu'à l'époque où il a été forcé d'abandonner sa patrie, en vertu de la loi d'*amnistie* du 12 janvier 1816. Un fils de M. Chaudron-Rousseau, qui, par sa bravoure et ses talens militaires, était parvenu au grade de général de brigade, à l'armée d'Espagne, y est mort sur le champ de bataille, dans la mémorable campagne de 1811.

CHAULNES (MARIE-JOSEPH-

Louis d'Albert-d'Ailly, duc de), naquit en 1741. Son père était le duc de Chaulnes, lieutenant-général, et pair de France. Après avoir servi quelque temps, le jeune de Chaulnes se retira avec le grade de colonel, pour se livrer à l'étude de l'histoire naturelle, et de la physique, dont son père s'était aussi occupé. Il parcourut en observateur différentes contrées; il visita l'Égypte, et en rapporta les dessins de divers monumens jusqu'alors peu ou mal observés. On a de lui une *Méthode pour saturer l'eau d'air fixe*, in-4°, et un *Mémoire sur la véritable entrée du monument égyptien qui se trouve à quatre lieues du Caire, près de Sacara, monument qui servait de sépulture aux animaux sacrés, et qui portait le nom de Puits des oiseaux*, in-4°, Paris, 1783. Le duc de Chaulnes est mort dans les premiers temps de la révolution. Il était de la société royale de Londres. C'est lui qui découvrit la manière de secourir au moyen de l'alcali volatil les personnes asphyxiées; découverte précieuse qu'il n'a livrée au public qu'après en avoir fait l'épreuve sur lui-même. Il a aussi trouvé l'art de cristalliser les alcalis, en les saturant d'acide carbonique au-dessus de cuves remplies de bière; et il a prouvé que l'air méphitique de ces cuves était formé de ce même acide.

CHAUMETON (François-Pierre), médecin à Paris, est né à Chouzé-sur-Loire, en Touraine, le 20 septembre 1775. Après avoir été employé dans les armées et dans les hôpitaux militaires, il a publié 1° *Essai médical sur les sympathies*, 1803, in-8°; 2° *Essai d'entomologie médicale*, 1805, in-4°. C'est une thèse qu'il a soutenue à Strasbourg; 3° *Flore médicale*, ouvrage périodique, in-8°, qui doit avoir 90 livraisons; 4° le *Dictionnaire des sciences médicales*, dont il a déjà paru 50 vol. in-8°; 5° *Journal universel des sciences médicales*, in-8°, pour servir de supplément au Dictionnaire; 6° *Bibliothèque médicale*, autre ouvrage périodique, in-8°, auquel il travaille en société avec d'autres médecins; ainsi qu'aux deux ouvrages précédens; 7° enfin M. Chaumeton a fourni à la *Biographie universelle*, des notices historiques sur des naturalistes et des médecins. Ces articles annoncent une grande connaissance de la bibliographie médicale.

CHAUMETTE (Pierre-Gaspard), né le 24 mai 1763, à Nevers, condamné à mort, et exécuté à Paris le 13 avril 1794. Son père, cordonnier, le destinait à l'état ecclésiastique: il fit ses études, qu'il ne poussa pas très-loin; fut tour à tour mousse, timonier, clerc de procureur, moine et journaliste. Cette inconstance annonçait un esprit inquiet, amoureux du changement et des nouveautés. La révolution éclata; il se plut à ses orages, et devint lui-même un des plus redoutables élémens des tempêtes politiques. On le vit, dès 1789, se mêler, non dans les rangs des vainqueurs de la Bastille, mais dans les groupes qui, alors, commençaient à se former: il échauffait la multitude par des discours véhémens et passionnés, pleins d'invectives et de déclamations furieuses; on dit qu'un des premiers il arbora la cocarde nationale. L'ambition, déguisée sous ces formes populaires, lui fit rechercher les emplois publics; il n'attendit point d'y être appelé; on le vit, au 10 août 1792, membre de cette municipalité qui s'installa elle-même, et renversa le trône. C'est alors qu'il abjura ses patrons, *saint Pierre* et *saint Gaspard*, que lui avait donnés son parrain, pour prendre le nom d'*Anaxagoras*, auquel il donna la préférence, parce que, dit-il, le saint de ce nom avait été pendu pour son républicanisme. Au mois de décembre de la même année, il fut définitivement nommé procureur-syndic de la ville de Paris, dont il remplissait provisoirement les fonctions depuis quelque temps; et dès ce moment, s'établit entre la commune de Paris et la convention nationale, une lutte sourde, mais terrible, pendant laquelle la convention eut presque toujours le dessous, et qui ne finit qu'à la chute de Robespierre. C'est de cette commune, dont Chaumette était l'organe et le moteur, que sortirent les propositions les plus sanguinaires; telles que la formation d'un tribunal extraordinaire, pour juger sans formes et sans appel; la construction d'une guillotine ambulante, montée sur quatre roues, pour marcher à la suite de l'armée révolutionnaire; il proposa de réunir et de faire mitrailler tous les jeunes gens de l'âge de la réquisition qui refuseraient de marcher; régla ces cérémonies connues sous le nom de *fêtes de la Raison*, au moyen desquelles il voulait, disait-il, *démoraliser* le peuple, tant le délire de ces temps déplorables avait le caractère de ce désordre moral, qui naît de la fièvre et du transport au cerveau. Les sectaires de la *déesse de la Raison*, renouvelant les fureurs des iconoclastes, déchirèrent les tableaux, brisèrent les statues et les images qui rappelaient, d'une manière quelconque, le culte catholique et la royauté. Chaumette fut le provocateur de cette mesure, qui amena la destruction d'un grand nombre de chefs-d'œuvre. Il avait été le principal auteur de la journée du 31 mai 1793, si fatale aux députés de la Gironde, et dans laquelle L. S. Mercier assure, d'après l'autorité de l'Espagnol Guzman, agent de Chaumette, que celui-ci voulait envelopper la convention tout entière. Se voyant menacée d'une destruction prochaine par la commune, devenue toute-puissante sous la direction des Chaumette et des Hébert, la convention se décida à terrasser cette autorité rivale. Les *hébertistes* furent arrêtés, condamnés, et envoyés à l'échafaud le 24 mars 1794. Chaumette, qui s'était séparé de Camille Desmoulins en 1790, et de Danton en 1793, lorsqu'il fut poursuivi par Robespierre, parut aussi renier Hébert en 1794, et d'abord échappa au coup qui avait frappé la commune; mais sa chute suivit de près celle de ses collègues; il fut arrêté, et conduit à la prison du Luxembourg. Voici ce qu'en dit l'Almanach des prisons: « On » vit arriver à son tour le fameux » Chaumette. Ce n'était plus ce » redoutable procureur de la com-

»mune; c'était tout bonnement »un individu tout honteux, en »cheveux plats et luisans. Sem»blable au renard surpris dans »des filets, il portait la tête bas»se, son œil était morne et hu»milié, sa démarche lente et mal »assurée, sa contenance triste et »douloureuse, sa voix douce et »suppliante. Parmi les divers com»plimens qui lui furent faits, on »distingua celui d'un certain ori»ginal, qui lui dit, avec la gravi»té d'un sénateur romain : *Subli»me agent national, conformé»ment à ton immortel réquisitoire, »je suis suspect, tu es suspect.* »Puis, montrant un de ses cama»rades, *il est suspect, nous som»mes suspects, vous êtes suspects, »ils sont tous suspects.* » Monté sur l'échafaud, il dit d'une voix assez ferme que ceux qui l'y avaient envoyé ne tarderaient pas à l'y suivre, prédiction qui se réalisa bientôt. Quelques personnes ont vu, dans Chaumette, un des agens de cette faction qui, au nom de la liberté, poussait au crime pour rendre la liberté odieuse. Deux circonstances peuvent donner quelque vraisemblance à cette opinion. L'une est que Chaumette, comme son patron Robespierre, était entouré d'agens étrangers, tels que l'Espagnol Guzman, l'Allemand Fleuriot, le Polonais Viltscherits, le juif Kalmer, etc. L'autre, c'est qu'il ne proposa contre la guerre de la Vendée que des moyens propres à l'entretenir : par exemple, de n'y envoyer que des aristocrates ou des enrôlés volontaires, nommés héros à 500 livres, qui, presque tous, passèrent dans les rangs des Vendéens, après s'être livrés sur leur route à toutes sortes d'excès. Sous le costume grossier du *sans-culotisme*, il affectait une espèce de recherche et d'élégance. Ses manières n'avaient point la rudesse de celles des hommes de ce temps; son organe était net et sonore, et sa physionomie ordinairement ouverte et sereine.

CHAUSSARD (P. J. B. Publicola), poète et littérateur, a publié un grand nombre d'ouvrages de tous les genres, dont la liste complète aurait aujourd'hui peut d'intérêt. On remarque parmi ses ouvrages en prose, *les Fêtes et Courtisanes de la Grèce*, roman assez libre, qui semble composé de tout ce que la décence a dû faire rejeter à l'abbé Barthélemy. *Héliogabale, ou Tableau de la Dissolution des empereurs romains*, autre peinture également obscène, mais encore plus révoltante; la volupté, chez les Grecs, était une déesse quelquefois licencieuse, mais toujours pleine de grâce. La débauche et la servitude, peintes avec tout le talent possible, excitent le dégoût. On prétend que M. Chaussard est l'auteur des *Auteurs modernes, ou Voyages de Christine et de Casimir en France, pendant le règne de Louis XIV*; ouvrage plus intéressant que bien écrit. Comme poète, M. Chaussard s'est fait remarquer par l'énergie et la fermeté de sa versification : un assez grand nombre d'odes qu'il a livrées séparément à l'impression, portent l'empreinte d'un talent moins délicat que vigoureux. Son *Ode sur l'Indus-*

trie et les arts est peut-être ce qu'il a fait de mieux en ce genre; on trouve de la force et de la brièveté, des vers bien frappés, mais une sécheresse plus que didactique, dans son *Epître sur les genres oubliés par Boileau*. M. Chaussard est né le 9 janvier 1766: les circonstances de sa politique, que certains biographes lui reprochent, sont tellement vagues, oiseuses, et si peu prouvées, que nous ne pouvons ni les réfuter, ni les rapporter ici.

CHAUSSIER (François), né à Dijon, vers 1750. Médecin, chimiste et anatomiste, il fut initié de bonne heure aux grands secrets de son art, et exerça d'abord sa profession dans sa ville natale. Une haute réputation l'avait précédé à Paris, plusieurs années avant la révolution, et l'académie de chirurgie l'avait reçu au nombre de ses *associés regnicoles*. Nommé successivement correspondant de l'institut de France, professeur à l'École de médecine de Paris, et membre de la légion-d'honneur, M. Chaussier à publié les ouvrages suivans: *Méthode de traiter les morsures des animaux enragés et de la vipère, suivie d'un précis sur la pustule maligne*, 1785, in-12; *Exposition sommaire des muscles du corps humain, suivie de la classification et nomenclature méthodique, adoptée au cours public d'anatomie de Dijon*, 1789, in-8°; *Précis de la squelétologie*, 1797; *Tableau synoptique des nerfs de l'homme*, 1797, in-4°; *Tableau synoptique des propriétés caractéristiques des principaux phénomènes de la force vitale*, 1798, in-4°; *Table synoptique du plan général des divisions et sous-divisions principales du cours d'anatomie*, 1799, in-fol.; *Découverte de la vaccine et de l'inoculation de la vaccine*, 1801, in-8°.

CHAUSSIER (Hector), fils du précédent, n'a pas suivi la même carrière que son père. On a de lui des romans et des pièces de théâtre, faits quelquefois par lui seul, le plus souvent en société. Voici la liste de quelques-uns des ouvrages qu'il a publiés. (Avec Bizet) *le Tombeau*, etc., traduit sur le manuscrit d'*Anne Radcliffe*, 1799, 2 vol. in-12; (avec le même) *le Pacha, ou les Coups du hasard et de la fortune*, 1799, in-12; *le Gros lot, ou une Journée de Jocrisse au Palais-Egalité*, 1800, in-12; (avec Bonel et Châteauvieux) *un Trait d'Helvétius*, vaudeville, 1800; *les Crimes du Vaudeville*, 1801; *le Fils sans père*, 1801, in-12; *les Prestiges, ou Amire et Sohi*, mélodrame, 1802, in-12. Il a obtenu de grands succès dans le mélodrame, et passe pour l'*Hector* de ce genre, dont M. Guilbert Pixérécourt est l'*Achille*, et M. Cuvelier l'*Agamemnon*.

CHAUVEAU-LAGARDE, né à Chartres, en 1767. Avant la révolution, il exerçait déjà la profession d'avocat, et les causes dont bientôt il fut chargé, dans des temps orageux, lui procurèrent de la célébrité. Il parvint d'abord à sauver de l'échafaud le général Miranda; mais il ne fut pas aussi heureux dans la défense de Brissot et de Charlotte Corday. Son zèle devait être infructueux dans le procès de la reine Marie-Antoinette ; mais la postérité rendra justice à son courage. On n'oubliera pas non plus cette sorte de legs que lui fit celle qui avait cru servir son pays en terminant les jours de Marat. « Pour preuve de » mon estime, lui écrivait-elle, je » vous laisse le soin d'acquitter » mes dettes. » Après la décision du jury à l'égard de Marie-Antoinette, M. Chauveau-Lagarde observa que cette déclaration étant précise et la loi formelle, son ministère finissait. Quelques jours plus tard, il fut arrêté avec Tronçon Ducoudray ; mais après avoir subi un interrogatoire, ils recouvrèrent la liberté. Dans un temps plus paisible, il est vrai, M. Chauveau-Lagarde montra encore beaucoup de fermeté ; c'était en 1797, dans l'affaire de Brottier et de La Villeheurnois, accusés de conspiration en faveur du frère de Louis XVI. Ils furent traités avec une indulgence à laquelle le talent de leur défenseur put contribuer à quelques égards. Il ne paraissait pas aimé de Bonaparte, dont pourtant il avait recherché la bienveillance ; mais enfin on rendit justice à son mérite, et il entra au conseil-d'état, le 8 juillet 1806. En 1814, il porta la parole au nom de ce corps, à Louis XVIII, qui faisait son entrée à Paris. Il obtint la même année des lettres de noblesse. La défense du général Bonnaire a fait beaucoup d'honneur à M. Chauveau-Lagarde. Il ne s'est pas borné à établir dans son plaidoyer l'innocence de ce commandant de la place de Condé, qui fut condamné à la déportation en 1816, il l'a prouvée dans un précis historique de la vie de ce général. Dans cette même année 1816, il a fait aussi paraître une notice historique sur les procès de la reine et de Madame Élisabeth.

CHAUVEL (Pierre-Alexandre-François), né à Honfleur, département du Calvados, le 23 décembre 1766. Entré au service dès le 14 juillet 1781, il n'était, quand la révolution commença, que sergent-major des grenadiers. Le 19 avril 1792, il obtint le grade de sous-lieutenant, et fit en cette qualité les campagnes de 1792 et de 1793 aux armées du Nord et du Centre. Le 27 pluviôse an 2, il fut nommé lieutenant, et dès le lendemain capitaine. Blessé d'un coup de feu, le 8 messidor, à la bataille de Fleurus, il fut fait chef de bataillon le 28 du même mois. Envoyé à l'armée d'Allemagne, en l'an 4, il se distingua au passage du Rhin, le 14 messidor. Trois ans plus tard il commandait, à l'armée Gallo-Batave, un bataillon du 49^{me} de ligne, avec lequel, dans la journée de Berghen, après avoir fait prisonnier le général en chef Herman, ainsi que son état-major, il s'empara de 3 drapeaux russes, et de 4 pièces de canon. Il ne se distingua pas moins aux batailles de Castricum et de Nuremberg, et dans cette dernière occasion, fut l'objet des éloges particuliers d'Augereau et d'Andreossy. Nommé major du 64^{me} régiment d'infanterie de ligne, le 30 frimaire an 12, il fit la campagne de 1805 en Autriche, et son courage mérita d'être cité même à Austerlitz.

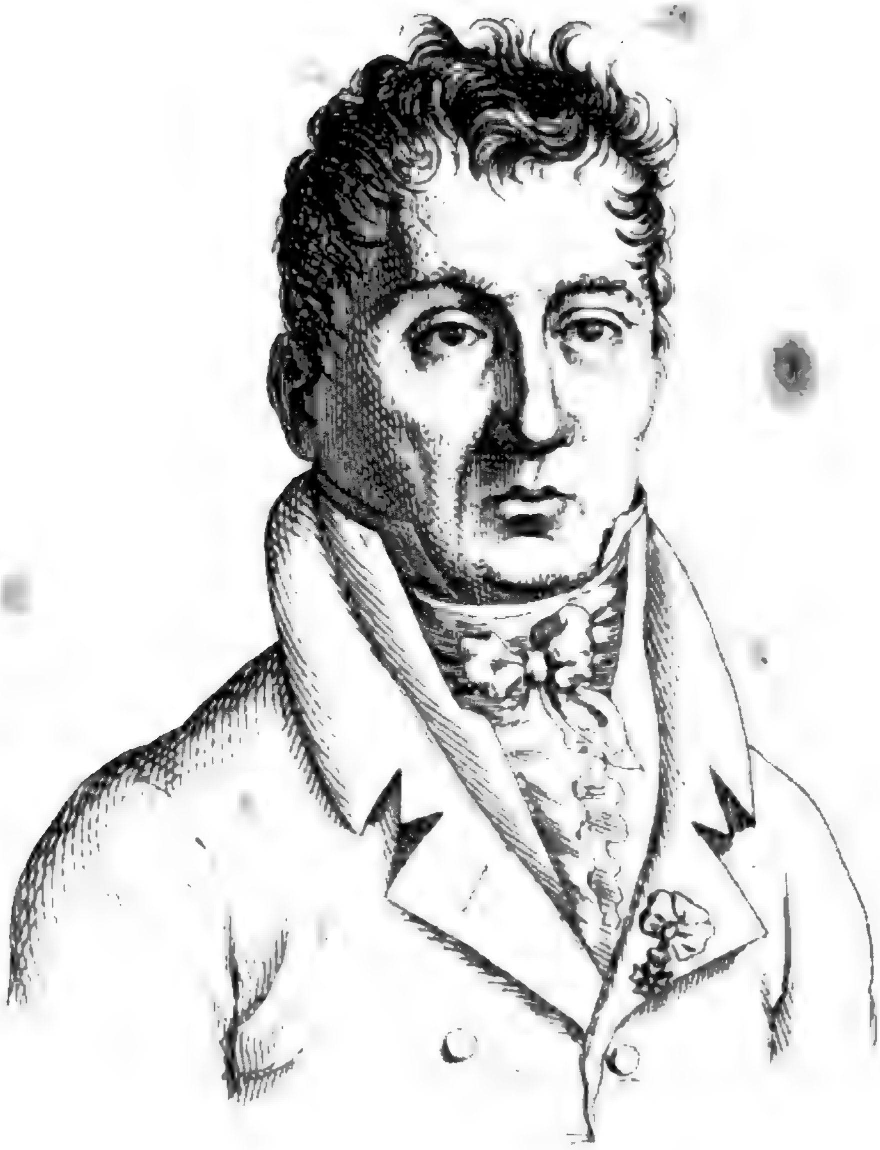

Chauvelin

Alp Boilly [illegible]

Nommé colonel et officier de la légion-d'honneur, il fut envoyé à l'armée d'Espagne en 1808; se fit remarquer au passage du Tage, à la prise de Talaveira, à la bataille d'Ocana, et enfin au combat meurtrier de Buen-Venida. Nommé général de brigade le 10 mars 1809, il fit les campagnes de Russie, de Saxe et de France; et sous le gouvernement royal, reçut la décoration de l'ordre de Saint-Louis, et le commandement du département de la Haute-Vienne.

CHAUVELIN (François), membre de la chambre des députés, est fils du marquis de Chauvelin, lieutenant-général, ministre à Gènes, à Parme, ambassadeur à Turin, maître de la garderobe du roi, et qui fut l'un des hommes les plus spirituels et les plus généralement aimés de son temps. Son fils a accepté toute la succession. Cette famille, l'une des plus distinguées de la magistrature, a compté, sous l'avant-dernier règne, un garde-des-sceaux, des conseillers-d'état, des intendans renommés par leurs talens et leurs lumières, et cet abbé de Chauvelin, oncle du député, conseiller-clerc au parlement de Paris, à qui son zèle et son courageux patriotisme ont valu des lettres de cachet, et des années d'emprisonnement arbitraire. Le nom de cet abbé, dans l'histoire de cette époque, est inséparable de celui des jésuites, à l'expulsion desquels il prit plus de part qu'aucune autre personne en France. C'est un beau titre de famille à l'estime et à la reconnaissance publiques. M. de Chauvelin, élevé à l'Ecole militaire de Paris, était depuis très-peu d'années au service en 1789. Il occupait aussi à la cour la charge de maître de la garderobe qu'avait possédée son père. Au milieu de toutes les séductions de la première jeunesse, et d'une situation alors fort brillante, M. de Chauvelin fut vivement frappé du développement de toutes les idées de bien public et de liberté, qui préparèrent les événemens de cette époque et la convocation des états-généraux. Trop jeune pour en faire partie, il en suivit toutes les discussions avec un intérêt qui lui fit adopter un genre de vie sédentaire et des études sérieuses. Il fut nommé aide-de-camp de M. de Rochambeau, depuis maréchal de France, au moment où ce général fut envoyé, en 1791, à la frontière du Nord, pour y remplir les cadres dégarnis par l'émigration, et former une armée de défense: ce général honora son jeune aide-de-camp d'une confiance toute particulière. Nommé, au mois de février 1792, ministre plénipotentiaire à Londre, M. de Chauvelin se rendit à ce poste, après avoir remis au roi la charge dont il était revêtu près de sa personne. Parmi plusieurs agens que le ministère de France avait voulu accréditer en même temps que lui, M. de Chauvelin fut le seul reconnu; et dans les rapports qu'il entretint seul avec le ministre anglais, il eut souvent l'occasion de développer un zèle éclairé, prudent, ferme, et favorable aux intérêts de son pays. Lié intimement avec les membres les plus distingués de la brillante opposition de cette époque, il n'en garda pas moins, dans une position très-délicate et fort épineuse pour un homme d'une extrême jeunesse, toute la mesure conciliable avec ses devoirs, sans laisser jamais porter au caractère dont il était revêtu, aucunes des atteintes auxquelles l'exposaient les violentes préventions des plus éminens personnages du pays. L'état de guerre où il se trouva à Londres, lui donna, dès lors, cette habitude des périls politiques qui l'ont rendu si recommandable à une époque bien récente. Revenu d'Angleterre, et douloureusement affligé des événemens, dont la violence avait enfin amené entre les deux pays une rupture que tous ses efforts avaient retardée depuis plusieurs mois, d'après le témoignage qui lui en a été plusieurs fois rendu dans les chambres du parlement, M. de Chauvelin reçut, dès son arrivée à Paris, une nouvelle mission diplomatique pour Florence. Quand il obtint ce poste, les agens français y étaient exposés aux plus vives attaques; MM. de Sémonville et Maret venaient d'y succomber. Lord Hervey déclara au grand-duc de Toscane que si M. de Chauvelin ne repartait dans les vingt-quatre heures, il bombarderait Livourne; M. Chauvelin partit. Revenu en France, au mépris de tous les dangers de cette affreuse époque, il y fut aussitôt incarcéré, subit onze mois de prison, et menacé sans cesse de l'échafaud, ne dut son salut qu'à la journée du 9 thermidor. Retiré depuis à la campagne, il y demeura pendant toute la durée du gouvernement directorial. Nommé par le sénat membre du tribunat, il y signala son indépendance et son dévouement à la cause qu'il avait embrassée en 1789, par une résistance ferme et raisonnée aux entreprises du gouvernement consulaire. Ses opinions contre l'établissement de la légion-d'honneur, qu'il qualifia d'ordre de chevalerie, et ses observations sur le budjet de l'an 11, le firent aussitôt désigner comme devant sortir du tribunat dans l'année suivante; il en fut dédommagé à l'instant par le choix libre des électeurs de l'arrondissement de Beaune, qui le nommèrent leur candidat pour le corps-législatif. Le chef du gouvernement, attentif à cet avis de l'opinion, nomma M. de Chauvelin préfet de la Lys, département belge, occupé alors par l'armée de l'expédition d'Angleterre que commandait le maréchal Davoust. C'est dans ce poste que M. de Chauvelin, se livrant avec l'application la plus suivie aux devoirs et aux travaux de l'administration, acquit, pendant huit années d'exercice, cette expérience des affaires et cette connaissance des hommes, dont il a depuis fait l'application sur un plus grand théâtre. Sa volonté, à la fois ferme et juste, triompha de beaucoup d'obstacles; et toutefois son autorité ne cessa jamais d'être populaire: aussi les résultats de ses travaux, les établissemens en tout genre qu'il forma et qui subsistent, ont laissé des traces et des souvenirs honorables de son administration. L'expédition anglaise sur Flessingue fut une nouvelle occasion pour M. de Chauvelin de développer cette rare activité qu'il a reçue de la nature. La plus généreuse énergie contre cette oppression étrangère signala son dévouement à la patrie. Une telle conduite ne pouvait échapper à Napoléon, qui appela M. de Chauvelin au conseil-d'état. Pendant deux années de présence à ce conseil, il eut l'occasion de faire valoir les connaissances et les principes qu'il avait recueillis pendant sa vie administrative; et c'est à lui que l'on dut, en sa qualité de rapporteur, le décret du 16 décembre 1811, sur l'organisation des ponts et chaussées; décret qui, depuis cette époque, a continué de régler les rapports et la marche de cette grande administration. En 1812, M. de Chauvelin fut envoyé en Catalogne avec le titre de conseiller-d'état, intendant de deux départemens à former. Sa répugnance pour une pareille mission honora M. de Chauvelin et trahit son opinion sur l'occupation de l'Espagne; mais son caractère devint bientôt la garantie des habitans, à qui il fit aimer et estimer l'administration française, dont il devint le chef civil en qualité d'intendant-général de la Catalogne. Les événemens de 1814 mirent une lacune involontaire dans les services de M. de Chauvelin, mais ses concitoyens ne les avaient pas oubliés, et la première élection, faite en vertu de la loi du 5 février, l'appela à l'honorable mission de représenter le département de la Côte d'Or, à la chambre des députés. Ici commencent, pour M. de Chauvelin, une carrière et une renommée, qui ont été inséparables depuis cinq années, et cette faveur toute nationale, bénéfice inappréciable et propriété exclusive des gouvernemens représentatifs. Les éphémérides de la chambre pourraient seules rappeler ces improvisations brillantes, ces à-propos spirituels à la fois et énergiques, qui n'ont cessé depuis quatre sessions, souvent orageuses, de signaler ce que nous pourrons appeler les repos de l'orateur éloquent dont nous indiquons les travaux. Tous les succès de la présence d'esprit, vives apostrophes, reparties imprévues, saillies piquantes, attaques ingénieuses et souvent plaisantes, succèdent ou préludent aux opinions écrites qui ont classé M. de Chauvelin parmi les premiers orateurs de la chambre. Quand il parle de sa place, c'est Beaumarchais; à la tribune, c'est Barnave ou Chapelier. Il y a peu de repos pour l'ennemi, quand M. de Chauvelin est en campagne; son attaque est toujours rapide en même temps que son ordre est profond. Il a le grand talent de bien connaître son terrain et de diriger ses forces à volonté, ou par masses, ou par fractions; et si la fortune de la guerre parlementaire lui prescrit la retraite, cette retraite a toujours l'air d'une attaque. Les opinions les plus remarquables de M. de Chauvelin, sont, dans la session de 1817, celle sur la liberté de la presse; dans la session de 1818, 1° celle sur le projet de loi relatif au recrutement de l'armée; 2° sur le projet de loi de finances. (Cette opinion bien remarquable ne fut pas prononcée, en raison de la clôture de la discussion; mais elle fut imprimée, distribuée aux deux chambres, vendue et épuisée bientôt dans Paris: elle fut aussi traduite en anglais; la sensation qu'elle produisit fut générale : cette opinion parut fondamentale, et elle passa pour avoir singulièrement influé sur les améliorations qui ont pu être remarquées depuis dans la marche de nos finances.) 3° Sur la proposition de M. de Serre, relative au règlement de la chambre. Dans la session de 1819, 1° une opinion sur les salpêtres, une autre sur les poudres, non imprimées, mais rapportées au *Moniteur*. 2° Sur la proposition si remarquable de M. du Meylet de l'Eure pour les pétitions : cette opinion ne fut point imprimée, mais elle fut écrite et rapportée au *Moniteur*. Elle peut être intéressante à consulter pour l'attaque qui y est portée au conseil d'état, comme institution. 3° Sur le projet de loi relatif au règlement des budjets des quatre années précédentes. Cette opinion ouvrit la discussion de ces comptes, en portant la première attaque à toutes les opérations du ministre Corvetto, dans les emprunts et dans les jeux de bourse. 4° Dans l'orageuse discussion que provoqua la loi de la presse proposée par M. de Serre, M. de Chauvelin fut toujours sur la brèche, et arracha quelques amendemens utiles. 5° Sur l'art. 21 du projet de loi des comptes, relatif à la cour des comptes. Cette opinion fut imprimée. 6° Sur les donataires des 4ᵉ, 5ᵉ, 6ᵉ classes. Ce fut dans la discussion relative à cette opinion, que le ministère, pour se soustraire aux interpellations vives dont il fut l'objet, fit prendre le change par une attaque épisodique qu'il improvisa tout à coup contre le secret si fameux depuis, que M. Bignon avait annoncé à l'occasion du rappel des proscrits. Enfin, dans la session de 1820, où le vote de M. de Chauvelin fit à lui seul accorder la priorité à l'amendement de M. Camille-Jordan, sur la loi nouvelle des élections, cet orateur fut remarqué par deux opinions, où il a donné de nouvelles preuves d'un patriotisme éclairé, et d'un talent qui fit face à toutes les questions : dans l'une, il parla contre le projet de loi relatif à la publication des journaux et écrits périodiques; dans l'autre, relative au projet de loi sur le règlement définitif des comptes antérieurs à 1819, il proposa un amendement dont l'objet est l'établissement de la spécialité dans le vote des dépenses du budjet. Il est inutile de retracer ici la partie dramatique de cette session mémorable, qui vit naître et finir des troubles que l'histoire contemporaine aurait peine à qualifier. Les efforts extraordinaires et les travaux auxquels se livra l'orateur pour remplir dignement et à toute occurrence, son mandat de député, et son devoir de citoyen, portèrent à sa santé une atteinte que l'estime et la reconnaissance publique signalèrent hautement à l'inquiétude de la nation. Cet intérêt passionné et bien légitime entourait, au milieu des orages bizarres dont la place Louis XV était devenue le théâtre, la chaise qui transportait l'orateur malade à l'assemblée et le rapportait à sa maison. Sa maladie devint ainsi séditieuse; et la protection indispensable donnée par la population aux infirmités d'un compatriote, et d'un des plus anciens défenseurs de nos libertés, fit partie d'un procès, comme chef d'accusation. Ainsi la sûreté individuelle devenait un attentat contre la sûreté publique. M. de Chauvelin a tout oublié, et libre enfin d'inquiétude pour sa santé, a repris cette année, 1821, sa place accoutumée sur les bancs de l'opposition.

CHAUVELOT (Sylvestre), né à Beaune en 1747, étudia chez les oratoriens de cette ville et fut forcé un moment de se vouer au barreau. Dégoûté de cette étude, il dirigea son attention vers les sciences exactes et fut admis à l'école de Mézières, où il eut Monge pour professeur et où il fut lié avec Carnot, qui devait depuis suivre une route bien différente de la sienne. M. Chauvelot, devenu capitaine dans l'arme du génie, émigra après l'arrestation du roi à Varennes, fit la campagne des princes en 1792, et vint ensuite avec un congé se retirer à Brunswick. C'est là qu'il connut Kæstner, le savant historien des mathématiques; M. de Lach, le 1er astronome de l'Allemagne; Gauss, héritier d'une partie de la réputation d'Euler, le naturaliste Zimmermann, et d'autres savants dont il reçut des témoignages d'estime, et avec lesquels il entra en correspondance, avant et depuis son retour en France en 1805. On connaît de M. Chauvelot: 1° *une Introduction à l'électricité, avec des applications à nombre de phénomènes de physique, de chimie et d'économie animale*, Madrid (Baïonne), 1788, in-8°, brochure dont le tort fut de paraître un an avant la révolution opérée par Lavoisier, Guyton-Morveau et Berthollet. 2° *Le Livre des vérités, contenant les causes directes de la révolution française, avec une analyse raisonnée des missionnaires français* (*les révolutionnaires*), Brunswick, 1795, écrit indigeste et pénible à lire; 3° *Lettre à Kant sur l'épouvantable abus que l'on pourrait faire de ses opinions*, ibid., 1797, in-12, de 40 pages. Cet opuscule se ressent un peu, comme le précédent, du *style des réfugiés*; 4° *Nouvelle introduction à la géométrie, où théorie exacte et lumineuse de l'étendue*, ibid., 1802, in-8°. Cet exposé, dont il y a une 2me édition, se distingue par beaucoup de clarté et de précision: c'est une démonstration métaphysique des notions élémentaires de la géométrie. Les travaux mathématiques non publiés de M. Chauvelot ont particulièrement pour objet de faire rentrer les problèmes qui appartiennent aux mathématiques transcendantes dans le domaine des mathématiques élémentaires, et de démontrer *à priori* toutes les notions qui n'ont pas encore été prouvées rationnellement d'une manière rigoureuse, comme cette théorie des parallèles, que l'abbé de La Mennais appelle un des articles de foi de la géométrie.

CHAZAL (Jean-Pierre), né au Pont-Saint-Esprit, le 1er mars 1766, était avocat à Toulouse au commencement de la révolution. Ses talens, son énergie, et l'amour de la liberté, qu'il savait peindre avec éloquence, lui firent une grande réputation, et lui donnèrent un tel ascendant, que sa présence suffisait pour apaiser les émeutes populaires et les insurrections si communes, à cette époque, dans le midi de la France. C'est ainsi que, dans Avignon, il sauva un grand nombre de victimes près d'être immolées; qu'il préserva sa ville natale de toute espèce de révolte, et qu'il parvint à délivrer Barjac des troupes du comte du Saillant, qui s'en étaient emparées. Élu député du département du Gard à la convention nationale, il apporta dans cette assemblée les principes de républicanisme qu'on retrouve dans tous ses discours. Son vote, lorsqu'on jugea le roi, fut rédigé dans un esprit tout particulier. « Je suis convaincu, disait-il, que Louis est coupable; » mais sa mort, quoique juste, a » des dangers que n'a pas sa conservation. Ces dangers, qui grondent dans l'avenir et sont déjà » prêts à se lancer sur ma patrie, » me font un devoir de soumettre à mes commettans une décision éventuellement funeste, ou » d'en prendre une qui ne soit pas » irrévocable. Je vote pour la » mort, mais en adhérant à la réserve de Mailhe, relative au sursis. » Chazal demanda avec courage la levée du séquestre apposé sur les biens des étrangers, et la suppression des commissions exécutives, qu'il accusait de dilapidations et de monarchisme. Il fut membre du comité de salut public et délégué de la convention dans plusieurs départemens. Il sut déployer à propos, dans ces diverses missions, la fermeté et l'esprit de justice qui le caractérisaient. Les départemens qu'il inspecta, savoir : l'Aveyron, le Cantal, l'Ardèche, la Lozère, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme, étaient très-attachés à leurs prêtres; Chazal fit tourner ces dispositions au profit de la tranquillité publique. Il n'exigea des prêtres qu'une simple soumission au gouvernement; et cette condition une fois remplie, il fit lever le séquestre apposé sur leurs biens, et les réintégra dans l'exercice de leurs fonctions. Cette conduite occasiona son rappel, mais il ne reparut pas à la convention. Admis au conseil des cinq-cents, comme l'un des membres composant les deux tiers conservés de la convention, Chazal, dans cette nouvelle assemblée, débuta par un discours remarquable sur les droits successifs des émigrés; il y attaquait vivement l'abbé Morellet, auteur d'un écrit contre la loi du 14 floréal an 3. Cette loi maintenait la confiscation des biens des conspirateurs, des émigrés, etc. Pendant le cours de sa carrière législative, Chazal manifesta constamment des opinions républicaines. Le tolérantisme religieux dont il avait donné des preuves lors de sa mission dans les départemens fut sans cesse professé par lui à la tribune, et contribua à l'abrogation des lois pénales rendues contre les prêtres insermentés. Il demanda souvent la fin des proscriptions et une liberté positive; cependant, au 18 fructidor, il se trouva du côté des proscripteurs; il prétendait que ce jour avait sauvé la république. Il coopéra au 18 brumaire, mais de bonne foi et sans prévoir que cette révolution célèbre devait amener la chute de son idole. Collaborateur d'une constitution qui ne fut point adoptée, il combattit avec chaleur celle que le premier consul avait fait rédiger. Appelé au tribunat, il siégea constamment dans ce corps parmi les membres qui s'opposaient à toute autre espèce de gouvernement que celui de la république. Malgré la dissidence des opinions, le mérite de Chazal n'avait point échappé au premier consul, qui le nomma préfet du département des Hautes-Pyrénées. Administrateur zélé et habile, Chazal resta pauvre, parce qu'il était probe et sans ambition. Les habitans de la ville de Tarbes, où il a demeuré plus de dix ans, et généralement tous ses administrés, l'ont pleuré comme un père. Chazal, qui n'avait pas été conservé par les ministres du roi, à l'époque de son premier retour, accepta la préfecture du Finistère pendant les *cent jours*, et, par la suite, se trouva compris dans la loi d'amnistie du 12 janvier 1816. Forcé de quitter la France, il s'est retiré dans le royaume des Pays-Bas, où il se fixa d'abord à Villevorde, puis à Bruxelles. La douceur de ses mœurs et l'aménité de son esprit lui ont concilié l'estime et l'affection partout où il s'est arrêté.

CHAZET (René-Alissan de), né en 1772. La gloire de ce littérateur, qui a écrit pour tout le monde et dans tous les pays, est tellement éparpillée, que pour en retrouver les titres, il faudrait consulter et citer un nombre si prodigieux de vaudevilles, de chansons, de chansonnettes, de romances politiques, morales et autres, que nous sommes à regret forcés de renoncer à ce travail et de nous contenter de donner ici une idée sommaire de cette encyclopédie d'à-propos et de bouts-rimés, en disant que sa muse n'a manqué dans l'espace de ces vingt-cinq dernières années, à aucun événement ni à aucun homme en place. Les seuls ouvrages de quelque poids qui soient sortis de sa plume, ou du moins auxquels il ait eu part (car M. de Chazet n'a jamais rien écrit qu'en société), sont un petit *Éloge de la Harpe*, un petit *Éloge de Corneille*, et un précis historique, intitulé *les Russes en Pologne*. On trouve dans ces écrits de l'affectation, quelques traits spirituels et beaucoup de mauvais goût.

CHEMINEAU (le baron Jean), est né le 26 avril 1771. Il a dû son avancement à une bravoure peu commune, même dans les rangs français. Major du 61me régiment d'infanterie en 1802, il fit sous Masséna les campagnes d'Italie, passa en Prusse, pour joindre son régiment à la grande-armée, fit toute la campagne, se distingua dans presque toutes les rencontres, et après s'être fait surtout remarquer au siége de Dantzick, fut nommé colonel du 76me régiment d'infanterie de ligne en remplacement du colonel Lajonquière tué quelque temps avant la paix de Tilsit, et faisait partie du 6e corps d'armée commandé par le maréchal Ney; passa en Espagne avec ce corps, et fut nommé, par Napoléon, officier de la légion-d'honneur et baron d'empire. Cette noblesse acquise par l'épée, il la justifia par l'épée; devenu général de brigade, il signala de nouveau son courage en Espagne, principalement au siége de Palencia et au pont de Carrion; passa en Russie, d'où il revint en Allemagne, et ne se montra pas moins brave et moins habile dans ces malheureuses campagnes, qu'il ne l'avait été au jour des succès. Il fut blessé à la bataille de Lutzen, souffrit l'amputation d'une jambe, et se vit forcé de quitter des drapeaux que la fortune se préparait à abandonner. Il obtint avec sa retraite le brevet de lieutenant-général, et fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1814. Le général Chemineau a la réputation d'un très-bon officier; il a commandé le 76^{me} régiment avec beaucoup de distinction. C'est ce régiment qui retrouva son drapeau à Inspruck, dans l'arsenal, après la bataille d'Austerlitz, drapeau qui lui avait été enlevé quelques années auparavant: c'est le sujet d'un beau tableau qui a été vu au salon, et auquel le peintre a cru devoir faire un changement depuis 1815, en substituant une figure à une autre.

CHÊNEDOLLÉ (Charles de), né à Vire, département du Calvados, vers 1770, élève du collège de Juilly. Il émigra au commencement de la révolution, on ignore dans quel intérêt. Depuis sa rentrée en France, qui eut lieu après le 18 brumaire an 8, la carrière politique fut étrangère à ses travaux. Il les consacra à la poésie ou à l'instruction publique, en qualité de professeur de belles-lettres au lycée de Caen. M. de Chênedollé a remporté plusieurs palmes à l'Académie des jeux-floraux de Toulouse, en 1808 et en 1816. Mais ce qui lui a fait prendre un rang honorable parmi les poètes du 19^{me} siècle, ce sont: 1° *Le Génie de l'Homme*, poëme, in-8°, 1807; 2^{me} édition, in-18, 1812; 2° *Etudes poétiques*, in-8°, 1821. Il a donné, avec M. Fayolle, une édition des *OEuvres complètes de Rivarol*, 5 vol. in-8°, 1808. Le fils de M. de Chênedollé est professeur à l'Athénée de Liége, et coopère à la rédaction de journaux étrangers, particulièrement à celle du *Mercure Belge*.

CHÉNIER (Louis de), naquit en 1723, à Montfort, bourg situé dans les environs de Toulouse. Originaire d'un village appelé *Chénier*, situé entre le Poitou et la Saintonge; sa famille était depuis long-temps établie en Languedoc, où plusieurs de ses membres avaient successivement occupé la place d'inspecteur des mines. Louis Chénier, devenu orphelin très-jeune, abandonna l'héritage paternel à sa sœur, et se rendit à Constantinople, où il fonda une maison de commerce. Bientôt il s'attacha au comte Dessaleur, ambassadeur de France près la Porte-Ottomane, et, lorsque celui-ci mourut en 1753, lui succéda comme consul-général et chargé d'affaires jusqu'en 1764. Quand M. de Vergennes fut nommé ambassadeur à Constantinople, Louis Chénier revint en France, accompagna en 1767 le comte Bugnon chargé de se rendre en Afrique, pour conclure un traité avec l'em-

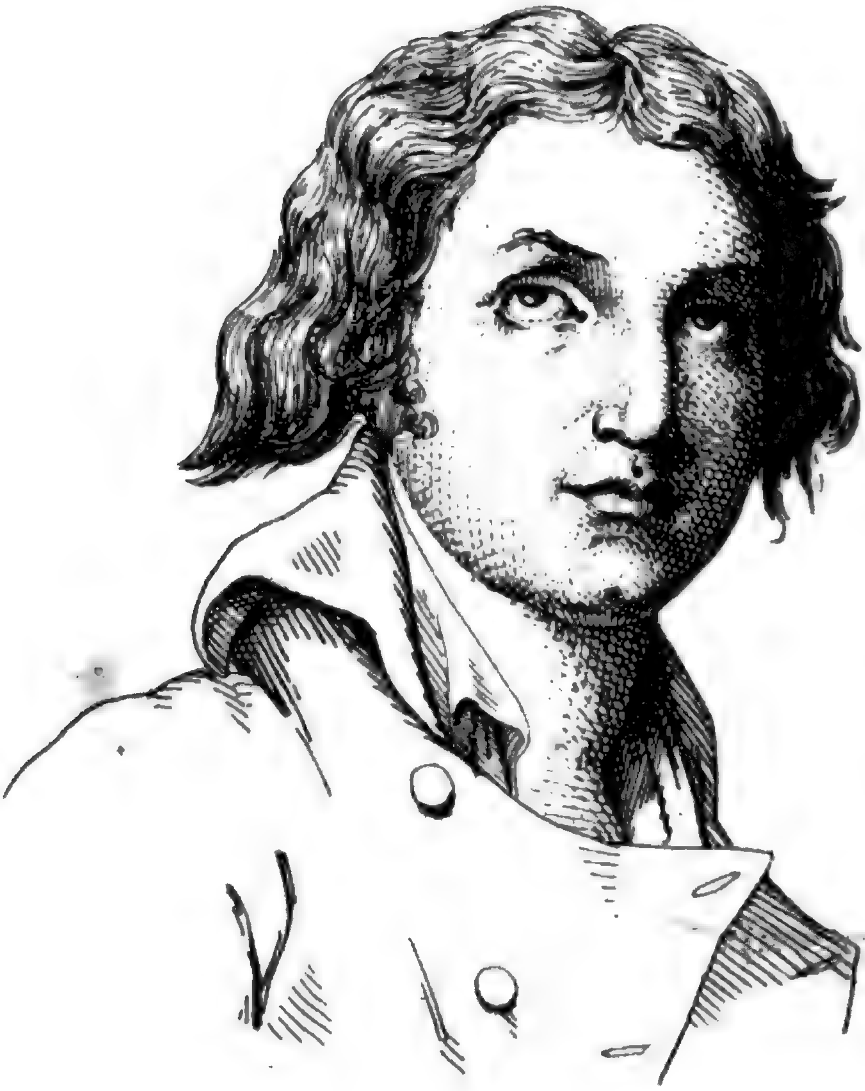

M. J. Chenier.

Alp. Boilly

pereur de Maroc, et resta dans cette résidence avec le titre de chargé d'affaires. Rappelé en 1784, il travailla à un ouvrage intitulé *Recherches sur les Maures*, qu'il fit paraître en 1787, et à un autre intitulé *Révolutions de l'Empire Ottoman*, qu'il publia en 1789. Partisan éclairé de la révolution, il fut juge au premier comité de surveillance, et s'y conduisit avec une modération honorable. La mort de son fils André Chénier accéléra la sienne, et il expira le 7 prairial, an 3 (23 mai 1796). On a de lui : *Recherches historiques sur les Mœurs et histoire de l'Empire de Maroc*, Paris, 1787, 3 vol. in-8°; *Révolutions de l'Empire Ottoman et observations sur les progrès, sur les revers, et sur l'état présent de cet Empire*, Paris 1789, in-8°; *Réclamation d'un Citoyen*, petite brochure de circonstance. M. Louis Chénier eut quatre fils : l'aîné a, comme son père, suivi avec distinction la carrière des consulats; le second s'est élevé dans l'état militaire jusqu'au grade d'adjudant-général; les deux plus jeunes, que la mort a déjà frappés depuis long-temps, ont brillé sur la scène politique et littéraire. Les articles suivants leur sont consacrés.

CHÉNIER (Marie-Joseph de), né à Constantinople, le 28 août 1764. Des trois hommes qui ont illustré ce nom, il est sans contredit le plus illustre. C'est en France que l'éducation développa les généreuses et brillantes qualités qu'il avait reçues de la nature. Il fit ses études au collége Mazarin, et eut là pour professeur l'abbé Geoffroy, qui ne régentait alors que des enfans. Il paraît que Chénier n'était ni le plus révérencieux ni le plus docile de ses disciples. Quelques traits des feuilletons de ce pédant, et plus d'un passage des satires du poète, prouve que dès lors ils préludaient à cette guerre, où la férule passa bientôt des mains du maître dans celles de l'écolier. Chénier, qui avait embrassé la profession militaire, entra, en 1781, dans un régiment de dragons, alors en garnison à Niort : mais cette profession, qui alors n'était pas celle de la guerre, ne lui promettait pas assez de gloire; il y renonça bientôt pour se livrer tout entier aux lettres. A l'âge de 22 ans, il donna, en 1786, sa tragédie d'*Azémire*. Cette pièce promettait plus de talent qu'elle n'en prouvait; elle obtint peu de succès. Quatre ans après parut la tragédie de *Charles IX*. Également hardi sous les rapports politiques et sous les rapports philosophiques, cet ouvrage ne fut pas sans influence dans la révolution, qui de son côté influa sur l'effet prodigieux qu'il produisit. En tout temps Charles IX, par sa propre valeur, aurait obtenu un grand succès. Chénier affectionnait particulièrement cette pièce, à laquelle il dut son premier triomphe, et jusqu'au dernier moment il s'est complu à la perfectionner. Ce drame, dirigé contre l'intolérance et le despotisme, fut attaqué comme attentatoire à la monarchie et à la religion. La tragédie de Henri VIII suivit celle de Charles IX. Le succès qu'elle obtint fut moins grand. Plus pathétique que politique, elle remuait moins les passions révolutionnaires; nous la croyons néanmoins supérieure. Elle abonde en scènes et en situations touchantes; et si jamais elle est rappelée au théâtre, d'où je ne sais quelles considérations l'ont écartée, elle y produira plus d'effet encore qu'à l'époque de sa nouveauté. Cependant la révolution poursuivait sa marche. Chénier, qui avait embrassé cette cause avec toute l'impétuosité de son caractère, marchait avec elle, et écrivait sous son influence. De royaliste constitutionnel qu'il avait été d'abord, devenu républicain, il fit paraître son *Caius Gracchus*. Cet ouvrage, conçu dans les intérêts de la démocratie, fut accusé par les royalistes de ne favoriser que l'anarchie, et par les anarchistes, de ne préconiser que la modération. Une voix, et c'était celle d'un représentant (*voy*. ALBITE aîné), s'éleva contre cet hémistiche, *des lois et non du sang!* A cette voix, le sanglant comité dont cette maxime accusait le gouvernement, ordonna la suppression de l'ouvrage qui la consacrait. C'était réfuter d'avance les accusations qui leur ont donné Chénier pour complice. A l'époque où l'on défendait la représentation de Caius Gracchus, le frère de Chénier tombait sous la hache. Unis d'affection, mais divisés d'opinions, ces deux frères avaient adopté les principes sur lesquels la révolution était originairement fondée; mais tous deux ne s'étaient pas renfermés dans les limites de la constitution de 1791, lorsque la révolution les dépassa. André Chénier défendit la monarchie contre le parti de son frère avec autant de courage, et peut-être autant de talent que Marie-Joseph en mit à défendre la république contre les attaques de Marat et de Robespierre, qui voulaient y substituer, l'un la démagogie, l'autre la dictature. C'est sous la dictature de Robespierre qui, pour le tuer deux fois, voulait frapper Chénier dans son frère avant que de le frapper lui-même; c'est sous la dictature de Robespierre qu'*André* fut conduit à l'échafaud, moins en punition de ses opinions que de celles de Joseph, au supplice duquel le tyran préludait: et l'on n'a pas eu honte d'accuser celui-ci d'être complice de cet assassinat, lui qui, sans songer à ses propres dangers, sollicita jusqu'au dernier jour la grâce de son frère auprès des proscripteurs, dans la pensée desquels il se savait proscrit lui-même! Atroce accusation inventée, accréditée et accueillie par l'esprit de parti. Il est des hommes qui s'embarrassent peu d'outrager l'humanité entière, si par-là leur politique parvient à discréditer un homme. Chénier ne fut que trop sensible aux effets de cette horrible imputation. Il est plus facile au crime de braver l'accusateur qu'à l'innocence de supporter la calomnie. Après un long silence, Chénier y répondit par un des plus beaux morceaux qui soient dans son épître *à la calomnie*. Les vers qu'il y adresse aux mânes de son malheureux frère ont été dictés par un grand talent, par la sensibilité la plus profonde. Nous y renvoyons le lecteur. C'est la plus éloquente de toutes les réfutations. Il n'est pas superflu cependant de la fortifier par une dernière considération. Nous présentons au lecteur celle que M. Arnault énonça sur la tombe de son illustre confrère : « Poursuivi »par la calomnie, Chénier se ré»fugia dans les bras de sa mère; »se seraient-ils ouverts à son re»pentir s'il eût été couvert du »sang d'un frère? » Les faits qui se rattachent aux représentations de *Caius Gracchus* nous ont fait empiéter sur l'ordre des événemens. Reprenons-le. Chénier avait donné deux ouvrages nouveaux, et en faisait répéter un troisième quand il se vit contraint à renoncer momentanément à la scène. Les deux premiers ouvrages sont *Jean Calas* et *Fénélon*. *Timoléon* est le troisième. *Jean Calas*, que l'auteur n'a pas voulu flétrir du titre de drame, n'avait peut-être pas droit de prendre celui de tragédie. Cependant si l'on considère que dans cette pièce où les genres ne sont pas mélangés, et dont le sujet est des plus graves, le style est constamment noble et pathétique, et que les scènes les plus touchantes y sont terminées par le dénoûment le plus terrible, lui donnera-t-on une dénomination qui la rabaisse au niveau de *l'Honnête criminel*, ou de *la Brouette du Vinaigrier?* Ne plaçons pas *Calas* auprès de Phèdre ou de Zaïre; mais plaçons-le à côté de *Mélanie*, que d'après le sens vulgaire attaché à ce mot *drame*, aucun homme de goût n'est tenté d'appeler de ce nom, bien que l'intérêt de cette pièce semble ne résulter que d'intérêts privés, et que les personnages qui figurent là ne soient pas des hommes publics. Mélanie et Calas d'ailleurs ont plus d'un rapport ensemble. Dictés tous deux par une philosophie amie de l'humanité, ces deux ouvrages attaquent les crimes du fanatisme, et prouvent que la piété éclairée ne peut pas exister sans philanthropie. Ces deux ouvrages appartiennent à des hommes d'une raison et d'un talent supérieurs. Avouons-le pourtant sous le rapport du goût, La Harpe a l'avantage sur Chénier. Il a mieux senti, mieux observé les convenances : son style toujours noble est toujours naturel. Chénier cesse quelquefois d'être naturel pour être noble ; il n'est pas exempt d'emphase, et c'est dans le rôle de la servante de Calas que ce défaut se fait surtout remarquer. On ne le retrouve pas dans Fénélon, une des pièces les plus touchantes qui soient à la scène. Chénier y fait preuve d'une souplesse de talent bien rare. Par cette pièce, où il prête à Fénélon une bonne action que cet archevêque eût été capable de faire, et que Fléchier a faite, Chénier mérita la haine de l'intolérance irréligieuse sans se concilier le suffrage des dévots. La représentation de ces scènes, où l'on voit un pontife compatissant aux faiblesses humaines, devrait-elle être défendue par des amis de la religion? Est-ce dégrader un prêtre que d'en faire un homme? *Timoléon*, dont les répétitions avaient été interrompues quelques mois avant la mort d'*André Chénier*, fut représenté peu de temps après celle de Robespierre. Il obtint un grand succès. Les sentimens républicains dominent dans cette pièce, où cependant, à l'exemple de Voltaire, dans *Brutus*, Chénier a eu l'art de concilier les sentimens naturels avec les devoirs du citoyen. *Timoléon* n'offense ni les uns ni les autres. Il n'est ni faible ni atroce; il fait, pour prévenir la perte de son frère et l'asservissement de sa patrie, tout ce qu'on doit attendre d'un héros. Sa situation est éminemment tragique. Il s'en faut de beaucoup que La Harpe, qui a traité ce sujet, s'y soit élevé à la hauteur de Chénier. A l'exemple des anciens, il a fait intervenir le peuple dans cette tragédie mêlée de chœurs. La musique de Méhul n'a pas peu ajouté à l'effet de ces chœurs, qui sont fort beaux par eux-mêmes. Quelque succès qu'ait obtenu *Timoléon*, il fut plutôt une source de peine que de jouissance pour son auteur, puisque l'on en prit occasion pour l'accabler des calomnies que nous avons réfutées, et qu'on se prévalut du choix de ce sujet pour affirmer que Chénier ne l'avait traité que dans l'intention de faire applaudir en scène ses propres principes et ses propres actions. Soit par suite des dégoûts que lui causa tant d'acharnement, soit par suite des occupations que lui donnèrent les affaires publiques, Chénier laissa passer plusieurs années sans rien donner de nouveau à la scène. Ce n'est qu'à l'époque du couronnement qu'il composa la tragédie de *Cyrus*. Ainsi que M. de *Lalli Tollendal* et M. de *Châteaubriand*, Chénier avait trouvé de grands traits de ressemblance entre ces deux conquérans qui relevèrent les autels (*voyez* la préface d'Atala). *Cyrus* n'eut pas de succès, et ce n'est pas à ses défauts comme ouvrage dramatique qu'il faut l'imputer. En consentant à faire cet ouvrage de circonstance, Chénier s'était mis dans une des situations les plus fausses. Après avoir agi si vigoureusement contre la monarchie, il ne pouvait guère écrire pour un monarque sans se compromettre. D'ailleurs son caractère inflexible ne lui permettait pas d'abjurer ses principes. Aussi se reproduisent-ils sans cesse dans cet acte de complaisance où les éloges mêmes sont des conseils. Les éloges déplurent au public, les conseils ne plurent pas au prince, et Chénier perdit sa réputation d'indépendance par celui de ses ouvrages qui devait peut-être la lui mériter le plus. Sous le rapport littéraire, *Cyrus* n'est pas à l'abri de quelques critiques. Cette imitation du *Ciro riconosciuto* de Métastase rappelait un peu trop Mérope, qu'on ne fera jamais oublier. Le style en est souvent plus lyrique que tragique. Il offre toutefois des beautés d'un ordre supérieur, telles que l'imitation de la prophétie de Daniel, telles que le serment que prête *Cyrus* en recevant la couronne, et certaine invocation où se trouvent ces vers :

Que respectant des lois les volontés suprêmes,
Le prince ait des amis et non pas des sujets;
Sans craindre les combats qu'il chérisse la paix;
Que les pleurs des vaincus désarment sa victoire;
Qu'il aime le mérite et permette la gloire.
L'estimer dans autrui c'est déjà l'obtenir.
Prompt à récompenser, qu'il soit lent à punir.
Tels sont les vœux publics; j'ose les faire entendre.

Ces vers et tant d'autres, dictés par le même esprit, ne sont pas d'un flatteur. *Cyrus* est le dernier ouvrage que Chénier ait fait représenter. Il n'avait cependant pas renoncé au théâtre. Plusieurs ouvrages publiés après sa mort en font foi. De ce nombre est un *Philippe second*, qui était reçu depuis long-temps au Théâtre-Français; un *Tibère*, qu'on a espéré un moment voir paraître sur la scène française, et que d'injurieuses considérations, étrangères toutefois à l'auteur, en ont écarté. Dans ces deux productions, le génie de Chénier brille de tout l'éclat qu'un talent consommé peut lui prêter. Les autres ouvrages complets, trouvés dans son portefeuille, sont une tragédie de *Brutus et Cassius*, des imitations de l'*OEdipe-roi* et de l'*OEdipe à Colone*, de *Nathan-le-Sage*, d'après *Lessing*. On y a trouvé aussi des fragmens d'*une Ecole du scandale*, d'après Shéridan, et d'une traduction de l'*Electre* de Sophocle. Chénier avait de plus commencé un *Werther*, dont plusieurs personnes ont entendu des fragmens : il paraît qu'ils n'ont pas été retrouvés dans ses papiers. Ajoutés à un opéra en un acte, intitulé *le Camp de Grandpré*, et à une petite comédie en un acte, intitulée *Edgard, ou le Page supposé*, représentée (en 1785) et non imprimée, ces fragmens compléteraient la liste des œuvres dramatiques de Marie-Joseph Chénier. Mais à cela ne se bornent pas ses œuvres : en politique, il a parlé sur quantité de questions importantes; sur les récompenses dues aux savans, aux écrivains et aux artistes; sur la conservation des monumens, des livres et des objets de sciences et d'art; sur l'organisation générale de l'instruction publique; sur l'établissement spécial du conservatoire de musique. En littérature proprement dite, indépendamment d'un écrit sur la liberté des théâtres, 1789, on lui doit divers articles insérés dans le *Mercure* en 1809 et 1810; une traduction de la poétique d'Aristote, et plusieurs discours sur les premiers siècles de la littérature française, discours lus à l'Athénée de Paris. De plus, il a composé, en 1809, un travail connu sous le titre de *Tableau de l'état et des progrès de la littérature française* depuis 1789. Ce tableau contient l'énumération, l'analyse et l'appréciation de tout ce que cette période de vingt ans a produit de remarquable dans toutes les parties auxquelles l'art d'écrire peut être appliqué; et cette période, qui n'a pas été stérile, n'a rien produit en littérature de supérieur à cet ouvrage où elle est justifiée. A quelque époque que ce soit, on en trouverait peu même qu'on puisse lui comparer. Des chants et des odes dont presque tous les sujets sont patriotiques; des imitations d'Ossian; des fragmens d'une épopée, intitulée la *Bataviade;* le premier chant d'un poëme *sur les Principes des arts*, poëme non moins remarquable par la justesse et la finesse des observations que par la grâce et le piquant du style; plusieurs épîtres politiques ou philosophiques; une *traduction* élégante et facile de l'*Art poétique d'Horace;* une *épitre sur la calomnie*, épître inspirée par la plus juste indignation, et remplie de vers marqués tantôt au coin de la satire la plus maligne, tantôt empreints de la sensibilité la plus profonde ; une *Épître à Voltaire*, épître qui semble avoir été dictée par le poète philosophe auquel elle est adressée ; enfin des satires pleines de raison, de sel et d'enjouement, voilà ce dont se composerait la collection complète des œuvres de Chénier, collection encore à faire. La vie de Chénier fut des plus agitées. Il avait embrassé les principes de la révolution ; il fut un de ses poètes, ou plutôt il fut un des poètes de la liberté, car jamais il n'a chanté qu'elle. Nommé député à la convention en 1792, ses opinions dans toutes les circonstances furent celles des Vergniaud, des Gensonné, des Guadet; il vota comme eux dans le procès de Louis XVI, et méritait d'être proscrit comme girondin par les terroristes, à la chute desquels, plus heureux que les premiers, il eut pourtant le bonheur d'assister et de contribuer. Après le 10 thermidor, il travailla, avec une ardeur infatigable, à réparer les atrocités, à mettre un terme aux injustices enfantées par l'horrible système qui venait de succomber. Nombre de proscrits lui ont dû la vie et la liberté ; il a sauvé Dupont de Nemours. C'est sur sa proposition que le général Montesquiou et le citoyen Talleyrand de Périgord furent redevables du décret qui leur rendit une patrie. Enfin il prit part, après la terreur, à tous les actes par lesquels la convention tenta de se réconcilier avec l'humanité; et pendant la terreur, il avait été étranger à tous les actes par lesquels cette législation s'en était rendue l'effroi. Mais Chénier, dit-on, a provoqué le décret par lequel le Panthéon a été ouvert aux restes infâmes de Marat. Non, le poète qui avait dit : *Des lois et non du sang*, n'a pas été le panégyriste de l'apôtre du meurtre. Aussi dans le rapport qui précéda le projet de décret en question (Moniteur du 7 frimaire an 2), Chénier ne parle-t-il que de Mirabeau, que ses talens avaient fait admettre dans le Panthéon, et dont sa vénalité l'a fait exclure. Dans ce rapport, que le nom de Marat ne souille pas une fois, Chénier, qui l'avait rédigé, exprimait ses propres opinions. Dans le décret rédigé par le comité d'instruction publique, il ne faut voir que l'opinion de ce comité, dont Chénier était l'organe. Pourquoi, dira-t-on, ne s'est-il pas refusé à ce ministère? Vous qui faites cette demande, n'avez-vous jamais fléchi sous les circonstances? et quelles circonstances que celles où Chénier se trouvait alors! Chénier entra dans le complot du 18 brumaire; mais il fut prouvé qu'en cela il voulait plus le renversement du directoire que l'élévation de Bonaparte. La chaleur avec laquelle il combattit, à la tête de l'opposition, les envahissemens progressifs du pouvoir consulaire, le firent comprendre dans l'élimination que l'on vit bientôt subir au tribunat. Chénier, appelé alors aux fonctions d'inspecteur-général de l'instruction publique, se fit un scrupule de les remplir avec la plus grande exactitude, malgré les infirmités qui l'accablaient. Destitué malheureusement, non pas pour lui, au sujet de la publication de son *Epître à Voltaire*, il tomba dans le plus affreux dénûment, et montra à cette occasion qu'un grand courage est l'allié naturel d'un grand talent. Il n'avait pas encore trouvé des ressources suffisantes contre ses besoins, dans les productions de son esprit, quand Napoléon lui assura une pension de 8,000 francs. Il n'en a pas joui long-temps. Le 11 janvier 1811, il succomba à la maladie qui le travaillait depuis douze ans. Ce fut une grande perte pour les lettres. Agé de 47 ans à peine, il n'avait pas à beaucoup près fourni la carrière que ses forces semblaient lui promettre de parcourir. C'est dans la vigueur, dans la maturité de son talent que la France l'a perdu. Sa mort fut l'occasion d'un grand scandale. M. de Châteaubriand, qui avait sollicité et obtenu à l'institut national ou impérial, la place du défunt, prétendit faire son procès à sa mémoire, dans le discours qui devait en contenir l'éloge. L'institut refusa de laisser prononcer le discours; et la majeure partie de ceux de ses membres qui se sont le plus fortement prononcés contre les prétentions du récipiendaire en cette circonstance, ont cessé depuis d'être portés sur la liste des immortels. Doué d'une âme énergique et passionnée, Chénier porta à l'extrême ses qualités et ses défauts. Placé dans une situation, engagé dans des événemens plus propres à faire ressortir ses défauts que ses qualités, il ne faut pas s'étonner qu'il ait été moins loué que décrié. Les éloges qu'on n'a pas pu lui refuser furent arrachés par son génie; il en méritait aussi par son caractère. Une grande élévation d'âme en faisait la base. D'elle provient cette infatigable émulation par laquelle toutes ses actions s'expliquent. Elle ne dégénéra jamais en envie; Chénier était trop orgueilleux pour être envieux : elle le rendit quelquefois coupable d'outrages, mais de bassesses jamais. Généreux jusque dans ses torts, ce n'est jamais que contre les forts qu'il combattit : quant aux faibles, c'est par des services qu'il aimait à s'en venger. Son âme, ouverte aux passions violentes, n'était pas plus fermée pour cela aux sentimens doux qu'aux sentimens généreux. Ennemi ou ami, tout malheureux pouvait compter sur lui. Pieux envers sa mère, affectionné envers ses frères, c'est dans ces sentimens qu'on lui contesta qu'il puisait ses consolations et ses chagrins. S'il eut des ennemis, il eut des amis, et mérita les uns et les autres. Constant dans toutes ses affections, il le fut surtout dans ses amitiés et dans sa haine, parce qu'elles n'étaient en lui que le résultat de l'estime ou du mépris. Voilà ce qui regarde son cœur : quant à son esprit, étudiez-le dans ce qu'il a produit; voyez s'il en est beaucoup qui lui puissent être comparés pour l'étendue, la solidité, la rectitude, la finesse, la vigueur, la souplesse, la légèreté, et la grâce même. Chénier est mort dans la force de l'âge, lorsque ses aptitudes, fortifiées par l'étude et l'expérience, l'avaient rendu non-seulement supérieur à ses rivaux, mais à lui-même.

CHÉNIER (**Marie-André de**), naquit à Constantinople, le 29 octobre 1762. Frère aîné de l'auteur de *Charles IX*, de *Tibère* et de *Fénélon*, il était le troisième fils de Louis de Chénier, consul général de France, et d'une Grecque remarquable par son esprit et sa beauté. Ainsi, grâce à un caprice ingénieux du sort, ces deux jeunes gens, nés avec une imagination éminemment poétique, mêlaient dans leurs veines le sang de la nation d'Homère et le sang de la nation de Racine. André Chénier fut envoyé en France dès l'âge le plus tendre; il commença ses études à Carcassonne, sous la direction d'une tante, sœur de son père, et les termina plus tard au collége de Navarre, à Paris. Dès sa première jeunesse, il manifesta pour la poésie une passion et des talens précoces. Il sut promptement le grec, alors généralement négligé, et développa, par la lecture des chefs-d'œuvre antiques, les heureuses dispositions qu'il avait reçues en naissant, sur cette terre, ancien berceau du génie et de l'héroïsme. A vingt ans, il entra comme sous-lieutenant au régiment d'Angoumois; mais l'oisiveté, inséparable alors des habitudes d'une vie de garnison, lui fut insupportable. Il revint à Paris, avide de cette gloire noble et rare que l'homme ne doit qu'à lui-même, et persuadé que le talent ne saurait l'obtenir, s'il n'est secondé par le travail. Aussi reprit-il ses études avec une ardeur inconcevable, et sut-il conquérir, dès cette époque, l'honorable amitié de Lavoisier, de Palissot, de David et de Lebrun. Au retour d'un voyage qu'il fit en Suisse, pour rétablir sa santé affaiblie par le travail, il fut attaché à M. de La Luzerne, ambassadeur en Angleterre. Les déplaisirs qu'il éprouva dans cette position, l'en éloignèrent bientôt. Après divers voyages, ce fut en 1788 qu'il se fixa à Paris, et composa l'ébauche de ces poésies originales et gracieuses, où brille l'empreinte d'une imagination antique, et le germe d'un talent véritable. Cependant, l'aurore d'une révolution régénératrice vint à briller pour la France; André Chénier ne resta pas oisif dans ce grand mouvement de tous les esprits. Ami constant de la liberté, ennemi opiniâtre de la licence, il attaqua également par des écrits courageux, et les abus qu'il était nécessaire de renverser, et les abus qu'il était dangereux d'introduire. La haine acerbe et aveugle des partis a voulu accréditer, à cet égard, l'existence d'une prétendue inimitié politique, qui aurait existé entre Chénier et son frère Marie-Joseph, *plus jeune que lui*; différence d'âge qu'on oublie, parce qu'elle disparut de bonne heure devant l'aînesse de la gloire; cette inimitié n'exista jamais. L'auteur de *Charles IX* embrassa les principes révolutionnaires avec toute l'ardeur de son génie; et le chantre de la *Jeune Captive*, avec toute la modération du sien: mais au fond, les idées étaient les mêmes; elles ne variaient que par la forme; le but désiré était commun, la conquête de la liberté. Les moyens suivis pour l'atteindre ont pu faire présumer entre les deux frères quelque dissidence politique, mais aucun nuage ne troubla jamais l'amitié sainte et fraternelle dont ils ne cessaient de se donner des preuves. A l'époque où l'on jugea le roi, André Chénier qui, dans un journal rédigé de concert avec Regnault de Saint-Jean-d'Angély, écrivait depuis long-temps en faveur de ce monarque infortuné, s'offrit, ainsi que son collaborateur, à le défendre devant la convention. La lettre signée dans la nuit du 17 au 18 janvier, par laquelle Louis XVI réclame le droit d'appeler au peuple du jugement de la convention, est d'André Chénier. Contraint de se cacher, ce fut à Versailles, dans un asile que lui procura son frère, qu'il se mit quelque temps à l'abri des fureurs ultrà-révolutionnaires; mais ayant eu l'imprudence généreuse d'en sortir pour donner quelques consolations à la famille de M. Pastoret, qui venait d'être arrêté à Passy, André Chénier se trouva dans la maison de cet ami malheureux, au moment où une visite domiciliaire s'y effectuait; arrêté comme suspect, il fut jeté dans les cachots. Marie-Joseph Chénier, alors député, mais en butte à la haine de Robespierre, s'efforça vainement de briser les chaînes d'un frère chéri; le silence et l'oubli devinrent les seules chances favorables au jeune poète, que menaçait la hache des révolutions. Mais M. Chénier père ne put contenir sa tendresse inquiète; devenu, par un motif sacré, le solliciteur asssidu des tyrans de l'époque, il obtint de l'un d'eux cette réponse, qui d'abord favorablement interprétée, fut éclaircie bientôt par une sanglante catastrophe. « Quoi! est-ce parce qu'il porte » le nom de *Chénier*, parce qu'il » est le frère d'un représentant, » que depuis six mois on ne lui a » pas encore fait son procès? Allez, monsieur, votre fils sortira » dans trois jours. » Affreuse prédiction dont l'accomplissement ne se fit pas attendre! André Chénier, traduit devant le tribunal révolutionnaire, ne daigna pas même se défendre. Déclaré *ennemi du peuple*, convaincu d'avoir *écrit contre la liberté et défendu la tyrannie*, il fut encore chargé de l'étrange délit d'avoir *conspiré* pour s'évader. Condamné à mort, son exécution fut fixée au 7 thermidor (23 juillet 1794); deux jours de plus, sa vie et son talent n'étaient pas enlevés à la France. André Chénier monta à huit heures du matin sur la charrette des condamnés. Le sort, à son dernier moment, lui réservait une pénible et douce rencontre; un de ses amis devait mourir aussi, et c'est ensemble qu'ils marchèrent à la mort! L'infortuné Roucher prit place sur le même banc que Chénier; et durant le trajet fatal, on raconte qu'ils récitèrent alternativement la première scène d'Andromaque, chef-d'œuvre de tous les siècles, où sont exprimés en vers immortels les sentimens profonds du malheur et de l'amitié. On ajoute que, prêt à partir pour l'échafaud, Chénier, en se frappant le front, s'écria : *Et pourtant j'avais quelque chose là!* Le talent de ce jeune poète n'était pas encore formé; mais ce qu'il a fait laisse deviner tout ce qu'il aurait pu faire. Une poésie originale sans bizarrerie, gracieuse sans fadeur, des sentimens pleins d'une mélancolie communicative, caractérisent des essais qu'il sentait lui-même la nécessité de revoir avec un soin rigoureux. Parmi ces premières productions d'un génie brillant d'espérances, on remarque un poëme de *l'Invention*, l'idylle intitulée *le Malade*, et l'ode connue sous le titre de *la Jeune Captive*, pièce charmante qu'il composa en prison, pour madame de Coigny (Fleury.) Ainsi la France, comme à l'époque des deux Corneille, aurait vu deux poètes célèbres unir leurs palmes fraternelles, si l'un d'eux n'avait péri presque à son aurore sous le glaive impitoyable de la terreur. Nous ne réfuterons pas ici la calomnie hideuse qui voulut rendre Marie-Joseph Chénier responsable de la mort de son frère. Affreuses époques que celles où la nature même est en butte aux plus sanglantes accusations, et où les partis fanatisés cherchent un motif à leur haine dans l'invention des crimes les plus absurdes! Les œuvres d'André Chénier ont paru en 1820; l'éditeur, M. H. de Latouche, les a fait précéder d'une notice qu'on ne saurait lire sans le plus vif intérêt.

CHÉPY (Pierre), né à Paris, en 1770, et fils d'un procureur au parlement. Il embrassa la cause de la révolution avec tout l'enthousiasme de la jeunesse, se fit recevoir dans la société des amis de la constitution, où il parla fréquemment; fut nommé, en 1792, secrétaire de légation à Liége, où la prévention contre ses principes politiques ne lui permit pas de demeurer long-temps; passa en la même qualité et dans la même année à Lisbonne, d'où il fut contraint de se retirer, ayant été accusé auprès du gouvernement portugais d'avoir fait, pendant la traversée, l'apologie de l'insurrection du 10 août. De retour à Paris, il fut demandé par le général Dumouriez, pour remplir une mission politique dans les Pays-Bas, ce qui lui valut ultérieurement sa nomination à la place de commissaire du pouvoir exécutif à Bruxelles. Arrêté par ordre de ce général, il recouvra sa liberté par l'intermédiaire des représentans du peuple; revint à Paris pour rendre compte de sa conduite au conseil exécutif, et l'informer des desseins du général qu'il avait pénétrés. Le ministère des relations extérieures auquel il n'avait pas cessé d'être attaché, le nomma agent politique près l'armée des Alpes, pour diriger les rapports secrets avec les pays voisins. Les représentans du peuple le chargèrent de négocier avec la république de Genève un emprunt de diverses armes qu'il obtint. Les principes politiques qu'il eut l'occasion de développer dans les départemens de l'Isère et du Mont-Blanc, ayant fait souvenir les meneurs de 1793, qu'il avait écrit avec indignation, dans le *Patriote français*, contre les massacres du 2 septembre et contre le système de Marat; ils le firent arrêter à Grenoble, conduire à Paris sous escorte, renfermer dans la maison d'arrêt des Carmes, d'où la journée du 9 thermidor put seule le retirer. En 1795, le gouvernement le nomma vice-consul à Rhodes, où il exerça ses fonctions jusqu'au moment où les Turcs, par suite de l'invasion d'Égypte, se saisirent de sa personne, et lui firent subir pendant près de trois ans, au milieu des ravages de la peste, toutes les rigueurs de l'esclavage. Pendant sa captivité, il fut nommé par le directoire au consulat d'Ancône, que les circonstances ne lui ont jamais permis d'occuper. Renvoyé en France par la Porte-Ottomane, d'après l'intervention de la Russie, il fut, en dédommagement de taut de souffrances, nommé agent consulaire à Guernesey et Gersey, où malgré les tracasseries du gouvernement britannique, qui lui refusa son *exequatur*, il sut se maintenir jusqu'à la rupture du traité d'Amiens. En 1803, il fut nommé commissaire-général de police à Brest, où il est resté jusqu'en mai 1814, époque de la suppression de cette place; il a été admis depuis, par le roi, à jouir d'une pension de retraite, que le désintéressement avec lequel il a géré tous ses emplois lui rendait bien nécessaire.

CHÉRIN (Louis-Nicolas-Henri), fils d'un savant généalogiste, s'adonna lui-même à cette profession jusqu'à l'âge de 30 ans. Il fit imprimer, en 1788, un discours tendant à faire connaître l'origine de la noblesse, ses différentes espèces, ses droits et ses prérogatives, la manière d'en établir les preuves, et enfin les causes de sa décadence. Lorsque la révolution éclata, Chérin était généalogiste des ordres du roi et conseiller à la cour des aides, chargé spécialement des actes ayant rapport à la féodalité. Le moment n'était guère favorable à la science héraldique. Il quitta les archives pour embrasser le parti des armes. Accusé, en 1792, d'avoir soustrait des titres de noblesse, il repoussa victorieusement cette inculpation, et partit pour l'armée du Nord. Il y servait, l'année suivante, en qualité d'adjudant-général, et se conduisit comme un homme d'honneur lors de la défection de Dumouriez. Après avoir annoncé à la convention les succès des garnisons de Maubeuge et de Valenciennes, Chérin donna des détails importans sur la défense de cette dernière place; et lorsqu'au mois de juillet 1793 elle se rendit aux Autrichiens, il se joignit à l'armée de la Vendée sous les ordres du général Hoche. Au mois d'avril 1796, Chérin, envoyé dans le Berri pour y comprimer l'insurrection royaliste, contribua à la défaite des chouans à Sancerre. Il fut désigné pour accompagner le général Humbert dans l'expédition d'Irlande, entreprise en octobre de la même année, et adressa une fort belle exhortation à l'armée expéditionnaire. En 1797 il fut nommé général de brigade et commandant de la garde du directoire. Élevé peu de mois après au grade de général de division, Chérin devint, en même temps, chef de l'état-major de l'armée du Rhin. En 1799, il remplaça, dans ce même grade, le général Ernouf à l'armée du Danube; il y servit sous les généraux en chef Jourdan et Masséna, et mourut au mois de juin de la même année, à la suite des blessures honorables qu'il avait reçues. Masséna et Chénier firent son éloge; ce dernier obtint que ses restes fussent réunis à ceux des généraux Hoche et Marceau. Chérin a publié : *la Noblesse considérée sous ses différens rapports dans les assemblées générales et particulières de la nation,* Paris, 1788, in-8°; *Abrégé chronologique d'édits, déclarations, règlemens, arrêts et lettres-patentes des rois de France de la 3me race, concernant le fait de noblesse,* Paris, 1788, in-12.

CHÉRON (LOUIS-CLAUDE), littérateur estimable, est né à Paris le 2 octobre 1758, et mort à Poitiers le 13 octobre 1807. Le plus connu de ses ouvrages est une imitation de la meilleure pièce du théâtre comique anglais, *School for scandal;* ce qui, par parenthèse, ne veut pas dire *l'Ecole du scandale,* mais *l'Ecole de la médisance.* Il y a dans cette excellente comédie de Shéridan deux parties bien distinctes, deux tableaux également bien tracés : la peinture animée des caquets, des calomnies et des scandales du grand monde; et le portrait de l'hypocrite de mœurs. M. Chéron a choisi cette dernière, et l'a imitée sur la scène française avec autant d'élégance que de goût et de fidélité. Après avoir paru sous différens titres, *l'Homme à sentimens, le Moraliseur, Valsain et Florville,* cette pièce a repris celui de *Tartuffe de mœurs,* qui lui est toujours resté. On doit à Chéron quelques autres traductions de l'anglais, telles que celles du roman de *Tom Jones,* par Fielding, et plusieurs brochures de peu d'importance. Il était dépourvu du talent de créer, mais il possédait à un degré assez remarquable celui de coordonner et de polir les créations d'autrui. Les manuscrits qu'il a laissés à sa famille n'ont pas vu le jour; et le Théâtre-Français, qui avait reçu deux pièces de lui, ne s'est pas empressé de les faire représenter après sa mort. On n'en connaît pas même les titres. Chéron fut, en 1790, nommé administrateur du département de Seine-et-Oise, siégea à l'assemblée législative parmi les libéraux modérés, fut incarcéré pendant la terreur, mis en liberté au 9 fructidor, refusa ensuite d'entrer aux cinq-cents, et mourut préfet de la Vienne.

CHÉRUBINI (MARIE-LOUIS-CHARLES-ZÉNOBIE-SALVADOR), musicien-compositeur, membre de l'académie royale des beaux-arts, l'un les surintendans de la musique du roi, et membre de la légion-d'honneur, est né à Florence, le 8 septembre 1760. Dès l'âge de 9 ans, il apprit la composition sous Bartholomeo-Félici, et sous son fils, Alessandro, compositeurs distingués de la fin du 18me siècle. Après leur mort, il passa sous la direction de Pietro-Bizzari et de Giuseppe Castrucci. Ses progrès furent tels, qu'avant l'âge de 13 ans il avait composé et fait exécuter à Florence une messe et un intermède; et, avant 18 ans, donné avec un égal succès des ouvrages à l'église et au théâtre. En 1778, le grand-duc de Toscane, Léopold II, que son goût éclairé rendait l'ami et le protecteur des artistes, accorda à

M. Chérubini une pension qui permit au jeune compositeur de se rendre à Bologne, où résidait le célèbre Sarti, sous lequel il désirait perfectionner ses études. Sarti prit en amitié son élève, et lui donna d'excellens conseils, qui le fortifièrent dans la science du contrepoint et du style idéal; il le chargea même pour le mieux exercer, ou lorsqu'il était trop pressé par de nombreuses occupations, de la composition des seconds rôles de ses opéras, en sorte que les partitions du maître renferment beaucoup de morceaux dus à la verve de l'élève. Après avoir passé quatre ans sous la direction de Sarti, M. Chérubini se rendit, en 1784, à Londres, où il demeura pendant deux ans, et où il fit représenter les opéras de *la Finta Principessa* et *Giulio Sabino*. Avant de se fixer à Paris, où il était venu en 1786, il alla à Turin, en 1788, et y donna l'opéra d'*Iphigénie en Aulide*. De retour en France, il composa pour le théâtre de l'Académie royale de Musique, l'opéra de *Demophoon*, le premier ouvrage qu'il ait fait exécuter par des artistes français. Il est auteur de différens morceaux détachés qui furent placés dans les opéras italiens joués à Paris, par l'excellente troupe de *bouffes*, dans les années 1790 et suivantes. On se rappelle encore avec quel enthousiasme les *dilettanti* applaudissaient l'admirable quatuor, *Cara, da voi dipende*, introduit dans l'opéra *dei Viaggiatori felici*. Depuis long-temps M. Chérubini se préparait à donner son grand opéra de *Lodoiska*, qui fut représenté en 1791, sur le théâtre Feydeau. Cet ouvrage fait époque dans la vie de l'auteur et dans l'histoire de l'art; il développa un genre nouveau, remarquable par la réunion de toutes les richesses instrumentales aux chants les plus larges et les plus magnifiques. *Elisa*, *Médée*, *les deux Journées*, et quelques autres compositions d'un genre moins élevé, mais où se sont fait également remarquer le génie et la science de l'auteur, suivirent à peu d'intervalle *Lodoïska*. *Les deux Journées*, qui fournirent à Juliet l'occasion de développer son talent de comédien, si naturel et si vrai, et à Mme Scio son jeu plein d'âme et sa belle voix, furent proposées par la classe des beaux-arts, dans son rapport sur les prix décennaux, pour une mention honorable. Les succès que M. Chérubini obtenait dans sa patrie adoptive, portèrent sa réputation dans toute l'Allemagne, où ses ouvrages furent représentés avec un succès soutenu. Il se rendit à Vienne en 1805, et fit jouer, sur le théâtre impérial de cette ville, l'opéra de *Faniska*. De retour à Paris, en 1806, il s'est de nouveau livré à la composition, et a donné principalement une *messe à trois voix*, avec orchestre, dans laquelle on remarque une savante réunion des beautés du genre ancien et du genre moderne. A l'organisation du Conservatoire de musique, il en fut nommé l'un des cinq inspecteurs, et fut conservé lors de la réforme qui eut lieu plusieurs années après. On sait qu'il a pris part à la composition de quelques méthodes publiées par le Conservatoire, entre autres celles de violon et de violoncelle, dans lesquelles il a ajouté, sous les gammes, des basses en contre-point, jugées d'excellentes études. Il a publié avec MM. Gossec, Méhul et Lesueur, un ouvrage sous le titre de *Principes élémentaires de musique, suivis de solféges, pour servir à l'étude, au Conservatoire de musique*, 2 volumes, grand in-4°, Paris, 1802. M. Chérubini fait partie du jury chargé de l'examen de la composition musicale des ouvrages destinés à l'académie royale de musique. Outre une foule de pièces détachées dans différens genres pour l'église, la chambre, le théâtre, et dans la musique instrumentale, particulièrement une sonate pour deux orgues, ce compositeur célèbre a publié, de 1773 à 1779, des *messes, psaumes, motets, oratorio, cantates, intermèdes*, exécutés à Florence, en 1780; *Quinto Fabio,* opéra en 3 actes (Alexandrie); en 1782, *Armida*, opéra en 3 actes (Florence); *Messenzio*, opéra en 3 actes (même ville); *Adriano in Siria* (Livourne); en 1783, *Quinto Fabio* (Rome); *Lo Sposo di tre femine;* en 1784, l'*Idalide*, opéra en 2 actes (Florence); *Allessandro nell' Indie* (Mantoue); en 1785, *la Fintaprincipessa* (Londres); en 1786, *Giulio Sabino*, et un grand nombre de morceaux ajoutés à l'opéra du *Marquis de Tulipano* (Londres); en 1788, *Ifigenia in Aulide* (Turin); *Demophoon* (Paris); en 1790, additions à l'*Italiana in Londra*, de Cimarosa (Paris); en 1791, *Lodoiska* (Paris); en 1793, *Koukourgi*, opéra inédit; en 1794, *Élisa* (Paris); en 1797, *Médée* (Paris); en 1798, *l'Hôtellerie portugaise* (Paris); en 1799, *la Punition*, *la Prisonnière* (Paris); en 1800, *les Deux Journées* (Paris); en 1803, *Anacréon* (Paris); en 1804, *Achille à Scyros*, ballet (Paris); en 1806, *Faniska* (Vienne); en 1809, *Pigmalione* (sur le théâtre des Tuileries); en 1810, le *Crescendo*, en un acte; *les Courses de New-Market*, aussi en 1 acte; en 1813, *les Abencerrages*, opéra en 3 actes, paroles de M. de Jouy; en 1814, *Bayard à Mézières*, en 1 acte, en société avec MM. Boïeldieu, Catel et Nicolo; enfin, en 1821, *Blanche de Provence, ou la Cour des fées*, opéra allégorique en 3 actes, avec MM. Berton, Boïeldieu, Kreutzer et Paër.

CHEVALIER (*voyez* LELIÉVRE).

CHEZY (ANTOINE-LÉONARD), professeur de langue et littérature shanskrites au collége royal de France. L'érudition de ce savant orientaliste pourrait faire soupçonner qu'il est originaire de la presqu'île de l'Inde, qu'il a parcouru les bords du Gange et du Catabeda, ou qu'il a été élevé par quelque bramine; cependant M. Chézy est né à Paris (en janvier 1773); il n'a jamais voyagé, et c'est dans cette ville qu'il a appris la langue qu'il professe aujourd'hui. Son père, directeur de l'école des ponts-et-chaussées, lui fit donner une éducation brillante et solide. M. Chézy avait un goût décidé pour les langues orientales. Il passa de l'école Polytechnique au collége de France; il y suivit les cours de MM. Audran, Caussin, Silvestre de Sacy, etc. Ce dernier signala souvent M. Chézy comme un de ses élèves les plus distingués. Il a traduit du persan le poëme *Medjnoun et Leila*, 1807, 2 vol. in-18; et il a publié, en 1814, un épisode, tiré du shanskrit, intitulé: *Yadjnadatta-Badha, ou la mort de Yadjnadatta*, in-18. La chaire de langue shanskrite qu'occupe aujourd'hui M. Chézy, a été créée pour lui par Louis XVIII. S. M. l'a également nommé membre de la légion-d'honneur.

CHIAPPE (Ange), et non pas *André*, comme l'appelle mal à propos la *Biographie des hommes vivans,* est né dans la Corse, et fut député, par cette île, à la convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour l'appel au peuple, puis pour la détention de ce prince pendant la guerre et pour sa déportation à la paix. Enfin il se déclara pour le sursis à l'exécution de son jugement. Le 20 avril 1793, il proposa à la convention de déclarer qu'elle ne retirait point sa confiance à vingt-deux de ses membres dénoncés par les sections de Paris. Le 21 décembre 1794, il fut élu secrétaire de l'assemblée. Envoyé en mission dans le Midi, il annonça l'insurrection *terroriste* de Toulon, à travers laquelle il s'était fait jour le sabre à la main. Un décret l'attacha ensuite spécialement à l'armée des Alpes; et au commencement de l'an 4, il annonça l'acceptation de la constitution par l'aile droite de l'armée d'Italie. Député au conseil des cinq-cents, il y parla dans la séance du 7 novembre 1795, contre le décret d'arrestation de plusieurs nouveaux députés, accusés d'avoir pris part à la révolte de quelques sections de Paris contre la représentation nationale, dans la journée du 13 vendémiaire. En l'an 5, il demanda l'envoi de la constitution dans les départemens du Golo et du Liamone, qui formaient alors les deux divisions de la Corse. Plus tard il fut envoyé en qualité de sous-préfet à Alba, département de la Stura. Après la restauration, il revint à Paris, qu'il continue d'habiter. C'est encore mal à propos que la *Biographie* déjà citée prétend qu'après la journée du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), qui mit le général Bonaparte à la tête du gouvernement, il aurait été successivement juge et procureur impérial en Corse. Le fait est faux: M. Ange Chiappe n'a jamais été magistrat. On l'a confondu avec son frère Pierre-François, qui, étant juge avant la révolution, a toujours suivi la carrière de la magistrature, et est mort, en 1811, procureur-général à la cour impériale d'Ajaccio. — Jean-Jacques **CHIAPPE**, fils de ce dernier, est officier du génie. Le 24 octobre 1814, le roi lui accorda la décoration de la légion-d'honneur, en récompense de services bien antérieurs, et sur un travail fait dans les bureaux du génie, d'après la demande de M. le maréchal duc d'Albuféra. Pendant les *cent jours,* Napoléon l'attacha à sa personne, et le nomma, le 29 mai 1815, officier d'ordonnance, puis chef de bataillon du génie, et officier de la légion d'honneur. Il est maintenant employé à Lille, en qualité de capitaine du génie.

CHIARAMONTI (JEAN-BAPTISTE), savant, qui a écrit avec beaucoup de philosophie. Il n'a produit que des notices détachées, mais où se trouvent beaucoup d'érudition et des aperçus neufs. Nous ne partageons pas entièrement les opinions qu'il émet dans sa dissertation sur le *Gouvernement paternel des Romains*. Ce gouvernement *paternel* achetait la liberté de Rome, au prix de l'esclavage du monde ; merveille étonnante sans doute, mais dont la grandeur disparaît devant l'énormité de son injustice. Le traité de *Chiaramonti sopra il commercio*, est digne des études des hommes qui se livrent à l'économie politique. Il a rassemblé et publié à Brescia, en 1765, tous ses opuscules, lus dans l'espèce d'académie qui se tenait chez le fameux Mazzucchelli. Il est né à Brescia, en 1731, et mort dans la même ville, en 1796.

CHIARI (L'ABBÉ), l'un des plus célèbres comiques italiens, est né à Brescia, où il est mort en 1788. Rival de Goldoni, il n'a de ce dernier ni la franchise de dialogue, ni la vérité de pinceau. On pourrait trouver quelque ressemblance entre lui et Aristophane. Il met habilement et audacieusement la satire sur la scène, mais ses personnages sont moins des portraits que des *personnifications* de vices, de nations et de caractères ; il y a trop d'allégorie dans son talent. Molière, et souvent Goldoni, peignent un homme vicieux ou ridicule, par l'habile rapprochement des circonstances qui forcent son caractère à se trahir. Chiari, à l'exemple d'Aristophane, présente, en quelque sorte, l'abstraction et non l'action, l'idée et non la vie : pour pénétrer ces peintures ingénieuses, on est forcé à quelque travail d'esprit ; et la vérité de la nature, déjà si altérée par les combinaisons théâtrales, disparaît presque entièrement sous le voile nouveau de la plus spirituelle allégorie. Chiari aime aussi à tracer des portraits, non de l'homme mais de la profession ; non des penchans primitifs de notre nature, mais des modifications imprimées par telle ou telle position dans la société. Chiari a fait près de trois cents comédies, pleines de gaieté, de sel, de burlesque, de travestissemens, d'extravagances, d'énigmes et de talent. Il excellait à rendre piquans sur la scène, les patois nombreux des nombreux dialectes de l'Italie. Il saisissait la circonstance, flattait le goût du moment, captait l'amour populaire par une imitation grotesque et vive de ce qui plaisait davantage au peuple, et voyait cent représentations de ses pièces se succéder, et l'édition tomber dans l'oubli. On aurait de la peine à composer un petit volume de celles de ses pièces de théâtre qui méritent de survivre à la vogue qu'elles ont presque toutes obtenue dans leur nouveauté.

CHIFFLET (N.), membre de la chambre des députés de la trop mémorable session de 1815, qui termina ses travaux le 29 avril 1816, a été réélu en 1821, pour compléter la députation du département du Doubs, d'après les dispositions de la nouvelle loi des élections du mois de juin 1820, qui augmente le nombre des députés.

M. Chifflet est un de ces hommes qui se refuseront toujours aux concessions demandées par ceux qui connaissent le mieux leur siècle. On connait son amour violent pour l'ancien régime, amour qui se trouve rarement uni à quelques talens; ajoutons que M. Chifflet est loin d'en manquer. M. Chifflet arriva à la chambre de 1815 avec des idées tellement exagérées, qu'on peut affirmer que le même degré d'effervescence, chez ses collègues, eût certainement perdu la cause royale, et les aurait eux-mêmes rendus victimes de leur opiniâtreté. Le dévouement le plus louable a besoin d'être dirigé : celui de M. Chifflet dépassait toutes les bornes; il allait toujours plus loin que les ministres. Lorsque ceux-ci proposèrent la loi d'amnistie adoptée le 12 janvier 1816, il établit dans la discussion du projet que les biens de ceux qui seraient condamnés, devaient être confisqués. Peu de temps après, il chercha à prouver qu'il était indispensable que le clergé redevint *propriétaire* et qu'il fît un corps dans l'état, tandis que M. de Castelbajac luimême demandait seulement, au nom de la commission dont il était rapporteur, que le clergé fût autorisé à recevoir les donations qui seraient faites en sa faveur. La proposition de M. de Bonald, pour la suppression du divorce, fut soutenue, par M. Chifflet, de la manière la plus étrange: il parla de religion sans aborder la question civile; et la loi qui prononce l'abolition du divorce, loi si importante pour la société, semble avoir été discutée, grâces à sa logique, par des théologiens, et non par des législateurs. Cette grande question résolue par M. Chifflet chargé d'examiner la proposition, fut suivie d'une loi contraire à l'opinion des plus grands légistes. Il compte, parmi ses ancêtres, plusieurs membres du parlement de Franche-Comté. Il vient d'être nommé premier président de la cour royale de Besançon (novembre 1821).

CHINARD (J.), sculpteur, né le 12 février 1756, et mort à Lyon le 19 mai 1813, remporta à Rome le premier prix de sculpture le 12 juin 1786, honneur que n'avait encore eu aucun Français. Il a laissé un grand nombre de bustes et de statues qui sont estimés des connaisseurs. On remarqua au salon de 1806 deux bustes sortis de son ciseau : celui de l'impératrice Joséphine, et celui du prince Eugène. Il a eu quelque part aux sculptures de l'arc-de-triomphe de la place du Carrousel. Il était membre de l'académie et du cercle littéraire de Lyon.

CHOFFARD (Pierre-Philippe), dessinateur et graveur, naquit à Paris, en 1730, d'une famille peu favorisée de la fortune. Orphelin dès l'âge de 10 ans, il fut placé chez d'Heuland, graveur de géographie. Mais bientôt, trouvant ce genre trop circonscrit pour son génie qui commençait à se développer, il s'occupa de la composition et de la gravure des cartouches qui ornent les cartes et les plans. Il se livra avec ardeur à l'étude du dessin, parvint à composer et à graver des vignettes destinées à orner les belles éditions de nos auteurs anciens et modernes, et entreprit même de graver deux jolies gouaches de Beaudoin, peintre alors fort à la mode; ces deux estampes obtinrent un grand succès. Si nous considérons Choffard comme compositeur, nous ne pourrons disconvenir qu'il est en quelque sorte créateur d'un nouveau genre. Rien de plus ingénieux et de plus poétique que les vignettes, fleurons, etc., qu'il a composés, soit pour les Métamorphoses d'Ovide, l'Histoire de la maison de Bourbon, de Désormaux, et les Contes de la Fontaine, de l'édition dite des fermiers-généraux. Les vignettes qu'il a dessinées pour l'ouvrage du prince de Ligne, intitulé les Préjugés militaires, présentent dans un petit espace un vaste champ, aussi riche que varié. Comme graveur, cet artiste, qui s'est formé lui-même, ne mérite pas moins d'éloges. Une pointe fine et spirituelle, qui anime tout ce qu'elle trace, forme le caractère de son talent. Le seul reproche qu'on pourrait lui faire serait celui d'avoir mis souvent trop de goût et de détails dans ses productions, ce qui détruit le large et le grandiose qu'on aimerait quelquefois à y rencontrer. Doué d'un caractère doux et obligeant, d'une belle figure et d'un esprit orné, Choffard était accueilli, et même recherché dans toutes les bonnes sociétés : il est mort à Paris le 7 mars 1809. On a de lui une Notice historique sur la gravure, imprimée in-8°, en 1805, et réimprimée en 1809, dans laquelle on remarque des observations aussi utiles que judicieuses. Il existe deux notices sur cet artiste, par M. Ponce, beaucoup plus étendues, imprimées, l'une dans les mémoires de l'Athénée des arts, et l'autre dans l'annuaire de la société des arts graphiques.

CHOISEUL - STAINVILLE (LE DUC CLAUDE-ANTOINE-GABRIEL DE), succéda au titre et à la pairie du célèbre duc de Choiseul, dont le ministère a jeté beaucoup d'éclat sur quelques années de la fin du règne de Louis XV. Reçu pair à l'âge de 25 ans, en 1787, il commença sa carrière politique aux séances mémorables du parlement, lors des arrestations de MM. d'Esprémenil et de Montsabert, et s'y fit remarquer par la franchise et la noblesse de ses opinions. Colonel en second des dragons de La Rochefoucauld, et ensuite colonel du régiment royal dragons, le duc de Choiseul fut choisi, avec le marquis de Bouillé et le comte de Farsen, pour préparer la fuite de Louis XVI, en 1792, et assurer son voyage jusqu'à Clermont. Arrêté avec la famille royale à Varennes (dont le poste ne lui avait pas été confié), il fut, après d'imminens périls, emprisonné à Verdun, et de là transféré dans les prisons de la haute-cour nationale d'Orléans, sur un décret d'accusation de l'assemblé constituante. On assure que les détails exacts de cet événemens seront un jour publiés par lui, et que cette intéressante relation rectifiera plus d'une erreur. Sorti des prisons d'Orléans après l'acceptation de la constitution par le roi Louis XVI, M. de Choiseul retourna près de ce prince, partagea ses périls et ceux de la reine, dont il fut nommé chevalier-d'honneur en 1792, exposa généreusement sa vie dans les journées du 20 juin et du 10 août, pour sauver la leur; et quand tous les courtisans abandonnaient l'auguste famille, il fut du très-petit nombre de ceux qui restèrent fidèles à ses malheurs. M. de Choiseul ne s'en sépara qu'au moment où le roi fut transféré à la tour du Temple. Mis hors la loi et sa tête à prix, il ne sortit de France qu'après les massacres de septembre, avec un passe-port et sous un uniforme espagnols. Notre impartialité nous fait un devoir de retracer avec d'autant plus de fidélité la vie honorable de M. de Choiseul, que dans le cours de la révolution, la classe des émigrés français, au milieu desquels les événemens le forcèrent à se réfugier, ne nous fournira peut-être pas une autre preuve des vertus dont il a donné l'exemple. Dépouillé de tout, jeté sur la plage étrangère, sans autre ressource que son épée et son courage, en proie à la plus profonde douleur, par la mort du roi qui l'avait honoré de sa confiance et de son amitié, M. de Choiseul leva un régiment de hussards, qui porta son nom, et qui devint l'asile d'un grand nombre de Français proscrits. Il fit brillamment la guerre à leur tête, fut fait une première fois prisonnier, en mars 1795, et conduit à Dunkerque; il s'échappa de la prison où il avait été renfermé, et alla rejoindre des étendards qui n'étaient malheureusement pas ceux de la France. La neutralité du Hanovre ayant été reconnue, il fit avec le gouvernement anglais une capitulation pour passer aux Indes-Orientales avec le superbe corps qu'il avait formé, et s'embarqua à Stades, le 12 novembre 1795: le 17 du même mois, trois de ses vaisseaux de transport se brisèrent sur la côte de Calais; beaucoup d'hommes périrent; il fut du nombre de ceux qui se sauvèrent à la nage. Ici commence pour M. de Choiseul une série de périls et de malheurs qui le mit chaque jour en présence de la mort, pendant près de cinq ans que dura sa détention. Traduit comme émigré rentré devant une commission militaire qui jugeait sans appel, l'arrêt qui l'acquittait n'en fut pas moins attaqué par le directoire, à la cour de cassation, et ensuite au corps législatif. L'opinion publique se révolta contre un déni de justice et d'humanité, par lequel on s'efforçait d'appliquer à des hommes jetés par la tempête snr les côtes de France, une loi qui punissait de mort les Français émigrés qui y rentraient volontairement. M. de Choiseul et ses compagnons d'infortune, si connus alors sous le nom de *Naufragés de Calais*, passèrent de longues années dans l'attente du supplice sans cesse offert à leurs yeux. Ce procès fameux, malgré une loi favorable, rendue avant le 19 fructidor sur les rapports éloquens de Camille Jordan, au conseil des *cinq-cents*, et de Portalis, au conseil des *anciens*, recommença de nouveau avec plus d'animosité après cette époque. Nous laissons aux éditeurs des Causes Célèbres à recueillir les divers épisodes, à stigmatiser du nom qui lui convient, tel homme qui se fit alors l'odieux interprète des fureurs révolutionnaires contre les naufragés de Calais, et qui depuis crut mériter sa grâce, en appelant la vengeance et les proscriptions sur la tête des amis de la liberté : bornons-nous à dire que sans la révolution du 18 brumaire, M. de Choiseul et ses compagnons de naufrage n'existeraient plus. Un des premiers actes du gouvernement consulaire fut d'ordonner une enquête sur les traitemens éprouvés par les naufragés de Calais, qui avaient été conduits enchaînés deux à deux des casemattes de *Lille* au château de *Ham* : à la suite de cette enquête, le premier consul Bonaparte fit déporter M. de Choiseul en pays neutre, le 1^{er} de l'an 1800; il obtint la permission de rentrer en France en 1801; de nouvelles traverses l'y attendaient : il fut mis au Temple et ensuite exilé pendant 18 mois. Le premier consul parut croire qu'il avait été initié aux relations de Moreau avec Pichegru; mais au milieu de tant de vicissitudes, M. de Choiseul avait pour lui la loyauté connue de son caractère, la grandeur d'âme du chef du gouvernement, et des sentimens qui rappellent toujours la justice. A la restauration, M. de Choiseul reprit son rang parmi les pairs, et fut nommé lieutenant-général en juin 1814; il était maréchal-de-camp depuis nombre d'années. Le commandement en chef de la 1^{re} division de la garde-nationale parisienne lui fut confié. Nommé au mois de décembre de la même année 1814, l'attachement de cette légion et l'estime générale furent la récompense d'une conduite politique, dans laquelle M. de Choiseul sut toujours concilier ses affections et ses devoirs, son dévouement au prince et son respect inviolable pour les institutions constitutionnelles. Une justice entière qu'il faut lui rendre, et qui tient lieu du plus brillant éloge, c'est qu'en aucun temps il n'a témoigné le moindre ressentiment des persécutions qu'il a souffertes, ni le moindre regret de la perte d'une immense fortune. Jamais aucun retour aux anciennes idées ne s'est fait sentir dans ses actions ou dans ses paroles. Nommé, en 1815, président du collége électoral des Vosges, et ensuite président du conseil-général de ce département, ses sentimens patriotiques lui ont acquis l'estime, l'affection et la confiance de ses concitoyens : il en a eu la preuve, le jour de l'inauguration du buste de Jeanne-d'Arc à Donremy, le 10 septembre 1820, où les acclamations d'une population entière lui firent l'application la plus honorable de cette première phrase du discours qu'il prononça à cette occasion : « S'il » existe un bonheur réel, s'il existe » te une gloire et des honneurs durables, c'est dans l'accomplissement » ment de ses devoirs de citoyen, » c'est dans l'estime de ses compatriotes; c'est dans la certitude » d'avoir mérité le nom de bon » Français. » Dans la discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée, M. de Choiseul fit observer « que si l'on réunissait les » diverses propositions faites par » les membres qui combattent » la loi, il serait impossible d'en

» faire une bonne; car les uns veu» lent des articles qne les autres » rejettent. » Il vota pour une loi tout à la fois nationale et royale; dégagée des amendemens proposés par la majorité de la commission. Le duc de Choiseul combattit la proposition de M. Barthélemy relative à la loi des élections, et la regarda comme désastreuse dans ses effets et proscrite par l'opinion publique : l'adoption de cette mesure transformée en loi l'année suivante, a trop justifié les craintes de M. de Choiseul. Les contemporains se souviennent, et la postérité n'oubliera pas, que dans le procès de la conspiration du 19 août 1820, il prit noblement la défense de M. le général Merlin, dont le père n'était pas resté étranger aux longues persécutions auxquelles les naufragés de Calais furent si longtemps en butte. Son opinion toucha vivement la cour des pairs, qui n'entendit pas sans une grande émotion, un discours dont la péroraison était un appel à tous les sentimens de justice et de générosité. « Ce n'est point, y disait» il, une générosité aveugle qui » m'a inspiré ces réflexions ; il est » doux sans doute de rendre le bien » pour le mal. Le père du général » Merlin avait proscrit ma tête ; » mais son fils est inattaquable, et » votre arrêt achevera de le prou» ver. » La mise hors de cause du général fut pour M. de Choiseul le prix le plus doux de ses nobles efforts. Dans une autre cause que la chambre des pairs fut appelée à juger, l'opinion du duc de Choiseul mérite une mention non moins honorable : il se refusa de voter l'application de la peine dans le procès de l'illustre et infortuné maréchal Ney, et motiva son refus sur ces considérations remarquables. La cour des pairs avait écarté la partie de la défense du maréchal fondée sur la capitulation de Paris : appelé à voter, M. de Choiseul s'exprima en ces termes : « M'étant trouvé deux » fois sur le banc des accusés com» me M. le maréchal Ney, la pre» mière, devant la haute cour na» tionale d'Orléans, la seconde, » devant une commission militai» re, j'ai plus qu'un autre appré» cié les sentimens et les angoisses » que l'accusé éprouve, lorsque sa » vie se trouve au pouvoir de quel» ques juges, sans moyens d'appel: » c'est dans ces momens solen» nels où l'accusé, en présence de » la mort, invoque avec ardeur » toutes les concessions que la jus» tice peut lui faire, qu'il éprouve » le besoin de la bienveillance, et » que la plus grande grâce qu'il » espère, est celle d'être entendu » et de chercher tous les moyens » de les faire apprécier. La simi» litude de cette situation avec » celle où je me suis trouvé, se re» trace vivement, à mon cœur » et à ma mémoire : regrettant que » la défense de M. le maréchal » n'ait pas été complétée, et que » des motifs que je ne veux pas » juger, aient donné à la fin de la » procédure une rapidité que la » sagesse du commencement était » loin de faire prévoir; enfin, n'é» tant pas assez éclairé, puisque » la chambre a supprimé une par» tie essentielle de la défense, *je » m'abstiens de voter sur l'ap» plication de la peine.* » Nommé en janvier 1819 major-général de la garde nationale parisienne, M. de Choiseul vient de se démettre de cette place honorable, dans l'exercice de laquelle il ne négligeait rien pour conserver à ce corps si nécessaire et si respectable, toute la considération dont il doit jouir. Nous devons remarquer en terminant cette notice, que si des pensions, des faveurs et des grâces ont été prodiguées dans ces derniers temps à des hommes dont la carrière a été moins orageuse, et dont la vie a été beaucoup moins exposée, M. de Choiseul n'en a demandé, et par conséquent obtenu aucune; il n'a pas même un traitement de retraite; mais il a plus: il jouit de l'estime et de la considération publiques; et quelles que soient les destinées futures de la France, de pareils titres ajouteront à l'illustration du nom de Choiseul.

CHOISEUL-GOUFFIER (LE COMTE MARIE-GABRIEL-AUGUSTE DE), naquit en 1752, et prit le nom de *Gouffier* en épousant l'héritière de cette maison. Dès sa plus tendre jeunesse, le comte de Choiseul avait témoigné un vif désir de visiter les belles contrées de la Grèce. Quelques années après son mariage, guidé par les conseils du célèbre abbé Barthélemy, et éclairé par ses leçons, il s'embarqua, en mars 1776, étant à peine âgé de 24 ans, sur *l'Atalante*, commandée par M. de Chabert, capitaine de vaisseau, et membre de l'académie des sciences. Le voyage de M. de Choiseul fut très-utile aux sciences et aux arts. A son retour dans sa patrie, désigné par la voix publique, il fut admis, en 1779, à l'académie des inscriptions, en remplacement de M. de Foncemagne, et en 1784 à l'académie française, en remplacement de d'Alembert, dont il fit le plus touchant éloge. Dans l'intervalle de ces deux nominations, en 1782, il publia le premier volume de son *Voyage pittoresque en Grèce*; ce ne fut donc point, comme le prétendent les différentes biographies, la publication de cet ouvrage qui le fit admettre dans la première de ces deux compagnies. Peu de temps après sa nomination à l'académie française, il se disposait à retourner en Grèce, sans aucune mission, et seulement comme philosophe et ami des arts, lorsque le roi le revêtit d'un caractère diplomatique. M. de Choiseul partit en qualité d'abassadeur près la Porte ottomane, et emmena avec lui, entre autres savans et gens de lettres, l'abbé Delille, dont il fut toujours le protecteur et l'ami. Les hautes fonctions du diplomate ne ralentirent point le zèle du savant: M. de Choiseul continuait ses recherches importantes en même temps qu'il s'occupait avec succès de négociations politiques. Ami d'Ali-Pacha, grand-visir, et du prince Mauro-Cordato, premier drogman de la sublime Porte, il leur inspira le désir de faire participer leur nation à la civilisation de l'Europe. Par ses soins, et de leur agrément, des officiers du génie, de l'artillerie, et de la marine de France, enseignèrent aux troupes du grand seigneur la théorie des différentes armes, réparèrent les places fortes de l'empire, perfectionnèrent les fonderies, les parcs d'artillerie, et améliorèrent considérablement le système militaire de l'armée ottomane. Dans le discours préliminaire du *Voyage en Grèce*, M. de Choiseul avait exprimé avec toute la chaleur d'une âme noble et philanthropique, la juste et profonde indignation que lui faisait éprouver la servitude des Grecs; il avait cherché à leur inspirer l'amour de la liberté, et le désir de secouer le joug de leur honteuse dépendance. Voulant trouver dans la religion un appui à la liberté, il excitait les ministres des autels à lancer l'anathème contre leurs communs oppresseurs.... Quarante ans après ce noble appel à l'indépendance, les Grecs ont voulu briser le joug sous lequel ils gémissaient; mais livrés à leurs seules forces, ils n'ont répandu, et peut-être ne répandront-ils qu'un sang inutile. Cependant les efforts des peuples, alors même qu'ils sont infructueux, ne sont jamais perdus : opprimés et oppresseurs y trouvent des leçons utiles, germes féconds que le temps développe, et dont l'avenir recueille les fruits. Le passage où M. de Choiseul indiquait aux Grecs les moyens de ressaisir leur indépendance, porta un ministre étranger, jaloux du crédit de l'ambassadeur français, à remettre au divan un exemplaire du *Voyage en Grèce*, en lui signalant ce passage séditieux. M. de Choiseul se tira habilement de cette position critique : comme il avait établi dans son hôtel une imprimerie, il fit composer sur-le-champ un carton qu'il substitua au passage dénoncé, et remit lui-même au grand-seigneur l'ouvrage corrigé ainsi, en prévenant S. H. que tous les autres exemplaires étaient une contrefaçon, dont l'invention appartenait à ses ennemis. Ce moyen eut un plein succès : M. de Choiseul conserva son crédit jusqu'au moment où la révolution française éclata. Nommé, en 1791, ambassadeur en Angleterre, il refusa de se rendre à Londres, resta à Constantinople, et ne pouvant plus faire parvenir ses dépêches au roi, il les adressa aux princes français, alors retirés en Allemagne. L'armée républicaine, en Champagne, ayant saisi cette correspondance, M. de Choiseul fut décrété d'arrestation. Il quitta Constantinople et passa en Russie. Bien accueilli de l'impératrice Catherine II, qui lui accorda une pension, il devint, après l'avénement de Paul Ier au trône, conseiller intime de ce prince, directeur de l'académie des arts et de toutes les bibliothèques impériales. Ses liaisons avec le comte de Cobentzel que l'empereur venait de disgracier, le forcèrent à s'éloigner de la cour; Paul Ier l'y rappela bientôt, et lui fit l'accueil le plus amical; mais le comte de Choiseul, qui désirait revoir sa patrie, rentra en France en 1802, et y vécut en simple particulier. Sa qualité d'ancien membre de l'académie des inscriptions le fit admettre dans la deuxième classe de l'institut. Ce fut en 1809, c'est-à-dire vingt-cinq ans après l'apparition du premier volume du *Voyage en Grèce*, qu'il publia le second. Au retour du roi, en 1814, M. de Choiseul fut nommé pair de France et membre du conseil privé. Les événemens du 20 mars 1815 le privèrent de ces deux titres; mais après la seconde restauration, il présida le collége électoral du département de Seine-et-Oise, rentra à la chambre des pairs, et, par ordonnance du 21 mars 1816, à l'académie française. Parmi les mémoires qu'il a lus à l'académie des inscriptions à différentes époques, on cite particulièrement sa *Dissertation sur Homère*, son *Mémoire sur l'Hippodrome d'Olympie*, ses *Recherches sur l'origine du Bosphore de Thrace*. On lui doit aussi une partie des *notes* de la deuxième édition du poëme de l'*Imagination* de l'abbé Delille. M. de Choiseul, à qui le gouvernement avait rendu la plus grande partie des objets qu'il avait rapportés de la Grèce, où il les avait acquis à ses frais, les rassembla au jardin Marbeuf à Paris. Cette belle collection a été achetée par le gouvernement, et réunie à celle du musée du Louvre. M. de Choiseul, marié en secondes noces à M^{me} la princesse Hélène de Beauffremont, mourut en 1817. M. Dacier, secrétaire perpétuel de l'académie des inscriptions, a lu, dans la séance publique du 23 juillet 1819 de cette société, une *Notice* fort intéressante sur la vie et les ouvrages de ce savant, dont Condorcet faisait ainsi l'éloge comme homme d'état. « L'art des » négociations qui a été si long- » temps l'art de tromper les hom- » mes, fut, dans les mains de M. » de Choiseul, celui de les ins- » truire, de les servir, et de leur » montrer leurs véritables inté- » rêts. »

CHOISEUL-D'AILLECOURT (LE COMTE VICTOR DE), député en 1789 aux états-généraux, par la noblesse de Chaumont en Bassigny, soutint la cause des priviléges en signant les protestations des 12 et 15 septembre 1791, contre les opérations de l'assemblée nationale, et ne tarda point à quitter la France, où il ne reparut qu'avec le roi, en 1814. A cette époque il fut nommé lieutenant des gendarmes de la garde, et en exerça les fonctions jusqu'à la suppression de ce corps.

CHOISEUL-D'AILLECOURT (LE MARQUIS ANNE-MAXIME DE), fils du précédent, et neveu du comte de Choiseul-Gouffier, est né en 1775. Il fut auditeur au conseil-d'état en 1809, sous-préfet en 1811, et préfet du Finistère en 1813. Sa prompte adhésion à la déchéance de l'empereur le fit désigner par MONSIEUR, lieutenant-général du royaume, pour la préfecture de l'Eure, où il se rendit en avril 1814. Il fut nommé membre de la légion-d'honneur au mois de septembre suivant. Après le 20 mars 1815, Napoléon le destitua; mais après le second retour du roi, M. de Choiseul-d'Aillecourt fut nommé préfet de la Côte-d'Or, puis, en 1816, préfet de l'Oise. L'académie des inscriptions et belles-lettres l'admit dans son sein en 1817, en remplacement de M. de Choiseul-Gouffier, qu'elle venait de perdre. Étant auditeur au conseil-d'état, M. Choiseul-d'Aillecourt avait publié un ouvrage ayant pour titre : *de l'Influence des croisades sur l'état des peuples de l'Europe*, Paris, 1809.

* **CHOISEUL-PRASLIN** (LE DUC DE). Élu, en 1789, par la noblesse de la sénéchaussée d'Anjou aux états-généraux, le duc de Choiseul-Praslin s'y montra l'un des plus sages partisans de la liberté, et vota toujours avec la majorité de l'assemblée. Ce fut lui qui fit décréter que les cravates des drapeaux seraient aux trois couleurs. En 1791, il proposa d'approuver la conduite des commissaires qui, lors du voyage du roi à Varennes, ramenèrent ce prince à Paris. Après la session, il vécut dans la retraite, et ne reparut qu'après la révolution du 18 brumaire an 8. Il fut alors nommé sénateur, et quelque temps après, commandant de la légion-d'honneur. Il mourut plusieurs années avant les événemens de 1814.

CHOISEUL-PRASLIN (LE DUC ANTOINE-CÉSAR-FÉLIX DE), fils du précédent, partagea les principes de son père, et ne quitta point la France aux différentes époques de l'émigration. Il devint en 1805 chambellan de l'empereur, et, en 1811, président du collége électoral de Seine-et-Marne. Nommé, le 6 janvier 1814, membre de la légion-d'honneur, le 8 du même mois il eut le commandement de la 1re légion de la garde nationale de Paris. Le duc de Choiseul-Praslin ayant adhéré à la déchéance de l'empereur, fut nommé pair de France, le 4 juin; le 20 décembre, il fut remplacé dans le commandement de la légion, par le duc de Choiseul-Stainville, son cousin. Les événemens du 20 mars 1815 le reportèrent au commandement de la 1re légion, et le firent comprendre au nombre des pairs nommés par Napoléon; mais après la seconde restauration, il perdit de nouveau et son commandement et son titre de pair.

CHOISEUL-MEUSE (FÉLICITÉ DE). Cette dame est auteur de quelques romans : 1° *Aline et d'Hermance*, 3 vol. in-12, 1812; 2° *Paola*, 4 vol. in-12, 1812; 3° *Cécile, ou l'Élève de l'hospice de la Pitié*, 2 vol. in-12, 1816. *La Gazette de France* du 30 juillet 1816, en rendant compte de ce dernier ouvrage, insinue charitablement que Mme de Choiseul-Meuse a publié « un assez » grand nombre de romans très- » gais, assez répandus et fort goû- » tés d'une certaine classe de lec- » teurs; » et après cette petite déclaration scandaleuse, elle dit fort agréablement: *Honni soit qui mal y pense*. C'est aussi ce qu'affirme M. Pigoreau, libraire-éditeur, dans la petite biographie romancière qu'il a fait paraître en 1821.

CHOKIER (N. SURLET DE), député de la 2me chambre des états-généraux du royaume des Pays-Bas, a marqué sa carrière législative par des opinions libérales; il a constamment marché dans la direction constitutionnelle que la raison et la justice sanctionnent chaque jour, en dépit de toutes les résistances de la force et de l'aristocratie. M. Cauchois-Lemaire, collaborateur du *Nain-Jaune*, s'étant réfugié dans le royaume des Pays-Bas, y publia une feuille intitulée *le Libéral*. Ce journal, écrit dans le même esprit que le *Nain-Jaune*, fixa sur l'auteur l'attention de la police, qui lui signifia l'ordre de quitter ce royaume; M. Cauchois-Lemaire adressa une réclamation aux états-généraux sur laquelle M. Chokier refusa de voter, en soutenant que la question était mal posée, et que les chambres n'avaient pas le droit de juger M. Cauchois sous les rapports présentés par la police. M. Chokier ne voit que la constitution de son pays; il l'invoque dans tous ses écrits, dans tous ses discours; et membre de l'opposition, il défend avec autant de désintéressement que d'énergie les droits imprescriptibles du peuple et des commettans qui l'ont honoré de leurs suffrages.

CHOLLET (LE COMTE FRANÇOIS-AUGUSTE), pair de France, fut nommé, au mois de septembre 1795, député au conseil des cinq-cents, par le département de la Gironde. Lorsqu'en novembre de l'année suivante on proposa le rétablissement de la loterie, il attaqua avec énergie ce projet, qui n'en fut pas moins adopté. Dans la séance du 17 février 1797, il avança qu'on ne devait admettre aucune distinction entre des représentans et de simples citoyens prévenus de calomnie. Le 20 avril suivant, il fut élu secrétaire; et le 21 mai, il fit rappeler les 198 ex-conventionnels qui avaient été bannis de Paris en vertu de la loi du 21 floréal an 4 (10 mai 1796), qu'il fit rapporter dans son entier. Le 16 juillet 1797, il fit une motion sur la forme de la déclaration à exiger des ministres du culte. Quelques jours après, pour rassurer les acquéreurs des biens nationaux, il appuya le maintien des ventes des presbytères : puis il présenta un nouveau projet pour la suspension de la vente des presbytères non aliénés. Le 27 août, il invoqua l'ajournement du projet relatif à la violation du secret des lettres. Le 2 septembre, surveille de la journée du 18 fructidor an 5, il proposa le renvoi des projets de Thibaudeau sur les mesures à prendre relativement à la marche des troupes. Le 9 du même mois de septembre, il demanda la question préalable sur le projet d'exclure les ex-nobles des fonctions publiques. En vendémiaire an 6, il combattit le projet de suspension de la vente des biens nationaux. Au mois de décembre, il fit deux rapports sur la législation relative aux ministres du culte, et demanda la peine de l'exportation contre les réfractaires. A l'occasion des conspirateurs du 18 fructidor, il soutint que leurs jugemens devaient être rendus dans les formes constitutionnelles. Il fit rejeter l'article d'un projet sur les pensionnats, portant que nul ne pourrait être instituteur s'il n'était marié ou veuf. Le 19 mars 1798, il fit un rapport pour la révision des jugemens rendus depuis le 16 floréal an 5 jusqu'au 18 fructidor, contre les acquéreurs des biens nationaux, les défenseurs de la patrie et les républicains condamnés par les tribunaux. En vendémiaire an 7 (septembre), il fit exempter du timbre les pétitions au corps-législatif, et substituer l'amende contre les délinquans à la nullité des actes par défaut de timbre. Le 27 novembre (7 frimaire), il combattit le projet de loi de Duplantier de la Gironde, relatif aux biens des pères et mères des émigrés, auquel il reprochait un vice de rétroactivité contraire à tous les principes. Au mois de floréal (mai 1799), il fut réélu membre du conseil des cinq-cents. Il parla sur l'organisation de la garde nationale, et s'opposa à la suppression de la formule de *haine à l'anarchie*, dans le serment de ses officiers. Le 19 août il fut élu secrétaire. Quelques jours après il fit autoriser le directoire à prendre, à la solde de la république, différens corps étrangers, sous le nom de légions; et le 8 septembre, il présenta un projet sur les sociétés politiques. Après les événemens du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), qui mirent les rênes du gouvernement entre les mains du général Bonaparte, il fit partie de la commission chargée de réviser la constitution. Il fut ensuite nommé successivement sénateur, comte de l'empire et membre de la commission de la liberté de la presse. Appelé à la pairie, par le roi, le 4 juin 1814, époque de la création de cette dignité, M. le comte Chollet n'a pas cessé depuis lors de siéger à la chambre des pairs.

CHOMBARD (N.), cultivateur propriétaire à Erlyes (Nord), fut nommé, par le bailliage de Lille, membre de l'assemblée nationale, et alla s'y asseoir dans *la plaine*. Rentré dans la vie privée à la fin de cette assemblée, il reparut de nouveau sur la scène politique comme membre du conseil des cinq-cents; il y siégea dans la plus absolue nullité, après quoi il rentra à Erlyes, où il est mort en 1805.

CHOMPRÉ (Nicolas-Maurice), fils de Pierre Chompré, s'est livré aux sciences physiques, et a obtenu, sur les phénomènes galvaniques, des résultats précieux. Il a donné des éditions d'ouvrages de mathématiques et de dictionnaires, et a traduit quelques ouvrages de l'anglais. Membre de la société du galvanisme, il a poursuivi avec ardeur et succès cette découverte, qui semble tenir de si près aux mystères les plus intimes de la vitalité; et il a fait, sur ces matières, des expériences à l'utilité desquelles l'institut (classe des sciences physiques, 6 février 1808) a rendu hommage.

CHORON (Alexandre-Etienne), né en 1772, à Caen (Calvados), musicien-compositeur, membre de la légion-d'honneur. Il fit ses études au collége de Juilly. Entraîné par un goût invincible vers l'étude de la musique, il s'y livra malgré toutes sortes d'obstacles, et eut pour maître l'abbé Rose, l'un des meilleurs théoriciens français. Pour mieux connaître les traités et les systèmes des célèbres auteurs et compositeurs italiens et allemands, il apprit ces deux langues. A l'époque où il étudiait les ouvrages de Roussier, de J. J. Rousseau et de d'Alembert, quelques calculs qu'il rencontra dans l'ouvrage du géomètre le portèrent à apprendre les mathématiques. Ses progrès dans cette science lui concilièrent l'intérêt et la bienveillance du célèbre Monge, qui l'ayant adopté comme son élève particulier, lui fit faire, sous sa direction, tous les calculs, plans et autres travaux de détail pour l'organisation de l'*école Polytechnique*, alors nommée *école centrale des travaux publics*, dont cet homme illustre avait conçu le projet. Ce fut même sous ses auspices que M. Choron entra, en 1795, en qualité de répétiteur pour la géométrie descriptive, à l'école Normale, et qu'il devint chef de brigade à l'école Polytechnique lors de la formation de cet établissement. M. Choron eut toujours pour objet principal de ses occupations la science de la musique, à laquelle il rapporta l'étude des langues anciennes et modernes, celle même de l'hébreu; on le dit fort instruit dans la langue de Moïse; plusieurs fois il suppléa le respectable M. Audran, professeur d'hébreu au collége de France. M. Choron, qui, dès son entrée dans la carrière où l'entraînait son talent, avait pu juger de l'imperfection du système musical en général, et en même temps combien étaient insuffisans les ouvrages sur cet art, particulièrement les ouvrages français, s'occupe depuis ce temps à préparer sur la musique des matériaux d'une haute importance. Ces travaux ne l'ont cependant point empêché de s'occuper d'objets d'utilité publique. Il a fondé, en 1801, des écoles et colléges dont quelques-uns subsistent encore aujourd'hui. Associé, en 1812, à la rédaction du bulletin de la société d'encouragement pour l'industrie nationale, il fut, peu de temps après, chargé par le ministre des cultes, Bigot de Préameneu, des travaux relatifs à la réorganisation des *maîtrises* et des chœurs de cathédrales, et de la direction de la musique dans les fêtes et cérémonies religieuses dépendant du ministère. Ce travail était approuvé de l'empereur, qui l'avait ordonné; les événemens de 1814 ne permirent pas de le mettre à exécution. Ces mêmes événemens ayant privé M. Choron de ses emplois, il ouvrit alors une école publique de musique, qui, selon toute apparence, laissera des souvenirs dans l'histoire des arts, par l'invention de la méthode concertante, dont elle devint le berceau. En 1815, M. Choron fut nommé, par le ministre de l'intérieur, un des commissaires chargés d'introduire *l'enseignement mutuel* dans les écoles primaires; c'est en cette qualité que, d'après l'avis de la commission et l'ordre du ministre, il modifia l'ouvrage qu'il avait publié en 1800 (*Méthode d'instruction primaire pour apprendre à lire et à écrire*), de manière à être employé dans les écoles. Tous les syllabaires et tableaux élémentaires de lecture qui y sont en usage sont de lui. Le souvenir des services qu'il avait rendus comme directeur des fêtes et cérémonies religieuses, le fit appeler à la direction de l'académie royale de musique. Ses efforts pour y introduire la réforme ayant été inutiles, il quitta cette direction qu'il avait occupée pendant dix huit mois, et rentra dans la carrière de l'enseignement. M. Choron a publié un grand nombre d'ouvrages. Outre sa *Méthode d'instruction primaire pour apprendre à lire et à écrire*, il a encore donné : 1° *Principes de composition des écoles d'Italie*, 1808; 2° *Dictionnaire historique des musiciens* (avec M. Fayolle), 2 vol. in-8°, 1817; 3° *Elémens de composition, traduit de l'allemand d'Albrectots, berger*; 4° *Syllabaires et tableaux élémentaires de lecture, en usage dans les écoles d'enseignement mutuel*; 5° *Méthode concertante de musique à plusieurs parties, d'une difficulté graduelle*; 6° la même, *élémentaire*. On croit qu'il publiera incessamment la *traduction des œuvres de J. Tenetoris, théoricien du* 15^{me} *siècle*; le *Spicilége de musique théorique*. Enfin, le travail dont il s'occupe depuis longues années, c'est une *Introduction à l'étude générale de la musique, ou exposition raisonnée du système musical, dans laquelle les notions fondamentales de toutes les branches de ce système sont présentées selon leur ordre naturel, et mises à la portée de toutes les classes de lecteurs*. Cet ouvrage, entièrement de création, semblerait, au rapport de personnes instruites dans cette partie, devoir opérer une révolution complète dans la théorie de la musique, dont il fait une véritable science. M. Choron est fondateur et directeur de l'école royale et spéciale de chant, instituée dans les vues de former des sujets pour la chapelle du roi, l'académie royale de musique, et autres établissemens du même genre. Au moment où nous écrivons, il parcourt les départemens, muni des instructions des ministres de l'intérieur et de la maison du roi, pour y provoquer la formation d'écoles préparatoires, propres à alimenter celles de la capitale. M. Choron a composé plusieurs airs tels que celui de la *Sentinelle*, qui, grâce à la facilité de leur chant, sont devenus populaires.

CHOUAN (LES QUATRE FRÈRES). Les frères *Chouan* se nommaient *Cottereau;* mais ce nom est demeuré dans l'obscurité, tandis que celui de *Chouan* se trouve déjà placé dans plusieurs dictionnaires et employé par les néologues, comme synonyme d'un autre terme. Les frères Cottereau, contrebandiers du département de la Mayenne, furent surnommés *Chouans* parce que, dans leurs incursions nocturnes, ils avaient adopté pour signal de ralliement le cri de la *chouette*, oiseau de nuit et de mauvais augure. Ils parcouraient en 1793 les environs de Laval, lorsque réunis à d'autres vagabonds, se disant mécontens, ils imaginèrent de faire la guerre au nom du roi de France. Ils étaient d'abord en petit nombre; mais successivement renforcés par d'autres hordes de la Bretagne et de la Normandie, ils portèrent l'épouvante et la dévastation dans tous les pays qu'ils parcoururent. Jamais il n'y eut de soldats (s'il est permis de qualifier ainsi les chouans) plus indisciplinés ni plus féroces, les Cosaques du Don leur sont à peine comparables. Les *chauffeurs*, qui ont inondé la France à cette époque (et l'on sait pour quel motif), les assassins des courriers et des diligences n'étaient autre chose qu'une émanation des Chouans. Trois *Cottereau* sont morts sur le champ de bataille; le quatrième, couvert de blessures, est retiré dans son département.

CHOUARD (Louis), né à Strasbourg, le 15 août 1770. Entré au service vers le commencement de la révolution, il se distingua dans plusieurs rencontres, et, en 1805, il était parvenu au grade de chef d'escadron au premier régiment des carabiniers. Sa conduite dans la journée d'Austerlitz lui fit obtenir le commandement du 2me régiment des cuirassiers. Il donna de nouvelles preuves de valeur durant les campagnes de Prusse et de Pologne, et, le 14 mai 1807, il fut fait officier de la légion-d'honneur. Dans la première année de la guerre d'Espagne, on remarqua sa modération, et l'ordre qu'il sut faire observer. Il quitta ce pays pour faire la guerre d'Autriche en 1809. Deux années après, le 6 du mois d'août, il fut nommé général de brigade, et il partit pour la Russie à la tête d'un corps de carabiniers. On admira son sang-froid et son intrépidité, particulièrement dans la journée de la Moskowa. Après le premier désastre qui suivit ces grands succès, le général Chouard se trouva aux batailles de Lutzen, de Bautzen, et de Leipsick. Rentré sur le territoire de l'ancienne France, il fut chargé de défendre la ville de Langres, qu'il délivra des insultes d'un corps de Cosaques, le 30 janvier 1814. Le roi l'a nommé commandant de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, et major des dragons de la garde.

CHOUDIEU (Pierre), est né à Angers, département de Maine-et-Loire. Il était accusateur public près le tribunal criminel de son département, quand il en fut élu député à l'assemblée législative de 1791. Il ne resta pas longtemps à faire connaître ses opinions politiques, M. Choudieu voulait une autre forme de gouvernement. Il débuta au corps-législatif par accuser le ministre de la guerre Duportail. L'accusation portait différens griefs; actes arbitraires, insouciance, défaut d'armes pour les volontaires, furent les crimes qu'il imputa au ministre avec beaucoup de véhémence et de chaleur. Au commencement de 1792, le général Rochambeau ayant demandé que trois députés lui fussent adjoints pour présider à ses opérations, M. Choudieu les lui fit refuser; c'était pourtant le texte de son discours de dénonciation contre le ministre Duportail, qui avait inspiré à Rochambeau l'idée de sa demande. Quelques jours après, l'assemblée et les tribunes n'entendirent pas sans quelque surprise la motion de M. Choudieu, tendant à accorder des secours aux parens des émigrés. Ce député, très-peu belliqueux, prenait part au plus petit événement militaire qui se passait alors. Il mit les Suisses du régiment de Châteauvieux sous sa protection spéciale; un capitaine d'artillerie, nommé Baumai, destitué antérieurement par le ministre Ségur, lui dut sa réintégration. Il voulut que les ministres rendissent compte des événemens du camp de Neufbrisac, et il insista pour l'évacuation des troupes de la garnison de Paris. En toute circonstance, en toute occasion, M. Choudieu invoquait la souveraineté du peuple : il fit passer à l'ordre du jour sur une motion relative à la police des tribunes de l'assemblée, parce que, disait-il, le peuple était souverain. Quelque temps après, il combattit la proposition de l'expulsion des Bourbons de la France, comme attaquant dans la personne du duc d'Orléans les principes de la souveraineté du peuple. Il parla l'un des premiers de la déchéance de Louis XVI, au nom des habitans d'Angers, ses compatriotes, qui en avaient fait la demande. Lafon-Ladebat présidait alors, et Choudieu le fit rappeler à l'ordre pour avoir adressé quelques observations à Chabot sur la déchéance : c'est peut-être le premier exemple dans l'histoire des assemblées législatives, qu'un président ait été rappelé à l'ordre. Le 9 août 1792, la peur s'empara de Choudieu ; il s'éleva contre l'assemblée, lui reprocha ses actes de faiblesse, et la déclara incapable de sauver la patrie, sans indiquer lui-même aucun moyen de parvenir à ce but. Le lendemain, il fit décréter la permanence des séances, et l'établissement d'un camp sous Paris; il obtint, peu de jours après, les fonds nécessaires pour fortifier les points dominans autour de cette ville. M. Choudieu passé du corps-législatif à la convention, y vota la mort de Louis XVI sans restriction aucune, et soutint que Manuel et Kersaint, qui, dans cette occurrence, avaient déserté leur poste, devaient être déclarés infâmes et traîtres à la patrie. Envoyé commissaire dans la Vendée, il détruisit les calomnies répandues contre le général Berruyer, et dénonça son collègue Duchatel, comme correspondant avec les rebelles. En janvier 1794, Choudieu accusa Philippeaux d'avoir, dans son rapport sur la Vendée, dénoncé les généraux Rossignol et Ronsin, et d'avoir fait l'éloge de Westermann. Philippeaux se défendit et se justifia : mais Choudieu revint à la charge, il se ligua avec Carrier et avec les meneurs des sociétés populaires ; et Philippeaux, décrété d'accusation, fut conduit au supplice. Cette mort fut vivement reprochée à Choudieu, par un grand nombre de députés, et notamment par Merlin de Thionville, qui, dans un éloge pompeux de Philippeaux, n'hésita pas de désigner l'auteur de sa déplorable fin. Après le 9 thermidor, Choudieu vota pour l'impression des pièces trouvées chez Robespierre ; et dans sa réplique à André Dumont qui s'y opposait, il osa dire qu'il n'y avait que les complices du tyran qui devaient craindre cette mesure. Le 1er avril 1795 (12 germinal an 3) il fut décrété d'arrestation avec ses collègues, Chasles, Léonard Bourdon, Amar, etc., et conduit au château de Ham, d'où il sortit en vertu de l'amnistie du 26 octobre de la même année (4 brumaire an 4). Au mois de juin 1799, nommé par Bernadotte chef de division au ministère de la guerre, Choudieu donna sa démission à la retraite de ce ministre, et cessa d'être employé. Devenu suspect au gouvernement consulaire, il craignit la déportation, et se réfugia en Hollande, où il fut avocat et libraire. Il était rentré en France depuis quelques années, et vivait paisiblement dans ses propriétés de Maine-et-Loire, lorsque Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, le nomma lieutenant de police à Dunkerque. Il revint à Paris au mois de juillet 1815; mais compris dans la loi d'amnistie du 12 janvier 1816, M. Choudieu s'est retiré dans le royaume des Pays-Bas.

CHRESTIEN DE POLY (Jean-Prosper), a publié, en 1815, un gros volume et une petite brochure contre le divorce; philippiques véhémentes, où la déclamation tient partout la place du raisonnement. Conseiller au Châtelet avant la révolution, avocat à Amiens pendant la révolution, il partit à 50 ans comme volontaire royal, en 1815, et fut nommé depuis président de la cour prevôtale du département de la Seine.

CHRISTIAN VII, roi de Danemark et de Norwège, né le 29 janvier 1749, succéda à son père Frédéric V, et monta sur le trône le 13 janvier 1766. Il se maria la même année, se fit couronner en 1767, et partit immédiatement après pour visiter l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre et la France. Il était jeune, aimable et spirituel; il recherchait la société des savans, allait aux académies, aux réunions littéraires, et l'université de Cambridge le reçut docteur. Christian fut accueilli d'une manière distinguée à Paris, mais les fêtes bruyantes étaient peu de son goût: ne voyageant que pour s'instruire, il préférait l'étude de la philosophie à l'éclat fastueux du grand monde, et quelques pages des œuvres de Voltaire aux banquets somptueux qu'on lui offrait. Il retourna dans ses états en 1769. L'année suivante, Struensée, premier médecin de Christian, ayant pris un ascendant extraordinaire sur l'esprit de ce prince, fut mis à la tête des affaires du royaume, en remplacement de Bernstorf, qui avait rendu de si grands services à Frédéric V et au Danemark. Christian avait épousé Caroline-Mathilde, sœur de Georges III, roi d'Angleterre. Cette jeune princesse ayant donné prise à la malveillance par quelques fausses démarches que l'imprudent Struensée avait conseillées, et dans lesquelles il se trouvait lui-même compromis, Julie-Marie, reine douairière, veuve et seconde femme de Frédéric V, profita de cette circonstance pour brouiller Christian avec son épouse: elle supposa qu'il existait des liaisons intimes et criminelles entre Caroline Mathilde et Struensée, et qu'ils étaient d'accord pour le faire renoncer à la couronne. Ce prince, dont la tête commençait à se désorganiser, consentit à l'emprisonnement de la reine, à une enquête juridique, etc. L'issue de cette affaire fut la mort de Struensée sur l'échafaud, et l'éloignement de Caroline-Mathilde. Une escadre envoyée par le roi d'Angleterre, son frère, la transporta en Allemagne. Elle se retira dans le Hanovre, et mourut à Zell le 10 mai 1775, à l'âge de 23 ans et demi. Dans ces entrefaites, Julie-Marie, et son fils Frédéric, s'emparèrent des rênes de l'état, et régnèrent de fait sous le nom de Christian, que sa raison qui s'altérait de jour en jour, rendait incapable de gouverner. Ce roi, dont la jeunesse avait été brillante, rempli d'esprit et d'excellentes qualités, termina tristement ses jours à Rendsbourg dans le Holstein, le 13 mars 1808. Heureux encore que ses facultés mentales et son éloignement de Copenhague ne lui eussent pas permis d'être instruit ni témoin des horreurs épouvantables que les Anglais y commirent en 1801 et en 1807. Christian avait établi la liberté de la presse dans ses états, et Voltaire l'en a félicité dans une épître. Ferdinand VI, aujourd'hui roi de Danemark, et sa sœur Auguste, mariée au prince de Holstein-Augustenbourg, sont les seuls enfans de Christian VII.

CHRISTIAN-FRÉDÉRIC, prince de Danemark, cousin du roi Ferdinand VI, est né le 18 septembre 1786. Il a été pendant quelques instans roi de Norwège, c'est-à-dire depuis le mois de juillet 1814, jusqu'au milieu du mois d'août suivant. Proclamé et accueilli avec enthousiasme par les habitans de son royaume, il en avait pris possession; il avait fait son entrée solennelle à Christiania, lorsque, par le traité de Kiel, les puissances alliées décidèrent que la Norwège devait appartenir à la Suède. La proclamation que Christian-Frédéric adressa aux Norwégiens, lors de l'abdication de sa royauté, prouve que ce prince était digne de régner. «Je suis »convaincu, disait-il, que la Nor»wège jouira, sous l'autorité pa»ternelle de S. M. le roi de Suè»de, des mêmes avantages, privi»léges et immunités qu'elle s'est »donnés par sa constitution; et »que S. M., par une suite de ses »vues libérales, ne fera de chan»gemens à cette constitution »qu'autant que la nation le dési»rera.» Christian-Frédéric joint aux rares qualités d'un bon prince, les vertus, le courage et le patriotisme d'un brave guerrier. Indigné du crime que les Anglais commirent en 1807, lorsque, contre le droit des nations, ils incendièrent Copenhague, Christian se rendit en Norwège, exhorta le peuple à la défense, et prit les moyens les plus prompts et les plus efficaces pour empêcher l'invasion des ennemis. Les préparatifs qu'il avait faits à tout événement, servirent contre les Suédois qui vinrent, peu de temps après, attaquer les côtes de la Norwège. Ce prince s'est conduit, dans toutes les occasions, avec bravoure et habileté. Il battit, en 1808, l'ennemi devant Frédérickstadt, et déjoua les menées de M. d'Armfeld, tendant à soulever le peuple norwégien en faveur du roi Gustave de Suède. Christian-Frédéric, nommé, en 1809, lieutenant-général des armées danoises, en a rempli les fonctions de la manière la plus honorable. Il habite Copenhague, où il jouit encore de son titre, et du souvenir de ses belles actions.

CHRISTIAN - AUGUSTENBOURG. (*Voyez* CHARLES-AUGUSTE, PRINCE ROYAL DE SUÈDE.)

CHRISTIANI (Guillaume-Ernest), historien danois. Il naquit, en 1731, à Kiel, où il fut professeur d'éloquence et de droit public. C'est en allemand qu'il a écrit tous ses ouvrages. On a de lui : 1° *Histoire de la réunion des diverses croyances, en Allemagne, et dans les duchés de Sleswig et de Holstein*, in-12, Hambourg, 1773 ; 2° *Histoire de Sleswig et de Holstein, tirée de pièces authentiques*, 1775—1784, 6 vol. Cet ouvrage, non moins important que le premier, a été continué par M. Hegervisch ; 3° la traduction en allemand des *Elémens d'histoire générale de Millot*, commencée par le pasteur Mielck, beau-père de Christiani, et dont celui-ci ne donna que les tomes X, XI, XII. Il a aussi fourni beaucoup d'articles aux journaux littéraires les plus estimés de Berlin ou d'Iéna ; enfin il a laissé un grand nombre de dissertations sur les mathématiques, sur la théologie, sur la philosophie, sur le droit public. Il est mort, à Kiel, le 1er septembre 1793.

CHRISTOPHE (Henri), homme noir, roi d'Haïti (Saint-Domingue), sous le nom de Henri Ier, naquit vers 1767. On n'est point d'accord sur le lieu de sa naissance : les uns prétendent que ce fut l'île Saint-Christophe, dont il avait tiré son premier nom, et d'où, amené au Cap-Français, il aurait été acheté par un négociant anglais. Une seconde version le fait naître dans l'île de Ste-Croix, colonie danoise. D'autres enfin le disent natif de l'île même de Saint-Domingue, où il aurait été élevé sur la plantation dite de Limonade, dont le célèbre traducteur Dureau de Lamalle était alors propriétaire. Ces circonstances sont aussi incertaines que peu importantes; mais, lorsqu'en 1790 une révolution s'opéra dans la partie française de l'île de Saint-Domingue, il est constant que Christophe prit avec chaleur la défense de la liberté des Noirs. Il se fit remarquer par une taille élevée et par un caractère énergique, qui lui donnèrent un grand ascendant parmi eux, et il obtint bientôt les plus hauts grades militaires sur le champ de bataille, en se distinguant par des actions d'éclat. Christophe fut nommé général de brigade par Toussaint-Louverture, qui était alors généralissime des Noirs, et qui lui confia le soin de réprimer la rébellion de son neveu Moïse, jeune Noir, brave et ambitieux, qui n'aspirait à rien moins qu'à s'emparer du rang suprême occupé par Toussaint. N'ayant pas assez de forces pour attaquer celles de Moïse, il employa l'artifice, et feignit de partager le ressentiment de ce jeune homme contre son oncle. Par cette ruse perfide, Christophe surprit aisément la confiance de Moïse, et parvint bientôt à se rendre maître de sa personne. Toussaint, à qui Moïse fut livré, l'envoya à la mort sans égard pour les liens du sang; et Christophe obtint, en récompense de sa trahison, le même commandement que Moïse avait eu dans la province du Nord. Cependant, le 21 octobre 1801, il se manifesta au Cap une insurrection parmi les partisans que Moïse avait laissés en grand nombre : ils commencèrent par égorger tous ceux qui s'étaient montrés le plus dévoués à Toussaint. Mais, aussi prompt que l'éclair, Christophe parcourt la ville à cheval, et avec une poignée de soldats, attaque les insurgés, en tue deux lui-même, et se saisit des chefs de l'émeute, qu'il est parvenu à dissiper. De nouvelles insurrections, non moins graves que la première, ne tardèrent pas à éclater successivement dans les divers quartiers de l'île. Mais Christophe, en se portant partout avec rapidité, étouffa tous les germes de sédition, et fit fusiller les chefs qui avaient provoqué ou dirigé les émeutes. Lorsqu'en 1802, l'expédition française, sous les ordres du général Leclerc (*voyez* LECLERC) débarqua au Cap, Christophe, qui commandait dans cette place, obligé de céder au nombre, fit une défense vigoureuse, n'évacua la ville qu'après l'avoir incendiée, et emmena avec lui 3,000 hommes, reste de la garnison, qu'il alla réunir à Toussaint-Louverture (*voyez* LOUVERTURE). Quand ce dernier général fut enlevé et transporté en Europe par les agens d'un gouvernement avec lesquels il faisait un traité, Christophe se joignit au général Dessalines (*voyez* DESSALINES), alors commandant en chef des Noirs, et concourut, par le succès de ses armes, à faire abandonner l'île par les Français. Ce fut alors que Dessalines se fit proclamer, à Saint-Domingue, sous le titre de *Jacques Ier, empereur d'Haïti*; et Christophe, qui avait contribué à l'avénement de ce prince, devint un de ses premiers généraux et l'un des personnages les plus importans de l'empire. Mais les abus de pouvoir auxquels se livrait le nouvel empereur, eurent bientôt soulevé contre lui les diverses classes de l'état; et les hommes même qui jusqu'alors avaient paru les plus dévoués à sa personne, l'accusèrent de tyrannie. Saisissant l'occasion d'un droit qu'il avait établi sur le coton et sur le sucre à leur exportation, Christophe et le mulâtre Péthion (*voyez* PÉTHION), suscitèrent une émeute, dans laquelle il fut égorgé, le 17 octobre 1806. On proclama sur le champ *président et généralissime de l'état d'Haïti* Christophe, qui nomma Péthion son lieutenant, et le fit gouverneur de la partie du Sud. On convoqua dans la ville du Cap des états-généraux qui prirent le titre d'assemblée nationale; mais dès lors la division se mit entre Christophe et Péthion. Celui-ci, partisan sincère de la liberté, désirait le gouvernement représentatif; tandis que Christophe, qui s'était déjà enivré à la coupe du pouvoir, voulait qu'aucune autorité ne balançât la sienne propre. Il déclara donc, dans une proclamation contre Péthion, qu'il qualifiait de *révolté*, « que l'autorité appartient au plus fort. » Il appuya cet argument avec des troupes nombreuses, qui, dans diverses rencontres, défirent son adversaire, et le forcèrent à se renfermer au Port-au-Prince, où il exerça le pouvoir suprême sous le titre de *président*. Au mois d'avril 1811, Christophe, devenu possesseur paisible de cette portion de l'île qu'il occupait, se fit couronner et sacrer roi d'Haïti, dans la ville du Cap, sous le nom de *Henri I^er^*. Puis il s'occupa, avec son activité accoutumée, à se former une cour à l'instar des cours européennes, et fit des dotations à ses dignitaires des principales terres ou plantations de l'île, qu'il érigea en fiefs. Il fit ensuite des traités de commerce avec l'Angleterre pour toute la partie septentrionale de Saint-Domingue qui était soumise à sa domination, tandis que toute la partie occidentale était sous les ordres de Péthion. Après la déchéance de Napoléon, le gouvernement français voulant recouvrer cette colonie, y envoya des agens pour entamer des négociations. Péthion se montra tout disposé à reconnaître l'ancienne métropole. Mais il en fut bien autrement de la part de Christophe. Ce roi d'Haïti annonça, il est vrai, le désir d'entretenir des liaisons amicales avec la France, en déclarant qu'il respecterait le drapeau blanc, et que les ports de Saint-Domingue lui seraient ouverts; mais il manifesta en même temps la ferme résolution de ne point renoncer à la souveraineté d'un pays que son peuple avait conquis. Informé ensuite que dans les ports de France on armait une expédition pour soumettre l'île, il s'empressa de faire toutes les dispositions convenables pour lui opposer une défense vigoureuse, et publia dans un manifeste l'intention formelle de ne point faire de prisonniers. Vers le même temps on s'empara de la personne d'un agent français, nommé Franco de Médine, et l'on se saisit des instructions secrètes dont il était porteur. Le roi Henri les rendit publiques, et fit une proclamation dans laquelle il exprimait le dessein de donner à la nouvelle guerre le même caractère de férocité qui avait signalé la guerre de 1802. Des résolutions aussi farouches ont paru faire renoncer jusqu'à présent le gouvernement français à ses prétentions sur cette ancienne colonie. Cependant les préparatifs de ce gouvernement tinrent long-temps Christophe en échec, et l'empêchèrent pendant douze ans de faire aucune tentative sur la république de la partie de Saint-Domingue, dont Péthion était le président. Mais à la mort de ce dernier chef, arrivée le 29 mars 1818, le roi d'Haïti crut pouvoir réunir les deux états sous sa domination, espérant encore d'y joindre quelque jour la partie espagnole. Christophe s'avança donc sur les frontières de la république, à la tête d'une armée de 15,000 hommes, jusqu'à vingt lieues du Port-au-Prince. Mais les républicains, sous la conduite du général Boyer (*voyez* BOYER), leur nouveau président, lui opposèrent une si vigoureuse résistance qu'il jugea plus prudent de ramener au Cap son armée, dont il avait même à redouter le mécontentement. Peu de temps après, l'incendie du fort Henri lui enleva une grande quantité de munitions de guerre, et cette perte immense parut lui faire abandonner entièrement ses projets contre la république. On attribua toutefois à ses agens un incendie affreux qui ravagea le Port-au-Prince, le 15 août 1820. Cependant le despotisme de Christophe était devenu insupportable au peuple, à l'armée, et même aux courtisans de ce prince, bien qu'il les eût comblés d'honneurs et de richesses. Ses sujets avaient d'ailleurs sous les yeux l'exemple de la république voisine, où tout prospérait sans tyrannie et sans contrainte. Dans de telles conjonctures, un événement bien mince en apparence suffit pour culbuter le despote. Dans les derniers jours de septembre, la garnison de S^t-Marc, indignée des mauvais traitemens faits par le gouverneur, d'après les ordres de Christophe, à un colonel aimé de son régiment, s'insurgea, et ayant tranché la tête à ce gouverneur, l'envoya par une députation d'officiers au président Boyer, en demandant, au nom des habitans du territoire de Saint-Marc, à passer sous le gouvernement de la république. Après s'être assuré de la sincérité de cette démarche, Boyer se mit à la tête de 15 à 20,000 hommes pour aller au secours des insurgés. Retenu dans son palais de Sans-Souci par les suites d'une paralysie dont il avait été attaqué deux mois auparavant, Christophe envoya, pour réprimer l'insurrection, 5 ou 6,000 hommes sous la conduite du général Romain. Mais ce général, ainsi que plusieurs autres, qui avaient également à se plaindre du monarque, au lieu d'apaiser le tumulte, ne firent que l'accroître, et l'insurrection devint bientôt générale dans la ville du Cap. Dans la nuit du 5 au 6 octobre, on battit la générale; toutes les troupes se mirent sous les armes, et l'abolition de la royauté fut proclamée par le général Richard. Informé du soulèvement, Christophe envoya des ordres à ce général qu'il croyait encore fidèle; mais on lui renvoya son messager pour lui donner à entendre que son autorité n'était plus reconnue. Il manda alors Joachim Noël, le plus dévoué des généraux de sa garde, et lui ordonna de réunir tout ce qu'il trouverait de troupes fidèles pour massacrer tous les blancs et les mulâtres. On parvint à rassembler 1,500 hommes qui se présentèrent au Cap, occupé alors par les indépendans. Après quelques coups de fusil échangés de part et d'autre, les troupes royales se débandèrent, et allèrent rejoindre leurs anciens camarades pour demander avec eux la déposition du roi Henri, qui, pour ne pas tomber entre leurs mains, se tua d'un coup de pistolet, dans la 53^{me} année de son âge. Sa veuve et ses enfans se réfugièrent aussitôt dans le fort Henri pour se soustraire à la vengeance du peuple; mais ce fort s'étant rendu le 18, on massacra le prince royal, fils aîné de Christophe; le général Noël, et quelques autres officiers-généraux les plus dévoués au roi.

CHRYSOLOGUE. (*Voyez* le père Noel.)

CHWOSTOW (le comte Démétrius), né en 1758, sénateur russe, neveu du feld-maréchal Suwarow. M. de Chwostow, membre de plusieurs académies de l'empire et de Padoue, cultive les lettres avec succès. Il est auteur d'une *Correspondance épistolaire* et d'*OEuvres lyriques*, et il a traduit dans sa langue maternelle la tragédie d'*Andromaque*, *de Racine*, et l'*Art poétique de Boileau*.

CHWOSTOW (Simon de), né en 1764, était attaché au département des affaires étrangères de Russie, lorsqu'il fut envoyé, en 1794, en qualité de chargé d'affaires près la Porte ottomane. Il eut occasion de rendre des services importans au comte de Choiseul-Gouffier, au moment où cet ambassadeur proscrit dans sa patrie fut obligé de se retirer à Saint-Pétersbourg. La mission diplomatique de M. de Chwostow fut de peu de durée; Paul Ier le rappela, et refusa de lui confier aucune autre fonction. L'empereur Alexandre a nommé M. de Chwostow, directeur de la banque de Saint-Pétersbourg, emploi qu'il occupe encore.

CHWOSTOW (madame de), belle-sœur du précédent, cultive les lettres. Elle a composé en langue russe quelques ouvrages qui l'ont fait remarquer, et a traduit en français, et fait imprimer à Saint-Pétersbourg, *Lisa* et *le Coin du feu*, romans.

CIAMPI (Sébastien), helléniste et archéologue italien, est né à Pistoie, vers 1770. Il s'est distingué, comme éditeur et comme érudit. Ses nombreux ouvrages prouvent des connaissances aussi rares que diverses, en biographie, en philologie, en antiquités. On estime ses *Vies* ou *Notices*, écrites en italien, sur *Cino de Pistoie*, *Carteromaco*, *Luc Antonio Pagnini*. *Seb. Vini*, et beaucoup d'autres personnages de son pays. Une *Dissertation sur le métal de Corinthe*, et un excellent *Traité de la sculpture au tour chez les anciens*, ont témoigné de son érudition pour tout ce qui tient à l'histoire des arts du vieux monde. On fait le plus grand cas de ses traductions de *Plutarque*, *Xénophon*, *Achille Tatius*, et des notes et observations qui les accompagnent. Esprit exact, il possède cette minutieuse *patience* qui, jointe à un esprit vif, passait chez les Grecs pour un grand moyen de succès (*to akribes*). Il professe depuis long-temps la langue grecque, dans l'université de Pise.

CIAMPITTI (Charles), Napolitain, est un littérateur savant, amateur d'antiquités, qui a fouillé dans les ruines d'Herculanum; il a expliqué et publié les manuscrits en *papyrus*, qu'on y a découverts. *La guerre d'Octave contre Antoine*, et *la Bataille d'Actium*, paraissent être le sujet d'un poëme latin contenu dans une partie des rouleaux trouvés. Ciampitti, dans la préface du second tome de la collection des manuscrits, donne des éclaircissemens sur les fragmens de ce poëme, d'où quelques antiquaires ont conclu que cet ouvrage était de Varus, ami d'Horace. Les travaux et les recherches que Ciampitti, et ses collaborateurs, continuent avec succès, méritent les encouragemens et l'attention des amateurs et des savans.

CICOGNARA (le comte Léopold), auteur de ce beau monument, élevé aux arts par l'érudition et le goût, intitulé : *Histoire de la sculpture, depuis sa résurrection* (risorgimento) *en Italie*, et auquel l'institut paya, en 1813, un juste tribut d'éloges. On y voit renaître du sein de la barbarie, cet art de faire vivre et de passionner le marbre; on en suit les premiers pas; on est témoin de chaque perfectionnement progressif, et de chaque révolution du goût, qui, des madones emmaillottées du 11^me^ siècle, a fait passer la sculpture jusqu'aux productions plus pures du 14^me^, jusqu'à l'incorrection grandiose et sublime de Michel-Ange, et jusqu'à l'aimable licence du Bernini. De nombreuses planches accompagnent ce bel ouvrage, dont Napoléon accepta la dédicace. (Venise, in-fol., 3 vol., 1813 — 1816.). Ce prince l'avait fait chevalier de la Couronne-de-Fer et président de l'académie des beaux-arts de Venise. M. Cicognara est né à Ferrare, vers 1780. C'est en société avec lui, que l'abbé *Jérôme Baruffaldi* publia des *Mémoires* très-curieux sur le *génie*, les *mœurs*, etc., des auteurs et des grands hommes ferrarois. On accorde généralement à Cicognara, plus de science que n'en ont quelquefois les gens d'esprit, plus de talent pour écrire que n'en ont souvent les antiquaires, et plus de sagacité en matière d'arts, que les uns et les autres n'ont coutume d'en montrer.

CIMAROSA (Dominique), l'un des plus célèbres musiciens-compositeurs du siècle dernier, naquit à Naples en 1754. Après avoir reçu d'April ses premières leçons, il entra au conservatoire de Loretto, où il se forma d'après les principes de l'école de Durante, et où l'on conserve encore avec intérêt le souvenir des moyens ingénieux qu'il employait pour étudier la nuit, sans troubler le sommeil des autres élèves couchés dans le même dortoir. Un grand amour du travail, et le génie le plus heureux, lui firent acquérir de bonne heure une réputation qui s'augmenta de jour en jour. Avant d'avoir atteint sa vingt-cinquième année, il avait obtenu de nombreux succès sur les principaux théâtres d'Italie et des autres parties de l'Europe musicale. Il parcourut l'Allemagne, et fut appelé en Russie par l'impératrice Catherine II. Les compositions de Cimarosa se font remarquer par l'invention, les idées piquantes, la richesse de l'accompagnement, et une grande connaissance des effets de la scène, principalement dans l'*Opera-Buffa*, où les motifs sont, suivant l'expression des Italiens, *di prima intenzione*. Cimarosa a composé plus de cent opéras, dont les principaux sont toujours repris avec un grand succès. On remarque, dans le genre de l'*Opera Seria*, le *Sacrifice d'Abraham*, les *Horaces et les Curiaces*, *Pénélope*, *Artaxerce*, et *l'Arthémise vénitienne*, qui n'était pas entièrement terminée quand la mort le surprit; cependant, il n'y a de morceaux étrangers dans cette pièce, que le *grand air* d'Artémise avec des chœurs, au premier acte, et la dernière partie du *finale* au second acte. Parmi ses opéras bouffons, on cite plus particulièrement *l'Italienne à Londres*, *le Directeur dans l'embarras*, *les Ennemis généreux*, et surtout le *Mariage secret*, chef-d'œuvre immortel, qui excita un enthousiasme général. On remarqua, ce qui ne s'était point encore vu, que Cimarosa tint le piano du théâtre de Naples pendant les sept premières représentations de cet ouvrage. Lorsqu'on représenta *le Mariage secret* à Vienne, l'empereur Léopold fut si charmé de ce chef-d'œuvre, qu'il invita les chanteurs et les musiciens à un banquet, après lequel ils recommencèrent la pièce. Cimarosa avait une voix très-agréable et chantait avec beaucoup d'expression; mais dans les morceaux bouffons, il était impossible d'égaler sa chaleur et son originalité. Il avait des mœurs douces et pures, et une grande modestie. Il répondit un jour à un peintre qui le plaçait au-dessus de Mozart : « Que diriez-vous, » monsieur, d'un homme qui vous » placerait au-dessus de Raphaël? » Comme les amateurs mettaient sur le même rang Mozart et Cimarosa, sous le rapport de la composition, l'empereur Napoléon demandait à notre célèbre Grétry quelle différence il y avait entre ces deux grands compositeurs; Grétry répondit : « Sire, » Cimarosa met la statue sur le » théâtre et le piédestal dans l'or» chestre, au lieu que Mozart met » la statue dans l'orchestre et le » piédestal sur le théâtre. » Cimarosa, comme tous les hommes de génie, avait embrassé avec enthousiasme les idées libérales, et déplaisait par cela même à la cour de Naples. C'est par erreur, cependant, qu'on l'a dit victime de la réaction qui s'opéra lors de la restauration effectuée par Nelson : Cimarosa n'est pas mort en prison à Naples, ainsi qu'on l'a publié ; c'est à Vienne que ce grand compositeur a terminé sa trop courte carrière, le 11 janvier 1801 ; il avait à peine atteint sa 46ᵐᵉ année.

CIRBIED (Jacques-Cha-han de), né dans l'Arménie, au mois de décembre 1772, a été élevé à Édesse, ancienne ville de la Mésopotamie; il vint en France à l'âge de 20 ans, et fut employé, en 1798, à l'école spéciale des langues orientales. Le gouvernement impérial, satisfait des services de M. Cirbied, et appréciant son érudition, créa, en 1810, pour ce savant, une chaire de langue arménienne qu'il occupe encore aujourd'hui à la bibliothèque royale. On a de lui : *Mémoires sur la langue arménienne; Recherches curieuses sur l'Histoire ancienne de l'Asie*, Paris, 1806, in-8°; *Détails historiques de la première expédition des chrétiens dans la Palestine, sous l'empereur Zimiscès;* tirés d'un manuscrit arménien de Mathieu d'Édesse, etc.; Paris, 1811, in-8°; *Notice de l'histoire manuscrite de Mathieu Eretz, et Extrait relatif à l'histoire des croisades*, faisant partie du tome 9 des *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque royale; Tableau général de l'Arménie*, 1813 : c'est le prospectus de toute l'histoire de l'Arménie, et la description géographique de cette contrée.

CIRILLO (Dominique), célèbre médecin du royaume de Naples, naquit dans la terre de Labour en 1734. Le lieu de sa naissance est l'un des plus fertiles et des plus beaux pays de l'Europe; c'est l'ancienne Campanie, dont Capoue est la capitale, et qu'on nomme aujourd'hui la *Campagne heureuse*. Cirillo mourut au gibet; et, victime d'une réaction, partagea ce malheur avec une jeune princesse (Santa-Fede), et mille autres victimes plus ou moins illustres, parmi lesquelles on compte l'amiral prince de Carraciolo, les ducs de Cassano et Della-Torre, etc. L'amour inné de ses semblables fit sans doute embrasser à Cirillo la profession de médecin. Apte à toutes les sciences, il s'adonna de bonne heure et plus particulièrement à la médecine : ses travaux furent couronnés des plus brillans succès. Par goût et par occasion, il vit l'Angleterre et la France; Paris et Londres lui offrirent tous les moyens possibles d'étendre le cercle de ses connaissances, il en profita comme philosophe et comme savant. De retour dans sa patrie, il y obtint la place de professeur de médecine, et l'emploi de médecin de la cour. Soulager les hommes, dans quelque rang que la fortune les eût placés, c'était la passion dominante de Cirillo; aussi le voyait-on, chaque jour, courir indistinctement chez le riche et chez le pauvre, lorsqu'on avait besoin de lui. Il mettait cependant plus d'empressement à visiter les indigens; parce que, indépendamment des soins qu'il leur donnait comme médecin, il y ajoutait encore des dons pécuniaires, souvent indispensables à leur guérison; c'était pour Cirillo une double jouissance. Le 23 janvier 1799, les armées françaises s'emparèrent de Naples; le général Championnet et le commissaire du directoire, Faypoult, voulurent y organiser une république, dont Cirillo fut proclamé l'un des représentans. Il n'accepta cette place qu'après les plus vives instances de ses compatriotes, et comme s'il eût pressenti son peu de durée, et les suites funestes qu'elle devait avoir pour lui. Nommé président de la commission législative, il était à son poste lorsque le roi Ferdinand rentra à Naples, le 13 juillet de la même année. Cirillo s'embarqua pour Toulon à la suite d'une capitulation, et paraissait fort tranquille sur la foi d'un pareil traité; mais il ne put échapper aux poursuites exercées contre les soi-disant révolutionnaires. La capitulation fut violée, et Cirillo fut arraché du vaisseau pour être conduit au supplice. On lui fit entrevoir qu'il pourrait obtenir sa grâce pour peu qu'il la sollicitât; mais il aima mieux mourir que de s'avilir, et ne voulut faire aucune espèce de rétractation d'une conduite qu'il soutenait avoir été, pendant toute sa vie, pure et irréprochable.

CLAIRON (Claire-Joseph-Legris de la Tude), naquit dans les environs de Condé en 1723. Selon tout apparence, le nom qu'elle rendit célèbre lui fut donné dans son enfance par forme de plaisanterie, et dérive de son premier prénom Claire. Élevée par une mère qui poussait la sévérité jusqu'à la rudesse, ses premières années furent malheureuses; c'était surtout lorsqu'il fallait se livrer à des travaux de femme, que les querelles entre la mère et la fille prenaient un caractère opiniâtre. Mlle Clairon ne pouvait se résoudre à ce genre d'occupation ; et la main qui devait un jour saisir le poignard d'Hermione et le sceptre de Sémiramis, se fermait à la vue d'une aiguille ou d'un fuseau. Mlle Clairon, qui occupait à Paris un logement en face duquel se trouvait celui de Mlle Dangeville, l'observa pendant qu'elle se livrait aux études de son art. Ayant obtenu avec beaucoup de peine la faveur d'assister à une représentation de la Comédie française, *le Comte d'Essex* et *les Folies Amoureuses* furent les premiers ouvrages dramatiques dont elle fit la connaissance. L'impression que ce spectacle fit éprouver à la Melpomène, petite fille, fut extrême; elle en avait perdu l'appétit et le sommeil. Une grande partie des vers tragiques et comiques qu'elle avait entendus une seule fois restèrent gravés dans sa tête ; et elle les répétait en essayant d'imiter les différens personnages qu'elle venait de voir. « Ma prodigieuse mémoire étonna moins » encore, que la façon dont j'avais saisi le jeu de chaque acteur » (dit-elle dans ses mémoires). Je » grasseyais comme Grandval, je » bredouillais et faisais le saut de » Crispin comme Poisson ; je faisais l'impossible pour attraper » l'air fin de Mlle Dangeville, et » l'air roide et froid de Mlle Balicourt. » Mlle Clairon, enchantée de ce premier succès, déclara qu'elle voulait absolument jouer la comédie. Sa mère la souffleta et l'envoya se coucher. Cependant la résolution prise fut inébranlable, il fallut y céder; et Mlle Clairon, à peine âgée de douze ans, débuta avec succès sur le théâtre de la Comédie italienne. La petitesse de sa taille, et des rivalités de coulisse, ne lui permirent pas d'y rester. Elle reçut un engagement pour le théâtre de Rouen, à condition d'y danser, d'y chanter, d'y parler; et ce fut dans la patrie du grand Corneille que cette tragédienne célèbre donna les premiers indices de son rare et beau talent. Attachée à une troupe dont Lanoue était le directeur, elle joua successivement à Rouen, au Havre et à Gand. Son emploi était celui des soubrettes : cependant elle avait essayé quelques seconds rôles tragiques; et Sarrazin qui la vit jouer le rôle d'Ériphile, fut le premier à découvrir le véritable genre de son talent, et à lui prédire les grands succès qu'elle devait un jour obtenir. Mlle Clairon reçut à Dunkerque l'ordre de venir débuter à l'Opéra, en mars 1743. Quoique médiocre musicienne, elle fut, grâce à la beauté de sa voix, applaudie même dans les rôles où elle doublait Mlle Lemaure; mais un goût décidé l'appelait sur un autre théâtre. Vers la fin de l'année, elle obtint un ordre de début pour la Comédie française. Elle y fut admise comme double de Mlle Dangeville, dans l'emploi des soubrettes, et elle devait en outre se charger au besoin de jouer différens rôles dans la comédie et la tragédie. Mlle Clairon, dans son acte d'engagement, s'était ménagé la faculté de jouer les grands rôles tragiques. Cette clause fut admise, parce qu'on n'y attachait aucune conséquence, lorsqu'à la grande surprise du comité, elle en réclama l'exécution. Les rôles d'Aricie, de Constance, d'Inès, lui furent offerts : Mlle Clairon les refusa, et déclara qu'elle jouerait Phèdre, rôle dans lequel Mlle Dumesnil obtenait à cette époque les succès les plus brillans. Une soubrette, qui tout à coup aspire à la dignité de reine ; une actrice qui, chargée de faire rire le public, s'engage tout à coup à le faire pleurer, devint aux yeux du sénat comique un objet de plaisanterie et presque de pitié. La représentation eut lieu, et tous les mémoires du temps attestent l'effet prodigieux que produisit Mlle Clairon, dans un rôle qui sur-le-champ la plaça au rang des actrices les plus célèbres. Ce fut le 19 septembre 1743, qu'elle joua Phèdre pour la première fois : par un contraste assez piquant, ses débuts dans l'emploi des soubrettes furent moins brillans ; mais les applaudissemens qui lui furent successivement prodigués dans tous les grands rôles de la tragédie, la firent recevoir dès le mois suivant à la Comédie française, dont elle fut, durant l'espace de 22 ans, l'honneur et l'appui. Les hommes les plus fameux de l'époque, à la tête desquels il faut placer Voltaire, rendirent hommage à son talent ; et les vers du grand poète ont consacré les succès de la grande actrice. Mlle Clairon devint tout à coup la rivale de Mlle Dumesnil ; toutefois une grande différence se faisait remarquer dans la nature de leurs talens. Mlle Dumesnil s'abandonnant presque toujours à la fougue de ses inspirations, entraînait souvent le spectateur par les effets les plus hardis et les moins prévus ; Mlle Clairon, au contraire, ne présentait jamais au public que les résultats d'une étude profonde, et un jeu où la nature se montrait appuyée de tous les secours que l'art peut lui fournir. Les mémoires qu'elle a publiés en 1799 (Paris, 1 vol. in-8°), donnent une idée exacte du système de ses études et du genre de son talent. Ces mémoires, qui contiennent des vues excellentes sur les différentes parties de l'art dramatique, peuvent être fort utiles à ceux qui se destinent à la carrière du théâtre. En matière semblable, on ne saurait avoir de meilleur guide que les conseils dictés par l'expérience d'un grand talent. Mlle Clairon, fidèle à un plan qu'elle s'était tracé, ne se dépouillait jamais de la dignité convenable au genre de son emploi, et, devenue reine de théâtre, conservait le sceptre et la couronne jusque dans les relations les plus simples de la vie privée. Son but était de s'identifier ainsi, durant le jour, avec les personnages qu'elle représentait le soir. Cette manière d'être lui donnait un air de hauteur, qui souvent blessa l'amour-propre de ses camarades ; et comme, s'il faut en croire la chronique, elle s'humanisait parfois avec des gens qui n'étaient ni rois ni princes, cette prétendue facilité de mœurs et sa dignité apparente, formaient un contraste qui souvent donna lieu à des plaisanteries. Mlle Clairon, à peine âgée de 42 ans, et parvenue à un degré de perfection et d'expérience qui pouvait procurer de grands progrès à l'art dramatique, prit tout à coup sa retraite, par suite d'un incident qui fut accompagné d'un éclat scandaleux. Un mauvais comédien, nommé Dubois, atteint du mal qui coûta un œil à Pangloss, se fit guérir, et ne voulut pas payer son médecin; celui-ci porta plainte devant les tribunaux, qui ne purent prononcer, faute de preuves. La Comédie française, instruite du fait par la rumeur publique, crut devoir être plus sévère que la justice, et eut raison. Il est des cas où les lois de la morale doivent venir à l'appui des lois positives; et une société qui se respecte ne saurait garder dans son sein l'individu qui se voue au mépris. L'exclusion de Dubois fut prononcée : mais ce mauvais comédien avait une jolie fille; cette jolie fille connaissait un grand seigneur; ce grand seigneur prit fait et cause pour le mauvais comédien. Dubois fut maintenu au théâtre malgré ses camarades, qui déclarèrent ne plus vouloir jouer avec lui. On devait représenter le siége de Calais; Dubois devait remplir le rôle de Mauni : les portes s'ouvrent, le public entre; mais Brizard, Lekain, Molé, M^lle^ Clairon, refusent de jouer, et le cri de *au fort l'Evêque* se fait entendre de toute part. L'autorité crut devoir donner cette satisfaction au public. Le lendemain M^lle^ Clairon reçut l'ordre de se rendre en prison, et y fut conduite par l'intendante de Paris, qui se trouvait chez la célèbre actrice au moment où l'agent de police s'y présenta. En sortant de prison, M^lle^ Clairon signifia sa retraite, qui eut effectivement lieu au mois d'avril 1765; et les résultats scandaleux de la protection scandaleuse accordée par un grand seigneur à un mauvais sujet, privèrent la scène française de son plus utile et de son plus bel ornement. M^lle^ Clairon avait amassé une fortune suffisante, que diminuèrent considérablement les opérations financières de l'abbé Terray. Ne pouvant plus vivre à Paris, elle se fixa à la cour du margrave d'Anspach, y passa 17 ans, et revint enfin habiter Paris où elle mourut le 18 janvier 1803. Larive et M^lle^ Raucourt furent ses élèves. Dans les mémoires dont nous avons déjà parlé, M^lle^ Clairon donne sur elle-même des détails assez favorables, comme on peut bien le croire. On y trouve l'histoire d'un homme qui, après l'avoir aimée sans succès pendant sa vie, vint la tourmenter après sa mort, tantôt en criant, tantôt en battant des mains, tantôt en tirant des coups de pistolet à ses oreilles. Ce récit prouve que M^lle^ Clairon croyait ou avait la prétention de croire aux revenans. Cette grande actrice fut plus d'une fois en butte aux traits de la calomnie, qui ne respecte les talens supérieurs sur aucun théâtre. M. le comte de Caylus, entre autres, dans une espèce de libelle, publié en 1743 et intitulé *Histoire de M^lle^ Cronel dite Frétillon*, attaque M^lle^ Clairon avec une virulence indigne et du respect que l'on doit au talent, et des égards que l'on doit à la vérité, et des ménagemens que l'on doit à une femme.

CLAPARÈDE (LE COMTE), né à Gignac, département de l'Hérault, en 1774, d'une famille de robe, donna les premiers gages à la révolution en se présentant comme volontaire aux bataillons de son département en 1792. L'année suivante il y fut nommé capitaine par le choix libre et unanime de ses camarades. En l'an 7, il fut nommé chef de bataillon à l'armée d'Italie; et en l'an 8, adjudant-commandant à l'armée du Rhin. Un an après il était employé au corps d'observation de la Gironde; en l'an 10 il partit pour Saint-Domingue sous les ordres du général en chef Leclerc, qui le nomma général de brigade. Le général Claparède eut dans cette campagne le commandement du département du Libao, obtint des avantages importans sur les Nègres commandés par Paul Louverture, frère du fameux Toussaint, et par Clairvaux; et en l'an 11, il commandait la ville du Cap, à la fatale époque de la désertion et de la révolte de l'armée noire, dont Christophe et Dessalines dirigeaient la trahison. De retour en France, après la mort du général Leclerc, le général Claparède fut employé en l'an 12 au cantonnement de Saintes, et l'année suivante, s'embarqua sur l'escadre du contre-amiral Missiessy, pour l'expédition de la Dominique. Après avoir contribué à la soumission de cette colonie, il revint en France, et fut la même année employé à la division des grenadiers d'Oudinot et à la grande-armée. En l'an 14, il commandait en Allemagne la première brigade du 5^{me} corps, et se trouva aux combats de Wertingen, d'Ulm, d'Hollabrüm, et à la célèbre bataille d'Austerlitz. En 1806, dans la guerre de Prusse, les troupes aux ordres du général Claparède commencèrent la campagne par le beau combat de Saalfeld, contre le prince Louis-Ferdinand, et sa brigade d'infanterie fut honorablement mentionnée dans l'ordre du jour de son corps d'armée. A Iéna, cette même brigade commença l'attaque avec succès contre 8,000 Saxons. Au combat de Pulstuck, le général Claparède eut un aide-de-camp tué à ses côtés, fut blessé, et néanmoins se trouva aux combats d'Ostrolenka, du camp de Borky, et à toutes les affaires qui eurent lieu en Pologne, en 1807, à l'époque de la conférence des deux empereurs à Tilsit. A la paix, il fut avec sa brigade chargé du service de la ville d'Erfurt, et fut nommé général de division le 8 octobre 1808. Le 15 janvier 1809, il eut le commandement d'une division du corps du général Oudinot, armée d'Allemagne, et, le 16 février suivant, fut chargé de son organisation; ce fut dans cette campagne qu'eut lieu la brillante affaire d'Ébersberg au passage de la Tramm.
« La division Claparède seule, dit
» le bulletin, et n'ayant que 4 piè-
» ces de canon, lutta pendant trois
» heures contre 30,000 ennemis.
» Cette action d'Ébersberg est un
» des plus beaux faits d'armes dont
» l'histoire puisse conserver le sou-
» venir. La division Claparède,
» s'est couverte de gloire; le pont,
» la ville et la position d'Ébersberg

»seront des monumens durables »de son courage. Le voyageur dira : C'est ici de cette superbe po»sition, de ce pont d'une si longue »étendue, de ce château si fort »par sa situation, qu'une armée »de 30,000 Autrichiens a été »chassée par 7,000 Français. » Après la bataille d'Esling, où le général Claparède fut blessé, l'empereur lui confia le commandement de la 1re division de l'armée de Dalmatie. Ce fut à la tête de cette division qu'il prit part à la mémorable journée de Wagram et au combat de Znaïm. Après cette campagne, il fut nommé grand-officier de la légion-d'honneur. En 1810, commandant la division formée à Bayonne, il partit pour l'armée d'Espagne, 7me corps, et commanda en chef les troupes stationnées dans les provinces de Salamanque et de Zamora, et les places de Ciudad-Rodrigo et d'Almeida, depuis octobre 1810 jusqu'en avril 1811. A cette dernière époque, chargé de couvrir avec sa division les derrières de notre armée de Portugal, qui s'était établie devant les lignes anglaises, il battit complétement le général portugais Silveira, et le força de repasser le Duero à Lamego. Ses opérations entre cette rivière et le Tage furent également heureuses, et furent remarquables par la prise de la ville de Covilhao, où un nouveau corps d'insurgés et de guérillas se formait sous les ordres d'un officier anglais. Il commandait alors la 2me division du 5me corps. Après sa retraite de Portugal, en 1812, le général Claparède reçut le commandement en chef du corps polonais au service de France, fit en cette qualité la campagne de Russie, et se trouva à la bataille de la Moskowa, et au passage de la Bérésina, où il fut blessé. En juin 1813, il fut attaché au corps d'observation de Mayence, et fut mis en 1814 à la disposition du gouverneur de la 1re division militaire. En janvier 1815, il en commandait la 3me subdivision; à l'époque du 11 mars, il commandait les troupes qui devaient se rassembler à Melun sous les ordres du duc de Berri; et le 16 du même mois, sous les ordres de ce prince, il commandait une division à Paris. Le 15 juillet suivant il y fut nommé commandant de la place, et le 15 octobre, de la 2me division militaire, fonctions qu'il n'a pas exercées. Le 18 novembre de la même année, le général Claparède a été nommé inspecteur-général d'infanterie, 1re division militaire, place qu'il remplit actuellement. Le 13 novembre 1815, le roi l'a nommé gouverneur du château royal de Strasbourg, et, le 5 mars 1819, pair de France. Plusieurs journaux ont placé à tort le nom du général Claparède parmi les signataires de la protestation faite par une partie de la chambre des pairs, sur le jugement du lieutenant-colonel Maziau. Le même esprit de justice nous porte également à dire que, le général Claparède n'a cessé dans les fonctions militaires qu'il exerce à Paris, d'user de son influence pour adoucir le sort d'une grande quantité de ses anciens compagnons d'armes, et leur être utile toutes les fois que l'occasion s'en est présentée.

CLARE (LORD FITZ-GIBBON, COMTE). Le marché de *Clare* est à Londres une vaste boucherie. Assez grossiers dans leurs attaques, et peu délicats dans leurs allusions, les journalistes anglais, en parlant de lord *Clare*, si violent dans ses avis sur le malheureux pays où il est né (l'Irlande), ont plus d'une fois fait ressortir cette triste coïncidence de mots. Quoi qu'il en soit du mauvais goût de ces sanglantes plaisanteries, il est vrai que lord *Clare*, aujourd'hui protestant fougueux et courtisan assidu, avait pour grand-père un paysan catholique; que son père apostasia de bonne heure; et que le fils, avocat au barreau d'Irlande, à force de déployer son ardeur évangélique et de montrer sa tendresse pour le pouvoir, fut porté, en 1775, à la chambre des communes par le ministère. Jamais les partisans de la liberté n'eurent un adversaire plus hardi, ni les chefs du ministère un séide plus dévoué. Devenu avocat-général, baron, chancelier, et enfin pair d'Angleterre, il se fit remarquer, comme disent certains rédacteurs de biographies, par son inébranlable courage : il s'agissait d'étouffer la voix des catholiques opprimés, et d'éteindre dans le sang les premiers feux de la liberté qui voulait renaître en Irlande : l'Irlandais Clare, né de parens catholiques, fut courageux dans ces circonstances; il fut inébranlable contre son pays : quel nom donner à ce courage?

CLARENCE (GEORGES-HENRI), second frère de Georges IV, troisième fils de Georges III, est l'un des membres les plus estimés de l'opposition anglaise, ainsi que de la famille royale. Sa naissance ne l'a point rendu suspect aux whigs ; ses liaisons avec l'opposition, et la franchise de sa marche politique, ne l'ont point brouillé avec la cour. Il est né le 21 août 1765. Élevé pour la marine, il passa par tous les grades du service, ne reçut aucun commandement, et devenu membre de la chambre des pairs, vota presque toujours dans le sens de Burdett ou de Wilberforce. Les ministres l'eurent pour adversaire inébranlable. Il s'éleva vivement contre la traite des Nègres, s'opposa à la guerre, et fit tomber du ministère William-Pitt, qui la fomentait. Dans la question de la *répression de l'adultère*, il prouva que le divorce est une sauvegarde contre le déshonneur des familles, et montra, avec une énergie d'éloquence qui ne lui était pas ordinaire, que c'est mal servir la cause de la vertu, que de lui imposer des entraves trop pesantes : « Faites en sorte, messieurs, dit-il en terminant, » qu'elle ne désespère pas d'elle-» même. Donnez-lui plutôt un a-» sile, même équivoque, que de » la réduire au désespoir; le dé-» sespoir est le plus terrible en-» nemi de la vertu. » Ce fut le duc de Clarence qui, en qualité de grand-amiral, convoya le roi Louis XVIII jusqu'aux rivages de France, lors de la première restauration, en 1814.

CLARISSE (JEAN), savant théologien, est né à Schiedam en Hollande, au mois d'octobre 1770.

Il fut nommé ministre du culte à Doorn, en 1792, et professeur de théologie à l'académie de Harderwick en 1803. A l'époque de la réunion de la Hollande à l'empire français, cette académie ayant été supprimée, M. Clarisse devint prédicateur à Rotterdam. Le roi des Pays-Bas le nomma, au mois de novembre 1814, professeur de théologie à l'université de Leyde. Cet ecclésiastique a constamment prouvé, sous tous les gouvernemens et à toutes les époques, qu'il était partisan et apologiste des idées libérales; ses discours, ses sermons, ses ouvrages et sa conduite, ont toujours eu la même direction. Soit qu'il ait écrit des dissertations sur le *Saint-Esprit*, ou des mémoires de la *Vie des apôtres*, M. Clarisse a su concilier ses sentimens philanthropiques, son amour pour la liberté, avec les matières métaphysiques ou mystiques qu'il avait à traiter; enfin on prendrait ses productions ascétiques pour des leçons de morale à l'usage des amis de leur patrie et de la gloire nationale. Nous allons indiquer quelques-uns des ouvrages publiés par M. Clarisse : *Mémoire tendant à prouver que la religion est la source du bonheur*, etc.; *Traité sur le contentement; Mémoire sur les moyens les plus propres à arrêter la légèreté dans les principes et dans les mœurs*, etc., etc.

CLARK (Jean), médecin écossais, naquit à Roxburgh en 1744. Destiné par son père, riche fermier, à l'état ecclésiastique, il fit ses études théologiques à l'université d'Édimbourg, où il revint bientôt étudier la chirurgie, science qu'il préférait à l'autre. Après avoir fait plusieurs voyages en qualité d'aide-chirurgien au service de la compagnie des Indes, il publia, en 1773, des *Observations sur les maladies qui règnent le plus durant les voyages aux pays chauds*, in-8°, 1773. Cet ouvrage eut du succès, et fut réimprimé en 1792 avec des observations très-importantes sur les fièvres. Clarck, reçu docteur en médecine à l'université de Saint-André, s'était fixé à Newcastle, où il fit établir, en faveur des indigens, un dispensaire dont l'humanité et l'art lui-même apprécièrent bientôt tout le bienfait. Il parvint aussi à faire améliorer le régime de l'hôpital de cette ville; mais les nombreuses contrariétés qu'il éprouva dans cet acte de philanthropie, détériorèrent entièrement sa santé, qui avait toujours été très-délicate. Il mourut aux eaux de Bath le 24 avril 1805. Outre l'ouvrage déjà cité, différens *Mémoires* insérés dans le recueil de la société de médecine d'Édimbourg, et un *Recueil de mémoires sur les moyens de prévenir les fièvres contagieuses à Newcastle et dans les autres villes très-peuplées*, 1802, deux parties in-12; on lui doit encore des *Observations sur les fièvres en général et sur la fièvre continue en particulier*, 1780, in-8°. Clarck avait publié, en 1783, un traité posthume du docteur Dugald Leslie sur le catharre contagieux de cette même année, avec une lettre qu'il avait adressée à l'auteur sur le meilleur traitement de cette maladie.

CLARKE (Édouard-Daniel),

célèbre voyageur anglais, a parcouru la France, l'Italie, le Danemark, la Norwège, la Laponie, la Finlande, la Crimée, l'Asie-Mineure, la Syrie, la Palestine, la Turquie, la Hongrie et l'Allemagne. Savant minéralogiste, il a recueilli dans ces divers pays des trésors précieux pour l'étude dont il s'est long-temps et spécialement occupé. La connaissance des hommes et l'observation des mœurs n'ont point été les objets de ses recherches; mais il a rendu des services à la numismatique, à la science des antiquités, à la minéralogie. C'est à Edouard Clarke qu'est dû ce beau marbre antique, déposé par lui à la bibliothéque cambridgienne, et qui représente les fêtes d'Éleusis. Ses travaux sur la *pierre de Rosette* prouvent de l'érudition et du goût. Il a donné plusieurs dissertations estimées sur des objets d'antiquités, et fait quelques expériences nouvelles qui n'ont pas été inutiles aux progrès de la chimie. Né vers 1775, il fit ses études au collége de Jésus, à Cambridge, et de retour de ses longs voyages, reçut les ordres sacrés, et fut nommé professeur de minéralogie à l'université dont, suivant le style des écoles, il était le nourrisson. Sa *Distribution méthodique du règne minéral*, in-fol., 1807, a paru rédigée sans soin et sans clarté. Il a écrit d'un style incorrect, lourd, prolixe, la narration de ses voyages, à laquelle l'intérêt des matières a donné des lecteurs et plusieurs éditions, in-4°, 1810, 2 vol. de supplément, 1811; dernière édition de 1816, 2 gros vol. in-8°. C'est d'ailleurs, pour ce qui tient aux sciences naturelles, une mine riche en observations neuves. Le tableau qu'il a fait du peuple russe n'est pas de nature à concilier beaucoup d'estime à cette nation. Un peuple dont la servitude est l'élément, des nobles grossiers, des savans sans goût, des princes barbares; la dépravation sans élégance, la corruption des mœurs les plus civilisées au sein de la barbarie, tels sont les traits hideux sous lesquels il représente cette immense armée qu'on appelle le peuple russe, et dont l'inondation, avant un siècle, aura fini par submerger l'Europe entière.

CLARKE (James-Stanier), frère du précédent, a été chargé par S. M. George IV, alors prince-régent d'Angleterre, dont il était chapelain, de mettre en ordre les papiers de Jacques II, et d'en extraire une *Vie* de ce prince, qui a paru à Londres en 1816. La scrupuleuse fidélité de l'abréviateur a conservé bien des faits curieux, mais que, par respect pour la mémoire du roi, la cour eût pu laisser dans l'oubli. La *Vie de Nelson*, qu'il a aussi composée d'après les mémoires de l'amiral, est exacte et écrite d'un style correct. Mais l'auteur est tombé dans le défaut trop commun aux historiens anglais, qui souvent offrent le squelette, au lieu du tableau de l'histoire. Dailleurs la plume d'un historiographe chargé d'office, est esclave de tant de convenances, que l'on peut à peine lui reprocher de la timidité, de la sécheresse et de la gêne.

CLARKE (Thomas-Brooke), exemple vivant de la route qu'un écrivain peut suivre s'il veut faire prospérer sa fortune. Après avoir étudié à Dublin, et avoir voyagé en Allemagne, Clarke, arrivé à Londres, se fit pamphlétaire politique. Il peignit avec chaleur les dangers des révolutions, argumenta en faveur des secrétaires-d'état et des détenteurs de portefeuilles, montra la situation de l'Europe sous les rapports les plus favorables aux vues du ministère, déclama contre l'opposition, soutint la nécessité de l'anéantissement politique de l'Irlande sa patrie, et acquit peu de gloire, mais en revanche de riches bénéfices et quelques bonnes places, comme celle de bibliothécaire du prince-régent. A quoi bon donner les titres des ouvrages de M. Clarke? Des panégyriques sans éloquence de ministres sans crédit valent-ils la peine d'être cités? Ces ouvrages, composés dans un intérêt privé, ne sauraient occuper l'opinion publique.

CLARKE (Henri-Jacques-Guillaume), duc de Feltre, Irlandais d'origine. Il n'est pas de nom qui se lie plus intimement aux divers pouvoirs qui, depuis trente ans, se sont succédé en France. Serviteur zélé du comité de salut public, du directoire, du premier consul, de l'empereur et du roi, jamais fidélité ne s'est plus multipliée que la sienne, et, par un privilége singulier, ce général est peut-être le premier homme de guerre qui, même en cessant de combattre, n'a pas cessé de figurer sous les drapeaux du vainqueur. Né à Landrecies, le 17 octobre 1765, M. Clarke était fils d'un garde-magasin des subsistances de cette ville. Devenu orphelin très-jeune, il entra à l'École militaire de Paris en 1781; fut nommé, l'année suivante, sous-lieutenant au régiment de Berwick; obtint, en 1784, le grade de capitaine dans le régiment de Colonel-général; partit, en 1790, pour Londres, comme employé de l'ambassade française; vint reprendre son grade en 1791, dans le régiment d'Orléans-dragons; et passa l'année suivante dans le 2^{me} de cavalerie, avec le grade de chef d'escadron. La destitution de M. Beaujeu, à laquelle, suivant l'opinion de plusieurs biographes, il ne fut pas étranger, lui procura bientôt le commandement de ce même régiment. Les premières opérations militaires de M. Clarke ne furent pas heureuses; et le corps qu'il commandait ne fut préservé d'une destruction totale, que par la présence d'esprit des officiers qui servaient sous ses ordres, et notamment par l'expérience et l'intrépidité de M. Bellavesne, aujourd'hui lieutenant-général. En mai 1793, le colonel Clarke obtint le grade de général de brigade sur le champ de bataille d'Herchein, près de Landau. Quelque temps après, il servit à l'avant-garde de l'armée du Rhin, dont il devint bientôt chef d'état-major. En 1795, suspendu de ses fonctions, comme noble et suspect, il fut incarcéré, redevint libre, se retira en Alsace; et, de retour à Paris, se présenta au général Carnot, qui, en qualité de membre du comité de salut public, se trouvait à cette époque directeur suprême de toutes les opérations militaires. On assure que le zèle et les opinions républicaines du citoyen Clarke étaient alors tellement prononcés, que le général Carnot se vit contraint de le calmer par de sages exhortations. Nommé chef du bureau topographique, le général Clarke s'y distingua par son aptitude à ce genre de travail; et, plus habile dans un cabinet qu'à la tête d'un corps d'armée, il rendit, dans cette position, des services réels au comité de salut public qui l'avait nommé, et au directoire qui le conserva. Créé général de division par le directoire, le 16 frimaire an 4 (7 décembre 1795), il partit pour Vienne, afin d'y remplir une mission secrète. De retour à Paris, il obtint du directoire une marque de confiance qui, par la suite, le conduisit au faîte des honneurs et de la fortune. La gloire et l'ambition du général Bonaparte causaient de l'inquiétude au gouvernement : le directoire prit la résolution de donner un surveillant au vainqueur de l'Italie, et le général Clarke, choisi à la majorité de trois voix contre deux, partit pour Milan. Le but apparent de sa mission était d'obtenir la mise en liberté de MM. La Fayette, Latour-Maubourg, etc., etc., etc., retenus prisonniers en Autriche contre le droit des gens. Si l'œil pénétrant du général Bonaparte ne fut pas abusé un seul instant, l'esprit souple et prévoyant de l'agent directorial ne s'égara point. La plus intime confiance ne tarda point à s'établir entre le surveillant et le surveillé; le directoire ne reçut rien du premier sans l'aveu du second; et M. Clarke devint, par cette conduite, un des auteurs de l'élévation rapide du futur empereur. Quand les armées françaises s'emparèrent de Venise, au mois de floréal an 5 (mai 1797), Clarke assista à l'ouverture du portefeuille du comte d'Entraigues, arrêté dans cette ville. Tandis qu'un général de 27 ans portait à l'extérieur, au plus haut degré, la gloire des armes françaises, la France était désolée au dedans par des dissensions et des coups d'état. Le 18 fructidor, à la suite duquel une portion du directoire proscrivit l'autre, venait d'avoir lieu; Carnot était fugitif : le rappel du protégé suivit de près la disgrâce du protecteur. Le général Clarke reçut l'ordre de revenir à Paris; mais retenu par le général Bonaparte, il resta à Udine jusqu'après le traité de Campo-Formio, signé le 17 octobre 1797, et ne revint en France que sur un ordre réitéré qu'il reçut à Milan. De retour à Paris, sa disgrâce fut quelque temps complète; non-seulement il cessa d'être employé activement comme militaire, mais il perdit la direction du bureau topographique. Cependant, vers la fin de l'an 6, il fut chargé, par le directoire, d'une mission relative à la négociation d'un traité d'alliance qui fut conclu entre la république française et le roi de Sardaigne. Après le 18 brumaire, l'ancien favori du comité de salut public et du directoire devint celui du premier consul. Rétabli dans ses fonctions de chef du bureau topographique, le général Clarke fut en outre nommé commdanant extraordinaire de Lunéville, le 20 septembre 1800, au moment où le congrès y tint ses séances. Le 8 octobre 1801, un traité de paix fut signé à Paris, entre la France et la Russie, et Clarke fut chargé par le premier consul de se rendre à Lille, afin de faire effectuer la mise en liberté et le renvoi dans leur patrie des prisonniers russes qui se trouvaient dans cette ville. Après avoir passé trois ans avec le titre de chargé d'affaires auprès du jeune prince de Parme, qui venait d'être créé roi d'Étrurie, Clarke fut nommé conseiller-d'état, secrétaire du cabinet de l'empereur pour la marine et la guerre, accompagna Napoléon lorsque ce prince porta ses drapeaux en Allemagne vers la fin de 1805, fut nommé gouverneur de Vienne et créé grand-officier de la légion-d'honneur. Le 20 juillet 1806, après la paix de Presbourg, il fut chargé de conclure avec M. Doubril, ministre de Russie, un traité que l'influence anglaise fit rejeter par le cabinet de Saint-Pétersbourg. Le cinq août, année suivante, il esquissa, avec lord Yarmouth, les préliminaires d'un traité entre la France et l'Angleterre; mais la mort de Fox fit échouer les négociations. Durant l'occupation de la Prusse, conquise par la célèbre victoire d'Iéna, Clarke, toujours attaché au cabinet de l'empereur, exerça successivement les fonctions de gouverneur d'Erfurt et de Berlin. Ce fut au retour de cette campagne que, nommé par Napoléon ministre de la guerre, il prit possession de ce portefeuille le 13 août 1807. Durant cette administration, Clarke se signala par le dévouement le plus absolu aux projets ambitieux de son maître; et, ce qui paraîtra plus honorable, par les sentimens de la haine violente qu'il sembla vouer au gouvernement britannique. L'expédition des Anglais contre Flessingue vint mettre le comble à la faveur du ministre: cette tentative, qui échoua devant la valeur des troupes françaises, et devant l'activité intrépide de Bernadotte, qui, alors, portait une épée pure de toute violence contre la patrie; cette tentative enfin, que les incertitudes du comte Chatam contribuèrent à rendre infructueuse, valut à Clarke, précédemment nommé comte d'Hunebourg, le titre de duc de Feltre, et le grand-cordon de la légion-d'honneur. La vanité du ministre exaltée par tant de faveurs ne s'arrêta pas en si beau chemin; on l'entendit tout à coup parler de ses aïeux, et se proclamer, un beau matin, descendant des *Plantagenett*. Cette prétention égaya beaucoup l'empereur, qui lui dit un jour devant une foule nombreuse: *Vous ne m'aviez jamais parlé de vos droits au trône d'Angleterre; il faut les revendiquer*. Durant la glorieuse et fatale campagne de Moscou, éclata la conspiration des généraux Laborie et Mallet, dans la matinée du 23 octobre 1812. Clarke, dans cette circonstance, perdit toute présence d'esprit; et, incapable de réprimer un complot qu'il n'avait pas su prévoir, il ne retrouva de l'énergie que lorsqu'il fut question de punir. Cependant la retraite désastreuse de Moscou avait fait chanceler la fortune de Napoléon; son retour imprévu ranima toutes les espérances. En quelques semaines, des légions s'organisèrent comme par enchantement; et les vieilles troupes de l'Europe coalisée tombèrent, dans les plaines de Lutzen et de Bautzen, sous des bras enlevés depuis peu de jours à la charrue. Ce retour de fortune n'eut pas une longue durée; la défaite de Leipsick, l'invasion de la France, allaient consommer la chute d'un homme auquel M. Clarke devait ses honneurs, ses titres et sa fortune. S'il faut en croire, et les bruits qui coururent alors, et les affirmations de plusieurs biographes, les regards du ministre de l'usurpation s'étaient déjà tournés vers le pouvoir légitime. Quoi qu'il en soit, la France, au moment où son sol fut envahi, se trouvait dépourvue de tout moyen de défense; les places fortes exposées au premier coup de main n'avaient pas un demi-quart de leurs pièces en batterie; et l'ennemi bloquait déjà la ville de Metz, qu'on manquait de chaînes pour faire jouer les ponts-levis. Un génie désorganisateur et traître semblait conspirer avec les hordes du Nord, pour ruiner l'indépendance, la fortune et la gloire de la patrie. Le 27 février 1814, le duc de Feltre, chargé de présenter solennellement à l'impératrice les drapeaux enlevés à l'ennemi aux affaires de Champaubert et de Montmirail, jeta les derniers accens d'un enthousiasme qui, véritable thermomètre politique, montait ou baissait suivant les degrés de la fortune de Napoléon. De grands événemens se décidèrent; une capitulation de funeste mémoire livra Paris aux baïonnettes étrangères; le sénat, bas flatteur de Napoléon vainqueur, prononça la déchéance de Napoléon vaincu (3 avril 1814). Le duc de Feltre ne se piquant pas d'être envers l'empereur plus constant que la fortune, adhéra sans balancer à l'expulsion de son bienfaiteur, et fut nommé pair de France par le roi, le 4 juin 1814. En changeant de maître et de couleur, le duc de Feltre ne changea ni de principes ni de caractère. Quand l'abbé de Montesquiou, ministre pédantesquement inhabile, voulut, à l'aide d'une argutie, mystifier toute une nation, et la priver, par l'institution d'une censure, de la plus chère de ses libertés, l'on entendit le duc de Feltre, naguère esclave aveugle du despotisme impérial, prononcer ces paroles subversives de tout principe constitutionnel : « *Si* » *veut le roi, si veut la loi.* » L'ex-ministre demeura cependant sans fonctions jusqu'au débarquement de Napoléon à Cannes; mais lorsqu'on apprit l'entrée *triomphante* de l'armée *elboise* à Lyon, Clarke fut nommé, en remplacement du maréchal Soult, ministre de la guerre. Il se rendit en cette qualité à la chambre, et se crut avant tout obligé d'y faire la déclaration « *Qu'arrivé à* » *l'age de 50 ans, il n'avait trahi* » *personne.* » La nomination de Clarke ne retarda pas la marche de Napoléon. Nous ignorons si, comme le disent quelques biographes, le ministre impérial et royal balança sur le parti qu'il prendrait durant les *cent jours;* ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il finit par se rendre à Gand, et fut ramené à Paris par le désastre de Waterloo. Nommé ministre en remplacement du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, vers les derniers jours de 1815, c'est durant son administration que l'armée fut soumise à la mesure humiliante d'une classification par catégories; que les cours prevôtales furent instituées; que plusieurs généraux couverts de cicatrices tombèrent sous le plomb français; que le général Travot fut condamné, malgré la loi *dite* d'amnistie (*voyez* TRAVOT); que des sommes énormes surchargèrent le budjet de la guerre, tandis que l'armée fut réduite à rien; que Lyon fut livré à une terreur digne de 93, etc., etc., etc. Le général Clarke, en accablant d'injures, de misère et de soupçons les officiers de la vieille armée, a paru constamment ignorer que ceux qui ont fidèlement servi une cause, sont *seuls* capables de fidélité envers une autre. Ce dernier ministère ayant cessé vers la fin de 1817, Clarke, devenu maréchal de France, par suite de ses long travaux administratifs, fut nommé gouverneur de la 15^{me} division militaire (Rouen). Malgré les faveurs dont il fut comblé, il ne survécut pas long-temps à sa déchéance ministérielle, et mourut en 1818, le 28 octobre. Clarke est un des hommes d'épée auxquels les travaux de la plume ont le plus servi. Militaire sans talent, il ne manquait d'aptitude ni pour la diplomatie ni pour l'administration. Instrument aveugle de despotisme, il fit de nombreux ennemis au gouvernement impérial; et nous doutons que son administration ait été plus favorable au gouvernement du roi.

CLARKSON (THOMAS), né en 1761, mérite une place distinguée parmi les philanthropes anglais. Élève de l'université de Cambridge, M. Clarkson remporta le prix sur cette proposition mise au concours en 1785: «*Est-il juste de rendre des hommes esclaves contre leur volonté?*» Il discuta cette importante question en l'appliquant à la traite des Nègres sur les côtes de Guinée, et indiqua dans sa dissertation tous les moyens de faire cesser cet infâme trafic. M. Clarkson, non content d'une théorie savante et philosophique, voulut arriver au but de ses démonstrations; et s'étant lié avec plusieurs membres du parlement, qui partageaient ses opinions, il parvint à établir un comité qui s'occupa sans relâche des moyens d'obtenir l'abolition de la traite des Africains. M. Wilberforce en fit la première motion au parlement d'Angleterre, en 1787; il la renouvela plusieurs fois depuis cette époque, ce qui valut à cet honorable membre des lettres de *citoyen français*, qui lui furent décernées par décret de l'assemblée législative le 26 août 1792. Il s'écoula encore vingt annees avant que M. Clarkson et ses amis pussent jouir du fruit de leurs travaux et voir leurs vœux se réaliser; ce fut seulement en 1807, sous le ministère de lord Grenville, que l'abolition de la traite des Nègres fut décrétée au parlement et sanctionnée par le roi d'Angleterre. M. Clarkson fit paraître, l'année suivante, *l'Histoire de l'origine, des progrès et de l'accomplissement de l'abolition du commerce des esclaves d'Afrique par le parlement anglais*, 2 vol. in-8°. Indépendamment de cet ouvrage et de la dissertation dont nous avons parlé au commencement de cette notice, M. Clarkson a publié : *les Dangers du commerce des esclaves africains*, in-8° (traduit en français, 1814); *Mémoires de la Vie publique et privée de Guillaume-Penn*, 1813, 2 vol. in-8°. M. Clarkson est l'un des co-rédacteurs du *Philanthrope*, ouvrage périodique très-savant et surtout très-libéral.

CLAUSEL (Jean-Baptiste), député du département de l'Arriège, en septembre 1791 à l'assemblée législative, et en septembre 1792 à la convention nationale. Membre silencieux et inconnu du côté gauche pendant la session de la première de ces assemblées, il ne commença à se faire remarquer que dans le procès du roi, en votant, comme la plupart de ses collègues, la mort sans appel et sans sursis. Les événemens qui se pressaient, le mélange de talens, d'audace, de génie, de crimes et de faiblesse, qui fit de cette assemblée une espèce de corps gigantesque, agirent puissamment sur l'imagination exaltée de Clausel, et le portèrent à franchir plus d'une fois les limites tracées par la raison; cependant il ne se livra à aucun excès. Sans caractère prononcé, il suivit l'impulsion que lui donnèrent les événemens, ou céda à l'influence toute-puissante sur son esprit des hommes avec lesquels il se trouvait en rapport. On le vit, le 5 octobre 1793, demander l'arrestation des membres de l'assemblée nationale, signataires des protestations contre la constitution de 1791, et peu de temps ensuite provoquer le rappel des représentans nobles qui se faisaient remarquer dans leurs missions par l'excès de leur exagération révolutionnaire; puis après le 9 thermidor an 2, devenu membre du comité de sûreté générale, poursuivre avec acharnement le reste des partisans de la terreur. Implacable ennemi des décemvirs, il n'avait pas moins d'énergie contre le parti royaliste; et ce fut par suite des craintes que ce parti lui inspirait pour l'avenir qu'il s'opposa à la suppression des comités révolutionnaires, demanda le rapport du décret qui suspendait la vente des biens des émigrés, et vota contre la proposition de rapporter la loi dite des *suspects*. Il montra du courage lors de l'insurrection du mois de prairial an 3. Il se présenta aux insurgés qui pénétraient en foule dans l'enceinte de la convention, et leur dit en se découvrant la poitrine : « Que ceux qui voulaient marcher sur les cadavres » des représentans du peuple ne » travailleraient pas avec plus de » zèle qu'eux au salut de la » république. » Le soir, à onze heures, l'ordre étant rétabli, Clausel fit décréter la formation immédiate d'une commission militaire pour juger les révoltés. Membre du conseil des anciens, il y fut ce qu'il avait été dans les assemblées précédentes, exalté, sans caractère, mais honnête homme. Il se rangea du parti directorial au 18 fructidor, se prononça en faveur des événemens du 18 brumaire, fut élu membre du corps-législatif le 9 novembre 1798, et mourut en 1804.

CLAUSEL DE COUSSERGUES (**Jean-Claude**), est né à Coussergues, département de l'Aveyron, vers 1765. Jusque dans ces derniers temps, qui lui réservaient une sorte de célébrité singulière, son existence n'eut rien de remarquable. Conseiller à la cour des aides avant la révolution, il émigra, servit dans l'armée des princes, se fit libraire à son retour, écrivit un journal qui aujourd'hui serait foudroyé par les *Débats*, et fut nommé, en 1808, membre du corps-législatif; en 1809, conseiller à la cour royale de Montpellier; en 1813, de nouveau membre du corps-législatif. Il est inutile de nous étendre sur les concessions qu'il a faites comme tant d'autres à un pouvoir que tous les rois de l'Europe reconnurent. La partie la plus curieuse de sa vie est celle où, après le retour du roi, il a laissé éclater ses opinions si long-temps silencieuses, sur la nécessité de faire subir à la France le joug des anciennes institutions. Membre de la chambre des députés, il a commencé par exercer son éloquence sur le patriotisme des étrangers, s'efforçant de prouver, dans son discours sur *la naturalisation*, que né en France ou hors de France, on n'en pouvait pas moins devenir fort bon Français. Personne ne se montra plus ardent à faire voir la nécessité d'enchaîner la pensée en étouffant la liberté de la presse, ce qui est moins innocent peut-être que de restituer promptement les biens non vendus, d'imposer au peuple l'obligation de consacrer à Dieu l'oisiveté du dimanche, opinions qu'il a soutenues aussi avec fort peu de talent et beaucoup de chaleur. Il dirigea ensuite son éloquence contre les impôts sur les boissons. Conseiller en la cour de cassation, après le second retour du roi, et membre de la chambre des députés, il marcha du même pas dans sa route politique; prouva que la *confiscation*, tout abolie qu'elle est, n'en est pas moins légale, *puisque ce n'est pas le roi qui l'a supprimée*. M. de Coussergues ne déploya pas moins d'ardeur et de courage dans cette fameuse lutte avec M. Decazes, où sa voix l'accusa sans le frapper, le poursuivit sans l'atteindre, le dénonça sans rien spécifier, et le harcela sans lui nuire.

CLAVEAU (A. G.), avocat à Paris. Darguines, émigré français, naturalisé Espagnol, était parvenu au grade de colonel, et se trouvait aide-de-camp du général Martinez, commandant le fort de Figuières, lorsque cette place se rendit au maréchal Macdonald. Darguines ne cacha pas son origine, et le général français n'abusa point de cette confidence; mais reconnu et dénoncé par un de ses compatriotes, Darguines fut traduit devant un tribunal et condamné à mort, malgré l'élquence de M. Chauveau-Lagarde, son défenseur. M. Claveau, témoin de ce jugement qui devait être exécuté dans les vingt-quatre heures, résolut de sauver Darguines, et obtint, en effet, sa grâce de l'impératrice Marie-Louise. Il joignit, dans cette affaire, le zèle et la promptitude à l'art de toucher et de convaincre, si nécessaire en pareil cas. M. Claveau s'est distingué, depuis cette époque, dans plusieurs causes où il a toujours plaidé en faveur de l'humanité.

CLAVIER (ÉTIENNE), né à Lyon, vers 1765, était conseiller au Châtelet de Paris, avant la révolution, et devint juge à la cour criminelle du département de la Seine. Il perdit cette place, en juin 1804, après le jugement de Moreau, qu'il ne crut pas devoir condamner pour des faits dont ce général a été récompensé depuis, et il ne s'occupa plus que de littérature. Le roi le créa chevalier de la légion-d'honneur, en septembre 1814, et censeur royal au mois d'octobre suivant. L'ordonnance de Louis XVIII, du 21 mars 1816, portant réorganisation de l'institut, comprit Étienne Clavier au nombre des membres de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres; il est mort dans le courant de l'année 1818. On a de M. Clavier une traduction d'Apollodore, imprimée avec le texte grec, 2 vol. in-8°, 1805; *Histoire des premiers temps de la Grèce, jusqu'à l'expulsion des Pisistratides*, 2 vol. in-8°, 1809. Il a donné une édition de Plutarque, par Amyot, en 25 volumes, 1801 à 1806. Il avait commencé une traduction de Pausanias, dont le 1er volume a paru en 1815.

CLAVIÈRE (ÉTIENNE), banquier de Genève, naquit dans cette ville au mois de janvier 1735. Au commencement de la révolution française, un grand nombre de Genevois en adoptèrent les principes, et poussèrent l'enthousiasme jusqu'à offrir un don considérable à la France; Clavière, Duroveray et Dumont, ses compatriotes, motivèrent, dans une lettre communiquée à l'assemblée constituante, en 1789, l'offre votée par les Genevois. Ce premier pas fit connaître Clavière : il écrivit sur les finances et contre les loteries; donna un plan de tontine de la compagnie d'assurances à vie; dénonça Hubert, commissaire de la trésorerie; et parvint, de cette manière, au ministère des contributions publiques, où il fut nommé, en 1792. Il fit alors paraître son ouvrage *du numéraire métallique*, et ses observations sur les finances, intitulées : *Projet de décret*. Clavière, né républicain et tenant beaucoup à ce parti, avait un caractère despotique; il destitua sans ménagement le directoire des postes, et cet acte excita contre lui de vives réclamations, notamment celles de Dumolard, député de l'Isère. Louis XVI ayant retiré le portefeuille des mains de Clavière, l'assemblée législative en témoigna ses regrets; il rentra au ministère après le 10 août, et provoqua le décret de la conversion en espèces de toute l'argenterie existante à la Monnaie. Dénoncé par Marat, relativement à une fabrication de faux assignats, il se disculpa de manière à ne laisser aucun soupçon. Il restait encore à Clavière d'expliquer les motifs pour lesquels il avait destitué le directoire des postes; c'est ce qu'il fit, en 1793, par une lettre qu'il adressa à la convention nationale, lettre dans laquelle il fit connaître les inculpations dirigées contre ce directoire. Clavière lutta longtemps contre les ennemis, ou plutôt contre les envieux que lui donnait sa place : accusé tout à la fois pas les députés Billaud-Varennes et Garreau, et par la section de Bon-Conseil, qui demandaient sa tradition au tribunal révolutionnaire, il résista quelques jours encore; enfin arrêté par la section des Piques, la convention nationale décréta, le 2 juin 1793, qu'il serait gardé à vue dans son domicile, et le 9 du même mois il fut décrété d'accusation. Billaud-Varennes réclama le prompt supplice de Clavière; mais soit par raison de politique ou par tout autre motif, il vécut encore 7 mois. Le 8 décembre, veille du jour où il devait être mis en jugement, un geôlier lui ayant fait connaître les noms des témoins et des jurés qui devaient êre entendus et prononcer sur son sort, il entra en fureur, lança des imprécations contre ses assassins et se poignarda. Ses compagnons d'infortune, devant lesquels il avait marqué la place où il devait se frapper, dirent, dans le temps, qu'ils avaient entendu Clavière, quelques momens avant sa mort, prononcer ces deux vers de l'*Orphelin de la Chine* :

Les criminels tremblans sont traînés au supplice;
Les mortels généreux disposent de leur sort.

Sa femme ne lui survécut que deux jours, elle s'empoisonna dès qu'elle apprit sa mort. Le plus bel éloge qu'on puisse faire de Clavière, c'est qu'il a été ministre des finances pendant plus d'un an, et qu'il est mort pauvre.

CLAVIJO Y FAXARDO, savant et littérateur espagnol, dut la célébrité européenne dont il a joui quelque temps, au démêlé qu'il eut avec l'auteur de Figaro. Coupable envers la sœur de Beaumarchais d'un tort que son inconstance rendit bientôt irréparable. Clavijo, poursuivi par le profond ressentiment et l'esprit caustique d'un frère justement irrité, perdit la place qu'il possédait, et fut long-temps en butte aux disgrâces de la cour d'Espagne. Auteur à Madrid d'un journal intitulé, *Pensador* (le penseur), il fut, en 1773, rédacteur du *Mercure historique et politique de Madrid*, traduisit en espagnol l'histoire naturelle de Buffon (Madrid, Ibarra, 1778—1790, 12 vol., in-8°); il fut vice-directeur du cabinet d'histoire naturelle, place qu'il exerçait lorsqu'il mourut en 1806. Son démêlé avec Beaumarchais, raconté par celui-ci d'une manière si attachante dans ses mémoires, a fourni au célèbre Gœthe le sujet d'un drame allemand, à la fin duquel Clavijo, qui se portait fort bien alors, meurt pour l'effet du dénoûment, l'exemple des coupables et la satisfaction des dames. Deux pièces françaises furent composées sur le même sujet : l'une est de Marsollier des Vivetières; l'autre de Cubière soi-disant *Dorat*, ridiculement célèbre sous le nom d'Énégiste Palmézaux. Ce dernier ouvrage intitulé : *Clavijo ou la jeunesse de Beaumarchais*, parut à Paris, en 1806, 1 vol. in-8°. Clavijo paya cher un tort qui paraît excusable à force d'être commun; mais la conduite de Beaumarchais, n'en déplaise à certains biographes, fut celle d'un bon frère, d'un homme de cœur et d'un homme d'esprit.

CLÉMENT (DOM FRANÇOIS), naquit à Bèze, département de la Côte-d'Or, en 1714. Entré à l'âge de 17 ans dans la congrégation des bénédictins de Saint-Maur, il voulut marcher sur les traces des savans qui ont illustré cet ordre. Ce laborieux écrivain donna, en 1770, une nouvelle édition de *l'Art de vérifier les dates,* que dom Clément, membre de la même congrégation, avait publié vingt ans auparavant. Cette seconde édition ne ressemblait guère à la première, que par le plan et par le titre; c'était une production nouvelle dont tout le monde fut content, excepté son auteur. Il entreprit de refondre et de perfectionner son ouvrage, et après treize années de recherches et d'un travail opiniâtre, dom Clément fit imprimer son livre, en 3 vol. in-fol., qui parurent de 1783 à 1787. Cette troisième édition de : *l'Art de vérifier les dates,* passe aux yeux de quelques savans pour le plus beau monument d'érudition du 18^{me} siècle. Dom Clément, nommé membre de l'académie des incriptions et belles-lettres, en 1785, continuait à préparer des matériaux pour écrire l'histoire, et il s'occupait en particulier de celle de France, lorsque la mort l'enleva, à l'âge de près de 80 ans, le 29 mars 1793.

CLÉMENT (JEAN-MARIE-BERNARD), critique fameux, naquit, en 1742, à Dijon, où son père était procureur. Dès l'âge de 8 ans, il fut dominé par la rage d'écrire et de régenter; il occupa d'abord une chaire d'éloquence au collége de sa ville natale. Sur un procédé dont il crut avoir à se plaindre, il donna sa démission, et il la donna dans des termes offensans pour le bureau d'administration. Le parlement intervint dans cette affaire; et afin d'échapper aux effets d'une assignation pour être ouï, Clément vint se réfugier à Paris. Voltaire, dont il avait déjà éprouvé la générosité, le recommanda à Laharpe. Clément accusa bientôt ce dernier de déloyauté à son égard, et rompit avec lui. Il fondait son espoir sur une tragédie de *Cromwell* et sur une *Médée*. La deuxième de ces pièces fut seule produite sur la scène, où elle ne fit du bruit que par sa chute. L'auteur l'avait débarrassée des déclamations et des évocations dont Longepierre avait chargé le même sujet. C'était bien; mais pour ne pas être boursoufflé, il ne fallait pas se faire plat. Clément chercha de l'appui parmi les antagonistes de Voltaire; il fut particulièrement préconisé par l'abbé Mably, son compatriote; et sa première déclaration de guerre à son ancien protecteur, fut une réponse en vers secs et lourds, à l'épître de Voltaire à Boileau. De ce moment il se crut appelé à venger le bon goût qui lui paraissait compromis dans les productions les plus remarquables de cette époque. Ses *Observations sur les Géorgiques de Delille, les Saisons de Saint-*

Lambert, la déclamation de Dorat, la Peinture de Lemierre, et *le poëme de Psyché*, *de l'abbé Aubert*, firent une grande sensation par la sévérité pédantesquement minutieuse avec laquelle il s'inscrivait en faux contre l'admiration du public. Delille profita en silence de ce qu'il y avait de juste dans cette critique, pour améliorer sa traduction ; mais Saint-Lambert s'oublia jusqu'à provoquer la détention du censeur au Fort-l'Évêque. Cet abus de crédit fut réparé presque aussitôt, et Clément put diriger ses coups encore plus haut : il publia successivement neuf *lettres à Voltaire, où l'on examine sa politique littéraire et l'influence qu'il a eue sur l'esprit, les mœurs et le goût de son siècle*. 1775. Le grand homme ne se vengea qu'en plaisantant sur la colère de *l'inclément M. Clément*, et en rappelant les humbles lettres où l'ex-professeur le fatiguait autrefois de son admiration. Pendant la révolution, qu'il devait détester comme l'ouvrage du parti philosophique, Clément eut la sagesse de se tenir à l'écart, de garder une exacte neutralité entre les partis. Il se réfugia tout entier dans la littérature, et rencontra le repos dans l'oubli. Laharpe, revenu de ses premiers erremens, saisit l'occasion de se réconcilier avec lui ; mais Clément s'attira un nouvel ennemi, le poète Lebrun, sur lequel il avait fait courir ce calembourg rimé :

Nos rimeurs plébéiens, las d'un joug importun,
Ont détrôné le dieu qui régnait au Parnasse :
Détrôné, dites-vous?... Qu'ont-ils mis à la place
Du blond Phébus? -- Phébus le brun.

Quelques épigrammes de Lebrun, qui ne sont pas des plus piquantes qu'il ait faites, furent le fruit de cette querelle. Clément entreprit, en 1796, un journal purement littéraire, auquel Fontanes fournit d'excellens articles ; mais cette feuille ayant indisposé le directoire par quelques digressions politiques, fut supprimée au 18 fructidor. En 1801, Clément essaya d'établir un nouveau recueil périodique ; mais l'ouvrage tomba, bien que cette fois le gouvernement n'y fût pour rien. On ne pouvait contester à l'auteur une littérature peu commune ; mais son goût est plutôt dédaigneux que délicat, et sa critique plus âcre que juste ; décrier n'est pas juger. Ayant renoncé enfin à cette animosité révoltante qui caractérisa les essais de sa jeunesse, il ne trouva plus de lecteurs, tandis que son ancien collaborateur Geoffroy, bien moins nourri d'études, fut bientôt en possession d'une vogue extraordinaire. L'aigreur à laquelle Clément s'était livré dans ses premiers jugemens l'exposa à son tour à toutes les rigueurs de la critique lorsqu'il voulut prendre rang parmi les poètes ; quelques satires avaient décélé en lui une verve médiocre, mais, à tout prendre, une espèce d'imitateur de Boileau, quoiqu'on pût lui reprocher une versification un peu dure. Il fit une tentative moins heureuse, ou plutôt il échoua complétement, en voulant réduire à 16 chants la *Jérusalem délivrée*. Dans le croquis qu'il intitula imitation en vers, il traita le Tasse comme Lamotte avait traité Homère, il le rendit illisible. On se rappela trop pour Clément, avec quelle amertume il s'était déchaîné contre la *Henriade*, et l'étrange préférence que l'esprit de parti lui avait fait accorder à de mauvais vers de Malherbe, de Sarrasin et du P. Lemoine, sur les brillans tableaux de notre seul poète épique. Clément avait traduit Cicéron avec plus de succès que le Tasse; dans la traduction incomplète de l'orateur romain par Desmeuniers, Guéroult et lui, Paris, 1786, c'est à lui qu'appartiennent le 5me, le 6me et le 7me volumes. Il est mort, à Paris, le 3 février 1812. Indépendamment des ouvrages dont nous avons parlé, on doit à Clément : 1° *Anecdotes dramatiques* (avec Laporte), 1775, 3 vol. in-8°; 2° *Lettre sur l'Éloge de La Fontaine, par Laharpe, où l'on discute les opinions modernes, sur quelques auteurs du dernier siècle, Boileau, Quinault*, etc., 1775, opuscule de 56 pages; 3° *Nouvelles observations critiques sur différens objets de littérature*, 1782, petit in-8°; 4° *de la Tragédie*, 1784, in-8°; 5° *Essais de critique sur la littérature ancienne et moderne*, 1785, 2 vol. in-12. Ce recueil se compose des articles qu'il avait fournis à l'*Année littéraire* et au *Journal de Monsieur;* 6° *Petit Dictionnaire de la cour et de la ville*, 1788, 2 vol. in-12; 7° *Journal littéraire* (avec Fontanes et Deschamps), an 4 et an 5, 4 vol. in-8°; 8° *Amours de Leucipe et Clitophon*, roman grec, trad. d'Achille Tatius, 1800, in-12; 9° *Tableau annuel de la littérature*, 1801. Il en a paru cinq numéros, formant 2 vol. et demi, de format in-8°; 10° *Journal français* (avec Palissot), 1777; 11° *Révolution des Welches, prédite dans les temps anciens*, centon historique assez piquant; 12° *Nouvelles journées, contes arabes, traduction posthume de Galland, revue et corrigée*, 1798, in-12. Clément avait commencé une édition de J. B. Rousseau, avec des notes littéraires; mais il n'en a paru que le premier volume, et 112 pages du second. M. Amar s'est chargé, en 1820, de nous dédommager de ce commentaire.

CLÉMENT DE RIS (LE COMTE DOMINIQUE), né en 1750. Fils et neveu de jurisconsultes respectés, il se voua au barreau, à Paris, où il débuta avec honneur. Il acheta, en 1787, une charge de maître-d'hôtel de la reine. La révolution éclata. Tout ce qu'il y eut d'honorable dans son principe, trouva son esprit et ses sentimens disposés à l'accueillir. Habitant la Touraine, en 1792, il fut nommé membre du directoire du département d'Indre-et-Loire. Courageusement opposé aux démagogues du pays et à ceux de la capitale que la guerre de la Vendée y amenait, il fut arrêté par les ordres d'un agent du comité de salut public, et amené à Paris dans les prisons. Après le 9 thermidor, commissaire-adjoint de la commission d'instruction publique, il concourut à la formation de l'école Normale, créée au commencement de 1795; donna sa démission au mois de mars de la même année, et se retira de nouveau dans sa propriété, près de Tours; le 18 brumaire l'y trouva. Il fut nommé sénateur. Exemple des vicissitudes réservées, dans les temps de révolution, aux hommes qui se consacrent, sans restriction, à la création ou à l'amélioration des institutions, il fut enlevé à main armée dans sa terre, au mois de septembre 1800, par des individus qui avaient appartenu aux bandes spoliatrices et sanguinaires, connues sous le nom de chouans. Il passa dix-neuf jours entre la vie et la mort, dans un souterrain, sous la garde d'un de ses ravisseurs, et fut délivré par l'effet de secrètes négociations entre le gouvernement consulaire et les chefs de parti qui avaient fait exécuter son enlèvement; il fut nommé préteur du sénat en 1804. Les embellissemens du jardin et du palais du Luxembourg depuis cette année jusqu'en 1814, et la reconstruction de l'Odéon en 1809 et 1810, comme propriété du sénat, furent les résultats de son administration, en sa qualité de préteur. Il fut nommé pair en 1814. Compris dans la formation de la même chambre, au mois de juin 1815, il fut nommé son commissaire, pour faire donner des secours et des soins aux militaires français blessés autour de Paris, et déposés au Val-de-Grâce. Suspendu de sa dignité de pair du royaume, par l'ordonnance royale du 24 juillet 1815, et renommé par celle du 21 novembre 1819; l'opinion le désigne au nombre des membres de la chambre ayant constamment voté contre les lois d'exceptions, et notamment contre les changemens apportés à la loi du 5 février 1817 sur les élections.

CLÉMENT DE RIS (**Émile**), fils aîné du précédent, entra au service comme dragon au 16me régiment, en 1801. et passa par tous les grades inférieurs avant de devenir officier. Il *fit la campagne de* 1805 à l'armée d'Italie, comme aide-de-camp du maréchal Masséna, qui l'honora de témoignages de satisfaction, pour sa conduite au passage de l'Adige, sous Vérone, le 18 octobre; celle de 1806, en Prusse et en Pologne, comme adjudant-major au 16me dragons, où il reçut la décoration à la fin des hostilités: il fut blessé d'un coup de lance au combat de Deppen, le 4 février 1807; combatit à Eylau et à Friedland, en 1807; passa en Espagne, en 1808, comme aide-de-camp du maréchal Lefèvre; eut son cheval tué sous lui à l'affaire de Sotès, entre la division Leval et un corps de l'armée de La Romana: il fit la campagne de Bavière, de Tyrol et d'Autriche, en 1809. Il fut créé au juillet chevalier de l'ordre du Mérite militaire de Maximilien Joseph de Bavière. Nommé capitaine aux dragons de la garde impériale, en mars 1811, il fit dans ce corps d'élite la campagne et la retraite de Russie en 1812, y obtint le grade de chef d'escadron de la vieille garde; et reçut, en 1813, la croix d'officier de la légion-d'honneur après la bataille de Wurschen et le combat de Reichembach. Le délabrement total de sa santé, suite des souffrances de la retraite de Russie, le contraignit de quitter l'armée. Il consacra les facultés que son état de maladie lui laissait, au service de son pays, en exerçant des fonctions administratives militaires. Nommé chevalier de Saint-Louis, et colonel en non-activité, en septembre 1814, le retour de ses forces et la défense du territoire français menacé, le portèrent aux frontières en avril 1815. Il servit à l'armée du Rhin, comme adjudant-commandant chef d'état-major d'une division de cavalerie légère; fut blessé à la poitrine, le 9 juillet, sous les murs de Strasbourg; quitta l'armée au licenciement, et rentra dans ses foyers. Colonel de cavalerie en non-activité depuis le mois d'octobre 1815, il a été confirmé dans cette position, conformément à l'ordonnance royale du 20 mai 1818, par arrêté du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, ministre de la guerre, en date du 24 juillet 1819.

CLÉMENT DE RIS (Paulin), frère du précédent, entré à l'École militaire de Fontainebleau à l'âge de 16 ans, se fit remarquer par une sévérité dans l'accomplissement de ses devoirs, et par une ardeur de gloire qu'il développa plus tard, en 1806 et 1807, au 1^er^ régiment de carabiniers, sur les champs de bataille d'Iéna, de Willimberg et de Friedland. Il trouva la mort dans cette dernière journée, emportant, à 17 ans, l'estime et les profonds regrets de ses chefs, de ses camarades et des soldats qu'il avait eu l'honneur de commander. Les uns et les autres nourrissent encore la plus honorable mémoire de ce jeune brave, dont la destinée fut courte, mais consacrée tout entière au service de son pays.

CLÉMENT DU DOUBS, né à Besançon, en 1769. Il suivait les cours de l'université de cette ville, et se destinait à la carrière des finances, qui était celle de son père, lorsque la révolution commença. Il prit, avec la jeunesse de Besançon, une part honorable aux événemens du temps. Persécuté, ainsi que sa famille, en 1793, il se réfugia à l'armée du Rhin, commandée par Pichegru, son compatriote; et y servit jusqu'après le règne de la terreur. Il vint ensuite à Paris, et fut attaché au ministère de l'intérieur. Il y resta jusqu'au moment où le département du Doubs le nomma au corps-législatif (en 1810). Membre du corps-législatif lors du retour du roi, il fit conséquemment partie de la 1^re^ chambre des députés (en 1814). Il y porta souvent la parole, et fit un grand nombre de rapports, parmi lesquels on remarque celui qui est relatif à la *réunion de la principauté de Montbéliard au département du Doubs;* un rapport *sur les monnaies*, où sont développés les principes de notre système monétaire; un rapport *en faveur des réfugiés espagnols*, etc., etc. Il prononça aussi, *sur l'importation et l'exportation des grains*, une opinion dont les journaux d'Angleterre, où l'on venait de traiter cette matière, parlèrent avec éloge. Cette opinion repose sur les mêmes principes qui, depuis, ont servi de bases à notre législation sur les grains. En 1815, *et quoique absent de son département*, il y fut nommé membre de la chambre des représentans, non-seulement par le collége électoral du département, mais encore par plusieurs colléges d'arrondissement. En 1819, il fut réélu par le collége départemental du Doubs, à la chambre des députés, où il siége en ce moment. En 1820, il fit, au nom de la commission des pétitions, un grand nombre de rapports, dont plusieurs offrent de l'intérêt, et tous sont remarquables par la sagesse et la modération des principes. En 1821, il parla avec force contre la loi relative aux *circonscriptions électorales;* et soutint les lois sur les canaux, notamment celle qui concerne le *canal de Monsieur*. Il parla aussi en faveur de l'*instruction primaire*, et réfuta M. le marquis de Sautras, son collègue de députation, qui attaquait la méthode de l'enseignement mutuel. On remarque qu'il est le seul membre de l'opposition qui ait pu obtenir la parole sur cette matière. Sans ambition, et dirigé uniquement par son amour pour son pays, il n'a, dans sa longue carrière législative, accepté aucunes fonctions *salariées,* ni sous le dernier gouvernement, ni sous le gouvernement actuel. Jamais il n'a dévié un seul instant des principes d'une sage liberté, et, sans être hostile, il a toujours siégé aux bancs de l'opposition. Il est assez remarquable qu'au milieu des passions et des haines politiques et religieuses qui divisent son département, il y jouisse non-seulement d'une grande popularité, mais d'une considération générale, même parmi ceux qui ne partagent point ses opinions.

CLEMENTI (Muzio), pianiste et compositeur célèbre. Ses œuvres sont nombreuses et trop connues pour que nous nous arrêtions à les détailler. Une simplicité gracieuse les caractérise généralement. Avec peu de notes il produit des effets charmans et nouveaux. Les basses sont peu compliquées, ses traits courts et faciles; le dessin de ses pièces est presque toujours symétrique et très-naturel. Mais ce dénûment d'ornemens et de recherche, joint à un chant pur, à des reprises très-heureuses, à des modulations agréables et piquantes, acquiert un charme particulier. Clementi est facile à jouer. Plusieurs de ses œuvres sont destinées aux commençans, et leur facilité naïve est digne d'être appréciée par les maîtres.

CLERC (Nicolas-Gabriel), naquit à Baume-les-Dames, département du Doubs, en octobre 1726. Ses aïeux étaient médecins, et il embrassa la même profession. Il avait 31 ans lorsqu'il fut nommé premier médecin des armées en Allemagne; il réorganisa l'administration des hôpitaux, et rendit de grands services dans cette partie. Appelé, en 1759, par l'impératrice Elisabeth, il obtint l'agrément du roi pour se rendre en Russie. Il y fut accueilli et devint le médecin de l'hetman des Cosaques. Ce général fut si content de Clerc, qu'au retour d'un voyage où celui-ci l'avait accompagné, il lui fit (disent quelques *Biographies*) l'offre de lui donner en propriété la ville de *Baturin*, à condition de ne le jamais quitter. Mais que signifiait la propriété d'une ville, et d'une ville telle que *Baturin?* Au reste Clerc ne voulant pas renoncer à la France, n'accepta point la proposition de l'hetman. Il quitta la Russie, en 1762, et n'y retourna que 7 années après, avec le titre de premier médecin du grand-duc, qu'il échangea contre celui de médecin du duc d'Orléans qu'il avait eu en France. Pendant ce second séjour en Russie, Clerc y fut successivement et tout ensemble inspecteur de l'hôpital de Moscou, historien, diplomate et géographe. La part qu'il prit, en 1772, lors de la révolution de Suède, aux négociations qui empêchèrent Catherine II de détrôner Gustave III, lui valurent le cordon de Saint Michel, des lettres de noblesse et 6000 liv. de pension, que lui accorda Louis XV. Rentré en France, Clerc fut nommé inspecteur-général des hôpitaux du royaume, et président d'une commission chargée de remédier aux abus existans dans leur administration. Clerc fit tout le bien qui lui fut possible tout le temps qu'il resta en place, mais le changement de ministère vint paralyser ses travaux et ses intentions; il se retira à Versailles, en 1778, où il mourut dans une honnête médiocrité, le 30 décembre 1798. Il a publié les ouvrages suivans: *Mémoire sur la Goutte*, 1750, in-12; *Dissertatio de Hydrophobiâ*, 1760, in-4°; *Medicus veri amator ad Apollineæ artis alumnos*, 1764, in-8°; *Moyen de prévenir la contagion, et d'y remédier*, 1760; *Histoire naturelle de l'homme considéré dans l'état de maladie*, 2 vol. in-8°; *Yu-le-Grand et Confucius, histoire chinoise*, roman historique, 1769, in-4°; *Histoire de la Russie ancienne et moderne*, 1794, 6 vol. in-4°, et atlas in-fol.; *Histoire de Pierre III, empereur de Russie*, in-8°, etc.

CLERFAIT (François-Sébastien-Charles-Joseph de Croix, comte de), naquit, le 14 octobre 1733, près de Binche, dans le Hainault. Il reçut une éducation soignée; et son goût pour les mathématiques, dans lesquelles il acquit des connaissances profonde, prépara ses succès militaires. Entré au service en 1743, il fit la guerre de *sept-ans*, se distingua dans plusieurs affaires, et surtout aux batailles de Prague, de Lissa, de Hochkirchen et de Lignitz. Dès son entrée au service, il s'était placé au premier rang des braves de l'armée autrichienne, et il mérita d'être décoré de l'ordre de Marie-Thérèse, à son institution. En 1763, la paix permit à Clerfait de se livrer aux charmes de la vie privée: peu courtisan, il ne paraissait à Vienne qu'autant qu'il ne pouvait s'en dispenser; et après la saison des exercices, il se retirait dans ses propriétés, où il partageait son temps entre ses amis et l'étude. En 1787, les chefs de l'insurrection de la Belgique employèrent tous les moyens possibles pour le déterminer à entrer dans leur parti; mais quoiqu'il n'approuvât point les abus du gouvernement de Joseph II, il crut devoir rester fidèle aux sermens qui l'attachaient à ce prince. Les services que Clerfait rendit, dans la guerre de 1788 à 1789, contre la Turquie, lui firent obtenir le grade de général d'artillerie et la grand' croix de l'ordre de Marie-Thérèse. Commandant du corps autrichien qui, en 1792, pénétra dans la Champagne avec l'armée prussienne, il s'empara de Stenai et du passage de la Croix-aux-Bois. Des mesures énergiques pouvaient alors vaincre la France : il les conseilla, mais inutilement; et après la bataille de Walmy, qui décida le roi de Prusse à se retirer, il se replia lui-même sur la Belgique, où, chargé, sous les ordres du duc Albert de Saxe-Teschen, des dernières opérations de cette campagne, il se signala de nouveau dans la retraite qu'il effectua après la bataille de Jemmapes. La campagne de 1793 acheva la réputation de Clerfait; après avoir, le 1^er^ mars, surpris les Français dans Altenhoven, il fit lever le siége de Maestricht, et décida le gain de la bataille de Nerwinde, où il commandait l'aile gauche contre laquelle les Français avaient réuni tous leurs efforts. Dans la même année, il se distingua à Quévrain, à Hauson, à Famars, et se rendit maître du Quesnoi, après une vive résistance. En 1794, il eut le commandement d'un corps de réserve, fut blessé sur les hauteurs de Castel, en se défendant contre les divisions Souham et Moreau; fit une tentative infructueuse sur Courtray, le 11 mai, et nuisit au succès de l'affaire de Turcoing, par la lenteur de sa marche. Différens autres revers qu'il essuya, ainsi que le prince de Cobourg, les contraignirent enfin à se reployer sur la Meuse et sur le Rhin. Nommé feld-maréchal, en 1795, il eut en tête trois armées françaises, et se retira d'abord; mais il ne tarda point à reprendre l'offensive, repoussa successivement les armées françaises, et débloqua la ville de Mayence. Dans le mois de janvier 1796, une intrigue de cour le fit rappeler à Vienne. L'enthousiasme avec lequel il fut reçu par le peuple, et les distinctions flatteuses de l'empereur qui lui donna le collier de la toison-d'or, et qui alla lui-même le visiter avec le prince Charles, ne rendirent pas le gouvernement plus juste à son égard. Nommé au conseil aulique de guerre, Clerfait cessa d'être employé dans les armées actives. Il ne fut point insensible à cette ingratitude; sa santé affaiblie par les fatigues empira, et il termina ses jours à Vienne, le 19 juillet 1798. Ce général réunissait de grandes connaissances à beaucoup de courage et à un sang-froid, qui décida le succès de plus d'une affaire. Humain et généreux autant que brave, il avait ouvert sa bourse à tous les officiers qui en avaient eu besoin; et au moment de sa mort, il brûla leurs reconnaissances, en disant qu'il était moins sûr de ses héritiers que de lui-même. La ville de Vienne lui a fait ériger un superbe monument.

CLERMONT-TONNERRE (Stanislas, comte de), petit-fils du maréchal de ce nom, naquit en 1747. Il était colonel, lorsqu'en 1789 on le nomma président des électeurs de la noblesse de Paris, et député de cet ordre aux états-généraux. On n'avait pas prévu la modération de ses principes, et le sentiment de justice qui lui fit mettre plus d' portance aux droits de tous les citoyens qu'aux prérogatives d'une classe particulière. Il vota pour la réunion des trois ordres, et il protesta contre les déterminations de la noblesse. A la tête de la minorité qui vint se réunir aux communes, il prononça un discours auquel on ne fit pas alors assez d'attention, mais qu'on peut présenter comme un modèle de convenance. «Les membres de la »noblesse qui viennent, disait-il, »se réunir à l'assemblée des états- »généraux, cèdent à l'impulsion »de leur conscience, et remplis- »sent un devoir; mais, messieurs, »il se joint à cet acte de patrio- »tisme, un sentiment douloureux. »Cette conscience qui nous amè- »ne a retenu un grand nombre »de nos frères; arrêtés par des »mandats plus ou moins impéra- »tifs, ils cèdent à un motif aussi »respectable que les nôtres. Vous »ne pouvez désapprouver notre »tristesse et nos regrets. Nous »sommes pénétrés de la sensibi- »lité la plus vraie pour la joie que »vous avez témoignée; nous vous »apportons le tribut de notre zèle »et de nos sentimens, et nous »venons travailler au grand œu- »vre de la régénération publi- »que.» Le comte de Clermont-Tonnerre pratiqua dans le cours de sa vie politique, cette sage retenue que son discours annonçait, et qui devait lui être funeste, au milieu d'une anarchie dont les mécontens regardaient le triomphe comme leur dernière ressource. Il partageait avec plusieurs esprits éclairés d'ailleurs, l'espèce d'enthousiasme dont la constitution anglaise était devenue l'objet dans un temps où les Français n'avaient pas encore de grandes connaissances en législation. Il voulait la faire prévaloir dans le premier comité de constitution dont il fut membre; mais ce projet, peu conforme à l'opinion dominante, lui fit perdre sa popularité : lorsqu'on forma le second comité, il en fut exclu. Cependant, ses maximes dépendaient moins du succès que de sa conviction : il n'en changea point. Sans approuver la conduite des ministres, il s'opposa, vers ce temps, à ce que l'assemblée nationale en demandât le renvoi, parce qu'il craignait un trop grand affaiblissement de l'autorité royale. Dans la nuit du 14 août, il fut un de ceux qui se dévouèrent avec le plus de chaleur aux intérêts du peuple. Élu président le 17 du même mois, il ne tarda pas à parler de nouveau en faveur de la division des assemblées législatives en deux chambres, et à demander qu'on augmentât l'influence du roi, en lui accordant le *veto* absolu. Il eut ensuite le courage de montrer à l'assemblée un billet qu'il avait reçu des habitués du Palais-Royal, et qui contenait de fortes menaces contre ceux qui persisteraient dans cette opinion; il en prit occasion de proposer que l'assemblée s'éloignât de Paris, si les magistrats de cette ville ne répondaient pas de la sûreté des députés. L'estime générale dont il jouissait le fit choisir une seconde fois pour président, quoiqu'il eût parlé de nouveau contre le maintien du système qui n'admettait qu'une assemblée délibérante. Trois mois après, en décembre 1789, il insista pour que les droits de citoyen appartinssent à tous les Français sans exception. Le 22 février 1790. lorsqu'il s'éleva une discussion sur les troubles qui avaient lieu dans les départemens, il ne put obtenir qu'on investît le roi d'un pouvoir suffisant pour les réprimer. A cette époque, en faisant l'éloge du député Sieyes qui venait de proposer un plan pour l'institution du jury, il assura que de tels hommes étaient « le patri» moine des siècles. » Le 16 mai, l'autorité royale, contenue dans des limites constitutionnelles, trouva encore en lui un défenseur; il voulait qu'on laissât au roi le droit de paix et de guerre, et il ne demandait pour garantie que la responsabilité des ministres. Il n'approuva point la réunion à la France du Comtat-Venaissin; c'est à ce sujet qu'il accusa Antonelle et le ministre de la guerre, d'exciter des troubles dans le Midi. Le 19 novembre, il s'opposa au renvoi des ministres, demandé par les sections; et quelques jours après, il fonda le *club monarchique*, pour prévenir les suites de l'ascendant des jacobins. On l'augmenta par cette tentative; ils dénoncèrent les membres de l'association nouvelle, et un mouvement populaire la força de se dissoudre. Le comte de Clermont-Tonnerre, qui vint dans l'assemblée se plaindre de cette violence, ne dut qu'au hasard, qui l'éloignait de chez lui au moment où la foule s'y portait, la prolongation d'une vie qui, bientôt, devait finir non moins malheureusement. Exposé de nouveau lorsque le roi partit pour Varennes, mais protégé par le décret qui mettait « sa personne » sous la sauvegarde de l'hon» neur national », il adhéra par serment à tous les actes de l'assemblée législative. sans pouvoir néanmoins calmer les ressentimens. Arraché de sa demeure, dans la nuit du 10 août. et traîné à la section, sous prétexte d'un amas d'armes qu'il devait avoir cachées, il démontra facilement la fausseté de l'accusation; mais on ne lui donna pour le reconduire qu'une faible escorte, et elle ne put le soustraire à l'aveugle fureur de la multitude. Un cuisinier qu'il avait renvoyé à cause de ses vols lui porta le premier coup; mais c'est chez madame de Brassac, où il s'était réfugié, qu'il reçut la mort. On avait publié ses *Opinions* en 1791, 4 vol. in-8°. Il a aussi laissé l'*Examen de la constitution de* 1791. On lui attribua de plus, *Mon Portefeuille*, in-18, Paris, 1791; et *Journal de Prudhomme*, ou *Petites observations sur de grandes réflexions*, 15 cahiers in-8°. La correspondance du comte de Clermont-Tonnerre avec l'abbé Sieyes, sur le système municipal, vers la fin de la session de l'assemblée constituante, suffit pour détruire le reproche qu'on a pu faire à cet illustre député, d'avoir abandonné l'intérêt du peuple. Clermont-Tonnerre n'a point cessé d'aimer la liberté; c'est à la licence qu'il s'opposait. Il a pu tomber dans quelque erreur; mais on doit s'empresser de rendre justice aux intentions d'un orateur qui ne parlait jamais que d'après sa pensée intime. Il joignait à beaucoup d'éloquence et de lumières, un bel organe et un extérieur imposant : quelquefois, dit-on, l'impression qu'il faisait sur les esprits déplaisait à Mirabeau lui-même.

CLERMONT-TONNERRE (LE MARQUIS DE), ancien élève de l'école Polytechnique. Il a servi en Allemagne, en Italie et en Espagne. Après le retour du roi, il fut successivement lieutenant des mousquetaires gris, chevalier de Saint-Louis, maréchal-de-camp, et officier de la légion-d'honneur; enfin, il fut nommé pair de France le 17 août 1815. M. de Clermont-Tonnerre a défendu le projet de loi sur le recrutement; il a combattu celui qui était relatif aux travaux du canal de l'Ourcq; il a présenté à la chambre le rapport qui fut adopté, pour l'abolition du droit d'aubaine; enfin, il a prononcé, au sujet des élections, un discours étendu en faveur de la proposition de M. Barthélemy. Oubliant que la composition des chambres n'appartient pas au public, M. de Clermont-Tonnerre a prétendu, dans ce discours, que, nécessairement, le vœu des chambres manifestait le vœu général. C'est en méconnaissant ainsi l'opinion, en négligeant ainsi de la consulter, que M. de Clermont-Tonnerre vota depuis contre la liberté individuelle. Le 9 septembre 1815, il a reçu le commandement de la brigade des grenadiers à cheval de la garde royale, et il l'a conservé jusqu'à ce jour.

CLINTON (HENRI), général anglais. Après avoir servi avec distinction dans la guerre de Hanovre, fut envoyé, en 1775, étant major-général, avec les généraux Burgoyne et Howe dans l'Amérique septentrionale, où il s'empara, après une première attaque infructueuse, de New-York, dont il fut nommé commandant. En 1778, il se rendit à Philadelphie, et remplaça dans le commandement de l'armée le général Howe, rappelé en Europe. Le général Clinton, attaqué par Washington, fut forcé d'évacuer la ville; mais dans sa retraite, faite en bon ordre, il détruisit plusieurs corsaires américains dans la baie d'Œcussinett. En 1779, il se porta sur la Caroline; la mésintelligence qui régnait alors entre les Américains et les Français lui donna les moyens de s'emparer de Charlestown, où, comme devant New-York, il avait échoué une première fois. Il faisait partie, en 1780, avec 8,000 hommes de troupes, de la flotte de l'amiral Arbuthnot, et voulut attaquer les Français; mais leurs dispositions rapides et les mouvemens de Washington, rendirent inutiles ses tentatives. Il mit alors en usage les intrigues et les moyens de séduction qu'il avait déjà employés, lorsque, en sa qualité de commandant de New-York, il secondait le général Burgoyne, qui fut forcé de capituler. Cette fois il fut plus heureux. Un officier américain, Arnold (voyez ce nom), jaloux, suivant quelques historiens, de la gloire de Washington, céda aux propositions de Clinton, et promit de lui livrer le fort qu'il commandait, trahison que fit échouer l'arrestation du major André, émissaire de

Clinton. Le général anglais ne se découragea pas; il profita du mécontentement qui se manifesta parmi quelques-unes des troupes américaines pour leur faire faire des propositions, et les attirer dans le parti anglais. Ce projet n'eut pas plus de succès : les émissaires furent fusillés comme espions. Presque assiégé dans New-York par les forces réunies des Américains et des Français, des renforts le sauvèrent de cette position critique, et lui permirent même d'envoyer du secours au général Cornwalis; mais, à leur arrivée, il venait de se rendre. Remplacé par le général Carleton, le général Clinton repassa en Angleterre, et fut nommé gouverneur de Limerick, puis membre du parlement, enfin gouverneur de Gibraltar. Il venait de prendre possession de cette place, lorsqu'il mourut le 24 décembre 1795. Le général Clinton a publié plusieurs *Mémoires* sur la guerre d'Amérique, dont un en réponse au général Cornwalis, qui avait combattu son opinion sur les événemens de cette guerre. Comme officier-général, Clinton jouit d'une réputation méritée; mais ses compatriotes eux-mêmes lui reprochent d'avoir été peu scrupuleux sur les moyens de succès, et d'avoir favorisé la licence des troupes.

CLINTON (Georges), vice-président des États-Unis d'Amérique, naquit en 1739 dans la Nouvelle-Angleterre, d'une famille originaire d'Irlande. Ayant choisi d'abord l'état militaire, à 18 ans il était lieutenant dans le régiment colonial qui, sous le commandement de son père, fit la guerre du Canada. Il se distingua à la prise du fort de Frontenac, en 1758. Après la conquête du Canada, le jeune Clinton étudia la jurisprudence sous William Smith, célèbre jurisconsulte américain. Élu, en 1773, l'un des députés de sa province à l'assemblée coloniale, il montra beaucoup de talent et de patriotisme, et fut nommé membre du congrès en 1775. Mais croyant plus utilement servir sa patrie en reprenant du service, il se rendit à l'armée avec le grade de brigadier-général de milice, grade qu'il conserva et occupait dans les troupes de ligne lorsqu'il défendit, en 1777, le passage des montagnes contre le général anglais Henri Clinton (*voyez* ce nom). S'il ne put empêcher les progrès du général ennemi, sa résistance fut si opiniâtre que le général Burgoyne, ne recevant point les secours que le général Clinton lui amenait, fut obligé de capituler. Nommé, peu de temps après, gouverneur de l'état de New-York, Georges Clinton rendit dans ce poste honorable et important de nouveaux services à ses concitoyens. En 1804, il devint vice-président des États-Unis et président du sénat. Sa vie entière fut utile à la cause nationale, et il mourut généralement regretté le 20 avril 1812. Son éloge fut prononcé par Governor Morris. Georges Clinton avait un frère nommé *James*, qui servit comme officier-général pendant la guerre de la révolution américaine.

CLODION (Claude-Michel), sculpteur distingué auquel nulle biographie n'a donné une place.

La sculpture moderne n'a pas cependant produit assez de talens d'un ordre supérieur pour que l'on doive mettre en oubli la grâce, la naïveté, le faire heureux et pur de cet artiste. Il a mêlé habilement dans ses ouvrages la simplicité d'imitation et ce perfectionnement de la nature que l'on nomme idéal. Sa verve était plus délicate que forte. Ses chefs-d'œuvre sont de jeunes filles qui jouent avec des oiseaux, qui s'occupent de parer leur beauté naissante, ou qui s'abandonnent à la rêverie. C'est une jeune enfant, plus fraîche que le printemps, portant des raisins, fruits de l'automne; une autre qui rattache avec un soin remarquable sa chaussure dénouée; une baigneuse, que l'embarras d'être nue embellit encore; une bergère, au sourire naïf, qui donne la nourriture à des tourterelles; une vestale, dont les traits doux et résignés annoncent le renoncement aux passions brûlantes de la jeunesse, et dont la main entretient le feu qui ne doit pas s'éteindre; une jeune fille attentive, penchée, émue, cherchant à saisir un papillon : charmante composition, où le repos du marbre a toute l'élasticité, toute la légèreté de la figure qu'il représente; où la finesse et la candeur, l'innocence et le désir forment un ensemble délicieux et neuf; où l'enfance prolongée dans la jeunesse, donne un attrait inconnu aux charmes déjà developpés de cette dernière. Clodion s'est exercé dans d'autres genres; quoique beaucoup loué par ses contemporains, il semble avoir trop sacrifié au goût de son temps, et dans une partie de ses compositions sévères, n'avoir pas assez respecté cette simplicité d'attitudes et cette pureté de dessin que demande la sculpture. On n'admirera plus aujourd'hui, comme on l'a fait sous le règne de Vanloo, son *Scamandre desséché par les feux de Vulcain*; son *Hercule en repos*, etc., quoique ces morceaux se distinguent par la facilité et l'élégance du ciseau. Sa statue de *Montesquieu* a été l'objet de justes critiques. En l'an 9, son *Groupe du Déluge* frappa l'attention publique par la verve, la belle disposition et l'expression des têtes. Clodion eût recueilli plus de gloire s'il eût voulu occuper une place élevée dans un genre particulier. Né à Nancy vers 1745, il est mort à Paris en 1814. Son caractère était loyal. Son talent l'exposa à des tracasseries qu'il n'eut pas toujours la force de mépriser. On lui doit un buste de Tronchet, et un autre de Madame I^re^, fille de Louis XVI. M. A. Dingé, exécuteur de ses dernières volontés, a donné de sa vie une Notice courte, mais instructive et bien écrite.

CLOOTZ (Jean-Baptiste, du Val-de-Grace), neveu du fameux écrivain de Paw, fit des paradoxes en action, comme son oncle en avait fait en histoire. Il prétendit établir une république universelle, se constitua l'*orateur du genre humain*, prit le nom du philosophe grec *Anacharsis;* et riche de cent mille livres de rentes, à 35 ans porta sur l'échafaud sa tête folle et systématique. Il était né à Clèves, en 1755; et après avoir fait ses premières études en

Prusse, il vint les terminer à Paris, où mêlant ses rêves métaphysiques aux doctrines de quelques philosophes qu'il comprit mal, il se crut appelé, dans l'écroulement de toutes les vieilles institutions françaises, à renouveler la face du globe. Il développa ses plans, qui, dans l'enthousiasme dont toutes les têtes étaient frappées, ne parurent que bizarres : dans tout autre temps, ils eussent conduit leur auteur aux Petites-Maisons; mais Anacharsis Clootz qui vint, à la tête de quelques individus diversement costumés, haranguer l'assemblée nationale, *de la part du genre humain*, fut écouté sans trop d'impatience. Élu membre de l'assemblée législative, on le vit offrir sa fortune pour fonder la république universelle, prêcher le matérialisme en style d'Apocalypse, apostropher les rois avec une fougueuse éloquence, soutenir tour à tour le protestantisme et le mahométisme; et négligeant à la fois ses intérêts et ses devoirs, s'isoler de ses collègues, qui commençaient à souffrir impatiemment son importune exaltation. Quelques têtes vides se laissèrent entraîner à ses rêveries, et le parti d'Anacharsis se formait, quand Robespierre en prit ombrage. Cet homme abominable avait de la pénétration et de la finesse dans ses aversions et dans ses jalousies. Il dénonça l'orateur du genre humain, qui, opulent, baron étranger, et fanatique, bien qu'il protestât, que *son ame était sans-culotte*, fut traîné à l'échafaud sur la même charrette que le publiciste Hébert. Pendant que ce dernier se désolait, l'autre terminait dignement sa bizarre carrière, prêchait ses doctrines au peuple, et demandait à mourir le dernier, *afin d'établir quelques principes, pendant que l'on faisait tomber des têtes.*

CLOUET, né à Saingly, près de Mézières, le 11 novembre 1751, a joui d'une réputation distinguée comme chimiste et comme mécanicien. Il avait commencé ses études à Charleville; mais c'est à Mézières que ses succès dans les cours de calcul et de géométrie descriptive le firent remarquer du célèbre Monge qui les dirigeait alors. Après un voyage à Paris, où il avait visité avec soin les manufactures et les ateliers, le goût de Clouet pour la mécanique le rappela dans son pays natal, où il établit une fabrique de faïence. Cette entreprise prospérait; mais ayant éprouvé une banqueroute considérable, Clouet fut obligé de l'abandonner, et se mit à enseigner la chimie à Mézières, dans l'école même où il l'avait étudiée. Les besoins des armées, vers le commencement de la révolution, firent élever une fabrique de fer forgé à Daigny, près de Sedan; la direction lui en fut confiée, et son activité mit cette fabrique en état de fournir les arsenaux de Douay et de Metz, durant les premières campagnes. Clouet vint ensuite à Paris, et obtint au ministère de l'intérieur la place de membre du conseil des arts. Il la remplissait de la manière la plus honorable; mais toujours occupé d'étendre ses connaissances, il la quitta volontairement, et se rendit à Cayenne, pour faire des expériences sur la végétation. Retiré dans un coin de l'île, où on l'aurait pu prendre, à sa façon de vivre, pour un Indien des tribus sauvages, il fut atteint d'une fièvre particulière à ces climats : elle termina ses jours le 4 juin 1801. Dès son enfance on avait remarqué le peu de soin qu'il prenait de sa personne ; c'est parce qu'on avait voulu l'assujettir, en cela, aux règles communes, qu'il avait quitté le collége de Charleville. On lui est redevable, en France, du procédé usité pour obtenir l'acier fondu ; les Anglais l'avaient découvert, mais Clouet l'a perfectionné. On trouve dans les Annales de chimie, aux tomes 11 et 34, l'exposé de ses travaux sur le fer, sur l'acide prussique, et sur les émaux.

COBBETT (William), fils d'un pauvre fermier de Surrey, est devenu l'un des publicistes les plus célèbres et les plus redoutés des *Trois-Royaumes*. Né à Farnham en 1766, dans la ferme de son père, il y conduisit la charrue jusqu'en 1783; mais ennuyé, à 17 ans, de cette vie obscure et pénible, il vint à Londres, où il demeura quelque temps sans secours. Un procureur de Gray's Jun recueillit le jeune homme, qui travailla un an dans son étude, mais que la fougue d'un caractère ardent et aventureux porta bientôt à s'enrôler. Son grade fut d'abord modeste ; il partit pour la Nouvelle-Écosse en qualité de tambour. Huit ans d'un service subalterne ne l'élevèrent qu'au rang de sergent-major, mais lui permirent de se livrer à son goût pour les études littéraires. Il apprit la grammaire, et prit une teinture de quelques sciences, tout en montrant à lire à ses compagnons d'armes. Entraîné par un besoin inquiet de célébrité, il demanda sa retraite, revint en Europe, parcourut la France, passa en Amérique ; et, devenu tout à coup libraire et auteur, commença en même temps sa fortune et sa renommée. *Pierre le Hérisson* (*Peter Porcupine;* tel était le nom qu'il prenait), effraya bientôt par ses virulentes sorties, le gouvernement, les membres du congrès, et les légations étrangères. Cobbett faisait de son talent satirique, déclamatoire, audacieux, un usage imprudent et insensé ; attaqué en calomnie, sur le point de succomber aux poursuites des adversaires qu'il s'était faits, il se vit contraint de fuir l'Amérique, et, sans renoncer à son périlleux ministère, vint à Londres établir un nouveau journal qu'il nomma encore *le Hérisson*. Ce journal lança d'abord ses traits à l'aventure, et fut soupçonné de viser à l'argent plus qu'à l'honneur. Bonaparte et Fox furent tour à tour en butte aux attaques de Cobbett. Enfin, il arrêta ses idées, embrassa les principes des radicaux anglais, changea le titre de son ouvrage en celui de *Registre hebdomadaire*, mûrit son talent et son style ; et sans rien changer à son système d'attaques et de violence, il se voua du moins à la défense des intérêts publics et de la cause nationale. Sa manière est énergique et large ; pittoresque, bien que sévère ; véhémente et originale, quoique châtiée. Plusieurs fois poursuivi, condamné, emprisonné, il a constamment vu des souscriptions patriotiques et des contributions volontaires satisfaire aux énormes amendes que lui imposait la justice. Il se déclara, en 1815, champion de Napoléon, qu'il avait poursuivi avec une véhémence extrême, au temps de sa puissance. Enveloppé, en 1816, dans une infinité de mauvaises affaires politiques et d'intérêt, il quitta brusquement l'Angleterre, où, depuis dix années, tous les clubs retentissaient de son nom, et s'enfuit en Amérique, où il fit choix, dans un lieu sauvage, d'une habitation solitaire qu'il fortifia pour se mettre à l'abri de toute espèce d'incursions. C'est dans cet asile qu'il brave encore l'armée de ses créanciers de tous les pays, et les agens des gouvernemens qu'il a offensés. Outre une grande quantité d'*Epîtres* et de *Pamphlets* politiques, on lui doit un *recueil de débats parlementaires* de 1803 à 1810; sa propre *vie*, écrite par lui-même (1806); et une excellente grammaire, intitulée *le Maître Anglais*. Elle a été traduite, et souvent altérée par un traducteur français, dont il s'est plaint avec amertume. Ainsi l'ouvrage le meilleur, le plus élémentaire, le plus philosophique sur la langue anglaise, est le fruit des loisirs d'un tambour de régiment.

COBENZL (Louis, comte de), né à Bruxelles, en 1753, étudia au collége d'Harcourt. Diplomate des plus déliés, il n'avait que 27 ans lorsque la cour d'Autriche le nomma son ambassadeur en Russie. Catherine II régnait alors, et le comte de Cobenzl sut captiver sa bienveillance, par ses manières galantes et les agrémens de son esprit. Ce fut lui qui, un an avant la mort de cette impératrice, rédigea le traité de la triple alliance de la Russie, de l'Autriche et de l'Angleterre, contre la France. Deux années après, il changea de rôle, en signant avec le général Bonaparte le pacifique traité de Campo-Formio, conclu le 17 octobre 1797, entre la république française et l'empereur d'Autriche. Le comte Cobenzl quitta alors le Frioul, et se rendit au congrès de Rastadt. Il se trouvait à Seltz, lorsque le directoire lui adressa le ministre François de Neufchateau, pour obtenir satisfaction des événemens qui avaient forcé l'ambassadeur Bernadote de quitter Vienne, au mois d'avril 1798. Cobenzl, qui avait composé et joué lui-même, à la cour de Catherine II, des pièces de théâtre, crut qu'il ne pouvait mieux flatter l'amour-propre de l'envoyé francais, auteur de *Paméla*, qu'en faisant représenter cette pièce en sa présence. Le traité de Lunéville, passé le 9 février 1801, et basé sur celui de Campo-Formio, fut signé par M. de Cobenzl. Ce grand acte diplomatique terminé, il retourna à Vienne, où l'empereur lui confia le portefeuille des affaires étrangères, qu'il a gardé jusqu'en 1805. Il donna sa démission à cette époque, et vécut dans la retraite. Il est mort à Vienne, au mois de février 1808. Le comte de Cobenzl, Belge de naissance, cosmopolite par état, était Français par le caractère et par l'éducation. Il avait, en littérature, des connaissances plus approfondies et plus étendues que beaucoup de gens qui la professent. Sa mémoire imperturbable était ornée des chefs-d'œuvre de nos poètes, qu'il aimait à citer, et citait toujours à propos. Il ne se plaisait pas moins avec les gens de lettres qu'il ne leur plaisait. MM. Andrieux, Picard, Arnault, n'ont pas perdu, sans doute, le souvenir de plusieurs soirées délicieuses passées dans la société de ce seigneur, assez aimable pour qu'on ne vît en lui que son amabilité. L'abbé Casti, spirituel auteur des Animaux parlans, et de tant de poëmes si gaiement philosophiques, était le compagnon inséparable du comte de Cobenzl, qu'il avait suivi dans toutes les cours de l'Europe.

COBENZL (le comte Philippe de), cousin du précédent, né dans la Carniole, en 1741, et mort le 30 août 1810. Immédiatement après le traité de paix signé à Luneville en 1801, le comte Philippe fut nommé ambassadeur d'Autriche à Paris. Il y demeura jusque vers la fin de 1805, époque à laquelle l'Autriche entra dans la coalition contre la France. La mission diplomatique de M. de Cobenzl n'eut rien de remarquable : homme faible, son caractère avait été mis à l'épreuve, en 1790, à l'occasion de l'insurrection des Pays-Bas. Envoyé pour négocier avec les chefs, et ceux-ci ne voulant pas le reconnaître, il crut avoir rempli les intentions de son maître en révoquant les édits provocateurs des troubles. Au reste, le comte Philippe était en tout un homme fort ordinaire, et n'avait dû sa place d'ambassadeur en France qu'au crédit de son cousin.

COBOURG (Frédéric-Josias, prince de Saxe), général au service d'Autriche, commandait en Valachie dans la guerre de son souverain contre les Turcs. De grands préparatifs pour assiéger Ibraïlow, et la prise de Bukarest, furent le résultat de sa première campagne en 1789. Moins heureux l'année suivante, il fut obligé de lever le siége de Giorgevo et de passer une convention avec le grand-vizir. Une autre célébrité l'attendait sur les frontières de France, où il arriva en 1792. Le prince de Cobourg fit son entrée à Liége avec le régiment des dragons de son nom, et les Liégeois ne se rappellent pas cet événement sans horreur. Ami de Sowarow, il en avait le caractère ; et ce fut pour lui une douce jouissance de s'emparer d'une ville dont les malheureux habitans, accablés déjà par deux années de l'oppression la plus barbare, étaient loin de songer à faire la moindre résistance. Le nom du général Cobourg pénétra incessamment dans toute la France, et il y fit plus de mal encore que ses armes. Accolant ce nom à celui de Pitt, les tyrans de l'époque envoyèrent à l'échafaud des milliers d'innocens, sous le simple prétexte qu'ils étaient les *agens de Pitt et de Cobourg*. Le 18 mars 1793, il gagna la bataille de Nerwinde sur Dumouriez, et l'obligea d'évacuer la Belgique ; peu de jours après, celui-ci, dans sa défection, livra les députés commissaires français au prince de Cobourg, et l'on sait comment celui-ci les traita. Déjà maître de Landrecies, il prit Condé le 13 juin, et dans le ridicule manifeste qu'il fit paraître en juillet, il défendait aux émigrés l'entrée des parties conquises du territoire français, et conservait le séquestre sur leurs biens. Valenciennes se rendit le 28 du même mois; la fortune couronnait de succès toutes les opérations militaires du général Cobourg; sa campagne n'avait été qu'une suite d'événemens heureux pour son armée : mais l'année 1794 devait voir crouler ce monstrueux colosse, et sa gloire disparaître comme on vit s'éclipser dans la suite celle de son digne émule Sowarow. Le 18 mai, le prince de Cobourg perdit la bataille de Turcoing, où Moreau commandait l'armée française. Les 16 et 26 juin, le général Jourdan le battit complétement à Fleurus, et principalement dans la dernière journée. Le 2 octobre suivant, le même général français ayant remporté la victoire d'Aldenhoven, le prince de Cobourg, après cette bataille, fut obligé de quitter le commandement des armées combinées; il se retira dans sa principauté, emportant les malédictions des pays qu'il avait visités, et le regret d'avoir vu tailler en pièces jusqu'au dernier dragon de son régiment. Après avoir survécu vingt années à sa jactance, à ses fureurs et à ses revers, le prince de Cobourg est mort oublié, dans le mois de février 1815.

COBOURG-SAALFELD (Ernest-Antoine-Charles-Louis), duc régnant de Saxe, successeur et fils du précédent, né le 2 janvier 1784, fit ses premières armes en Russie, et passa au service d'Autriche lors de la coalition des puissances étrangères contre l'empire français. Il commandait en 1814 le corps des Saxons qui s'était formé en Westphalie. Ce prince a voulu que sa part des contributions levées sur la France, en 1815, fut partagée entre ceux des habitans de sa principauté qui avaient le plus souffert du séjour des Français dans ses états. Si cette compensation a été répartie sans partialité, c'est un bel acte de justice.

COBOURG-COHARY (Ferdinand-Georges-Auguste, prince de Saxe). Le nom de *Cohary*, ajouté au nom de *Cobourg*, est celui d'un magnat de Hongrie dont le prince Ferdinand Georges a épousé la fille, et dont il doit être l'héritier, soit dans ses biens, soit dans ses dignités. Né le 28 mars 1785, frère du précédent, et général au service d'Autriche, le prince Cobourg-Cohary a fait la guerre de 1815 contre la France; il y a montré de la bravoure et de la générosité. A la demande du préfet de la Nièvre, il empêcha le désarmement de la garde nationale de Nevers, et se conduisit dans cette ville de manière à se faire regretter.

COCHELET (Charles), fils d'un député à l'assemblée constituante, né à Charleville, département des Ardennes, après avoir été successivement payeur divisionnaire en Espagne et en Portugal, payeur du département des Deux-Sèvres, et enfin payeurgénéral, fut subitement déplacé de la carrière où il avait servi honorablement, tant aux armées que dans l'intérieur, par l'effet des circonstances qui caractérisent les événemens de 1814. Il dut alors opposer à la mauvaise fortune les ressources qu'il trouva dans son expérience et dans son caractère personnel. Ses fonctions ne l'avaient point enrichi. Le courage et la jeunesse lui firent entrevoir dans une expédition commerciale au Brésil, les chances d'un heureux changement à sa position. La pensée d'un exil de plusieurs années ne l'effraya point, et il partit avec le projet de s'établir planteur dans cette contrée lointaine, qu'une révolution récente dans sa position politique venait d'ouvrir à l'industrie européenne, et notamment aux infortunes privées d'un grand nombre de nos compatriotes. Il s'embarqua sur le brick *la Sophie*; mais après avoir dépassé les Canaries, des courans impétueux entraînèrent le bâtiment sur les côtes inhospitalières du désert de Sahara, où il tomba au pouvoir d'un peuple de sauvages mahométans, appelés Ouâldins. Ce naufrage eut lieu le 30 mai 1819. M. Cochelet fut vendu comme esclave avec quatre de ses malheureux compagnons, fit 150 lieues dans le désert avec ses maîtres, qui étaient de la féroce nation des maures Mouslemines; et après avoir supporté pendant cinq mois toutes les souffrances de la maladie, et toutes les rigueurs d'un esclavage que la haine du nom chrétien rendit encore plus insupportable, dut enfin à l'intervention de M. Édouard Sourdeau, consul-général de France à Tanger, et à l'entremise de M. Casaccia, agent français à Mogador, le bonheur inespéré de sa délivrance. M. Charles Cochelet rendu à sa famille et à ses compatriotes, a satisfait pleinement à l'intérêt que son infortune leur avait inspiré, en publiant la relation de son naufrage et de son voyage dans cette partie si peu connue de l'Afrique. Cet ouvrage, écrit d'un style clair, simple, rapide, et publié sous la garantie du caractère connu de M. Cochelet, a pleinement rempli l'attente du public; il est intitulé: *Naufrage du brick français la Sophie, perdu le 30 mai 1819, sur la côte occidentale d'Afrique*, etc. (2 vol. in-8°, avec cartes et gravures). La relation de M. Cochelet est entièrement neuve sous le rapport des détails relatifs aux habitans et aux contrées; c'est l'itinéraire de l'esclavage d'un chrétien chez les Mahométans indépendans, pour qui la puissance de l'empereur de Maroc est le type et l'excès de la civilisation. On peut juger de la condition d'un Français devenu esclave de ces étrangers sectaires de la liberté. En lisant cet intéressant ouvrage, la pensée se reporte naturellement sur les Grecs, sur ces esclaves nés du croissant, sur les menaces sanglantes des proclamations émanées du divan et de ses généraux, sur l'imperturbable inaction des gouvernemens évangéliques, à la vue du massacre des chrétiens grecs; et sur l'inconcevable doctrine de l'inviolabilité du pouvoir, quand même chacun des actes de ce pouvoir serait un crime capital, prévu par les codes de chacun des gouvernemens de l'Europe. Enfin on se rappelle avec douleur que les Grecs n'obtiennent aucun secours de cette religion à laquelle plusieurs états semblent vouloir soumettre plus que jamais leur morale politique !

COCHELET (Adrien-Louis), frère du précédent, membre de la légion-d'honneur, fut nommé, en 1809, auditeur au conseil-d'état, et partit, peu de mois après, pour Vienne, d'où il fut envoyé en mission à Trieste. Vers la fin de la même année, nommé intendant de Gorice, dans le Frioul autrichien, il se concilia l'estime et la confiance de ses administrés. En 1811, il fut nommé auditeur de 1re classe et désigné pour assister aux séances, dites impériales. En 1812, il fut attaché à l'intendance-générale de l'armée, et fut nommé, le 5 juillet, intendant du gouvernement de Bialysteck. Après avoir fait la fatale retraite de Russie, il revint à Paris, et fut de nouveau chargé d'une mission à l'armée. Après la bataille de Bautzen, il fut nommé intendant des cercles de Leignitz et de Luben, dans la Silésie prussienne. Cette mission fut sans résultat : M. Cochelet dut suivre le sort de la fortune de l'armée, et était porté sur l'état des préfets de l'intérieur, quand la présence de l'ennemi sur nos frontières le rappela encore à un service actif. Par décret du 26 novembre 1813, il fut adjoint à M. le comte de Pontécoulant, commissaire extraordinaire dans la 24me division militaire. Cette mission fut la dernière de l'autorité française en Belgique, et y a laissé des souvenirs que l'administration de M. de Pontécoulant à Bruxelles avait préparés autrefois. En février 1814, M. Cochelet, attaché au quartier-général impérial, fut employé activement dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine. Après l'établissement du gouvernement royal, qui prononça la suppression des auditeurs du conseil-d'état, et en désigna 50 environ pour remplir les fonctions de maîtres des requêtes, M. Cochelet, ayant été éliminé de la carrière politique, rentra dans la vie privée. En 1815, Napoléon le rappela au conseil-d'état, et le nomma, par décret du 11 avril, préfet du département de la Meuse. Depuis la 2me restauration, M. Cochelet n'a rempli aucune fonction publique.

COCHET (André), et **MARIE-ANNE** ou **MARIETTE-COCHET**, sa nièce et sa femme. Lors des troubles de Lyon en 1817, M. Cochet, homme de loi dans cette ville, fut arrêté le 12 juin, comme l'un des principaux chefs d'une prétendue conspiration, qui, disait-on, aurait dû éclater le 8 du même mois. Après trois mois de détention au secret le plus rigoureux, il obtint la permission de voir sa nièce, jeune personne de 18 ans, à qui il avait servi de père depuis son enfance ; il lui fait part de ses souffrances et du projet qu'il a formé de s'évader. Mlle Cochet promet de le seconder. Sous le prétexte que sa grand' mère est au lit de mort, elle obtient du médecin, qu'elle trompe lui-même, un certificat constatant l'état désespéré de la malade, et munie de cette pièce, elle va supplier le grand-prevôt de permettre au prisonnier de se rendre sous escorte chez sa mère; le grand-prevôt refuse la grâce demandée. Le maréchal Marmont, duc de Raguse, alors en mission à Lyon, est moins insensible aux instances de Mlle Cochet; il lui remet un ordre pour le grand-prevôt; et bientôt le prisonnier, accompagné d'un maréchal-des-logis et d'un gendarme, se rend au domicile de la malade. Pendant qu'il est au chevet de son lit, où il semble fondre en larmes, Mlle Cochet invite les deux gardiens à prendre des rafraîchissemens dans une pièce voisine; ils cèdent aux instances de cette jeune personne. M. Cochet profite d'un moment favorable; il sort et monte dans une chaise de poste qui l'attendait à quelques pas de la maison. Les gendarmes, s'apercevant qu'ils ont été trompés, veulent sortir, mais la porte est fermée à double tour sur eux, et les fenêtres sont clouées. Ils dressent procès-verbal de l'évasion, et sont traduits, avec Mlle Cochet, qui s'en déclare l'auteur et se constitue prisonnière, au tribunal correctionnel, qui les condamne à un an de détention. Mlle Cochet, considérée, par les juges, comme fille de détenu, est acquittée. Rendue à la liberté, chaque jour, pendant leur détention, elle a prodigué aux gendarmes tous les services et tous les secours qui étaient en son pouvoir. Elle a épousé son oncle. Cette dame, née le 21 vendémiaire an VI (1799), et dont le courage rappelle celui de l'héroïque et infortunée épouse du comte de Lavalette, a encore droit, comme artiste, à une honorable mention dans cet ouvrage. Au mois d'août 1819, elle a fait exposer dans la salle de la société d'émulation de Liége, au profit de la caisse de l'enseignement mutuel de cette ville, un tableau dont les dimensions sont de deux mètres de longueur sur un mètre et demi de hauteur, et dans lequel elle a rendu par le tricot en perles d'émail de couleur et d'acier, *l'entrevue des empereurs Napoléon et Alexandre sur le Niémen*, entrevue qui eut lieu le 25 juin 1807. L'artiste a résolu un problème dans les arts, celui d'offrir, par l'emploi de plusieurs millions de perles de différentes couleurs, un fait historique, avec autant de vérité et plus de brillant que n'auraient pu le faire les pinceaux du maître le plus exercé. Les deux guerriers sont debout devant une tente, et sur un tapis portant les emblèmes et les couleurs du gouvernement impérial de France. Les deux barques sur lesquelles ils sont venus, s'éloignent par respect pour le secret de la conférence. Un grenadier français est en faction sur l'un des bords du fleuve. Une carte géographique, posée sur une table dans l'intérieur de la tente, désigne l'objet de la conférence pour la fixation des limites. Un berger, tranquille auprès de son troupeau, est la preuve que les douceurs de la paix vont bientôt succéder aux troubles de de la guerre. On admire particulièrement dans les détails du paysage un arbre dont le feuillage serait inimitable pour le pinceau. Il est vraisemblable que ce tableau, dont les journaux étrangers font le plus grand éloge, a été exécuté d'après celui qui fut exposé au Musée du Louvre en 1810.

COCHIN (Charles-Nicolas), dessinateur et graveur, naquit à Paris, en 1715, d'une famille de graveurs estimés. Il fut élève de son père, et comme lui membre de l'académie de peinture, dont il devint, en 1755, secrétaire-historiographe; dès 1752, il avait succédé à Coypel dans l'emploi de garde des dessins du cabinet du roi. Louis XV, qui estimait ses talens et ses connaissances variés dans les beaux-arts, lui accorda des lettres de noblesse, le décora du cordon de Saint-Michel, lui fit une pension, et le nomma à la place de dessinateur-graveur des menus-plaisirs. L'œuvre de Cochin se compose de plus de quinze cents pièces; presque toutes ses gravures sont à l'eau-forte, genre plus conforme à la fécondité de son génie, et à une très-grande vivacité dans l'exécution. Les compositions de cet artiste, auquel on reproche un peu d'uniformité et de lourdeur dans les figures, sont généralement riches, faciles, et décèlent l'homme qui a de l'instruction et du goût. En effet, Cochin s'était perfectionné sous le beau ciel de l'Italie, en accompagnant, en 1749, M. de Vandières, désigné directeur-général des bâtimens du roi; ce voyage dura deux ans. On cite de ce graveur célèbre *la mort d'Hippolite*, d'après Detroy; *David jouant de la harpe devant Saül*, *Lycurgue blessé dans une sédition*, les *figures* de Boileau, celles de la *Jérusalem délivrée*, pour l'édition de Monsieur. Il a presque entièrement refait les dessins des *seize grandes batailles de la Chine*, et a gravé avec Lebas *seize ports de France* (quinze d'après Vernet, et le seizième d'après ses propres dessins). Prévôt a gravé, d'après les dessins de Cochin, les *figures* de l'histoire de France du président *Hénault*, et M. Ponce la suite des quarante-six figures in-4° de l'*Arioste*, pour la traduction de Dussieux. Cochin a aussi cultivé les lettres sous le rapport de son art, et on lui doit entre autres ouvrages: 1° *Observations sur les antiquités d'Herculanum*, 1751; 2° *Voyage pittoresque d'Italie*, 3 vol. in-8°, 1756, 3me édition, Lausanne, 1773; 3° *Lettres sur les vies de Slodts et de Deshayes*, in-12, 1765; 4° *Projet d'une salle de spectacle*; 5° un grand nombre de mémoires lus à l'académie de peinture. La bibliothèque du roi possède un manuscrit in-4°, de 500 pages, écrit en entier de la main de Cochin, et où l'on trouve des notes curieuses sur les plus célèbres artistes de son temps. Cochin était de la société de Mme Geoffrin, dont il concourait à embellir les réunions par son esprit distingué et par l'aménité de ses mœurs. Il avait une loyauté rare : nous en citerons un seul exemple : Un de ses jeunes confrères, M. Ponce, lui demanda 50 dessins, et le prix en fut fixé d'un commun accord à 250 louis. En remettant le premier dessin à M. Ponce, Cochin lui dit : « Je vous ai pris trop cher; » vous êtes un jeune homme qui » commencez; je ne vous prendrai que 150 louis. » Ce trait plein de délicatesse, et les excellens conseils de Cochin, lièrent de la plus tendre amitié l'artiste généreux et savant, et le jeune artiste qui, à son tour, a acquis par ses talens et sa probité une honorable réputation. Cochin mourut le 26 avril 1790.

COCHON (Charles), comte de l'Apparent, né, en janvier 1750, dans le département de la Vendée, était conseiller au présidial de Fontenai, à l'époque de la révolution. Il fut nommé, en 1789, député du tiers-état de la sénéchaussée du Poitou, aux états-généraux, en remplacement de M. Thibaud, qui avait refusé cette mission. Il se distingua dès lors par la sagesse de ses principes et par son amour pour les libertés publiques. En 1792, nommé, par le département des Deux-Sèvres, député à la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, sans restriction. Il remplaça à l'armée du Nord les commissaires livrés au prince Cobourg par Dumouriez, annonça la défection de ce général, et prit des mesures efficaces pour empêcher qu'un plus grand nombre de soldats n'imitât la trahison de son chef. M. Cochon se renferma dans Valenciennes lorsque les Autrichiens assiégèrent cette ville ; après s'être vivement et vainement opposé à toute capitulation, il fut obligé d'en sortir avec la garnison, le 1^er^ août 1793. De retour à la convention, il y défendit le général Férand, et prétendit que les habitans de Valenciennes et les troupes de ligne pouvaient être coupables d'intelligence avec les ennemis, mais que les volontaires nationaux et leurs dignes commandans s'étaient conduits en héros. Au mois de septembre 1794, M. Cochon fut nommé membre du comité de salut public de la convention nationale, et s'y occupa beaucoup des opérations militaires et du personnel des états-majors. Les généraux Moulins, Dumas et Canclaux lui durent leur nomination de généraux en chef des armées des Alpes, de Brest et de l'Ouest. Il fut encore chargé d'une mission en Hollande au mois de janvier 1795, et le 28 octobre de la même année il prit place au conseil des anciens. Au mois d'avril suivant il remplaça M. Merlin au ministère de la police-générale; et pendant les quinze mois qu'il exerça cet emploi, il y rendit des services essentiels. La conspiration du camp de Grenelle, celle de La Villeheurnois, Brottier et complices, furent découvertes par ses soins, et dénoncées par lui au directoire et au conseil des cinq-cents : la première, en septembre 1796; et la seconde, au mois de janvier suivant. M. Cochon, zélé républicain et de très-bonne foi, donnait sans cesse des preuves de son attachement au gouvernement qui l'avait mis en place; mais le soupçonneux et versatile directoire ne crut pas ou feignit de ne pas croire aux protestations de son ministre de la police, et lui donna un successeur, le 6 juillet 1797. Il fut compris, au 18 fructidor, dans la liste des proscrits, et envoyé à l'île d'Oleron ; la journée du 18 brumaire le tira de son exil, et en 1800 le premier consul le nomma préfet du département de la Vienne. Après un séjour de plus de quatre ans à Poitiers, M. Cochon passa à la préfecture d'Anvers (département des Deux-Nèthes), et là, comme durant sa première administration, gagna l'estime et la bienveillance de ses administrés. Il quitta ce département pour entrer au sénat-conservateur, dont l'empereur le nomma membre le 28 mars 1809. Il fut envoyé à Périgueux dans les derniers jours de 1813, afin d'y relever l'esprit public en faveur du gouvernement impérial ; il fit tous ses efforts pour y organiser les moyens de défendre l'indépendance nationale, et ne revint à Paris qu'à l'époque où la cause qu'il soutenait fut désespérée. Le premier retour du roi priva M. Cochon de toutes fonctions publiques. Nommé, pendant les *cent jours*, préfet du département de la Seine-Inférieure, il s'est encore trouvé sans emploi au second retour ; et compris dans les dispositions de la loi d'amnistie du 12 janvier 1816, il a dû quitter la France, et s'est fixé à Louvain dans le royaume des Pays-Bas. M. Cochon s'est montré, dans ses diverses fonctions administratives, homme de talent et bon Français. Il est membre de la légion-d'honneur, et a été créé comte de l'empire par Napoléon.

COCHRANE (LORD ARCHIBALD), comte de Dundonald, chef de la maison des Cochrane, naquit, en 1744, d'une famille peu fortunée qui se nommait originairement Blair. Il s'embarqua comme volontaire de la marine, fit un voyage en Afrique, revint en Angleterre, et s'adonna à la chimie. Après avoir fait différens essais pour la composition des vernis, des goudrons, et d'autres enduits nécessaires à la conservation des vaisseaux, il fit un traité sur l'analogie qui existe entre l'agriculture et la chimie, 1 vol. in-4°, 1795 ; et publia, quatre années après, un ouvrage intitulé : *Principes de la chimie appliqués au perfectionnement de l'agriculture pratique*, in-4°.

COCHRANE (SIR ALEXANDRE-FONESTER), frère du précédent, né en 1748, fut nommé capitaine de vaisseau, en 1782, après avoir passé par les grades d'aspirant et de lieutenant. En 1800, il fit campagne avec l'amiral Keith, et resta sous ses ordres jusqu'en 1804. Devenu contre-amiral à cette époque, il monta *le Neptune* de 74 canons, et passa, en 1806, sur *le Northumberland*. Il était au combat livré le 6 février de la même année, dans la baie de Santo-Domingo, lorsque les Anglais, en nombre supérieur de vaisseaux, détruisirent la flotte du contre-amiral Leissègues. C'est ce même amiral Cochrane qui a soumis les îles danoises, pris et incendié Washington, et qui a fait si bravement, en 1815, tant d'autres expéditions de ce genre, dans la Louisiane et la Nouvelle-Orléans. Sir Alexandre Cochrane est contre-amiral du *Pavillon rouge*, et grand'croix de l'ordre du Bain.

COCHRANE (ALEXANDRE, LORD), fils aîné d'Archibald, élève et neveu du précédent, naquit en décembre 1775. Il entra de bonne heure dans la marine, et n'avait que 25 ans lorsqu'il fut fait capitaine de frégate. Marchant sur les traces de son oncle, il fut plus destructeur que brave ; il était l'un des chefs et l'exécuteur de l'épouvantable machine infernale de l'île d'Aix, du 12 avril 1809. Quinze cents barils de poudre, 400 bombes chargées de fusées à la Congrève, et plus de 3000 grenades, furent employés à cet horrible artifice. Jamais explosion n'avait été aussi terrible, et jamais tant de bruit ne fit si peu d'effet; lord Cochrane voulait incendier d'un seul coup la flotte française, et son but fut manqué. Alors l'amiral Gambier, qui commandait l'escadre anglaise, donna l'ordre d'attaquer; lord Cochrane regagna son bord, furieux d'avoir vu son projet réduit en fumée; il lança des *Congrèves* sur les vaisseaux français, et parvint à en brûler trois. Cette victoire fut célébrée, à Londres, d'une manière éclatante; le courage de Cochrane et le génie de Congrève étaient élevés jusqu'aux nues, et le gouvernement, pour récompenser dignement lord Alexandre, le nomma chevalier du Bain. Élu précédemment membre de la chambre des communes par la cité de Westminster, il n'y avait fait aucuns discours, ni aucunes motions remarquables; les discussions parlementaires n'étaient point assez bruyantes pour le *fulminant* lord Cochrane.

COCHRANE (THOMAS, dit LORD), de la même famille que les précédens, n'a guère de ressemblance avec eux que le nom. Capitaine de vaisseau, chevalier du Bain et membre du parlement, il se disposait à s'embarquer sur *le Tonnant*, lorsqu'il fut arrêté et traduit devant la cour du banc du roi. Il était accusé d'avoir répandu de fausses nouvelles, en annonçant de grandes victoires remportées sur Napoléon par les armées coalisées ; ce bruit ayant fait hausser les fonds à la bourse, il en avait vendu une quantité considérable achetée la veille à très-bas prix. Les ruses employées par le noble lord, pour obtenir le résultat qu'il en espérait, ayant été couronnées du succès, furent jugées criminelles, et il fut condamné à un emprisonnement d'un an, à l'exposition publique au *pilori*, pendant une heure sur la place de la bourse, et à 1000 livres sterling d'amende. Le roi lui fit grâce de l'exposition, mais il n'en fut pas moins dégradé de sa qualité de chevalier et chassé du parlement. Il parvint à s'échapper de sa prison, au mois de mars 1815, sans avoir payé l'amende. La ville de Westminster ne jugeant lord Thomas que sous le rapport de ses opinions et non sous celui de son prétendu crime, le renomma son représentant au parlement. Il se rendait à la chambre des communes, six jours après son évasion, lorsqu'il fut arrêté de nouveau et traduit aux assises de Guilfort, au mois d'août 1816. Sir Francis Burdett, son collègue, l'accompagnait. Lord Cochrane fut condamné, et les jurés l'ayant recommandé à la *clémence royale* : « Je demande » justice, et non pas grâce, leur dit-il. » Assigné à comparaître encore devant la cour du banc du roi, et condamné une seconde fois à une amende qu'il ne put ou ne voulut pas payer, on le conduisit en prison. Cette amende fut néanmoins payée par le produit d'une souscription où chaque contribuable ne pouvait pas apporter plus de 2 pences (2 sols). Fatigué du régime constitutionnel de l'Angleterre, lord Cochrane est allé chercher en Amérique la liberté qu'il paraît tant aimer. Il y sert la cause des indépendans, de sa bourse, de son épée et de ses conseils.

COCKBURN (sir Georges), amiral anglais. Le nom d'Érostrate est parvenu jusqu'à nous; celui de Georges Cockburn arrivera de même aux générations futures, qui, sans doute, n'apprendront pas sans horreur que, dans la 14me année du 19me siècle, cet amiral anglais incendia les principaux édifices de la ville de Washington, et notamment la *bibliothèque* du congrès des États-Unis d'Amérique. Sir Georges Cockburn n'était pas seul dans cette déplorable expédition : il avait pour compagnon d'armes un autre sir anglais, Alexandre Fonester Cochrane (*voyez* son nom). Sir Georges a un titre plus honorable à la célébrité : c'est celui d'avoir commandé le vaisseau qui porta Napoléon à Sainte-Hélène, et de n'avoir point exagéré, comme sir Hudson Lowe, le rôle odieux et cruel de geôlier. Sir Georges Cockburn a publié la relation de son voyage à Sainte-Hélène.

CODRIKA (Panagiotis), né à Athènes, vint à Paris vers l'année 1800, avec le titre de secrétaire-interprète de la légation ottomane. Quoique rappelé par sa cour, il resta à Paris et reçut du gouvernement français une pension de 6,000 francs, qui lui a été continuée. M. Codrika est connu par une traduction en grec moderne des *Mondes* de Fontenelle (Vienne, 1794); par des *Observations sur l'opinion de quelques hellénistes, touchant le grec moderne* (in-8°, 1803), et des *Observations sur le Voyage en Grèce de Bartholdy* (insérées dans le *Magasin encyclopédique*). Mais M. Codrika est plus connu encore par son inconcevable persévérance à attaquer le savant et respectacle M. Coray (*voyez* Coray), qui jouit en France, comme parmi ses compatriotes, d'une estime bien méritée. M. Codrika a publié contre M. Coray plusieurs pamphlets, où il cherche à prouver que M. Coray ne sait pas sa langue, et que ses opinions sont celles d'un *jacobin*. Mais l'ouvrage dans lequel M. Coray est le plus violemment maltraité a pour titre : *Etude du dialecte commun de la langue grecque*, écrit en grec moderne et dédié à l'empereur Alexandre (un gros vol. in-8°, 1818). Dans cet ouvrage M. Codrika ne se contente pas de donner à M. Coray le titre de jacobin, et le titre non moins insultant de philosophe, il l'appelle encore apostat, hérésiarque, et le compare à Arius. Cette disposition passionnée lui a porté malheur dans la composition de son ouvrage, que ses compatriotes lettrés ont jugé un fatras pédantesque, une compilation sans ordre, écrite dans un style guindé et déclamatoire. Parmi ces juges nationaux on remarque les éditeurs du *Mercure grec*, de l'*Abeille grecque*, et l'auteur d'un excellent mémoire sur les différens peuples de la Turquie d'Europe (inséré dans les Annales des Voyages de M. Eyriès, cahiers de 1820). M. Codrika s'est fait le principal collaborateur d'une feuille publique (la *Calliope*), écrite en grec moderne, et publiée à Vienne en Autriche, sous les auspices des amis de la sublime Porte. Dans un des cahiers de 1819, il a eu l'inexcusable tort d'outrager la nation grecque en général, d'insulter M. Coray en particulier, et d'avancer que « la » SOCIÉTÉ PHILANTHROPIQUE *de Paris est un club démagogique qui » a pour caractère la fureur, et » pour résultat le désordre......* » Il est assez singulier que M. Codrika, qui habite Paris depuis 1800, ne connaisse pas mieux une société uniquement consacrée à la bienfaisance, une société-mère de toutes les sociétés de charité de la France.

COEHORN (LOUIS-JACQUES, BARON DE), général de brigade, commandant de la légion-d'honneur, et commandant de l'ordre royal militaire de Bavière, naquit à Strasbourg le 13 janvier 1771. Il entra au service, en 1783, et fut nommé sous-lieutenant l'année suivante. Coehorn, l'un des plus intrépides soldats de l'armée française, officier à 13 ans, aurait dû sans doute parvenir aux grades les plus élevés; mais plus jaloux de sa gloire que de sa fortune, ce brave savait mériter des récompenses, et ne connaissait guère les moyens de les obtenir. Il était lieutenant au commencement de la révolution. On ne se battait point encore en Europe; il permuta avec un officier de son régiment, pour aller faire dans la Guiane les campagnes de 1792 et 1793. Le relâchement de la discipline, pour laquelle il s'est montré constamment sévère, excita son indignation; il s'éleva contre les agitateurs, qui le firent destituer. Renvoyé en France, Coehorn ne s'amusa point à perdre le temps en vaines réclamations; à son arrivée à Brest il alla rejoindre l'armée des côtes de l'Ouest, où il servit pendant six mois comme simple volontaire. Tant d'héroïsme ne pouvait être méconnu: le général en chef Hoche fit réintégrer Coehorn dans son grade de capitaine, et l'employa comme adjoint aux adjudans-généraux. Il passa l'année suivante, en l'an 3, à l'armée de Rhin-et-Moselle, à celle du Rhin en l'an 4, et il trouva les occasions de se distinguer dans toutes les affaires de cette campagne difficile. Coehorn avait reçu un sabre d'honneur du général Moreau; en l'an 5, il fut nommé chef de bataillon, et passa en l'an 6 à l'armée des côtes de Cherbourg, comme aide-de-camp du général Decaen, qu'il suivit en l'an 7 à l'armée du Danube. Il se fit remarquer dans cette campagne à l'affaire d'Osterach, où il sauva un bataillon et une compagnie de dragons, et se signala le 5 germinal à celle de Lephingen, où il fut grièvement blessé. Nommé chef de brigade et adjudant général le 3 fructidor. il fut chargé du commandement de la ligne du Rhin depuis Strasbourg jusqu'à New-Brisack. Dans la campagne de l'an 8, il commanda l'avant-garde de la division Delmas, rendit des services importans, à Engen, à Moeskirch, à Néresheim, où il culbuta la nombreuse cavalerie autrichienne; enfin à Neubourg, où il sauva la division Montrichard. En 1805, une nouvelle coalition se forma contre la France; Coehorn, dès l'ouverture de la campagne, à Nied, fit prisonnier un officier et 60 Russes avec 4 chasseurs seulement. A Lambach, il coupa la retraite à deux bataillons autrichiens, et servit utilement à Austerlitz le général commandant la division dont il faisait partie. De simples blessures ne suffisaient point pour faire abandonner à Coehorn le champ de bataille : à Iéna, il en reçut plusieurs sans le quitter; mais une balle qui l'atteignit au front à l'affaire du 13 décembre, le contraignit à se retirer, et à prendre quelque repos. Nommé le 21 mars 1807 général, avec le commandement d'une brigade de grenadiers et voltigeurs réunis, il se montra digne de commander ces premiers soldats du monde, à l'affaire du 5 mai et de Friedland. La paix de Tilsitt donna peu de repos à ces braves; bientôt ils marchèrent contre l'Autriche, qui venait de déclarer la guerre la plus injuste à la France. Coehorn s'immortalisa le 3 mai 1809 à l'affaire d'Ébersberg, où, à la tête de sa brigade, il força le passage de la Traun, défendu par 40,000 Autrichiens. Sur le champ de bataille même, l'empereur lui dit ces paroles flatteuses : « Ce passage vaut celui du pont de Lodi. » Le héros d'Ébersberg rendit des services importans aux batailles d'Esling et de Wagram. C'est le lendemain de cette journée mémorable que, pour exciter dans le cœur de son fils les nobles sentimens qui l'animaient, il écrivait : « Dites-lui que les soldats français sont les plus braves de l'univers. » A peine cette campagne terminée, le général Coehorn partit pour l'Espagne; mais sa santé, affaiblie par les fatigues et par de nombreuses blessures, ne lui permit pas d'aller au-delà de Pampelune. Il revint en France, où les douleurs les plus cuisantes le contraignirent de séjourner pendant les années 1811 et 1812; mais en 1813 il n'écouta que les dangers de la patrie, alla rejoindre à Erfurt l'empereur, qui l'accueillit avec toute la distinction que méritait sa bravoure, et lui donna le commandement des troupes de la marine, qu'il dirigea à la bataille de Lutzen. A Bautzen, il fit des prodiges avec une brigade de jeunes soldats, et reçut deux blessures sans ne s'éloigner du champ de bataille que le temps nécessaire pour les panser. A Leipsick, l'intrépide Coehorn, dont le courage s'était accru avec les périls, étonnait ceux qui le connaissaient le mieux, lorsque, vers la fin de la bataille, il fut frappé d'un boulet qui lui fracassa la jambe. Coehorn ne désirait point survivre à la gloire des armes françaises. Il supporta l'amputation avec fermeté, quoique avec répugnance; sa plaie fut même jugée très-belle quelques jours après l'opération : mais ce n'était point là qu'il avait reçu le coup mortel; il prévoyait tous les maux qui allaient accabler la France; son cœur en était déchiré; et l'amour de la patrie, plus que le fer de l'ennemi, termina une vie entièrement consacrée à la gloire, le 29 octobre 1813.

COFFINHAL (Jean-Baptiste), naquit à Aurillac, département du Cantal, le 1^er^ avril 1746. Il avait d'abord embrassé la profession de médecin; il l'abandonna pour la jurisprudence, et il était homme de loi à Paris lorsqu'il fut nommé vice-président du tribunal révolutionnaire créé le 11 mars 1793. Ce juge redoutable et cruel possédait la force et le regard d'un lion; il avait une haute stature, le caractère atrabilaire, les sourcils larges et noirs, et ne riait jamais, pas même quand il prononçait quelque sentence de mort; cependant il était rare alors qu'il n'adressât pas au condamné une plaisanterie ou un sarcasme accompagné d'un regard ironique. Le savant Lavoisier, condamné à mort, implore un sursis de quinze jours pour terminer un ouvrage précieux : le président Coffinhal le lui refuse, en disant que *la république n'a plus besoin de savans ni de chimistes*. Ce trait suffit pour peindre cet homme épouvantablement célèbre. Mis hors la loi au 9 thermidor, et se trouvant enfermé à l'Hôtel de-Ville avec Henriot, commandant de la garde nationale, il eut dispute avec lui, et le jeta par les fenêtres. Coffinhal parvint à s'échapper d'entre les mains des soldats envoyés contre les conjurés; il trouva un refuge dans l'île des Cygnes; mais il n'y trouva pas de pain. Après avoir passé deux jours sans manger, il en sortit tombant d'inanition, et prit le parti de s'adresser à un homme qu'il supposait son ami, parce que, dans d'autres temps, il l'avait obligé. L'ingrat citoyen, au lieu de secourir Coffinhal, le livra à la justice. Conduit à la Conciergerie, le tribunal criminel ordinaire reconnut l'identité de la personne, prononça la condamnation à mort, ou plutôt confirma le *mis hors la loi*, et Coffinhal fut conduit à l'échafaud. Il y alla avec une impassibilité et une espèce de stoïcisme qui provenaient peut-être de l'anéantissement auquel le malaise et la faim, qu'il avait soufferts pendant deux jours, avaient réduit ses facultés physiques.

COFFINHAL-DUNOYER (Joseph, baron), est autorisé, par une ordonnance royale, à ne plus porter le nom de *Coffinhal*, et à ne conserver, par conséquent, que celui de *Dunoyer*, ce qui prouve que, quoique frère du précédent, il n'a partagé ni ses erreurs ni ses crimes. Né à Aurillac, le 11 février 1757, il embrassa avec sagesse les principes de la révolution. Il se livra à l'étude des lois, et fut nommé juge à la cour de cassation, lors de la création de ce tribunal. M. Coffinhal a toujours joui de la considération et de l'estime des gens de bien : l'empereur Napoléon lui a donné différentes preuves de sa confiance; il l'a nommé plusieurs fois président du collége électoral du département du Cantal, et l'avait chargé de l'organisation de la justice et des tribunaux, dans les Provinces Illyriennes. Satisfait de la manière dont M. Coffinhal-Dunoyer avait rempli cette mission, l'empereur le créa, au commencement de 1813, baron et maître des requêtes. Louis XVIII lui a conservé ses honneurs et ses places.

COFFINIÈRES (A. S. G.) est inscrit sur le tableau des avocats à la cour royale de Paris depuis 1806. Il avait publié l'année auparavant : *l'Analyse des Novelles de l'empereur Justinien, conférées avec l'ancien droit français et le code Napoléon*. M. Coffinières a donné ensuite, *le Code Napoléon, expliqué par les décisions suprêmes de la cour de cassation et du conseil-d'état*, 1809, in-8°; il est auteur du *Journal des avoués*, qui a paru de 1810 à 1814. On lui doit encore l'édition du *Code Napoléon*, conforme aux changemens adoptés par le corps-législatif, 1811; *la Jurisprudence des cours souveraines sur la procédure*, 1812, 5 vol. in-8°; et enfin, *Bonaparte peint par lui-même, dans sa carrière militaire et politique*, 1 vol. in-8°, 1815.

COIGNY (LE DUC DE), nommé maréchal de France au mois de juillet 1816, est mort à Paris au mois de juillet 1821. Destiné à suivre la carrière militaire, il y entra fort jeune; fut mestre-de-camp de cavalerie dans les guerres d'Hanovre; et se rangea du côté de la minorité aux états-généraux de 1789, où il fut député par la noblesse de Caen. Absolument opposé au nouvel ordre de choses, le duc de Coigny émigra en 1792, servit dans l'armée des princes contre la France, et passa ensuite en Portugal, où il parvint au grade de capitaine-général; il suivit Louis XVIII lors de sa rentrée en 1814, et S. M. le nomma immédiatement gouverneur de l'hôtel des Invalides, et membre de la chambre des pairs. Il a été remplacé aux Invalides par le général Latour-Maubourg.

COLAUD (LE COMTE), fils d'un négociant de Briançon, département des Hautes-Alpes, naquit dans cette ville en 1754. Entré de bonne heure dans l'état militaire, il était lieutenant au régiment des chasseurs à cheval d'Alsace à l'époque de la révolution. Ses talens et sa bravoure l'élevèrent bientôt, et de grade en grade, jusqu'à celui de général de division. Sa carrière militaire a été brillante comme celle du plus grand nombre des généraux français. Il se distingua à Dunkerque contre les Anglais, puis à l'armée du Rhin, sous les ordres du général Jourdan, et il donna des preuves réitérées de sa valeur à Altenkirchen et à Friedberg. Nommé commandant de la Belgique en 1798, le général Colaud sut apaiser par sa conduite sage l'insurrection qui venait d'éclater parmi les habitans de ce pays nouvellement réuni à la république française. Le premier consul reconnut ses services en l'appelant au sénat le 13 février 1801; et lorsqu'au mois de novembre 1805, ce premier corps de l'état fit une adresse à Napoléon pour le complimenter sur ses victoires, le sénateur Colaud fut l'un des membres de la députation chargée d'exprimer à l'empereur l'admiration et la reconnaissance des Français. Le général Colaud quitta la toge sénatoriale en 1806 pour reprendre son épée, et cueillit de nouveaux lauriers dans cette campagne contre les Russes et les Prussiens. Après avoir été gouverneur-général des états de Hanovre, et commandant de la première légion de réserve de l'intérieur, le comte Colaud rentra au sénat. Il y vota la déchéance de Napoléon en 1814, fut créé pair par Louis XVIII au mois de juin de la même année, et demeura ignoré pendant les *cent jours*. Rentré à la chambre des pairs au second retour du roi, il y plaida la cause du maréchal Ney avec l'éloquence entraînante et persuasive d'une âme noble et généreuse. Cette belle action du général comte Colaud est sans doute la plus glorieuse de sa vie, qu'il a terminée à Paris le 3 décembre 1819. Il était grand-officier de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis.

COLAUD-DE-LA-SALCETTE (Jacques Bernardin), cousin-germain du précédent, naquit à Briançon en 1733. Chanoine de la cathédrale de Die, en Dauphiné, le clergé de cette province le nomma député aux états-généraux de 1789. Son patriotisme se manifesta dès l'ouverture de cette assemblée, où il s'empressa de demander la réunion de son ordre à celui du tiers-état. Le département de la Drôme, qui n'avait point oublié le bon chanoine de Die, l'ayant choisi pour l'un de ses représentans à la convention nationale, Colaud-de-La-Salcette voulut s'abstenir de voter dans le procès de Louis XVI. Forcé par les circonstances et par son mandat d'émettre son vœu, il opina pour la détention jusqu'à la paix, le bannissement ensuite, et la mort, en cas d'invasion. Le département des Hautes-Alpes, dans lequel était né Colaud-de-La-Salcette, voulut lui donner une preuve de son estime en le nommant au conseil des cinq-cents. Il siégeait dans cette assemblée en 1796, et mourut, la même année, frappé d'apoplexie.

COLAUD-DE-LA-SALCETTE (Joseph-Claude-Louis), né à Grenoble, le 29 décembre 1758, était conseiller au parlement du Dauphiné à l'époque de la révolution. Neveu des deux précédens, et fils d'un avocat-général estimé dans sa province, M. de La Salcette semblait devoir être à l'abri des orages révolutionnaires; cependant il ne les évita que par de grands sacrifices. Ami sincère du nouvel ordre de choses, certains hommes de 1792 ne croyaient pas ou feignaient de ne pas croire qu'un ancien membre du parlement de Grenoble pût être un patriote de bonne foi. Le 18 brumaire vint tirer M. de La Salcette d'une pénible obscurité. Il obtint la permission de suivre, comme *amateur*, la députation du département de l'Isère qui venait complimenter le premier consul. Admis à l'audience, et confondu avec les députés, Bonaparte le reconnut, à cause de sa ressemblance avec le général La Salcette son frère; et sans autres informations, il le nomma préfet du département de la Creuse. Administrateur aussi intègre qu'éclaire, M. de La Salcette demeura cinq années à Guéret. Il fut vivement regretté de ses administrés lorsqu'il passa au corps-législatif en 1807. Réélu en 1813, il quitta la carrière politique à la restauration, pour retourner dans la modeste maison de campagne qu'il possède sur les bords du *Drac*, campagne précieuse et solitaire, conservatrice de ses jours durant l'époque terrible où la terreur vint ensanglanter la révolution française.

COLAUD DE LA SALCETTE (Jacques-Bernardin), frère du précédent et neveu des deux premiers, embrassa fort jeune le parti des armes. Né à Grenoble, en 1759, il entra à 16 ans dans le régiment de l'Ile-de-France, en qualité de sous-lieutenant. Français avant tout, il n'émigra point; et le général Lameth le fit son aide-de-camp. Parvenu au grade d'adjudant-général à l'armée d'Italie, il fut contraint de donner sa démission à l'époque de la terreur, mais il reprit du service immédiatement après le 9 thermidor. Devenu général de brigade, il fit, sous Bonaparte, les premières campagnes d'Italie; il contribua au gain de la fameuse bataille de Castiglione. Le traité de Campo-Formio concédant à la république française la possession des îles Ioniennes, le général La Salcette fut nommé commandant de celle de Zante. L'armée turco-russe vint, au mois d'octobre 1798, pour chasser les Français de ces parages; le général La Salcette se trouvait alors en Albanie; il s'était retranché à la *Grevesa-Vecchia* (ancienne ville nommée Nicopolis, bâtie par Auguste), et là, avec 400 braves, il soutint l'attaque de 11,000 Turcs. Il fit une défense que l'on compara, dans le temps, à celle de Léonidas aux Thermopyles. Moins heureux que le général spartiate, le général français, au lieu de trouver une mort glorieuse dans le combat, y trouva la captivité la plus épouvantable dont l'histoire puisse faire mention. Prisonnier ou plutôt esclave des Turcs, il fut obligé d'aller à pied jusqu'à Constantinople, mais ce fut là le moindre de ses maux. Les vainqueurs ne fesant aucune acception de grades ni de rangs, et sans calculer les forces physiques ou morales des individus, coupaient la tête à ceux qui succombaient de faim, de soif, de fatigue ou de désespoir, et forçaient les prisonniers valides à se charger des têtes de leurs camarades, en sorte que le général La Salcette portait sa part de cet horrible fardeau. Lorsqu'il arriva à Constantinople, il fut confondu, enchaîné et mis au bagne avec ceux que la mort avait épargnés; il dut long-temps après un adoucissement à son sort aux sollicitations pressantes d'un ambassadeur étranger. De retour de sa captivité, il fut employé dans le département de l'Isère, sous les ordres du général Molitor. Apres avoir fait encore quelques campagnes en Allemagne, le général La Salcette obtint le commandement, de Rome, et enfin celui de la 7^{me} division militaire (Grenoble), quand Napoléon revint de l'île d'Elbe. Depuis cette époque il n'est plus employé.

COLBERT (Louis-François-

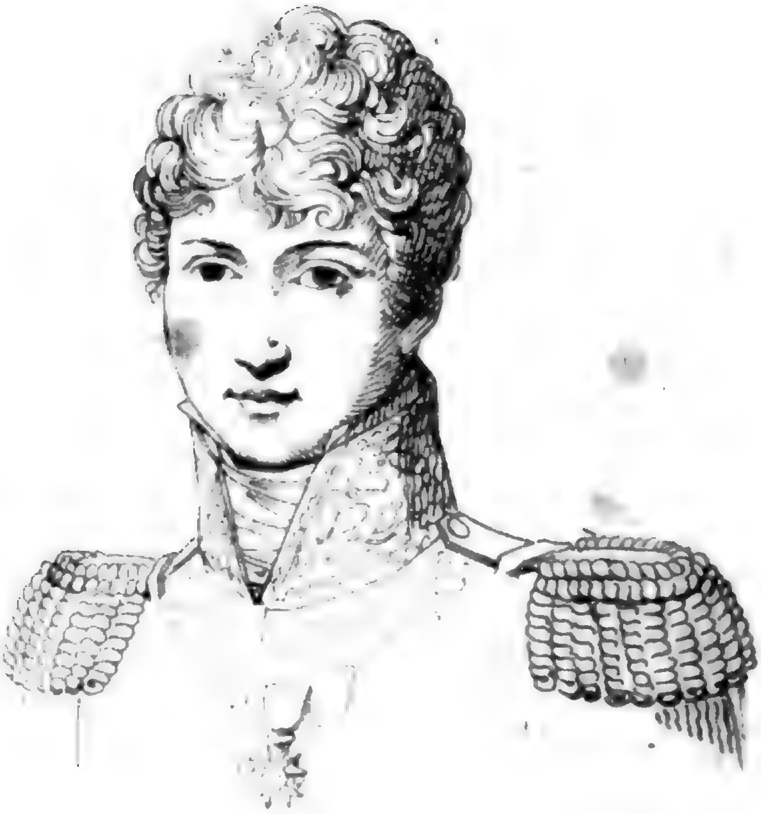

Le G^{al} Colbert.

Isabey pinx. *Fremy del et sculp*

HENRI, COMTE DE), né en 1738, mort en 1791, mestre-de-camp d'infanterie, chef d'une famille de braves, père des quatre suivans.

COLBERT (AMBROISE), entra au service sous-lieutenant dans le 2^{me} régiment de dragons, émigra en 1792, fut soldat dans un corps nommé *Royal émigrant*; se distingua particulièrement à la sortie de Menin, où il reçut plusieurs blessures, et est mort à la Martinique, laissant une famille nombreuse, sans avoir pu réclamer pour elle la récompense de services rendus à la cause royale.

COLBERT (ÉDOUARD-PIERRE-DAVID), lieutenant-général, commandant de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc., entra au service en 1793, comme soldat dans un bataillon de réquisition de Paris; passa ensuite hussard dans le 11^{me}, où il fut, en l'an 4, nommé sous-lieutenant au choix. Dénoncé comme royaliste au général Hoche, il fut arbitrairement suspendu de son grade. L'expédition d'Égypte eut lieu : Édouard Colbert partit en qualité de volontaire. Arrivé à Malte, le général en chef Bonaparte le nomma d'abord adjoint, ensuite commissaire des guerres. Bientôt après, ayant demandé une activité plus conforme à ses goûts, il reprit rang dans l'armée avec le grade de capitaine au 3^{me} de dragons, fut attaché en cette qualité comme aide-de-camp au général Damas, se fit remarquer du général en chef par une conduite brillante, et revint en France après la capitulation d'Alexandrie. A son arrivée, le premier consul le nomma adjudant-major dans l'escadron de Mamelucks qui devait faire partie de la garde consulaire. Au camp d'Arras, il fut nommé aide-de-camp du général Junot, et ensuite du prince de Neufchâtel, auprès duquel il fit la campagne de 1805. Blessé à la bataille d'Austerlitz, il fut récompensé de sa conduite par le grade de chef d'escadron. Après les journées d'Iéna et de Pulstusk, l'empereur le nomma colonel du 7^{me} de hussards. Il se distingua à la tête de ce régiment aux batailles d'Eylau, d'Heilsberg et à celle de Friedland, où il fut encore blessé. En mars 1809, nommé général de brigade, il commanda pendant la campagne de Wagram la cavalerie du 2^{me} corps, composée du 9^{me} de hussards, des 7^{me} et 20^{me} de chasseurs. Beaucoup d'affaires heureuses honorèrent la bravoure du général Colbert et celle de ces régimens. Il commandait la 1^{re} brigade de la division Montbrun à la bataille de Raab en Hongrie, et obtint, pendant toute la journée, sur les troupes autrichiennes des avantages tellement importans qu'il est peut-être permis de leur attribuer le succès des mouvemens de l'armée d'Italie aux ordres du prince Eugène. Le général Colbert fut blessé encore à la fin de la bataille de Wagram, en enfonçant plusieurs bataillons autrichiens qu'il fit prisonniers. En 1810, l'empereur confia au général Colbert le 2^{me} régiment de lanciers de la garde; il l'organisa. En 1812, il commandait la brigade des lanciers de la garde, ainsi qu'en 1813 en Saxe. A la fin de cette année, il fut nommé lieutenant-général, et dans la campagne de 1814, commanda la 1re division de la cavalerie de la garde. Il se distingua dans toutes les affaires qui précédèrent le traité de Paris, et contribua souvent aux succès qui honorèrent cette grande époque de notre gloire militaire. A Saint-Dizier notamment, où il n'avait sous ses ordres que 900 lanciers et environ 200 dragons, le général Colbert attaqua et enfonça, après plusieurs charges de la plus grande vigueur, une vingtaine d'escadrons de cuirassiers russes, fit 600 prisonniers montés, tua beaucoup de monde à l'ennemi, et prit 5 pièces de canon. La même année, le roi lui donna le commandement du corps royal des lanciers de France, qu'il conserva jusqu'au 23 mars 1815. A Waterloo, le général Colbert commandait la division de cavalerie légère de la garde, redevenue impériale, et, selon son usage, il fut blessé. Après le licenciement de l'armée de la Loire, il se retira dans ses foyers. En 1816, il fut rappelé à l'attention publique par une détention de deux mois à l'Abbaye, et par un exil de six. Rappelé sans jugement, il est depuis cette époque à la disposition du ministre de la guerre.

COLBERT (Louis-Pierre-Alphonse), entra au service dans le 7me bataillon de Paris en pluviôse an 2, et resta soldat jusqu'en floréal an 5. A cette époque il s'attacha à la carrière administrative, où son avancement fut rapide. Il fit les campagnes d'Égypte et de Saint-Domingue en qualité de commissaire des guerres; et au camp de Boulogne, fut nommé ordonnateur des réserves. Chef de l'administration de l'armée de la Pouille, sous les ordres du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, il resta dans le royaume de Naples, et y reprit le service militaire. Il y fut nommé colonel, aide-de-camp du roi Joachim, et commanda un régiment de la garde royale. En 1811, il donna sa démission, et rentra en France, où il obtint le commandement du 9me *bis* de hussards, et ensuite du 12me. La belle conduite de son régiment à l'armée d'Arragon, et pendant la campagne de 1814 devant Lyon, mérita au colonel Colbert le grade de général de brigade le 2 avril de la même année. Le 9 juillet, il fut renommé par le roi maréchal-de-camp. Dans la campagne de 1815, le général Alphonse Colbert commandait une brigade de lanciers, et eut une affaire brillante contre la cavalerie de la garde anglaise, en avant de Jemmapes. Depuis il a été momentanément employé dans les inspections de l'armée. Il est à présent en disponibilité.

COLBERT (Auguste-Marie-François), frère cadet du précédent, né à Paris le 18 octobre 1777. A peine au sortir de l'enfance, il dut, ainsi que ses frères, se réfugier dans l'armée, pour se soustraire à l'inquisition révolutionnaire. Il servit comme soldat jusqu'en vendémiaire an 4, et devint aide-de-camp du général Grouchy. Dans la même qualité, il suivit le général Murat en Italie et en Égypte. Sur le champ de bataille de Salahié, sa bravoure le fit nommer chef d'escadron. A Saint-Jean-d'Acre, il reçut une blessure grave et des armes d'honneur. Revenu en France avec le général Desaix, il fut nommé colonel du 10^{me} de chasseurs à cheval, sur le champ de bataille de Marengo. Général de brigade en 1805, il fut tué en Espagne en 1809. Cet officier distingué, que la mort moissonna à l'âge de 31 ans, au moment où il allait être nommé général de division, a laissé de lui une longue mémoire à l'armée, par ses brillans services dans les campagnes d'Italie, d'Égypte, d'Allemagne, de Prusse et d'Espagne; à ses amis, par la bonté de son cœur, la noblesse de son caractère et la distinction de son esprit. La nature l'avait comblé de ses dons, et toute la société l'entourait de son amitié. Son nom, cher pour jamais à la gloire française, s'attache à beaucoup d'époques mémorables. Il accompagnait à Paris le général Bonaparte, quand le vainqueur de l'Italie vint présenter au directoire le traité de Campo-Formio. Ce fut lui que l'empereur chargea de porter à l'empereur Alexandre l'*ultimatum* de la paix d'Austerlitz, et il fut le premier officier français qui pénétra jusqu à Saint-Pétersbourg avec une mission diplomatique. Le général Auguste Colbert fut du petit nombre des officiers-généraux morts au champ d'honneur, auxquels le gouvernement impérial avait décrété l'érection d'une statue, qui devait être placée sur le pont Louis XVI. L'exécution de cette disposition, si honorable pour la France, paraît avoir été ajournée. Auguste Colbert a laissé de son mariage avec M^{lle} de Canclaux, un fils, qui n'aura pas à chercher en dehors de sa première affection le modèle de toutes les qualités qui constituent le bon citoyen, l'homme spirituel et distingué, et le militaire intrépide. Son amitié et sa rivalité avec le brave général La Salle rappelaient ces fraternités d'armes, dont l'institution de la légion-d'honneur semble avoir reçu sa devise, *honneur et patrie.*

COLCHEN (Victor, comte), né en novembre 1752, fut successivement premier secrétaire et délégué général de l'intendance de Pau et d'Auch, chef de division dans les bureaux du ministère des affaires étrangères, commissaire des relations extérieures, membre de la première commission chargée de négocier la paix avec l'Angleterre, préfet du département de la Moselle, membre de la légion-d'honneur, comte de l'empire, sénateur, et en vertu d'un décret du 2 février 1805, secrétaire du sénat, « en » récompense des soins qu'il n'a » cessé de donner à l'administra» tion dans les temps les plus dif» ficiles. » M. Colchen fit partie de la députation chargée, en 1806, de porter à l'empereur, alors à l'armée, une adresse sur sa déclaration de guerre au gouvernement prussien. Présenté par le sénat pour être titulaire d'une sénatorerie, il ne fut point nommé; mais, en 1810, il devint président de la société des donataires du *Monte Napoleone*. Commissaire extraordinaire dans la 4^{me} division militaire à Nancy, par décret impérial du 26 décembre 1813, il se conduisit avec beaucoup de prudence et de modération, sans cependant trahir les intérêts qui lui étaient confiés. Comme tous les dignitaires de l'état et fonctionnaires publics, il adhéra à la déchéance de l'empereur, et fut nommé par le roi, le 4 juin 1814, membre de la chambre des pairs. Ayant fait partie de celle de Napoléon pendant les *cent jours*, il ne fut point compris dans la chambre réorganisée par le roi après la seconde restauration; néanmoins il y fut réintégré par une ordonnance du 9 août 1819.

COLCHEN (Claude-Nicolas-François), l'un des présidens de la cour royale de Metz, fut d'abord juge et président de la cour d'appel de cette ville. En 1808 le département de la Moselle, dont il avait présidé le collége électoral l'année précédente, le nomma membre du corps-législatif. M. Colchen fit partie, le 28 février 1813, du comité de législation, et adhéra le 3 avril 1814 à la déchéance de l'empereur.

COLEBROOKE (Henri-Thomas), né en Angleterre, passa très-jeune au Bengale où il entra au service de la compagnie des Indes. A l'exemple du célèbre Wildfort, il étudia les langues anciennes avec succès, et fit plusieurs traductions exactes de quelques livres shanskrits. Ce savant, qui jouit d'une grande réputation à l'institut de France, a publié beaucoup d'ouvrages, dont les principaux sont : *Vues de divers sites dans le royaume de Mysore*, 1793, in-4°; *Remarques sur l'agriculture et le commerce du Bengale*, 1806, in-8°; *Dictionnaire de la langue shanskrite par Amarasinha*, avec une traduction anglaise, 1804, in-4°. M. Colebrooke a également traduit en anglais les différentes notes sur le drame indien de *Sakountala, ou la Bague enchantée*. Il est aujourd'hui membre du conseil de Calcutta.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

EXTRAIT DU CATALOGUE
DE LA LIBRAIRIE HISTORIQUE
DE E. BABEUF,

RUE SAINT-HONORÉ, Nº 123, HÔTEL D'ALIGRE, A PARIS.

LIVRES DE FONDS.

L'Esprit de l'Église, ou Histoire ecclésiastique depuis les apôtres jusqu'à nos jours, avec des considérations philosophiques et politiques sur l'histoire des *conciles et des papes;* par de Potter, avec cette épigraphe :

> Il est toujours bon de dire la vérite, quand même il devrait en naître du scandale.
>
> *Si autem de veritate scandalum sumitur, utiliùs permittitur nasci scandalum, quàm veritas relinquatur.*
>
> (Sanct. Gregor. pap. I, libr. 1, homil. 7, in Ezechiel; n. 5, tom. 1, p. 1225.)

8 vol. in-8º. Prix 48 fr. pour Paris, et 58 fr. franc de port jusqu'au 1er janvier 1822.

Dans cet ouvrage, qui forme une histoire ecclésiastique complète, l'auteur a eu pour principal but de faire faire au lecteur les rapprochemens les plus remarquables sur l'esprit actuel de l'église, comparé à celui des siècles les plus reculés : sous ce point de vue comme sous bien d'autres encore, son livre offre des faits inconnus et des réflexions entièrement neuves. Dans la partie politique sont développés le principe, les progrès et la décadence de la puissance des pontifes romains. La partie suivante est consacrée à l'histoire des hérésies, à celle des schismes, aux principales variations de la discipline ecclésiastique, et à un aperçu des mœurs du clergé et de ses chefs dans les temps où ils ne s'occupaient encore ni à régler les dogmes de la croyance, ni à augmenter le pouvoir sacerdotal. Les autorités dont s'appuie l'auteur de l'*Esprit de l'Église* se trouvent citées en note, de manière à ce que la vérification en est des plus faciles.

C'est le flambeau de l'histoire à la main que M. de Potter pénètre dans les recoins les plus cachés de l'erreur et de la vérité ; qu'il dissipe les ténèbres de la superstition, à laquelle il ne craint pas d'arracher le masque de la religion; qu'il la présente entourée des peuples qu'elle a plongés dans une sombre ignorance, auxiliaire et instrument de tous les despotismes qui se rangent sous ses lois, les servant tour à tour, et quelquefois en même temps, contre la liberté, la justice et l'humanité.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE, PHILOSOPHIQUE ET CRITIQUE,

Abrégé de Bayle et des grands dictionnaires biographiques qui ont paru jusqu'à ce jour.

Contenant l'histoire abrégée de toutes les personnes de l'un et de l'autre sexe qui se sont fait un nom par leurs talens, leurs vertus ou leurs crimes, depuis le commencement du monde jusqu'à la révolution française, et dans lequel on rapporte les jugemens des meilleurs écrivains sur le caractère, les mœurs et les ouvrages de ces mêmes personnes, et des considérations sur l'accroissement, la decadence et la chute des empires.

Le sixième et dernier volume renferme un catalogue ou bibliographie avec les prix des ventes de toutes les bonnes éditions connues depuis la découverte de l'imprimerie, pour servir d'introduction à la Biographie nouvelle des Contemporains, par MM. *A. V. Arnault*, ancien membre de l'Institut; *A. Jay*, *E. Jouy*, de l'académie francaise; et *J. Norvins*, membre de plusieurs académies. Prix par vol. pour les souscripteurs. 7 fr. 50 c.

(Les 3 premiers vol. paraissent et vont jusqu'à la lettre N.)

Cet ouvrage est indispensable à ceux qui ont acquis la Biographie des Contemporains, dont il est l'introduction nécessaire. Devenu plus complet que toutes les biographies précédentes par les nouveaux articles que les éditeurs y ont insérés, ce dictionnaire se recommande au public par l'esprit philosophique qui y règne et qui a servi de base aux jugemens des auteurs sur les individus et sur les ouvrages.

Cet ouvrage, joint à la Biographie, formera un dictionnaire historique complet.

BIOGRAPHIE NOUVELLE DES CONTEMPORAINS, ou dictionnaire historique et raisonné de tous les hommes qui depuis la révolution française ont acquis de la célébrité par leurs actions, leurs écrits, leurs erreurs ou leurs crimes, soit en France, soit dans les pays étrangers. Précédée d'un tableau par ordre chronologique des époques célèbres et des événemens remarquables, tant en France qu'à l'étranger, depuis 1787 jusqu'à ce jour; et d'une table alphabétique des assemblées législatives, à partir de l'assemblée constituante jusqu'aux dernières chambres des pairs et des députés; par M. A. V. ARNAULT, ancien membre de l'Institut; A. JAY, E. JOUY, de l'académie française; J. Norvins, et autres hommes de lettres, magistrats et militaires. Ornée de 240 portraits au burin, d'après les plus célèbres artistes. Prix pour les souscripteurs, 9 fr. par vol. (Les 3 premiers vol. sont en vente.)

VIE POLITIQUE ET MILITAIRE DE NAPOLÉON, par *A. V. Arnault*, ancien membre de l'Institut; Ouvrage orné de planches lithographiées, d'après les tableaux et dessins des premiers peintres de l'École française. Les planches seront exécutées par les plus habiles artistes.

Cet ouvrage se partagera en deux volumes; le premier contiendra l'histoire de *Bonaparte*, le second celle de *Napoléon*; c'est-à-dire l'un contiendra l'histoire du général et du consul, l'autre celle de l'empereur.

Ces volumes comprendront chacun quinze livraisons composées de quatre divisions. Chacune de ces divisions sera formée d'un tableau et d'un texte. Ces deux volumes s'exécuteront simultanément de manière à ce que le public reçoive alternativement une livraison du premier et une livraison du second.

Les artistes dont la France s'honore enrichiront cet ouvrage de leurs dessins. Aucun sacrifice ne sera épargné par l'éditeur, qui, jaloux d'élever en même temps un monument aux arts, s'aidera de tous les premiers talens, en faisant revivre les tableaux de l'école moderne.

Chaque livraison contiendra quatre tableaux de format in-fol., grand papier, avec le texte historique; prix. . . . . 12 fr.

La souscription reste ouverte jusqu'au 1er janvier 1822.

COLLECTION de pièces importantes, relatives à la *Révolution française*, par les hommes qui, comme fondateurs de la république ou comme défenseurs des principes monarchiques, en ont été les acteurs ou les victimes.

Cette collection se composera de mémoires historiques, poésies, brochures intéressantes et autres écrits, classés selon l'ordre chronologique, avec des notes et commentaires; ornée de figures représentant les principaux événemens et les portraits des auteurs et des personnages les plus remarquables. Imprimée sur papier fin satiné, 50 vol. in-18 et in-12: prix pour les souscripteurs, in-18, 2 fr., in-12, 3 fr. le volume.

CETTE COLLECTION a pour but de faire connaître les dangers des révolutions, de signaler les nombreux écueils dont elles sont semées; c'est assez dire que c'est un ouvrage destiné à l'éducation politique de la jeunesse, et propre à lui faire connaître, par leurs propres paroles, et les hommes qu'elle doit vouer à un juste mépris, et ceux qui ont acquis des droits à sa reconnaissance; les événemens qui ont eu des causes ou des résultats honorables, et ceux qui ont illustré l'époque. Il n'y a qu'une manière d'écrire avec fruit l'histoire contemporaine, et cette manière n'a encore été suivie par personne. Tous ceux qui, jusqu'à ce jour, ont voulu être les historiens de la révolution française, n'ayant point été eux-mêmes acteurs dans ce grand drame politique, ont rapporté les faits comme ils les avaient entendu raconter : trop de gens ont marché sur leurs traces. Nous avons pensé qu'une histoire qui aurait pour auteurs, que des principes qui auraient pour défenseurs ou pour adversaires les hommes mêmes qui avaient eu la plus grande part aux événemens, la plus grande part à la propagation ou au discrédit des opinions révolutionnaires, était la seule histoire contemporaine qui mériterait quelque confiance. Nous avons pris nos historiens et nos publicistes dans les hommes les plus distingués de tous les partis; c'est ainsi que dans notre collection les mêmes événemens seront toujours racontés par des hommes qui ont soutenu avec un égal courage des causes différentes. On verra les défenseurs du trône combattre sur le même terrain où les fondateurs de la République préparaient les événemens qui devaient consacrer leurs principes. On les verra, fidèles chacun à la cause qu'ils ont embrassée, monter ensemble sur le même échafaud, et remettre aux mains du bourreau une vie où la faiblesse n'aura point pris la place de l'exagération. Nous avons voulu réunir dans un même ouvrage ceux dont la vie avait été signalée par une conduite et des principes différens, et qui ne s'étaient trouvés d'accord entre eux qu'au moment où ils voulurent mourir fidèles à leur religion politique. C'est ainsi que, dans notre collection, le poison a toujours été à côté du contre-poison; que les faits, que les opinions sont toujours en présence; que chacun aspire au triomphe, et que le lecteur est toujours mis à même d'en décerner les honneurs à la vertu, au courage et au talent.

La première livraison a déja paru et contient :

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, avec les principaux décrets rendus pendant les années 1789, 1790 et 1791; par J. P. RABAUD DE SAINT-ETIENNE. Nouvelle édition, augmentée des réflexions du même auteur, et de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen; et ornée de figures, par Couché fils : 1 vol. in-18, 2 fr.; et in-12, 3 fr.

TABLEAU DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, depuis son origine jusqu'en 1814, augmenté de la charte constitutionnelle; par M. DE NORVINS, membre de la légion d'honneur et de plusieurs académies. Seconde édition, revue et corrigée : 1 vol. in-18, 2 fr., in-12, 3 fr.

LES CONSTITUTIONS FRANÇAISES depuis 1789 jusqu'à la charte constitutionnelle, avec un discours préliminaire et des remarques sur chaque constitution; par LÉON THIESSÉ : 2 vol in-18, prix 4 fr; 2 vol, in-12, fig., 6 fr.

La seconde livraison vient de paraître et contient :

POÉSIES RÉVOLUTIONNAIRES ET ANTI-RÉVOLUTIONNAIRES, ou Recueil classé par époques des hymnes, chants guerriers, chansons républicaines, odes, satires, cantiques des missionnaires, etc., les plus remarquables qui ont paru depuis trente ans, 2 vol. in-18, 4 fr.; 2 vol in-12, 6 fr.

DE L'INSURRECTION PARISIENNE, ou l'Œuvre des sept jours et de la prise de la Bastille; par DUSSAULX, membre de l'académie; 1 vol. in-18, fig. 2 fr., et 1 vol. in-12, 3 fr.

MEMOIRES SUR LA BASTILLE, par LINGUET, nouvelle édition, avec des anecdotes sur cette prison d'état, 1 vol. in-18, 2 fr.; et 1 vol in-12, fig., 3 francs.

MEMOIRES DU GÉNÉRAL DUMOURIEZ, précédés d'une notice sur sa vie, ouvrage du plus haut intérêt, soit sous le rapport militaire, soit sous le rapport politique, contenant des prophéties qui se sont vérifiées depuis, 2 vol in-18, avec portrait, 4 fr.; et 2 vol. in-12, 6 fr.

La troisième livraison, qui est sous presse, contiendra :

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION, par NECKER, premier ministre de Louis XVI, remontant à son premier ministère et finissant à la journée du 13 vendémiaire, 4 gros vol. in-12 avec portrait 12 fr. La même, in-18, 8 fr.

HISTOIRE DU 31 MAI ET DES DÉPUTÉS DE LA GIRONDE, contenant une narration fidèle de la fin tragique

Digitized

de plusieurs d'entre eux, et des périls de ceux qui ont survécu à cette fameuse journée; par Louvet, auteur de Faublas. 2 vol. in-12 avec portrait, 6 fr. La même in-18, 4 fr.

Œuvres complètes de Voltaire, 60 vol. in-8°, à 2 fr. 25 c. le volume. Il suffit de retirer le premier volume en payant 4 fr. 50 c. pour être souscripteur. Il paraîtra tous les quinze jours 1 vol. de 450 à 500 pages.

Tableaux chronométriques divisés par siècles, pour servir à l'étude de l'Histoire de France, avec la carte des agrandissemens successifs du royaume et un précis borné aux faits; par F. Goffaux, professeur émérite du collége royal de Louis-le-Grand, avec cette épigraphe :

> « Si l'on n'écrivait que les choses vraiment » utiles, l'immensité de nos livres d'histoire se » réduirait à bien peu de chose; mais on saurait » plus et mieux. »
>
> Voltaire.

1821, in-8, prix 3 fr.

Essai sur le beau, nouvelle édition augmentée de six discours sur le *Modus*, sur le *Decorum*, sur les *Grâces*, sur *l'Amour du Beau*, sur *l'Amour désintéressé ;* 1820, in-12, prix 3 fr.

Précis historique sur la Révolution des provinces unies de l'Amérique du sud, contenant le détail des événemens dont ces contrées ont été le théâtre depuis la conquête des Espagnols jusqu'à nos jours; une notice statistique sur les provinces de Beunos-Ayres, Paraguay, Tucuman, Chili, haut Pérou, etc.; les portraits et caractères des principaux chefs des Indépendans et des détails authentiques sur les diverses conspirations dirigées contre le gouvernement républicain en 1818 et 1819; par A. F***, chevalier de la Légion-d'Honneur; 1819, in-8°, prix 3 francs.

Tableau de la Grande-Bretagne, ou observations sur l'Angleterre vue à Londres et dans les provinces, de M. le maréchal-de-camp *Pillet*, avec un supplément par M. *Sarrazin*, maréchal-de-camp des armées du roi, commandant de la Légion-d'Honneur, et ancien chef d'état-major du prince royal de Suède aux armées d'Allemagne et d'Italie; 1819, 1 vol. in-8, prix 5 fr.

Le Citateur politique, moral et littéraire, ou le passé miroir du présent, avec cette épigraphe:

> Quelle serait l'histoire utile? Celle qui nous apprendrait nos devoirs sans paraître prétendre à nous les enseigner.
>
> Voltaire, Dictionnaire philosophique.

1820, in-8°, figures; prix 5 fr.

Heures nouvelles en vers français, par Mgr de Bologne; 1820, in-12, avec vignettes, prix 3 francs.

Histoire abrégée de l'Église, par l'auteur de la doctrine chrétienne; nouvelle édition, 1812, in-12, 3 fr.

Dieu est l'amour le plus pur, ma prière et ma contemplation, par d'*Eckarthauzen*, pap. vélin, jolie édition, avec vignettes; in-18, 3 fr.

Histoire des Invasions faites en France depuis le commencement de la monarchie française jusqu'à nos jours, par M. Henri Lemaire, 1814, in-12, 2 fr. 50 c.

Cérémonies religieuses de tous les peuples du monde, avec 50 figures en taille douce, de Bernard-Picard, Gravelot, Sébastien Leclerc, etc., ouvrage entièrement neuf quant au texte, 1 vol. in-8. 8 fr.

Traité des maladies épidémiques; par P. A. J. B. Trannoy, docteur en médecine de la faculté de Paris, ancien professeur d'histoire naturelle, d'anatomie, de physiologie, de matières médicales, etc., ancien médecin des hospices civils, etc., membre de plusieurs sociétés savantes, etc., etc., 1 vol. in-8°, 6 fr.

SOUS PRESSE pour paraître au premier janvier.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA JEUNESSE, *ou* Notices sur les jeunes gens des deux sexes qui, avant l'âge de vingt ans, ont acquis quelque célébrité, soit par des actions d'éclat, soit par leur esprit, leurs talens, leurs vertus, leurs malheurs, etc., etc., depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Dédié à la jeunesse française, par *A. Antoine,* auteur des Beautés de la nature, de l'Esprit des enfans, etc. 2 vol. in-8, figures, 12 fr.

IMPRIMERIE DE COSSON, RUE GARENCIÈRE.